



2017 - 2018

**ÉTATS  
GÉNÉRAUX** de la  
Guyane

# Rapport au Président

## États Généraux de Guyane - juin 2018

Pour l'équipe projet, S. KOKASON

29/06/2018

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE

## *Remerciements*

*Le présent rapport a eu pour objectif de restituer la parole des citoyens qui se sont engagés pour réfléchir ensemble à l'avenir de la Guyane. Il est donc leur travail autant que celui des rédacteurs. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement.*

*L'équipe projet adresse ses sincères remerciements à tous ceux qui ont participé à la mise en œuvre et au bon déroulement des États Généraux de Guyane : la population Guyanaise mais également les Élus et le personnel de la CTG affecté aux EGG, sans lequel rien n'aurait été possible.*



L'édition de ce document a été réalisée par la Bibliothèque numérique Caraïbe-Amazonie Manioc : <http://manioc.org>

Première publication numérique : Manioc, octobre 2018

# Table des matières

Présentation .....	9
Introduction.....	9
Repères Guyane.....	15
Ière partie : De l'Accord de Guyane du 21 avril 2017 aux États Généraux de Guyane .....	19
I- L'Accord de Guyane paru au Journal Officiel de la République Française du 2 mai 2017 .....	21
II-Données chiffrées des états généraux de Guyane .....	27
Présentation.....	27
En résumé :.....	29
III- Les neuf thèmes déterminés par le Congrès des élus de Guyane du 14 octobre 2017 .....	33
IIe partie : Le bilan des États-Généraux de Guyane.....	35
2017-2018.....	35
I - Débat et propositions des Commissions n°1, 2 et 5.....	37
Notes de cadrage et enjeux de la commission n°1 .....	37
Notes de cadrage et enjeux de la commission n°2 .....	40
Débat et propositions des commissions dans les bassins de vie .....	51
Note de cadrage et enjeux de la commission n°5 .....	57
Débat et propositions de la commission n°5 dans les bassins de vie.....	59
États Généraux de 2009.....	60
Synthèse des commissions n°1, 2 et 5.....	61
II-Débat et proposition de la Commission n°3 : Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier.....	67
Note de cadrage et enjeux de la commission n°3 .....	67
Débat et propositions de la commission dans les bassins de vie.....	68
États Généraux de 2009.....	76
Synthèse de la commission n°3.....	76
III-Débat et propositions de la commission n°4 et focus « La santé dans le Projet Guyane » : Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger.....	79
Note de cadrage et enjeux de la commission n°4 .....	79
Débat et propositions de la commission dans les bassins de vie.....	80
États Généraux de 2009.....	90
Synthèse de la commission n°4.....	91

Focus « la santé dans le Projet Guyane » -24 avril 2018 .....	94
IV- Débat et propositions de la commission n°6 et focus : Gouvernances dont cadre institutionnel, droit coutumier, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles .....	113
Note de cadrage et enjeux de la commission n°6 .....	113
Débat et propositions des bassins de vie .....	114
États Généraux de 2009 .....	124
Synthèse de la commission n°6 .....	125
Focus « Quelle évolution de la Constitution pour quelle autonomie ? » du 05 avril 2018 .....	129
I-Débat et propositions de la commission n°7 : emploi, éducation / enseignement supérieur, recherche, formation, insertion, jeunesse .....	151
Note de cadrage et enjeux de la commission n°7 .....	151
Débat et propositions de la commission n°7 dans les bassins de vie .....	152
États Généraux de 2009 .....	156
Synthèse de la commission n°7 .....	157
V-Débat et propositions de la commission n°8 : sport, jeunesse, vie associative, cohésion sociale ...	161
Note de cadrage et enjeux de la commission n°8 .....	161
Débat et propositions de la commission n°8 dans les bassins de vie .....	162
États Généraux 2009 .....	168
Synthèse de la commission n°8 : .....	168
VII- Débat et propositions de la Commission n°9 : Sécurité, prévention de la délinquance, secours, immigration, coopération, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles, dont celles du droit coutumier .....	171
Note de cadrage et enjeux de la commission n°9 .....	171
Débat et propositions sur les bassins de vie .....	172
États Généraux de 2009 .....	177
Synthèse des débats de la commission n°9 .....	178
IIIe partie : Forums et rencontres des États Généraux .....	181
I-Les propositions des jeunes Guyanais .....	183
Focus des étudiants du 15 mars 2018 sur le campus de Troubiran .....	183
Rencontre avec 40 jeunes du service civique (21 ans en moyenne – Rectorat /CTG) .....	188
Rencontre avec 47 jeunes de CM1 de l'école primaire Saint-Pierre de Matoury du 25 mai 2018 .....	190
II- Synthèse des séminaires des socioprofessionnels .....	193
Bassin Maroni Mana .....	193
Bassin du Centre littoral .....	197
Bassin des Savanes .....	201
Bassin de l'Oyapock .....	203



III- Recueil des avis du débat et des états généraux de Guyane sur le projet Montagne d'or.....	205
Eléments recueillis auprès de la population sur le projet Montagne d'or et l'exploitation aurifère .....	207
États généraux 2009 : le débat minier .....	214
IV-Propositions citoyennes et contributions déposées sur la plateforme numérique de participation citoyenne (Civocracy) ouverte pour les États Généraux de Guyane .....	216
87 propositions déposées sur la page « Discussions proposées de la plateforme » .....	216
Les propositions citoyennes de 38 participants déposées sur la page « Discussion officielle » .....	222
V-Synthèse des forums et rencontre des états généraux de Guyane .....	224
Synthèse du forum de Mana – 16 janvier.....	224
Saint-Laurent-du-Maroni – 17 janvier .....	226
Matoury - 24 janvier .....	229
Cayenne - 20 février.....	233
Régina – 6 Mars .....	237
Camopi / Trois-Saut – 6 Mars.....	240
Ouanary -23 février.....	242
Maripasoula – 3 avril.....	243
Papaïchton – 4 avril .....	244
Saint-Elie – 7 avril.....	245
Apatou – 9 avril.....	245
Awala –Yalimapo 9 avril .....	247
Iracoubo – 10 avril .....	248
Sinnamary – 11 avril.....	252
Macouria – 13 avril .....	252
VI-Propositions des Guyanais à Paris.....	255
Le débat.....	256
Annexes .....	259
Liste des Annexes .....	260



# Présentation

## INTRODUCTION

La mobilisation sociale et populaire de mars-avril 2017 a permis à la Guyane de se faire entendre au niveau national. Ces mouvements sociaux ont également rappelé au Gouvernement et à la classe politique locale la situation de crise du territoire et les fortes attentes des Guyanais.

La société guyanaise et les signataires de l'Accord de Guyane du 21 avril 2017, ont exprimé le souhait d'organiser des États Généraux. Ainsi, cela a été inscrit dans l'Accord de Guyane comme point de départ du processus devant aboutir *au projet de société qui organisera la Guyane pour les 30 prochaines années*. Ce projet de société est dénommé Projet Guyane. Lors de la mobilisation populaire, de nombreuses contributions ont été produites<sup>1</sup>. Elles sont compilées dans un recueil de 304 pages qui reprend la déclaration officielle du 27 mars 2017 notamment. Ce recueil de revendications classées en 8 groupes qui rassemble *les revendications générales et documents de travail divers, celles regroupées par Citoyennes Citoyens de Guyane, les revendications pour le monde économique, l'environnement, le foncier, les revendications pour la santé et le social, les revendications pour la sécurité, les revendications pour la justice, les revendications pour les peuples autochtones, et enfin les revendications pour le sport et la culture*, peut être consulté par tous sur le web ou aux Archives territoriales ou à la Bibliothèque Alexandre Franconie<sup>2</sup>, sous l'intitulé « *Toutes-les-Contributions-au-COLLECTIF-POU-LAGWIYANN-DÉKOLÉ* ». Les travaux des EGG prennent en compte ces revendications. Certaines ont été représentées par leurs auteurs durant les États Généraux.

En conséquence, le Congrès des élus de Guyane qui comprend les 4 parlementaires de Guyane, les 51 conseillers à l'assemblée de Guyane, et les 22 maires, réuni le 14 octobre 2017 à la Collectivité Territoriale de Guyane, a lancé ces États Généraux. Ce lancement est formalisé dans deux délibérations, l'une n°AP-2017-62, propre au lancement des États Généraux du territoire et l'autre n°AP-2017-63, relative à la création d'une ligne budgétaire spécifique. Le Congrès a aussi décidé du cadre et des modalités du débat, toutefois la démarche aura rencontré des événements, successivement l'annulation puis la campagne, d'une part d'élection législative dans la deuxième circonscription, et d'autre part d'élection municipale de Régina. Ces événements n'ont pas permis que certaines modalités organisationnelles soient mises en œuvre. Le calendrier des événements des EGG a donc été adapté en ce sens.

Il convient de rappeler ici, les mots du journal officiel relatifs à l'ouverture des travaux des États Généraux du Projet Guyane et à la saisine du gouvernement sur la base du Projet Guyane pour un projet statutaire ou institutionnel :

---

1 [https:// Toutes-les-Contributions-au-COLLECTIF-POU-LAGWIYANN-DEKOLE](https://Toutes-les-Contributions-au-COLLECTIF-POU-LAGWIYANN-DEKOLE)

2 Bibliothèque Franconie n° 1 Avenue du Général de Gaulle à Cayenne – Archives territoriales n°1 Place Léopold Héder à Cayenne

- “ « L’État, les élus et le Collectif en rappelant les termes du projet d’Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyann Dékolé » du 2 avril 2017, rédigé par les services de l’État : « le Gouvernement peut être saisi par le Congrès des élus de Guyane d’un projet statutaire ou institutionnel auquel il sera répondu conformément aux dispositions de l’article 72-4 de la Constitution », conviennent :
- “ – que le Gouvernement fera l’objet d’une saisine par le Congrès des Élus de Guyane d’un projet d’évolution statutaire, le cas échéant, par référence au projet d’accord sur l’avenir de la Guyane adopté le 29 juin 2001, et par extension au Projet Guyane. Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane convoquera un Congrès pour l’ouverture des travaux des États Généraux du Projet Guyane en 2017 et qu’ainsi saisi, le Gouvernement devra répondre à ce projet conformément aux dispositions de l’article 72-4, alinéa 2, de la Constitution. Dans le même temps, le Gouvernement s’engage à prendre les dispositions nécessaires pour la publication d’un décret convoquant le corps électoral guyanais pour une consultation de la population sur l’évolution statutaire selon un calendrier négocié entre la CTG et l’État. »

Extrait du J.O n°103 du 2 mai 2017

Donner la parole à la population, après un mouvement historique intense, où parfois certains ont reproché à d’autres de s’exprimer en leur nom, de brandir le drapeau ou de prendre des positions et de les faire valoir comme étant celles du peuple, a été l’objectif de ceux qui ont conduit cette démarche déployée sur tout le territoire guyanais. **Un moment d’expression démocratique** voulu, un moment où redonner la parole au peuple afin qu’il puisse s’exprimer sur le choix de société, sur la nature de la relation que la Guyane doit avoir avec la métropole, qui a incité les organisateurs à associer toutes les composantes de la société guyanaise, ses organisations et ses partis politiques. Les moyens visaient à permettre aux participants de s’approprier les informations mises à leur disposition, à faciliter l’expression la plus large possible afin de partager les constats et surtout recueillir les propositions pour élaborer le Projet Guyane.

La feuille de route du projet a été élaborée dès octobre 2017 et la direction du projet installée dès le 5 novembre (Cf. lettres de mission chefs de projet). Parmi les premières actions, il convient de noter la présentation des EGG aux directions générales ou pôles de la CTG, la saisine des maires de Guyane par courrier, conformément aux engagements pris par le Président Rodolphe Alexandre, entre le 16 et le 20 novembre pour convenir des moyens de leur participation à l’organisation conjointe des EGG, une réunion de concertation pour présentation de l’organisation et du démarrage des EGG avec les élus à l’assemblée de Guyane le 29 novembre à 10h00, puis avec le président de l’association des maires de Guyane et les représentants des parlementaires à 11h30, les réunions les 6 et 30 novembre avec la direction de la communication de la CTG pour mettre en place le plan de communication des EGG, le lundi 4 décembre avec les maires de Guyane à la Maison des maires, le 6 décembre avec les socioprofessionnels, collectifs, associations et le public à l’auditorium de la CCIG. L’apport de la Collectivité Territoriale de Guyane dédié aux EGG s’élève à 400 000,00 € dont 80 000,00 € en moyens logistiques et matériels et de mise à disposition de personnel.

Les travaux se composaient des rencontres des neuf commissions dans chaque bassin de vie, soit plus de trente réunions, des séminaires dédiés aux socioprofessionnels dans chaque bassin de vie, soit 4

séminaires, et des forums à partir de 18h dans chaque commune, dans le lieu proposé par le maire de la commune.

Les commissions étaient des réunions publiques thématiques, pour lesquelles des experts de l'administration ont été mobilisés pour leur organisation. Ainsi, les directions des différents pôles de la CTG ont été mobilisées pour rencontrer la population, l'informer, l'écouter et répondre dans la mesure du possible aux questions posées, mais surtout accompagner l'expression des propositions pour le Projet Guyane. Chaque commission s'appuyait sur un groupe de rapporteurs comprenant au moins un élu de l'assemblée de Guyane et une personne de la société civile prise dans l'assistance et volontaire pour assurer ce rôle. La mission des rapporteurs étant de rapporter les travaux des commissions à la population lors du forum. Le pôle technique assurait l'animation, la prise de note, l'enregistrement et les modalités diverses pour la réussite de chaque réunion. Les comptes rendus des travaux des commissions ont été élaborés soit sur site ou remis par les équipes sous huitaine quand les réunions se terminaient dans la soirée ou que les équipes devaient parcourir un trajet important.

Les séminaires ont mobilisé notamment le pôle économie de la CTG autour des élus à l'assemblée de Guyane pour travailler durant une matinée sur chacun des bassins de vie avec un parterre de socioprofessionnels ayant répondu à l'invitation des EGG.

Les forums consistaient en des rencontres politiques avec la population sur les thèmes choisis par elle. La présence du maire, du président du congrès et d'un ou plusieurs élus municipaux ou membres du congrès ont permis une bonne participation de la population présente, parfois trop peu nombreuse, des échanges passionnés, de temps à autre vifs ou sous le ton de la défiance, des rappels à l'ordre voire une auto régulation entre participants lorsque le débat prenait la tournure d'un procès à charge contre les élus présents. Le débat retiendra que la population a souvent déploré de n'avoir plus de temps pour débattre, ou reproché à l'organisation l'heure choisie ou le lieu retenu ou encore les conditions, pour discuter ou proposer efficacement, peu favorables. Il a été aussi souvent rappelé que ces États Généraux intégraient les éléments portés par la population lors du mouvement historique de mars avril 2017, mais aussi ceux des démarches antérieures : le Projet d'accord relatif à l'avenir de la Guyane de 2001, le Document d'orientation d'un pacte de développement de la Guyane de 1999 et le Rapport du Congrès des élus de Guyane de 2009 relatif aux Fondements du projet de société.

La rencontre avec les Guyanais de France a permis d'entendre un public spécifique, celui des Guyanais qui pour des raisons diverses sont installés en France métropolitaine.

Enfin les trois focus, des étudiants au campus de Troubiran, sur la question statutaire et sur la santé, à la CTG, ont permis de zoomer les problématiques dans chacune de ces thématiques et surtout de recueillir les propositions et recommandations de la population.

Il apparaît dans cette restitution que le sentiment d'inacceptable qui a pris corps lors du mouvement populaire de mars-avril 2017 était encore palpable dans les prises de paroles et dans les contributions diverses. Il ressort des États Généraux de Guyane, trois blocs d'orientations générales après que la population ait réitéré, aux élus de Guyane et à l'État, une sommation de trouver les moyens pour faire démarrer la Guyane et défendre efficacement les intérêts de la Guyane dans tous les domaines. Il a été également demandé aux élus de Guyane de s'entendre pour avancer.

**Le premier bloc d'orientations vise à protéger la population contre l'accroissement de l'insécurité d'une part, et contre l'arrivée importante des immigrants d'autre part, sans que la société puisse les insérer, sans que les lois, règlements, politiques sociales en cours, soient adaptés voire**

**détournés de leur objet.** Des mesures sont demandées aux représentants du peuple et à l'État, pour agir contre ces phénomènes, dont le développement de réseaux divers, qui impactent la société et pèsent sur le service public guyanais. La Guyane peut-elle longtemps encore accueillir sans compter ? Une des revendications du mouvement social exigeait le contrôle des frontières, permettant alors au pays d'absorber ou de renvoyer chez eux le cas échéant, les étrangers entrés illégalement. Les flux importants tendent à mettre en péril une cohésion sociale fragile dans une société guyanaise où plus de la moitié des habitants n'est pas née en Guyane. Par conséquent, le débat a réclamé sur ces points, des mesures publiques opérationnelles, dont des accords internationaux adaptés – ces derniers devraient être alors respectés par les pays voisins. Les représentants de l'État n'ont pris part à aucun moment aux débats sur ces sujets pour lesquels les seuls élus de la CTG, représentants de la police municipale et les maires ne pouvaient parfois répondre.

**Le second bloc met en avant les questions du développement économique, social et environnemental du pays et de sa capacité à créer des emplois durables, à développer des compétences professionnelles locales et à les payer en conséquence.** Dans ce groupe se placent la question foncière et de l'habitat, celle de l'éducation, de la santé, de l'énergie, de la valorisation des ressources naturelles, de la culture comme fondement de l'identité d'un peuple, de l'action extérieure et de la coopération, de la fiscalité et du positionnement stratégique de l'assemblée de Guyane au sein des grandes entreprises présentes sur le territoire. Le constat a été partagé par les participants, celui d'un territoire où l'industrie spatiale obtient des résultats économiques et financiers notoires, alors que les secteurs hors celui de l'import de marchandises de consommation connaissent des difficultés malgré les mesures d'accompagnement économique diverses. Le défi d'une économie locale confrontée à un développement démographique conséquent met le développement économique, social et environnemental en pole position des efforts considérables à produire notamment dans le secteur productif ainsi que dans ceux des nouvelles niches économiques de la transition numérique, de la transition énergétique et de l'intelligence économique, afin d'absorber le stock des demandeurs d'emploi et des nouveaux entrants, parmi lesquels des jeunes diplômés, sur le marché du travail guyanais.

Le débat après avoir martelé sur l'importance d'une stratégie et d'une identité économique pour la Guyane, a ainsi demandé la protection de l'emploi local et la préférence à l'embauche, a souligné l'importance de la commande publique dans l'économie et un rôle des établissements financiers encore insuffisant. Cette stratégie permettant aux entreprises de s'inscrire chacune dans son domaine, dans une synergie de mesures et d'acteurs, organisée, réfléchie, efficiente surtout. Enfin, le débat a exigé la libération du foncier, après que de nombreux témoignages de socioprofessionnels aient démontré à quel point la non-maîtrise du foncier est une authentique gabegie qui obère le développement pérenne des activités économiques. L'exemple d'un grand projet comme Montagne d'or, est venu illustrer le dilemme devant lequel se trouvent les Guyanais. Les attentes de retombées directes ou indirectes, comme les emplois spécialisés rémunérés, des kilomètres de pistes ouvertes avec l'opportunité de mobiliser des constructeurs de route, d'aménageurs pour la viabilisation des terrains accessibles dès lors que les pénétrantes seront créées, pour structurer les réseaux d'adduction d'électricité notamment, des formations techniques, etc., sont telles, que le poids des effets des procédés d'exploitation aurifères utilisés qui fondent l'essentiel de l'appréhension dirigée contre le projet, devient mineur.

Le débat a mis en avant cependant au moins trois points, celui de la demande formulée de participation au capital des sociétés minières, de la collectivité territoriale de Guyane couplée à la constitution d'un *fonds minier*, celui des nombreuses interrogations relatives aux effets sur l'environnement et l'impact sur la santé humaine, à l'instar de l'exploitation du spatial en Guyane et enfin celui du quasi-effacement devant le débat passionné de Montagne d'or du pillage des tonnes d'or guyanais par les garimpeiros



entraînant le développement d'une activité florissante de part et d'autre des frontières et dont certains tirent profit. Le débat a rappelé que l'exploitation aurifère aujourd'hui et des mines plus généralement devait s'articuler autour de l'industrie avec les grands projets, mais aussi avec des unités de production à taille humaine portées par les opérateurs et artisans miniers.

**Le troisième bloc traite des gouvernances dans tous les domaines.** Ainsi il dresse la question statutaire, de l'évolution institutionnelle de la Guyane vers une large autonomie, comme issue prescrite des États Généraux de Guyane. Cette évolution institutionnelle intègre la question coutumière sur la base des relations qui sont en cours d'élaboration entre l'assemblée de Guyane et le Grand conseil coutumier aujourd'hui mis en place. Les experts conviés à exposer sur le thème du statut de la Guyane ont accompagné la population à la compréhension de ce sujet, complexe pour nombre de citoyens. Ils ont insisté spécifiquement sur une posture, demandant à la population de ne plus associer cette question à un article de la Constitution, mais de la penser pleinement sur son contenu, sa substance, sur la volonté d'émancipation qu'elle souhaite poser dans la relation avec le pouvoir central, en listant les compétences de cette future institution. Outre ces points, il a été suggéré de saisir l'opportunité de l'évolution constitutionnelle proposée par le gouvernement pour faire connaître la détermination des Guyanais à accéder à une large autonomie par toute voie autorisée par la loi.

Dans ce même bloc émerge donc la question des compétences de l'assemblée de Guyane dans le cas d'une large autonomie. L'objectif étant que les Guyanais expriment ce qu'ils souhaitent en la matière en considérant que ces compétences peuvent leur être concédées progressivement. Ce processus s'inscrivant dans le temps, la Guyane organisera son administration afin qu'elle puisse en partie se substituer le cas échéant aux fonctionnaires de l'État dans des domaines où ce dernier était jusqu'alors compétent. Ce serait le cas, pour la gestion du domaine foncier actuel de l'État par l'ONF par exemple.

La rétrocession totale du foncier de la Guyane à l'assemblée de Guyane et aux communes, est portée dans le débat comme une exigence par une grande partie de la population. Deux angles sont clairement présents dans le débat. D'abord le foncier qui est devenu aujourd'hui le point d'orgue d'un territoire qui veut s'affranchir de la tutelle vis-à-vis de la France. Sous cet angle, la question foncière s'inscrit dans la légitimité du peuple de Guyane à disposer de sa terre comme fondement de la revendication identitaire et de décolonisation. Sous l'autre angle, la question foncière est dénuée de toute considération politique. Toutefois, les blocages identifiés sont nombreux et l'ensemble du débat sur cette question appelle à la structuration d'un organe pour administrer valablement le foncier, perçu comme un outil incontournable pour aménager le territoire, et valoriser le potentiel des richesses et ressources diverses de la Guyane.



## REPÈRES GUYANE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 281 612 habitants résident en Guyane selon *PopulationData.net*<sup>3</sup> et *CEROM*<sup>4</sup>. Ils étaient en 2015, 259 865 habitants (*Source INSEE*). Les scénarios démographiques publiés par l'INSEE estiment que si la croissance démographique se maintenait, le nombre d'habitants serait de **316 000 en 2030 et de 574 000 en 2040**, avec toujours une structure de population jeune.

Ainsi, l'identité de la Guyane du point de vue démographique se caractérise par sa superficie de 86 504 km<sup>2</sup> d'une part -soit 1/6<sup>ème</sup> de la superficie de la France, c'est en effet le plus grand département de France par sa superficie-, la dynamique de croissance de sa population, mais aussi par de forts mouvements migratoires d'autre part.

La Guyane a le taux de croissance annuel moyen le plus élevé après Mayotte<sup>5</sup>. En 2015, l'indicateur conjoncturel de fécondité pour la Guyane s'élevait à 3,6 enfants par femme. On comptait 6 800 bébés dans l'année 2015<sup>6</sup> et en 2016, ce sont 7 270 bébés qui ont vu le jour sur le sol guyanais.

La classe d'âge des 0-19 ans représente 44% de la population (24% en France hexagonale), 4% de sa population a plus de 65 ans (17% en France hexagonale)

Elle a une structure de population multiculturelle née de l'histoire de son peuplement, de ses migrations et des mouvements divers de population du monde, mais particulièrement d'Amérique latine et de la Caraïbe. Au dernier recensement<sup>7</sup>, plus de 84 000 étrangers sont présents sur le sol guyanais, soit le tiers de la population totale. Cette immigration est avant tout régionale et s'explique par le niveau de vie français, attractif pour les ressortissants des pays environnants, avec en tête, le Suriname, le Brésil et Haïti. La Guyane c'est aussi une grande

### LA GUYANE

#### Géographie :

- Localisation : Amérique du Sud, Plateau des Guyanes
- Pays frontaliers : Brésil, Suriname
- Capitale : Cayenne
- Superficie :
- 1/6<sup>ème</sup> de la superficie de la France hexagonale

#### Population

- Densité : 4 hab./km<sup>2</sup>
- 316 000 habitants en 2030
- Une population jeune
- Forte croissance démographique
- Une structure de population multiculturelle

#### Environnement

- 94% du territoire couvert par la forêt équatoriale
- Plus de 112 000 km de cours d'eau

3 <https://www.populationdata.net/>

4 [http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/tdb\\_cerom\\_guyane\\_avril\\_2018.pdf](http://www.cerom-outremer.fr/IMG/pdf/tdb_cerom_guyane_avril_2018.pdf)

5 (Mayotte : 256 500 personnes habitent à Mayotte qui a connu entre 2012 à 2017, le rythme s'étant accéléré, un taux d'accroissement de 3,8 % par an en moyenne de sa population)

6 INSEE 17 janv 2017- Synthèse démographique de la Guyane

7 INSEE 17 janv 2017- Synthèse démographique de la Guyane

diversité de langues parlées<sup>8</sup>. Ce sont principalement le français, les langues des nations amérindiennes dont le kali'na et le wayana, le créole guyanais et d'autres créoles, le sranan tango et les autres langues *bushinengue*, le néerlandais, le portugais, l'anglais, et d'autres langues comme le chinois (hakka cantonais), la langue hmong, l'espagnol.

Située en Amérique du Sud à la latitude 4°55' Nord au-dessus de l'équateur et 52°19' de longitude, la Guyane française s'étend sur un vaste territoire de 86 504 km<sup>2</sup> avec une densité de 4 habitants par km<sup>2</sup>.

Sise géographiquement sur le riche bouclier guyanais<sup>9</sup>, dénommé aussi plateau des Guyanes, avec l'état d'Amapa (Guyane brésilienne), le Suriname (la Guyane hollandaise), le Guyana (la Guyane anglaise) et enfin le Venezuela (la Guyane espagnole).

La capitale est Cayenne. La population de Guyane est répartie sur les 22 communes. Une des caractéristiques du pays est la distance importante entre le centre administratif Cayenne et plusieurs communes. Pour cette raison, la population dans le débat a appelé à diversifier et moderniser les modes de transports. Pour exemple Apatou est située à 318,5 km et il faut compter 5h37 minutes de trajet, Saint-Laurent-du-Maroni à 244,7 km pour 3h30 de trajet et Kourou 64,9 km pour 1h40 de trajet. Par avion, la commune amérindienne de Camopi est accessible après 45 minutes de vol, celle de Maripasoula à 50 minutes, et Saint-Laurent-du-Maroni à 45 minutes. Les durées de trajets en pirogue sont importantes et peuvent varier selon la saison. La population se déplaçant en pirogues est importante, et la navigabilité des fleuves autant que le franchissement des sauts (rapides) restent des préoccupations d'aménagement.

La Guyane est couverte à 94% par la forêt équatoriale<sup>10</sup>. La forêt guyanaise abrite une grande diversité d'espèces et 47 % du territoire est protégé (Zones de Parc, réserves diverses et autres). Avec plus de 112 000 km de cours d'eau, la Guyane fait partie des trois premiers territoires mondiaux en termes de ressource disponible par habitant. Pourtant, cette ressource est inégalement répartie par rapport à la population et plus de **46 000 habitants de Guyane n'auraient pas un accès direct à l'eau potable**. 75% de l'alimentation en eau potable est assurée par les fleuves, contre 25% pour les eaux souterraines, mais cette proportion tend à se réduire (*données BRGM*).

La Guyane est située<sup>11</sup> à 7080,77 km (4399,78 miles) de Paris (durée estimée de vol entre Cayenne-Paris est de 09h18 min.), à 1441 km de la Martinique (durée estimée de vol de 02h11 min.). Ses voisins continentaux sont tous accessibles par la route, la mer, les fleuves ou rivières et par avion. Sur l'Ouest de la Guyane, on trouve le Suriname, avec la ville frontalière d'Albina, voisine de Saint-Laurent-du-Maroni. La capitale est Paramaribo située à 0h53 minutes de vol de Cayenne et 06h18 minutes pour franchir les 402,58 km de route, voisin lui-même du Guyana dont la capitale est Georgetown, situé à 01h53 minutes de vol de Cayenne et 19h37 minutes pour parcourir les 1119,76 km routier et fluvial. Sur l'Est de la Guyane, situées au Brésil, on trouve Oiapoque, ville frontalière, voisine de Saint-Georges-de-l'Oyapock, puis Macapa située à 01h8 minutes de vol de Cayenne et 776 km franchissables après plus de 13h00 de trajet et enfin Belém située à 01h27 minutes de vol et 1300 km de trajet routier (durée de route estimée à 50h14 minutes).

La République d'Haïti est située dans la mer des Caraïbes à 2669 km de Cayenne.

---

8 Langues parlées en Guyane HAL 2017-Isabelle Léglise

9 Le plateau des Guyanes et son potentiel minier Hervé Théveniaut, Mario Billa, Daniel Cassard, Claude Delor, Frédéric Maldan

10 Le plateau des Guyanes et son potentiel minier Hervé Théveniaut, Mario Billa, Daniel Cassard, Claude Delor, Frédéric Maldan

11 <https://fr.distance.to>

La Guyane a deux frontières, principalement fluviales, l'une de 730,4 km à l'Est avec le Brésil (l'état d'Amapa) et l'autre de 510 km avec le Suriname à l'Ouest.

Outre ses ressources naturelles, la Guyane est l'unique territoire français et européen sur le continent sud-américain et possède des atouts géostratégiques et économiques exceptionnels : sa position géographique sur l'équateur, son espace économique maritime allant jusqu'à 370 km des côtes, sa zone économique exclusive- ZEE de 130 000 km<sup>2</sup>, son espace aérien qui s'étend sur 2 millions de km<sup>2</sup> avec plus de 50 000 mouvements aériens (vols transatlantiques dont le vol le plus long du monde : Johannesburg-Atlanta<sup>12</sup>) de tous ordres chaque année et une cinquantaine de flux aériens nocturnes. Le centre de contrôle de Cayenne est ainsi un acteur économique essentiel pour la Guyane. Le projet à terme du gestionnaire d'aéroport étant de faire de Cayenne une plateforme de correspondances, vers l'arc caribéen, les États-Unis et l'Europe, qui serait alimentée en partie par les passagers du nord du Brésil. L'aéroport de Cayenne-Félix Éboué accueille 450 000 passagers par an.

La Guyane a le statut de région ultrapériphérique de l'Europe (RUP)

La Guyane possède une université. Le nombre d'étudiants s'élevait en mai 2017 à 2 900 étudiants en formation initiale et environ 700 en formation continue, inscrits à l'université dans plusieurs filières dont 261 en sciences/sciences de l'ingénieur et un budget de 18,34 millions d'euros, dont 17,08 pour la masse salariale et 1,35 pour le fonctionnement<sup>13</sup>.

On dénombrait en février 2018, 25 690 demandeurs d'emploi catégorie A, B, C dont 8 940 inscrits depuis plus d'un an, avec un taux de chômage global de 22,3%, soit près du double de celui de la France métropolitaine qui est de 10%. Il est également supérieur à celui des autres territoires ultra-marins et notamment Mayotte (19,6% en 2014) ou la Martinique (19,4 en 2014). Dans le même temps, le coût de la vie y est plus élevé qu'en Hexagone avec des prix à la consommation en moyenne supérieurs de 12%.<sup>14</sup>

Son produit intérieur brut PIB total s'élève à 4, 2 milliards d'euros. Son PIB par habitant est de 15 813 €/habitant (2016). La Guyane fait figure de pays riche dans son environnement.

L'assiette fiscale des ménages guyanais en 2012 était composée par 90 606 foyers fiscaux dont sept foyers sur dix n'étaient pas imposables (72,1%), contre 101 256 foyers fiscaux en 2015, dont 23 898 seulement sont imposables ; soit en 2015 76,4 % de foyers non imposables contre 47,9% pour la moyenne des départements.

On estime <sup>15</sup>entre 40 à 50 000 le nombre de personnes en situation illégale sur le territoire. En 2016, 88 000 étrangers ont été accueillis dans les services préfectoraux de demande d'asile (équivalent de la population des Yvelines).

Du point de vue de la sécurité et du bien-être des populations, ce sont 42 homicides (en majorité par armes à feu) qui ont été commis en 2016, contre 38 en 2015, la Guyane est le département français le plus exposé, en nombre de meurtres par habitant. Suite à l'Accord de Guyane signé en avril 2017 après le mouvement social, des mesures ont été prises par l'État et permis la baisse du nombre d'homicides.

Ce sont en outre 500 kg de cocaïne qui ont été saisis en 2017, principalement sur les mules, devenues les acteurs et/ou les victimes de la nouvelle économie criminelle de la Guyane. Le nombre de mules qui font

---

12 <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane/>

13 <http://www.franceguyane.mobi/actualite/education-sante-environnement/premier-contrat-pour-l-universite->

14 <https://www.challenges.fr/index/2017/03/28/>

15 [lepoint.fr%2Fpolitique%2Fla-guyane-en-chiffres-25-10-2017](http://lepoint.fr%2Fpolitique%2Fla-guyane-en-chiffres-25-10-2017)

passer de la drogue est estimé à 4000 par an en Guyane. Le nombre de mules interpellées est passé de 183 en 2014 à 371 en 2016, 365 mules en 2017<sup>16</sup>.

L'orpaillage illégal se poursuit malgré les moyens mobilisés suite à l'Accord de Guyane. Début 2018, le nombre de sites aurifères actifs est passé de 623 à 478<sup>17</sup> et la somme totale des avoirs criminels saisis s'élève à 4,5 millions d'euros, soit une « augmentation de 54% des saisies réalisées, à la même période et sur la même durée en 2016. On estime entre 10 000 et 15 000 garimpeiros (correspondants à 550 exploitants clandestins) pour une production chaque année entre 10 et 12 tonnes d'or (*estimé à 34, 85 €/g cours de l'or 24 mai 2018*)<sup>18</sup>. Le manque à gagner pour la Guyane s'élève à 34 850 000 € pour chaque tonne d'or soit entre 348 500 000 € et 418 200 000 €.

Le budget 2016 de la collectivité territoriale de Guyane s'élevait à 662 millions d'euros. En 2017, ce budget était de 800 millions d'euros. Il était réparti en 569 millions en fonctionnement et 231 millions en investissement. Le budget 2017 intégrait les fonds promis dans le plan d'urgence acté par le gouvernement à hauteur de 1,1 milliards d'euros. Dans ce plan était proposé un soutien exceptionnel pour la Collectivité Territoriale de Guyane.

---

16 <https://la1ere.francetvinfo.fr/guyane-263-passeurs-cocaine-arretes-6-derniers-mois-2017>

17 [harpie-forces-armees-guyane-mettent-paquet-contre-lorpaillage-clandestin](https://www.francetvinfo.fr/guyane-harpie-forces-armees-guyane-mettent-paquet-contre-lorpaillage-clandestin)

18 <https://www.google.fr/cours-or-prix-de-l-or>



Ière partie :  
De l'Accord de Guyane  
du 21 avril 2017 aux  
États Généraux de  
Guyane



# I- L'ACCORD DE GUYANE PARU AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DU 2 MAI 2017

JORF n°0103 du 2 mai 2017

texte n° 47

## Accord de Guyane du 21 avril 2017 - Protocole « Pou Lagwiyan dékolé »

*« Le 28 mars 2017, deux marches d'une ampleur historique ont réuni des milliers de Guyanais dans les rues de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni.*

*Ces manifestations faisaient suite à de longues années de mise en garde de l'État et des gouvernements successifs par les élus et de revendications de la population qui se sont intensifiées en 2017, exprimant un sentiment d'abandon par la République et revendiquant un traitement juste et équitable des difficultés et des défis auxquels la Guyane doit faire face.*

*Le mouvement traduisait à la fois une demande de plus de considération par la République et la volonté des Guyanais de prendre en main leur destin pour relever ces défis et valoriser les potentiels de leur territoire. Ces revendications se sont exprimées dans la dignité, dans un esprit de responsabilité et sans débordement.*

*Le Premier ministre a d'abord dépêché une délégation interministérielle conduite par Jean-François Cordet, ancien préfet de Guyane, et chargée de préparer les discussions avec le Collectif « Pou Lagwiyan Dékolé ». Le Premier ministre a demandé aux ministres de l'intérieur et celui des outre-mer de se rendre en Guyane pour entendre les revendications du Collectif, apporter des solutions immédiates aux problèmes les plus urgents et conclure le présent Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyan dékolé ».*

*Celui-ci acte des mesures à différentes temporalités qui, d'une part, serviront d'amorçage pour le développement du territoire sur des bases nouvelles et qui, d'autre part, repositionneront la Guyane sur une trajectoire d'« égalité réelle » convergente avec le reste du territoire national, conformément aux dispositions de l'article 72-3 de la Constitution, premier alinéa.*

*En effet, les réponses apportées par l'État n'ont jamais été à la hauteur des difficultés singulières et réelles que la Guyane connaît, qui ne sont pas celles des autres outre-mer et encore moins celles des autres collectivités françaises, comme l'a très justement relevé le Conseil constitutionnel dans sa décision no 2016-589 QPC du 21 octobre 2016.*

*L'exceptionnelle croissance démographique de la Guyane, l'immensité de son territoire, les ressources naturelles dont elle dispose commandent de penser son développement en des termes différents, innovants et adaptés. C'est ce qu'exprime l'analyse approfondie du cahier de revendications remis par le Collectif aux deux ministres.*

*Le Collectif et les élus du présent protocole demandent donc que cette situation unique de la Guyane parmi les outre-mer soit reconnue de tous.*

*La multiplicité des revendications nécessite une approche différenciée dans la résolution des problèmes. L'importance de la démarche et du travail de fond du Collectif réside dans le fait qu'il a su rassembler des propositions de solutions émanant d'acteurs multiples représentant toutes les facettes de la société et de l'économie guyanaises.*

*Ces propositions s'inspirent aussi de démarches antérieures ayant mobilisé les forces vives de la Guyane ainsi que ses représentants élus, comme le Document d'orientation d'un « Pacte de développement pour la Guyane » de février 1999, la « Proposition d'Accord relatif à l'avenir de la Guyane » de 2001, ou encore les négociations relatives au pacte d'avenir en 2016 (version du 12 septembre 2016).*

*Elles viennent également de nombreuses associations, organisations syndicales et institutions diverses qui forment le Collectif et dont la liste non exhaustive est la suivante :*

*Le collectif des 500 Frères contre la délinquance, l'association Tròp Violans, le collectif des Iguanes de l'Ouest, l'association Lavi Danbwa, le collectif des expropriés de Kourou, Citoyen-Citoyennes de Guyane, le SNUipp, la FSU-Guyane, l'UNSA Éducation, le MDAF-Guyane, l'UTEPE, le STEG-UTG, la FCPE-Guyane, SUD- Education-Guyane, le Mouvement des enseignants citoyens de l'Ouest guyanais, les Étudiants debout, les Étudiants en formation continue à l'université, Anowi opo, le SNETAA-FO-Guyane, le Collectif des Roseaux de Mana et d'Awala-Yalimapo, le Collectif des partenaires et amis de l'école, le collectif des socio-professionnels des secteurs économique secteur agricole, la FEDELEC 973, le STVIIIUG, la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Guyane, le collectif Culture, le STCG, l'UGTR, le SDTG, le STIU, le Collectif des centres de 2 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 47 sur 113 loisirs, l'Union des entreprises de l'Ouest guyanais, l'UTG CMCK, l'UTG Eclairage, le Collectif des socio- professionnels des secteurs économique et agricole, la CCIG, la FTPE, l'UTPEG, l'UTG/CGT, le GRAFOGUY, Macrabo, Matoupan, Latè nou Gangan, Comou de Matoury, La Savane, IWA, le collectif Toukans, l'intersyndicale du CHAR, CRSA Guyane, le Collectif pour les familles et la jeunesse en danger, la Mission locale de Guyane, l'association 2e chance, Nexem, l'UTG, l'association SRDT, l'intersyndicale de l'ARS, l'Association des praticiens du centre hospitalier de Cayenne, Centrale UTG, l'UFAP-UNSa Guyane, le SNPPSUNS, le syndicat des hôteliers - restaurateurs cafetiers et discothèques de la Guyane, les collectifs A nou balé douvan nou la pòt, l'ordre des avocats, l'UFAP-UNSaJustice, le Conseil consultatif des populations amérindiennes et bushinenge, Nation T'leuyu, la FOAG, l'ONAG, le Collectif des premières nations, le Collectif LAWA, les collectifs Apatou, Sous le fromager, U weli, Anou même ke nou même, les oubliés de Camopi, les taureaux de Sinnamary, l'association SGSI, le mouvement Nou bon ké sa, le CREAAM, le CROS-Guyane, le Collectif pour le développement de l'art & la Culture en Guyane.*

*Le Collectif a structuré les revendications initialement répertoriées dans un cahier de revendications de plus de 400 pages en les articulant en 12 pôles thématiques, chaque pôle ayant priorisé ses demandes à court et moyen terme. On y retrouve : Éducation ; Économie ; Energie ; Foncier et Fiscalité ; Santé, Social et Médico-social ; Sécurité et Justice ; Questions relatives aux peuples autochtones et bushinengés ; Questions relatives aux communes et finances locales ; Sport et Culture.*

*Au terme d'un travail entre l'État et le Collectif, des relevés de décisions ont été rédigés entre l'État, représenté par la ministre des outre-mer, dûment mandatée par le Premier ministre et ayant tous pouvoirs pour signer au nom et pour le compte de l'État, et les parties contractantes soussignées faisant partie du Collectif « Pou Lagwiyan Dékolé ».*

*Ainsi, le 2 avril 2017, la ministre des outre-mer proposait un premier projet d'accord dit Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyan Dékolé », contenant un Plan d'urgence pour la Guyane, rejeté par le Collectif qui a considéré que ce plan de 1 086 milliards d'euros était en partie un simple réaménagement de dotations déjà programmées et qu'il était impropre à rattraper le retard endémique et structurel de la Guyane en matière d'infrastructures sanitaires, éducationnelles, sociales, routières.*

***Le Plan d'urgence proposé par l'État se détaillait comme suit :***

- *Création d'un état-major de sécurité sous l'autorité du préfet ;*

- *Un escadron de gendarmes mobiles sera basé à demeure en Guyane ;*
- *Renfort de 50 gendarmes et policiers dès 2017, puis 90 gendarmes supplémentaires entre 2018 et 2020 ; ils s'ajoutent aux 70 gendarmes et policiers déjà arrivés en renfort sur décision du ministre de l'intérieur ; le nombre des réservistes de la gendarmerie augmentera de 50 % ; ils passeront de 200 à 300, favorisant ainsi l'emploi local et la formation ;*
- *Entrée de la zone de sécurité prioritaire de Saint-Laurent-du-Maroni dans sa phase opérationnelle ;*
- *Installation d'un échographe à l'aéroport Félix Éboué afin de lutter contre le trafic de stupéfiants ;*
- *Mise en place de barrages mobiles sur les routes nationales 1 et 2 ;*
- *Mobilisation immédiate du réseau diplomatique français pour relancer la coopération avec les pays voisins en matière de justice et sécurité, notamment pour permettre la réadmission dans leur pays des étrangers condamnés ;*
- *Création d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni ;*
- *Construction d'une Cité judiciaire à Cayenne ;*
- *Construction d'un établissement pénitentiaire à Saint-Laurent-du-Maroni pour 50 millions d'euros ;*
- *Abandon du projet de cession du CMCK en faveur d'un projet s'inscrivant dans le secteur public ;*
- *Délégation en urgence de 20 millions d'euros au CHAR pour paiement de ses fournisseurs et 40 millions d'euros supplémentaires pour moderniser l'hôpital ;*
- *Attribution de 25 millions d'euros au CHOG pour renforcer son budget d'investissement ;*
- *Mise en place d'un plan exceptionnel de 5 millions d'euros pour les politiques du handicap ;*
- *Accompagnement de la Collectivité territoriale de Guyane dans la construction de collèges et lycées à raison de 50 millions euros par an sur 5 ans, soit 250 millions d'euros ;*
- *Augmentation de 10 à 15 millions d'euros par an de la dotation de l'État aux communes pour construire des écoles sur 10 ans, soit 150 millions d'euros ;*
- *Doublement du nombre d'intervenants en langue maternelle (ILM) dans les écoles dès la rentrée 2017 ;*
- *Cession gratuite à la Collectivité territoriale de Guyane et aux communes de 250000 hectares ;*
- *Attribution de 400000 hectares aux peuples autochtones au travers de l'établissement public placé auprès du Grand Conseil coutumier des populations amérindiennes et bushiniqué ;*
- *Engagement par l'État, dès 2017, des études du doublement du pont du Larivot ; une enveloppe de 100 millions d'euros sera dédiée aux travaux ;*
- *Engagement par l'État d'une première tranche du doublement de la RN1 entre Cayenne et Macouria et de la RN2 entre Cayenne et Matoury pour un montant de 100 millions d'euros ;*
- *Lancement des études d'une deuxième tranche du doublement de la RN1 pour un montant de travaux de l'ordre de 100 millions d'euros ; • Engagement de l'État à lancer, dès 2017, les travaux d'élaboration d'un pacte fiscal et social en Guyane pour favoriser le redémarrage de l'économie ; 2 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 47 sur 113 • Versement d'une avance de trésorerie de 4,5 millions d'euros à la CTG pour lui permettre de régler les factures des transporteurs ;*
- *Pour les pêcheurs et agriculteurs, paiement des aides gérées par l'Agence de Services et de Paiement à hauteur de 3,5 millions d'euros pour les pêcheurs et 5,5 millions d'euros pour les agriculteurs et envoi immédiat d'une mission d'expertise pour accélérer les dossiers d'aides et soutenir les services de la CTG ;*
- *Mise en place de deux moyens nautiques (type GRAGE avec son équipage pour les frontières Est et Ouest) et, dans l'attente, l'utilisation immédiate du navire interministériel GRAGE de façon intensive contre la pêche illégale à l'Est ; • L'État saisit immédiatement la Commission européenne pour la*

*mise sous le règlement général d'exemption par catégorie (RGEC) du nouveau régime d'aides spécifiques à la filière bois ;*

- *Transformation en subvention exceptionnelle d'équilibre du prêt de 53 millions d'euros consenti par l'AFD et la Caisse des dépôts et consignations, afin de permettre à la CTG de régler ses factures à l'égard des entreprises guyanaises ;*
- *Le Gouvernement portera la part de la CTG dans le fonds de compensation du RSA à 50 millions d'euros en 2017 et le maintiendra à un niveau équivalent en 2018 et 2019, pour un total de 150 millions d'euros ;*
- *Versement de l'État à la CTG de 9 millions d'euros pour compenser le transfert aux communes de la part du produit de l'octroi de mer en 2017.*

*Par ailleurs, le projet d'Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyann Dékolé » proposé par la ministre des outre-mer le 2 avril comprenait des relevés de décisions à la suite des ateliers initiés par l'État durant la nuit du 1er au 2 avril. Ces relevés de décisions n'ont pas encore fait l'objet d'un accord formel avec le Collectif.*

*En outre, ce même projet d'Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyann dékolé » rappelait que le Gouvernement pouvait être saisi par le Congrès des élus de Guyane d'un projet d'évolution statutaire auquel il sera répondu conformément aux dispositions de l'article 72-4 de la Constitution.*

*C'est pourquoi le Collectif « Pou Lagwiyann Dékolé » et les élus de Guyane ont ensuite adressé au Gouvernement une demande additionnelle de mesures très urgentes chiffrées à 2,1 milliards d'euros visant à combler les déficits d'équipements publics et à relancer les projets de désenclavement des communes isolées et de l'intérieur de la Guyane.*

*Le chiffrage total des mesures d'urgence demandées par le Collectif et les élus s'établit donc désormais à 3192 milliards d'euros. Ce chiffrage est à mettre en rapport avec le montant de près de 5 milliards d'euros, sur une échéance de 5 ans, proposé par les élus dans le cadre de leur travail sur le Pacte d'avenir dans sa version du 12 septembre 2016.*

*Le 4 avril 2017, une manifestation de la population de la même ampleur que les précédentes a amené le Collectif à demander audience au directeur du Centre Spatial guyanais et au président du Centre national d'études spatiales.*

*Par lettre du 9 avril 2017 adressée au président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Premier ministre a confirmé clairement le plan d'urgence pour la Guyane arrêté le 5 avril 2017 par le conseil des ministres pour un montant de 1 086 milliards d'urgence, sans préjudice du pacte fiscal et social et sans préjudice de la poursuite de l'examen de mesures supplémentaires. Le 10 avril 2017, le Président de la République, en réponse à leur courrier, a adressé une lettre aux Parlementaires en ces termes : « Ce plan d'urgence devra être complété par des mesures de moyen et de long terme qui trouveront toute leur place dans le plan de convergence pour la Guyane [...]. Les propositions complémentaires qui, après concertation avec l'État, les élus, le collectif et d'autres acteurs de la société civile, seront retenues dans le plan de convergence. » « Le projet de protocole proposé au Collectif le dimanche 2 avril pourrait ainsi être complété pour acter cette démarche. »*

*Il s'ensuit que le collectif a analysé ce courrier comme un appel à la reprise du dialogue et une invitation à négocier une interruption du mouvement sur la base :*

*– d'un complément au Plan d'urgence avec des « mesures supplémentaires » ;*



– et d'un retour au projet d'Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyann dékolé » du 2 avril 2017, qui incluait la possibilité pour l'État d'examiner une nouvelle demande d'évolution statutaire qui lui serait présentée par le congrès des élus de Guyane.

Le 11 avril, le Collectif adressait un courrier au Premier ministre lui rappelant le caractère insuffisant des mesures annoncées et lui demandant de prendre position sur les mesures chiffrées présentées en accord entre les élus et le Collectif.

Par courrier du 12 avril 2017 en vue de l'interruption du conflit, les Parlementaires, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane et le Président de l'Association des Maires de Guyane ont sollicité un rendez-vous avec le Président de la République, accompagnés d'une délégation du Collectif.

### C'EST POURQUOI

- L'État, représenté par le préfet de la région Guyane,
- Le président de la collectivité territoriale de Guyane,
- Les parlementaires de Guyane,
- Le président de l'Association des maires de Guyane

2 mai 2017 JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Texte 47 sur 113

- Le Collectif « Pou Lagwiyann dékolé », représenté par M. Davy RIMANE, conviennent des éléments suivants qui constituent l'Accord de Guyane du 21 avril 2017
- Protocole « Pou Lagwiyann dékolé » :

#### **À court terme :**

- Les élus et le Collectif prennent acte du Plan d'urgence pour la Guyane arrêté par le Conseil des ministres du 5 avril 2017 et joint au présent Accord, pour le montant de 1 086 milliards sans préjudice du pacte fiscal et social et de mesures supplémentaires ;
- L'État prend acte de la demande de mesures supplémentaires présentée le 4 avril 2017 par les élus et le Collectif et chiffrée à la somme de 2,1 milliards d'euros. Il s'engage à ce qu'elles fassent sans délai l'objet d'un examen prioritaire pour programmer et mettre en œuvre un plan additionnel tant d'investissement que de fonctionnement ;
- L'État s'engage à céder gratuitement 250000 ha de foncier (domaine privé de l'État) à la Collectivité Territoriale de Guyane et aux communes. À l'issue de cette opération, d'autres cessions gratuites supplémentaires pourraient être envisagées. Par ailleurs, la question du foncier de l'État et de sa rétrocession totale sera à l'ordre du jour des États généraux du Projet Guyane 2017 ;
- Les élus et le Collectif, prennent acte des relevés de décisions issus des travaux menés durant la nuit du 1er au 2 avril 2017. Les discussions inachevées au sein des pôles du Collectif doivent faire l'objet de finalisation dans les meilleurs délais. Ces relevés de décisions sont annexés au présent protocole ;
- L'État, les élus et le Collectif en rappelant les termes du projet d'Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyann Dékolé » du 2 avril 2017, rédigé par les services de l'État : « le Gouvernement peut être

*saisi par le Congrès des élus de Guyane d'un projet statutaire ou institutionnel auquel il sera répondu conformément aux dispositions de l'article 72-4 de la Constitution », conviennent :*

*– que le Gouvernement fera l'objet d'une saisine par le Congrès des Élus de Guyane d'un projet d'évolution statutaire, le cas échéant, par référence au projet d'accord sur l'avenir de la Guyane adopté le 29 juin 2001, et par extension au Projet Guyane. Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane convoquera un Congrès pour l'ouverture des travaux des États Généraux du Projet Guyane en 2017 ;*

*– et qu'ainsi saisi, le Gouvernement devra répondre à ce projet conformément aux dispositions de l'article 72-4, alinéa 2, de la Constitution. Dans le même temps, le Gouvernement s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour la publication d'un décret convoquant le corps électoral guyanais pour une consultation de la population sur l'évolution statutaire selon un calendrier négocié entre la CTG et l'État.*

**À moyen terme :** *Les Élus, le Collectif et l'État conviennent de l'élaboration, à venir, du Projet Guyane issu des travaux des États Généraux qui portera des ambitions à plus long terme pour la Guyane et fera l'objet de discussions en format tripartite État-Elus-Société civile.*

**En tout état de cause :**

*Les signataires s'engagent à n'initier aucune procédure disciplinaire, civile, pénale ou administrative (notamment les contraventions de grande voirie) à l'encontre des participants aux mouvements de revendications de février à avril 2017.*

*Le présent Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyann dékolé » comprend le présent document ainsi que le Plan d'urgence pour la Guyane, les relevés de décisions annexés, les courriers ministériels y faisant référence et les relevés de décisions, le tout formant un ensemble de même valeur juridique.*

*Le présent Accord de Guyane - Protocole « Pou Lagwiyann dékolé » vise à venir en supplément de tout document ou plan d'accompagnement élaboré par les collectivités publiques guyanaises. Le présent accord sera soumis à une validation interministérielle sous l'égide du Premier ministre.*

*Un comité de suivi du présent Accord, constitué de représentants de l'État, des parlementaires de la Guyane, du Collectif « Pou Lagwiyann Dekolé » et des collectivités territoriales de Guyane, se réunira à périodicité régulière, à l'initiative d'une des parties, pour s'assurer de la mise en œuvre du présent Accord. Les comptes rendus seront communiqués pour publication aux médias écrits et audiovisuels locaux et nationaux.*

*En conséquence, le Collectif décide la levée des barrages mis en place dans les différentes communes de Guyane, dès signature du présent Accord par les parties et validation.*

*Le présent Protocole sera publié au Journal officiel de la République française.*

*Fait à Cayenne, le 21 avril 2017.*

- 1. Le préfet de la région Guyane Martin JAEGER*
- 2. Pour le collectif « Pou Lagwiyann dékolé » Davy RIMANE*
- 3. Le président de la collectivité territoriale de Guyane Rodolphe ALEXANDRE*
- 4. Le sénateur de la Guyane Georges PATIENT*
- 5. Le sénateur de la Guyane Antoine KARAM*
- 6. La députée de la 2de circonscription de Guyane Chantal BERTHELOT*
- 7. Le député de la 1re circonscription de Guyane Gabriel SERVILLE*
- 8. Le président de l'Association des maires de Guyane David RICHE*

## II-DONNÉES CHIFFRÉES DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE GUYANE

>> Le 14 octobre 2017, le Congrès des élus de Guyane lance les États Généraux de Guyane.

### PRÉSENTATION

---

Ainsi, les populations du territoire guyanais ont pu prendre la parole. Des centaines de propositions sur le **Projet Guyane**, ont été ainsi collectées dans les différents évènements organisés ou par les différents moyens mis à disposition.

La population a pu ainsi depuis le 15 janvier 2018 participer soit à une ou à plusieurs des 36 commissions thématiques, déployées sur plusieurs communes, soit aux 4 séminaires destinés aux socioprofessionnels sur chacun des quatre bassins de vie, soit aux forums organisés conjointement par la CTG et les mairies, soit au focus comme celui dédié aux *Étudiants* le 15 mars ou au *Statut* de la Guyane le 5 avril ou encore à celui qui a traité de la *Santé dans le Projet Guyane* le 24 avril.

Au 1<sup>er</sup> juin 2018, les forums se sont tenus dans les communes de Mana, Saint-Laurent-du-Maroni, Matoury, Cayenne, Saint-Georges de l'Oyapock, Ouanary, Camopi-Trois-Sauts, Régina-Kaw, Maripasoula, Papaïchton, Apatou, Awala-Yalimapo, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie, Macouria.

Certaines communes ont été programmées, parfois plusieurs fois, sans que les forums n'aient pu se tenir pour diverses raisons, dans la période prévue pour leur déroulement, dont celui de la commune de Saül, où l'hélicoptère n'ayant pu atterrir à cause des conditions climatiques a dû rebrousser chemin. Ce sont ainsi 6 communes qui sont concernées, dont Rémire-Montjoly, Roura, Grand-Santi, Montsinéry-Tonnégrande, Kourou, Saül.

Les séminaires dédiés aux socioprofessionnels ont été organisés sur les quatre bassins de vie, qui sont le bassin Maroni-Mana, le bassin Centre Littoral, le bassin de l'Oyapock et enfin le bassin des Savanes. Ces bassins de vie épousent les périmètres des quatre intercommunalités existantes. 150 personnes y ont participé.

En outre, des moyens ont été mis en place pour permettre l'information la plus large et l'expression de la population dont ceux de la transition numérique comme la plateforme numérique de participation citoyenne (CIVOCRACY), une page facebook États Généraux de Guyane et des facebook live sur certains évènements. Sur la plateforme les citoyens connectés pouvaient proposer des discussions ou donner leur avis. Voici pour exemple huit des derniers avis déposés :

“ Je voudrais la construction d'un véritable port en eaux profondes / Un pôle compétitif est la base de tout développement économique /création d'emploi/compétitivité économique /Des prix plus bas / Nous avons besoin d'inscrire dans l'organisation politico-administrative du projet Guyane la constitution d'un vivier de compétences locales indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques de développement et de progrès dans la durée et la continuité.

“ Je voudrais alerter la CTG sur les taux d'octroi de mer concernant les produits bois et dérivés. Aujourd'hui la filière bois s'organise pour avoir un monopole,

*qui conduit à pratiquer des tarifs pénalisants la construction et le portemonnaie des citoyens.*

- 🗨️ Nous avons besoin de la restructuration des formations professionnelles avec pour priorités l'acquisition de cultures professionnelles solides et la constitution d'un vivier local de compétences techniques, d'encadrement, d'ingénieries, d'expertises.*
- 🗨️ Nous avons besoin d'une politique de santé guyanaise donnant toute sa place et sur l'ensemble du territoire à la médecine de santé publique et à la médecine préventive (scolaire, de protection maternelle et infantile, du travail), aux dépistages, aux bilans.*
- 🗨️ Nous avons besoin d'une politique de santé guyanaise qui met l'accent sur les déterminants du système de santé que sont : le rapport de l'homme avec son milieu naturel, le climat, la qualité des eaux, de l'air, l'alimentation, l'habitat et le cadre de vie, l'épanouissement. Il faut par ailleurs la création d'un pôle de formation paramédicale en Guyane.*
- 🗨️ Nous devrions financer les associations sportives et culturelles en affectant 2% de la TIPP (taxe pétrolière perçue par la CTG) aux projets en direction des jeunes.*
- 🗨️ Nous devrions proposer un calendrier scolaire tenant compte de notre climat en rentrant fin septembre, en travaillant uniquement le matin en octobre, en arrêtant d'avoir des coupures de 15 jours, en sortant plus tard (mi-juillet) et en reprenant plus tôt.*
- 🗨️ Je voudrais déposer un projet sur la formation des métiers de la musique pour nos jeunes Guyanais, mais aussi à dimension internationale avec un rayonnement sur le bassin Caraïbes - Amérique du Sud...*

## EN RÉSUMÉ :

### La participation



Participation aux événements	Nbre de réunions
677 participants aux neuf commissions des États Généraux	28
501 participants aux forums grand public dont (Camopi et Trois-Sauts qui ont des forums séparés)	16
145 participants aux séminaires des socioprofessionnels	4
538 participants aux autres évènements, dont :	
185 participants aux focus (étudiants, statut, santé)	3
265 participants aux rencontres et interventions	6
80 participants à la présentation publique à la CCIRG	1
8 participants à l'atelier de réflexion sur la participation numérique citoyenne	1

#### Notes :

Évaluation de la participation : analyse remontée des feuilles d'émergence et évaluation de la fréquentation des forums de Mana et de Saint-Laurent-du-Maroni pour lesquels il n'y a pas eu de feuilles d'émergence.

Le site internet dédié aux EGG était administré et animé par un des chefs de projet.

La page facebook EGG était animée par la direction de la communication de la CTG.

## Les moyens investis par la CTG

---

- ✓ 1 cabinet de consultant « Chenat Conseils » chargé de proposer les notes de cadrage et des éléments de méthodologie des travaux des commissions des États Généraux
- ✓ **110 agents CTG** mobilisés pour les EGG (dont 54 catégorie A, 23 catégorie B, et 33 catégorie C)
- ✓ Heures/agent : entre 1h < x < 192 h (hors chefs de projet)
- ✓ Distances routières parcourues : 3277,4 km <
- ✓ Distances aériennes en Guyane avion : 476 km
- ✓ Distances aériennes en Guyane hélicoptère : 1579 km
- ✓ Distance aérienne A/R Cayenne-Paris : 14 161, 54 km (hors trajet sur place)
- ✓ Locations matérielles occasionnelles : 1 minibus et 2VL (sonorisation en amont des forums)
- ✓ Mobilisation et flocage États Généraux de Guyane de 2 minibus du parc de la CTG
- ✓ 60 réunions publiques réalisées

*Cf. bilan financier pour les dépenses payées à ce jour*

## Les moyens de communication mis en place

---

- ✓ Site internet dédié
- ✓ Page facebook dédiée
- ✓ Espace dédié sur la plateforme CIVOCRACY
- ✓ Passages de spots audio dans les radios, dont spots en langue kali'na et en langue sranan tango
- ✓ Passages de voiture avec mégaphone sur les marchés et dans les quartiers, en amont des forums de Mana, de Saint-Laurent-du-Maroni, de Matoury, de Cayenne
- ✓ Réalisation de banderoles pour les forums
- ✓ Fabrication de 2 kakémonos par commission thématique, soit 18 kakémonos thématiques plus 4 kakémonos génériques
- ✓ Affichage permanent sur l'écran d'accueil de la CTG des États Généraux de Guyane
- ✓ Parution d'un encart dans le journal France Guyane pour annoncer le focus santé-avec le programme de la journée
- ✓ Proposition du pôle culturel de la CTG de proposer l'image générique des États Généraux de Guyane dans le programme de la semaine du goût
- ✓ Édition de livrets des EGG : 3 fois 250 exemplaires distribués dans les différents évènements et dans la rencontre des guyanais à Paris
- ✓ Impression en cours de 1 000 exemplaires d'un livret (relatif aux trois démarches antérieures comprenant le projet de société présenté au congrès des élus du 2 septembre 2009, le projet d'accord relatif à l'avenir de la Guyane de 2001 et le Document d'orientation d'un pacte de développement pour la Guyane,) prévus pour différents lieux dont bibliothèque territoriale Franconie, Archives territoriales, accueil des mairies, bibliothèques municipales
- ✓ Émissions télévisées
- ✓ Émissions radio





- ✓ Réalisation d'une vidéo explicative destinée au public jeune et à une communication facilitée : les États Généraux de Guyane : lien You Tube ci-dessous <https://www.youtube.com/watch?v=P9kMz98yp3gk>

### Participation de la population aux forums, aux commissions et aux séminaires des EGG dans les quatre bassins de vie :

CENTRE LITTORAL	OYAPOCK	MARONI-MANA	SAVANES
Cayenne, Matoury, Rémire-Montjoly, Roura, Montsinéry-Tonnégrande, Macouria	Saint-Georges-de-l'Oyapock, Régina, Camopi Trois-sauts, Ouanary	Saint-Laurent-du-Maroni, Mana, Awala-Yalimapo, Apatou, Papaïchton, Maripasoula, Grand-Santi, Saül	Kourou, Iracoubo, Sinnamary, Saint-Elie

- ✓ Bassin de vie Bas Maroni-Mana et Haut Maroni : **427 personnes** présentes, dont 37 sur les communes du Haut Maroni - Jusqu'à 6 269 vues des reportages facebook live
- ✓ Bassin de vie Centre littoral : **450 personnes** et jusqu'à 6 500 vues du facebook live
- ✓ Bassin de vie des Savanes : **255 personnes**
- ✓ Bassin de vie de l'Oyapock: **191 personnes**

### Les autres évènements des EGG :

- Présentation en interne destinée aux agents de la CTG : 35 participants
- Formation dispensée par la start-up Civocracy<sup>19</sup> et le programme Territoires fédérateurs, à la participation citoyenne numérique des EGG: 12 participants (ont reçu une attestation de formation)
- Séminaires de formation en ligne destinés aux agents (webinar Civocracy) associant d'autres régions de France participant au programme Territoire fédérateur : 4 séminaires de formation en ligne (8 personnes correspondant à 12 j/s)

19 Le site CIVOCRACY est utilisé par les collectivités locales suivantes en France :

- la Région Auvergne-Rhône-Alpes (deux régions fusionnées en 2016- 7,8 millions d'habitants)
- la Métropole Nice-Côte d'Azur (5 millions d'habitants)
- la Ville de Lyon (3 millions d'habitants)
- SICOVAL la Communauté d'agglomération du sud-est de Toulouse (1,3 millions d'habitants)
- La Collectivité territoriale de Guyane (pour le projet États Généraux de Guyane) (300 000 habitants)



La participation : quelques images



### III- LES NEUF THÈMES DÉTERMINÉS PAR LE CONGRÈS DES ÉLUS DE GUYANE DU 14 OCTOBRE 2017

La population s'est exprimée sur tous les thèmes. Rappelons que le Congrès des élus de Guyane a déterminé, après en avoir longuement débattu, les thèmes suivants :

1. Aménagement du territoire, transport, foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité
2. Économie, planification et développement durable des territoires : économie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, emploi
3. Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier
4. Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger
5. Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles
6. Gouvernances dont cadre institutionnel, droit coutumier, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles
7. Emploi, éducation/ enseignement supérieur, recherche, formation, insertion, jeunesse
8. Sport, jeunesse, vie associative, cohésion sociale
9. Sécurité, prévention de la délinquance, secours, immigration, coopération, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles, dont celles du droit coutumier



Ile partie :  
Le bilan des États-  
Généraux de Guyane  
2017-2018





## I - DÉBAT ET PROPOSITIONS DES COMMISSIONS N°1, 2 ET 5

Aménagement, transport, foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité / Économie durable - agriculture pêche bois, tourisme bois mines...- développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, l'emploi/ Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles.

La population sur chacun des bassins de vie a participé activement à ces commissions.

### NOTES DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°1

Il s'agit d'améliorer la qualité de vie des habitants, partout sur le territoire. En effet, les enjeux liés aux transports de biens et de personnes, à la qualité des infrastructures sont majeures. Il est nécessaire non seulement d'accompagner l'accroissement démographique, mais surtout de l'anticiper en planifiant les constructions d'équipements structurants comme le développement des réseaux d'eau, d'assainissement, de collecte des déchets, de leur traitement, etc.

### Construire les équipements favorisant le développement durable en préservant les ressources du territoire

#### Mieux collecter et traiter les déchets

La production annuelle par habitant de Déchets Ménagers et Assimilés en Guyane demeure inférieure à celle observée dans l'Hexagone. Elle fait cependant peser d'importants risques sanitaires et de pollution des sols, de l'air et des eaux, en raison du retard structurel en matière d'installations de stockage et de traitement respectant les normes réglementaires en vigueur. La France est donc sous le coup de lourdes sanctions européennes dues au retard pris dans la mise aux normes de ses infrastructures de traitement des déchets.

#### Alimenter toute la population en eau potable

Le nombre d'abonnés au service public de distribution de l'eau potable augmente de 3% par an environ (environ 1.600 abonnés supplémentaires par an), ce qui ne permet pas à la fois de rattraper le retard dans l'accès à l'eau potable (15 à 20% de la population en est privée) et de suivre l'augmentation de la population de Guyane.

De plus pour les communes de l'intérieur, au-delà d'un déficit en équipements d'adduction d'eau potable, se posent des problèmes sanitaires liés à la consommation de l'eau des criques polluées par les activités d'orpaillage, à l'adaptation des équipements aux contextes locaux avec un ratio prix par habitant très élevé et à la difficulté des collectivités à financer les projets.



## Assurer des déplacements efficaces, économiques et diffus

---

### La mise à niveau des infrastructures terrestres, maritimes et fluviales

Le potentiel de développement des modes de transport alternatifs à la voiture, notamment les transports en commun, est particulièrement important en Guyane. Il est nécessaire de créer des réseaux de transport en commun, lorsque la configuration urbaine est adaptée et sur les longues distances, de promouvoir les actions de partage et des véhicules de transport avec chauffeur, des taxis collectifs, et de sécuriser les modes de déplacement doux et actifs.

Seule la route assure aujourd'hui la liaison entre les différents pôles de développement. Une solution alternative entre ces différents pôles d'activité permettrait de limiter le trafic de poids lourds sur ces axes routiers.

Les fleuves constituent, en Guyane, des axes naturels de pénétration du territoire. Un programme de sécurisation de leur usage doit être initié et réalisé. La création de cales et d'appontements, au-delà de ceux déjà programmés, doit se poursuivre.

### Les accès maritimes à la Guyane développés et modernisés

Le développement des infrastructures portuaires du Grand Port Maritime de Guyane est une priorité de l'État, conforme aux orientations de la stratégie nationale portuaire. D'importants travaux sont prévus d'ici 2020 dans le Contrat de Plan État Région pour moderniser ces infrastructures : déroctage du quai 1, extension du quai 1, modernisation des terres pleines et de l'outillage.

L'Ouest guyanais devrait tripler sa population d'ici 2030. Au 1er janvier 2017, la CCOG compte une population de 87 849 habitants soit +5,3% par rapport à 2016. Les perspectives de développement économique (centrales électriques, usines aurifères...) de cette région justifient le développement d'un port décentralisé dédié au cabotage régional. Un projet de nouveau port construit dans une zone adaptée est envisagé.

### Le désenclavement aérien des communes de l'intérieur sera amélioré

Plusieurs liaisons aériennes revêtent un caractère essentiel au désenclavement des communes de l'intérieur guyanais, et font l'objet d'obligations de service public. L'exploitation de ces liaisons étant déficitaire compte tenu des trafics faibles, un financement a été mis en place depuis 2007 par la région Guyane, aujourd'hui la CTG, sous forme d'aides sociales aux résidents guyanais éligibles empruntant ces liaisons.

La continuité territoriale à l'intérieur du territoire guyanais doit être renforcée pour permettre un désenclavement au tarif le moins élevé pour les populations et au coût le moins fort pour la CTG.





## Le foncier

---

La question foncière en Guyane repose ainsi sur une situation unique : dans ce territoire de 83.500 km<sup>2</sup>, l'État dispose de 90% des terres, alors que les collectivités n'en possèdent que 0,2% et les personnes privées un peu moins de 10%.

Les dispositions législatives du code général de la propriété des personnes publiques sont actuellement trop limitatives pour permettre de constituer des réserves foncières dédiées au développement du territoire.

Un plan de cession de la totalité du foncier du domaine privé de l'État, à l'exception de parcelles nécessaires à son activité régaliennne, doit être mis en œuvre. Il aboutira en cinq ans, selon une démarche concertée entre la CTG, les communes et les intercommunalités, à la cession du foncier pour permettre à chaque collectivité de disposer des moyens d'aménager son territoire.

### Construire les logements de la ville amazonienne durable de demain

La pénurie actuelle de foncier viabilisé et de logements disponibles au regard de la pression démographique ainsi que de l'immigration clandestine, favorisent l'extension de l'habitat spontané, le plus souvent insalubre. Ainsi, 30 % des ménages guyanais de la bande littorale vivent en surpeuplement (9 % dans l'Hexagone). Près de 19.000 logements de ce type sont actuellement identifiés, dans lesquels vivent plus de 30.000 personnes.

Malgré les efforts accomplis, le nombre de logements sociaux offerts ne satisfait pas les besoins de l'ensemble des demandeurs, d'autant plus qu'entre le financement d'un logement social et sa mise en location, cinq années en moyenne peuvent s'écouler. Or, en raison de l'évolution démographique prévue, la production de logements nécessaires pour répondre à l'augmentation de près de 65.000 ménages d'ici 2030, sera annuellement de 3.680 de 2014 à 2020, de 4.540 de 2021 à 2030 et de 5.600 de 2031 à 2040. Ceci représentera un effort considérable en comparaison des 2.000 logements par an construits actuellement.

La production actuelle de logements sociaux ne répond qu'à la moitié des besoins. En effet, à peine 800 logements sont construits ou réhabilités par an, contre des besoins dans le parc social qui peuvent être estimés à plus des 3/4 de la production totale, eu égard au grand nombre de ménages en Guyane qui remplissent les critères d'éligibilité.

En conséquence, une proportion significative de la population de la Guyane (entre 15% et 20%) n'a pas encore accès aux infrastructures élémentaires (eau potable, électricité, téléphone, logement, etc.).

L'urgence se situe sur tout le territoire guyanais, en particulier dans les zones soumises à une forte croissance démographique (l'agglomération du centre littoral, la vallée du Maroni, en particulier Saint-Laurent-du-Maroni et de Kourou).



#### Enjeux :

- Quel développement urbain en 2030 : comment loger 500 000 habitants ? Quelles zones nouvelles d'urbanisation ?
- Comment envisager un équilibre villes/campagnes et ne pas oublier ces dernières dans le développement de l'offre de services ?
- Quels moyens de désenclavement pour le sud, l'est et l'ouest du territoire ?
- Quels transports collectifs et/ou peu polluants privilégier dans les villes et entre les villes ?
- Quelle politique foncière en Guyane ?

Commission n°2 : économie (agriculture, pêche, bois, tourisme, mines ...), développement numérique, innovation, exploitation des ressources endogènes, fiscalité des entreprises, recherche, développement durable des territoires, environnement, biodiversité, recherche et énergies (dont les énergies renouvelables)

Nous pouvons distinguer quatre types d'économies en Guyane :

- D'abord, une **économie orientée vers l'exploitation des ressources**. Se retrouvent dans cette catégorie des activités très différentes comme l'agriculture, la pêche, l'exploitation du bois, celle de l'or, le poisson et la crevette, mais aussi le tourisme et les productions plus expérimentales issues de la biodiversité comme les plantes médicinales. Les énergies renouvelables, en développement, font également partie de cette catégorie.
- Il existe également une **économie de la connaissance**, appuyée sur l'application en pays équatorial des recherches les plus récentes, en matière d'énergies renouvelables, de matériaux résistants, de pharmacologie, autour de l'Université de Guyane et des Instituts de Recherche. Les activités spatiales, dont la valeur ajoutée est largement extérieure à la Guyane, contribuent également à cette économie de pointe.
- Une **économie résidentielle**, majeure, conséquence de l'importance de la population et de la rapidité de sa croissance, génératrice de nouveaux besoins. Cette économie résidentielle est dynamique, protégée des aléas des marchés mondiaux et de la concurrence internationale. **La catégorie englobe la sphère publique, évidemment attractive. Les activités de la construction et des travaux publics sont au cœur de cette économie, au même titre que le commerce.**
- Enfin, **l'économie informelle** est par nature inconnue. Elle participe pourtant du niveau de vie guyanais : travail non déclaré, commercialisation des surplus des productions vivrières, activités des immigrants clandestins... Environ 10% déclarent réaliser une activité non déclarée.

Les freins économiques sont globalement de deux ordres. Un premier facteur, structurel : la taille du marché, l'importance de sa population, la faible capacité exportatrice... sa taille critique, qui apparaît insuffisante pour entretenir les activités économiques dans des conditions normales. Les autres facteurs « limitants », nombreux et cumulatifs, sont dus aux insuffisances des infrastructures de transports, de celles des télécommunications, de la production et de la distribution de l'énergie électrique, et, éventuellement, de traitement des déchets.

Plus globalement, la caractéristique majeure de l'économie, le constat du sous-investissement privé structurel, inférieur de moitié à la moyenne nationale, doit avoir pour conséquence la volonté d'engager les stratégies vers le renforcement de l'attractivité du territoire et le développement de l'investissement pour accroître la production dans tous les secteurs.

Il ne s'agit pas de regarder les chiffres inquiétants du chômage ou de l'inactivité, d'estimer l'économie informelle ou les trafics, mais bien plutôt de **trouver un moyen d'employer les jeunes dans l'activité légale et de développer la production locale dans tous les secteurs et oser viser l'excellence.**

Le secteur tertiaire public regroupe plus de la moitié des emplois. Le secteur spatial représente 16% du PIB et 25% des ressources fiscales, le secteur primaire seulement 3% du PIB. Malgré les aides massives en défiscalisation des investissements et les fonds structurels européens pour accompagner les

entreprises, le sous-investissement est caractéristique de l'économie, le secteur bancaire peu développé, voire presque absent, sur de larges parts du territoire. Les activités illégales, dans le commerce informel, la pêche ou l'orpaillage illégal, sont importantes, voire prédominantes dans certaines parties du territoire.

Les mutations démographiques en cours nécessitent pour le territoire des changements considérables du modèle de production. Passer du potentiel au développement économique endogène nécessite un apport massif d'investissements et de compétences.

En matière d'emploi, si la population atteint 500 000 habitants en 2030, la projection démographique de l'INSEE démontre que la population en âge de travailler de 20 à 59 ans sera de la moitié, soit environ 250 000. Avec un taux d'emploi moyen estimé par hypothèse à une moyenne haute de l'OCDE, 66%, ce sont 165 000 emplois qui seront nécessaires sur le territoire. Aujourd'hui, 64 000 emplois existent, dont 35 000 dans la fonction publique. Ce sont donc environ 130 000 emplois qui sont à créer dans le secteur privé d'ici 2030. Autrement dit, 10 000 emplois par an. Dont près d'un tiers dans l'ouest guyanais.

C'est donc plus qu'un plan Marshall pour l'emploi, **c'est un nouveau modèle économique en accord avec un nouveau projet de société qui doit être mis en œuvre.** Il doit à la fois conforter et renforcer les acteurs locaux existants et ouvrir la porte à de considérables investissements, possiblement extérieurs qui seuls permettront de donner un coup d'accélérateur nécessaire.

Pour chaque action, une stratégie de formation en accord avec les besoins du marché, de l'enseignement supérieur à la formation tout au long de la vie et aux démarches d'insertion par l'activité, devra être mise en œuvre en totale collaboration avec les acteurs privés. Le renforcement de la compétitivité des entreprises passe par la montée en compétence des employés.



#### Enjeux :

- La Guyane doit-elle entrer dans une économie d'exploitation massive de ses ressources minières et sa ressource pétrolière, au risque de détruire la biodiversité et les modes de vie ?
- En 2030, quels seront les 3 ou 4 principaux secteurs économiques en Guyane ?
- Comment créer 130 000 emplois d'ici 2030 ?
- Comment rendre attractif le territoire ?
- Quels sont les investissements essentiels pour les acteurs économiques ?
- Quels sont les atouts de la Guyane et ses spécificités qui en feraient un champion économique ?
- Comment renforcer les acteurs locaux et les encourager à investir pour accroître leur production ?

#### Les activités spatiales permettront une diffusion de la réussite

---

Le Centre Spatial Guyanais (CSG) est un des piliers de l'économie guyanaise. Il offre des emplois à forte valeur ajoutée, des perspectives à la jeunesse et une image de savoir-faire industriel et technologique à

la Guyane. L'industrie spatiale est également le principal contributeur fiscal du territoire, par son importance et ses retombées directes et indirectes.

Le contrat de construction du pas de tir d'Ariane 6, sous maîtrise d'œuvre du CNES apportera de l'activité aux entreprises locales. Il s'agira également pour le CNES de favoriser l'accompagnement et la montée en compétences des entreprises locales.

- ⇒ *Comment les activités spatiales qui pourraient diffuser la réussite ?*
- ⇒ *Quel ruissellement du CNES dans l'économie de la Guyane ?*
- ⇒ *Comment le CNES peut-il accompagner le développement numérique du territoire et soutenir la création d'application de services utiles au quotidien et par la formation de la jeunesse au codage par exemple ?*

### Le développement de l'agriculture guyanaise améliorera l'autonomie alimentaire

La Guyane dispose d'une agriculture peu transformée et encore trop faible dans sa quantité de production et dans la structuration de ses acteurs pour répondre aux besoins des consommateurs, dont le nombre s'accroît rapidement. Pour cela plusieurs actions pourraient être menées :

- ✓ Un objectif de plusieurs dizaines de milliers d'hectares à répartir entre les agriculteurs en installation, inscrit dans le cadre du PDRG, donnant lieu à cession de foncier de l'État ou des collectivités.
  - ✓ L'aval de la production doit être développé (stockage, conditionnement et transformation) au travers de la création de structures adaptées type coopératives, grâce à un accès facilité aux services de recherche et développement pour les entreprises d'agro-transformation ou encore au travers de politiques de labellisation et la mise en place de procédures de traçabilité.
  - ✓ L'accompagnement des projets d'investissement, y compris les TPE qui sont à la limite du secteur informel. Les besoins d'accompagnement se situent avant tout au niveau de la mise aux normes sanitaires et de la conformité par rapport au Code du travail.
- ⇒ *Comment accroître le développement de l'agriculture guyanaise pour améliorer l'autonomie alimentaire et la qualité des produits ?*

### Le secteur de la pêche sera accompagné dans sa modernisation et dans ses efforts de création de valeur ajoutée

Les ressources halieutiques des eaux guyanaises offrent des perspectives de développement et de création d'emplois.

Le seul port de pêche officiel de la zone de Cayenne est le port du Larivot. Il nécessite d'être modernisé : l'aire de carénage devra être reprise afin d'être mise en conformité avec les normes environnementales sur la récupération et le traitement des eaux usées et effluents.

Le premier point de débarquement de poissons en Guyane reste le site du vieux port à Cayenne (1.100 tonnes/an). Ce site ne répond pas aux critères réglementaires d'un point de débarquement et aux critères de qualité et d'hygiène définis par les groupes susceptibles d'acheter ce poisson. Il devra être modernisé également afin d'accompagner la production vers une exportation.

Le projet de plateforme de pêche à Mana permettra de disposer dans l'Ouest guyanais d'une structure favorable au développement économique de cette filière.

Le Président de la République s'est engagé à accompagner la structuration de la filière pêche. Dans le cadre d'un dialogue avec la Commission européenne, le Président a annoncé la possibilité de financer le renouvellement de la flotte de pêche`

- ⇒ *Comment renforcer le potentiel exportateur du secteur de la pêche ?*
- ⇒ *Quelle transformation des produits de la mer ?*

Le manque de fonds propres et l'absence d'aides au renouvellement de la flotte sont préjudiciables à sa modernisation. La majorité des marins en Guyane ne répondent pas aux conditions règlementaires de formation et de nationalité.

- ⇒ *Quid du crédit maritime pour bénéficier de taux bonifiés ?*

Des mesures de facilitation de l'installation de la pisciculture d'eau douce et de simplification des normes devront être entreprises pour développer cette ressource. Les exemples ultramarins permettent d'envisager positivement la réussite de ces projets.

- ⇒ *Quelle perspective pour 2030 ?*

### La filière bois sera développée dans une démarche écoresponsable

---

La filière bois d'œuvre est la troisième filière de l'économie guyanaise derrière les filières spatiale et aurifère. Elle compte aujourd'hui plus de 210 entreprises, dont 90% de TPE, qui emploient directement 870 personnes.

Les indicateurs de développement du territoire et d'évolution du marché montrent que la filière s'accroît rapidement chaque année.

Cependant, la filière bois guyanaise ne s'approvisionne pas en bois de sylviculture, et par conséquent limite son modèle économique vers des ressources moins renouvelables.

Le Président de la République a annoncé un décret « avant la fin de l'année » 2017 permettant de relever les seuils de l'évaluation environnementale préalable à la création de pistes afin d'accompagner le développement des professionnels.

- ⇒ *Quels objectifs pour la filière bois développée dans une démarche écoresponsable ?*

### Ressources minières et pétrolières : vers la mise en œuvre des exploitations

---

Une exploitation pétrolière respectueuse du littoral guyanais, compatible avec la pêche et distributrice de richesses sera favorisée

Le littoral guyanais est susceptible de receler des ressources pétrolières importantes, bien que les conditions économiques de son exploitation ne soient pas à ce jour pleinement confirmées. Un dernier forage sera entrepris pour le compte de la société Total afin d'envisager les conditions économiques d'une exploitation. L'exploitation de ces ressources pourrait fortement contribuer au développement de la Guyane. L'activité pétrolière offshore devra se développer en harmonie avec les autres activités économiques maritimes, en particulier avec la pêche.

Le décret de transfert de la compétence minière off-shore devra être pris par l'État.

Le permis « Guyane maritime » accordé à TOTAL en 2011 a été jugé « pertinent pour l'économie » par le Président de la République, et parce que l'entreprise s'est engagée en termes d'emplois. La prochaine étape annoncée est l'autorisation de forer, à l'automne 2018.

⇒ *La perspective, non confirmée, d'exploitation est-elle vue comme une opportunité en Guyane ?*

**Une activité aurifère raisonnée, créatrice d'emplois pour les Guyanais et génératrice de ressources publiques sera autorisée et accompagnée**

Le sous-sol guyanais dispose de réserves d'or (mais également de métaux rares et de minerais listés comme stratégiques par l'UE) qui constituent des opportunités de développement économique, mais qui comportent aussi des risques forts pour l'environnement et pour la société guyanaise.

La création d'un nombre limité d'unités de production de grande taille est envisagée. Un plan d'action vers l'emploi des jeunes guyanais doit être mis en œuvre, de même qu'une révision de la fiscalité minière, peu attractive.

Le Président de la République a conditionné le soutien du gouvernement au respect des engagements de la charge sur les mines durables et dans la pertinence qu'aura le projet à répondre aux sujets qui seront posés dans le cadre du débat public en 2018.

De plus, l'État propose aux acteurs un plan de filière sur le modèle du Centre National de Recherches Technologiques qui existe en Nouvelle-Calédonie sur le nickel, afin de fédérer la recherche, de développer les activités créatrices d'emplois et de valoriser les meilleures pratiques, conformes à la charge « mines responsables ».

⇒ *Ces investissements massifs et ces exploitations, s'ils basculent vers l'industrie, seront-ils conformes au projet de société souhaité ?*

**L'activité touristique : forte pourvoyeuse d'emplois attractifs**

Le tourisme, mais également les loisirs, constituent un axe de développement économique pour la Guyane. Il passe notamment par la valorisation des sites remarquables afin de permettre l'installation de projets économiques à proximité. Avec la démographie actuelle de la Guyane, le doublement des clientèles affinitaires est estimé comme un objectif minimum. Sur le volet économique, les perspectives sont encourageantes (accroissement du spatial notamment).

L'impact des actions entreprises sur le tourisme doit avoir un effet principal sur les clientèles d'agrément, mais aussi sur le tourisme local et sur l'affinitaire (par l'effet d'offre et d'image). Ce scénario suppose un effort important de rationalisation et d'innovation dans les moyens d'intervention des collectivités publiques, l'adaptation et la modernisation, la création de centaines de lits touristiques, ainsi que la valorisation et l'accessibilité de sites remarquables.

⇒ *L'activité touristique : forte pourvoyeuse d'emplois attractifs, comment développer les loisirs, les diversifier et accroître le tourisme résidentiel ?*

**L'artisanat sera encouragé**

Le savoir-faire artisanal est une chance pour la Guyane, avec plus de 5 000 établissements. Les artisans disposent d'un savoir-faire, notamment dans le bâtiment ou dans la confection, qu'il s'agit de valoriser et

de développer avec des ressources locales. Des projets pilotes et des clauses d'insertion pourraient accroître son développement.

⇒ *L'artisanat, cœur de l'activité économique est essentiel à la vie de proximité : quelles perspectives ?*

### Promouvoir la biodiversité comme vecteur d'innovation et voie d'excellence

En représentant 80% de la biodiversité européenne, la Guyane peut devenir en 2030 le territoire de référence pour l'exploitation raisonnée des produits issus de la biodiversité amazonienne. La biodiversité tropicale représente une opportunité économique pour la Guyane et son étude peut constituer une discipline scientifique phare.

Le Président de la Commission européenne l'a rappelé lors de son déplacement en Guyane, le territoire est « au cœur de tous les grands défis qui marqueront de leur empreinte notre avenir : changement climatique, énergies renouvelables, biodiversité ». En souhaitant que les actions entreprises aient valeur d'exemple et de modèle pour le reste de l'Europe.

Dans cette ligne, le Président de la République a rappelé que le territoire guyanais est « l'une des réserves de biodiversité française, à la fois à travers la forêt amazonienne, mais aussi à travers les côtes et l'exposition maritime ». Il a annoncé sa volonté de créer un cluster de compétences autour de l'Université qui permettra de mettre en synergie les laboratoires en y associant l'Agence française pour la biodiversité qui détachera des agents sur place.

- ⇒ *Comment la biodiversité, et son exploitation raisonnée par l'économie de la connaissance, peut-elle devenir un vecteur d'innovation, d'excellence et d'emplois ?*
- ⇒ *Comment favoriser la déclinaison commerciale des recherches et innovations sur les molécules actives et produits issus de l'utilisation raisonnée de la biodiversité ?*
- ⇒ *Est-ce conciliable avec une exploitation industrielle du sous-sol ?*

### La déclinaison par territoire des enjeux et perspectives de développement économique



#### Enjeux :

- **Décliner, par territoire, les enjeux et perspectives de développement économique à partir de l'analyse produite dans le Schéma d'Aménagement Régional**

*Les enjeux proposés par le consultant M. Chenat, ont été modifiés comme suit par les agents de la CTG en charge des questions économiques, afin de mieux prendre en compte les territoires.*

Le territoire de l'Ouest guyanais - CCOG

#### **I- Le territoire du Bas Maroni (Grand-Santi, Apatou, Saint-Laurent-du-Maroni, Mana, Awala-Yalimapo)**

**Perspective démographique :**



La population prévue en 2030 est de 192 000 habitants soit 110 000 de plus qu'en 2013

## **Logements**

Le nombre de logements à construire pour accueillir cette population nouvelle, en prenant comme hypothèse le maintien du taux moyen actuel d'occupation des logements, soit 4,8 personnes par logement, est d'environ 26 000 unités.

## **Perspectives économiques à horizon 2030**

Le Bas Maroni deviendra un bassin de vie structurant essentiel de la Guyane. Ce territoire géostratégique constitue le carrefour de l'Ouest qui organise l'inter-liaison entre la route amazonienne, le fleuve Maroni, la route du fleuve le cas échéant, l'aéroport. Il est le point de départ de la navigation fluviale vers le Haut Maroni, avec le port de l'Ouest à Saint-Laurent et le futur port piroguier d'Apatou (Saut Hermina) accueillant à terme une plateforme logistique reliée par la route. C'est le lieu évident du franchissement du Maroni vers le Suriname et donc le point de départ des échanges et des coopérations transfrontalières.

- ⇒ *La route du fleuve : avis ?*
- ⇒ *Votre avis sur les investissements structurants*

D'un point de vue économique, le renforcement des capacités du port de Saint-Laurent en fret, en logistique sera une priorité. Le territoire développera les activités de commerce, de services et d'artisanat, porteur d'emplois nouveaux et doit donc pour ce faire dimensionner les zones d'activités économiques à la hauteur des besoins et des enjeux.

- ⇒ *Votre avis et vos besoins ?*

Le territoire du Bas Maroni impulsera un développement touristique avec le confortement de la locomotive touristique saint-laurentaise en tant que ville d'art et d'histoire et par la mise en réseau de sites et actions de valorisation du patrimoine naturel, culturel, architectural et traditionnel de l'Ouest. Deux équipements d'intérêt régional sont prévus : un centre culturel et une marina à Saint-Laurent.

- ⇒ *Avis ?*

C'est enfin un pôle agro-alimentaire, aussi dynamique sur la production agricole, que sur la transformation avec une concentration des efforts d'équipements dans les zones où la filière est déjà structurée (Mana, Javouhey, Saint-Laurent). Sont également maintenus et développés les sites de production agricole dans leur vocation propre : le pôle agricole de Javouhey à vocation préférentielle de maraîchage et d'arboriculture, le pôle rizicole et d'élevage de Mana, la canne à sucre de Saint-Maurice et les cultures d'autosubsistance des espaces périurbains et ruraux pour lesquels demeure une ambition forte de modernisation de l'agriculture traditionnelle.

- ⇒ *Avis ?*

Devra être développée la production énergétique par les énergies renouvelables.

En termes de transport, la connexion entre les différents bassins de vie doit être renforcée depuis Grand-Santi jusqu'à Mana et Awala-Yalimapo via Apatou et Saint-Laurent, dans un objectif de désenclavement et de développement économique. Plusieurs infrastructures et équipements doivent être réalisés en ce sens : création de la déviation de la ville de Saint-Laurent, poursuite de la route du fleuve au-delà d'Apatou ; renforcement de l'offre de transport aérien pour Grand-Santi ; sécurisation du transport fluvial et réduction du coût par les aménagements des sauts sur le Maroni, optimisation du transport fluvial par la réalisation de cales et appontements sur le Maroni.

- ⇒ *Quelle priorité ?*



Sur les zones les plus isolées comme Grand-Santi, la création de zones de forêt aménagée doit être étudiée pour, d'une part la mise en valeur de la biodiversité à des fins touristiques (sentiers forestiers) et d'autre part pour permettre la production de bois d'œuvre à usage de construction locale.

⇒ Avis ?

## **II- Le territoire du Haut Maroni et de Saül (Mariapsoula, Papaïchton, Saül)**

### **Démographie**

La population prévue en 2030 est de 71 000 habitants soit 54 000 de plus qu'en 2013. À Saül la population prévue en 2030 est de 350 habitants soit 200 de plus qu'en 2013.

### **Logements**

Le nombre de logements à construire pour accueillir cette population nouvelle, en prenant comme hypothèse le maintien du taux moyen actuel d'occupation des logements, soit 5,5 personnes par logement, est d'approximativement de 10 000 unités.

### **Perspectives futures (2030)**

Le Haut Maroni va devoir conjuguer son caractère traditionnel affirmé avec un développement très rapide (croissance démographique très forte) et une diminution de l'enclavement.

L'aménagement urbain et le développement économique à préparer reposent sur un préalable incontournable : l'accès aux infrastructures et services de base avec notamment l'alimentation en eau potable et une desserte en énergie importante et fiable. De même, le désenclavement numérique (téléphonie et internet) demeure une priorité notamment sur ces territoires.

Quatre activités pourraient être privilégiées :

- L'exploitation minière légale.
- L'agriculture de subsistance, modernisée.
- La biodiversité pourra générer des activités de recherche et bénéficiera des APA.
- Tourisme, paysage et modes de vies.

⇒ Avis ?

Le désenclavement sera assuré par des liaisons routières affirmées entre les bourgs principaux et par hélicoptères (drones, dirigeables ?) vers le haut Maroni. L'aménagement de sauts et l'aménagement de cales et appontements permettront la sécurisation de la navigation sur le fleuve.

Saül est reconnu comme la porte d'entrée du Parc Amazonien, ce qui lui ouvre des perspectives de développement écotouristiques importantes. L'accueil touristique se décline avec des aménagements adaptés tels que des structures d'hébergement de type éco-lodge.

Sa position au cœur d'un espace à haute valeur patrimoniale et offrant une biodiversité unique et préservée peut lui permettre de jouer un rôle majeur dans la recherche scientifique, l'innovation et le développement d'une économie verte, à condition de contenir et de tenir éloigné l'orpaillage clandestin.

L'accès à ce territoire sera facilité par le confortement de la piste d'aviation et la requalification des pistes Bélizon-Saül et Saül-Maripasoula.

### Démographie

La population prévue en 2030 est de 184 000 soit environ 50 000 habitants de plus qu'en 2013

### Logements

Le nombre de logements à construire pour accueillir cette population nouvelle, en prenant comme hypothèse le maintien du taux moyen actuel d'occupation des logements, soit 3,1 personnes par logement, est de 19 000 unités.

### Perspectives futures (2030)

L'île de Cayenne rassemble et met en relations les têtes de réseaux de la Guyane : administratifs, économiques, technologiques, culturels. De ce fait elle reste l'aire urbaine la plus importante même si elle n'est plus la plus peuplée et regroupe des équipements d'envergure régionale permettant d'assurer son rayonnement, son attractivité.

En termes de mobilité, seront renforcées et fiabilisées des infrastructures routières existantes afin de fluidifier les trafics et d'assurer des liaisons aisées. Seront également développés : un service de transport performant, des navettes fluviales et maritimes, le doublement du Pont du Larivot, etc.

Le centre littoral conserve son rôle de porte d'entrée maritime et aérienne (marchandises, personnes) de Guyane. Il renforce ses capacités de développement économique à travers l'extension du port de Dégrad des Cannes et de sa zone économique, la restructuration, l'amélioration de l'outillage des ports de pêche de Cayenne et du Larivot, le renforcement des capacités de l'aéroport Felix Éboué. Il disposera des principales activités industrielles et de service de Guyane.

⇒ Avis sur les développements économiques à venir ? Les perspectives les plus favorables ? Les secteurs prioritaires ? Les enjeux de l'espace sur l'île de Cayenne.

Le Centre Littoral développe une politique culturelle et touristique ambitieuse et dynamique, notamment centrée sur Cayenne (dimensions historique, culturelle et architecturale) et Roura (dimensions écotouristique, culturelle et rurale). Cette politique s'appuie sur les potentiels du centre littoral avec la création de la Maison des cultures et des mémoires de la Guyane, la mise en place d'un plan plages, la création d'une marina à Roura, la création d'un aquarium, etc.

⇒ Avis ?

Le Centre Littoral assure une production agricole importante qui alimente pour l'essentiel le marché local. Ainsi, sont maintenus et développés les 2 pôles agricoles majeurs du Centre Littoral : le pôle de Cacao à vocation préférentielle de maraîchage et d'arboriculture (aquaculture possible) et le pôle de Matiti - La Césarée à vocation préférentielle d'élevage.

⇒ Avis ?

Le Centre Littoral développe sur son Pôle Universitaire, une activité scientifique de recherche, coordonnée, et qui ambitionne d'être à l'origine de la création de nouvelles entreprises. Elle doit en tant que ville universitaire, programmer un nombre de logements pour étudiants.

Le centre littoral concentre également les activités de recherche et d'observation : à ce titre, le PUG<sup>20</sup> sera développé et l'Office de la Biodiversité Amazonienne de Guyane (OBAG) créé.

⇒ Avis ?

---

<sup>20</sup> Pôle Universitaire Guyanais

## Le territoire des Savanes - CCDS

### Démographie

La population prévue en 2030 est de 51 000 habitants soit environ 17 000 de plus qu'en 2013

### Logements

Le nombre de logements à construire pour accueillir cette population nouvelle, en prenant comme hypothèse le maintien du taux moyen actuel d'occupation des logements, soit 3,6 personnes par logement, est de 5 000 unités.

### Perspectives économiques à horizon 2030

En termes de développement économique, un des objectifs prioritaires pour ce territoire est d'asseoir Kourou et Sinnamary dans leur position de port spatial avec l'aménagement de nouvelles infrastructures de lancement, le développement d'activités liées à haute valeur ajoutée, la spécialisation de structures de formation, de recherche et d'innovation dans les domaines du spatial et des hautes technologies et le confortement du port de Pariacabo.

⇒ Avis ?

Le territoire des Savanes devra s'organiser en véritable agglomération : transports urbains et interurbains, mutualisation de certains équipements et services.

Le renforcement du réseau de téléphonie et internet est une priorité en Guyane. Sur le territoire des Savanes en particulier, devront notamment être couvertes les « zones blanches » c'est-à-dire les zones où aucun accès téléphonie mobile ni internet n'existe à ce jour, en particulier sur la RN1 le long du centre spatial guyanais, afin de sécuriser les déplacements sur cet axe.

En matière énergétique, le recours aux énergies renouvelables sera fortement conforté et encouragé : hydroélectricité, solaire, biomasse et éolien.

⇒ Avis ?

Le développement des activités agricoles est encouragé dans les secteurs où la filière est structurée et dans ceux où seront déployées de grandes cultures.

Le développement de la pêche pourra s'appuyer sur les aménagements en cours et à venir sur Kourou (village de pêcheurs), Sinnamary et Iracoubo.

Le territoire des Savanes peut développer l'exploitation des mines et carrières.

Le territoire des Savanes doit diversifier son économie et permettre l'accueil d'entreprises de services, de commerces d'artisanats.

⇒ Avis ? Priorité ?

Le territoire doit aussi développer des activités touristiques en utilisant les ressources des îles du Salut, du lac de Petit-Saut ainsi que celles du site naturel protégé des pripris de Yiyi.

⇒ Avis sur le rôle du tourisme ?

## Le territoire de l'Est guyanais - CCEG

### Démographie

La population prévue en 2030 est de 17 000 habitants soit environ 9 000 de plus qu'en 2013

## Logements

Le nombre de logements à construire pour accueillir cette population nouvelle, en prenant comme hypothèse le maintien du taux moyen actuel d'occupation des logements, soit 4,2 personnes par logement, est de plus de 2 000 unités.

## Perspectives futures (2030)

L'accès aux infrastructures et services de base avec notamment l'alimentation en eau potable, l'assainissement des eaux usées et une desserte en énergie est un préalable à l'aménagement et au développement de ce territoire comportant encore de nombreuses lacunes en la matière.

En termes d'énergie, la partie Nord du territoire doit à terme être reliée au réseau interconnecté du littoral et le potentiel hydroélectrique de l'Approuague et de l'Oyapock être exploité.

Le renforcement du réseau de téléphonie et internet est une priorité régionale en Guyane. Sur le territoire de l'Est en particulier, devront notamment être couvertes les « zones blanches » c'est-à-dire les zones où aucun accès téléphonie mobile ni internet n'existe à ce jour, en particulier sur la RN 2.

⇒ Avis ?

Les perspectives de développement du territoire de l'Est reposent principalement sur l'ouverture du Pont et sur le développement des échanges avec le Brésil. L'ouvrage de franchissement de l'Oyapock confère à Saint-Georges un rôle de porte d'entrée du Brésil en espace français et européen (et inversement), et participe ainsi à la transformation d'un bourg rural en ville transfrontalière rayonnant sur l'ensemble de la Guyane. Alors, le territoire deviendrait le lieu principal des échanges avec le Brésil, avec un développement des activités logistiques et industrielles que cela pourrait entraîner.

⇒ Avis sur les enjeux et perspectives ?

Mais le territoire bénéficie aussi d'autres potentiels de développement dans le bois où il concentre déjà une part importante du traitement des grumes, dans l'énergie puisqu'une usine de biomasse est envisagée et, enfin, dans le tourisme avec un patrimoine historique et naturel d'une grande richesse. À ce titre, Régina doit être confortée en tant que locomotive touristique de l'Est et première commune verte de Guyane avec le développement d'activités de découverte du milieu naturel (réserves naturelles du Connétable, des Nouragues et des Marais de Kaw, savanes roches...) et du patrimoine historique sur l'Approuague. À Saint-Georges, le site du Saut-Maripa est le lieu de création d'une base écotouristique et de loisirs.

⇒ Avis ?

Est aussi prévu le confortement de la polarité agricole productive de Régina avec Corossony et le développement de filières productives nouvelles à Saint-Georges (maraîchage, élevage...).

Le développement d'une économie de la pêche mérite également d'être accompagné.

⇒ Avis ?

En termes de mobilité, divers projets sont soutenus. La requalification de la RN 2 (revêtement et ouvrages) doit permettre de supporter une augmentation du trafic routier davantage sécurisé. L'aménagement des sauts sur l'Oyapock doit permettre la sécurisation de la navigation fluviale et la réduction des coûts de transport. Le développement des cales et appontements sur l'Oyapock doit être programmé afin d'optimiser le transport fluvial. En vue de désenclaver les sites les plus isolés, le SAR fixe comme priorité la finalisation de l'aérodrome de Camopi et prévoit l'ouverture d'une nouvelle ligne aérienne Cayenne-Camopi via St Georges, la réhabilitation de l'héliport de Ouanary et la création d'un héliport à Trois-Sauts.

⇒ Avis ?

### Bassin de vie Maroni-Mana

La population exige de mettre tout en œuvre afin de réduire la dépendance aux déplacements non souhaités en rééquilibrant l'offre de services publics sur le territoire (services dans les annexes, dématérialisation des démarches administratives diverses...).

Sur le plan des infrastructures routières, elle ambitionne qu'un plan d'infrastructures pour le territoire soit établi afin de réhabiliter et de développer qualitativement et durablement le réseau routier.

Ainsi une deux fois deux voies est réclamée dans une programmation du Projet Guyane, pour tout le littoral, en commençant par Saint-Laurent-du-Maroni en intégrant Apatou et la route du fleuve, liaison Maripasoula-Cayenne.

Les citoyens appuient leur raisonnement, le Projet Guyane doit prévoir des axes routiers de haute qualité et la programmation d'autoroutes doit être actée.



S'agissant des services de transport, la diversification des modes de transport : fluvial, routier, aérien, maritime, ferroviaire pour un transport plus sécurisé, plus fiable, plus rapide, plus écologique. Avoir un véritable service de transport urbain et interurbain, dont des bus réguliers, contribuerait à améliorer la qualité de vie et la qualité des services aux usagers dans l'ouest.

Il conviendrait dès lors d'accompagner le réseau informel très développé et coûteux, certes souple et fonctionnel, vers le formel pour un réseau de transport sécurisé avec des tarifs maîtrisés. Ceci doit se concrétiser par la professionnalisation des entrepreneurs-taxis et des piroguiers.

Le développement d'infrastructures portuaires serait une chance pour l'ouest. La population a rappelé que des aménagements et des équipements doivent être réalisés, car programmés depuis de longues années, afin d'améliorer le transport fluvial et permettre la navigabilité des fleuves.

La population demande la programmation d'un réel port fluvial international sur l'ouest de la Guyane.

Abordant le thème du foncier, la population a interrogé sur les engagements pris dans le cadre des accords de Guyane : **Quelle répartition du foncier entre les collectivités et les communautés ?**

Elle a ensuite exprimé ses besoins de foncier pour accéder à la propriété d'une part et pour encourager la population à entrer dans la légalité : accompagnement sur les formalités administratives, notamment traductions (permis, règles d'urbanisme).

<sup>21</sup> Comptes rendus plus détaillés accessibles sur la plateforme des EGG ou sur toute demande à [egg@ctguyane.fr](mailto:egg@ctguyane.fr)

D'autres propositions ont été émises pour une meilleure gestion du foncier en Guyane et surtout pour endiguer les phénomènes d'occupation illégale de terrain d'autrui. Il s'agirait de mettre de la cohérence dans les décisions de cessions foncières des diverses commissions d'attributions foncières : agricole/privé/collectivités.

Sur le thème de l'habitat, la population réclame la programmation de logements accessibles et correspondants aux souhaits et aux ressources financières des demandeurs de logement. Des efforts de cohérence sont attendus en ce sens. Ils permettraient d'éviter en partie les squats et bidonvilles.

Le débat note que le sujet du traitement de l'habitat informel et l'obligation de faire respecter les décisions de justice ont provoqué une réaction vive des participants. Le public a néanmoins proposé de communiquer davantage sur les programmes d'intérêt public, d'améliorer la qualité des programmes de logements locatifs adaptés à la taille des ménages, permettant plus d'intimité, d'améliorer également le cadre de vie grâce à davantage d'espaces verts, d'espaces pour enfants. Sur la conception urbaine des programmes, elle demande la réalisation de programmes denses, mais pas en hauteur, elle souhaite que le handicap soit pris en compte, demande d'associer les programmes de logements aux équipements et commerces, de diversifier l'offre, de permettre l'accession pour les classes moyennes et l'auto-construction avec des lots à bâtir. Ces propositions ont été discutées et approuvées par les participants.

### Bassin de vie du Centre-Littoral

---

La population réclame des décideurs que soient prises des décisions importantes permettant d'aménager et d'équiper le territoire guyanais. Ainsi, il a été rappelé la construction du 2<sup>e</sup> pont sur la rivière de Cayenne, puis demandé :

- Des navettes fluviales modernes
- Un pont sur la rivière de Cayenne : sa structure permettra aux navettes de passer au-dessous
- Dès l'ouverture du 2<sup>e</sup> pont à la circulation, il conviendrait que soit programmée d'abord la destruction du premier pont puis sa reconstruction.

**Le Projet Guyane doit concevoir le maillage du territoire sur la diversification des modes de transport** : fluvial, maritime, aérien, mais aussi ferroviaire, quoique les coûts soient plus importants, Ce sont les choix de la population.

En matière de mode de déplacements aériens, il est demandé d'innover avec des aéronefs qui viendraient compléter le parc d'avions, d'hélicoptères, etc...du ballon dirigeable<sup>22</sup> pour le transport de marchandises. Certains ont même évoqué des montgolfières. Des appareils dont la technologie est maîtrisée aujourd'hui.

Le débat a recueilli une modernisation du transport, proposant des télécabines au-dessus de la rivière de Cayenne.

Il est essentiel de préciser ici que la population déplore l'état de la sécurité sur les routes de Guyane. Aussi, elle exhorte les décideurs à procurer à la population une amélioration dès aujourd'hui

---

22 <https://bfmbusiness/au-bourget-les-dirigeables-sont-prets-a-revolutionner-le-fret-aerien->

(revêtements des axes routiers, éclairages, voies de bus, bas-côtés, passerelles piétons ...) et à programmer (axes routiers, ponts, autoroutes...).

Les moyens dont la Guyane doit être dotée, doivent être aussi des priorités, afin :

- D'accroître l'accessibilité générale aux transports divers pour les personnes touchées par un handicap, moteur, sensitif ou autre
- De mailler complètement le territoire avec un maillage routier entre toutes les communes et un maillage secondaire entre les quartiers
- De permettre l'aménagement, la requalification et la sécurisation des routes nationales d'une part et des voies publiques
- D'installer le cabotage
- De créer des lignes de bus proches des zones de vie, administrations et équipements scolaires.

Les propositions relatives au désenclavement ont été faites après le constat partagé que les zones de l'intérieur ne sont pas attractives, car ne possédant pas d'énergies, pas d'administrations, pas de soins ni nombres de commodités recherchées. La population propose de :

- Désenclaver physiquement pour que les Guyanais puissent se rencontrer, aller du littoral vers l'intérieur et inversement
- Désenclaver numériquement
- Rendre accessible la marina pour les familles
- Créer une desserte de l'aéroport
- Organiser le transport
- Formaliser le transport fluvial (ex : pour accès à Camopi) avec des tarifs plus accessibles pour le transport terrestre et aérien.

Sur la question foncière :

Le débat a clairement formalisé une **demande d'information à la population sur la répartition du foncier qui doit être cédé dans le cadre des accords de Guyane**. Les citoyens ont interpellé sur plusieurs points :

- Que les collectivités ont besoin de foncier pour créer des équipements publics, des routes
- Que des familles installées de longue date attendent de devenir propriétaire depuis plusieurs années, après d'innombrables formalités et des promesses.
- Que les associations foncières qui recherchent l'autosuffisance alimentaire des ménages et œuvrent pour l'insertion sociale, développent de nombreuses actions et doivent être soutenues
- Que la maîtrise du foncier pour l'agriculture doit permettre l'accès à l'intérieur du pays pour y développer l'agriculture.

Enfin, la population a posé l'exigence d'une gouvernance locale forte sur le foncier. Il conviendrait alors de prévoir des représentants de la société civile au sein des commissions d'attribution foncières.

Les échanges sur les thèmes de la commission n°1 se sont poursuivis par la fermeté dont la population a fait montre pour s'approprier et disposer du foncier pour libérer l'activité économique ainsi que faire respecter les décisions de justice concernant les occupations illégales. La population demande à ce propos, que soient programmées et mises en œuvre les opérations d'aménagement urbain pour éviter les installations anarchiques.

Sur la question de l'habitat et de la qualité de vie

La population demande que les administrations et équipements publics divers soient décentralisés avec une amélioration considérable de l'accès à internet, nécessaire aux familles et aux entreprises. Des lieux dédiés avec de larges plages horaires d'ouverture pour les jeunes, de l'éclairage public solaire ou mixte dans les quartiers et enfin que des solutions adaptées aux sites isolés soient trouvées

Sur la question des normes, il a été proposé le développement d'un lobby local et d'un laboratoire technique public.

Le Projet Guyane doit soutenir par ailleurs une politique publique ambitieuse afin de permettre l'accession à la propriété des classes moyennes en rendant des programmes accessibles financièrement (financement adapté, apport personnel, coût du bornage, taxes, raccordements, etc.). Il est rappelé aussi une demande souvent formulée, celle du plafonnement des prix.

Enfin des propositions diverses ont été présentées, débattues :

- Relancer les programmes d'accession sociale à la propriété
- Encourager l'auto-construction
- Aider davantage la réhabilitation des maisons créoles
- Imposer aux bailleurs sociaux les principes de construction durables dans les logements sociaux (orientation des bâtiments par rapport aux conditions climatiques) et la mise en place de jardins familiaux
- Sur la qualité des logements : améliorer l'intimité, créer des espaces de vie qualitatifs pour les enfants, pour la pratique sportive, espaces verts, limiter la hauteur, et prendre en compte le handicap.

## Bassin de vie des Savanes

---

La population demande que soit accentuée la réflexion sur le développement économique autour des axes routiers. Afin de rééquilibrer l'accès aux services publics, pour réduire le besoin de déplacement, la population souhaiterait la création ou le renforcement de l'administration dans les antennes. Elle veut par ailleurs la création de parcours pédestres.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire et développement, la population a interrogé : **Depuis 1945 : comment se fait-il qu'il n'y ait seulement que deux routes nationales et que les camions doivent faire des détours ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de prospectives sur les évolutions du territoire ?**

Les habitants portent à connaissance du débat les nombreux accidents sur les routes défectueuses. Par ailleurs, elle argumente « qu'en sous-entendu depuis 1946, L'État ne voulait pas du développement des outre-mer » et demande que la population se rappelle les problèmes entre certains élus locaux qui n'arrivaient pas à se mettre d'accord et n'ont pas permis à des projets (ex. Lycée de Sinnamary) de voir le jour.

Mailler l'ensemble du territoire, mais aussi créer une route Sinnamary-Saint-Elie, régulariser la route (qui mène au barrage) de Petit-Saut, aménager les routes notamment pour sécuriser l'accès des zones habitées, rouvrir le pont de Madame de Maintenon sis en plein bourg et remplissant des fonctions importantes pour la vie de la commune, développer des services de transport afin d'améliorer la desserte du bourg de Sinnamary avec un arrêt dans le bourg, et des places suffisantes au départ de Sinnamary,



avoir un vrai service public de transport et organiser le transport à la demande, réduire le coût du service de transport, créer une entité unique en Guyane chargée des services de transports publics, sont les propositions recueillies dans la commune.

### **Sur la répartition du foncier prévue dans les accords de Guyane, la population a voulu des précisions sur la répartition par commune et la prise en compte de la taille des communes.**

Trois propositions sur la gestion du foncier ferment le débat de cette commission. La première vise à permettre un accès à la construction moins onéreux grâce à la cession foncière, la seconde à faire appliquer la loi dans le cas des occupations illégales et enfin à obliger les propriétaires à entretenir leurs biens.

## Bassin de vie de l'Oyapock

---

La population exprime dès l'ouverture de la réunion le sentiment que le Schéma Aménagement Régional -SAR a oublié l'Est (sauf le lycée qui est programmé).

Plusieurs ambitions sont énumérées. Elles visent à favoriser l'intégration de la Guyane dans son environnement amazonien et dans le plateau des Guyanes, à repenser les dessertes fluviales comme moyens et voies de transport des biens et des personnes moins onéreux et moins polluants, à inscrire la route de Ouanary et Saut Maripa dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissement, à aménager les berges de Saint-Georges de l'Oyapock, à désenclaver la Guyane par le ferroviaire, à coordonner les attributions de concessions forestières avec les besoins de désenclavement de création de pistes et de routes, à créer une piscine scolaire pour les jeunes de cette partie de la Guyane, à aménager une gare routière, à organiser le stockage d'eau potable pour une utilisation en période chaude.

Des demandes de la population sont émises après que les intervenants aient illustré par de nombreux exemples leur situation d'enclavement :

#### Sur le plan des infrastructures, des transports, du foncier et de l'habitat, du traitement de déchets :

- ✔ Le dimensionnement des routes et des ponts est inadapté aux véhicules qui contribueraient aux échanges internationaux
- ✔ Réhabiliter les pistes atterrissage pour avions et hélicoptères (Ouanary)
- ✔ Piste atterrissage à Trois-Sauts pour les évacuations sanitaires
- ✔ Requalifier le réseau routier
- ✔ Continuité territoriale à Ouanary, Trois palétuviers et Tampack... jusqu'à Blondin
- ✔ Mise en synergie des différents modes de transports pour une mise en réseau
- ✔ Construire une gare fluviale
- ✔ Créer un aéroport international
- ✔ Supprimer le statut de "réserve amérindienne à Trois-Sauts" tout en respectant les populations locales
- ✔ Créer un service public fluvial à bas coût en permettant la desserte en continuité des villages de l'Oyapock
- ✔ Mettre de la concurrence dans le service public aérien de l'intérieur
- ✔ Mise en place de la ligne aérienne Cayenne/ Saint-Georges/Camopi
- ✔ Améliorer l'état de la flotte aérienne

- ✔ Aménagements pour du cabotage
- ✔ Le déverrouillage du foncier pour libérer l'activité économique et notamment la filière agricole
- ✔ Généraliser l'accès à la propriété
- ✔ Favoriser la résorption de l'habitat Insalubre-RHI et augmenter le parc de logements sociaux
- ✔ Résoudre le problème du traitement des déchets « Nous sommes proches des criques et rivières ce qui ne permet pas le stockage des déchets alors il conviendrait de réfléchir à une solution palliative en coopération avec l'État de l'Amapa qui a les mêmes problématiques de traitement de déchets ».

Le débat a entendu les réclamations et les sommations des habitants de Kaw. Cette commune éloignée ne profite pas des infrastructures de Régina, alors qu'elle y est rattachée administrativement. Les habitants ont par ailleurs fait part de leur profond agacement, jusqu'à demander que Kaw soit établie dans un statut de commune à part entière. Son développement pourrait être meilleur :

- Pas d'antenne pour toutes les démarches administratives (CAF, Pôle emploi, CGSS...)
- Pas de moyens de transport
- Pas d'internet (dû au changement de prestataire de la CTG).

Le débat a relevé l'irritation de plusieurs participants à l'encontre des élus qui malgré leurs dires méconnaîtraient gravement selon eux les problématiques du territoire et celles de la commune de Kaw, en tout cas. Ils ont déploré que le temps à porter des solutions concrètes aux problèmes rencontrés par les habitants, soit si long. « Je me demande si je ne perds pas mon temps dans ces réunions », s'est exclamé un habitant.

Enfin, sur le positionnement de la Guyane, la population a souhaité qu'elle soit considérée comme un carrefour et a appelé à mettre en place une coopération opérationnelle et favoriser l'intégration de la Guyane dans son environnement amazonien et sur le Plateau des Guyanes : Venezuela, Suriname, Guyana et Brésil.

La localisation de la commune de Saint-Georges avec son aéroport, commande que la commune soit tournée vers le Brésil son proche voisin.

La piste d'atterrissage de Ouanary doit être exploitée et permettre l'atterrissage d'avions et d'hélicoptères pour le tourisme d'affaire.

L'ensemble des communes de l'Est auraient besoin de différents modes de transport en synergie avec les équipements de base pour atteindre cet objectif

Exploiter une gare fluviale au service des personnes qui y habitent.

Le débat notera une discussion sur le principe de réserve amérindienne à Trois-Sauts, que la population souhaite voir supprimer, tout en respectant les populations locales.

- ✔ Des lignes de transport fluviales à bas coût.
- ✔ Mettre fin au monopole aérien sur les communes de l'intérieur en augmentant les délais des appels d'offres et améliorer l'état de la flotte aérienne.
- ✔ Il convient d'aménager des arrêts fluviaux favorisant le cabotage.
- ✔ Création d'une gare routière pour accueillir les transporteurs et voyageurs dans de bonnes conditions.
- ✔ Développement du parc des bailleurs sociaux, programmes de location/vente des maisons individuelles, et l'accession à propriété
- ✔ Créer une *maison citoyenne* pour le rassemblement de jeunes (maison de quartier).
- ✔ Créer une maison pour l'accueil des populations amérindiennes de Camopi et Trois-Sauts
- ✔ Mise en avant, mise en valeur des produits locaux.
- ✔ Séparation des deux marchés poissons et légumes

- ✔ Les habitants demandent la « sortie du village de Kaw<sup>23</sup> de la réserve, afin qu'il ne soit plus géré par l'État »

## NOTE DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°5

FINANCES DONT FINANCES PUBLIQUES, FISCALITES DONT CELLES ISSUES DES RESSOURCES ENDOGENES, ADAPTATION DES REGLES

Les travaux ont commencé par les interrogations de la population :

- ④ « Que doit-on financer ? Les accords de Guyane ou un projet de société à bâtir de toutes pièces ? » « De quelles ressources propres peut-on disposer pour réduire notre dépendance face aux dotations ? », « Quel est le potentiel fiscal de la Guyane ? », « Fiscalité ou compensation sur le spatial ? », « Pourquoi la Guyane est la seule à supporter les exonérations de plein droit de certains acteurs : État, CNES, Parc amazonien ? », « Qu'en est-il de la taxe carbone ? », « Il faut dans ce domaine une mise en œuvre immédiate ».

L'occasion de rappeler que les États Généraux viennent compléter ce qui a été acté dans l'Accord de Guyane et les douze accords sectoriels signés par la Ministre de l'Outre-mer.

La démarche s'inscrit dans le moyen et long terme. Toutefois la population a martelé l'ensemble des travaux des points à traiter dans le très court terme et a fait des propositions d'ordre général et d'ordre spécifique pour le *Projet Guyane*.

*Remarque : Cette commission a débuté ses travaux dans le bassin Maroni-Mana. La commission pour les autres bassins, suite aux observations de la population, a travaillé conjointement avec la commission n°2*

Cette thématique comporte quatre éléments distincts :

- Les finances publiques (collectivités territoriales principalement),
- La fiscalité applicable aux ménages et aux entreprises,
- Le financement de l'économie,
- Les ressources nouvelles envisageables.

La Guyane est une région caractérisée par un régime fiscal tout à fait particulier et, à bien des égards, dérogatoire. Par exemple :

- Pour les particuliers, un abattement de 40% des revenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu (en plus des 10% dans l'Hexagone), des taux de cotisations sociales plus faibles.

---

23 Kaw est un petit village français, situé dans la commune de Régina dans le département de la Guyane, en territoire de la réserve naturelle des marais de Kaw. L'activité principale des habitants est la pêche et la chasse. Le village de Kaw est uniquement accessible par les marais, en petites embarcations (canot, pirogue...) La population actuelle du village est d'une centaine d'habitants. Dans le village, une agence postale, une école, une église, un dispensaire et un foyer rural sont présents. Une centrale photovoltaïque (la plus importante en site isolé de France avec une surface de 800 m<sup>2</sup> de modules photovoltaïques) et deux groupes électrogènes fournissent de l'énergie à Kaw. Aujourd'hui, la centrale couvre environ 70 % des besoins du village. La réserve naturelle est située à environ 90 kilomètres au sud-est de Cayenne sur les communes de Roura et de Régina en Guyane et englobe le petit village de Kaw ainsi qu'une partie du littoral. De par sa superficie (94 700 ha), elle est la troisième réserve naturelle de France après celles des Nouragues et des TAAF et la deuxième réserve naturelle terrestre après celle des Nouragues. C'est aussi la plus vaste zone humide de France. Le territoire est encadré par les fleuves Mahury au Nord-Ouest et Approuague à l'Est. (<https://fr.wikipedia.org/wiki/Kaw>)

- Les outils de défiscalisation pour l'achat d'un logement sous conditions.
- La défiscalisation des investissements productifs.
- L'application d'un octroi de mer et l'absence de TVA.

Ces avantages fiscaux importants devraient favoriser l'investissement et les revenus. Or, ces dispositions fiscales, souvent remises en question, ne semblent pas profiter au maximum à l'économie. Les rapports, notamment de l'inspection générale des finances, ont permis de démontrer le dévoiement partiel de ces avantages et leur coût.

En matière de finances publiques, les collectivités territoriales sont caractérisées par une faiblesse de leurs ressources par habitant. Ainsi, plusieurs communes de Guyane, dont Saint-Laurent-du-Maroni et Matoury, ont les ressources fiscales par habitant parmi les plus faibles de France.

Les communes de Guyane présentent des caractéristiques très particulières. Elles sont en général d'une superficie exceptionnelle et sont composées de bourgs parfois distants de plusieurs dizaines de kilomètres du centre de la commune. Certaines composantes de la population vivent encore de manière traditionnelle à l'écart des circuits commerciaux, financiers et administratifs classiques. Plusieurs communes ne sont pas desservies par la route et ne sont accessibles que par les voies fluviales ou aériennes. Dans ce cadre, les investissements publics sont extrêmement coûteux. Les dotations de l'État ne prennent pas en compte ces caractéristiques, alors qu'elles sont prises en compte pour les « communes de montagne » en France métropolitaine.

Qui plus est, les retards ou faiblesses du recensement de la population entraînent des conséquences massives sur les ressources financières des collectivités territoriales, qui sont sous-cotées eu égard au besoin d'équipement du territoire.

Par ailleurs, la faiblesse de l'activité économique sur le territoire et notamment à l'extérieur de l'agglomération de Cayenne, engendre une forte limitation des ressources fiscales issues de l'activité économique. De plus, le recensement fiscal des habitations et activités est faible et les outils de calcul parfois absents (cadastre, évaluation, etc.).

Par ailleurs, l'octroi de mer est une fiscalité ancienne qui semble peu appropriée à l'économie de la Guyane : les services, principal moteur économique, ne sont pas taxés. Par ailleurs, la taxation à l'importation renchérit mécaniquement les prix et opacifie leur formation. Enfin, les différentiels de taxation permis entre un produit importé et un produit local, de 10 à 30 points, ne favorisent pas les gains de productivité et la compétitivité des entreprises. Au contraire, une taxe sur les services ou une TVA adaptée permettrait de renforcer les ressources fiscales en élargissant l'assiette, ce qui ne défavoriserait pas l'économie.

Enfin, la fiscalité minière n'est pas adaptée, car indépendante des produits extraits (à l'inverse du pétrole, calculé sur la ressource extraite).

#### Enjeux :

- L'accroissement des ressources des collectivités locales par une taxation adaptée (taxe sur les services, qui remplacerait l'octroi de mer en élargissant l'assiette fiscale) vous paraît-elle pertinente ?
- Faut-il revoir les outils de défiscalisation (pour les particuliers et les entreprises) ?
- Quels financements des entreprises pour accroître l'activité économique ?
- 



### Bassin de vie Maroni-Mana

---

La population s'est surtout interrogée dans ce bassin de vie, arguant du fait que le potentiel fiscal de la Guyane devrait être considérablement augmenté si étaient pris en compte les domaines sur lesquels la population veut voir des résultats :

- ✔ Comment fiscaliser le spatial ?
- ✔ Comment avancer sur la fiscalité minière ? Une réévaluation est souhaitée après un comparatif avec le pays voisin.
- ✔ Que doit-on financer, les accords de Guyane ou un projet de société à bâtir de toutes pièces ?
- ✔ Quel est le potentiel fiscal de la Guyane ?
- ✔ De quelles ressources propres peut-on disposer pour être moins dépendants des dotations de l'État ?



### Bassin de vie du Centre-Littoral

---

La population a appelé à :

- Établir un modèle économique basé sur les retours fiscaux attendus après avoir mis en exergue que l'évolution statutaire est le préalable au développement économique et que dans ce cadre, il y aurait lieu d'adapter le cadre normatif et réglementaire
- Observer que le cap 2030 semble trop court pour un changement notable de la société
- Associer les syndicats et les partis politiques à l'élaboration du projet Guyane
- Établir un paramétrage en mode prospectif ; élaborer un projet Guyane sur le court et moyen terme (2040-2050).

(Par ailleurs le forum de Cayenne du 20 février a accentué le souhait de voir des concrétisations dans le domaine du financement du Projet Guyane.

- ✔ La population a fait remarquer qu'il est vrai que la CTG a mis en place des mesures pour faciliter les exportations, que cela demande beaucoup d'expertises et de temps, mais qu'il s'agirait aussi d'être plus offensif notamment dans le secteur minier. Alors que la CTG prévoit d'entrer dans le capital d'Auplata qui est déjà installé en Guyane, si demain la Guyane se prononce pour la Montagne d'Or, d'autres questions comme la fiscalité émergeront, comment la collectivité se positionnerait-elle ?
- ✔ La population a aussi mis en garde contre les réformes en cours dans ce domaine.

### Bassin de vie des Savanes

---

- ✓ Les leviers de la fiscalité sont insuffisamment exploités pour attirer les gros investisseurs et faire bénéficier au territoire de davantage de retombées
- ✓ La révision du cadre actuel doit être la base de tout débat sur l'avenir de la Guyane
- ✓ Le niveau d'implication des élus dans la levée des freins doit être plus marqué
- ✓ Appeler la population à plus de responsabilité dans le développement de son territoire
- ✓ Établir une meilleure synergie entre les différents acteurs : collectivités État, chambres consulaires...

## Bassin de vie de l'Oyapock

---

- Limiter la taxation à l'importation (octroi de mer)
- Quelle est la pertinence de l'octroi de mer ? Faire une évaluation du dispositif
- Lier les questions de fiscalité et de charges sociales
- Pourquoi la Guyane est la seule à supporter les exonérations de plein droit de certains acteurs : État, CNES, Parc amazonien...
- Prise en compte de la problématique de la concurrence extérieure pour la rentabilité des entreprises dans notre petit marché peu solvable
- Véhicules de tourisme : augmenter la limite de la base amortissable : de 18.300€ à 30.000€
- Le résultat issu de l'abattement de 60% prévu dans la LODEOM doit être versé sur un compte d'affectation spécial servant à renforcer le haut de bilan des entreprises bénéficiaires
- Fiscaliser le foncier bâti et non bâti de l'État, Parc amazonien, spatial pour négocier une compensation à mettre en place
- Diminution des dépenses de fonctionnement des collectivités au profit des dépenses d'investissement.

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE 2009

---

**RAPPEL**

Mettre en place une « sorte de taxe sur la valeur ajoutée spécifique au profit des collectivités territoriales »

- Créer un observatoire des finances publiques locales et de la fiscalité locale
- Inciter l'administration fiscale à repenser systématiquement les logements imposables
- Mettre en place le cadastre dans toutes les communes
- Créer une zone franche industrielle d'exportation (ZFIE)
- Mettre en place une TVA régionale (Réduire l'octroi de mer à la seule protection des productions locales, le temps qu'elles deviennent compétitives)
- Assurer une plus grande transparence sur la formation des prix et des différentiels
- Faciliter « l'accès réel aux ressources locales du territoire guyanais »
- Édiction dans un délai raisonnable des décrets d'application des lois
- Inventaire des ressources minérales
- Inventaires de ressources biologiques
- Mise en place d'une fiscalité spécifique liée à la valorisation des ressources naturelles
- Marché commun des pays du bouclier guyanais.

Avant de pouvoir s'inscrire dans la construction du Projet Guyane, la population a souhaité partager les constats. Avec engagement citoyen, passion, agacement, forte récrimination ou parfois jusqu'à la colère, les participants ont durant des heures exposé ou partagé leurs réflexions et émis plusieurs propositions. Certains habitants ont suivi plusieurs réunions et apporté leur contribution en divers lieux du territoire.

La synthèse retient, en plus du portage politique obligatoire et fort, les comportements et les actions susceptibles d'être des catalyseurs pour faire émerger et porter tout au long de sa réalisation le Projet Guyane.

D'abord, doivent être mis en avant un mode de pensée, un état d'esprit, certains ont parlé de faire évoluer les mentalités et le regard sur la Guyane, mais aussi les comportements de chacun.

Plusieurs participants, nonobstant les difficultés de la Collectivité Territoriale de Guyane, et celles des collectivités municipales de Guyane, se sont autorisés à rêver d'une Guyane meilleure, d'une qualité de vie meilleure, d'équipements dignes d'un pays riche de potentiels, d'une multiculturalité, comme autant de propulseurs pour la Guyane, et ils l'ont mis en exergue durant le débat.

Chaque citoyen doit prendre ses responsabilités pour ce qu'il veut pour lui-même, et pour ce qu'il attend pour la Guyane.

**Faire de la Guyane un carrefour pour le plateau des Guyanes et un territoire d'excellence, un pays où il fait bon vivre. Le Projet Guyane doit rattacher résolument la Guyane à son environnement géographique et dans tous les domaines.**

*« Nous devons pouvoir tenir la main de nos voisins », « La route qui nous lie entre pays Argentine/Pérou/Guyane/Suriname/Venezuela- doit être une réalité »* (une transamazonienne).

**Les barrières érigées, celles des normes européennes notamment, doivent être abaissées pour favoriser les échanges avec nos voisins**

**Passer d'une économie de comptoir à une économie de production.**

**Posséder le foncier de Guyane.**

Ensuite, il conviendrait de définir ensemble une stratégie de développement, une dynamique de changement pour la Guyane, mobiliser les forces vives du territoire et agir sur le court, moyen et long terme et s'y tenir fermement.

Certains acteurs du développement existent, d'autres doivent évoluer et modifier leur manière d'interagir, d'autres doivent être créés dans plusieurs domaines. Ils devront agir en concertation, en transparence, dans la confiance, démocratiquement et durablement.

Cette stratégie s'appuierait sur une dynamique de changement, des orientations comprises par les citoyens. Le plan se déclinerait en politiques contractuelles efficaces s'étendant sur plusieurs années. Les financeurs potentiels seraient associés aux choix et orientations et des comptes rendus réguliers seraient faits à la population.

**Il conviendrait de doter l'institution majeure de compétences, ressources et moyens divers pour embrasser les futurs souhaités par les habitants.**



L'ensemble des projets vise à l'accessibilité du territoire, et au développement des équipements modernes et sécurisés. La sécurité sur les routes est un sujet mis en avant dans tous les débats. Plusieurs témoignages appellent les décideurs à améliorer l'état des axes routiers tout en rappelant l'urgence du remplacement et de la suppression de tous les ponts à une voie.

L'objectif est de favoriser un traitement humain équitable et respectueux des populations des communes isolées, de faire cesser les situations inhumaines inacceptables, de mobiliser les moyens pour que les Guyanais puissent aller du littoral vers l'intérieur et inversement, et surtout d'organiser le transport dont des tarifs accessibles aux populations des communes enclavées.

**La population de la Guyane est composée de jeunes et de très jeunes enfants qui arpentent quotidiennement les rues et voies diverses des communes de Guyane. Ces piétons, voire ces catégories de piétons, sont des usagers pour lesquels la Guyane doit se structurer et faire de gros efforts dès maintenant. C'est une obligation.**

Les jeunes et les familles ont émis leur volonté de se déplacer dans le territoire sans pouvoir le faire compte tenu des coûts élevés des déplacements pour aller d'une commune à l'autre. Ils appellent à des mesures publiques tendant à faciliter l'accès aux communes de Guyane par les Guyanais.

La population cite les points noirs et les attendus : gares routières modernes dans la capitale Cayenne et dans les communes, propres et sécurisées, voies piétonnes, trottoirs, signalétique et marquage au sol, accotements, éclairage, fréquence des transports, bus, arrêts aménagés, abris, horaires, circuits, passerelles, signalisation des horaires de passage des bus à moderniser, bus réguliers, transports interurbains à développer afin qu'ils soient aussi plus sécurisés, plus fiables, plus écologiques.

L'aménagement numérique est un axe majeur que la Guyane doit travailler. Avec le développement d'offres qualitatives dans ce domaine et le développement de la dématérialisation, l'aménagement numérique contribuerait à réduire la grande dépendance aux déplacements.

Sur la question du foncier, les travaux des États Généraux de Guyane notent que la population appelle à une obligation de gouvernance dans ce domaine.

Elle exhorte les décideurs à agir pour le « déverrouillage du foncier », afin de libérer l'activité économique, pour la filière agricole notamment, mais aussi le domaine forestier afin de coordonner les attributions de concessions forestières avec les besoins de désenclavement, de création de pistes et de route. Le **Projet Guyane** doit par ailleurs tout mettre en œuvre pour généraliser l'accès à la propriété. Pour le développement de l'habitat, la population demande de favoriser et financer les opérations de résorption de l'habitat insalubre (RHI) permettant d'augmenter le parc de logements sociaux.

En outre, doivent être imposés aux bailleurs sociaux, des principes de construction durables dans les logements sociaux (orientation des bâtiments, par rapport aux conditions climatiques, récupération des eaux de pluie pour les usages domestiques divers) et la mise en place de jardins familiaux, afin de prendre en compte des situations économiques graves en Guyane et la qualité de vie des habitants qui impacte le vivre ensemble général.

Alors que la Guyane est un pays de forte pluviométrie, les populations en plusieurs endroits du pays peuvent souffrir du manque d'eau potable. Par conséquent, le Projet Guyane doit penser et organiser un plan adapté au territoire, de gestion et de stockage d'eau potable permettant une utilisation en saison sèche.



Ainsi les mots clés des travaux de ces commissions sont les suivants : anticiper (l'environnement, les conséquences des flux migratoires, des politiques sociales), mettre en synergie, fédérer, déployer, mailler, développer, innover, sécuriser, requalifier, désenclaver, équiper, aménager, transporter, fiabiliser, maîtriser et coordonner (l'attribution du foncier), faciliter (l'accès au service public), simplifier les procédures, lutter (contre les occupations illégales), respecter (la qualité de citoyen), qualité de vie (des habitants), ressources (financières, naturelles, endogènes), protéger, sauvegarder, valoriser (les ressources)

- ✔ Réhabiliter ou construire des pistes d'atterrissage, pour les avions et hélicoptères, de Ouanary, Trois-Sauts notamment pour les évacuations sanitaires et les personnels de santé, les enseignants et l'ensemble des habitants qui attendent désespérément le désenclavement.
- ✔ Rendre l'accès au service public de transport fluvial à bas coût en permettant la desserte en continuité des villages de l'Oyapock
- ✔ Mettre de la concurrence dans le service public aérien de l'intérieur
- ✔ Améliorer l'état de la flotte aérienne est fortement demandé. Ce n'est pas un luxe pour la Guyane
- ✔ Percer une route Sinnamary- Saint-Elie et régulariser la route de Petit-Saut, avec un aménagement des routes notamment pour sécuriser l'accès des zones habitées
- ✔ Aménager les berges des communes dont l'aménagement pour développer le cabotage
- ✔ Lancer les études pour la construction d'un réseau ferroviaire, le renforcement et l'ouverture d'infrastructures.
- ✔ Proposer une alternative par la création d'activités professionnelles de ballons dirigeables pour des transports de marchandises de tonnages importants
- ✔ Lancer le transport par des navettes fluviales.
- ✔ Repenser les dessertes fluviales comme moyens et voies de transport des biens et des personnes, moins onéreux et moins polluants.
- ✔ Expliquer le processus de cession des 250 000 ha de l'Accord de Guyane
- ✔ Mettre en œuvre la cession à la Collectivité de Guyane et aux communes de la totalité du foncier de l'État
- ✔ Déverrouiller l'accès au foncier et l'accès à la propriété, notamment pour les classes moyennes. Il s'agirait d'encourager et d'accompagner l'auto-construction, d'offrir des lots à bâtir, de remettre en place des programmes d'accession à la propriété, de construire des logements durables et moins énergivores, qui seraient adaptés à la taille des familles. La population est favorable à des programmes denses de logement, mais ne veut pas des logements en hauteur. Le souhait serait de disposer de lots à bâtir, de logements permettant une plus grande intimité et un meilleur cadre de vie avec jardins d'enfants, parcs, logement pour personnes handicapées.
- ✔ Développer le logement locatif, mais aussi l'accès à des locaux pour des commerces, les crèches et jardins d'enfants, les maisons de quartiers
- ✔ Encourager la population à rentrer dans la légalité par les actions visant à faciliter l'obtention de foncier agricole et de foncier urbain, de permis de construire et une vulgarisation de la réglementation dans ce domaine, si possible en plusieurs langues locales
- ✔ Faire respecter les décisions de justice relatives à l'expulsion des terrains squattés. La population demande la programmation d'équipements et de logements pour éviter les implantations anarchiques. Le contrôle du développement des bidonvilles doit être une des priorités des pouvoirs publics. Il revêt en outre, un aspect de salubrité et de santé publique. Par ailleurs, la population demande de la cohérence dans les décisions qui concernent les

cessions foncières en articulant notamment entre elles les commissions d'attribution foncière pour le foncier agricole, le foncier des collectivités locales et les cessions onéreuses.

### Sur l'économie de la Guyane :

- Quelle identité économique du territoire Guyane pour quel projet ?
- Exigence d'établir des priorités à partir des plans élaborés par la Guyane (pêche, tourisme, énergies renouvelables) ...
- Quels moyens financiers pour que l'aéroport de Guyane puisse exercer sa fonction d'aéroport international
- Demande d'arrêter le saupoudrage
- Rendre le territoire attractif sur le plan économique
- Les projets doivent s'inscrire dans une démarche cohérente avec les principes du développement durable
- Mutualisation des réseaux en matière de numérique
- Suppression de la « discrimination » entre l'intérieur et le littoral en matière d'offre numérique
- Constat d'un salaire minimum trop bas et du seuil de pauvreté inférieur à l'hexagone
- Mettre en place un outil de pilotage actif regroupant les acteurs du secteur (élus, techniciens, CTG, GDI Guyane Développement Innovation, société civile, chambres consulaires). Outil de pilotage qui devra permettre de pallier les freins administratifs.
- Lancer les structures d'amorçage (interprofession, coopérative, etc.)
- **Créer des fonds d'investissement pour les jeunes** : « *les Guyanais aisés, riches, au lieu de faire de la spéculation, pourraient déposer leur argent dans ce type de fonds pour accompagner la création d'activités par les jeunes* » (campus de Troubiran 15 mars)
- **Créer et développer l'économie du recyclage jusqu'à développer une Silicon Valley de l'Amazonie** (campus de Troubiran le 15 mars).
- Installer des comités thématiques, avec des investissements financiers ad hoc aux objectifs fixés, notamment au regard des retours fiscaux attendus (exemple du carnaval ...)
- Établir un modèle économique basé sur les retours fiscaux attendus
- Diminuer les dépenses de fonctionnement de l'ensemble des collectivités, au profit des dépenses d'investissement
- **S'inspirer des modèles surinamiens et néo-calédoniens en matière d'exploitation minière industrielle** (investissement dans les infrastructures scolaires, routières, de santé ...)
- Créer un musée de l'or, afin de valoriser cette ressource naturelle
- Intégrer la Guyane au programme national numérique
- Demander la compétence de la gestion locale pour les ressources du sous-sol
- Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire
- Valoriser les petites activités, notamment dans le domaine de l'agroalimentaire.
- **Mettre en place une politique de lutte contre la pauvreté.**

### **Sur le projet Montagne d'Or (Voir IIIe Partie -I et II)**

Le débat, notamment avec les socioprofessionnels et dans les échanges qui se sont déroulés dans la commission dédiée à l'économie, appelle à la nécessité pour la Guyane que le projet Montagne d'Or aboutisse. En effet, « *l'échec du projet de la société lamgold cumulé à celui de la Montagne d'Or mettrait une croix définitive sur le territoire Guyane* » (réunion EGG en mairie de Cayenne).

Des questions relatives aux impacts sur la santé humaine et sur l'environnement ont été posées. Le rapprochement a été fait avec l'impact des activités spatiales sur la santé humaine et sur l'environnement en Guyane. La population a exigé des garanties. Le débat a bénéficié de l'historique de l'installation de la base spatiale en Guyane fait par le député Serville à Paris, expliquant notamment que c'est la base d'une promesse de développement considérable pour le territoire...

Le débat met clairement en avant un groupe favorable et qui l'exprime. Il est moins important cependant si on le compare au groupe plus important de ceux qui ne le défendent pas, mais demandent que le projet ouvre des retombées plus importantes pour la Guyane. Ces retombées doivent être plus explicites. Elles doivent être démontrées à la population prête à suivre, car pour l'heure, et elle le dit, elle n'a pas d'autre choix.

Les opposants au projet appellent à le rejeter au motif d'un empoisonnement programmé de l'environnement et de la mise en danger des populations dus au procédé de cyanuration pour extraire le minerai aurifère.

Ils demandent par ailleurs que les efforts financiers publics mobilisables pour l'émergence du projet Montagne d'or soient mis dans la valorisation des ressources endogènes durables et pour aider les exploitants guyanais de ce secteur.

L'orientation du débat s'éloigne cependant de la seule fiscalité des activités aurifères.

La population favorable au projet demande beaucoup plus.

La population s'est aussi interrogée sur les contours d'une politique minière guyanaise.

### **Repenser la fiscalité pour développer aussi bien l'attractivité du territoire que les recettes des collectivités :**

- ✔ Faire un bilan de l'octroi de mer et repenser le dispositif
- ✔ Repenser la fiscalité du spatial
- ✔ Repenser la fiscalité minière
- ✔ Lier la politique économique aux retours fiscaux attendus
- ✔ Problématique soulevée dans le cadre de la commission n°5 : la maîtrise du foncier est un préalable au développement du territoire
- ✔ Attirer les gros investisseurs (fiscalité locale et d'État)
- ✔ Utiliser le levier fiscal pour favoriser l'autonomie financière des collectivités vis-à-vis de l'État
- ✔ Obtenir une juste compensation des exonérations dont bénéficient l'État, les activités liées au spatial, le parc amazonien.

La population demande que la fiscalité soit repensée pour améliorer à la fois l'attractivité du territoire et les recettes des collectivités. Cette commission dédiée au financement du Projet Guyane porte au bilan

des travaux que l'évolution statutaire est le préalable au développement économique afin d'adapter le cadre normatif et réglementaire. En bref, la révision du cadre actuel doit être la base de tout débat sur l'avenir de la Guyane. En outre, la population attend un niveau d'implication des élus plus marqué dans la levée des freins. Il est demandé une meilleure synergie entre les différents acteurs : collectivités, État, chambres consulaires. Il est proposé de lister les freins légaux et réglementaires pour libérer l'activité économique.

La politique fiscale du Projet Guyane doit s'articuler avec les objectifs du Projet Guyane, dès lors qu'il sera défini. Elle doit contribuer à accompagner sa réalisation.

En mars 2016, le rapport Othily au Président de l'assemblée de Guyane proposait légitimement d'actionner les niches de recettes fiscales potentielles qui viendraient abonder le budget de développement de la toute nouvelle Collectivité Territoriale de Guyane. Le but étant « d'optimiser les ressources fiscales » et de « parvenir à faire payer les taxes foncières à l'État, ou encore à EDF au niveau des pylônes électriques. La TBS (taxe sur les biens et les services) a également été évoquée (débatte par ailleurs longuement par les experts en 2009). Cette "TVA régionale" en discussion entre les élus et les services de l'État depuis 2010 par le Président Alexandre n'est pas à ce jour mise en place. Les experts qui travaillent sur ce sujet, ont estimé les recettes potentielles de la TBS à plus de 20 millions d'euros annuels". Lors des événements de mars avril 2017, certains ont remarqué que si des éléments ont été pris en compte, la question relative à la fiscalité et singulièrement celle des ressources fiscales propres via le paiement de la taxe foncière par l'État sur ses biens du domaine privé, la taxation des pylônes EDF, la création de la TBS (TVA guyanaise) et la compensation du non-assujettissement à l'octroi de mer des activités spatiales, n'aura pas avancée.

## II-DÉBAT ET PROPOSITION DE LA COMMISSION N°3 : CULTURES, PATRIMOINES, « IDENTITÉS », VALEURS ET DROIT COUTUMIER

### NOTE DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°3

---

Le bien-être de la population est essentiel dans un territoire en mutation : il ne passe pas que par des services publics de base, mais également par des actions permettant une meilleure inclusion sociale de tous ses membres.

Les cultures des populations vivant en Guyane sont mises en valeur par des festivals, des activités socioculturelles diverses, des musées. D'initiative privée ou publique, ces manifestations nécessitent d'être accrues et élargies afin que chacune des composantes, y compris celles arrivées le plus récemment, mettent en valeur leurs identités et surtout ce qui rassemble les hommes et les femmes en Guyane. La société est issue d'une volonté de construction commune : les manifestations doivent permettre la compréhension de l'autre.

Trois actions seront entreprises pour accroître l'attractivité résidentielle :

- La culture, par le développement de centres culturels valorisant les pratiques locales et par la création de musées,
- Les loisirs, qui doivent permettre de s'approprier le patrimoine, l'environnement naturel et accroître les activités résidentielles,
- Les lieux de mémoire, qui ne doivent en aucun cas être facteurs de division, mais au contraire facteurs d'intégration de chacun en partageant une mémoire et un idéal commun.

Enfin, la Guyane doit pouvoir être fière de mettre en avant ses valeurs d'humanité. Des valeurs qui doivent être mises en avant comme autant de tremplins d'émancipation d'une société ancrée dans son histoire, d'une société en mutation, ouverte aujourd'hui au monde.

En 2022, chaque commune pourrait disposer ou aura planifié de nouvelles infrastructures culturelles. Les sites naturels remarquables seront valorisés par des investissements forts permettant au secteur privé de proposer des offres d'hébergement et de découvertes.



#### Enjeux :

- Comment mettre en valeur les identités et intégrer les nouveaux arrivants sans disloquer un socle commun ?
- Comment mettre en valeur les enjeux essentiels : laïcité, égalité hommes-femmes, émancipation des femmes.
- Comment ne pas détruire les valeurs traditionnelles, mais permettre leur réalisation dans le cadre de valeurs de la République ? Quelles dérogations envisager ?
-

### Bassin de vie Maroni-Mana

---



#### **Donner à la culture sa pleine dimension /**

#### **Lien et liant entre disciplines/ mutualisation, pérennité/ les politiques culturelles linguistiques.**

- Fédérer impérativement, créer du lien, communiquer pour donner à l'art sa pleine dimension.
- Fédérer les acteurs, mais aussi trouver des passerelles entre les différentes disciplines de la culture, sortir du cloisonnement. Faire le lien entre les arts plastiques, la vidéo, la danse, la musique, les arts traditionnels, par exemple
- Mieux communiquer, identifier les partenaires et les acteurs clés, soutenir la culture à travers des politiques concrètes et pérennes, pérenniser les actions en cours.
- Mutualiser les lieux et les connaissances, mieux faire circuler les idées, les pensées et les œuvres.
- Préserver les langues identitaires.

#### **Définition les politiques culturelles/ place des objets culturels/ transmission et reconnaissance**

- ✔ Avant de poser des objets culturels dans des lieux, il faut un contenu, une politique et des moyens
- ✔ Ainsi, la nécessité de former et de pérenniser la transmission des savoirs
- ✔ Une reconnaissance institutionnelle des savoirs et savoir-faire.

#### **Reconnaissance des droits coutumiers**

“ Il y a une obligation à protéger les savoirs au-delà de la Guyane, d'où l'importance de réaliser des conventions internationales ratifiées par la France et l'Union européenne. Comment la Collectivité territoriale de Guyane va prendre en compte le point des droits culturels stipulés dans la loi NOTRÉ ?

Des orientations spécifiques sont demandées pour la Guyane par rapport à la France d'une part, mais il est aussi important, en Guyane, de prendre en compte les préoccupations et spécificités des différentes cultures et des différents territoires, d'autre part.

“ Permettre à chaque chef coutumier et dans chaque village, d'avoir un pouvoir reconnu avec une certification pour valoriser les savoirs des chefs coutumiers. Cette certification serait reconnue par les institutions. C'est absolument nécessaire. Les événements de mars avant d'être une action politique, étaient une action sociale.

La communauté amérindienne, par la voix de son représentant, demande le soutien actif, plein et sincère de la Guyane, pour avoir le soutien ensuite le soutien de l'Union européenne afin que la France ratifie la convention internationale relative aux droits des peuples autochtones.

- Intégrer l'aspect transfrontalier des populations autochtones
- Des démarches doivent être portées au niveau national et de l'Union européenne
- La question d'une charte reconnaissant les droits coutumiers est posée
- La question des droits coutumiers et des termes utilisés pour parler des autochtones



### **Rééquilibrage du territoire/ Financement de la culture/ efficacité des cadres budgétaires actuels/valorisation de la microéconomie autochtone**

- ✔ Répertorier les lieux de vie, les aménager
- ✔ Identifier des interlocuteurs et mettre en réseau les acteurs culturels
- ✔ Accroître le partage de la diffusion des œuvres
- ✔ Restructurer pour une nette amélioration le cadre réglementaire et budgétaire disponible pour soutenir financièrement et efficacement les actions culturelles dans les politiques publiques
- ✔ Rééquilibrer l'offre territoriale en termes d'infrastructures
- ✔ Maintenir et soutenir financièrement les actions culturelles
- ✔ Créer des ponts entre institutionnels et société civile, en dotant de moyens financiers les projets fédérateurs
- ✔ Surseoir à la diminution des budgets, dédiés à la culture, des collectivités en Guyane autant que ceux de l'État. Les acteurs culturels sollicitent qu'un cadre budgétaire constant, stable soit établi pour chaque collectivité, puis ensuite, que soit définies et programmées les politiques culturelles
- ✔ Reconnaître et valoriser l'économie développée par les communautés à l'instar du Venezuela avec la cassave, devenue un produit national, inscrit dans les cartes de tous les restaurants.

### **Information/coopération/propriété intellectuelle/ économie culturelle/ formation professionnelle / communication**

- Importance de la structuration des informations pour s'assurer une bonne communication autour des actions culturelles
- Place croissante de la coopération transfrontalière autour des questions de transmission des cultures et savoirs traditionnels, de la propriété intellectuelle et de la valorisation économique des savoir-faire traditionnels
- Accompagner la formation du personnel des bibliothèques
- Mettre en place une caravane de la culture qui sillonne les communes (appui de la CTG)
- Identifier les personnes relais dans les communes
- Mettre une radio libre à Awala-Yalimapo pour développer les liens avec les Amérindiens du Suriname
- Valoriser les savoirs, identités et cultures au-delà des frontières

Un représentant du collectif des Iguanes de l'Ouest, attire l'attention des organisateurs des EGG sur l'importance de bien noter ce qui est dit dans les travaux des EGG afin d'en tirer les conséquences.

### **Bassin de vie du Centre-Littoral**



Cette commission s'est tenue à Macouria le 24 janvier.

**Valoriser la culture et l'identité guyanaise dans les mentalités, faire cohésion, réaliser un inventaire général des biens, objets culturels patrimoniaux, et des savoir-faire sur tout le territoire et le valoriser.**

Accroître la solidarité, développer la communication et le dialogue entre les communautés de Guyane d'une part, mais aussi entre les acteurs culturels. L'ensemble des disciplines culturelles peuvent y contribuer. Le rôle des **bibliothèques, des médiathèques, des politiques du livre et de la lecture** doit être accru. **Les arts plastiques et les arts visuels** doivent être développés et fortement soutenus. **L'audiovisuel et les arts cinématographiques, les arts dramatiques, arts de la scène, arts traditionnels**, prennent une place importante dans la culture, aussi il convient de poser le cadre du développement d'une économie culturelle de la Guyane qui permettrait à l'ensemble des acteurs culturels d'évoluer et de remplir pleinement leur rôle dans le Projet Guyane.

Les propositions formulées par les participants sont les suivantes :

- ✔ Agir, mettre les projets en œuvre, car dans plusieurs domaines culturels « *tout a déjà été dit* » et particulièrement dans le domaine du livre en Guyane
- ✔ Accroître l'intérêt des uns et des autres pour ce qui est réalisé en Guyane : diffuser, publier, financer, soutenir, promouvoir à l'extérieur
- ✔ Changer notre façon de parler de nous et être en capacité de se valoriser
- ✔ Apprendre à valoriser ce que l'on fait
- ✔ Intéresser nos jeunes par la valorisation de ce que nous avons
- ✔ Savoir en parler et susciter l'intérêt
- ✔ Travailler à l'engagement citoyen
- ✔ Revaloriser par le biais de projets culturels les membres des communautés qui souffriraient d'un manque d'estime d'eux-mêmes (problème de l'identité culturelle : qui je suis ?)
- ✔ Sensibiliser davantage les jeunes à l'Histoire de Guyane
- ✔ Avoir une culture de la Guyane au même titre qu'on peut avoir une culture de l'entreprise
- ✔ Apprendre à s'aimer, se regarder, se respecter, se valoriser.
- ✔ Aider à l'éducation des jeunes / diffusion cinématographique- Projet de maison du cinéma

**Des infrastructures, du personnel formé, le rôle de l'école républicaine, des dotations financières**

Toutes les communes de Guyane ne sont pas équipées en médiathèque et quand elles le sont, le personnel n'est pas toujours formé. Les bibliothèques ne servent pas qu'à lire, c'est une porte d'entrée vers la culture. Elles servent à accueillir contes, spectacles, etc... Il y a un travail à faire autour du livre et de la lecture, renforcer et construire les équipements. Il faut aller plus loin dans la mise en réseau et le développement des bibliothèques de Guyane. Arriver à travailler ensemble pour développer la lecture, malgré les problématiques de distance entre les communes.

Les propositions :

- Mettre en place un passeport mobilité (ou passeport patrimoine) pour les élèves.
- Créer un fonds de dotation, réparti entre la CTG et les communes pour donner plus de moyens aux collectivités afin de générer des projets culturels.



- Éclater les vases clos, générer des ponts communautaires par l'articulation de projets pour mettre en relation nos cultures (G. Alexander)
- Renforcer et construire des équipements adaptés pour la diffusion culturelle, dont une salle *Konvwé*<sup>24</sup> dans l'île de Cayenne
- Réaliser la maison du cinéma
- Mettre à disposition des associations des locaux existants
- Création d'un musée et d'un centre d'art dédié aux trois cultures
- **Créer un fonds de dotation, réparti entre la CTG et les communes pour donner plus de moyens aux collectivités afin de générer des projets culturels.**
- Générer des ponts communautaires par l'articulation de projets pour mettre en relation les cultures
- Adapter l'enseignement transmis à l'école, dans le fond et la forme pour véhiculer la transmission et la pérennisation de la diversité culturelle
- Mettre en réseau et développer des bibliothèques en Guyane
- Caravane de la culture qui sillonnerait les communes
- Accepter de travailler de manière partenariale pour développer la lecture.

Plusieurs questions sont soulevées par les participants :

- Quelle exploitation de la salle *konvwé* (Man Sérotte), alors que c'est aujourd'hui un patrimoine privé ?
- Quid de la création d'une autre salle *konvwé* ou d'un centre des arts ?
- Quels métiers autour du patrimoine matériel et immatériel : quelle professionnalisation, quels diplômes ?
- Comment concrétiser le dialogue interculturel : trouver nos points communs de culture, créer un socle commun en les valorisant
- Gérer l'oralité, pour ne pas perdre les savoirs des anciens

### **Identité guyanaise et gouvernance, coopération transfrontalière, vivre ensemble avec nos voisins, peuples autochtones**

Propositions des acteurs culturels :

- ✔ Réfléchir à l'identité guyanaise, en sortant du système encore assimilationniste pour ne pas se confondre dans des définitions qui ne nous définissent pas.
- ✔ Quelle est la légitimité de l'État à réglementer des choses qui ne peuvent l'être. Exemple : dire à des amérindiens comment et où ils doivent faire leur carbet !
- ✔ Quelle université « de Guyane » ? « C'est par ce biais qu'on peut transmettre notre culture et notre identité ».
- ✔ Quels symboles font sens ? Exemple : Le drapeau, le manioc, le tambour, etc.
- ✔ Quel développement de filières locales pour valoriser les savoir-faire locaux ?
- ✔ Créer un « vrai » département des actions culturelles, « pont entre acteurs, pour leur éviter de toujours se renvoyer la balle ».
- ✔ Créer un ethno-pôle, en lien avec la formation professionnelle, faisant le lien entre les différents territoires, afin de centraliser et diffuser la recherche, avec un centre sur le littoral et aussi des antennes détachées dans les territoires...

---

24 Salle « Konvwé » de Man Sérotte haut lieu du folkore guyanais, située avenue d'Estrée à Cayenne ...

- ✔ Le secteur souffre d'un manque d'appel à projets, il faut en générer davantage.
- ✔ Freiner la perte de patrimoine (mots, folklore, fruits, mémoires vivantes non consignées)
- ✔ Quel cadre réglementaire et juridique ou quel statut doivent poser les Guyanais pour se recentrer sur leur(s) identité(s) ?
- ✔ Développer la mobilité même intra régionale : certains jeunes de Balata ne connaissent pas la place des Palmistes, d'autres jeunes de Guyane ne connaissent pas la mer
- ✔ Mettre les lieux libres ou abandonnés au service de la culture
- ✔ Être attentif à ce que les actions culturelles sur l'identité ne conduisent au *partitionnage*<sup>25</sup>
- ✔ Soutenir les actions culturelles avec les pays transfrontaliers
- ✔ Créer et maintenir le principe de gratuité des livres scolaires
- ✔ Créer et maintenir le principe de gratuité des sorties scolaires pour encourager une meilleure connaissance du territoire
- ✔ Quid des moyens donnés aux collectivités locales pour développer les arts plastiques et encourager la production artistique
- ✔ Amplifier, faire connaître aux jeunes le travail des artistes
- ✔ **Pérenniser les Journées des peuples autochtones, en les inscrivant dans le Livre blanc ou /et le Projet Guyane.**
- ✔ Proposition de création d'un service des affaires des peuples autochtones de Guyane pour faire un état des lieux et œuvrer sur des actions
- ✔ Proposition de la réalisation d'un mémorial en hommage aux peuples autochtones de la Coline Sepelu
- ✔ Construction d'un musée des patrimoines amérindiens (6 nations) à Macouria
- ✔ Instauration d'une journée de la langue amérindienne et de la langue bushinengue
- ✔ Créer un musée des patrimoines amérindiens. Exposer le savoir-faire des 6 communautés

**Unir un peuple autour d'une identité commune afin d'assumer la diversité culturelle, voir la culture comme additionnelle, définir un sentiment d'appartenance autour de symboles et d'un socle commun, sortir de la politique assimilationniste en recréant notre propre identité**

“ « On souffre du partitionnement communautaire. Dire être guyanais n'absout pas son identité communautaire, mais définit une origine géographique. Ce n'est pas contradictoire avec une identité créole ou autre. Assumer ses diversités, être dans l'addition plutôt que dans la contradiction » (G. Alexander)

“ « Il faut arriver à se rassembler. La stratégie de l'État français est de disperser le peuple. Aujourd'hui on a un symbole qui devrait unir le peuple guyanais. Le drapeau, il pourrait servir d'unification du peuple. Qui s'assimile au drapeau français, qui connaît la signification des trois couleurs ? Qui se reconnaît derrière ce drapeau. Il faudrait valider une fois pour toutes ce drapeau guyanais, ça n'empêche pas qu'il y ait également d'autres symboliques pour unir le peuple guyanais » (M. Hyasine)

---

<sup>25</sup> Dynamique identitaire et partitions sociales ( ex : Liban, Inde, France, Mali...)

- “ « Propose un appel à projet/concours ouvert à tous les Guyanais pour proposer un drapeau qui serait le symbole de la Guyane, car tous ne se reconnaissent pas dans le drapeau actuel. » (C. Labonté)
- “ « Il faut réfléchir à notre identité en sortant de la logique d'un système encore assimilationniste, dans lequel des définitions qui ne nous définissent pas nous ont été données. La construction de la Guyane ne peut pas se faire sans émancipation. Il faut arrêter de cantonner les choses, telle compétence c'est l'État, l'autre CTG, l'autre les communes... mais être capable de prendre en main des choses que l'on peut gérer »
- “ « Le principal point c'est l'éducation, via l'université, qui est « de Guyane ». C'est à travers elle que l'on peut transmettre notre culture et notre identité ».

## Bassin de vie des Savanes

---

*La réunion de cette commission s'est tenue le 31 janvier à Iracoubo*

Plusieurs thèmes ont été débattus : la nouvelle réglementation de la chasse, les zones blanches, le réseau internet, la valeur du travail, le changement statutaire, l'école et la formation, les transports, la santé, le dynamisme culturel et les infrastructures, l'isolement de la commune, les fonds européens et diverses aides publiques, la transmission des savoirs traditionnels, le rôle de la famille.

- “ « Comment développer le pays s'il n'y a pas de travail ? Sans travail, il n'y pas de loisir. Ainsi, on assiste à une perte de la valeur travail. Il est nécessaire de revaloriser le travail »

Les habitants « dénoncent l'état d'assistanat dans lequel on plonge les populations ». « Une politique qui n'encourage pas au dynamisme et à l'entrepreneuriat ». « La loi de départementalisation ne peut s'appliquer en Guyane. Il faut adapter certaines politiques et avoir des dérogations. Nous attendons des États généraux un changement des règles institutionnelles pour associer l'État et la CTG ».

- “ « Le sentiment que l'on veut empêcher les petites communes de se développer, car avant Iracoubo avait son cinéma, sa boulangerie, ses entreprises, et tout cela a maintenant disparu ! »
- “ « Quelle volonté existe pour accompagner le développement de la commune ? ».

Les habitants dénoncent l'absence d'appui aux projets par les pouvoirs publics.

La conséquence, c'est qu'il n'y a pas suffisamment de manifestations culturelles, pas suffisamment de lieux culturels, et les habitants doivent en permanence se déplacer.

Ils proposent de :

- ✓ Mailler le territoire
- ✓ Créer des infrastructures culturelles pour la population
- ✓ Construire un lycée Professionnel (filiale culturelle) et une MFR pour soutenir la jeunesse, si nécessaire à mi-chemin entre Sinnamary et Iracoubo, déplorant les trajets longs et incessants imposés aux jeunes
- ✓ Créer des formations adaptées au territoire, pertinentes

- ✔ Encourager les jeunes à pêcher et à vendre leur poisson (source de revenus).

La question du devenir du grand projet culturel de Jean Martial est posée. Il est en attente, répondra Madame Jean-Louis, Directrice de la Maison des Cultures, il n'est pas abandonné.

“ L'État nous met des frontières invisibles, comme les permis de chasse, etc....

La population projette de s'unir entre chasseurs pour proposer un projet afin de :

- ✔ Créer un centre pour des réunions, des expositions, des formations
- ✔ Demander la mise à disposition (des porteurs de projet) un terrain vaste pour la formation à la manipulation des armes et à la sécurité
- ✔ Créer une maison de la chasse : formation au traitement de la venaison puis vente du gibier, formation des chasseurs au comportement en forêt
- ✔ Organiser des assises de la chasse comme un évènement culturel.

Un savoir-faire amérindien doit par ailleurs être conservé, celui *des facteurs d'arcs*.

À ce propos, ils émettent leur mécontentement quant à des règles imposées de l'extérieur « qu'on vienne nous dire comment faire les choses chez nous ».

En outre, ils proposent de :

- Créer à Iracoubo un musée des patrimoines amérindiens
- Recenser et valoriser les savoirs et savoir-faire traditionnels
- Mettre en place le bibliobus dans les zones isolées
- Associer l'Éducation nationale pour mettre en œuvre des programmes pour les jeunes, de transmission culturelle propre à la Guyane
- Valoriser toutes les langues et pas seulement le créole
- Proposer une école, un centre de formation spécialement dédié à la transmission culturelle
- Réaliser davantage de livres et documents, d'ouvrages scolaires dans les langues de Guyane.

## Bassin de vie de l'Oyapock

---

*La commission s'est réunie le 7 février à Saint-Georges de l'Oyapock*

### **Culture, identité et patrimoine, politique culturelle linguistique, chantiers culturels d'insertion comme levain du développement des communes de l'est guyanais**

Les propositions de la population :

- ✔ Développer le tissu associatif et financer les projets culturels des associations.
- ✔ Respecter la culture locale « Ex : les maîtres de la pagaie se développent sur une pratique du pacifique. Il y a là un risque d'étouffement des pratiques locales »
- ✔ Protéger la transmission de la pratique du canot traditionnel.
- ✔ Préserver la langue créole et former à la langue créole (les concours de langues régionales « francisent » la langue créole), la langue créole est jugée intacte dans le bassin de Saint-Georges-de l'Oyapock.
- ✔ Enregistrer les dépositaires dans le domaine de la conservation du patrimoine linguistique
- ✔ Préserver les langues parlées en Guyane.

- ✔ Créer un centre dédié à la tradition culturelle du bassin de l'Oyapock tel **qu'un centre culturel dédié à la valorisation des pratiques et des arts appliqués**, permettant aux jeunes de connaître aussi les cultures de la région.
- ✔ Associer la recherche universitaire à l'histoire et au patrimoine avec un laboratoire accueillant des étudiants en histoire sur l'étude des territoires contestés brésiliens. (Anthropologues guyanais).
- ✔ Favoriser l'appropriation des connaissances locales.
- ✔ Faire l'inventaire des sites historiques (Montagne d'argent ..., ). Il y a plusieurs sites qui méritent d'être connus. Il faut les recenser.
- ✔ Recenser les vestiges et les valoriser.
- ✔ Réhabiliter les sites archéologiques (Saut Maripa).
- ✔ Monter et financer des chantiers d'insertion pour la réhabilitation de : site Maripa, Montagne d'argent, église de Saint Georges, village de Tampack (site archéologique), bâtiment des douanes en maison de culture.
- ✔ Valoriser le lien social entre les communautés pour favoriser le « mieux vivre ensemble »
- ✔ Créer une fête entre les communautés de la Guyane.
- ✔ Valoriser les personnes, souvent bénévoles, qui mettent en place des actions culturelles dans les communes.
- ✔ Valoriser le Tambour à Kaw.

**RAPPEL**

Promouvoir la diversité, la culture, la mémoire pour construire une identité et un avenir commun

1. Mettre en place des structures : musées, théâtres, bibliothèques, médiathèques, spectacles vivants, cinémas, centres de langues.
2. Inscrire et financer le musée des cultures (comme projet d'intérêt national)
3. Créer une scène internationale (du type maison des cultures du monde)
4. Aménager des espaces scéniques de plein air (Fort diamant Cépérou)
5. Organiser des universités populaires (sur des thèmes de société)
6. Créer un festival interculturel en Guyane
7. Créer la fête du rassemblement des populations de Guyane (jour de commémoration avec un hommage à un monument historique)
8. Mettre en place un programme pluriannuel de restauration de l'habitat
9. Rechercher les emblèmes, les espaces historiques majeurs et mettre en valeur le patrimoine matériel et immatériel
10. Créer les éléments d'un rassemblement pour l'émergence d'une culture en mettant en évidence les points communs des communautés gyanaises
11. Insérer dans les programmes scolaires l'histoire des peuples autochtones, et celle des pays caribéens et sud-américains Transmettre l'histoire migratoire dans une démarche mémorielle Raconter l'histoire de la Guyane sur des nouveaux supports : bandes dessinées, Cdroms, etc. afin de faciliter accès à la connaissance Renforcer éducation à la citoyenneté et transmettre valeurs républicaines
12. Réaliser un maillage d'équipements culturels de proximité à l'échelle de la Guyane (plan d'investissement, recrutement et formation des personnels)
13. Inciter les médias locaux à multiplier les émissions culturelles autres que la musique, les chants et les danses
14. Étoffer le service public audiovisuel
15. Inscrire dans les journaux télévisés le champ d'actualité des Guyanes et de l'Amazonie
16. Promouvoir l'ensemble des communautés composant la population gyanaise sur les médias locaux
17. Mettre en place un journal régional TV
18. Constituer un centre de ressources, un « pôle de transcription »
19. Aménager des espaces scéniques en plein air sur les sites patrimoines historiques.

---

### SYNTHÈSE DE LA COMMISSION N°3

---

Plusieurs acteurs culturels et citoyens au moment de la mobilisation historique de mars avril 2017, étaient réunis autour du Manifeste 518 du collectif Culture pour la Guyane. L'ire du monde la culture devait porter « aux oreilles de la République et du monde les inégalités » dont le territoire ne veut plus souffrir et les acteurs culturels l'ont dit. Ils ont « constaté avec effroi l'absence du mot culture au cœur des revendications du bien collectif », rappelant à cette occasion l'exceptionnelle diversité culturelle, de femmes et d'hommes, de la Guyane, de racines et de cultures d'origines diverses. Cette diversité devant

être accueillie comme une authentique force, pour un jour, ensemble, s'inscrire en peuple pour un avenir commun.

Les États Généraux ont ainsi permis à ces acteurs du développement culturel de la Guyane de se retrouver afin de partager les constats, de confronter leur avis et perceptions des politiques culturelles menées en Guyane depuis plusieurs années et de dessiner le Projet Guyane.

- “ « En 2030, il serait bien qu'en Guyane, l'on puisse communiquer quelle que soit notre origine culturelle, car la langue est le premier relais » (J. Thérèse)
- “ « Le dialogue est essentiel, le problème c'est l'interlocuteur qui est devant vous. À partir de mars, le chantier s'est avéré énorme. Nous nous sommes demandé ce qu'était un acteur culturel, à quoi servait une activité culturelle ? » (Carma)
- “ « Pour faire cohésion, cela commence à l'école... faire du lien, des échanges, se connaître, connaître le territoire » (I. Leroy)
- “ « Il est temps que nos cultures se connaissent, se rapprochent et dialoguent » (P. Blérald)
- “ « La création des infrastructures doit être en accord avec un projet politique et un soutien pérenne. Comment s'assurer que les besoins exprimés seront pris en compte à long terme ? » (P. Lacaisse)
- “ « Sujet important de l'identité pour définir un socle commun et pérenniser les cultures traditionnelles » (R-L Briquet)
- “ « En famille, les parents n'ont plus le temps de transmettre, c'est l'école qui doit jouer ce relais » (M. Siong)

La culture dont il a été question dans les travaux est un élément déterminant de l'identité des personnes, un puissant facteur de cohésion sociale et de transmission intergénérationnelle, c'est celle qui est le résultat permanent de l'interaction entre l'homme et son environnement, façonnée et nourrie par le temps, modelée par les modes de vie et de pensée, de spiritualité, c'est celle de l'homme qui appartient à une culture, qui est intégré dans une culture, alors désignée comme un ensemble de savoirs, de croyances, de pratiques et de valeurs portées par sa société.

« Le bien commun vise l'épanouissement intégral des personnes et des groupes qui constituent la société : si le politique en est le responsable ultime, chacun en est responsable à son niveau et on ne peut espérer progresser vers lui que si les corps intermédiaires peuvent vraiment tenir leur place. »<sup>26</sup>



---

26 Jean-Yves Naudet est professeur émérite d'économie à la Faculté de Droit et de Sciences politiques de l'Université d'Aix-Marseille. Il y dirige le Centre de Recherches en Éthique économique et des Affaires, ainsi que le Département d'Économie et la chaire Banque et Mutualisme.

Dans la société multiculturelle guyanaise, la culture peut-elle être un des ciments pour protéger et gérer ensemble le bien commun ?

Le *Projet Guyane* dessiné par la population met en union les populations qui composent la Guyane, l'interculturalité, décloisonne les communautés, enrichit les identités, valorise les communautés et leur patrimoine, *bien commun*, les patrimoines environnementaux, culturels, linguistiques et autres, encourage et accompagne financièrement et durablement la production artistique. Avec l'éducation, la culture est un des moyens qui peut permettre à la Guyane de développer son image, de préparer et de renforcer la jeunesse dans son identité.

Il est demandé au *Projet Guyane* d'assumer la diversité culturelle du pays dans la communication, dans la signalétique sur le territoire et de faire de la culture une plus-value additionnelle en valorisant le plurilinguisme

Le *Projet Guyane* dessiné par la population répond aux ambitions des communautés amérindiennes de voir un jour la France ratifier la convention internationale 169 de l'O.I.T.

Les actions à mettre en œuvre dans le *Projet Guyane* sont nombreuses et nécessitent des moyens matériels, humains et fonciers.

Par ailleurs, les acteurs culturels ont exprimé leurs craintes quant aux perspectives qui ne sont pas visibles pour 2010 et encore moins pour 2040.



### III-DÉBAT ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION N°4 ET FOCUS « LA SANTÉ DANS LE PROJET GUYANE » : PRÉVENTION, SOLIDARITÉ SANTÉ, MÉDICO-SOCIAL, FAMILLE, ENFANCE EN DANGER

Les États Généraux dans le domaine de la Santé, du Médico-social, et de l'offre de soins ont entendu de nombreuses parties, mais hélas, n'ont pu, malgré la volonté exprimée, entendre tous les acteurs.

Nonobstant les douze mois écoulés depuis la mobilisation historique de mars avril 2017, la santé en Guyane est en crise, mettant en péril la sécurité sanitaire à garantir à la population. C'est dans ce contexte que s'est déroulé le débat sur le *Projet Guyane*.

Le débat a pris acte des revendications pour la santé et le social, portées en mars avril 2017 par l'intersyndicale du CHAR, le CMCK, la CRSA, le CHOG, le collectif famille jeunesse en danger, la plateforme santé, les revendications « pour les jeunes en grande difficulté sociale et professionnelle », la lettre ouverte des délégués régionaux de NEXEM employeur de 930 salariés en Guyane, le programme d'action pour traiter la santé en Guyane du Docteur Rollin Bellony, le préavis UTG-de la Caisse Générale de Sécurité Sociale, des revendications de l'association SRDT Santé et Respect des Droits pour Tous, les revendications de l'intersyndicat de l'ARS CFE-CGC, UTG, UNSA, la motion du collectif des praticiens du centre hospitalier de Cayenne.

#### NOTE DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°4

---

La santé est nécessaire au bien-être. Le nombre de médecins par habitant est inférieur de moitié à la moyenne nationale, les bénéficiaires de l'aide médicale d'État (AME) représentent plus de 10% de la population, l'accès aux soins est complexe pour la plupart des habitants. Une action forte en direction de la santé est essentielle. S'il est acté qu'un centre hospitalier universitaire (CHU) sera créé, c'est plus globalement, l'organisation des soins sur le territoire qu'il s'agit d'améliorer.

Au cœur des revendications de la population, la question de la santé ne peut passer uniquement par une question de moyens matériels ou humains. En effet, face aux enjeux de santé que représente l'immigration, une montée en charge est nécessaire. Les flux importants affectent le système de santé dans son ensemble.

Plus grave, le secteur privé est encore trop peu présent sur le territoire, allongeant considérablement les prises en charge chez les médecins libéraux. C'est ainsi l'ensemble du secteur de la prévention et des soins qui doit être réorganisé, adapté et renforcé.

L'organisation, et la prise en charge des soins sur le territoire est à repenser intégralement. En effet, le nombre de séjours en Médecine Chirurgie et Obstétrique (MCO) va augmenter de près de 53% d'ici 2030. Les projections doivent prendre en compte le sous-équipement de la Guyane en places et lits hospitaliers.

En effet, la comparaison des taux d'équipement avec les moyennes nationales montre que le territoire est fortement déficitaire pour plusieurs types d'infrastructures hospitalières (médecine, chirurgie, SSR, psychiatrie juvénile). Le territoire dispose en revanche d'un taux d'équipement en gynécologie-obstétrique bien supérieur aux moyennes.

Les capacités supplémentaires de lits MCO sont évaluées à 150 afin que le taux d'équipement soit similaire à celui observé dans l'Hexagone. Dans ce cadre, le protocole d'accord signé le 9 juin 2017 a notamment prévu la création d'un CHU à Cayenne. Un centre hospitalier à Saint-Georges-de-l'Oyapock et un centre hospitalier à Maripasoula devront permettre d'y répondre.

La médecine de ville devra nécessairement être massivement accrue et répartie sur le territoire. Le Président de la République a proposé des « contrats d'installation ou de mobilité » afin d'accroître la démographie du personnel médical.

Au-delà des enjeux de santé, l'accroissement des services aux personnes vulnérables est nécessaire : la prise en charge des personnes âgées dépendantes, des personnes souffrant d'un handicap, etc. La meilleure répartition et l'accroissement du nombre de places dans les établissements est nécessaire.



#### Enjeux :

- Comment développer la médecine sur tout le territoire ?
- Comment développer la prévention ? Quelles actions mettre en œuvre ?
- Quels sont les établissements de soin les plus essentiels à développer sur territoire ?

## DÉBAT ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION DANS LES BASSINS DE VIE

---

### Bassin de vie Maroni-Mana

---

*Les travaux de cette commission se sont déroulés au pôle social à Saint-Laurent-du-Maroni.*

La Formation sanitaire et médico-sociale, la prévention, les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, la protection de l'enfance, l'accès et offre de soins, sont les six domaines qui ont été débattus par les participants.

Une ambition pour la santé dans le Projet Guyane qui vise à :

- ✔ **Répondre aux besoins de professionnels de santé dans le secteur social, médico-social et médical avec une demande forte d'augmentation de l'encadrement**
- ✔ **Prévenir les problèmes de santé publique sur l'ensemble du territoire pour que l'utilisateur devienne acteur de sa santé**
- ✔ **Prendre en charge, améliorer les actions sur tout le territoire à destination des personnes en situation de handicap**

- ✔ **Augmenter la prise en charge de la personne âgée sur l'ensemble du territoire**
- ✔ **Augmenter efficacement les moyens pour la protection de l'enfance sur le territoire**
- ✔ **Égalité d'accès aux soins pour tous sur l'ensemble du territoire**

Les actions proposées dans le domaine de la FORMATION SANITAIRE ET MEDICO-SOCIALE, sont les suivantes :

- ✔ Schéma territorial des formations sanitaires sociales et médico-social (état des lieux, des besoins – prospectives)
- ✔ Promotion de ces formations dans les écoles, collèges et lycées (forum, conseil d'orientation)
- ✔ Dispenser les formations médicales à l'université et en coopération avec Brésil, Suriname, Caraïbes
- ✔ Création d'un centre ou institut territorial de formation en santé, social et médico-social et formaliser les cadres administratifs appropriés (ensemble des agréments plus mutualisation des moyens)
- ✔ Décentralisation des centres de formation
- ✔ Immersion des élèves dans les milieux professionnels sur l'ensemble du territoire y compris CDPS et PMI
- ✔ Développer le E-learning, la E-formation par visioconférence, internet, à distance. Ces formations sont conditionnées par le fonctionnement du réseau internet !
- ✔ Accompagnement financier des jeunes dans la prise en charge de la formation par l'octroi des bourses, et contrat moral d'engagement pour chacun, s'engageant à travailler plusieurs années (à définir) en Guyane
- ✔ Besoin de médiation culturelle dans tous les domaines -social, ethnologique et anthropologique- (interculturalité à prendre en compte)
- ✔ Reconnaissance des compétences traditionnelles et des compétences des coutumiers
- ✔ Mettre en place des réunions d'information sur les métiers de la santé du social, médico-social en collaboration avec le rectorat
- ✔ ANFH = recueil des données (GPMC) identifier les métiers en tension en termes de ressources humaines
- ✔ Exploiter l'immobilier disponible pour en faire des locaux de formation

Les actions proposées dans le domaine de la PRÉVENTION sont les suivantes :

- ✔ Élaboration du schéma territorial de prévention en tenant compte de la santé communautaire et de la santé publique
- ✔ Coordination des actions de prévention des différents acteurs associatifs en les accompagnant et en renforçant les moyens.
- ✔ Action de formation, d'éducation de l'enfance « de l'école à la maison » accompagnement, soutien à la parentalité.
- ✔ Redonner confiance à l'utilisateur vis-à-vis du professionnel de santé et du système de santé.
- ✔ Développer la formation des techniciens en intervention sociale et familiale en lien avec le pôle emploi.
- ✔ Augmenter les compétences du personnel dans l'accompagnement des jeunes enfants et parental (EJE)
- ✔ Prendre en compte les différentes communautés, langues et particularités culturelles.

- ✔ Éducation en vue du renforcement de la compréhension des grandes problématiques de santé publique.
- ✔ Création d'une structure d'accompagnement à la parentalité
- ✔ Accentuer la communication en direction des acteurs associatifs (diffusion des projets...)

Les actions proposées dans le domaine de la PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP, sont les suivantes :

1. Dépistage territorial du handicap (identification territoriale) à tous les niveaux de prise en charge
2. Adaptation de la scolarité
3. Aider, accompagner les spécialistes du dépistage et de l'identification
4. Schéma territorial médico-social avec définition des besoins structurels
5. Définir un programme d'appel à projets
6. Renforcement de l'aide aux aidants
7. Renforcer les moyens d'action de la MDPH au plus près de la population
8. Développer les structures d'accueil (en priorité dans l'ouest haut et bas Maroni) pour les enfants et les adultes
9. Structures d'accueil pour public vulnérable (créer, augmenter l'offre de service)

Les actions proposées dans le domaine de la PERSONNE ÂGÉE sont les suivantes :

1. Schéma territorial gérontologique (état des lieux et prospective)
2. Renforcement du service de l'autonomie
3. Développer des structures d'accueil de jour (petite unité de vie, résidence séniors...) et d'hébergements
4. Développer les structures d'accueil thérapeutique (USLD) Unité de soin longue durée + prise en charge d'Alzheimer + troubles cognitifs
5. Développer, proposer de nouveaux services à domicile
6. Recruter personnel médical qualifié (gérontologue)

Les actions proposées dans le domaine de la PROTECTION DE L'ENFANCE sur le territoire, sont les suivantes :

- ✔ Création de la maison territoriale de la solidarité et de la santé en fonction de la réalité des territoires
- ✔ Amélioration de la pratique et du soin de la vaccination pour une meilleure couverture vaccinale sur l'ensemble du territoire
- ✔ Programme de réhabilitation, de construction des structures de PMI
- ✔ Mise en place d'un centre de planification et d'éducation familiale
- ✔ Mettre à disposition des mères et des familles des bus scolaires dans un créneau horaire défini pour les conduire dans les centres de soin.
- ✔ Création de structures d'accueil
- ✔ Accueil d'urgence et gestion de crise
- ✔ MECS (Maison d'Enfance à Caractère Social)
- ✔ Centre maternel (Foyer mère /enfant)
- ✔ Accueil de jour
- ✔ Maison des familles

- Développer la prise en charge des enfants à domicile

Les actions proposées dans le domaine de l'ACCÈS ET OFFRE DE SOINS sur le territoire, sont les suivantes :

- ✓ L'offre hospitalière = développer de nouvelles activités médicales et réduire ainsi les évacuations sanitaires
- ✓ Réforme du mode de financement des hôpitaux (tarification à l'activité), renforcement des budgets, prise en compte de la patientèle de l'est surinamien
- ✓ Création d'un hôtel hospitalier (hospitel<sup>27</sup>)
- ✓ Création d'un SAMU dans l'ouest pour réduire les Évacuations sanitaires et rattachement administratif au CHOG.
- ✓ Départ des EVASAN directement du CHOG vers l'extérieur.
- ✓ Pas de Groupement Hospitalier du Territoire vu l'immensité de celui-ci et de l'explosion démographique.
- ✓ Revoir l'accès à la couverture sociale des patients.
- ✓ Transformation du CDPS en vue d'un centre hospitalier à long terme.
- ✓ Accentuer le développement de la télémédecine
- ✓ Création d'un service hospitalier de désintoxication incluant la prise en charge en psychiatrie et la post-cure.

### Bassin de vie du Centre-Littoral

---

*Cette commission s'est tenue sur la commune de Montsinéry –Tonnégrande le 24 janvier 2018.*

La Formation sanitaire et médico-sociale, la prévention, les personnes en situation de handicap et les personnes âgées, la protection de la santé de la mère et de l'enfant, l'accès et l'offre de soins, sont les cinq domaines qui ont été débattus par les participants.

Une ambition pour la santé dans le Projet Guyane qui vise à :

- ✓ **Répondre aux besoins des professionnels de santé dans le secteur social et médico-social et médical avec une demande forte d'augmentation de l'encadrement et de formation au niveau local**
- ✓ **Prévenir les problèmes de santé publique sur l'ensemble du territoire pour que l'utilisateur devienne acteur de sa santé et responsabiliser les familles**
- ✓ **Prendre en charge, améliorer les actions sur tout le territoire à destination des personnes en situation de handicap**
- ✓ **Augmenter la prise en charge de la personne âgée sur l'ensemble du territoire**
- ✓ **Augmenter efficacement les moyens pour la protection de l'enfance sur le territoire**
- ✓ **Égalité d'accès aux soins pour tous, une meilleure offre de soins, de spécialistes au niveau local. Accessibilité à des soins décents sur le territoire. Étoffer l'offre de prise en charge des patients.**

Les actions proposées dans le domaine de la FORMATION SANITAIRE ET MÉDICO-SOCIALE sont les suivantes :

---

<sup>27</sup> L'Hospitel est un hôtel intégré à une structure hospitalière.

- Augmenter le nombre de places en formation professionnelle ( agrandir l'existant, construire)
- Créer une école de formation de cadres de haut niveau pour assurer la formation de l'élite guyanaise
- Développement des formations médicales et socio médicales localement
- Échanges avec nos voisins transfrontaliers
- Accompagner et former les bénévoles des associations
- Constat que les hôpitaux et dispensaires sont saturés. Agir pour en créer
- Développer des structures d'accueil pour les populations immigrées
- Permettre localement aux infirmières et aux sages-femmes de réaliser des actes médicaux pour pallier aux manques de spécialistes sur place
- Recruter plus de travailleurs sociaux.

Les actions proposées dans le domaine de la PRÉVENTION sont les suivantes :

- ✔ Coordonner les actions des différents acteurs de prévention
- ✔ Renforcer le soutien à la parentalité
- ✔ Redonner confiance à l'utilisateur – il manque de confiance notamment envers le personnel du CHAR, ce qui a pour conséquence, le renoncement aux soins-
- ✔ Valoriser les métiers de la santé et du social et y sensibiliser les jeunes
- ✔ Accentuer la communication en direction des acteurs associatifs par la diffusion de projets
- ✔ Rendre plus attractif le statut de bénévole d'association.
- ✔ Agir sur la gouvernance dans le domaine de la santé :
  - Coordination des actions menées entre l'ARS et la CTG
  - Adapter la législation, voire aller sur une évolution statutaire et l'autonomie
  - déconcentrer les services aux publics
  - recrutement local pour les postes stratégiques afin de permettre aux dirigeants d'agir sur le long terme ( déplore le turn over sur les postes stratégiques dans la santé)
  - Aménager les routes de Guyane pour la sécurité des citoyens
  - Développement de la solidarité de la République en faveur de la Guyane
- ✔ Information du citoyen
- ✔ Étudier les raisons du mal-être du personnel de santé
- ✔ Réduire l'habitat insalubre, car il a une grande incidence sur la santé
- ✔ Accès à l'eau potable et à l'électricité dans les foyers
- ✔ Réduire les zones blanches.

Les actions proposées dans le domaine des PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET PERSONNES ÂGÉES sont les suivantes :

- Développement des ESAT
- Développement des unités mobiles et des structures de proximité
- Dépistage territorial du handicap à tous les niveaux de prise en charge
- Attribuer du foncier pour développer des structures médico-sociales
- Créer des structures adaptées aux personnes âgées dont le nombre augmente depuis plusieurs années avec nécessité d'anticiper les besoins
- Décentraliser les structures situées dans la capitale

Les actions proposées dans le domaine de la PROTECTION DE LA SANTÉ DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT sont les suivantes :

1. Mettre en œuvre un programme de réhabilitation, de constructions de PMI
2. Mettre en place un centre de planification et d'éducation familiale
3. Créer des structures d'accueil pour les familles
4. Nécessité de mettre en place une politique familiale locale d'un « nouveau genre », car les problématiques ne sont pas les mêmes que dans l'hexagone.

Les actions proposées dans le domaine de L'ACCES A L'OFFRE DE SOINS, sont les suivantes :

1. Sur l'offre hospitalière, développer de nouvelles activités médicales et réduire ainsi les évacuations sanitaires
2. le coût des EVASAN, les dépenses consacrées aux évacuations sanitaires doivent être converties en dotations d'investissement pour développer l'offre de soin locale
3. Créer un CHU en Guyane
4. Adapter localement les conditions d'ouverture de droits aux problématiques du territoire/revoir la couverture sociale des patients.

### Bassin de vie des Savanes

---

*Les travaux de cette commission se sont déroulés à la médiathèque d'Iracoubo le 31 janvier 2018*

Cancer de la thyroïde, gestion des urgences, gouvernance, désert médical, rapport de la Cour des Comptes sur la santé dans les Outre-mer, l'adaptation du référentiel européen des pharmacies, architecture de l'hôpital de Cayenne, les EVASAN, la niche d'emplois de la santé, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les études de médecine en Guyane, sont les sujets qui ont été débattus par les participants.



CANCER DE LA THYROÏDE<sup>28</sup>, les actions proposées sont les suivantes :

- ✓ Mettre en place un observatoire sur la maladie du cancer de la thyroïde
- ✓ **La population demande une étude de l'ARS sur ce sujet grave pour les Guyanais**
- ✓ L'étude doit associer aussi le CSG
- ✓ La population demande à être éclairée sur les autres cancers

---

<sup>28</sup> Les premiers stades du cancer de la thyroïde sont le plus souvent asymptomatiques (sans symptômes spécifiques). Mais progressivement, certains signes peuvent se manifester : une petite boule siégeant à l'avant du cou, un gonflement des ganglions lymphatiques au niveau du cou, une modification de la voix, un enrouement, des difficultés à avaler, des difficultés à respirer, une douleur au niveau de la gorge ou du cou...



- ✔ Considérant que ces maladies sont induites par l'environnement pathogène, agir pour la prise en charge et l'organisation de l'accompagnement des personnes affectées

GESTION DES URGENCES, les actions proposées sont les suivantes :

- ✔ Structurer le traitement des urgences sur le territoire des Savanes : la distance entre Iracoubo et le 1<sup>er</sup> centre de santé est de 80 km (il faut attendre 6h. avant de partir pour l'hôpital de Kourou). Les habitants déplorent que les pompiers ne se déplacent pas et alors les familles doivent transporter les malades.

APPROPRIATION DE LA SANTÉ PAR LES GUYANAIS : Constat et propositions (a)

Avoir une analyse objective en comparant avant et maintenant : dans toutes les communes il y avait un dispensaire avec une sage-femme : les gens habitaient et travaillaient dans la commune, mais les hommes et les femmes sont partis (Appel du CSG et de la ville). Il y avait le médecin, le laboratoire et la pharmacie départementale : c'est devenu trop cher pour le département et les centres de santé sont passés sous la responsabilité du CHAR

“ « Dans 10-15 ans il n'y aura plus d'habitant dans les communes et qui ira dans les hôpitaux de Saint-Laurent ou de Maripasoula ? »

GOUVERNANCE, les actions proposées, sont les suivantes :

- ✔ Adapter les réglementations de la métropole, aux problèmes de la Guyane, auxquels il faut ajouter les grandes distances entre les communes (la population se sent oubliée)
- ✔ Le CSG doit laisser le passage de la route de l'espace / à étudier, car site SEVESO
- ✔ Saisir l'opportunité de l'extension des activités du CHAR ainsi que de son changement de statut pour réfléchir à la mise en place d'un SAMU en zone intermédiaire et sur l'Est
- ✔ Sortir la santé des compétences de l'État pour que les Guyanais aient un droit de regard et développer les compétences actuelles de la CTG
- ✔ Recruter des Guyanais : raisonner en terme de compétences et ressources
- ✔ Créer une cellule au sein de la CTG, en charge de rechercher des profils en phase avec le projet Guyane-chasseur de têtes.

PHARMACIE, les actions proposées relèvent de la gouvernance dans le domaine de la santé :

- ✔ Adapter le Référentiel européen à la Guyane : la loi dit qu'une officine doit être tenue par un pharmacien et être à une certaine distance de la plus proche officine
- ✔ Autoriser une annexe pharmacie à Iracoubo qui délivrerait les médicaments d'urgence et se chargerait de récupérer les médicaments par ordonnance dans une plus grande pharmacie
- ✔ Écrire un projet de dérogations législatives pour avoir l'autorisation d'ouvrir des pharmacies en fonction de critères locaux.

DÉSERT MÉDICAL

Les constats :



- ✔ Pas de médecin d'urgence, donc parfois les pompiers se déplacent pour rien puisqu'un médecin n'a pas établi de diagnostic : le coût du déplacement est élevé
- ✔ Le SAMU pose beaucoup de questions avant de se décider à se déplacer
- ✔ La procédure d'intervention du médecin a changé : Le SAMU doit donner son aval : les raisons de ce changement sont peut-être dues au fait qu'au SAMU, il y a des médecins urgentistes et sans doute s'agit-il aussi d'une question de responsabilité, d'assurance et de coût
- ✔ Le CHAR a une compétence territoriale, avec les centres de santé
- ✔ 1 seul médecin a trop de responsabilités et ne peut être efficace et efficient
- ✔ 1 seul médecin sur le territoire des savanes
- ✔ Problème de la Zone blanche et de l'absence de réseau pour appeler les secours.

Les actions proposées sont les suivantes :

- Rendre attractif notre territoire afin que nos jeunes formés qui travaillent dans des institutions internationales aient envie de revenir en Guyane
- Adapter les structures
- Trouver les moyens pour rémunérer les jeunes qui reviennent, car pour l'heure, ils « sont trop diplômés pour être payés à leur juste valeur »
- Reconsidérer efficacement la mise en danger des personnes âgées
- Aider à l'installation des médecins en mettant à disposition des locaux par la commune
- Revoir le numérus clausus avec un statut de fonctionnaire pour les médecins qui seraient affectés sur les territoires guyanais
- Faire appel aux médecins des pays voisins en portant attention au niveau de diplôme exigé et à l'apprentissage de la langue
- Augmenter le nombre de médecins rapidement
- Former les jeunes et leur fournir les conditions idéales pour revenir « et ne pas regarder *a ti moun di ki moun* »
- Mailler le territoire avec des médecins spécialistes (dentistes, kiné, orthophonistes, ...) avec le bassin d'emploi et les transports adaptés

SANTE DANS LES OUTRE-MER, les actions proposées sont les suivantes :

Suite au Rapport « la responsabilité de la République dans les Outre-mer » basé sur l'égalité des territoires et des populations, le Ministère de la Santé a agi sur certains leviers.

Il est proposé de s'appuyer sur la loi républicaine de l'égalité

HÔPITAL, les actions proposées, sont les suivantes :

Après les constats d'une architecture mal pensée, de charges d'entretien inhérentes aux choix architecturaux, non budgétisées et d'un hôpital impossible à réhabiliter, la population attire l'attention sur les architectures européennes en Guyane.

Elle questionne aussi « comment agrandir l'Hôpital de Cayenne alors qu'il est construit à un endroit où il ne peut plus s'étendre ? »

- ✔ Avoir un très bon hôpital en Guyane pour éviter les « EVASAN » qui reviennent très cher
- ✔ Avoir un transport efficient des communes jusqu'à cet hôpital
- ✔ Développer l'offre de soin sur l'ensemble du territoire

FORMATION DES JEUNES ET DES PERSONNELS DE SANTÉ, les actions proposées sont les suivantes :

Pas d'études prospectives pour l'Hôpital de Saint-Laurent- du-Maroni : l'ARS n'a pas fait son travail. La Santé est une niche d'emploi. Actuellement les étudiants guyanais ont plus de cours en visioconférence qu'en présentiel, ce qui est préjudiciable à leur réussite. Ceux qui réussissent s'en vont.

- ✔ Sensibiliser les jeunes dans chaque commune sur ce qui sera mis en place en matière de santé dans leur commune
- ✔ Prévoir les formations pour que les jeunes guyanais puissent occuper les postes dans les hôpitaux et les centres de santé
- ✔ **Exiger des formations de qualité sur les fonctions stratégiques** : ressources humaines ; accueil ; gestion ; ... pour les jeunes guyanais
- ✔ Développer les premières années d'étude (tronc commun) qui déterminent les années suivantes et atteindre un niveau égal à ceux de la Martinique et la Guadeloupe
- ✔ Repérer les jeunes à l'école et leur donner l'envie de s'engager dans ces études, avec une bonne communication, un appui de la famille et une promesse d'embauche par le CHAR
- ✔ Prêt d'honneur et subvention à revisiter.

PERSONNES HANDICAPÉES, les actions proposées sont les suivantes :

1. Créer des équipements en Guyane pour l'accueil des handicapés : une autre inégalité avec la métropole. Les familles doivent quitter la Guyane, pour assurer le suivi de leurs enfants
2. Ouvrir un centre de rééducation adéquat (privé ou public) avec le personnel formé à Iracoubo, lieu assez central en Guyane.

## Bassin de vie de l'Oyapock

---

*Les travaux de cette commission se sont déroulés à Saint-Georges de l'Oyapock, le 6 février 2018*

Un positionnement pour le bassin de l'Oyapock, prise en charge des malades, évacuations sanitaires, inégalité à l'accès aux soins, prise en charge des personnes âgées, des personnes dialysées, désert médical, faire appel aux réservistes de santé, les familles, la santé mentale, demande que les matériels nécessaires à la santé soient exonérés d'octroi de mer, la réinsertion des jeunes, la ferme de réinsertion le Germe, sont les sujets qui ont été débattus par les participants.

Les propositions sont les suivantes :

- ✔ Délocaliser la santé et accès à une qualité de soins.
- ✔ Créer une maison de naissance
- ✔ Créer un hôpital international pour le bassin de population de l'Oyapock. Actuellement beaucoup de personnes viennent du Brésil pour se soigner à Cayenne notamment pour les pathologies lourdes.
- ✔ Lutter contre la disparition des dispensaires. Exemple : à Kaw est un site touristique important sans prise en charge médicale en cas de problème qui adviendrait à un touriste.
- ✔ Créer une épicerie solidaire
- ✔ Suivre les situations des personnes à mobilité réduite, certaines ne reçoivent pas d'aide,
- ✔ Encadrer les personnes dialysées (le coût 400€/pers)
- ✔ Résoudre le problème de médecin à Régina (1 médecin 2 fois par semaine)

- ✔ Ouvrir un centre de santé à Ouanary, 3 palétuviers, Tampack, Camopi... (ex : pas d'échographie).

Les personnes de l'Est n'ont pas les mêmes soins que le centre

Il serait bien qu'une personne handicapée vienne témoigner des difficultés du quotidien

Il est inconcevable que l'ARS cautionne la budgétisation à certaines associations

Difficultés à faire rester les professionnels de santé

À Kaw nous sommes les délaissés. C'est à nous de faire les diagnostics, si pas concluant, les urgences ne viennent pas

Régression en soins (à Régina, il n'y a pas véritablement de centre de santé)

Problème de l'attractivité pour les professionnels de santé

L'inégalité des soins est inacceptable en Guyane

- ✔ Créer un centre d'accueil pour personnes âgées.
- ✔ Créer un centre de dialyse (compétence CCAS, CCEG). Ou développer l'auto-dialyse.

#### GOUVERNANCE :

- ✔ Demander l'application des accords de Guyane (hôpital international)
- ✔ Mettre à l'est et l'ouest une pirogue médicale (professionnels de la santé). Il faut des équipes mobiles pour porter au plus près de la population les soins.
- ✔ Installer une infirmière permanente.
- ✔ Prendre en compte le trajet et l'enclavement.
- ✔ Solution alternative : faire appel aux réservistes de santé comme en France, ce qui permettrait de former les professionnels en place.
- ✔ Faire remonter les plaintes concernant les décès, afin qu'il y ait une prise de conscience.
- ✔ Redéfinir l'ordonnance du 26 janvier 2005<sup>29</sup>. (Médecin à diplôme étranger). Il faudrait mettre un filtre.
- ✔ Coordonner l'action des organismes de santé qui doivent travailler ensemble pour favoriser la politique familiale, ainsi que l'éducation nationale

#### FAMILLE ÉDUCATION JEUNESSE :

- ✔ Accompagner la Santé mentale des jeunes.
- ✔ Installer une assistante sociale.
- ✔ Créer des crèches, car ce sont les plus grands qui gardent les plus petits et ne vont pas en classe, avec l'accompagnement de la CAF à 80% - Familles monoparentales, problèmes financiers, problèmes de la langue. Pas de soutien pour les accompagner.

---

29 L'article L. 4131-5 du code de la santé publique permet au représentant de l'État en Guyane, par arrêté, de laisser exercer un médecin étranger à l'espace économique européen « ou titulaire d'un diplôme de médecine, quel que soit le pays dans lequel ce diplôme a été obtenu ». Aucune précision n'est apportée sur la procédure de recrutement, les qualifications requises et les conditions de formation, ce qui pourrait porter gravement préjudice aux intérêts de la santé publique en Guyane. Cet article a été codifié à partir de l'article 6 de l'ordonnance n° 2005-56 du 26 janvier 2005 relative à l'extension et à l'adaptation du droit de la santé et de la sécurité sociale dans les départements d'outre-mer, à Mayotte et à Wallis-et-Futuna (Le recueil des avis de l'union régionale des médecins libéraux, du syndicat des médecins libéraux de Guyane, et du conseil départemental de l'ordre sont de nature à permettre d'exercer un contrôle des titres et des compétences des praticiens concernés).

- ✓ Travailler auprès des associations pour avoir un accompagnement des familles, avoir aussi un psychologue – l'Unafam est une association qui remplit ces missions-
- ✓ Donner les moyens à l'équipe de psychologues qui vient –une fréquence plus régulière est souhaitée-
- ✓ Créer des aires de jeux.
- ✓ Construire une maison d'accueil pour les jeunes comme le FEJOC à Saint-Laurent-du-Maroni.
- ✓ Création d'une école de la 2<sup>ème</sup> chance.
- ✓ Réfléchir à des structures adaptées aux besoins.
- ✓ Mettre l'accent sur les activités extrascolaires, afin de découvrir le monde.
- ✓ Prendre le modèle de Bélem « Centre Monte Tabor<sup>30</sup> », « la ferme d'insertion » pour réinsérer ceux qui décrochent par rapport à la drogue, l'alcool...). M. Latidine l'a initié, ce qui a permis à 3 jeunes de laisser la drogue. AIDER urgemment - appel à l'aide pour la continuité de ce projet en réalisant d'autres chantiers d'insertion.
- ✓ Sanctionner les parents qui ne s'occupent pas de leurs enfants - Addiction : Il faut que les privés, les associations participent à l'insertion des jeunes avec l'aide de la CTG (partenariat). Permettre plus de flexibilité. Permettre des vacances dans les établissements scolaires (des groupes à chaque moment de la journée)
- ✓ Structurer des équipements nécessaires : piscine, salle de gymnastique, terrain de foot (cela permettra une réinsertion des jeunes).
- ✓ Centre de formation de langue créole.

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE 2009

---

**RAPPEL**

- Généraliser le principe du « guichet unique »
- Créer des centres de santé préventive, curative et scolaire
- Intégrer systématiquement une formation à la santé et à la citoyenneté dans les écoles
- Mettre en place une véritable politique d'information et de prévention (maladies cardio-vasculaires, imprégnation mercurielle, SIDA...)
- Faire respecter la loi sur la vente d'alcool aux mineurs à proximité des établissements scolaires
- Mettre en place un fonds spécial destiné à couvrir les dépenses de santé des étrangers en situation irrégulière
- Construire des centres de secours adaptés, modernes et bien équipés
- Acquérir un hélicoptère pour la sécurité civile

---

30 Le centre Monte Tabor à Bélem au Brésil : le projet a pour but d'aider des jeunes en situation de vie précaire pendant une année sabbatique de 9 mois (140 personnes, un bâtiment abandonné puis restauré et transformé pour répondre aux besoins actuels. Engagement s'élève à 392 341.24 euros pour une durée de deux ans.

**Le débat plébiscite la création d'un Centre Hospitalier Universitaire (CHU) pour la Guyane qui doit prendre effet en 2018.**

L'issue du débat met en exergue une double évidence, **le rattrapage structurel des investissements de santé** (« plateau technique répondant au standard des bonnes pratiques médicales », création de services spécialisés cruciaux pour la prise en charge de la population évitant notamment les évacuations sanitaires EVASAN, la création d'un hôpital de proximité à Maripasoula et le redimensionnement des Centres Délocalisés de Prévention et de Soins, développement et modernisation de l'offre de soin d'aval pour moyens et longs séjours afin de désengorger l'hôpital...), et **l'adaptation du financement du cadre budgétaire de santé aux réalités guyanaises**, avec une exigence majeure « le versement dans les délais prévus des dotations, subventions et autres recettes de fonctionnement et d'investissement qui permettent le fonctionnement normal des établissements de santé ». Ce cadre doit être mis en forte corrélation avec les schémas, stratégies territoriales de santé, et Projet Médical de Territoire.

La démographie exceptionnelle, la forte immigration qui exerce une réelle pression sur le service public de soins et de prévention, les surcoûts liés au territoire et ses particularités géographiques, bioclimatiques affectant bâtiments, matériaux, mobiliers et véhicules dont le rythme d'entretien ou de remplacement devrait être plus élevé, une certaine précarité, le « dérèglement social, une Guyane en pleine anomie »<sup>31</sup>, les situations complexes, difficiles, urgentes, humainement insoutenables auxquelles doivent faire face les professionnels du secteur social et médico-social (protection de l'enfant, dispositifs d'accueil pour les mineurs confiés à l'aide sociale à l'enfance, AED, insuffisance de lieux de rupture pour les jeunes en grande difficulté, délinquance juvénile, violences conjugales avec enfants en bas âges, addictions ...), constituent les principaux paramètres de la tension qui règne dans ce secteur.

Parmi les nombreuses conséquences de la pression exercée sur le service public de santé, le débat a entendu le besoin de professionnels de santé dont la Guyane est largement déficitaire, mais aussi la détresse des personnels et des usagers exposés aux risques de manque de soin et de rupture du droit à la santé.

Par ailleurs, le dialogue social dans ce secteur doit être accru, pour la réussite de la gestion de la santé en Guyane.

En outre, le débat a posé la Prévention comme pilier de la politique de santé pour la Guyane. Ainsi le Projet Guyane doit structurer le service public dont l'action des professionnels de santé dans un cadre réglementaire et budgétaire permettant l'exercice optimal des activités de soin et de prévention d'abord puis responsabiliser les individus, les familles et les usagers plus généralement, comme acteurs de leur propre *parcours de santé*.

---

31 Anomie est une notion développée par Emile Durkheim (1858-1917) pour désigner certaines situations de dérèglement social, d'absence, de confusion ou de contradiction des règles sociales. Pour lui, l'anomie est une conséquence de la division du travail qui isole les individus et fait régresser la solidarité. L'incapacité des règles sociales à limiter les désirs individuels engendre une déception croissante et le sentiment d'aliénation et d'irrésolution.

L'anomie est aussi l'état d'une société ou d'un groupe sans règles, sans structures, sans organisation naturelle ou légale. L'anomie signifie alors désordre social et chaos. (terme employé par le Collectif pour les familles et la jeunesse en danger (28 mars 2017))

Le cadre législatif de la santé en Guyane appelle à la mise en œuvre et à l'évaluation des mesures qui viseraient à donner un statut d'établissement international à plusieurs établissements, comme le futur hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni dont l'ouverture est prévue en septembre 2018, ou encore aux centres de santé ou futur hôpital, situés sur les frontières de la Guyane, sur le Maroni et sur l'Oyapock.

Quelle est la place des familles ? Quel est le rôle des parents ? Quel est le rôle de la société guyanaise ? Quelle est la place des collectivités et de l'État ? Tous responsables, dit le débat.

**Le débat met en avant la jeunesse comme un des enjeux prioritaires.** Des jeunes sont en situation de vulnérabilité diverses. Pour exemple, les conditions graves dans lesquelles certains accèdent à la parentalité. En effet, la situation des mères de plus en plus jeunes, à peine sortie de l'enfance, qui acquièrent la responsabilité d'élever et d'éduquer un et parfois plusieurs enfants, mettrait en « danger » une certaine société qui en sous-estimerait les conséquences. La jeunesse doit être une priorité à tous les niveaux, tant au niveau des moyens matériels et financiers que des effectifs de professionnels du secteur social et médico-social que des professionnels de santé. La priorité doit être en cohérence avec les moyens de l'Éducation nationale, car l'école, les lycées et collèges sont souvent les premiers à être en contact avec le jeune, pour peu qu'il ait la chance d'être scolarisé. Enfin sur les dotations financières planifiées, les cadres budgétaires et logistiques doivent permettre d'agir efficacement en prévention, avant le curatif.

Les moyens pour améliorer, les conditions des personnes en perte d'autonomie et l'importance des soins adaptés à chaque situation, celles des personnes atteintes de handicap, les moyens pour lutter contre les violences sociétales présentes dans la société guyanaise, dont celles à l'encontre des enfants et des femmes, les moyens pour la santé mentale, doivent être pris en compte dans le Projet Guyane.

Le débat a aussi entendu le besoin de médiation culturelle, d'approche interculturelle, la demande de reconnaissance des compétences traditionnelles et des chefs coutumiers. Ce sont aussi des éléments à intégrer pour réussir les parcours de santé dans plusieurs communautés.

Le débat a ainsi recueilli de nombreuses propositions pour un Projet Guyane en capacité de :

- ✔ Permettre l'utilisation de la route de l'espace réservée aux activités du centre spatial (trajet plus court que la portion de la RN1 réservée aux usagers) en cas d'urgence
- ✔ Mettre en place un SAMU en zone intermédiaire et sur l'Est
- ✔ Créer un observatoire du cancer de la thyroïde
- ✔ Créer un centre de dialyse et développer l'auto-dialyse
- ✔ Lutter contre le désert médical
- ✔ Construire un hôpital International
- ✔ Mettre en place des pirogues médicales
- ✔ Faire appel aux réservistes de santé pour couvrir les besoins en ressources humaines
- ✔ Faire une campagne de sensibilisation pour les recours possibles en cas d'erreur médicale

Dans les domaines de la Famille, de la Protection de la Santé de la mère et de l'enfant :

- Créer une maison territoriale de la solidarité et de la santé en fonction de la réalité guyanaise
- Développer la vaccination sur l'ensemble du territoire
- Réhabiliter les PMI (protection maternelle et infantile)
- Développer les centres de planification et d'éducation familiale
- Créer des structures d'accueil pour les familles dont l'accueil d'urgence

- Développer une politique familiale qui prenne en compte les problématiques de la Guyane
- Rendre gratuit le transport en bus scolaires
- Développer des structures médico-sociales
- Responsabiliser les parents et développer la prise en charge des enfants à domicile

Pour tendre vers une meilleure efficacité de la protection de l'enfance et des patients sur le territoire :

- ✔ Aider à l'installation de médecins
- ✔ Revoir le *numerus clausus*, avec un statut de fonctionnaire pour les médecins affectés en Guyane
- ✔ Recruter des médecins des pays voisins
- ✔ Former de nouveaux médecins et mailler le territoire avec des médecins spécialistes
- ✔ Autoriser l'implantation d'une annexe de pharmacie là où la densité de population le nécessite
- ✔ Autoriser des dérogations pour permettre l'ouverture de pharmacie avec des critères locaux
- ✔ Créer une cellule au sein de la CTG en charge de rechercher des profils en rapport avec les projets de développement de la Guyane (toutes professions confondues)
- ✔ Avoir un plateau technique de qualité en Guyane
- ✔ Sécuriser le transport des patients du lieu de prise en charge à l'hôpital
- ✔ Procéder à des campagnes de sensibilisation des jeunes aux métiers de la santé, du social et du médico-social
- ✔ Développer localement des formations de haut niveau, sur des fonctions stratégiques
- ✔ Lutter contre la désertification des communes isolées
- ✔ Développer la culture du contrôle des dépenses sociales et d'aides sociales
- ✔ Lancer une étude dans le cadre de la réapparition de maladies qui avaient disparues (la typhoïde, la lèpre...).

L'ambition pour le Projet Guyane est qu'il mette l'utilisateur au cœur du service public de santé, que le service public soit promoteur de santé sur les bassins de population et en capacité de répondre aux grandes causes nationales. Il devra relever le défi de conduire des actions diplomatiques efficaces afin d'associer en coopération transfrontalière et internationale, les organisations de prévention et de sécurité sociale afin qu'ils supportent en partie les charges de santé de leurs ressortissants. Enfin, le Projet Guyane doit permettre à toute la population de bénéficier des actions de prévention dans tous les domaines et d'accéder aux soins dans les conditions normales de sécurité sanitaire, avec des personnels formés, rémunérés et en nombre suffisant.



## Avant-propos

---

La Santé en Guyane est confrontée à des réalités sociales, géographiques, économiques et politiques que les professionnels de santé, du secteur social et médico-social, les acteurs publics et associatifs embrassent quotidiennement à la lumière des nombreux défis qui se posent au territoire.

Outre les interventions en santé publique dans les structures hospitalières et celles du réseau de santé en milieu urbain et à l'intérieur du pays, sur les deux frontières, véritables bassins de vie transfrontaliers, les interventions en santé publique concernent des sujets aussi cruciaux que l'Aide Médicale Urgente, ou encore le traitement et la prévention des épidémies de VIH Sida/tuberculose, les maladies vectorielles, la santé des femmes enceintes et des nouveau-nés, ou les pathologies chroniques diverses et la santé mentale.

Lors des événements de mars avril 2017, la population a réclamé des équipements modernes, des soins de qualité ; elle a mis en garde contre les flux de population incontrôlés qui pèsent sur le système de santé, qui assiègent le système social et médico-social, et pour lesquels des mesures fortes, efficaces et durables doivent être prises.

La santé est une préoccupation forte de la population. Les professionnels parlent aussi d'appréhension de l'hôpital telle que certaines personnes malades renoncent aux soins.

**Mais comment y arriver ? Comment faire en sorte que la politique publique de Santé prenne en compte pleinement la réalité guyanaise ?** L'objectif des travaux des États Généraux de Guyane est de présenter au Premier Ministre le Projet Guyanais, après la réunion du Congrès des élus de Guyane (Cf. JORF n°103 du 2 mai 2017 ci-joint - relatif à l'Accord de Guyane.

Après l'annonce sur la volonté du Gouvernement de faire évoluer la Constitution, l'objectif du focus était d'apporter tous les éléments de compréhension nécessaires aux parties prenantes, aux élus de Guyane et surtout à la population. En introduction, les échanges ont rappelé que la santé est une compétence régalienn<sup>32</sup> et que l'action sanitaire et sociale était une compétence des départements et depuis la loi de 2011 pour la Guyane, une compétence de la CTG.

---

32 Cf. Annexe Les cinq acteurs du système de santé en France



## Le programme du focus était le suivant :

### **« Les revendications du mouvement de mars avril 2017 relatives à la santé »**

Monsieur Guy Frédéric, référent du pôle Santé du Kolektif Pou La Gwiyan Dékolé ou son représentant  
Monsieur José MARIEMA, Représentant des Toukans (Kourou)

### **« Les revendications du personnel hospitalier »**

Représentants du CHOG, Madame Frédérique PEROTTI, Monsieur J-O MAIGNIEN,  
Madame Nadine HIPOS, Représentante du personnel du CMCK (devenu Croix-Rouge)  
Représentants personnel du CHAR Monsieur Éric MOLINIER, Mesdames P. SAID et R. JOSEPH -Secrétaires  
Généraux. UTG-Santé

### **« La mise en œuvre de l'Accord de Guyane en matière de Santé, les axes stratégiques du PRS 2 et les projets stratégiques en cours de déploiement sur le territoire »**

Monsieur Fabien LALEU, Directeur Général Adjoint de l'Agence Régionale de Santé Guyane, Madame  
Alexandra VAL Directrice Adjointe à l'ARS

### **« Quel service public hospitalier pour la Guyane ? »**

Dr Christophe LEBRETON, Président de la Commission Médicale d'Établissement CME  
Dr Kallel HATEM responsable du service des Urgences du CHAR Centre Hospitalier Andrée ROSEMON  
« L'urgence de la mise en place d'un CTPS Centre Territorial de Promotion de la Santé »  
Dr Elie CHOW-CHINE, Président URPS Médecins Union Régionale des Professionnels de Santé- Médecins  
Libéraux de Guyane, Conseiller National de l'Ordre des médecins  
Dr Serge PLENET, 1<sup>er</sup> Vice- Président de l'URPS-ML, médecin biologiste

### **« Parole aux représentants des usagers et acteurs de la Santé en Guyane »**

Représentant des usagers de services de santé ou médico-sociaux :DREPA GUYANE, DYS GUYANE, UDAF,  
APAJH, Association santé et respect des droits pour tous, ligue contre le cancer, associations de retraités,  
ATIPA Autisme, APADAG, AGMN, ADAPEI, AGAPA, PEP Guyane, EBENE, MAS EBENE, IME Rémire, EHPAD  
de Guyane, SAMU Social, CCAS de Guyane, organisations syndicales de salariés – FO, CFTC-UTG-CDT,  
organisation professionnelles employeurs MEDEF, CGPME, autres organisations CCIRG, Chambre  
d'agriculture, Association Habitat et Soins, AGUS Guyane, Caisse Générale de Sécurité Sociale, Caisse  
d'Allocations Familiales, l'Union régionale de la Mutualité française, le Rectorat – les Services de santé  
scolaire et universitaire, l'Université de Guyane, les Services de Santé au travail CISTC, les PMI- Services  
de la Protection Maternelle et Infantile, Promo santé, MAS de Kourou, l'Observatoire régional de la santé,  
l'Observatoire régional de l'air, réseaux de Santé de Guyane, l'Aide Médicale d'Urgence, l'Union Syndicale  
des ambulanciers de Guyane, autres transporteurs de santé ou d'usagers protégés, SDIS Guyane, l'URPS  
Pharmaciens, l'URPS Chirurgiens-dentistes, l'URPS Infirmiers, l'URPS Masseurs Kinésithérapeutes,  
l'URPS Orthoptistes, l'URPS Biologistes, l'URPS Pédiatres Podologues, l'URPS Sages-femmes, l'Ordre des  
médecins, le Service d'accès aux droits, CHOG, CHAR, Établissements sanitaires et cliniques de Guyane,  
ATIRG, Hospitalisation à Domicile HAD

## Les revendications du mouvement de mars avril 2017 relatives à la santé

---

Le focus débute par une minute de silence demandée par Guy Frédéric, président de l'association Santé et Respect des Droits pour Tous-SRDT et membre du KPLD, pour honorer la mémoire de Ludovic, Claudio et Jean-Claude<sup>33</sup>, victimes guyanaises des dysfonctionnements du système de santé en Guyane et singulièrement de la prise en charge des patients au centre hospitalier Andrée Rosemon de Cayenne-CHAR.

Monsieur Guy Frédéric, a expliqué le travail qui a été fait et qui se poursuit et notamment dans le cadre des rencontres bilatérales avec l'ARS. Les représentants des bassins de population de l'ouest, du centre littoral et des savanes étaient présents. Il a rappelé que la population guyanaise était bien représentée le 28 mars quand les gens de Guyane sont descendus dans la rue. Les **cinq bassins de population** étaient présents. Les bassins de population frontaliers s'étendant pour celui de l'ouest de Moengo au Surinam. à Mana en Guyane. « Si quelqu'un se présente pour être soigné en Guyane, il faut le soigner, nous n'avons pas à recevoir de leçon d'humanisme de personne ». Le bassin de population du haut- Maroni comprend toutes les populations qui vivent dans cette partie du territoire. Leur volonté est de voir l'installation d'un hôpital de proximité. Il rappelle « qu'en février 2016 l'association a signalé l'état d'urgence dans lequel se trouvait la Guyane. En avril 2016 elle a observé une Guyane en danger de mort et en septembre 2016, la Guyane comptait ses morts ». Le bassin de population des savanes est délimité par Iracoubo, Saint-Élie, Sinnamary, Kourou et la moitié de Macouria. Le bassin du centre littoral comprend l'autre moitié de Macouria et arrive à Roura. Le bassin de l'est « trop souvent oublié, dont la population est traumatisée, car ils ne peuvent même pas prendre des rendez-vous à l'hôpital par téléphone, ce dernier ne fonctionnant pas », comprend Camopi, Saint- Georges, Ouanary, Kaw et Régina.

Ces cinq bassins sont un choix fait par l'association, car des maladies existent sur des bassins et pas sur les autres, c'est aussi important car c'est la plus grande superficie de la France en dehors de l'hexagone.

L'association a déploré que la salle ce jour, ne soit pas remplie « depuis 2016, le sentiment que quand on parle de la santé, personne n'est concerné » sauf quand leurs proches sont touchés<sup>34</sup>. » Parce que nous croyons que la santé c'est la vie, notre vie, nous sommes là aujourd'hui pour vous dire ce que nous avons demandé et où nous en sommes ». Par ces mots, l'association a réclamé dans cette rencontre, « parce que nous sommes tous logés à la même enseigne, que l'on se respecte, que l'on soit sincère et que nous nous disions la vérité, parce que trop longtemps la population a été trompée. Nous sommes tous responsables ».

Le représentant reprendra ainsi plusieurs fois la parole pour notamment compléter les propos d'autres intervenants sur les thèmes relatifs aux :

---

33 Ludovic Mortin s'est éteint le 10 mars 2013 de la dengue à l'âge de 21 ans à l'hôpital de Cayenne<sup>33</sup>. Claudio Rodrigues, 39 ans décède suite à une morsure de serpent, le 15 janvier 2017 quelques heures après son admission. La polémique s'étend autour de l'absence de sérum anti-venin. Ses proches pensent qu'il n'a pas été bien pris en charge, l'ARS et la direction de l'hôpital, réfutent l'accusation. Jean-Claude Christophe, 69 ans, ancien dirigeant dans le cyclisme, décède dans des conditions atroces début août 2016. Il est retrouvé calciné dans sa chambre d'hôpital, après qu'un feu se soit déclaré dans sa chambre à l'EHPAD- établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes. « Le feu a pris vers 1 heure, dans la nuit. Les agents du PC de sécurité de l'hôpital, qui auraient dû être les premiers alertés, l'ont appris par des sapeurs-pompiers venus déposer une personne aux urgences, ils ont aperçu en repartant que de la fumée s'échappait du bâtiment de l'Ehpad. Selon plusieurs agents, le personnel travaillant dans le bâtiment n'a pas entendu, de son côté, d'alarme se déclencher. Selon un enquêteur, plusieurs témoins affirment avoir entendu une explosion.

34 En créole « sof lô a yé fam'mi, yé zan'mi, a sa moman'ya yé ka rélé anwé lasasin ».

- **Difficultés de logements pour les personnels** à Saint-Laurent-du-Maroni. La Mairie doit trouver une solution
- **Grandes causes nationales** : grand âge, maladie psychiatrique, handicap, qui doivent bénéficier de financements croisés. Il expliquera que dans la nuit du 3 avril 2017, au moment de la signature de l'Accord de Guyane, le pôle santé a perdu 5 millions, et pose alors le problème du jeu de dupe avec l'État puisque les sommes allouées pour le handicap étaient déjà actées depuis 2016. Il rappelle la nécessité de construire des structures pour les jeunes handicapés, mais qu'aucun recensement exact n'a été effectué à ce jour.
- **Suicides des jeunes amérindiens et bushinengue** : il demande à ce que l'on dise « aux jeunes guyanais » puisqu'ils sont guyanais et qu'il ne faut pas que la distinction des appellations divise.

Il demande à ce que tous les acteurs de la santé travaillent ensemble autour d'une table

Il insistera dans sa conclusion sur la « situation de délabrement sanitaire du pays qui est indigne de l'État français », de nouveaux hôpitaux seront construits en Guyane, mais « il faut aussi penser à reconstruire celui de Cayenne qui est, entre autres, amianté ».

## Les revendications du personnel hospitalier

---

Madame Nadine Hippos, infirmière au CHK, ex-CMCK qui était sous l'égide de la Croix-Rouge et membre du KPLD :

Le CMCK a été avec l'UTG-éclairage, les premiers qui ont décidé de bloquer le rond-point de la Carapa.

La revendication du CMCK portait sur la « non-vente » du CMCK à l'entreprise Rainbow Santé. Au sein de l'établissement, « il y a eu une période où les soins ont commencé à diminuer. Ils ont commencé par fermer le service de cardiologie, qui était un service de pointe, qui donnait des chances aux personnes qui étaient sur le bassin de population de Kourou, Saint-Élie, Sinnamary, de pouvoir être soignées correctement. Le syndicat a décidé alors d'alerter la population sous forme de tracts ». Quand ils se sont mis en grève, ils ont été suivis par la population, parce que déjà informés de ce qui se passait. Ainsi les professionnels ont rejoint le pôle santé du KPLD. Les revendications élaborées alors étaient communes aux trois établissements hospitaliers de Guyane.

Les demandes pour le CMCK :

- ⇒ Qu'il devienne un établissement public ce qui est fait depuis. Il est devenu le CHK
- ⇒ Que l'offre de soin soit élargie
- ⇒ La réévaluation de la T2A<sup>35</sup> de façon à remettre à flot les trois établissements

Le constat qui est fait :

---

<sup>35</sup> La T2A signifie la Tarification à l'Activité. Elle représente aujourd'hui 70 % des ressources des hôpitaux publics, mais elle est aussi le mode de financement des établissements de santé privés. Comme son nom l'indique, elle rémunère les établissements en fonction de l'activité médicale qu'ils réalisent. Elle s'applique aux activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique et d'odontologie. Concrètement, grâce à un codage informatique, les patients sont regroupés en « groupes homogènes de malades », eux-mêmes regroupés en plusieurs « groupes homogènes d'hospitalisation » en fonction des diagnostics et des actes médicaux pratiqués. À chacun de ces groupes (près de 2 300), le ministère de la santé applique chaque année un tarif, sur la base duquel l'Assurance-maladie rembourse l'établissement.

- « L'établissement créé est déjà déficitaire à cause des indemnités de licenciements, des sommes importantes pour ceux qui ont décidé de partir
- Pas de faculté de médecine ce qui donne un appel d'air aux « chasseurs de primes » ; des médecins, pour lesquels la santé n'est pas au cœur de leur préoccupation. Est-ce une volonté d'attirer ce genre de personnes ?
- Des moyens qui sont monnayés aux frais de l'établissement alors que ces avantages pourraient être mis au profit des médecins locaux
- Turn-over important sur le personnel infirmier et aide-soignant : Pérenniser les personnels locaux
- Les soins comme l'ophtalmologie au CHK sont réalisés par deux médecins, en ambulatoire, de Cayenne qui viennent deux fois par semaine faire des opérations, mais les consultations sont à Cayenne et les patients doivent s'y déplacer. Autant d'anomalies de nature à pénaliser les gens.
- Demande de construire un EHPAD à Sinnamary qui a été validé par la Ministre
- Créer un établissement de *soins de suite* et de réadaptation : « un établissement d'accueil pour des soins allégés suite à une hospitalisation et qui serait financé par la dotation globale et non financé par la comptabilité de l'acte, ce qui est plus facile en termes de gestion ». <sup>36</sup>

Monsieur Éric Miatti, éducateur, personnel CHAR, secrétaire général CFDT-CDTG a rappelé que le personnel syndical toute l'année 2016 a beaucoup œuvré pour tirer la sonnette d'alarme sur la situation du CHAR. Les nombreuses réformes mises en œuvre, manquaient selon nous de pertinence pour le CHAR. Les personnels ont été contraints d'appliquer par exemple le GHT-groupement territoire hospitalier. Il a corroboré les propos de Guy Frédéric « Nous sommes tous responsables », car selon lui à l'époque l'ARS n'a pas « joué son rôle ». La situation du CHAR n'a cessé de se dégrader sans que personne n'ait eu la volonté de l'arrêter. Financièrement, matériellement, humainement, tous les leviers étaient impactés, le CHAR était au rouge. Après les actions de 2016, il y a eu un changement de direction et la venue d'une mission de l'IGAS, car ce qui avait été demandé était un audit sur la situation réelle de l'hôpital.

- Un problème réel subsiste sur la gestion de la tarification à l'acte, la T2A, et pour nous si ce problème n'est pas réglé nous allons être obligés d'aller tous les deux ans, tous les quatre ans, quémander au national, pour refaire surface.
- Soucis avec la situation géographique et les migrants qui font exploser les comptes.
- En termes de contrôle, actuellement nous souffrons de transparence au niveau de la direction de l'hôpital.
- Nous traînons un boulet qui est celui de la créance des fournisseurs et des entrepreneurs qui ont travaillé pour le CHAR. Il doit être réglé une fois pour toutes.
- Un service a un budget, mais l'hôpital n'a pas les moyens en trésorerie et le colmatage ne suffit plus.

Le syndicaliste a précisé que les États Généraux « doivent amener un mieux-être, mais pour cela nous devons avoir le courage de regarder la réalité en face », car de vrais problèmes existent à l'hôpital, et que c'est dans ce cadre qu'un préavis de grève a été déposé en mars avril 2017.

Éric Miatti a souhaité également attirer l'attention de tous, sur le fait que « le langage n'est parfois pas clair et réclame qu'il le soit désormais ». « En mars avril 2017, nous avons demandé que l'État verse en

---

36 Explication de l'ARS

urgence 20 millions d'euros à l'hôpital. Aujourd'hui, ces 20 millions pour l'hôpital sont-ils ceux du plan d'urgence ou ceux du COPERMO <sup>37</sup>?

- 17 Millions sont arrivés ? Lesquels ?
- Le PRE a disparu pour être remplacé par Plan de Retour à la Qualité des Soins, puis par le Plan de Retour Grand Qualité. On change les mots, mais c'est toujours le PRE
- L'Hôpital a toujours connu des problèmes. La masse salariale importante est incompressible. Il y a des plans de redéploiement et des réductions d'effectifs en 2015
- Avec l'ordonnance de 2005, beaucoup de médecins étrangers ont pu être embauchés sans aucune traçabilité sur leurs diplômes
- La construction du Pôle mère enfant sur fonds propres de l'hôpital au lieu de le financer sur la base des 40 millions accordés par l'AFD, mais bloqués (seulement 21,5 millions ont pu être récupérés) »

Un historique, dira le syndicaliste, qui crée de la « méfiance et de la défiance ». L'établissement a reçu 17 millions qui sont insuffisants, mais qui ne permettent pas d'aller vers l'avenir. Le CHAR a fait une « règle d'or » de l'ordonnance de 2005 et a embauché en masse sur cette base.

Mme Frédérique Perotti, pharmacienne au centre hospitalier de l'ouest guyanais à Saint-Laurent, présidente de la CME<sup>38</sup>, membre du pôle santé KPLD, a présenté la situation du bassin de population de l'ouest guyanais. Elle a précisé en début d'intervention qu'elle n'intervient qu'en qualité de membre du pôle santé au moment du mouvement social.

Une intervention pour faire entendre la voix de l'ouest et expliquer que la problématique de la santé ne peut pas être traitée de façon uniforme sur le territoire, mais doit permettre l'accès aux soins de tous les patients corrélés à l'accès aux droits. L'accès aux soins nécessite d'avoir des papiers en règle, or beaucoup de résidents guyanais (surtout sur le fleuve) n'ont jamais « fait faire leur papiers ».

G. Frédéric a attiré l'attention sur l'ouverture prochaine du nouvel hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni et sur plusieurs difficultés : logements, sécurité, loisirs des personnels « Saint-Laurent n'est pas le bout du monde ». Il formule le vœu que toutes les parties-CTG, mairie, hôpital, se rencontreront pour trouver les solutions.

Ce pôle a compris qu'il n'est possible de traiter de la santé de façon uniforme en Guyane et le fait remarquer

- ✓ Accès aux soins, problèmes d'organisation pour l'accès au soin pour tous
- ✓ Moyens de transport et déplacement du transport public collectif
- ✓ Moyens sanitaires et sociaux au plus près des patients
- ✓ Faute d'offres de soins dans l'est du Suriname, les patients ont recours à l'hôpital de Saint-Laurent-du-Maroni
- ✓ Une grosse problématique sociale qui est source de temps de travail et de complications pour les personnels de santé : des personnes sans couverture sociale, étrangères en situation irrégulière, la problématique des mineurs étrangers, des personnes dont l'identité n'est pas certaine.

---

37 Comité Interministériel de Performance et de la Modernisation de l'Offre de Soins remplace le Comité National de Validation des Investissements et le Comité des Risques Financiers

38 La Commission Médicale d'Établissement est une instance consultative visant à associer le corps médical à la gestion de l'établissement. La CME doit permettre à la communauté médicale de s'exprimer sur tous les sujets ayant trait à la situation et à l'évolution de l'établissement

Certains éléments peuvent paraître secondaires, mais doivent être notés.

- Des grossesses précoces : normalement portées en médecine par le service de chirurgie alors qu'ici ces grossesses précoces sont portées par le service maternité
- Une population de 66 000 habitants très hétérogène qui demande un besoin de traduction
- Un désert sanitaire manifeste et des attentes des patients multiples qui attendent la qualité et la sécurité des soins
- Déficit de places surtout pour le handicap où manque de structures d'accueil
- Dans l'ouest beaucoup d'offres de soins n'existent pas
- Manque de structures d'aval
- Des complexités sociales inextricables et des personnes en grande souffrance
- Beaucoup d'immigration d'où l'importance d'avoir un hôpital international
- Projet de coopération important avec le Suriname en cours de rédaction et de cofinancement, qui a quelques niches où la médecine fonctionne bien. Les professionnels aimeraient que ces niches performantes bénéficient aux patients de l'ouest guyanais
- Besoin d'une structure de planning familial, c'est essentiel (3000 naissances en 2017)
- Besoin d'accueil pour hospitalisation psychiatrique pour les adolescents pour les hospitalisations sous contrainte
- Pas d'ophtalmo, pas de neurochirurgien, pas d'ORL de plein exercice, mais des *ordonnances 2005*
- Foyers de vie nécessaires...

En conclusion, Madame Perotti soulignera que beaucoup reste à faire.

Sur les revendications, elle redit que sur le 1 milliard signé, les 85 millions pour la santé, il y a 60 millions qui étaient déjà actés par le COPERMO (« enfumage ») (les 25 millions pour le handicap sont importants). Elle signale que la création du futur hôpital a déjà occasionné un emprunt, ce qui ne semble pas cohérent compte tenu de la précarité des patients accueillis et de la tarification à l'acte (T2A). Nécessité de revoir le plan de financement des hôpitaux. Les professionnels de l'ouest promettent de faire au mieux.

Madame Gobert de Kaw, citoyenne, a fait le constat alarmant que l'Est n'était pas représenté au focus santé pour le Projet Guyane. « Le reste du territoire a des insuffisances, mais l'Est n'a rien. Ce qui existe des centres de santé est dans un état déplorable. Un appel au secours, des besoins criants, les autres ont des insuffisances, mais l'Est n'a rien ».

Elle a ensuite porté un témoignage relatif à l'antenne IFSI à Saint-Laurent-du-Maroni qui est en grande difficulté et risque de fermer faute de formateurs et de moyens financiers. Il faudrait que les politiques y apportent leur soutien car c'était une avancée.

Monsieur Éric Molinier, Mesdames Rodrine Joseph et Patricia Said, Secrétaires généraux UTG-Santé, représentants du personnel UTG santé du CHAR, sont revenus sur la mobilisation de 2017 et leurs revendications.

- Gestion du personnel
- Travaux et équipements
- Hygiène et construction d'un dialogue social « constructif »

Le mouvement en interne au CHAR s'est appuyé sur le mouvement global de mars avril 2017, ce qui leur a permis de déposer leurs revendications. Il a fallu 75 jours pour qu'ils soient entendus.



Ce qu'ils attendent, c'est « que la santé des Guyanais soit vraiment prise en compte, au-delà de signer des protocoles ou de sortir des documents, les particularités de chaque bassin doivent être prises en compte, arrêter le stade des constats et mettre en place des actions concrètes ».

“ « *Tout est dit depuis 20 ans : le protocole d'accord de 2001 sur la création d'un CHU. Que les politiques mettent les piliers nécessaires pour que tout le monde puisse avoir les moyens de la santé avec les particularités de la Guyane* ».

Ils évoquent plusieurs points :

- Rencontres avec le maire de Saint-Georges, pour faire suite au protocole d'accord de 2001, et bientôt celui de Maripasoula puisque tout dépend des volontés politiques. « Mais les maires ne sont pas associés aux instances qui gèrent les choses de la médecine ».
- « L'annonce du président Macron qui ne veut pas d'un hôpital à Maripasoula sous sa mandature, alors qu'un protocole a été signé depuis 2011 sur ce point, qui engage le gouvernement à construire un hôpital à Maripasoula, et un poste de santé ne peut pas être suffisant puisque géré seulement par une infirmière-problème de glissement de tâches ».

Madame Saïd, mettra l'accent sur le cadre général et interrogera :

“ « *Que doit-on mettre immédiatement en place en termes de professionnalisme ?  
Il nous faut des spécialistes, il faut que nous allions vite  
Quelles structures de formation pour avoir de professionnels locaux y compris  
pour les spécialités : cadres de santé, sages-femmes, puéricultrices ?  
Sur la rencontre avec le maire de Saint-Georges, elle n'a pas été enrichissante,  
malgré les deux déplacements et le maire a expliqué qu'il n'est pas associé aux  
réunions diverses de programmation dans le domaine de la santé.  
Le cadre de nos rencontres avec les différents acteurs, c'est la technicité à  
apporter  
que les politiques mettent les compétences, les synergies nécessaires pour  
faire naitre le CHU  
Nous devons être aujourd'hui, ensemble, en capacité de faire émerger quelque  
chose pour la santé en Guyane* ».

Madame Catherine Léo, élue à l'assemblée de Guyane, Déléguée à la santé :

“ « *La CTG est le financeur de l'IFSI (1 625 000 €). Un bilan, un état des lieux a été réalisé et la situation est alarmante, car en l'état l'IFSI ne devrait pas avoir son agrément. Je suis infirmière, rien n'a bougé depuis 34 ans, j'ai été formée dans cet établissement. Un audit est en cours pour les dotations. Le matériel vient des lions clubs, des collectes d'étudiants, ce qui semble anormal. Il n'y a plus de directeur de soins, par manque d'anticipation de remplacement. La qualité de la formation en prend un coup puisque ni locaux, ni moyens pédagogiques (au total 300 étudiants dans des locaux insalubres). Il faut dépasser le constat et travailler. Des bungalows ont été installés en urgence par la CTG* »

“ « *Que voulons-nous pour demain en matière de professionnels de santé ? Actuellement ce sont les organismes de formation qui proposent des formations alors que normalement c’est la CTG qui doit exiger des formations : un comité de pilotage a été mis en place pour établir un nouveau schéma* ».

La responsable de l’ARS, Madame Val a expliqué que

“ « *La situation est inadmissible. L’ARS a pris une position claire, il faut une faculté de médecine locale et regrouper l’ensemble des formations médicales et paramédicales sur le campus moderne de la faculté avec des formateurs locaux. C’est l’affaire de tous : Rectorat – CTG - État. En attendant, il est nécessaire de délocaliser l’IFSI* ».

Plusieurs interventions viennent illustrer des synergies potentielles entre les acteurs qui seraient de nature à résoudre les situations déplorables de la formation des professionnels de santé.

Mesdames Labecca, Chantilly et le Docteur Joëlle Sankalé Suzanon médecin spécialiste en santé publique débattent sur le numérus clausus et la situation de l’enseignement de la première année de médecine en Guyane. Un nombre de jeunes guyanais inscrit, inférieur proportionnellement à celui des Antilles. Avec les efforts qui ont été faits par les pouvoirs publics, plusieurs étudiants formés sont maintenant sur le retour. L’étape intermédiaire était notamment de maintenir le lien, de pouvoir réaliser des stages localement. Plusieurs étudiants se posent aujourd’hui la question du retour au pays et déplorent de n’avoir pas d’interlocuteur.

“ ***Les jeunes doivent savoir vers qui se tourner. Ils n’ont pas vraiment de raison de revenir, si ce n’est la volonté de leurs familles. La nécessité d’organiser leur retour s’avère importante. C’est tous ensemble que nous devons agir.***

Maintenir le lien avec les étudiants en médecine, favoriser l’accès aux stages sur place et favoriser leur retour sont des orientations que le débat doit retenir. Après la thèse, de nombreuses difficultés se posent aux étudiants pour le retour au pays, avec surtout aucun interlocuteur professionnel. Le témoignage de la jeune interne Andréa Newton, vient illustrer la nécessité de communiquer sur les moyens alloués aux étudiants. Elle aborde aussi le sujet de l’octroi des bourses et de la temporalité des paiements puis l’importance que les candidats aux retours puissent identifier les personnes ressources capables de les orienter pour leur installation en Guyane. Elle a suivi sa première année en Guyane, puis est partie en Guadeloupe et enfin est sur Paris. Elle souhaite s’installer dans les zones où il manque des médecins. Elle a deux co-internes qui sont maintenant thésées mais ne connaît pas leurs souhaits.

Madame Canavy déléguée de l’ANFH<sup>39</sup>, organisme paritaire collecteur agréé-OPCA, opérateur qui collecte les fonds de formation pour la fonction publique, agréée par le ministère de la santé- la formation

---

<sup>39</sup> L’ANFH est l’organisme collecteur de fonds de formation pour la fonction publique ... Agréée par le Ministère de la Santé

[www.anfh.fr/](http://www.anfh.fr/)



professionnelle continue dont la formation qualifiante. Il est donc financeur de la formation des professionnels de santé, en partenariat, a expliqué la place de son organisation.

Les adhérents sont le CHAR, le CHK, le CHOG et l'IMED.

Ce qui est attendu aujourd'hui par l'ANFH c'est un partenariat mutualisé notamment avec la CTG et l'ARS afin de conventionner pour augmenter les financements.

Madame Judick Pied confirme que l'Est de la Guyane est oublié et que ce qui est fait est largement insuffisant. Sur l'offre médico-sociale, elle demande :

« que les bons acteurs soient aux bons endroits. Certains étaient contents des 4 millions accordés pendant les événements, alors que les professionnels y travaillaient et ils savaient qu'ils étaient déjà fléchés depuis très longtemps et que l'ARS le savait ! Pour ce qui est des adultes handicapés, il y a une énorme carence sur toute la Guyane. L'autre besoin essentiel est le logement. Exemple de la déficience visuelle pour les jeunes qui souhaitent vivre dans leur appartement. Ils ont les moyens d'être autonomes et nous les en empêchons. Pour de nombreux jeunes, la situation est encore obscure ».

Dr Sankalé Suzanon, parle de « redondance, rien n'est nouveau », et pose le moment de la concrétisation de tout ce qui a été dit. Elle fait remarquer que le personnel des PMI a été inscrit dans les invités alors qu'ils sont au cœur de la compétence de la CTG.

### La mise en œuvre de l'Accord de Guyane en matière de santé, les axes stratégiques du PRS 2 et les projets stratégiques en cours de déploiement sur le territoire

---

M. Fabien Laleu, directeur général adjoint de l'agence régionale de santé (ARS) a présenté la santé en Guyane « qui est l'affaire de tous » à partir d'un diaporama <sup>40</sup> : État des lieux, travaux en cours, diagnostics de la santé en Guyane et les travaux d'élaboration du Projet régional de santé- PRS2 (150 pages), en consultation pendant trois mois sur le site de l'ARS, le plan à 5 ans pour l'offre de santé en Guyane.

Alexandra Val (ARS) par ailleurs, a présenté le plan d'attractivité.

#### État des lieux

- ✓ Démographie vigoureuse, baisse de la mortalité, contrôle du paludisme significatif
- ✓ Population peu diplômée vivant dans une grande précarité
- ✓ Renoncement aux soins très important ; par 20 à 30% de la population
- ✓ Population touchée par des maladies chroniques plus tôt que dans l'hexagone : maladies cardiovasculaires, prévalence énorme du diabète et de l'obésité. On estime que près d'un Guyanais sur deux serait en situation d'obésité

---

40 En pièce jointe

- ✓ Une population qui doit faire face aux maladies infectieuses et maladies vectorielles spécifiques au territoire
- ✓ Fortes inégalités : Retard structurel important par rapport à l'offre hexagonale, à la fois des cliniques et des hôpitaux, dans l'offre médico-sociale des structures qui accueillent des personnes âgées et des personnes handicapées, dans l'offre ambulatoire, dans la médecine de ville et dans certaines spécialités (kiné, ergo). Dans les travaux du PRS2, on estime que d'ici 5 ans, qu'il faudra ouvrir 20 à 30 structures nouvelles dont 80% dédiées au champ du handicap et à peine 10% aux personnes âgées. Nécessité d'anticiper pour ne pas vivre la situation catastrophique des Antilles (plans d'urgence).

### Les Inégalités de santé

- ✓ Une pression migratoire très importante s'exerce sur les urgences mais aussi sur les consultations
- ✓ La pression migratoire « la pression haïtienne » déstabilise l'organisation des systèmes de santé, déstabilise les budgets des établissements où au CHOG par exemple 30 à 40 % des recettes sont issues de l'AME, des « soins urgents », de la CMU, donc on sort là d'un cadre global de la tarification à l'activité.

Donc une **pression importante**. Le nouvel hôpital de SLM comprend un doublement de l'offre, ainsi plus de 130 places supplémentaires sont ouvertes, qui portera donc l'offre à 260. Nous considérons que dans 4 ans ce futur hôpital de Saint-Laurent, qui ouvrira en septembre 2018, sera vraisemblablement sous-dimensionné par rapport aux besoins qui ne cessent de croître.

- ✓ On vit en moyenne moins vieux que dans le reste de la France, cela s'améliore d'année en année cependant l'espérance de vie est inférieure à la métropole
- ✓ Femmes enceintes mal suivies, les trois consultations obligatoires ne sont pas respectées
- ✓ Une région touchée par le VIH, peu par le tabac, mais touchée par le crack
- ✓ Des inégalités de santé chez les jeunes en fonction des territoires
- ✓ Une région touchée par la violence type Amérique du Sud
- ✓ Une société où les indicateurs de précarité sociaux importants donc les données de santé sont plus dégradées
- ✓ 15% de la population n'a pas accès à l'eau potable : nécessité d'accompagner les collectivités pour l'ingénierie en eau potable
- ✓ Taux de suicide important surtout chez les jeunes amérindiens : projet des services de l'État pour endiguer les suicides et accompagner ces populations dans le PRS2
- ✓ Taux d'obésité important
- ✓ Le nombre de diabétiques a doublé en 10 ans
- ✓ L'insuffisance rénale chronique terminale concerne des patients jeunes (ce qui est rare en métropole) ce qui est très inquiétant
- ✓ L'incidence globale du cancer est moins importante que dans l'hexagone, mais ne doit pas faire oublier la forte incidence du cancer du col de l'utérus
- ✓ Le grand défi : l'amélioration de la santé périnatale (dramas récents)
- ✓ Taux de recours aux soins inférieurs au niveau national
- ✓ Offre sanitaire actuelle : taux de consommation d'à peine 85% est utilisé, malgré le retard constaté / En Nord Pas De Calais il est à 120% d'utilisation
  - Donc, une sous offre et sous recours à l'offre : beaucoup de population échappe à l'offre donc recourt aux urgences et aux EVASAN

- ✓ Budget consacré à la prévention santé est le plus important des ARS. Nous sommes à 10 millions d'euros que l'ARS met chaque année dans des actions, aux différentes structures de Guyane
- ✓ La prévention collective, communautaire, la médiation en santé, est une priorité dans le PRS 2.
- ✓ Offre libérale inégale sur le territoire ; offre hospitalière en réforme (Saint-Laurent est financé et il n'est pas déficitaire même si la T2A est impacté. Le CHAR est déficitaire de 30 millions par an et l'ensemble des aides allouées chaque année ramène le déficit à environ 3 à 4 millions Kourou avec le CHK doit développer des capacités modernes : normalement les établissements devraient être excédentaires, afin d'arrêter d'injecter de la trésorerie annuellement.
- ✓ Il faut 20 structures nouvelles pour les enfants handicapés (priorité) et accompagnement pour les adultes avant que ce ne soit un scandale
- ✓ L'universitarisation est une nécessité pour former les jeunes guyanais : numéris clausus à 18 est une chance

Le PRS2 est publié : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels déclinés sur le territoire pour les 5 ans à venir

Très important que l'on en parle maintenant

La CTG doit être associée à ce PRS2, document qui a été travaillé plusieurs mois avec tous les professionnels de santé, il est perfectible, amendable dans les trois mois à venir. Les syndicats sont invités à y participer : CTPS en création avec la CTG.

Madame Léo a fait une intervention afin de préciser que le PRS2 est la contraction des trois anciens schémas

- ✓ Un plan particulier pour les personnes empêchées de soins à cause de leur accès aux droits
- ✓ Lancer des groupes de travail pour obtenir des dérogations
- ✓ Réduire les inégalités à l'intérieur du territoire et avec la métropole
- ✓ Organiser des parcours de santé sur les territoires de santé : pas beaucoup de filières de prise en charge en Guyane, et quand les filières existent, il y a énormément de points de rupture qui nécessitent de recourir à des évacuations sanitaires aux Antilles ou en métropole. Il faut que nous arrivions à mettre fin à ces points de rupture et à limiter les évacuations sanitaires
- ✓ Efficience de santé durable/ adéquation des effectifs aux réels besoins (exemple : un audit récent du bloc opératoire à montrer qu'il ne fonctionne qu'à 35% -40% de sa capacité, ce qui veut dire que tous les professionnels de santé sont présents 10h par jour pour faire fonctionner le bloc opératoire qui ne fonctionne que 3h à 4h par jour, il y a donc un redéploiement à faire.

Les 5 axes de transformation du schéma régional de santé ont donc ainsi été présentés.

Ce qui ressort, dans la prévention et promotion de la santé : certains centres de santé doivent évoluer,

“ « même si le Président de la République a dit qu'il n'y aura pas d'hôpital à Maripasoula, vraisemblablement vers de réels accueils d'urgence, de réels lits de médecine et non pas des lits d'observation, institués en dehors de toute réglementation, la possibilité d'accoucher, à Maripasoula, à Saint-Georges, autant d'éléments dérogatoires à la réglementation actuelle ».

Ce qui est souhaité faire dans ce PRS2, c'est de lancer des groupes de travail pour obtenir des dérogations nationales afin de faire en sorte que des femmes puissent accoucher à Maripasoula, à Saint-Georges et ne

pas être rapatriées 4 mois avant la date d'accouchement sur un lit d'hôpital au pôle femme enfant au CHAR ou à Saint-Laurent-du-Maroni.

La Guyane sera par ailleurs la première région de France à avoir un *dossier patient informatisé* qui suivra le patient -partout public et privé- même en cas d'EVASAN. Les coûts sont importants.

Il est prévu de nouveaux EHPAD, « l'autorisation EHPAD avait été donnée à Sinnamary depuis 5 ans ; elle est tombée et il faudra en redonner une autre si ce projet est maintenu ». Mme Léo indique qu'il est remis à jour à la CTG avec un comité de pilotage.

La notion d'hospitel devrait être créée prochainement au CHAR pour aider les personnes avant et après hospitalisation

Dans l'axe 2, une dizaine de parcours de santé ont été priorisés :

- C'est l'exemple des personnes âgées qui passent 24 à 72h sur un brancard aux urgences, l'idée est que ces personnes soient prises en charge avant d'arriver aux urgences (parcours et points de rupture)
- D'autres parcours :
- Renforcer les équipes des centres de santé
- La santé mentale largement sous-dimensionnée
- Migrants
- Diabète
- Parcours de santé : 1 enfant sur 6 est en situation d'obésité et il est prévu 1 sur 2 sera en situation d'obésité d'ici 5 ans
- Pour les parcours de santé AVC, il y a un neurologue qui s'est engagé à rester deux ans en Guyane
- Importance de trouver des projets de coopération, car obligatoire avec les pays voisins, sinon la santé de nos voisins viendra impacter notre offre
- Nouvelles autorisations d'ouverture pour une clinique privée
- Recrutement de postes partagés entre Paris et la Guyane
- 18 CDPS actuellement : une étude juridique est en cours pour la gouvernance des centres de santé : expertise juridique pour qu'ils soient gérés par les hôpitaux dans le cadre juridique qui serait une coopération en transversalité. Il sera plus facile de renforcer les CDPS en personnel et favoriser la formation en interne, car il y aura plus de personnel, ce qui permettra de multiplier leur mobilité et faire que leur terrain de travail soit attractif. Mme Léo a souligné que pour les patients ce sera une bonne réforme.
- Rappelle que l'ARS n'a pas compétence dans la formation des personnels, mais est partenaire pour les développer.

L'axe 4 consiste à développer la promotion de la santé de manière individuelle. L'idée étant que la population s'approprie des actions.

- Centraliser les études et les enquêtes. Santé communautaire en développement
- Amplifier les études et les actions sur les contaminations
- Développer un pôle mercure-plomb
- Création d'un point focal régional : on constate trop peu de plaintes à destination de l'ARS. Il n'y a pas assez de plaintes à destination pour faire évoluer les différentes actions. Un point focal bientôt en ligne pour déposer ses remarques et faire évoluer les situations.

Mme Alexandra Val, directrice adjointe de l'ARS, a procédé à la présentation du plan d'attractivité

- S'appuyer sur les richesses de la Guyane pour construire une nation forte. La jeunesse est une richesse.
- Jusqu'en 2016, Paris disait quoi faire sur les territoires. Depuis la Ministre a demandé de faire confiance aux acteurs locaux : professionnels et associations qui auront des enveloppes pour leur permettre d'être des porteurs de projet (Loi 2016 transposée dans le plan 2017)
- Construire un plan territorial piloté par l'ARS. Le comité de pilotage comprenant les experts de l'ARS
- Développer le numérique avec 1 plateforme multiservice ouvrant un champ de renseignement sur l'installation sur le territoire, avec des liens pour répondre aux questions sur quoi dépend de qui (CGSS, CTG, CCIG,...) et savoir à qui s'adresser, avec des informations pragmatiques, des informations concrètes sur le médical et le paramédical. Cette plateforme ressemblera au portail d'accompagnement des professionnels de santé qui existent actuellement.
- *Plateforme de répit* sera créée pour les professionnels de santé avec échange de bonnes pratiques et contrats partagés avec URPS et médecins
- Répondre aux besoins locaux en aidant à l'installation avec un nouveau zonage du territoire : la Guyane est sous dotée (aide de l'ARS pour l'installation avec 3 contrats différents + aides conventionnelles avec mesures incitatives sous forme de primes revues à la hausse récemment (il y a peu donc il faut plus rémunérer)
- CHU : Développer des filières de pointes avec une université combative ; faire de la coopération avec les voisins ; attractivité en aval et en amont.

## Quel service hospitalier pour la Guyane ?

---

Les intervenants étant excusés, cette intervention ne s'est pas réalisée.

Mme Sirder explique que des médecins du CHAR étaient invités à discuter, et précisément un médecin urgentiste et le président de la CME, qu'elle comprend les compétences de l'ARS, mais que cependant la collectivité de Guyane choisit les intervenants qu'elle souhaite entendre, la direction du CHAR a envoyé une lettre indiquant que ce n'était pas possible que les médecins pressentis soient présents. Mme Sirder annonce qu'elle en informera l'autorité de tutelle, le ministère, précise-t-elle, d'autant plus que la direction du CHAR aurait pu proposer d'autres médecins, si elle s'opposait à la présence au focus des personnes conviées.

M. Laleu explique que le parcours classique administratif n'a pas été respecté par la CTG par l'invitation directe d'un agent de l'hôpital à participer à ce focus, sans passer par sa direction. Il informe l'assemblée par ailleurs « que nous comprendrons dans quelques jours pourquoi tel médecin ne pouvait pas intervenir ».

## L'Urgence de la mise en place d'un CTPS- Centre Territorial de Promotion de la Santé

---

M. Elie Chow-Chine, président URPS -Union Régionale des Professionnels de Santé – Médecins libéraux de Guyane, conseiller national de l'ordre des médecins, médecin ophtalmologiste à la retraite

Né à Régina, revenu en Guyane suite à la situation sanitaire désastreuse de la Guyane alors qu'elle fait partie des plus vieux départements français. Il présente un historique de la prise en main globale de la situation sanitaire depuis les années 80 en Guyane :

- “ « 1984 : Loi mettant en place le CRPS qui n'a jamais été mis en place en Guyane, car à l'époque les hommes politiques ont favorisé la pêche et l'élevage et non la santé. Il y a eu seulement la création de l'Observatoire Régional de la Santé en Guyane, qui n'étant qu'un observatoire n'a qu'un intérêt limité  
1996 : loi remet en vigueur ce projet, mais toujours pas de création en Guyane  
2016 : la CTG crée le CTPS avec tous les professionnels de santé (CCGS, ARS) pour mettre en place toutes les structures nécessaires à la santé en Guyane, car il fallait mettre en place un vrai CTPS.  
Il y a 34 ans que les politiques auraient dû le créer. Aujourd'hui, seulement la composition est établie par la loi, tout le reste est possible. Il n'y a pas de texte réglementaire pour sa création. Si nous voulons vraiment développer notre bassin de vie, c'est à nous de nous prendre en main, les autres ne le feront pas. Le CTPS sera une assemblée d'experts du territoire pour faire remonter vers le haut les propositions alors qu'avant c'était Paris qui faisait descendre vers le territoire ».

Réaction de Mme Léo :

- “ « Le CTPS a été mon cheval de bataille car c'est un dispositif conséquent, important, qui prend la succession de « rien » car pas mis en place. Un rapport de mission a été remis par le docteur Raymond Frontier (CTG) missionné pour mettre en place cet organisme (difficile à mettre en place). C'est une mission de l'assemblée de Guyane, le CTPS sera mis en place par tous les élus. Dispositif nécessitant de nombreuses investigations, avec un statut juridique EPA réunissant un conseil d'administration et une commission d'expert. C'est un organisme des politiques publiques sanitaires, l'organisme qui donne à la CTG la possibilité de s'exprimer sur les sujets de santé. Pas de commentaire sur les décisions de l'ancien conseil régional. Le CTPS pourra nous permettre d'avancer, car il aura un pouvoir de décision ».

Le Dr Serge Plenet, 1<sup>er</sup> vice-président de l'UPRS-ML, médecin biologiste a souligné alors le rôle essentiel des médecins dans le futur CTPS et sous forme d'interrogation a émis des doutes sur la réalisation de certaines actions en cours ou à venir citées dans la séance.

- “ « Nous sommes très sensibles à ce que vient de dire Madame la Vice-présidente. On met tout sur le dos des médecins.... Il ne faut pas rater cette opportunité du CTPS. Si on a déjà avancé sur un certain nombre de décisions sans les médecins, c'est encore un coup d'épée dans l'eau ».
- “ « Quand j'entends que l'on va faire des accouchements à Maripasoula, je demande comment ? Il y aura un hôpital à Saint-Laurent-du-Maroni, alors que nous gérons toute une liste de médecins aux diplômes difficiles, je demande qui nous mettrons dans cet hôpital ? ».



« Nous ne souhaitons pas venir comme figurants dans un CTPS, vous ne nous aurez pas. Si on doit être simplement consulté sur des statistiques... Se demander ce que nous pouvons faire. Si nous devons avoir 5% à 6% de décision, quel est l'intérêt d'être consulté ? ».

« Exemple pour le dossier médical partagé dont nous parlions à l'instant, avec quel internet alors que nous ne pouvons-nous connecter sur les hôpitaux de Paris, les hôpitaux de Fort-de-France en temps réel. »

« Que deviennent les cliniques comme la clinique Véronique, la clinique Hibiscus qui a disparu en chirurgie ? Quand on a fait ce groupe de clinique-monopole sur Saint-Paul, on en paie les conséquences ».

« Le CTPS aura la chance d'être composé de toutes les instances, c'est une opportunité. Un CTPS consultatif, c'est un coup d'échec. Il y aura enfin une véritable possibilité, une opportunité, où les médecins ont une part importante, puisque ce sont eux qui sont en haut de la pyramide et nous pourrons nous rencontrer, discuter, prendre des décisions ».

Mme Léo :

« Les médecins auront leur place dans le CTPS et cet organe sera conséquent. La CTG n'est pas l'ennemie de l'État. Par exemple, ce sera l'organisme qui pourra « vérifier » le PRS2. J'espère que bientôt il sera mis en place ».

#### Question – réponse sur toutes les interventions

Public :

« Sur le PRS 2, j'espère que les propositions faites par les associations ne seront pas supprimées, car des gens y ont travaillé, souvent bénévolement ».

Dr Suzanon :

« Zone sous dotée ? Exemple des kiné qui ont des soutiens différents selon leurs zones d'installation : Rémire aura zéro € et Matoury 30 000 € »

Mme Val (ARS) :

« Il s'agit des anciens zonages. L'entreprise privée a besoin de souplesse et d'accompagnement. La Guyane sera entièrement en zone 1 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour résorber les aides. Tous les professionnels seront concernés. Il faut que le privé développe le territoire ».

Public : Infirmier libéraux.

« Le zonage avait pour but d'élargir la problématique du désert médical (ou comme vous dites zone sous dotée). Si toute la Guyane est en zone 1, comment les zones sous dotées seront dotées ? ».

Mme Val :

“ « 218 infirmières actuellement. L'ARS fait de la régulation, c'est le préfet de la santé. Il faut élargir les projets médicaux. Vous pouvez faire des contre-propositions pour les infirmières, si elles sont cohérentes ».

Mme Mathieu (élue CTG), présidente de URPS Infirmières libérales :

“ « Il n'est pas opportun de surseoir au zonage qui avait pour but de mettre des mesures incitatives.

“ Sur la PACES<sup>41</sup>, il est nécessaire de revoir les conditions d'encadrement de cette première année de médecine en Guyane. Les étudiants ont des cours par visioconférence qui viennent des Antilles et parfois il se passe plus d'un mois sans qu'ils n'aient de cours, souvent ces cours sont annulés. Séparation entre Antilles et Guyane et amélioration de l'enseignement, même s'il faut être rattaché à Bordeaux, puisque l'Université de Guyane est autonome, qu'elle le soit jusqu'au bout ».

Public/infirmière :

“ « santé mentale à l'ouest ? Locaux inadaptés à l'hôpital avec des patients qui sortent du Haut-Maroni et on ne peut pas les prendre en charge ».

Mme Val (ARS) :

“ « Faire des hospitalisations sous contraintes, d'office. Moderniser les locaux. Regarder également ce qui est fait avec les associations... C'est pourquoi nous parlons de parcours. Voir aussi sur l'inclusion du logement et du travail, car cela structure le patient. Il faut matcher avec les partenaires. C'est un plan régional. On concerta avec les experts et on propose des actions ».

Mme Val (ARS) :

“ « L'ARS fait de la régulation et fait des propositions et reste à l'écoute des professionnels »

Public :

“ « Sur la rémunération des para médico-social ? ».

Mme Val (ARS) :

“ « Un monde qui recrute, mais qui ne fidélise pas. Il faut avoir une réflexion sur les salaires ».

Mme Léo :

“ « Le personnel territorial part dans l'hospitalier. Il faut une politique de recrutement territoriale et que l'un ne débauche pas l'autre »

M. Laleu (ARS) :

---

41 PACES pour "première année commune des études de santé". En 2010, une réforme très importante des études de médecine est entrée en application. Désormais appelée PACES, certaines facultés utilisent la dénomination PACES, d'autres parlent encore de L1 santé, elle regroupe les cursus de sage-femme (maïeutique), d'odontologie, de médecine et pharmacie, et dans certaines facultés de masso-kinésithérapie (kiné). Le concours unique à la fin de la première année laisse la place à quatre concours et classements différents



“ « Avenir des PMI. Carence en matière vaccinale. Lien entre les centres de santé et les PMI avec un projet concret pour faciliter le travail inter-équipe »

Mme Léo :

“ « Nous avons beaucoup travaillé ce dossier. La collaboration sera effective, mais différemment que du temps de conseil général. La CTG n'a pas de moyens exorbitants à dilapider. Il est important d'avoir un médecin-chef PMI, le dernier recrutement a été débauché par l'ARS (faux pour M. Laleu) »

Mme Gobert attire l'attention sur plusieurs sujets cruciaux :

“ « - Recrudescence de la lèpre sur le territoire : personne n'en parle, il faut faire des études  
- Revoir le SAMU. Il faudrait un relais à Régina  
- Parcours des personnes sans chez soi  
- Actuellement 18 centres de santé, avant il y avait 27 dispensaires. Qu'a-t-on prévu en remplacement ?  
- Plomb dans Manioc et dans Couac ? Étude sérieuse ? Inquiétant ?  
- Personne en grande précarité : ferme pilote de réinsertion sur le bas Approuague : une structure à accompagner ».

URPS I-L :

“ « Nous sommes en action sur le territoire depuis 2011 »

Qu'en est-il depuis la fusion CTG ?

Mme Léo :

“ « Le conseil général proposait un dispositif partir-revenir qui a été arrêté, car il fallait l'évaluer avant que la CTG ne le renouvèle : en cours de réflexion avec l'équipe administrative pour mettre en place un dispositif pour les étudiants en médecine avec un dispositif de suivi. Traitement trop long de l'administration. Il existe pour tous les étudiants de la santé ».

M. Miatti (CFDT-CDTG) :

“ « Ce thème est tellement important que faire dans le va-vite ne colle pas à la problématique de la santé. Chacun a prêché pour sa paroisse. Nous ne retenons pas de leçon du passé. Nous n'avons pas établi les freins qui ont empêché la réussite des objectifs du passé. Par exemple le PRS 2 n'est-il pas tout simplement le PRS 1<sup>42</sup> puisque nous sommes repartis en arrière de 34 ans, de 20 ans au cours du focus. Nous avons tourné en rond ce matin et nous devons nous donner les moyens de déterminer des phasages, des moyens de l'évaluation, de suivi. Va-t-on attendre 5 ans pour l'évaluation du PRS ? Les États généraux de la Guyane doivent faire des propositions et évaluer ce que nous avons raté dans le passé »

Mme Léo :

---

42 Voir PRSE 2009 -2013/2015

“ « C’est un focus santé supplémentaire pour avoir des informations complémentaires par rapport à tout ce qui s’est passé dans Les états Généraux : commissions et forums. En plus il y a eu les assises de l’outre mer ; les rencontres dans les PMI, Il faut tirer les leçons et des projets vont sortir ».

## IV- DÉBAT ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION N°6 ET FOCUS : GOUVERNANCES DONT CADRE INSTITUTIONNEL, DROIT COUTUMIER, IDENTIFICATION DES BLOCAGES INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS, ADAPTATION DES RÈGLES

### NOTE DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°6

---

#### L'adaptation des règles

---

Les caractéristiques géographiques et humaines de la Guyane font que le droit applicable doit, dans certains domaines, être adapté. Plus largement, l'adaptation des règles et des normes est une manière de « recréer de l'égalité dans la république » selon le Président Emmanuel Macron.

Lorsqu'il s'agit de créer un corpus de règles propres à un territoire donné dans un domaine où les caractéristiques sont particulièrement éloignées de la situation nationale, les collectivités et leurs élus sont les mieux placés pour définir le droit le plus adapté. La Constitution permet ces adaptations aux caractéristiques et contraintes particulières de la Guyane. Les habilitations pour prendre des dispositions législatives ou réglementaires particulières sont une possibilité. Les thématiques seraient alors à déterminer : foncier, biodiversité, énergie, etc. Et les périmètres des modifications législatives sont à définir.

Parallèlement, le Président de la République a annoncé souhaiter adapter les normes dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, pour accélérer la croissance de la filière et créer davantage d'emplois. L'adaptation passe par des mesures de simplification, des octrois de permis, l'accélération de procédures de certificats uniques.

Pour sa part, la vision de l'Union européenne des spécificités des RUP a bien été définie par la Cour de Justice de l'Union Européenne en décembre 2015. Cet arrêt portait sur l'interprétation de l'article 349 TFUE rappelant les spécificités des RUP.

#### Des partenariats renforcés

---

Il est notoire que les collectivités territoriales et l'État sont trop souvent dans deux actions parallèles et pas assez collectives. Des partenariats, certainement plus fructueux, doivent être noués avec les administrations de l'État pour accroître l'impact des actions mises en œuvre.

Globalement, l'Éducation Nationale, les Douanes, la DRFIP ou l'INSEE pourraient davantage accompagner les collectivités territoriales pour trouver des solutions innovantes pour résoudre leurs difficultés du quotidien.



#### Enjeux :

- Quels seraient les secteurs sur lesquels des adaptations législatives ou réglementaires sont absolument nécessaires ?
- Quel partenariat envisager avec les administrations de l'État pour permettre l'atteinte d'objectifs communs ?
- Quelle disposition permettrait de prendre en compte les spécificités de la Guyane dans l'application des règles nationales ?

## DÉBAT ET PROPOSITIONS DES BASSINS DE VIE

---

### Bassin de vie Maroni-Mana

---

Les travaux de la commission n°6 se sont tenus dans la salle de délibération de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni en présence du maire de la ville Monsieur Léon Bertrand et de Monsieur Jocelyn Ho Tin Hoé, Conseiller à l'assemblée de Guyane.

#### ✓ Sur l'adaptation des règles et normes

- Remobiliser, re-fédérer le mouvement du 28 Mars : cette manifestation doit servir de point d'appui à l'esprit des États-Généraux
- Retrouver l'esprit du 28 Mars pour le vivre ensemble
- Question de la logique des règles qui s'appliquent sur le territoire
- Inadaptation des normes et règles européennes et nationales applicables à la Guyane qui répondent à des enjeux économiques français ou européens et non locaux (ex. Les pirogues en aluminium)
- La logique des règles qui s'appliquent sur le territoire entraîne la question de l'élaboration des règles et pas seulement de leur adaptation pour ne pas déstabiliser le corpus législatif.
- Quelle est la logique à laquelle obéissent les règles sur le territoire ? (exemple des pirogues en aluminium qui sont arrivées sur les fleuves de Guyane).
- Unicité de l'application des règles de la république.
- Le maire a souhaité que soit faite la distinction entre égalité et équité d'une part et appelle à changer de paradigme.
- Un constat a été fait sur le manque de cohérence et de convergence en matière de règles sanitaires avec en exemple celui de l'utilisation des produits anti-moustiques utilisés en Guyane et interdits en Europe (concordance entre l'Europe et la Guyane, on s'accommode des règles selon le problème).
- La connaissance que l'État a des problèmes et difficultés de la Guyane et son apparente incapacité à apporter des réponses fiables et pérennes a été discutée.
- La question d'un statut particulier à la Guyane, comme la Nouvelle Calédonie et la Corse, a été posée par le président d'une association et débattue. Les élus ont souligné que ces

statuts ont été obtenus dans la violence et ne souhaiteraient pas ce chemin pour la Guyane.

- L'assemblée évoque l'existence de nombreux rapports, documents, conventions, pactes antérieurs et de la possibilité d'en faire une synthèse afin que les rapports servent de base aux États généraux : document d'orientation d'un pacte de développement pour la Guyane du 27 février 1999, le Projet d'accord pour le développement de la Guyane de 2001, et le Protocole d'accord « Pou Lagwiyan dékolé » d'avril 2017.
- L'attention a été attirée sur le fait que les « sachants sont en décalage avec la population », d'où la nécessité de laisser se dérouler l'exercice de démocratie participative que sont les États Généraux.
- Des explications ont été demandées quant à la faiblesse des participations aux consultations électorales.
- Des questions ont aussi été posées sur la non-mise en œuvre des possibilités offertes par l'article 73 de la Constitution et donc de savoir, si l'opinion publique avait bien appréhendé les différences entre l'article 73 et l'article 74.
- Des points de vue ont été formulés quant à la nécessité d'une large autonomie comme c'est le cas pour la Polynésie et de la possibilité de mettre en place progressivement à travers un accord pluriannuel avec l'État, une autonomie.
- Que représente la Guyane pour la France ?
- Quelle est la capacité de la Guyane à s'autogérer au vu de sa situation géographique et des enjeux sociopolitiques des pays voisins (défense, richesse, forêt et impact carbone ...) ?
- L'originalité et la force de la manifestation du 28 mars 2017 a été saluée. Elle a démontré la capacité de l'ensemble des communautés de Guyane à s'unir pour le bien commun.
- Il convient de recréer de l'égalité dans la république puisque ces règles impactent au quotidien la vie des Guyanais.

#### ✓ Sur le statut de la Guyane

- Un citoyen rappelle les mauvais choix politiques faits depuis 40 ans. Il est évident pour ce militant que la Guyane devrait bénéficier d'une large autonomie, comme en Polynésie et dans les pays de la Caraïbe qui ne sont pas indépendants (Aruba...) où existent une assemblée locale et un gouvernement local, avec la possibilité de décisions locales pour le pays : les revendications identitaires, de la terre, de l'or, de l'immigration, de la pêche ne pourront être réglées que dans ce cadre, sans demander l'autorisation et la réglementation de l'Europe
- Travailler sur les moyens de l'autonomie et de l'exploitation des ressources de la Guyane.
- Un participant interpelle l'assemblée, pour ne pas changer une tutelle pour se mettre sous une autre tutelle en soulignant que la première richesse d'un pays est la ressource humaine.
- Mettre un calendrier en place avec le gouvernement pour un transfert de compétences sur plusieurs années.

#### ✓ Temporalité de la mise en place d'un changement

- Lucidité et rationalité sont les mots de cette démarche pour un participant. La nécessité d'améliorer l'expertise locale, d'établir un corpus de règles adaptées à la Guyane, de se donner le temps de bien mettre en place le projet de société sont également des moyens vers cette autonomie.

- “ « Il ne faut pas trop attendre, car les problèmes augmentent. Il faut débiter quelque chose, car la population ne reconnaît plus les chefs coutumiers, les valeurs sont diluées dans les problématiques. Exemple de l’immigration qui fait augmenter les autres problématiques. En 2016, dans la ville de Saint-Laurent-du-Maroni, plus de 10 000 Haïtiens sont arrivés illégalement et L’État doit mettre en place des centres d’accueil comme à Calais, et comme en 1986 pour les PPDS<sup>43</sup>, les personnes provisoirement déplacées du Suriname. La population et les élus demandent que l’État prenne ses responsabilités, rappelant les propos d’une candidate à l’élection présidentielle « l’État est en train de nous tuer à petit feu ».
- “ Légitime que la démarche vienne de la population, mais il y a bien longtemps que les difficultés sont connues.
- “ **Pourquoi le gouvernement ne propose pas directement à la Guyane un nouveau statut ?**
- “ Les États-Généraux, initiative locale, ont une importance considérable dans ce débat, car ils permettent de construire le projet de société : construire ensemble et prendre la main sur l’État
  - “ Prendre à témoin l’opinion publique internationale via les médias (ex. la reconnaissance du mouvement social de 2017 grâce à la venue sur place des médias)
  - “ L’État est-il fautif où est-ce nous qui ne savons pas aller plus loin ?
- “ *La posture à avoir serait de ne pas s’appesantir sur les responsabilités des uns ou des autres : les enfants de la Guyane doivent s’entendre, participer ensemble, prendre un peu plus de temps pour informer au mieux et aboutir à quelque chose de concret pour construire un vrai projet : faire reculer l’abstention et revenir à la citoyenneté et au civisme.*
- “ Rappel du choix du vote de 2010 entre l’article 73 et 74 où la participation n’a pas été forte et où la crainte de l’indépendance était derrière l’article 74 : « les Guyanais avaient-ils vraiment compris ? Il faudrait « lancer un référendum », faire une vraie campagne d’explication et relancer le débat.
- “ **Le bon fonctionnement ne viendra pas forcément du choix entre ces deux articles puisque la réalité ne se résout pas seulement par les institutions ou leur changement, mais aussi par les moyens financiers qu’il faudrait réactualiser dans leur fondement.**
- “ Avoir la main sur le foncier, sur le minier.
  - “ Savoir où l’on va et choisir son véhicule : définir le cadre, le projet.
  - “ Avec quoi régler les problèmes que nous connaissons depuis longtemps ?

---

43 PPDS (Personnes Provisoirement déplacées du Suriname) après la guerre civile du Suriname entre 1986 et 1992. Les PPDS sont placées dans les camps de réfugiés en Guyane (Charvein, Acarouany, Saint-Laurent, route de Mana...), sous l’égide des Nations Unies

“ **Établir un projet de société : l'addition de tous les plans ne fait pas projet de société.** Ce qui est observé entre tous ces plans et schémas, c'est que les éléments de diagnostic qu'ils comprennent sont exponentiels

- 🗨 Comment faire des projets communs sur ce territoire immense ?
- 🗨 Poser les questions différemment
- 🗨 Point de vue ancré dans la population qui commence à faire son chemin : lorsque nous avons eu les moyens de faire, nous ne l'avons pas fait
- 🗨 Les accords de Guyane ont posé clairement les débats en y ajoutant la synthèse des débats précédents.

## Bassin de vie du Centre-Littoral

---

Les travaux de la commission n°6 se sont tenus dans la salle de délibération de la mairie de Rémire Montjoly à 18h00, en présence du maire de la ville Monsieur Jean Ganty, de Madame Rolande Chalcot Lefay, adjointe au maire et Conseillère à l'assemblée de Guyane et de Messieurs Jocelyn Ho Tin Noé et Boris Chong-Sit, Conseillers à l'assemblée de Guyane.

En introduction, il a été rappelé que les accords de Guyane sont le fil rouge des États Généraux, que le rôle de facilitateur de la CTG, de vecteur de la CTG, l'amène à organiser la démarche et à mettre à disposition des moyens, dont les ressources humaines, logistiques. L'intitulé des 9 commissions thématiques, est rappelé

- Gouvernance

Les « enjeux proposés pour les travaux de la commission n°6 » sont rejetés dès l'ouverture de la commission, car considérés comme n'étant pas fidèles à l'Accord de Guyane et la posture frileuse

Point mis en exergue : L'objectif n'est pas tant de transmettre UN LIVRE BLANC que de SAISIR LE GOUVERNEMENT SUR UN PROJET D'ÉVOLUTION STATUTAIRE (extrait du J.O relatif à l'Accord de Guyane « que le gouvernement fera l'objet d'une saisine par le Congrès des Élus de Guyane d'un projet d'évolution statutaire... »).

- ✅ Il est demandé un changement du cadre relationnel avec la France et très rapidement.
- ✅ Plusieurs associations dont le Komité drapo ont travaillé à l'élaboration d'un document reprenant les problèmes globaux du territoire.
- “ *Le cadre législatif n'est pas adapté pour un développement politique, social et culturel de la Guyane. Il faut changer ce cadre relationnel vis-à-vis de la France et vis-à-vis de nos voisins très rapidement.*
- ✅ Ce groupe fait part à l'assemblée de ses travaux sur « un projet de statut » qui sera soumis à la population. Cette annonce est portée par Me Lucie Louze-Donzenac
- 🗨 Quelle issue pour les États-Généraux ? Une interrogation qui émane de plusieurs participants.
- 🗨 Les élus vont-ils saisir le gouvernement ?
- 🗨 Est-ce que la population sera consultée ?

- 19 Promouvoir le drapeau pour unifier la population et que chaque individu se retrouve autour de ce symbole.
- 19 Les élus auront-ils le courage d'affirmer qu'on ne peut pas diriger le pays à 7000 km ?
- 19 Dans le cadre actuel, ce n'est pas le congrès des Élus qui peut appeler à la consultation, mais le gouvernement.

“ « *Le mal de la Guyane ce sont ses enfants qui ne savent pas s'écouter ! Puisque nous sommes dans un mouvement de concorde, nous devrions pouvoir parler sans invectives, les États Généraux c'est aussi une manière de montrer que l'on sait avancer ensemble* ».

“ « **Comment la population va-t-elle participer à la rédaction du Projet Guyane ?**

*Ces États Généraux territorialisés seront plus fort avec une consultation. Ceux qui sont descendus dans la rue et les autres citoyens pourront s'exprimer au-delà du groupe. Tout ce qui a été fait antérieurement peut être intégré, mais la Guyane a tellement évolué qu'il faut repenser l'avenir du territoire et passer la main à une nouvelle génération : tout le monde doit s'exprimer. C'est bien le sens des états-généraux qui permettront à tous de parler et aux élus de se servir des synthèses pour prendre en compte ce qui aura émerger et parler d'une seule voix pour porter devant le gouvernement la parole de la population. Il s'agira de faire l'exercice de la concorde de la Guyane : nous devons être à la hauteur du mouvement de 2017 ».*

▪ Identification des blocages institutionnels et administratifs

- ✓ Les problèmes de gouvernance sont au cœur des problèmes des Guyanais
- ✓ Les mêmes constats sont faits « cycliquement ». Il est rappelé que l'Accord de Guyane prévoit de prendre (le cas échéant) les EGG de 2001.
- ✓ Mettre en évidence, voire rajouter une commission relative aux freins législatifs constatés.

À Rémire- Montjoly, la population a dit :

“ « *Le tsunami en mars 2017, la colère de mars 2017 deviendra une révolte si on fait mal les choses, donc il y a nécessité de donner des explications par rapport aux différents articles de la Constitution, nécessité d'une vision commune entre élus, parler d'une seule voix, avec cohérence* ».

La population propose de retenir le terme « **Projet Guyane** » et non pas « livre blanc » et également, un signe identitaire « le drapeau guyanais pour rassembler tous les Guyanais ».

L'idée majeure exprimée est celle de voir l'issue des États généraux se concrétiser par la saisine du gouvernement par le Congrès des élus de Guyane, sur la volonté des Guyanais de changer de statut vers un cadre actuel adapté au développement social, économique et culturel de la Guyane ».

Bassin de vie des Savanes

“ *Tout a déjà été dit antérieurement, nous faisons toujours le même constat*

“ *Cela fait 50 ans que le constat est établi et que la Guyane n'avance pas*



- “ Il faut changer de cap pour aller de l'avant, nous sommes en train de perdre du temps : a-t-on choisi le bon chemin ?
  - “ Il faut éviter de se retrouver avec un même « truc », car on en a tous marre et on ne veut pas refaire la même chose : on connaît déjà les maux de la Guyane.
  - “ Impression que tout brûle, aujourd'hui il faut agir, mais répéter pour répéter n'est plus efficace
  - “ Il y a eu le 28 mars et le 5 avril.
  - “ Le mouvement de mars a été bien jusqu'à à peu près 15 jours avant la fin, donc oui, jusqu'à un certain stade, car on n'avait pas signé pour ça.
- Règles et normes
    - “ En analysant toutes les problématiques autour de toutes les ressources, on voit qu'il n'y a pas de cadre, pas de règles.
    - “ Nous sommes spectateurs et des projets arrivent comme celui de la montagne d'or, sans pouvoir vraiment intervenir.
    - “ Nous avons une chance inouïe actuellement, puisque le Président français a demandé de faire des propositions (ex. dérogation pour construire en zone inondable en calculant les risques)
    - “ Ce sera l'opportunité de jauger le gouvernement.
    - “ Nous ne sommes pas les premiers à demander une adaptation des normes puisque d'autres départements français l'ont fait et le font encore.
  - Responsabilité de l'État
    - “ Il y a une volonté de ne pas développer ce pays.
    - “ Le patrimoine doit rester guyanais, or on constate que tout repart : l'État donne d'une main et reprend de l'autre.
    - “ Pourquoi l'État français déciderait pour la Guyane ?
    - “ D'une colonie à un département, cela a permis à la France de garder certains territoires, or nous n'avons pas les mêmes droits que les autres départements (ex. moins d'un jour de cheval).
    - “ L'État est en faute sur énormément de choses (ex. à Toulouse, les routes sont financées par l'État ; en Guyane, elles sont financées par la Région)
    - “ L'État nous roule dans la farine, car il n'a pas d'argent, car on a des projets qui ne sont pas subventionnés. Par contre on nous met beaucoup de normes et de règles qui bloquent.
  - Responsabilité élus locaux
    - “ C'est le chien qui se mord la queue : vous êtes en politique depuis longtemps, mais les États Généraux on les fait tout le temps ; l'adaptabilité des normes, on en parle depuis toujours
    - “ (Ex. La Simko).
    - “ Perte de confiance entre les élus et les chefs d'entreprise

🗣️ *les élus sont lents à prendre leur décision (rôle important du politicien qui doit aller plus loin pour amener son pays à un stade de développement au même stade que les autres, pas plus.*

🗣️ *C'est vous qui nous représentez : vous êtes légitimes.*

▪ Évolution statutaire

“ « Beaucoup de choses poussent vers un nouveau statut

“ *Exploitation des ressources*

“ *Pétrole*

“ *Agriculture*

“ *Incroyable de ne pas pouvoir aider nos agriculteurs, car sans importation on ne mange pas.*

“ *Pollution*

“ *La Guyane aujourd'hui est devenue pollueur et est montrée du doigt : déchet, agriculture*

“ **Réseau routier** : *les boosters roulent sur les pistes cyclables, vous doublent à droite alors que c'est interdit, mais tout le monde le fait.*

“ *Les fleuves ne sont pas navigables, mais 2 200 enfants le prennent tous les jours en transport scolaire.*

“ **Entreprise** : *des entreprises veulent venir exploiter en Guyane.*

“ **Fiscalité** : *tout ne repose pas sur les impôts et pourquoi n'a-t-on rien fait depuis longtemps ?*

“ **Immigration** : *la Guyane a les moyens puisque des gens viennent ici pour élever leurs enfants en toute tranquillité.*

“ **Manifestation populaire** : *il faudra descendre dans la rue quand des choses concrètes auront été faites pour les célébrer*

“ *Partir des accords de 2010 et des constats faits par Mrs. Castor et Othily dans leur ouvrage « la Guyane ».*

“ *Pour chaque thématique, il faut reprendre tout ce qui avait été dit : voir ce qui a été fait, analyser les blocages et comprendre ce qui n'a pas été fait et pourquoi : ne pas partir de zéro*

“ *Arrêter de faire des constats et faire.*

“ *Adaptation des normes.*

“ *Arrêter la fausse idée que l'argent repart, car on n'a pas de projet ».*

Arguments élus : les États-Généraux d'aujourd'hui sont différents

“ « *C'est la première fois qu'un gouvernement a plié avec une publication au journal officiel ; ceux antérieurs émanaient de l'État et se déroulaient essentiellement sur le littoral ».*

- “ Suite au 28 mars, les données sont différentes et ces États Généraux permettront à la Guyane de ne plus être le territoire où l’on répète toujours les choses sans que rien ne change.  
 Il s’agit de récolter toutes les propositions de tous les Guyanais : laisser parler la population.  
 La différence s’est faite le 28 mars et on ne peut pas ignorer cet événement qui nous met dans une situation où l’on doit tirer les leçons de ce qui n’a pas été fait dans le passé.  
 Ce n’est pas la CTG, mais le congrès qui a mis en place ces États-Généraux. La CTG organise les débats.  
 Le débat de 2010 n’est pas celui de 2018 puisque maintenant il faut autre chose : 6 mois de débat n’est pas trop long car nous devons aller sur tout le territoire et écouter tout le monde.  
 Les documents antérieurs sont mis à disposition de la population.  
 Et toute la population aura connaissance du document qui sera produit par ces États Généraux.
- “ Progressivité dans l’adaptabilité des règles ; progressivité dans l’évolution du statut  
 Demander une aide financière exceptionnelle  
 Cesser de quémander  
 Il suffirait que l’on gère nos richesses  
 Les élus doivent se battre pour trouver les véhicules juridiques dans chaque secteur et prendre leurs responsabilités, car on connaît tous les problèmes  
 Si les élus ne savent pas faire, prendre des experts pour faire  
 Être audacieux  
 Avancer sous cette mandature  
 Évolution statutaire, encadrée, réfléchie  
 Poser la question aux élus du congrès : êtes-vous oui ou non pour l’évolution statutaire ?  
 Gérer nos propres richesses : développer d’anciennes « industries » ex : le bois de rose, le sucre, le balata,  
 La CTG pourrait créer une société d’économie mixte et signer des accords de partenariat avec les pays voisins (sans Total)  
 Créer une usine agroalimentaire : en mettant la norme française  
 Adapter les règles pour un temps afin de rattraper le retard en apportant des aides aux agriculteurs pour se mettre aux normes  
**Réduire les charges pour les entreprises et réduire les temps de paiement par les collectivités**  
 Remettre la Guyane au cœur de l’Éducation : recréer une identité guyanaise en valorisant les chefs coutumiers qui ont des valeurs à transmettre  
 Aider la population immigrante qui n’est pas fainéante, mais qui est bloquée par la carte de séjour de 10 ans alors qu’elle pourrait être active de suite et générer de la ressource.

▪ **Projet guyanais :**

- “ Ne peut se faire sans les jeunes guyanais

- “ D’autres pourraient venir s’y inscrire si les Guyanais ne se l’approprient pas
- “ Les choses sont compliquées et des interférences sont déjà en place
- “ Nous sommes nous-mêmes responsables ainsi que nos élus puisque nous-mêmes n’exigeons pas, ne nous occupons pas de faire, ne prenons pas nos responsabilités. Ce sont donc les autres ou l’État qui font à notre place
- “ On ne peut plus continuer, il faut faire quelque chose même si l’état ne veut pas, il faut agir
- “ Qui sont les Guyanais aujourd’hui ? Les créoles d’origine, les Haïtiens de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> génération ?
- “ Tout a évolué dans le mauvais sens (trafic de drogue) et trop de règles sont imposées par l’État (permis de chasse, de pêche...) empêchant de donner une éducation « ancestrale ».

- Proposition : Trouver la stratégie adaptée

- “ « Modifier le statut de la Guyane
- “ Faire des propositions qui devront être mises en place et modifier la loi
- “ Prendre en compte les différentes populations
- “ Donner du temps pour travailler sur certaines choses »

## Bassin de vie de l’Oyapock

✓ Gouvernance droit institutionnel dont droit coutumier

### Droit coutumier

- La population s’interroge « la question s’adresse à quelle communauté » ?
- Les habitants de Kaw sont très attachés à ce « droit coutumier », aux pratiques ancestrales qui ne sont pas réservées aux seules communautés amérindiennes et bushinengués.
- Il nous faut une reconnaissance de toutes les cultures et de toutes les pratiques.
- Il y a un gros travail pour une réappropriation de la connaissance culturelle. Respect des coutumes locales.
- Demande l’arrêt de rétribuer les chefs coutumiers.
- « Il convient de recentrer les chefs coutumiers sur leurs fonctions de passeurs des valeurs et médiateurs.
- Il ne s’agit pas de folklore ».

Exemple : Santé communautaire ou coutume<sup>44</sup>

- “ « L’accouchement en pays amérindien. Les femmes enceintes sont écartées de leur rite pour des raisons médicales alors qu’elles doivent être entourées par leur coutume. Elles se cachent pour échapper au regard (« au jugement ») du corps médical ».

### ➤ Gouvernance

- Propositions pour l’assemblée de Guyane d’une gouvernance à 2 têtes comme la Martinique pour assurer le contre-pouvoir.
- « Évolution statutaire vers le 74 ?

44 Illustration de la coutume et de son impact sur l’organisation et la mise en œuvre des politiques de santé

- Fusion des compétences ne veut pas dire fusion des collectivités. On n'aurait pas dû fusionner les administrations.
- La CTG ne peut pas s'épanouir dans le 73. Le 72 pourrait apporter des solutions.
- Diminuer les indemnités des élus.
- Au-delà des États Généraux, assurer une participation citoyenne plus assidue pour écouter la population plus régulièrement.
- Que les exécutifs rendent compte régulièrement auprès de la population. Proximité.
- Perte de proximité avec l'élu local CTG : élu du canton au sein de la collectivité départementale.
- Manque d'évaluation de l'action locale, perte d'un référent pour le canton ».

### RAPPEL

- Création d'une collectivité unique se substituant au département et à la région
- Mettre fin à une défiance réciproque entre l'État et les collectivités territoriales par une « synergie d'actions conjuguées »
- Transférer aux collectivités territoriales guyanaises l'ensemble du foncier détenu par l'État au titre de son domaine privé afin de mettre fin à un système issu de la période coloniale
- Réorganiser et restructurer l'EPAG
- Repenser intelligemment la répartition des compétences
- Réduire les délais et alléger les procédures trop longues et trop lourdes qui aboutissent à neutraliser ainsi toute volonté, toute action d'adaptation et/ou d'habilitation par une collectivité d'outre-mer
- Instituer une commission composée de l'ensemble des acteurs publics au sein de laquelle serait définie une stratégie territoriale globale et concertée de développement dans le temps et dans l'espace (schéma territorial....)
- Réformer le mode de pilotage des politiques publiques territoriales (présidence des commissions par un élu)
- Apprendre à connaître ses voisins immédiats : Élaboration d'un projet de société
  - Adhésion de la Guyane au CARICOM
  - Adhésion de la Guyane au MERCOSUR
  - Adhésion de la Guyane à l'OEA
  - Adhésion de la Guyane à l'IIRSA
  - Favoriser échanges universitaires, scolaires
  - Développer des filières adaptées à la région
- Mettre en place des sections de communes dans l'intérieur et sur le littoral afin d'assurer une présence administrative communale dans les bassins de vie éclatés à l'intérieur de la commune
- Insérer dans le code général des collectivités territoriales une disposition particulière pour la Guyane « en faisant remonter la compétence confiée naturellement aux communes, autorités concédantes traditionnelles au niveau du département, afin de mettre en place une politique globale et rationnelle d'accès à l'électricité pour tous les habitants de Guyane
- Créer un syndicat mixte d'électricité
- Mobiliser les services de l'État pour combattre les constructions illicites
- Créer une procédure simplifiée spécifique pour la démolition des constructions illicites
- Affirmer une idée-force : l'évolution statutaire dans le cadre de l'article 74 de la Constitution est compatible avec l'ordre juridique européen.
- Donner un véritable pouvoir réglementaire au DROM et en particulier à la Guyane en assouplissant les conditions d'exercice de ce nouveau pouvoir local
- Mettre en place une politique ambitieuse d'adaptation des normes européennes et nationales à l'environnement régional
- Mettre en place un *Conservatoire écologique de la Guyane* (annonce faite à Camopi en février 2008 par le président de la république) dont les missions seraient les suivantes :
  - Conservatoire botanique de la Guyane
  - Mise en place du régime d'accès aux ressources génétiques
  - Savoirs et savoir-faire traditionnels
  - Règlementation cadre pour protection de la biodiversité
  - Pilotage de l'évolution du schéma minier
  - Valorisation des données d'inventaire
  - Coordination des travaux de connaissance et d'inventaire de la biodiversité terrestre et marine
  - Définir la politique des espaces naturels protégés.

## SYNTHÈSE DE LA COMMISSION N°6

---

Les travaux des EGG convergent sur la nécessité d'un cadre institutionnel adapté au développement économique et social du territoire, pour la maîtrise du foncier, l'aménagement du territoire, la prise en compte des réalités, le développement des relations avec les pays voisins, la coopération au sens large, la promotion d'une identité et d'une citoyenneté guyanaise.

Les quatre commissions qui se sont réunies sur ce thème dans les quatre bassins de vie ont rassemblé 132 personnes, la plus importante étant celle de Rémire-Montloly dans le bassin de vie du Centre Littoral où 72 personnes ont participé activement au débat.

Le débat fait observer cependant que dans les huit autres commissions (aménagement du territoire et infrastructures, économie, financement, fiscalité, relations avec nos voisins et action extérieure de la Guyane, éducation, enseignement supérieur, formation, culture, santé, immigration, sécurité), dans les seize forums, les deux focus celui dédié au statut de la Guyane et celui dédié à la santé, la population s'est exprimée sur la gouvernance. Ainsi l'évaluation des interventions relatives à la gouvernance pourraient être multipliées.

Les échanges ont rappelé le cadre dans lequel les États Généraux de Guyane se déroulent, en insistant particulièrement sur l'obligation de porter à la connaissance de la population l'Accord de Guyane et les documents antérieurs (impression des documents qui doivent être mis à disposition dans les mairies et dans plusieurs autres endroits à déterminer).

La population a fustigé dès l'ouverture des travaux les enjeux tels qu'ils ont été présentés pour les travaux des EGG, comme étant trop frileux, timorés et non fidèles à ce qui est écrit dans l'Accord de Guyane. Ces enjeux ont été réécrits pour la commission du bassin des Savanes (Kourou) et du bassin de l'Est (Saint-Georges de l'Oyapock).

L'intitulé du cadre proposé pour les travaux était ainsi rédigé : *Enjeux de la commission n°6*

- « *Quels seraient les secteurs sur lesquels des adaptations législatives ou réglementaires sont absolument nécessaires ?* »
- *Quel partenariat envisager avec les administrations de l'État pour permettre l'atteinte d'objectifs communs ?*
- *Quelle disposition permettrait de prendre en compte les spécificités de la Guyane dans l'application des règles nationales ? ».*

Les enjeux de cette commission pour débattre avec la population, ont été modifiés, selon l'intitulé suivant, pour tenir compte des observations des participants :



#### Enjeux :

- Les élus du prochain Congrès de Guyane doivent-ils / vont-ils se prononcer OUI ou NON pour qu'il y ait une consultation de la population ?
- La consultation porte sur l'évolution statutaire de la Guyane (c'est ce que dit l'Accord de Guyane)
- Quel statut pour la Guyane ? (Les demandes formulées lors du débat précisent, la plus large autonomie possible, car les fléaux s'installent durablement).

Il est possible à cette étape d'identifier au moins deux groupes dans les participants aux travaux de cette commission sur la gouvernance, car les interventions oscillent entre l'une ou l'autre position.

Pour un groupe, les interventions des participants consistent à persévérer dans les demandes formulées à l'État pour adapter les règles, groupe peu nombreux ou qui s'est peu exprimé. Il s'agirait d'adapter pour ce groupe les normes et autres mesures afin de permettre un développement durable de la Guyane et prendre en compte tous les besoins des Guyanais.

L'autre groupe semble plus important. Il est représenté par les participants qui ont pris la parole. Ils ont d'abord rappelé que le fil rouge des États Généraux de Guyane est l'Accord de Guyane signé le 21 avril 2017. La détermination à changer de cadre a été clairement exprimée. Il conviendrait de changer les relations avec l'État, de changer de statut. Le cadre dans lequel est aujourd'hui la Guyane aurait atteint ses limites et ce changement est un « préalable à tout ce qui doit suivre ».

Il nous revient cependant d'attirer l'attention, sur un troisième groupe « les silencieux » qui se sont signalés.

Ainsi deux ou trois interventions de citoyens ont évoqué ce groupe qui pourrait contenir aussi des personnes pour lesquelles le silence est protecteur d'intérêts personnels, particuliers, d'intérêts politiques ou pas, ou encore une posture politique de désenchantement, ou du type « vote blanc ».

Pour étayer leur détermination, certains citoyens ont mis en avant leurs responsabilités de suivre la démarche, d'associer le plus grand nombre, de suivre les travaux attentivement.

En avant-propos, ils ont rappelé que la confiance devait être renouée et qu'une relation de défiance, pour peu qu'elle soit encore présente, était normale, compte tenu de l'histoire de la Guyane, truffée de promesses non tenues, de trahisons, de démarches avortées.

Une certaine méfiance existe donc entre la population et les hommes politiques, autant qu'avec l'État français dans ses rapports avec la Guyane.

Le débat note donc une forte détermination à mener le processus de saisine du gouvernement à son terme, dans le respect de l'Accord de Guyane.

**Les points de discussion étaient souvent similaires sur l'ensemble du territoire et au mot près.**



## Sur le point de la gouvernance

L'approche relative à demander l'adaptation des règles serait dépassée, et il est demandé au *Projet Guyane* de se concentrer sur l'élaboration des règles applicables sur le territoire dans plusieurs domaines : transport, santé dont démoustication, entreprises, éducation...

- La Guyane appelée à changer de paradigme (Maire de Saint-Laurent-du-Maroni) avec l'accent porté sur la distinction à faire entre égalité et équité.
- Incapacité de l'État, compte tenu de la connaissance qu'il a des problèmes guyanais, à apporter des réponses fiables et durables
- **Un nouveau statut pour la Guyane** : À l'instar de la Corse, de la Polynésie, de la Nouvelle Calédonie, des îles de la Caraïbe comme Aruba où il existe une assemblée locale et un gouvernement local, il est demandé un autre cadre juridique pour la Guyane et d'autres relations avec la France dans nombre de domaines : foncier, immigration, exploitation des ressources endogènes, financement du développement de la Guyane, pêche... Changement demandé du cadre relationnel avec la France et très rapidement.
- Des inquiétudes sont formulées et il est demandé de ne pas sortir d'une tutelle pour entrer sous une autre tutelle.
- Questionnement sur les négociations, sur l'élaboration des normes dans le cadre de l'évolution statutaire (ex : domaine des assurances).
- Mettre en évidence, voire rajouter une commission relative aux freins législatifs constatés.

**Sur le plan de la temporalité de la mise en place du changement**, la population demande de **ne pas trop attendre, car les problèmes croissent de manière exponentielle**, cependant il paraît important de « se donner le temps de mettre en place le *Projet Guyanais* vers la plus large autonomie ».

Sur les **droits coutumiers** : Il y a nécessité de commencer à mettre en place les solutions, car il y a un vrai problème de reconnaissance des chefs coutumiers qui ne sont plus écoutés. Il est souhaité que le *Projet Guyane* permette à la gouvernance locale autochtone de fonctionner. Aujourd'hui, elle manquerait cruellement de moyens financiers pour mieux fonctionner.

**Un point est particulièrement mis en exergue. Il soutient que l'objectif n'est pas tant de transmettre un livre blanc que de saisir le gouvernement sur un projet d'évolution statutaire (extrait du J.O relatif à l'Accord de Guyane « que le gouvernement fera l'objet d'une saisine par le Congrès des Élus de Guyane d'un projet d'évolution statutaire ».**

Nous notons qu'à cette étape du débat, les observations oscillent entre l'espoir d'avoir un jour des normes adaptées à la Guyane et la décision ferme de ne plus attendre qu'elles arrivent, mais de les élaborer... donc dans un cadre juridique qui permettrait à la Guyane d'élaborer ses règles juridiques et normes pour propulser son développement et pour l'épanouissement de ses populations (développement de l'agriculture, des ressources endogènes, protection des intérêts des Guyanais, protection de la santé, anticipation des besoins d'équipements divers, création de sociétés d'économie mixte, faciliter le développement des entreprises, mobilisation de l'épargne populaire, des richesses diverses, pour le développement des équipements dont le pays a besoin).

Tout ne reposerait pas sur la fiscalité.

Il est observé que la compétence de pouvoir négocier avec les pays voisins doit revenir pleinement à la Guyane. En effet, des évolutions se sont faites dans ce domaine, mais elles restent insuffisantes.

La rupture nette est demandée dans ce domaine afin que la Guyane prenne progressivement en main son destin.

**À Kourou, l'intervention notoire du Président** du Congrès et Président à l'assemblée de Guyane vient donner un nouveau rythme aux travaux des États Généraux : « *Avec ma majorité, nous irons jusqu'au bout, le rapport sera présenté au Premier Ministre, nous irons à la consultation populaire...* ». Le Président illustre ses propos des *combats* menés pour demander des habilitations dans plusieurs domaines. Ces démarches auraient rencontré un refus du gouvernement. Un point est fait par ailleurs sur la fiscalité comme source de revenus pour la Guyane.

Les participants exhortent la population et les décideurs d'arrêter de faire des constats et attendent du *Projet Guyane* une action majeure pour faire décoller la Guyane.

Le *Projet Guyane* doit asseoir des procédures d'intégration des populations d'immigrants parfois sur le territoire depuis de très longues années.

Il convient de poser aussi les bases du traitement (documents de circulation sur le territoire pour les activités diverses, sport, culture, stages, échanges entre lycées, voyages d'études...), des jeunes immigrés, scolarisés ou étudiants, parfois sur le territoire depuis leur plus jeune âge et qui pour des raisons administratives, dont la complexité et les coûts divers, ne peuvent à leur majorité accéder à la nationalité française. Certains ont exposé leur situation dont les humiliations diverses ou les interpellations sur le chemin de l'université ou du centre de formation, sans que leurs parents soient prévenus et les gardes à vue. Le débat appelle à aider à l'intégration des immigrants bloqués par des cartes de séjour de 10 ans alors qu'ils pourraient participer activement à l'économie et au développement du pays et aux ressources fiscales.

Sur l'organisation future de l'Assemblée de Guyane, il est évoqué l'assemblée de Martinique organisée avec un contre-pouvoir. Ce modèle pourrait autoriser la Guyane à se penser comme un gouvernement.

Évaluer l'action locale, rendre compte : une obligation à structurer dans *le Projet Guyane*.

## FOCUS « QUELLE ÉVOLUTION DE LA CONSTITUTION POUR QUELLE AUTONOMIE ? » DU 05 AVRIL 2018

---

La séance est présidée par Madame Hélène SIRDER, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente à l'Assemblée de Guyane et M. Boris Chong-Sit, conseiller territorial. En leur absence, par Mme Audrey Marie, 7<sup>e</sup> Vice-présidente de la Collectivité Territoriale de Guyane.

Une centaine de participants étaient présents au focus, dont des membres du Front pour la Guyane (groupement de partis politiques, de syndicats, d'associations et de collectifs). Ce sont 14 participants qui ont pris la parole.

Le programme des interventions était le suivant :

« **Les revendications du mouvement social de mars avril 2017** » Mme Lucie LOUZE-DONZENAC, ancien bâtonnier, membre du collectif du barreau des mouvements de Mars-Avril 2017, membre du *Komité Drapo*

« **La réalité du processus d'évolution statutaire avant et après la Décentralisation** » M. André NERON, ancien directeur général des services du Département de la Guyane, spécialiste de la Décentralisation, Chargé d'enseignement à l'Université de Guyane

« **Les contours d'une large autonomie pour la Guyane** : » Stéphane DIEMERT, magistrat, ancien élève de l'ENA, ancien conseiller juridique de Ministres de l'Outre-mer, Haut Conseil de la Polynésie française

« **Modèle statutaire et stratégie de développement pour la Guyane** » Justin DANIEL, professeur de science politique, de classe exceptionnelle, à l'Université des Antilles (UA), auteur des *Outre-mer à l'épreuve du changement : réalités et perspectives des réformes territoriales*, (GRALE), 2011M.

« **Présentation des contours du Projet Guyane issus des travaux des EGG** » par S. KOKASON Chef de projet des États Généraux

« **Un statut pour la Guyane dans l'évolution constitutionnelle : enjeux et perspectives** » : communication écrite adressée à la CTG de Monsieur Olivier GOHIN professeur en droit constitutionnel, droit de l'outre-mer, droit de la sécurité et de la défense

« Atelier en plénière sur un **projet de statut** » : citoyens et Front pour le changement de statut de la Guyane.

### Déroulé de la journée

Madame Sirder a ouvert les débats en précisant que le Gouvernement prépare une réforme constitutionnelle donnant plus de liberté aux collectivités, avec une première communication la veille en conseil des ministres. Ce projet de réforme constitutionnelle sera proposé en conseil des ministres très prochainement et soumis en première lecture à l'Assemblée Nationale et au Sénat pour cet été. La fin du projet est prévue en 2019.

➤ Synthèse des échanges

Après un retour sur les revendications du mouvement de mars-avril 2017, les interventions ont apporté des éclairages sur l'histoire de l'évolution statutaire de la Guyane, sur ce que pourrait être un nouveau statut pour la Guyane et le chemin pour y parvenir en tenant compte du contexte d'évolution constitutionnelle.

Monsieur André Néron a présenté l'historique de 1946 à ce jour, s'est interrogé sur la persistance de la réflexion sur l'évolution statutaire en Guyane. Il a rappelé la consultation populaire de 2010 où la population s'est prononcée favorablement pour l'article 73 alors que la résolution du congrès des élus de Guyane allait dans le sens de l'article 74. Après avoir fait remarquer que les débats semblaient s'orienter vers une modification de l'article 72, il a proposé d'approfondir la connaissance de tous les domaines d'action pour ainsi arriver à une véritable autonomie de gestion pour la collectivité unique de Guyane.

Monsieur Diemert a traité des « insuffisances du cadre constitutionnel actuel hérité de la révision de 2003 », a invité l'assistance à découvrir « quelques enseignements tirés du droit comparé » en mettant en exergue quatre points dans le système constitutionnel français, importants pour la réflexion menée en Guyane.

- L'idée d'un cadre constitutionnel national plus souple et plus spécifique pour les collectivités de la périphérie
- L'idée d'une forme d'auto-organisation, la collectivité d'une manière ou d'une autre, adoptant son propre statut pas forcément seule...
- L'idée d'une participation plus effective aux compétences normatives de l'État.
- Et enfin la question des garanties juridictionnelles.

Puis, des possibilités d'évolution ont été présentées sous le titre « le droit constitutionnel renouvelé, un statut évolutif différencié d'autonomie pour chacun des territoires de l'outre-mer français toujours dans le cadre d'un état unitaire, mais dans le cadre de formules assez souples ». Une évolution qui pourrait aller dans le sens de l'article 74, permettrait d'élargir le champ des compétences gérées par la collectivité unique de Guyane avec transfert des moyens correspondants. Cette évolution ne nécessiterait pas de changement dans la Constitution française. Une autre possibilité d'évolution pourrait aller dans le sens de la création d'un statut « Pays d'outre-mer » et d'une autonomie établie au cas par cas dans un statut-cadre permettant à chaque POM d'élaborer son statut voté par les électeurs et approuvé par le parlement national. Il est proposé de rajouter, de compléter l'article approprié de la Constitution afin qu'il renvoie à une annexe. Chaque statut serait annexé à la Constitution. Ce texte aurait valeur constitutionnelle et serait un texte modulable à côté de la Constitution. Il serait aussi possible de faire le choix d'une évolution qui pourrait aller dans le sens de la création d'un article *sui generis* consistant à demander de créer une catégorie qui n'existe pas et dont la singularité empêche tout classement dans une catégorie déjà répertoriée. Cet article serait applicable à tous les DOM, et permettrait à chacun d'entre eux de proposer son propre statut, à l'exemple de la Nouvelle-Calédonie. Cette évolution nécessiterait l'ajout d'un article dans la Constitution française. La Guyane devrait alors présenter sa proposition de statut.

**Il a été proposé de soumettre la démarche que la Guyane désirait une évolution statutaire au gouvernement, afin que cela soit acté dans son projet de réforme constitutionnelle, et inscrit au calendrier de cette réforme.**

En fin de séance, nous apprendrons que le Sénat venait de rejeter en 1<sup>ère</sup> lecture le texte de la réforme constitutionnelle, et qu'il ne fallait donc pas perdre de vue une fin de non aboutir pour cette réforme.

Actuellement la Guyane est régie par l'article 73 de la Constitution. Le cadre législatif et réglementaire de cet article a été reconnu comme inadapté pour la Guyane. Les participants se sont exprimés pour une évolution statutaire. La proposition de gérer la Guyane sous l'article 72 de la Constitution a été écartée, cet article ne s'appliquant pas aux Départements d'outre-mer.

Le Professeur Justin Daniel a fait remarquer que « le débat n'est pas nouveau mais que le contexte a évolué, voire radicalement changé. La problématique de la Guyane est particulière. La notion d'autonomie a subi une métamorphose par rapport au siècle dernier, car l'action publique aujourd'hui se décline à une échelle où plusieurs partenaires interviennent. Le pouvoir est de plus en plus fragmenté et de fait, la notion de gouvernance se substitue à celle de gouvernement avec la régression participative de l'État : faire mieux avec moins. Ainsi, la Guyane est confrontée à de multiples défis comme l'absorption d'un choc démographique couplée à un retard structurel avec une sous-administration historique du territoire. La question se pose de savoir si la Guyane a réellement été départementalisée avant d'arriver à la collectivité unique intégrant la citoyenneté et l'égalité réelle. »

Puis il a comparé les enjeux similaires à la Martinique et les problématiques communes à tout l'outre-mer, tout en posant la question du « **sens de la relation entre le développement et le statut** » avec de nombreuses illustrations. Les statuts des pays de la Caraïbe remontent aux années 1940. Des évolutions ont été constatées et pour certains pays vers une autonomie totale, comme par exemple Sint-Maarten<sup>45</sup>, Aruba<sup>46</sup>.

Enfin, il a proposé d'assurer la transition vers un nouveau modèle de développement et ne plus se contenter de plans et de schémas directeurs réducteurs. La notion elle-même de développement ne se réduisant plus à une somme de structures ajoutées. Aujourd'hui, le développement doit être durable d'autant plus que la biodiversité menacée est un élément à prendre en compte.

Ainsi, un renforcement de l'autonomie serait à mettre en corrélation avec le développement souhaité à savoir comment concilier l'objectif de citoyenneté pleine et entière avec un nouveau modèle de gouvernance.

Il a alerté par ailleurs sur l'habitude de centralisation excessive par le gouvernement en évolution seulement depuis les années 80. Dans tous les cas, la collectivité doit se donner les moyens pour s'émanciper de l'expertise de l'État en ayant son ingénierie locale. Il faudra inscrire les compétences à transférer sans le faire immédiatement, le temps de s'organiser pour les assumer, sans oublier le volet fiscal, car une grosse dépendance existe en ce domaine par rapport à l'État.

Depuis 2004, la multiplication de schémas et de plans qui n'ont pas été mis en cohérence ne permettent pas de dire aux citoyens dans quelle direction va l'action publique.

La 2<sup>e</sup> partie de la question « Pour quelle autonomie ? » a été débattue l'après-midi dans l'« Atelier autour d'une proposition de statut » à partir des échanges du matin et du document de travail proposé par le Front pour le changement de statut de la Guyane.

---

45 Sint Maarten, territoire du Royaume des Pays-Bas

46 Aruba est une île néerlandaise de la mer des Caraïbes, située au large des côtes du Venezuela, faisant partie des Petites Antilles. L'île forme un État du Royaume des Pays-Bas à part entière depuis qu'elle s'est séparée des Antilles néerlandaises en 1986. En 2010, Aruba comptait 110 663 habitants.

Ce document est issu des États Généraux de 2001. La majorité du congrès des élus avait approuvé ce texte. Le contexte tant politique que social ayant évolué, des changements ont déjà été apportés au texte initial qui doit encore être travaillé. Ce statut doit comporter les modalités de gouvernance (monocéphale comme actuellement en Guyane, ou bicéphale comme actuellement en Martinique) ; les modalités de scrutin ; la déclinaison des compétences attachées aux différentes collectivités et les délégations de services. « Un nouveau statut permettrait de s’émanciper petit à petit de la France, sans demander dès à présent une autonomie totale ». Mais quelle que soit l’évolution statutaire proposée, il est apparu nécessaire que les élus soient dotés de moyens financiers adaptés et d’une ingénierie conséquente et performante afin d’assumer leurs compétences et de se détacher progressivement de l’expertise des fonctionnaires de l’État.

Le prochain congrès des élus devra valider le Projet Guyane issu des États Généraux de la Guyane dont la demande d’évolution statutaire. Le congrès pourra saisir le gouvernement afin que la population se prononce sur une évolution statutaire comme cela est inscrit dans l’Accord de Guyane publié au journal officiel du 2 mai 2017.

## Compte rendu des interventions

---

### **1<sup>ère</sup> intervention**

**Maître Louzé-Donzenac** après avoir salué l’organisation des EGG de l’avoir invitée

« Un travail de groupe qui se déroule depuis février 2017 avec la mobilisation des transporteurs et des agriculteurs de Guyane. Deux groupes qui se sont les premiers révoltés, car souffrances importantes dues à leurs attentes notamment des sommes importantes qui leurs étaient dues, mais non versées. Il y a eu à ce moment le blocage de la CTG par les transporteurs, celui de la Direction de l’agriculture et de la forêt par les agriculteurs, lesquels ont d’ailleurs inondés la préfecture de purin afin de montrer leur mécontentement. Les choses se sont ensuite amorcées, jusqu’aux « deux marches historiques qui ont réuni, dans les rues de Cayenne et de Saint-Laurent-du-Maroni, des milliers de Guyanais. Ces manifestations faisaient suite à de longues années de mise en garde des élus, et de revendications de la population qui se sont intensifiées en 2016. Ils exprimaient ainsi un sentiment d’abandon par la république et ont revendiqué un traitement juste et équitable des difficultés et défis auxquels la Guyane doit faire face. Le mouvement traduisait une demande de plus de considération par la République et une volonté des Guyanais de prendre en main leur destin pour relever le défi du développement et valoriser le potentiel du territoire guyanais ». Cette marche s’est accompagnée d’abord du blocage entier par des barrages, par des *sitting* dans les différents ronds-points de Cayenne et de Guyane, et on a même pu assister à un barrage sur l’Oyapock exercé par des Amérindiens de Saint-Georges et de Camopi. Le gouvernement a dû réagir, pas trop rapidement, mais a dû réagir, et a envoyé une délégation interministérielle conduite par Jean-François Cordet, ancien préfet de Guyane, chargé de préparer les discussions avec le collectif qui s’était créé ; le collectif qui se nommait « Pou La Gwiyan Dékolé » (KPLD). Il y a eu également le mouvement sur la base spatiale de Kourou et les élus de la commune de Kourou avaient commencé à marcher vers le CSG et avaient été victimes de jets de gaz lacrymogène alors qu’ils allaient dignement et pacifiquement vers la base de Kourou.

Tout cela a réveillé la révolte de la population, laquelle a estimé qu’il y avait des choses qui se passaient et qui étaient extrêmement graves. Donc pendant que les barrages paralysaient totalement l’économie de

la Guyane, le KPLD qui était composé de plusieurs associations, de plusieurs syndicats, des syndicats de professionnels, des syndicats de l'Éducation, de l'UTG, du GRAFOGUY pour le foncier, etc., ce collectif a pris la tête du mouvement et a conduit les discussions avec le préfet de la Guyane qui a amené d'abord à une réunion la nuit du 2 au 3 avril 2017. Alors cette nuit qui s'est terminée à deux-trois heures du matin, a vu se réunir au sein du salon de la préfecture des nombreuses personnes et je suis surprise aujourd'hui qu'il y ait si peu- nous vous remercions d'être là tous ceux qui ont pu se déplacer- mais en ce qui concerne le mouvement et les revendications, beaucoup plus de personnes auraient dû être présentes, dans la mesure où l'Accord de Guyane va se terminer par une revendication pour un changement de statut et par la consultation populaire pour ce changement de statut. Pour revenir sur la nuit du 2 au 3 avril 2017, onze pôles se sont réunis, pôle sur la santé, sur la justice et la sécurité, sur l'éducation, sur la culture, sur les peuples autochtones, et le Barreau de Guyane a été extrêmement présent dans ces discussions. Maître Sagne était dans le pôle autochtone, maître Leblanc était dans le pôle foncier, Maître Robo Cassildé Bâtonnier et un magistrat étaient présents dans le pôle sécurité. Le Barreau a pris sa part dans cette revendication collective et a participé à toutes les marches qui ont eu lieu à cette période. Les revendications étaient importantes. L'exemple de la première, revendiquée par le pôle santé était celui du projet de vente du CMCK à une entreprise privée. Il y avait également la possibilité pour le CHAR (centre hospitalier Andrée Rosemon) de recevoir des sommes extrêmement importantes, la délégation en urgence de 20 millions d'euros pour les fournisseurs. Il faut rappeler que le CHAR, principal hôpital public de Guyane ne payait pas les fournisseurs, lesquels fournisseurs avaient des difficultés importantes. Une somme de 40 millions d'euros était aussi demandée pour moderniser l'hôpital. Il avait été demandé aussi une somme importante pour le Centre hospitalier de l'Ouest guyanais qui est en construction actuellement. Il était demandé également des renforts multiples de gendarmes et de policiers, il était aussi demandé un commissariat à Kourou et un commissariat à Saint-Laurent-du-Maroni. Le gouvernement proposait d'ailleurs la construction d'un tribunal de grande instance à Saint-Laurent du Maroni, ainsi qu'une prison et c'est au cours de cette nuit qu'il a été indiqué au préfet qui était présent, que la revendication de la Justice en Guyane datait de 2004, et qu'il fallait une Cité judiciaire en Guyane, pourquoi ? Parce que les mouvements sont nés de l'insécurité qui régnait. Il y avait eu d'abord l'assassinat de Monsieur Patrice Clet le 8 novembre 2016, puis l'assassinat d'un jeune homme Monsieur Tambour à la cité Eau lisette, et c'est là et à ce moment-là que s'est constitué le mouvement qui sera extrêmement important dans cette lutte pour les droits en Guyane, ce groupement s'appelle « les 500 frères ». Un groupement qui est apparu cagoulé, composait ce mouvement. Il était à l'avant des marches à Cayenne et à Kourou. L'insécurité était ce qui pesait le plus sur les Guyanais, ce qui a fait que la révolte a été immédiate et extrêmement importante. Au fur et à mesure que les pôles se sont constitués, il s'est avéré que la Guyane avait un retard de plus de 50 ans. Ce retard a été consigné dans l'Accord de Guyane.

C'est ainsi que le gouvernement a reçu cet Accord de Guyane qui a été signé d'abord par la Ministre des Outre-mer qui était Madame Ericka Bareigts, par le *Kolectif Pou La Gwiyan Dékolé*, par la Collectivité Territoriale de Guyane, par son président, par l'association des maires de Guyane et par tous les parlementaires de Guyane. Donc ce mouvement est né d'un ras-le-bol. Tous estimaient qu'il y avait un blocage des institutions, que personne ne pouvait faire face aux difficultés immédiates de la population et c'est dans ces conditions qu'il y a eu aussi des revendications sur le foncier où il a été demandé 250 000 hectares et cela a été transformé par la demande de rétrocession de la totalité du foncier à la Collectivité Territoriale de Guyane.

Ces revendications se sont un peu atténuées parce qu'il y a eu des dissensions. D'abord vous avez constaté qu'au lieu des États Généraux qui avaient été demandés par la population, le gouvernement et l'État a proposé ce qu'on appelle les Assises, même pas les Assises de la Guyane, mais les Assises de l'outre-mer.



Or, il est extrêmement important de constater que les Assises rendent actuellement leur résultat ; aussi il faut être bien conscient que les Assises de l'outre-mer ne peuvent pas avoir la même portée et la même dimension que les États Généraux de la Guyane qui intéressent le territoire de la Guyane. Nous avons entendu les conclusions. Ce sont des projets qui ont été soumis. Certains projets seront choisis plutôt que d'autres. Or, le mouvement de mars demandait les États Généraux, c'est-à-dire, mettre à plat toutes les difficultés de la Guyane et la conclusion des États Généraux doit aboutir à une proposition de statut pour la Guyane, une proposition qui doit être soumise au gouvernement pour demander une consultation populaire. C'est dans ces conditions que nous sommes aujourd'hui réunis, que le Front pour l'évolution statutaire a fait une proposition de statut qui sera examinée plus tard dans la journée. Merci ».

## **2<sup>e</sup> intervention**

**M. Néron** propose un exposé en deux grandes parties :

I- Changer de statut : des projets politiques sans bases constitutionnelles spécifiques pour les départements d'outre-mer

II- Changer de statut : du projet de 2009 à la collectivité unique

L'historique de l'évolution statutaire de la Guyane est rappelé et A. Néron montre que la réflexion sur le statut n'est pas nouvelle, de la départementalisation en 1946 à la décentralisation en 1982, l'enjeu de l'avenir des outre-mer était tracé. Il reprend les mots du Général De Gaulle sur la Place des Palmistes à Cayenne en 1960 « Il est conforme à la nature des choses qu'un pays qui a son caractère aussi particulier que le *vôtre et qui est en somme si éloigné, ait une sorte d'autonomie proportionnée aux conditions dans lesquelles il doit vivre...* ». Ceux du Président de la République, Jacques Chirac sont aussi remémorés. Les propositions des partis politiques guyanais, le PSG du député Justin Catayée, le RPG de Marius Miron, l'UPG de Hugues Sirder, les interventions du sénateur Raymond Tarcy et du député Eli Castor, sont évoquées. Plusieurs projets statutaires ont déjà été proposés à la population et sont rappelés.

Juin 1958 : proposition d'un projet sommaire de statut spécial de la Guyane, dans ou hors cadre départemental, suite à la publication par le RPG en février d'un programme minimum comme base de discussion pour une évolution du statut de la Guyane.

Avril 1960 : nouveau projet pour la création d'une collectivité territoriale appelée « région guyanaise » jouissant d'une autonomie interne, sous la gouvernance d'un exécutif local, contrôlé par une assemblée régionale.

Août 1960 : proposition de la sous-commission politique du comité pour le statut spécial de la Guyane.

Février 1972 : proposition de loi du conseil général de Guyane sous majorité du parti socialiste guyanais pour un statut d'autonomie dans le cadre d'une collectivité territoriale dénommée « territoire autonome guyanais ».

Puis en 1982, à l'exemple de la Corse, il semblait possible de pouvoir proposer une évolution statutaire pour les DOM.



En 1997, une vaste réflexion a réuni les forces vives de la société guyanaise représentée dans toutes ses composantes autour des états-généraux du développement qui inscrira dans ses conclusions une demande d'évolution statutaire. Suivra la création du congrès qui permettra aux élus locaux d'en débattre

2003 à 2010 est la période qui amène à la Collectivité Unique de Guyane avec les états généraux de l'outre-mer organisés en 2009 par le gouvernement et la consultation populaire de 2010 qui s'est prononcée favorablement pour l'article 73 alors que la résolution du congrès des élus de Guyane allait dans le sens de l'article 74. En 2010, la campagne pour le référendum a montré la rivalité ancienne entre les partisans d'une départementalisation adaptée et ceux de l'indépendantisme. La problématique du changement de statut se confond avec la formation des partis politiques guyanais et le clivage gauche-droite. Il s'agit ici d'ouvrir le débat sur la persistance de la réflexion sur l'évolution statutaire. Voter OUI était croire aux promesses du gouvernement et rester dans la république, voter NON était savoir que les promesses ne seraient pas tenues et qu'il fallait aller vers l'indépendance.

M. Néron conclut sur ce qui ressortirait, selon lui des événements de mars avril 2017. Ainsi, la réflexion sur la question statutaire semblerait prendre la direction d'une Guyane qui irait vers l'article 72. Il considère alors qu'il faudrait étudier tous les domaines d'action, spécifiquement sur les points où une adaptation des compétences s'imposerait et agir sur la simplification favorisant la mise en œuvre des habilitations.

### **Question (Q)-Réponse(R)**

**Q / Public :** Sur votre conclusion. Pensez-vous que nous devons nous engager dans cette voie ?

**R / M. Néron :** c'est une réflexion personnelle : le plus gros travail à faire ne serait-il pas d'étudier domaine par domaine pour savoir quel type de compétences avoir plutôt que de s'attacher à un article particulier. L'État pourrait répondre sur la législation à accorder domaine par domaine.

### **3<sup>e</sup> intervention**

**M. Diemert** « Les contours d'une large autonomie pour la Guyane » <sup>47</sup>

Commence par citer la déclaration du Premier Ministre « le projet de loi constitutionnelle marquera notre confiance dans la capacité des collectivités locales de métropole et d'outre-mer d'adapter eux-mêmes les règles qui régissent leurs domaines de compétence à la réalité de leur territoire ». C'est la présentation par le chef du gouvernement de l'un des aspects de la révision constitutionnelle.

SD. souligne son expérience de juriste passionné par ces questions, ce qui l'a conduit en 2003 sous la direction de Madame Brigitte Girardin à rédiger la partie constitutionnelle de la révision consacrée à l'outre-mer, donc article 72-3, 72-4, 73, 74 et par ailleurs un certain nombre de statuts d'autonomie, mot, dit-il qui ne lui fait absolument pas peur, la Polynésie, Saint-Barth, Saint-Martin, sont ainsi cités.

Par ailleurs son expérience en Polynésie pendant deux ans et demi, au contact des difficultés juridiques assez concrètes, est aussi évoquée tout au long de son intervention.

Le plan proposé est en trois parties qui sont :

---

<sup>47</sup> L'intervention est disponible dans son intégralité en Annexe.

- Les insuffisances et angles morts du cadre constitutionnel actuel hérité de la révision de 2003
- Quelques enseignements à tirer du droit comparé (on gagne toujours à étudier ce que les autres ont pu concevoir)
- Le droit constitutionnel renouvelé, un statut évolutif différencié d'autonomie pour chacun des territoires de l'outre-mer français toujours dans le cadre d'un état unitaire, mais dans le cadre de formules assez souples

### **L'intervenant propose de résumer les possibilités ainsi :**

Une catégorie « Pays d'Outre Mer (POM) » dotée d'une large autonomie, mais à définir ultérieurement, dans le cadre d'un statut-cadre des pays d'outre-mer annexé à la constitution. Ce statut cadre pourrait comporter un certain nombre de dispositions, dès lors que l'on se situe à côté de la Constitution, on a de la place. En effet entre l'article 77 consacré à la Nouvelle-Calédonie et l'article 88 consacré aux États associés, il reste une dizaine d'articles et il est peu aisé d'insérer cinquante articles dans dix, sauf à voir la Constitution se transformer en code général des impôts !

L'idée d'avoir un texte annexe, mais de même valeur pourrait permettre de détailler assez précisément, et probablement vingt ou trente articles.

Ce statut-cadre qui comporterait un certain nombre de dispositions communes, d'abord les compétences incompressibles de l'État, nationalité, défense, politique étrangère, mais pas la coopération qui peut être décentralisée, la sauvegarde des libertés publiques, l'organisation de la justice, la sécurité intérieure, la monnaie, le droit bancaire, etc. doivent rester à l'évidence des compétences centrales.

Pour le reste, y compris pour la réglementation sur l'immigration, cela peut parfaitement être décentralisé. Sachant que l'État peut garder au moins le droit d'expulser pour des raisons d'ordre public ou d'interdire l'entrée d'étrangers.

Il est possible d'envisager, et c'est parfaitement le cas en Polynésie, que même cette compétence, soit dévolue à l'entité autonome.

Donc un noyau dur de compétences de l'État, ensuite un certain nombre de règles fixant les rapports entre l'État central et les collectivités autonomes. Tout cela peut remplir vingt à trente articles de la constitution selon le degré de détails qu'on leur accordera. Ensuite, ce statut cadre serait décliné territoire par territoire par une forme de loi organique statutaire.

Le deuxième point, c'est la déclinaison que ce statut-cadre dans le cadre des statuts particuliers librement adoptés par les Pays d'Outre-mer, sur le modèle de l'Espagne ou du Portugal, élaborerait son statut, qui serait approuvé par les électeurs et à un stade déterminé, également approuvé par le parlement national. Donc on crée une porte, mais à la fois la question de la détermination, de ce qu'il y a derrière la porte, la décoration de l'appartement en quelque sorte et la clé, la double clé, sont à décliner.

Il est possible d'imaginer des procédures diverses, comme l'élaboration du projet par l'assemblée locale, puis un système de navettes à définir avec le gouvernement central et le parlement, les commissions parlementaires pour trouver un texte qui satisfasse tout le monde et qui soit conforme à la constitution, qui doit être soumis au Conseil constitutionnel. Il vaut mieux que le juge se prononce avant qu'après. Naturellement ce texte est adopté par les électeurs. Quand les électeurs ont approuvé, le parlement confirme sans pouvoir amender, il est assez normal de donner au parlement le dernier mot, étant entendu que par précaution il faudra prévoir que si le parlement oublie de statuer, le statut rentre en vigueur tout

seul. Ce qui devrait normalement régler les problèmes d'inertie que l'on peut rencontrer dans le cadre des habilitations par exemple.

Donc ce statut est élaboré localement et approuvé par les électeurs. Cette procédure a quand même un grand intérêt démocratique. On l'a dit, dans le système actuel, 73, 74, on vote pour un principe.

Dans le système proposé, qui est nous ne le rappelons pas très original, c'est le système espagnol, au moins les électeurs peuvent-ils se prononcer sur un statut complet et donc ils connaissent la portée de leur vote et ils savent à quel régime législatif ils seront soumis, quelle part de droit national s'appliquera. Ils connaissent leur future organisation institutionnelle, sachant qu'il est possible aussi d'isoler certaines questions qui font alors l'objet d'une réponse particulière.

Un système qui peut paraître compliqué, mais qui est pratiqué par exemple par les cantons suisses qui ont la taille démographique de la Guyane et pratique ce système de votation sans aucune difficulté.

C'est sans doute la solution qui permet de concilier à la fois l'intérêt d'un statut particulier et l'intérêt d'une marche vers l'autonomie avec l'exigence démocratique qui paraît indépassable.

Avec un système de cette nature, on concilie tous ces principes, sachant que les modifications ultérieures du statut pourraient être soumises à ce même régime, sachant aussi que l'idée à tout moment, que les électeurs pouvant se saisir eux-mêmes d'une question par pétition rassemblant deux, trois, quatre pour cent des électeurs, contre toutes formes de dérives, serait de nature à rassurer les électeurs quant à l'évolution de leur territoire, puisqu'ils auraient toujours le dernier mot et on leur donnerait la possibilité de s'en saisir eux-mêmes. Tout cela est très encadré et fonctionne très bien dans les pays modernes et il ne faut pas avoir peur de ces mécanismes.

Ce statut serait accessible à toutes les collectivités ultramarines quel que soit leur régime actuel article 73, article 74. Il pourrait même héberger la Nouvelle Calédonie. Il intéressera aussi la Polynésie française, donc toute collectivité sera en quelque sorte éligible à ce statut, qui ne nécessiterait pas, s'il devait être adopté par voie d'amendement constitutionnel dans les mois qui viennent, de référendum sur le principe même.

Imaginons que ce statut soit adopté et que l'assemblée de Guyane ait envie d'élaborer un projet de statut particulier et bien certes, elle le ferait quand elle le voudrait, à l'écoute ou pas de ses électeurs, et c'est seulement au moment où le statut particulier aura été élaboré et adopté que se passerait le changement de catégorie.

Tant que ce statut particulier ne serait pas mis en œuvre, les collectivités resteraient régies par leur statut actuel.

Pour des raisons de place et de forme, il serait plus intéressant que ce statut soit annexé à la constitution. C'est assez facile à faire. Le préambule de la constitution renvoie depuis 2005 à la Charte de l'environnement. L'article 77 pour la Nouvelle Calédonie renvoie à l'accord de Nouméa, qui a valeur constitutionnelle. Il suffirait d'inscrire dans l'article 72-4 actuel, consacré au changement constitutionnel, une phrase qui renverrait à ce statut cadre et qui prévoirait que les collectivités de l'article 73 et celles de l'article 74 peuvent opter pour le statut cadre annexé dans la Constitution dans les conditions qu'il prévoit.

Si c'est bien écrit et s'il n'est pas obligatoire de s'y précipiter, cela ne devrait effrayer personne. Cela devrait concilier les uns et les autres, à l'audace institutionnelle, à la sécurité juridique, etc.

Avec une telle évolution, on s'inscrirait pleinement dans les précédents constitutionnels, comme en 1946 et notamment le préambule toujours en vigueur rappelle « l'objectif de conduire les peuples d'outre-mer à s'administrer eux-mêmes et à gérer démocratiquement leurs propres affaires ». La révision de 2003 a constitué une étape très importante et significative, mais encore insuffisante. On amplifierait donc ces mouvements tout en restant dans le cadre d'une réflexion assez ancienne et permanente qui n'est d'ailleurs pas propre à la France. Quelle situation pour les outre-mer, l'autonomie, le droit commun, il y a assez peu d'autres formes possibles, sachant que pour l'autonomie on peut déplacer le curseur. Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon, sont des collectivités juridiquement autonomes, mais qui en réalité ne le sont pas tant que ça. On peut même imaginer dans le cas de l'article 74 et c'est un peu le cas avec Wallis et Futuna avoir une collectivité beaucoup plus centralisée qu'un département ou une région d'outre-mer.

Monsieur Diemert déclare que les révisions constitutionnelles ne sont pas si fréquentes et qu'il tenter de passer cette fois-ci, il faut essayer.

(Applaudissements)

### **Question (Q)-Réponse(R)**

**Q / Public :**

“ À vous écouter tout est facile, tout est simple, je veux revenir sur la deuxième partie de votre intervention, les lois pays d'outre-mer, après avoir écouté aussi Monsieur Néron avant vous, vous venez avec une nouvelle sémantique pour adoucir les mœurs en espérant que nous aurons cette fois un écho favorable auprès du gouvernement. La question que je me pose est-ce que nous ne savons pas écrire nos projets, nos demandes ? Je vous pose la question de la recevabilité de tout cela et par ailleurs est-ce la volonté du gouvernement d'Édouard Philippe et Macron d'aller vers l'évolution ? Vous avez aussi évoqué en droit comparé le modèle espagnol. L'actualité espagnole montre que Barcelone demande encore plus d'évolution en frondant pour le faire.

**R / M. Diemert :**

“ Je ne suis pas le porte-parole du gouvernement et ma communication ici est fondée sur de longues années de pratique du droit outre-mer et d'intérêt pour le droit comparé. On se rappelle quand même qu'en 2004, l'équivalent de Monsieur Puigdemont, Monsieur Temaru était au pouvoir en Polynésie française... et à part la Catalogne, dirigée par des extrémistes, l'Espagne n'est pas que cela. C'est le même exemple que le Portugal avec la double clé (collectivité-parlement). L'idée dans cette présentation est de présenter des pistes juridiques et de s'adapter aux caractères des peuples. Mon expérience, ma connaissance des parlementaires et après avoir vécu deux ou trois révisions constitutionnelles, l'idée qui subsiste c'est qu'il ne faut pas effrayer. Le problème Corse pourrait se glisser là-dedans et si l'on souhaite que la

*Constitution constitue un cadre, n'impose rien et ouvre, pour la Guyane et pour les autres, il faut être raisonnable, ne pas abuser de termes excessifs, ne pas parler de fédéralisme par exemple alors que l'on pourrait y penser, le mot pouvant être mal perçu, même si en réalité c'est bien cela. Donc nécessité de rester assez neutre, assez précis dans sa rédaction, si un amendement constitutionnel est présenté, ne rien fermer et affirmer un certain nombre de garanties qui n'effrayeront pas les parlementaires, majoritairement issus de la métropole surtout s'il doit y avoir un référendum national, ce qui n'est pas complètement à exclure, il est souhaitable alors que le texte soit aussi consensuel que possible.*

**Q / Public :**

“ Comment expliquez-vous que nos civilisations soient aliénées ? Nous désirons simplement vivre nous-mêmes avec nos cultures et nos langues

**R/ M. Diemert :**

“ Votre sujet dépasse ma compétence, mais c'est une très vieille tradition jacobine française de rejeter les identités nationales au sein d'un état unitaire. Paradoxalement, c'est la départementalisation qui a favorisé la disparition des identités

**R/ Public :**

“ La colonisation est à l'origine des pertes d'identité suivie de la décolonisation avec une assimilation et une reconnaissance au sein de la République

**Q / Public :**

“ Une précision sur le statut des Pays d'outre-mer : la collectivité pourrait se saisir par elle-même des compétences ?

**R / M. Diemert :**

“ Dans le 73 complété, on resterait dans un système du national vers la collectivité

**Q / Public :**

“ Et pour les transferts des moyens ?

**R / M. Diemert :**

“ Le transfert de compétences s'accompagne du transfert des moyens (principe du 72-2). Dans le 73 complété et encore plus dans le statut POM, la loi organique des dotations sécurisera ces transferts

**Q / M. Chong-Sit :**

“ Dans le statut POM, les politiques locaux doivent-ils définir le contenu du statut ?

**R/ M. Diemert :**

“ Tout est envisageable avec des étapes à franchir. Modulables. Un équilibre à trouver avec l'État central. C'est l'intérêt d'un texte à côté de la Constitution, car il peut être modulé.

#### **4<sup>e</sup> intervention**

M. Daniel compare les enjeux similaires à la Martinique et les problématiques communes à tout l'Outre-mer, tout en posant la question du sens de la relation entre le développement et le statut.

Les statuts des pays de la Caraïbe remontent aux années 1940. Des évolutions ont eu lieu et pour certains pays vers une autonomie totale, comme par exemple St-Maarten, Aruba, ayant une liberté économique, culturelle, juridique.

Le débat n'est pas nouveau, mais le contexte a évolué, voire radicalement changé. La problématique de la Guyane est particulière. La notion d'autonomie a subi une métamorphose par rapport au siècle dernier, car l'action publique aujourd'hui se décline à une échelle où plusieurs partenaires interviennent. Le pouvoir est de plus en plus fragmenté et de fait, la notion de gouvernance se substitue à celle de gouvernement avec la régression participative de l'État : faire mieux avec moins.

La Guyane est confrontée à de multiples défis. L'absorption d'un choc démographique couplée à un retard structurel avec une sous-administration historique du territoire. La question se pose de savoir si la Guyane a réellement été départementalisée avant d'arriver à la collectivité unique intégrant la citoyenneté et l'égalité réelle.

Il faut assurer la transition vers un nouveau modèle de développement et ne plus se contenter de plans et de schémas directeurs réducteurs. La notion elle-même de développement a évolué et ne se réduit plus à une somme de structures ajoutées. Aujourd'hui, le développement doit être durable d'autant plus que la biodiversité menacée est un élément à prendre en compte. Un renforcement de l'autonomie serait à mettre en corrélation avec le développement souhaité à savoir comment concilier l'objectif de citoyenneté pleine et entière avec un nouveau modèle de gouvernance. Plusieurs scénarii sont possibles, sachant au préalable qu'aucun statut ne peut apporter une réalité nouvelle, car ce n'est qu'un agencement de codes créant un cadre qui doit être investi par les acteurs et leurs usages ; que nous sommes confrontés à une habitude de centralisation excessive par le gouvernement en évolution seulement depuis les années 80. Pour le statut on demande aux citoyens de voter sur un principe et non pas sur des articles précis.

Il faut évaluer les avantages et les limites des articles 73 et 74

- L'article 73 est rassurant avec un traitement égalitaire au sein de la République. Ce que l'on trouve aussi dans le 74. Il présente des lourdeurs avec une marge de manœuvre réduite pour les élus. Par exemple, la Guyane n'a pas réussi à faire passer des lois d'habilitations.
- Il faut tirer les leçons de l'exemple de la Martinique qui actuellement à deux entités dirigeantes et qui est un échec, car l'appropriation des nouvelles institutions n'est qu'une répétition des deux anciennes collectivités. Les élus se sont montrés incapables de rédiger un règlement intérieur permettant de gérer ces deux nouvelles entités.
- L'article 74 permet d'aller plus loin. Il faut tirer les leçons des territoires qui sont déjà sous cet article comme la Polynésie avec des résultats en termes de politique publique décevants. En cas de basculement de l'article 73 vers l'article 74, il y a un gros travail de persuasion et d'explication à faire auprès de la population.

Dans tous les cas, la collectivité doit se donner les moyens pour s'émanciper de l'expertise de l'État en ayant son ingénierie locale pour préparer en amont les demandes d'habilitations (dans le cadre de l'article 73) ou pour la gestion des nouvelles compétences (dans le cadre de l'article 74)



Il faudra inscrire les compétences à transférer sans le faire immédiatement, le temps de s'organiser pour les assumer, sans oublier le volet fiscal, car une grosse dépendance existe en ce domaine par rapport à l'État.

Il n'y a pas de développement réussi sans une mobilisation de la population autour d'un véritable projet. Les acteurs politiques doivent donner du sens à l'action publique : gouverner c'est choisir entre des demandes qui peuvent être contradictoires. La Guyane est dans un différentiel entre un modèle de développement finissant et des modèles alternatifs qui émergent, mais ne sont pas encore imposés (par exemple le conflit d'usage en matière de foncier).

Le développement durable remet en cause le système linéaire de développement vers un système circulaire de production mettant en valeur la ressource tout en la protégeant. Il existe actuellement un ensemble complexe d'enjeux en interaction dont la mise en politique s'avère délicate au vu de la multiplication des échelles publiques avec les EPCI (communauté de communes) et la formation d'une administration multi couches et multi niveaux. Les citoyens de plus en plus éclairés sont de plus en plus exigeants vis-à-vis des élus. Depuis 2004, la multiplication de schémas et de plans qui n'ont pas été mis en cohérence ne permettent pas de dire aux citoyens dans quelle direction va l'action publique.

### **Question (Q)-Réponse(R)**

#### **Q/ Public :**

“ De colonie à département, on a cru que le problème serait réglé, de même avec la décentralisation, puis pareil avec la collectivité unique. Quand le problème de la Guyane sera-t-il vraiment résolu ? Après l'indépendance ? Quatre fois les électeurs ont votés NON. Il faut arrêter de changer de statut : le problème de la Guyane est le manque de développement économique : élevage, industrie, tourisme

#### **R/ Public :**

“ En réalité il n'y a eu qu'un seul vrai référendum sur l'indépendance en 1960. Notre changement de statut ne peut être que complémentaire de notre coopération étroite avec nos pays voisins, dont la France est exclue. Le problème fondamental est le développement économique avec un développement systématique de l'exploitation de l'or, à l'exemple du Suriname qui a signé des accords avec des multinationales minières. On demande directement les transferts des compétences que nous voulons, sans s'appuyer sur aucun des articles 73 ou 74, pour adapter la loi à notre pays qui n'est pas développé. En relation avec nos voisins, nous maîtriserons notre développement.

#### **Q/ Public :**

“ En allant vers un statut POM, quand sera-t-il de la fiscalité de la base spatiale ? De celle du foncier qui est anticonstitutionnelle ?

#### **R/ M. Daniel :**

“ Même avec l'article 73, on peut demander à sortir de la fiscalité actuelle : il faut étudier le gain. Pour la problématique foncière, la situation de la Guyane est inadmissible

**Q/ M. Horth :**

“ Existe-t-il la possibilité de créer une nouvelle base fiscale ? L'état est propriétaire du foncier pour lequel il n'a aucun titre de propriété. C'est une triple peine : l'état est propriétaire ; Il limite le territoire des communes ; Il s'exonère de l'impôt. Comment traduire juridiquement de nouvelles sources d'imposition à payer par l'État du fait de ces activités sur le territoire ? La compétence régaliennne n'est pas complètement assurée par l'État qui se réserve des prés carrés dans l'action publique qu'il n'assume pas. Comment la Guyane pourrait avoir un regard sur ses compétences ? On ne doit pas se censurer nous-mêmes et réfléchir le plus largement possible.

**R/ M. Daniel :**

“ Aucun État n'acceptera de se séparer de ses compétences régaliennes. Pour les partager, il faut s'inscrire dans une démarche « calédonienne » qui mène vers l'indépendance. Pour la fiscalité foncière, même un transfert de la gestion ne changera rien au problème.

### **5<sup>e</sup> intervention**

**Mme Louzé-Donzenac** présente le projet de statut établi par le Front pour la Guyane (FG) à partir du projet de 2001 voté par les élus de l'époque. Suite à la lecture intégrale de ce document de travail qui a évolué pour être en cohérence avec les accords de Guyane de 2017, la séance s'est poursuivie par des échanges sur des points précis de ce document, et des propositions pour le modifier. Il est rappelé que le FG projette de soumettre ce document sur la proposition de statut au débat devant la population.

**Q/ Public :**

“ À qui sera donné la compétence de l'inspection du travail et comment sera géré le travail clandestin ?

**R/ Mme Louzé-Donzenac :**

“ Toutes les institutions actuelles de l'État (DRIR, DEAL, ONF,...) qui dirigent la Guyane reviendront à la CTG.

**Q/ Mme Sirder :**

“ Que signifie exactement le terme « réparation par compensation » ? (p.14 du document) ?

**R/ Public :**

“ Cela correspond aux excuses de la Ministre en Mars 2017. La Charte de l'ONU de 1960 dit qu'un pays doit amener le territoire sous sa tutelle à s'émanciper : Nous n'exigeons pas des dotations en permanence, nous voulons pouvoir exploiter nos richesses pour subvenir à nos besoins

**R/ Mme Sirder :**

“ Cela s'ajoute aux mesures de rattrapage.



**R/ Public :**

“ Cette expression mérite une nouvelle rédaction, car si vous avez posé la question, d'autres se la poseront aussi

**Q/ M. Castor :**

“ Question au juriste : à un moment donné il faudra installer ce projet dans un cadre constitutionnel, quelles sont les modifications à faire pour les rendre réalisables ?

**R/ Mme Sirder :**

“ Ce projet n'est pas révolutionnaire à part la demande de réparation.

**R/ M. Daniel :**

“ C'est plus qu'un projet de statut puisque c'est un projet de société. Il faudra l'intégrer dans la réforme engagée dont nous ne connaissons pas encore le contour. Le 1<sup>er</sup> ministre a lancé une approche très large. Nous sortons du dualisme 73-74 et c'est une bonne démarche de partir des compétences et pouvoirs que nous voulons exercer en Guyane. Une solution de repli serait les amendements à apporter lors des lectures des textes au gouvernement. Il faut réfléchir à la démarche à proposer et penser à un cadre dans lequel pourra s'insérer le projet. Des points pourront poser problème aux juristes, il faudra les réécrire comme par exemple noter que les districts remplaceraient les EPCI ou pour définir les délégations de service

**Q/ M. Néron :**

“ Des élus du conseil exécutif auraient des délégations pour diriger les services, mais ceci n'est pas possible. Il n'y a qu'un seul chef pour une administration

**R/ M. Daniel :**

“ un conseiller exécutif doit avoir des moyens pour pouvoir fonctionner.

**R/ Public :**

“ Nous avons déjà pensé à cela (p. 5 du document) et ce n'est pas cela l'idée, elle est juste mal écrite.

**R/ M. Daniel :**

“ il faut faire du lobbying dès maintenant et profiter de l'opportunité offerte aujourd'hui de la réforme institutionnelle pour insérer un amendement qui intégrerait ce document à cette réforme. Il faut préparer le terrain constitutionnel et faire valider cet amendement par le congrès puis par le gouvernement.

**Q/ Mme Sirder :**

“ Pour aller vers un article sui generis, il faut préparer un cadre réglementaire comme par exemple les POM suggérés ce matin

**R/ M. Daniel :**

“ Ce qui est proposé actuellement n'est pas compatible avec la Constitution actuelle, car le texte est à cheval entre ceux qui régissent la Nouvelle-Calédonie

et la Polynésie comme par exemple les lois pays qui n'y sont pas pratiquées de la même façon.

**R/ Public :**

- “ Il existe la Loi EROM. Nous sommes légitimes, compatibles ou pas. M. Castaner a bien dit qu'il y avait deux calendriers : celui de la France et celui des Guyanais et que la réforme de la Constitution ne concernera que la France, ce qui sera encore un autre calendrier.
- “ Si la population vote pour un changement statutaire, on verra ce qu'il conviendra de faire. Il faut acter tout de suite, car le pays évolue très vite surtout avec la démographie. Nos exigences sur notre capacité à gouverner notre territoire vont s'accroître et la France sera obligée de les accepter, même si le rapport de force est violent. Par exemple la Corse qui avait négocié des accords qui ont été refoulés. Si on arrive à se mettre d'accord sur un projet comme celui-ci, on ira au bout du processus qui est écrit dans les accords de Guyane

**R/ M. Daniel :**

- “ la situation n'est pas simple à démêler. Il n'y a pas d'exemple de transformation de la Constitution deux fois de suite et beaucoup pensent que la réforme lancée par le Président Macron n'aboutira pas et il ne s'engagera sûrement pas dans une 2<sup>e</sup> réforme.
- “ Ce qui va remonter, ce n'est pas ce projet de statut, ce sont les résolutions qui seront adoptées par le congrès et ce texte de projet y sera annexé. Vous êtes dans l'urgence et il ne faut pas différer.

**Q/ M. Néron :**

- “ Ce projet est-il si différent de ceux de 2001-2003 qui ont été rédigés avec de nombreuses expertises techniques et qu'un courrier du ministère des Outre-mer disait qu'ils ne souffraient d'aucune disposition anticonstitutionnelle ? Un point était encore à finaliser : les districts et leurs attributions (p.7 du document) avec quels types de compétences ? Un autre point est à étudier : codifier le droit coutumier, comment cela pourrait se faire puisque plusieurs peuples différents s'y réfèrent ?

**Q/ M. Sirder :**

- “ Sur les zones franches (p.14 du document) : dans les accords de Guyane il est indiqué zone franche sociale et fiscale ?

**Q/ Mme Louzé-Donzenac :**

- “ Faut-il formuler autrement les conseils exécutifs ?

**R/ M. Daniel :**

- “ Il faut que chacun ait un portefeuille comme un ministre pour pouvoir travailler, car les charges sont écrasantes. De même avec l'assemblée et son Président qui doit avoir un cabinet d'au moins 40 agents : cela peut apparaître

*très clairement dans le projet de statut avec la désignation d'une ligne budgétaire dédiée*

**Q/ Mme Marie :**

- “ *Le mode de scrutin (p. 5 du document) donne bien la possibilité d'avoir la majorité à la fois dans la collectivité majeure et dans les districts ? Comment y aurait-il plus de voix pour les zones en difficultés ? L'installation de deux conseils pourrait favoriser l'instabilité, comme par exemple la dichotomie entre l'assemblée et le conseil exécutif à la Collectivité Territoriale de Martinique ?*

**R/ Public :**

- “ *Il ne faut pas voir de syndrome. De grandes puissances y arrivent et même si nous sommes un petit territoire, il ne faut pas chercher le drame là où il n'existe pas : le schéma proposé n'est pas instable, ce sont les moyens que l'on y met qui le rende instable. Aujourd'hui il n'y a pas de contre-pouvoir et les deux écoles existent. Avec ou sans contre-pouvoir ?*
- “ *Sur le mode de scrutin, on peut penser que celui qui a la majorité l'aura partout. Le Président Macron s'oriente vers une journée d'élection générale comme au Brésil, aux USA et va vers une grosse majorité politique. Effectivement, pour les districts cela est perfectible et si on ne fait pas de pondération au niveau du nombre d'électeurs, les plus développés auront des sièges en plus. Cela est difficile à réaliser techniquement*

**R/ M. Daniel :**

- “ *le conseil consultatif doit être différencié de l'assemblée selon le principe de la séparation des fonctions et des pouvoirs. Un élu ne peut siéger dans les deux, il doit démissionner de l'un ou l'autre. Pour que cela fonctionne, il faut que les deux entités soient de la même majorité. Il faut savoir jusqu'où on place le curseur pour que la majorité soit solide avec une forte cohésion, et pas seulement un pourcentage de siège. Il est nécessaire que l'opposition soit bien représentée et non écrasée. Les institutions ne font pas à la place des hommes, ce ne sont que des cadres pour les acteurs*

**R/ M. Castor :**

- “ *j'étais en Corse et j'ai assisté à la dernière assemblée avant le dernier scrutin : cela change radicalement la manière de fonctionner des élus puisque nous sommes dans un embryon de gouvernement et on passe une nouvelle étape dans notre capacité à améliorer notre gouvernance. Actuellement le président de la CTG a son cabinet qui normalement est technique, mais les autres élus n'ont aucun moyen à leur disposition pour travailler, ce qui va à l'encontre de la démocratie. Par exemple la DRAC, qui s'occupe de tout ce qui se passe au niveau culturel, sera remplacée par un élu et son ingénierie et ses services s'occuperaient de ce domaine, ceci grâce à la structure assemblée-exécutif*

**R/ M. Néron :**

- “ *Dans l'ancien statut de la Corse, il y avait cette possibilité : il s'agissait d'une culture du bien faire et de vouloir avancer ensemble malgré les divergences.*

**Q/ Public :**

- “ Vous dites M. Daniel qu’il faut faire du 73-74 alors que l’on peut faire du sui generis pensé par nous dans le cadre de la Constitution telle qu’elle est écrite aujourd’hui ?

**R/ M. Daniel :**

- “ Toutes les possibilités sont inscrites dans l’article 73, sur le fondement du 74 avec comme exemple la Polynésie française, sans prendre comme exemple la Nouvelle Calédonie qui n’est pas une collectivité territoriale. Pour sortir de ce cadre, il faut modifier préalablement la constitution et il faut savoir comment le faire : préparer le cadre ou un rapport de force

**R/ Public :**

- “ Pour arriver au sui generis, ce sera le rapport de force. Le mieux pour nous étant d’avoir un article à nous. Il faut une consultation avec la population et avoir une négociation avec le gouvernement qui négocie avec les Corses qui ont un rapport de force avéré. Le prochain congrès des élus doit avoir un vote réel et puissant pour que le président du congrès puisse saisir le gouvernement. Aujourd’hui nous avons la chance que ce soit écrit dans les accords de Guyane. Le gouvernement sera obligé de lancer la consultation

**R/ M. Néron :**

- “ la législation nationale n’est pas adaptée à notre territoire et il faut faire le travail pour évaluer comment mieux gérer les problématiques du pays et redéfinir les moyens. Il faut rédiger un statut adapté à ces résultats en s’écartant du cadre 73-74

**R/ M. Horth :**

- “ je suis en accord sur ce point et partisan du sui generis. Nous avons eu une première réponse avec M. Daniel. Il ne faut pas que l’on se retrouve bloqué entre le 73-74 et notre demande doit se placer autrement. Ceci est à inscrire en préambule de notre projet. Il faudra faire une première discussion avec le gouvernement en lui proposant cette orientation : « vous êtes dans une restructuration institutionnelle et la Guyane prépare une évolution qui ne se situe pas dans le biseau 73-74 »

**R/ M. Néron :**

- “ L’expérience me fait dire que l’on prend acte et le travail semble trop rapidement conclu. Il faut de vraies expertises techniques. On a eu des possibilités de proposer des adaptations, des projets de lois et rien n’a abouti

**R/ Mme Sirder :**

- “ L’évolution ne peut se faire que dans le cadre du droit. Maintenant on a la possibilité de le modifier, donc on demande de le changer

**R/ Public :**

- “ Le sang versé en Nouvelle-Calédonie permet qu’actuellement tout y soit possible. Le rapport de force accélère le mouvement, quand allons-nous faire le rapport de force ?

**R/ Public :**

“ La Constitution est modifiée, mais il faut un exposé des motifs, projet qui établit ce que l'on veut afin que les interlocuteurs puissent dire au gouvernement que c'est ce que veut la population. On convoque le congrès plus tôt et on se positionne pour cette large autonomie et nous demandons d'élargir le champ pour aller vers du sui generis

**R/ M. Daniel :**

“ Il y a une convergence entre ce tout ce qui a été dit : il faut que les Guyanais portent leur projet qui sera défendu

**R/ M. Horth :**

“ un rapport de force ne fera que forcer un changement qui est déjà en cours. Il faut interpeller le gouvernement sur le projet d'évolution statutaire que ne se placera pas dans le biseau 73-74. On ne doit pas rater le train de la réforme en cours et il faut dès maintenant ouvrir la discussion

**R/ Public :**

“ le rapport de force sera que la population est derrière ce projet et que nous sommes complémentaires.

**R/ Mme Sirder :**

“ Je ne suis pas complémentaire. Je pense que l'on doit obtenir la possibilité de faire noter sui generis dans le cadre de la Constitution

**R/ M. Horth :**

“ Un article sui generis ne peut pas être défini par un autre article, il faut donc alerter le gouvernement sur les compétences que nous voulons avoir et qu'elles ne se calent pas dans le 73-74

**R/ Public :**

“ il ne faut pas laisser passer le temps.

**R/ Public :**

“ Nous allons vous saisir d'une évolution statutaire et si on respecte à la lettre ce qui est écrit dans les accords de Guyane, on ne trompera pas. Cela doit être fait avant le congrès. On peut aussi rapprocher la date du congrès. M. Castaner a dit : « on fait notre boulot, faites le vôtre »

**R/ Public :**

“ Il faut organiser des séances élargies pour avancer ensemble avec un point de vue collectif unique pour faire notre demande à la France dans un consensus afin d'éviter les écueils de l'histoire

**R/ Mme Sirder :**

“ Je conduis les États Généraux, il faudra prendre des décisions pour créer des groupes. Je vais en référer à la majorité. On peut noter un accord certain sur une évolution institutionnelle.

**Q/ Public :**

“ Cette journée est très enrichissante. Comment allons-nous nous préparer pour être dans les temps par rapport à ce que nous avons appris aujourd’hui ?

**Q/ Public :**

“ Est-il possible d’avoir une évolution statutaire sans consultation populaire ? Il est d’un intérêt impérieux que les élus actuels disent clairement qu’ils vont vers une consultation rapide. On ne maîtrise pas le calendrier du gouvernement, sauf à bloquer le pays, mais on maîtrise le calendrier politique pour consulter la population et après 2010 il y aura 2018 ou 2019. On peut l’annoncer publiquement, indépendamment du calendrier Macron sur l’évolution constitutionnelle

**R/ Mme Sirder :**

“ si je fais la démarche pour demander un article sui generis pour une évolution, c’est évident que la population sera consultée et qu’elle en sera informée.

**R/ M. Horth :**

“ Nous avons fait la commission ad hoc pour gérer les États Généraux et nous pourrions faire des groupes de travail sous l’égide de cette commission.

**Q/ Public :**

“ Il faut abandonner l’approche linéaire binaire et avoir une approche systémique. Passer de l’arbre à problèmes à l’arbre à solutions, une approche positiviste, avec bienveillance et empathie. Il faut être des éléments constructeurs, des acteurs et avoir des relectures globales pour trouver des solutions. Vivez-nous comme des êtres globaux et pas comme des morceaux d’humains. Nous sommes issus de population déportée et cette dignité on ne la voit pas. Où est notre visibilité à nous-mêmes ?

**Q/ Public :**

“ Il existe un calendrier des États Généraux et du Projet Guyane avec comme objectif prévu de chiffrer le projet. Apparemment il faut faire vite. Avant juin ? Parallèlement les Assises de l’outre mer aboutiraient à faire un livre bleu fin juin. Le Projet Guyane n’est pas seulement un financement, mais aussi un vivre ensemble. Pourquoi vouloir faire avec le calendrier ? Pourquoi prendre le temps et ne pas proposer tout de suite quelque chose au gouvernement ? Le gouvernement a prévu un renforcement du pouvoir du préfet. Pourquoi vouloir coller tous les départements d’outre-mer ensemble ?

**R/ Mme Marie :**

“ Les Assises sont disjointes de ce que nous faisons. Par exemple, le thème d’aujourd’hui ne sera pas abordé par le gouvernement. Le calendrier contraint concerne l’évolution statutaire et nous sommes attentifs aux dates nationales. Vous avez raison de dire que le projet Guyane doit être mûri par tous. Il faudra de longues séances pour arriver à maturation. M. Macron veut modifier le lien entre la France et les DOM avec le droit à la différenciation et des adaptations pour tous les territoires de France. Le livre bleu des Assises et la réforme constitutionnelle sont deux choses différentes

**R/ M. Daniel :**

“ concernant le calendrier, il y a le Projet Guyane qui est en préparation et l’une de ses composantes est l’évolution statutaire, soumise au calendrier national qui n’est pas encore annoncé. Le congrès devra se prononcer à un moment donné sur le projet, mais aussi sur la réforme statutaire, ce qui est obligatoire. À vous de réfléchir à quel moment le faire.

**Q/ Public :**

“ Il y a déjà eu des possibilités de changement statutaire, et si nous ne sommes pas préparés comment pourrions-nous lancer cette perche ?

**Q/ M. Néron :**

“ Sommes-nous encadrés dans les articles 73-74 ou est-il possible d’évoluer vers l’article 72 ? Il faudra faire tout ce qui pourra accompagner l’évolution statutaire. Ce sera une façon de dire au gouvernement que nous sommes prêts. Le processus n’est pas ancien, mais aujourd’hui il se situe dans un cadre constitutionnel qui ne convient pas forcément à la Guyane et il s’agit de savoir comment il convient de faire mieux. En 2010, un projet allant dans le sens de l’article 74 a été voté par les élus, mais juste avant la consultation populaire, le gouvernement a changé la règle.

**Q/ Public :**

“ Faut-il s’intégrer à la réforme constitutionnelle ? Mais on ne sait pas quand la réforme va se faire ? En quoi sera constituée la réforme qui pourra nous concerner ? Et si ce n’est pas possible ? Revenir à l’article 74 ? Il faut préparer cette évolution statutaire et penser le Projet Guyane à côté

**R/ Mme Marie :**

“ L’idée est de profiter de la réforme.

**R/ M. Daniel :**

“ La réforme constitutionnelle est prévue à l’horizon 2019. Il faut sérier les choses. Le Projet Guyanais intègre la réforme statutaire. Il faut essayer de prendre le wagon en marche. Quant au projet qui accompagne la réforme statutaire, ce pourra être l’objet de textes de loi. L’idée étant de modifier en amont la Constitution pour proposer un nouveau statut permettant d’y mettre le sui generis et dire que l’on veut s’évader du 73

**Q/ Public :**

“ Et si tous les DOM se mettaient ensemble ?

**R/ M. Daniel :**

“ Cela n’est plus possible, mais c’était possible jusqu’en 2003. Depuis il existe la différenciation pour chacun des 7 DOM-TOM. Par exemple la Réunion n’a jamais voulu rien changer. Actuellement nous pouvons tous demander ce qui nous intéresse

**R/ M. Néron :**

“ Je suis optimiste. Maintenant les DOM sont cités dans la Constitution. On peut tous avoir un statut à la carte. À l’heure actuelle, on peut faire un pas en avant pour la Guyane avec un article sui generis



**Q/ Public :**

“ Des habilitations via l'article 73 ont été refusées, c'est donc la preuve que le 73 n'est pas suffisant.

**R/ Mme Sirder :**

“ La procédure de demande d'habilitation est complexe et sans délai fixé : il y a toujours eu un problème de procédure. Nous pouvons toujours le faire, mais le cadre est rigide et non satisfaisant. Cela est comparable à une demande d'autorisation. La Martinique en obtenu des habilitations

**R/ M. Néron :**

“ On ne peut pas évoluer à coup d'habilitations.

**R/ Mme Sirder :**

“ Le constat est fait et partagé de l'inadaptation de l'article 73.

**Q/ Public :**

“ Un article sui generis encadré ? Dans le cadre d'un pouvoir de préfet renforcé ? Si on vous a refusé des habilitations qui demandaient à avoir de l'autonomie réelle, fiscalité et gestion des ressources, il faut poser le problème sérieusement

**R/ Mme Sirder :**

“ Il y aura d'autres débats. L'évolution se fera avec l'appui de la population et en respectant le droit. Si nous voulons un statut sur mesure, il faut qu'il ait la bonne taille et qu'il soit encadré pour nous donner la garantie de pouvoir exercer les compétences demandées. L'article 73 n'avait pas de garantie. On demande un sui generis pour tous les DOM et chacun fera son statut.

**R/ M. Daniel** donne lecture de l'article 72-3 de la Constitution régissant les DOM et fixant la Guyane dans l'article 73. Revenir à l'article 72 serait revenir en arrière et être comme une collectivité de France hexagonale. On pourrait aller vers l'article 74. Juridiquement il est possible de revenir sur des compétences acquises, mais politiquement c'est difficile. En général les changements de lois organiques sont plutôt pour ajouter des compétences. On pourrait demander un article particulier. Il faudra être extrêmement persuasif puisque nous irions vers un costume sur mesure pour chaque DOM.

## I-DÉBAT ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION N°7 : EMPLOI, ÉDUCATION / ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE, FORMATION, INSERTION, JEUNESSE

### NOTE DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°7

En Guyane, 40% des jeunes sortent du système scolaire chaque année sans diplôme. 56% de la population est peu ou pas diplômée, 16% seulement disposent d'un diplôme de l'enseignement supérieur. La conséquence directe est la productivité moyenne du travail inférieure de 30% à la moyenne nationale. Se rajoutent à ces facteurs des spécificités culturelles et sociales, comme les grossesses très précoces. L'éducation est dans ce cadre l'action essentielle à mener dans un territoire jeune.

Mais il est nécessaire d'ajouter que l'amélioration du niveau éducatif permet la baisse de la violence, la baisse de la natalité et l'accroissement de l'employabilité (et de la productivité du travail), trois facteurs directement liés au niveau d'éducation.


Comme le souligne le rapport du Défenseur des droits (2016), les conditions de vie ne sont « pas propices à la réussite scolaire ». Construire des infrastructures, vider une partie de la journée et de l'année, au mépris de leur qualité et sans se préoccuper davantage de la réussite scolaire serait une erreur.

Il faut donner à la jeunesse guyanaise plusieurs opportunités :

- ✓ Dès l'enfance, avec la prise en charge par des crèches et des acteurs privés recensés et accompagnés,
- ✓ L'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires,
- ✓ L'accroissement de l'encadrement scolaire et périscolaire,
- ✓ La création d'écoles donnant une deuxième chance pour les décrocheurs,
- ✓ La création de filières d'excellence professionnelles à l'université,
- ✓ Les bourses d'étude pour les moins favorisés, y compris vers des études en dehors du territoire, tout en favorisant un retour.

Sur le plan social, les jeunes en souffrance sociale sont trop souvent abandonnés (jeunes femmes aux multiples enfants sans ressources, personnes condamnées, etc.) doivent être identifiés et réinsérés socialement par des centres ou des associations soutenues.

#### Enjeux :

- 
- La double vacation (utilisation des établissements scolaires le matin pour une classe d'âge, l'après-midi pour une autre) vous semble-t-elle une solution pour permettre une amélioration de la prise en charge des jeunes et l'utilisation totale des établissements ?
  - Quelle politique d'insertion pour les jeunes (ou moins jeunes) en déshérence ? Quels outils adaptés ?
  - Comment permettre le retour de jeunes Guyanais partis poursuivre leurs études supérieures à l'extérieur du territoire, et sans envie de retour ?

### Bassin de vie Maroni-Mana

---

*Cette commission s'est réunie à Mana le 16 janvier 2018 autour des élus Madame Anne-Gaëlle Joseph, Messieurs Fortuné Mécènes, Marius Jacquelin, et Arnaud Fulgence, Conseillers à l'assemblée de Guyane assistés de plusieurs responsables administratifs de la CTG. Participaient à cette réunion, plusieurs personnalités venues es-qualité pour débattre et faire des propositions, dont : Messieurs Didier Urbain, réalisateur et président de Atelier vidéo et multimédia, Ernesto Misidjean, MacLoren Maurice, Jean-Claude Jadfard, Valéry Alphonse collectif des Roseaux de Mana, Mesdames Krystel Vinçonneau directrice de la fédération des Maisons familiales et rurales de Guyane, dont la MRF de Mana, Andrieu Véronique directrice de l'école maternelle Man Tina, Compper Kelly pour le syndicat UNSA Éducation et SE UNSA, Siong Phia, Maria Bocéno, élues locales, Nouvet Huguette Conseillère pédagogique retraitée, Mireille Loe A Tjon...*



Les échanges ont porté sur l'organisation des EGG et particulièrement sur la communication jugée insuffisante. Les participants ont réclamé l'ajustement de la communication à la population avec des spots radio, télé, presse, flyers, plaquette, réseaux sociaux et de ne pas négliger les traductions. La nécessité d'adapter les horaires au public a été soulignée et il a été demandé de faire en sorte que les réunions ne se tiennent pas en même temps. Pour exemple, « la commission jeunesse aurait pu se tenir le mercredi après-midi afin que tous les acteurs soient présents ».

Le débat évoque aussi la tenue des Assises de l'outre-mer dans le même temps, et propose « pas besoin d'être en phase avec les Assises afin de prendre le temps de bien débattre »

Il est suggéré en amont des commissions de mettre en place des ateliers au niveau local pour les écoles, lycées, collèges, l'enseignement supérieur et notamment l'ESPE, mais aussi dans les quartiers, les organismes de formation, d'insertion et d'éducation.

Il est demandé à l'organisation de rajouter le Haut-Maroni, car les problématiques sont spécifiques à chaque territoire.

Enfin après de vifs échanges, il est demandé un travail en table ronde afin que toutes les parties prennent la parole avec une restitution à la fin.

### Bassin de vie du Centre-Littoral

---

#### Plusieurs propositions :

#### Éducation :

- ✔ Condition d'accueil de la petite enfance au baccalauréat : Augmenter le nombre de crèches, de structures de garde au plus près du domicile, du lieu de travail, des grands centres urbains, de Pôle emploi
- ✔ Accompagner via la défiscalisation la réhabilitation de locaux publics désaffectés pour les mettre à la disposition des porteurs de projets
- ✔ Mobiliser les banques d'investissement

- ✔ Augmenter les subventions, réduire les normes. Obtenir des dérogations pour transformer des subventions en biens matériels mis à disposition des porteurs
- ✔ Multiplier les maisons des assistantes maternelles et s'appuyer sur les structures types EPAD - Créer un réseau de crèches familiales.
- ✔ Arrêter la systématisation du passage en classe supérieure si les compétences ne sont pas acquises
- ✔ Création des collèges dans les communes éloignées
- ✔ Développer chez les scolaires le savoir-être, **susciter la Guyanité, l'esprit d'appartenance, d'estime de soi chez les élèves** et développer les valeurs de respect, de solidarité, un sentiment d'appartenance à la société guyanaise
- ✔ Développer des programmes régionaux
- ✔ Sortir du système éducatif français et instaurer le système éducatif global guyanais
- ✔ Adapter les éléments structurants, scolaires à taille humaine, réalisation **d'un collège et d'un lycée par commune en évitant de créer des ghettos**
- ✔ Parler de réussite éducative et non de réussite scolaire
- ✔ Ouvrir des espaces de cohésion dédiés aux jeunes
- ✔ Mieux accueillir et mieux intégrer les parents au sein de la communauté éducative
- ✔ Développer des écoles de parents, l'aide à la parentalité
- ✔ Accepter d'intégrer les associations culturelles et sportives au sein des établissements pour apprendre les valeurs de partage, de cohésion, susciter des échanges et de l'émulation
- ✔ Horaires : Modifier les horaires des enfants des communes éloignées, exemple : 08H00 - 14H00
- ✔ **Adapter le calendrier scolaire au territoire afin de tenir compte des situations physiologiques - CTG : convoquer le CAEN,<sup>48</sup> car possibilité de modification sans dérogations législatives ou réglementaires -**
- ✔ Double vacation<sup>49</sup> : Faire préalablement une étude d'impact.

#### Pour l'université :

- ✔ L'Université de Guyane doit mettre l'Homme au centre ; contribuer au développement des droits de l'Homme - Favoriser la filière littéraire locale, la connaissance des grands Guyanais (exemple DAMAS), leurs écrits, leurs actions, leurs impacts -
- ✔ Favoriser la connaissance des grands marqueurs de la société guyanaise, son histoire, son peuple, favoriser l'apprentissage des langues locales - Développer la collaboration avec les peuples autochtones détenteurs de savoirs, avec les chamanes - Associer les jeunes, les étudiants, aux recherches de l'ONF, afin de développer les connaissances du biotope et des niches d'emploi.
- ✔ Conditionner les financements aux laboratoires de recherche afin que leurs chercheurs enseignent à l'Université.
- ✔ Disposer d'une université non coloniale
- ✔ Développer l'esprit de réussite, d'excellence - Cofinancement continue des étudiants pour qu'ils puissent suivre leur formation -

<sup>48</sup> Conseil académique de l'Education Nationale- Article L234-1 et suivants du Code de l'Éducation

<sup>49</sup> Dans le premier degré, le dispositif de double vacation consiste à accueillir deux classes distinctes dans une même salle, une le matin et l'autre l'après-midi.. Cette organisation des écoles n'est qu'un système par défaut qui vise à optimiser l'occupation des locaux. Nos voisins brésiliens l'abandonnent parce que ce rythme scolaire donne des résultats très insatisfaisants

- ✔ Développer la coopération avec le Brésil pour assurer des transferts de technologie. Faire de l'Université de Guyane une université populaire d'excellence dans sa prédilection, ouverte sur l'Amazonie, sur le monde - Développer les études sur le bois, la pharmacopée, la production de plantations de bois pour les études - faire de la recherche sur la flore et la faune.

#### Formation :

- ✔ Favoriser l'enseignement agricole. Développer et consolider l'offre de formation dans le secteur social, médical, paramédical, scientifique, les métiers de la restauration et de l'hôtellerie.

#### Emploi :

- ✔ Aider par de l'incitation financière les entreprises pour la création de crèches d'entreprise
- ✔ Promouvoir les métiers de la santé et de l'éducation.
- ✔ Consulter les employeurs pour la définition des besoins en formation, en professionnels
- ✔ Recruter plus de travailleurs sociaux au sein des écoles et des établissements scolaires
- ✔ Recruter des éducateurs spécialisés à l'Éducation nationale, des surveillants.

### Bassin de vie des Savanes

---

#### Education :

- ✔ Les enfants doivent être scolarisés dès l'âge de 2 ans, afin de diminuer la difficulté de garde des jeunes enfants.
- ✔ Mise en place d'une « étude du soir » avec bénévolat des étudiants de l'Université pour accompagner les lycéens dans les devoirs
- ✔ Comment la société civile/militaire peut aider les familles à assumer l'éducation des enfants ?
- ✔ Création de structures adaptées pour les élèves en grandes difficultés
- ✔ Accueillir les enfants le matin et mettre en place l'accompagnement scolaire ou sportif l'après-midi **Instaurer un transport en commun inter commune avec des horaires à respecter**
- ✔ Construire les établissements en centre ville réduit les frais de garde et de cantine
- ✔ Scolarité dans les communes isolées : **faire la promotion d'enseignements à distance, et/ou** envisager de décentraliser des enseignants quand il y a un fort besoin (lié à des priorités locales)
- ✔ Créer un foyer maternel pour les familles monoparentales et mettre une crèche au sein de ce foyer
- ✔ Réhabiliter toutes les structures administratives pour en faire des locaux pour accueillir les enfants
- ✔ La CTG ou le Centre Spatial : création de crèches d'entreprise. Cet espace pourrait être créé dans les locaux de la CTG - Tout ce qui gravite autour de la petite enfance doit être déployé sur le territoire
- ✔ L'ensemble des collectivités devrait établir des campagnes sur la population afin de rendre des statistiques réelles et non pas prendre en compte uniquement les statistiques de l'INSEE, en vue d'une meilleure réponse sur le terrain.

#### Enseignement :

- ✔ Création d'un secteur bois éco-construction
- ✔ Mettre en place des salons d'éco-tourisme dans les secteurs maritime, forestier, car ils comportent des atouts incontestables pour la Guyane
- ✔ Sensibiliser et faire prendre conscience aux plus jeunes de connaître l'environnement dans lequel ils vivent en partenariat avec des associations par des ateliers et pérenniser ces actions
- ✔ Développer la culture en Guyane, accompagner les porteurs de richesse culturelle.

### Emploi :

- ✔ Avoir un niveau BAC et faire une formation d'enseignant en alternance permettraient d'être moins sélectif pour répondre aux besoins
- ✔ Il faut plus d'immersion sur les communes du territoire
- ✔ Sensibiliser les entreprises pour le parrainage, partenariat entre les apprenants et les personnes actives
- ✔ **Créer des emplois dans le domaine de la culture et faire des cultures « une » culture guyanaise permettrait de rendre conscients les jeunes guyanais du potentiel de leur territoire.**

### Bassin de vie de l'Oyapock

---

#### Éducation/emploi / filières :

- ✔ Ouvrir une "école de la 2e chance " - Ouvrir des structures d'accueil pour pérenniser la présence des opérateurs sur le territoire.
- ✔ Identifier les besoins des communes
- ✔ Planifier les constructions scolaires dès aujourd'hui - Adapter les programmes à nos enfants
- ✔ Favoriser l'accès systématique aux activités extrascolaires pour ouvrir l'esprit des enfants
- ✔ Adopter un modèle brésilien, création d'une ferme agricole d'insertion pour réhabiliter un public fragilisé
- ✔ Accompagner par l'immersion les enfants pour les motiver et les faire « rêver »
- ✔ Étudier la mise en place de vacances dans les établissements scolaires.
- ✔ Concentrer les moyens sur l'éducation permet d'endiguer de manière transversale beaucoup de problèmes.
- ✔ Assurer le suivi des élèves « décrocheurs »
- ✔ Réaliser un audit du rectorat par un organisme extérieur (ONG)
- ✔ Publier les chiffres de réussite
- ✔ Associer les parents aux choix des filières du prochain lycée.
- ✔ École des parents pour favoriser le suivi
- ✔ Dans la construction du lycée inclure les clauses d'insertion pour l'embauche des jeunes
- ✔ Filière sport étude dans le lycée
- ✔ Développer des structures telles que "Ferme pilote de réinsertion sociale", car besoin d'accompagnement dans ces initiatives locales - Accompagnement financier de celui existant pour augmenter la capacité d'accueil des femmes
- ✔ **Professionnalisation des bénévoles pour assurer l'embauche locale.**
- ✔ **Convention de partenariat avec le Brésil pour les aspects d'insertion et de prévention des comportements addictifs.**

#### Déscolarisation

- ✔ Suivre les enfants, car un gros pourcentage d'enfants sont déscolarisés avant 16 ans : analyser les causes, car on construit le pays avec les jeunes
- ✔ Problème d'autorité parentale : plus le droit de donner une fessée
- ✔ Trop de programmation de vacances, les enfants ne peuvent plus apprendre
- ✔ Les populations qui arrivent en Guyane n'ont pas la culture de l'école.
  - Propositions :
- ✔ Établir des programmes pendant les vacances
- ✔ Exiger les bilans des associations qui s'occupent des enfants avant de leur distribuer leur subvention

- ✓ Responsabiliser les parents et les enfants et leur apprendre leur rôle dans la société.

#### Enseignement supérieur :

- ✓ Identifier les besoins des communes - Création d'un équivalent d'un foyer FEJHOC<sup>50</sup> pour les jeunes (internat et lieu de vie) ;
- ✓ Favoriser le « permis de conduire à 50€ »
- ✓ Mise en place d'une école de remise à niveau
- ✓ Planifier les constructions universitaires dès aujourd'hui.

### ÉTATS GÉNÉRAUX DE 2009

---

**RAPPEL**

- Donner au système universitaire les moyens nécessaires afin qu'il puisse pleinement jouer son rôle d'ascenseur social
- Accélérer la construction du pôle universitaire guyanais (bâtiment recherche, bibliothèque, restaurant universitaire...)
- Assurer le financement pour la construction des bâtiments : « vie étudiante », « centre de ressources », « bâtiment administratif », « pôle santé »
- Construction urgente de 200 logements étudiants
- Prévoir 300 logements à horizon 2015
- Créer pôle de recherche et d'enseignement supérieur de Guyane (statut : établissement public de coopération scientifique)
- Augmenter l'efficacité des politiques de formation
- Augmenter la transparence sur l'ensemble des politiques de formation en obligeant les financeurs à présenter un rapport général pour l'ensemble des actions réalisées
- Mettre en place le dispositif de VAE validation des acquis de l'expérience
- Création de postes dans l'enseignement supérieur
- Intensifier les aides et les bourses pour les études (asseoir une contrepartie-obligation d'exercer dans le département)
- Augmenter le numérus clausus du concours d'accès aux études médicales pour l'université
- Créer un centre de recherche, de formation et de ressources dans le domaine de l'architecture et de l'économie-construction en zone tropicale)

---

50 Foyer d'Hébergement des Jeunes de l'Ouest en formation à Cayenne (FHEJOC). 43, rue Gabriel Devèze - 97300 Cayenne - Tél. 05 94 38 41 12.



*États généraux 2009, suite*

- Valoriser toutes les formations dispensées dans l'université
- Renforcer l'adéquation entre enseignement supérieur et développement des filières de productions locales
- Structurer la filière pêche en favorisant l'accès à la ressource...en professionnalisant les filières, en mettant en place un accompagnement financier et juridique :
- Mettre en place des formations ouvertes : matelotage, brevet de commandement avec équipements et infrastructures nécessaires dont simulateur, « poissonniers », « motoristes », « maintenance navale »
- Formation spécifique domaine du bois : recenser le nombre de formations spécifiques dans le domaine du matériau bois, recenser la main-d'œuvre dans le secteur du bois, accroître la formation continue pour qualifier la main-d'œuvre dans ce domaine
- Doubler le nombre de contrats d'apprentissage : mettre en œuvre des actions d'accompagnement/ formation maitres d'apprentissage, développement de la formation à la gestion et à la comptabilité
- Encourager et faciliter le statut de maitre d'apprentissage
- Trouver des partenariats dans les lycées professionnels : mutualisations des plateaux techniques
- Renforcer les échanges d'étudiants en co-tutelle de thèse avec les pays voisins.

## SYNTHÈSE DE LA COMMISSION N°7

---

La population pose dans le *Projet Guyane* l'ambition que de la maternelle à l'université, une approche globale de l'enfant et de son environnement éducatif, soit considérée.

Il convient de favoriser l'éducation, la réussite éducative en créant les conditions de cette réussite, par les infrastructures, mais aussi par l'accompagnement des familles par le développement des conditions d'accueil de la petite enfance au baccalauréat : Augmenter le nombre de crèches, de structures de garde au plus près du domicile, du lieu de travail, des grands centres urbains, ouvrir des espaces de cohésion dédiés aux jeunes, scolariser dès l'âge de 2 ans, afin de diminuer la difficulté de garde des jeunes enfants.

Le Projet Éducatif Guyane porte en lui des attentes fortes afin de développer des programmes régionaux ; instaurer le système éducatif global guyanais. La population demande l'adaptation des éléments structurants, équipements scolaires à taille humaine, voire la réalisation d'un collège et d'un lycée par commune considérant la démographie et les distances entre les communes.

Parler de réussite éducative et non de réussite scolaire :

- ✔ Ouvrir une "école de la 2e chance "
- ✔ Ouvrir des structures d'accueil pour pérenniser la présence des opérateurs sur le territoire
- ✔ Identifier les besoins des communes
- ✔ Arrêter la systématisation du passage en classe supérieure si les compétences ne sont pas acquises
- ✔ Créer des collèges dans les communes éloignées
- ✔ Développer chez les scolaires le savoir-être, susciter la Guyanité, l'esprit d'appartenance, d'estime de soi chez les élèves
- ✔ Mise en place d'une « Étude du soir »
- ✔ Bénévolat des étudiants de l'Université pour accompagner les lycéens dans les devoirs
- ✔ Comment la société civile/militaire peut aider les familles à assumer l'éducation des enfants ?
- ✔ Création de structure adaptée pour les élèves en grandes difficultés
- ✔ Accueillir les enfants le matin et mettre en place l'accompagnement scolaire ou sportif l'après-midi
- ✔ Instaurer un transport en commun inter commune avec des horaires à respecter.

Revoir déjà les dysfonctionnements signalés par les communautés éducatives et universitaires, comme des attributions du CROUS, les dotations de bourses et d'autres aides financières à des bénéficiaires qui n'ont aucune ambition d'étudier, ce qui lèserait des étudiants méritants.

Les mesures de politiques publiques doivent être contrôlées, évaluées et surtout réajustées afin qu'elles portent leurs fruits. Plusieurs propositions ont été émises dans l'ensemble des réunions déployées sur le territoire :

- ✔ Créer un programme d'échanges ERASMUS sur le bassin de populations de la Guyane et des États voisins
- ✔ Créer un programme d'échanges, déplacements, découvertes sur l'intérieur de la Guyane. Des étudiants déplorent, « n'osent pas dire » qu'ils ne connaissent pas leur pays, car ils n'ont jamais eu les moyens de se déplacer pour connaître les communes et leurs populations
- ✔ Favoriser l'enseignement agricole
- ✔ Développer et consolider l'offre de formation dans le secteur social, médical, paramédical, scientifique, les métiers de la restauration et de l'hôtellerie
- ✔ Favoriser l'apprentissage en Guyane est donc la priorité
- ✔ Développer des pôles spécifiques autour des métiers du bois et de la mer - Création d'un secteur bois éco-construction
- ✔ Proposer une offre de formation répondant aux besoins locaux
- ✔ Créer un foyer maternel pour les familles monoparentales et mettre une crèche au sein de ce foyer.
- ✔ Réhabiliter toutes les structures administratives pour en faire des locaux pour accueillir les enfants
  - (La CTG ou le Centre Spatial) : création de crèche d'entreprise
- ✔ Tout ce qui gravite autour de la petite enfance doit être déployé sur le territoire.

Les travaux des EGG appellent pour la scolarité dans les communes isolées, à :

- ✔ Faire la **promotion d'enseignements à distance**, et/ou envisager de décentraliser des enseignants quand il y a un fort besoin (lié à des priorités locales)
- ✔ Planifier les constructions scolaires dès aujourd'hui - Adapter les programmes à nos enfants
- ✔ Favoriser l'**accès systématique aux activités extrascolaires pour ouvrir l'esprit des enfants**

- ✔ Adopter un **modèle brésilien, création d'une ferme agricole d'insertion pour réhabiliter un public fragilisé**
- ✔ Accompagner par l'immersion les enfants pour les motiver et les faire « rêver »
- ✔ Étudier la mise en place de vacations dans les établissements scolaires
- ✔ Concentrer les moyens sur l'éducation permet d'endiguer de manière transversale beaucoup de problèmes
- ✔ Assurer le suivi des élèves « décrocheurs »
- ✔ Réaliser un audit du rectorat par un organisme extérieur (ONG)
- ✔ Publier les chiffres de réussite
- ✔ **Associer les parents aux choix des filières du prochain lycée**
- ✔ Développer des écoles de parents pour favoriser le suivi des jeunes et l'aide à la parentalité
- ✔ Dans la construction du lycée inclure les clauses d'insertion pour l'embauche des jeunes
- ✔ Filière sport étude dans le lycée
- ✔ Modification des horaires des enfants des communes éloignées, exemple : 08H00 14H00
- ✔ Adaptation du calendrier scolaire au territoire afin de tenir compte des situations physiologiques (à la CTG, il est demandé de convoquer le CAEN, car possibilité de modification sans dérogation législatives ou règlementaires)
- ✔ Double vacation : Faire préalablement une étude d'impact identifier les besoins des communes - Création d'un équivalent d'un foyer FEJHOC pour les jeunes (internat et lieu de vie)
- ✔ Favoriser le « permis de conduire à 50€ »
- ✔ Mise en place d'une école de remise à niveau
- ✔ Mieux accueillir et mieux intégrer les parents au sein de la communauté éducative
- ✔ Développer l'esprit Guyanité, les valeurs de respect, de solidarité, un sentiment d'appartenance à la société guyanaise
- ✔ Accepter d'intégrer les associations culturelles et sportives au sein des établissements pour apprendre les valeurs de partage, de cohésion, susciter des échanges et de l'émulation
- ✔ Sensibiliser et faire prendre conscience aux plus jeunes de connaître l'environnement dans lequel ils vivent en partenariat avec des associations par des ateliers et pérenniser ces actions
- ✔ Développer la culture en Guyane, accompagner les porteurs de richesse culturelle
- ✔ Développer l'esprit de réussite, d'excellence
- ✔ Asseoir le financement des études (aides, bourses)
- ✔ Développer la coopération avec le Brésil pour assurer des transferts de technologie. Faire de l'Université de Guyane une université populaire d'excellence dans sa prédilection, ouverte sur l'Amazonie, sur le monde
- ✔ Développer les études sur le bois, la pharmacopée, la production de plantations de bois
- ✔ Faire de la recherche sur la flore et la faune
- ✔ Création d'un secteur bois éco-construction
- ✔ Mettre en place des salons d'éco-tourisme et les secteurs : maritime, forestier : atouts incontestables de la Guyane
- ✔ Planifier les constructions universitaires dès aujourd'hui.

Les propositions pour le *Projet Guyane* visent à développer la collaboration avec les peuples autochtones détenteurs de savoirs, à associer les jeunes, les étudiants, aux recherches des organismes de recherche présents en Guyane, afin de développer les connaissances fondamentales pour la Guyane et des niches d'emploi dont le pays a besoin.



## V-DÉBAT ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION N°8 : SPORT, JEUNESSE, VIE ASSOCIATIVE, COHÉSION SOCIALE

### NOTE DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°8

---

La cohésion sociale peut être définie comme les relations sociales qui existent entre les membres d'une société. Elle regroupe donc un ensemble assez vaste de relations, positives ou négatives, entre individus ou groupes d'individus. L'évolution de la société et des protections sociales aboutit depuis environ trente ans, dans tout l'Occident, au remplacement de la sécurité sociale, organisée par l'État et quelles que soient



ses formes, par la recherche d'une cohésion sociale fondée sur autre chose que des transferts financiers.

La cohésion sociale remplace ainsi dans le langage courant la prise en charge des besoins des individus que l'État Providence ne peut plus tenir. La cohésion sociale est la conséquence de ce fait financier, et définit alors des relations faites d'échanges marchands, de prise en charge politique ou communautaire des besoins des individus.

Plus concrètement, la cohésion sociale s'exprime par la volonté des individus d'accéder à diverses formes de libertés ou d'égalités afin de compenser les inégalités et les

trajectoires différenciées naturelles de nos sociétés. Ainsi, l'égalité de l'accès au droit, la diminution des écarts de richesse, l'égalité entre hommes et femmes, la prise en charge de l'ensemble des maladies ou handicaps, l'insertion sociale et professionnelle des plus démunis ou encore la non-discrimination sont des exemples de volonté de cohésion sociale par des politiques ou des actions de la société visant à créer des liens ou éviter que ceux-ci ne se distendent.

Toutes ces actions, pour différentes qu'elles soient, participent à l'accroissement de la cohésion sociale en supprimant toutes les exclusions.

La société guyanaise est justement traversée par ces exclusions et ses différences sociales : écart de richesse les plus importants de France entre le 1<sup>er</sup> et le dernier décile de la population, exclusions géographiques, inégalités homme femme parfois marquées, division géographique entre « communautés » culturelles, accès au droit parfois très théorique, prise en charge des maladies et du handicap à la hauteur des capacités limitées, etc.

Face à cette demande de cohésion, la force de la société civile est de se lever pour trouver des solutions très pragmatiques. Bien souvent, ce sont des hommes et femmes réunis dans des associations qui viennent pallier à ce manque de solution publique pour faire prendre conscience de l'importance des sujets, pour prendre en charge des cas particuliers ou parfois même réaliser des actions globales, souvent en faveur des plus démunis.

La vie associative est forte en Guyane, mais reste marquée par un éclatement des acteurs et des associations. De plus, de nombreux mouvements ne sont pas structurés en association juridiquement reconnues et peu bénéficient de la reconnaissance de l'utilité publique.

Les associations emblématiques du territoire agissent le plus souvent auprès des personnes les plus isolées : personnes âgées, handicapées, isolées, jeunes, personnes sans ressources. Mais le sport est également pourvoyeur d'associations et permet tout autant parfois l'accroissement de la cohésion sociale.

Aussi, les associations ont un rôle majeur à jouer dans la société guyanaise, car elles peuvent accompagner le secteur public pour les cas les plus isolés. L'insertion des jeunes femmes déscolarisées dans la vie active, l'insertion économique légale des entrepreneurs de l'informel, l'apprentissage des langues, l'insertion des handicapés, etc.

Cependant, les associations, qui sont souvent à but non lucratif, n'ont pas pour autant l'objectif d'être à l'extérieur de l'activité économique. Au contraire, il s'agit d'une structure juridique particulière qui peut être tout à fait pertinente pour offrir des biens ou des services. Elles peuvent pour cela entrer en concurrence avec des sociétés commerciales en y apportant une approche différente (prix plus bas, insertion sociale, niche économique nouvelle). L'économie sociale et solidaire peut également être source de croissance, pas seulement pour les associations.

#### Enjeux :



- Quels sont les domaines sur lesquels les associations doivent être plus soutenues parce qu'elles contribuent à la réalisation d'un bien-être ou d'une moindre détresse sociale ?
- Quelle politique permettrait de retrouver du lien entre les différentes composantes de la société, entre les générations, entre les habitants aux géographies distinctes pour permettre de donner du corps à une société guyanaise plein d'avenir ?
- Comment développer le tissu associatif en Guyane ?
- Comment permettre l'insertion plus active des plus démunis (économiquement, socialement, etc.) ?

## DÉBAT ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION N°8 DANS LES BASSINS DE VIE

### Bassin de vie Maroni-Mana

*Les travaux de la commission se sont déroulés le 18 janvier 2018. Plusieurs personnalités avaient répondu à l'invitation dont, Mesdames Jeanne Gippet Tiouka, présidente association Simili auberge de jeunesses d'Awala Yalimapo, Vanina Lanfranchi, directrice atelier vidéo et multimédia, Isabelle Othily responsable SAVA Aproses, Daga Khoumsavath, Aproses, Monsieur Edouard Phanis responsable de la Politique de la*

ville, Madame Linda Afoedini adjointe au maire Saint-Laurent-du-Maroni, Félix Tiouka adjoint au maire Awala Yalimapo.

Les élus ; Marie Françoise Martin, Jean-Claude Labrador, conseillers à l'assemblée de Guyane ont animé cette matinée de travail, assistés des personnels cadres de la CTG : Valérie Castor, DGA, Rose Liu, Nadine Beaudi, Directrice, Paul Ho Kon Tiat, Directeur CAIT.

Les participants ont fait plusieurs constats. Les propositions suivantes résument les orientations pour le Projet Guyane

#### Afin de pallier les problèmes d'infrastructures destinés aux jeunes notamment :

- ✔ Rendre obligatoire la construction des lieux de vie dans le cadre des nouvelles constructions d'habitats collectifs : Il conviendrait de contraindre les bailleurs sociaux à mettre en place ces structures, mais surtout en amont, de les prévoir comme essentielles à la cohésion sociale dans les quartiers, dans les communes et dans les bassins de vie
- ✔ Diagnostiquer et mutualiser les moyens existants pour leur fonctionnement. Les acteurs publics, la société civile autour de contrats d'objectifs ou de toute autre forme de contractualisation, s'accorderaient pour mobiliser les moyens humains, matériels et logistiques autant que financiers.

#### Afin de pérenniser les emplois dans le tissu associatif

- ✔ Mettre en place une enveloppe budgétaire, un fonds exclusivement dédié aux associations, leur permettant de fonctionner afin de pallier aux retards de paiements importants des dotations et autres subventions publiques diverses. Les participants ont souligné comme point dur, le fait de ne pas avoir la trésorerie nécessaire pour faire face aux charges diverses et pour le fonctionnement des activités associatives.

#### Pour mettre en adéquation les appels à projets des collectivités et les domaines d'intervention des associations

- ✔ Collectivités et associations devront travailler en amont afin d'élaborer conjointement un programme annuel ou pluriannuel d'intervention

#### Définir un cadre partenarial spécifique entre les associations de l'ouest et le secteur privé/entreprises

- ✔ Les associations participent pleinement au bon fonctionnement de la société, par leur capacité à accompagner notamment les publics jeunes dans leur parcours de socialisation. Dans l'ouest de la Guyane, les associations remplissent pleinement ce rôle, sans pour autant souvent être comprises dans leurs demandes de sponsorship et d'aides logistiques que certaines entreprises pourraient mettre à leur disposition. Le cadre légal et fiscal existant, permet au secteur privé d'intervenir dans le secteur associatif. Il convient dans ce domaine de structurer des partenariats durables.

#### Améliorer la lisibilité des interventions de chaque collectivité publique en direction des associations

- ✔ Il convient d'organiser à cet effet, une concertation des institutions pour déterminer le périmètre d'intervention de chacune et les moyens que peuvent attendre d'elles les associations



- ✓ Élaborer des supports explicatifs de communication traduits par ailleurs dans plusieurs langues
- ✓ Créer des outils explicatifs (élaborer son budget, les obligations d'une association, charte d'utilisation des lieux mis à disposition, conseils de prévention des risques divers...) traduits en plusieurs langues

### Accroître la connaissance du secteur associatif, de l'association par la société civile

- ✓ Formation des publics par l'association et par les institutions locales, l'Éducation nationale, etc...

### Bassin de vie du Centre-Littoral

*Cette commission s'est déroulée le 23 janvier à Macouria. Le public a débattu des conditions dans lesquelles se réalisaient les EGG et fait par ailleurs des constats, a attiré l'attention des décideurs sur des situations graves et fait des propositions*



- ✓ Des jeunes de moins de 10 ans sont livrés à eux-mêmes
- ✓ Augmentation des associations (il manque d'encadrement)
- ✓ Fragilité des associations et freins pour les associations dont le manque d'infrastructures et les problèmes du coût des transports aériens et intra-muros
- ✓ Explosion démographique
- ✓ Manque d'adhésion de certaines communautés.
- ✓ L'accès au sport est une préoccupation de santé.
- ✓ Manque de soutien des administrations et manque de communication ou méconnaissance des dispositifs d'aides publiques
- ✓ Constat de l'APROSEP (augmentation des associations)
- ✓ Position politique à définir (choix d'un lieu pour la construction d'un équipement).
- ✓ Position politique à définir pour les disciplines sportives en Guyane : **Quelle politique sportive ?**
- ✓ **Quelle est la politique en faveur des jeunes ?**
- ✓ Problème de cohésion sociale
- ✓ Manque d'espaces sportifs, de jeu (Recensement auprès des bailleurs sociaux).
- ✓ Diminution des bénévoles
- ✓ Quelles sont les missions de la DJSCS en matière d'encadrement associatif ?
- ✓ Dans le traitement des subventions le retard est insupportable pour les associations
- ✓ Trop de saupoudrage
- ✓ **Mise en place de formations par les mairies pour former les associations**
- ✓ **Créer un centre de formation afin de dispenser des formations sportives en Guyane**
- ✓ Créer des formations diplômantes (former les encadrants)
- ✓ **La DJSCS devrait former les associations lors de leur demande d'agrément**
- ✓ Formations mises en place par l'APROSEP
- ✓ **Créer des infrastructures simples (locaux, gradins, sanitaires)**
- ✓ Pour un accompagnement des associations, un engagement citoyen est nécessaire.
- ✓ Fédérer les associations pour une meilleure professionnalisation
- ✓ Engager la disponibilité des bénévoles et les employeurs
- ✓ Créer des espaces de discussion entre acteurs pour plus de visibilité

- ✔ **Repenser les structures qui ne sont pas adaptées**
- ✔ Entente globale pour que les associations disposent des écoles ou des structures quand elles sont fermées : conventions d'utilisation avec les mairies ou la CTG
- ✔ Obligation pour les bailleurs sociaux de construire des équipements de proximité
- ✔ Rentabilisation des structures
- ✔ Repenser la rémunération des animateurs
- ✔ Faire des *Carifta games*<sup>51</sup> pour fédérer les énergies dans les disciplines pratiquées en Guyane
- ✔ Les mairies doivent redéfinir leur encadrement associatif
- ✔ Dans un cadre institutionnel, il faudrait redéfinir le rôle d'une association
- ✔ **Repenser le sport dans un modèle économique**
- ✔ **Création d'une banque associative.** (La Collectivité Territoriale de Guyane devrait convoquer une réunion avec le secteur bancaire)
- ✔ Positionner le Centre Spatial Guyanais comme aide financière des associations
- ✔ Nommer des personnes compétentes référentes
- ✔ **Utiliser les taxes payées (octroi de mer) et les réinjecter dans le tissu associatif**
- ✔ Repenser l'aide à la parentalité
- ✔ Création d'une association éducative tournée vers l'organisation personnelle, l'éducation ludique, jeux vidéo
- ✔ **Qu'il y ait plus de compétences humaines sociales pour former les travailleurs sociaux**
- ✔ Création d'associations relatives à la parentalité
- ✔ Création d'une maison de quartier avec un projet d'animation
- ✔ Positionner l'État comme acteur majeur de la vie associative
- ✔ Donner des responsabilités aux associations.

## Bassin de vie des Savanes

*Une trentaine de personnes étaient présentes à cette réunion des EGG qui s'est tenue à Sinnamary le 30 janvier. Le débat notera la présence de André Andrey, Aurélie Benoit, Xavier Guillot président de l'ASCAG, Patrick Cosset, Xavier Cosset président des chasseurs de Sinnamary, Marie-Louise Jules CSVA, Jean-François Dechêne éducateur sportif et pompier, Alex Marigard administré, Alain Fortuné Sindza curé de la paroisse, Horth Brigitte élue, Max Ventura association USS, Aron Léveillé Annick 1<sup>ère</sup> adjointe, Myriam Marin élue, Goncalves Arnaud Charles, Elima Patricia association US Sinnamary football, Nathalie Valsin association NICA, Félix Christel, Psychologue Éducation nationale association US Sinnamary, Antoine Legrand administré, Patrick Césaire, Fortin Attica et des élus Jean-Claude Labrador, Emilie Ventura, Audrey Marie, Conseillers à l'assemblée de Guyane assistés de Marie-Rose Carême, Vanessa Daniel, Julia Marie-Louise et Stéphanie Laville administrée.*

Les participants ont demandé de réajuster la commission n°8 en y rajoutant « la cohésion sociale » et « l'adaptation des règles » à toutes les commissions des EGG. Les représentants des chasseurs ont réclamé que la chasse soit rajoutée à la commission n°2. La population a exprimé son sentiment d'être oubliée dans la construction de lycées, alors que la CTG est en train d'en programmer la construction sur tout le

---

<sup>51</sup> Les Jeux de la CARIFTA (en anglais, CARIFTA Games) sont une compétition annuelle junior d'athlétisme dans la Caraïbe. Ils voient s'opposer des jeunes athlètes de 14 à 19 ans issus de 27 pays ou territoires différents. Ces jeux sont créés par la Caribbean Free Trade Association, sssociation de libre-échange de la Caraïbe. Ils se sont tenus pour la première fois en 1972.

territoire. Le secteur associatif a exprimé par ailleurs son besoin d'être soutenu et particulièrement la possibilité de fidéliser les bénévoles en ayant la capacité de les indemniser. Les associations remplissent leurs missions grâce notamment aux services fournis par les éducateurs. L'Éducation nationale réclame pour les élèves des éducateurs formés Il conviendrait de pouvoir les recruter (formation/ salaires/ modalités d'installation dans la commune) localement et de les mettre à disposition des associations. L'absence des services publics : Protection judiciaire de la jeunesse, service de l'immigration, Missions locales, dans les petites communes constitue un manquement que le Projet Guyane devra corriger.

Plusieurs propositions ont été débattues et recueillies :

- ✔ Créer un village sportif – avec lieu d'hébergement et de restauration
- ✔ Désenclaver les pôles d'information et de formation dans tous les domaines
- ✔ Équiper la commune en salles de formation modernes et utiliser les salles existantes
- ✔ **Construire un lycée à Sinnamary**
- ✔ Développer les formations dans les métiers du sport
- ✔ Mettre en place la « maison des parents » (par les bailleurs sociaux)
- ✔ Débuter l'éducation à la parentalité
- ✔ Accompagner les associations afin qu'elles puissent indemniser leurs bénévoles
- ✔ Adapter les structures et les délocaliser
- ✔ Programmer des formations pour les éducateurs et les associations (APROSE/CROSGUY)
- ✔ Recruter des éducateurs et les mettre à disposition des structures/ conventions de partenariat
- ✔ Mutualiser le recrutement de ces éducateurs (CTG, mairies, Éducation nationale)
- ✔ Adapter les dispositifs législatifs afin qu'ils prennent véritablement en compte le nombre d'habitants
- ✔ Créer une piscine à Iracoubo
- ✔ Désenclaver les petites communes (Saint-Élie) pour permettre leur développement économique
- ✔ **Mettre en place des classes-écoles de sport sur tout le territoire** (ce projet doit être un axe fort à conduire avec le Rectorat)

Sur les thématiques des autres commissions, les participants rappellent :

- ✔ La demande de changement de statut institutionnel pour la Guyane
- ✔ L'urgence des mesures pour lutter contre la désertification médicale
- ✔ La restauration des centres de santé
- ✔ Le besoin de centres culturels
- ✔ L'organisation des assises de la chasse

Le débat s'achève par la demande expresse de cohésion entre les élus de Guyane afin de faire aboutir la démarche.

### Bassin de vie de l'Oyapock

---

*Une trentaine de personnes étaient présentes à cette réunion des EGG qui s'est tenue à Saint-Georges de l'Oyapock le 06 février.*

*L'élue référent de cette commission était Madame Léda Mathurin, Charles –André Laurent et Cynthia Sully étaient rapporteurs.*

*Les commissions 3, 4, 7 et 8 ayant été administrées successivement, plusieurs élus de l'assemblée de Guyane étaient présents dont Gauthier Horth, Catherine Léo.*

La population présente a rappelé les points noirs signes de l'enclavement communal (l'éloignement, des déplacements coûteux, l'absence de logements) dans les domaines du sport, de la vie associative et de la jeunesse d'une part, mais a également fustigé « l'absence de politique sportive ».

L'aide à porter aux jeunes de Camopi, le manque d'associations locales, un hall sportif dont l'accès doit être structuré rapidement, accroître la communication associative, structurer efficacement les administrations afin de permettre une bonne orientation des associations particulièrement pour les demandes de subventions et aides diverses, sont les sujets qui ont été aussi débattus

Les propositions sont les suivantes :

Sport :

- ✔ Créer un local commun pour les associations afin de mieux accompagner les jeunes.
- ✔ Aider les associations dans leur gestion budgétaire.
- ✔ Mettre en place une formation d'éducateur et les recruter. Cette formation est très importante dans l'est
- ✔ Créer une « maison de sport » en expérimentation, où toutes les disciplines seront rassemblées.
- ✔ Remettre le pass-sport (aide) pour inciter le jeune.
- ✔ Initier une dynamique permettant que les anciennes élites apportent leur expérience aux jeunes

Vie associative :

- ✔ Désenclaver numériquement l'est afin que les populations aient accès à internet
- ✔ Développer la communication entre les associations du bassin de vie
- ✔ Accroître la communication des administrations pour mieux orienter et appuyer les associations : elles doivent pouvoir identifier facilement leurs interlocuteurs.
- ✔ Créer une plateforme de communication collaborative pour savoir à qui s'adresser pour les demandes de subvention pour les projets.
- ✔ Créer le lien social

Jeunesse :

- ✔ Avoir des psychologues pour un suivi durable.
- ✔ Agir pour permettre que les jeunes amérindiens s'expriment eux-mêmes sur leurs problèmes. La population souligne que ce ne sont pas les personnes de l'extérieur qui pourront en parler et qu'il conviendrait de les accompagner à le faire eux-mêmes.
- ✔ Accorder un délai pour le dépôt des projets associatifs (délai d'instruction des demandes de subventions publiques)

## RAPPEL

- Généraliser le principe du « guichet unique »
- Création d'urgence d'un CREPS
- Généraliser la pratique du sport pour donner aux jeunes « le goût de l'effort et du risque »
- Mettre en place un schéma départemental des activités périscolaires
- Installer dans toutes les grandes cités des terrains de sport accessibles à tous
- Obtenir la gratuité pour l'accès aux piscines
- Mettre en place des systèmes de transports les mercredis et samedis pour « conduire aux lieux de sport »
- Mettre en place un préfet pour l'égalité des chances
- Développer « l'École des parents » sur l'ensemble du département
- Inciter l'investissement privé des Guyanais dans les structures sociales du type internats, foyers jeunes travailleurs, logements sociaux, équipements sportifs, culturels...
- Généraliser les « maisons des services publics » dans les zones isolées
- Rendre la formation professionnelle accessible à tous : mesures pour la mobilité, pour l'hébergement, la restauration, installation des organismes de formation dans les sites reculés, pratiques des langues locales, plateaux techniques mobiles, outils pédagogiques performants

## ÉTATS GÉNÉRAUX 2009

### SYNTHÈSE DE LA COMMISSION N°8 :

---

La population attend du Projet Guyane qu'il se dote des moyens et de la réglementation adaptée afin de favoriser la cohésion sociale sur le territoire. Il faut que tout jeune vivant en Guyane, toute personne qui souhaite participer, s'impliquer par la voie associative, puisse le faire sans en être empêché par les contraintes fortes du territoire. Nul ne doit se sentir exclu, nul ne doit être exclu. Les freins sont identifiés, il faut dès lors programmer leur suppression.

Les événements de mars avril 2017 ont mis en évidence les attentes fortes de la population guyanaise et ses fragilités. Dans le domaine du sport, les revendications formalisées par le CROS<sup>52</sup> et le Djokan rappellent :

Pour le CROS : **l'accès au sport pour tous, comme un pari pour un avenir meilleur et la cohésion sociale et citoyenne**, l'organisation de cycles de formation dans tout le pays, l'augmentation d'intervenants professionnels, le développement du tissu associatif, l'organisation annuelle d'un forum

---

52 Comité Régional Olympique et Sportif Guyane.

des sports dans chaque commune de Guyane, la création de parcs, dojos, plaines de jeux sur les communes, l'amélioration du confort des sites existants et leur accessibilité, l'entretien des chemins de randonnées, la création de parcours sportifs et de parcours de santé, l'attribution de nouvelles sources de financement, l'encouragement des échanges associatifs avec les pays voisins, le développement du sport de masse, du sport de haut niveau, du sport loisir et du sport scolaire.

Pour le *djokan* : la reconnaissance par les ministères de la culture, de l'éducation, de l'outre mer, des sports. L'enseignement du djokan à l'école obligatoire dans les petites classes, collège et lycées, demande de foncier d'une superficie de 5 hectares pour construire le centre Mondial du *djokan* et des moyens financiers pour développer le *djokan* dans toute la Guyane.

La société guyanaise c'est aussi une jeunesse pour laquelle le Projet Guyane doit construire résolument des parcours adaptés et innover rapidement dans les moyens de tous ordres, car les besoins sont multiples et relèvent de plusieurs responsabilités. Les étudiants en avril 2017 ont rappelé les conditions dans lesquelles ils étudiaient en Guyane, lesquelles doivent s'améliorer.

Il avait été demandé que l'administration soit plus réactive vis-à-vis des demandes des étudiants, une meilleure accessibilité des notes reçues « beaucoup trop tardivement », une cohérence sur le statut des étudiants en BTS pas considérés comme étudiants, une meilleure lisibilité concernant les maquettes des différentes formations. Les revendications ont évoqué des injustices relatives aux notes données (des notes sont attribuées à certains étudiants sans qu'ils aient composé !). Les étudiants exigeaient des enseignants réellement spécialisés dans leurs domaines (FI et FC)

S'agissant des conditions de vie des étudiants, la mise en place d'un système de transport plus efficace, plus régulier, prenant en considération tout type d'étudiants et la fin des cours après 20h, avoir des stages en rapport avec leurs formations, des logements universitaires supplémentaires, voire remédier à la précarité de certains étudiants.

Parmi les doléances en mars avril 2017, une alerte avait été posée par la CRSA<sup>53</sup> sur les publics des 16-25 ans parmi lesquels 47% n'ont pas de diplômes, et une faible capacité pour répondre aux opportunités du marché du travail. Ces jeunes sont potentiellement en première ligne des faits qui affectent gravement la société (conduites à risques, addictions, violences diverses, précarité financière)

Le tissu associatif est très dynamique, aussi il convient de l'entretenir (beaucoup d'associations sont créées et interviennent dans les mêmes domaines). Les mairies doivent assurer la formation des personnels encadrant pour maintenir l'engagement dans ce secteur.

Ainsi la place donnée dans le Projet Guyane aux associations, doit être conséquente. Elles réclament la création d'un *fonds de paiement* pour pallier aux retards de versement de subventions, la décentralisation des équipements, l'amélioration de l'accès à internet pour les jeunes avec des lieux dédiés avec larges horaires ouvertures, éclairage public solaire, soulignant l'importance de rechercher des solutions adaptées aux sites isolés.

Il convient d'éviter de laisser les jeunes livrés à eux-mêmes (Savanes, Régina)

**Le projet de société porte en lui l'idée d'un pays qui mettrait le citoyen au cœur de son organisation et de ses ambitions. Chacun aurait sa place, structures publiques, privées,**

---

53 Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA) est une instance stratégique de concertation et de démocratie sanitaire

**associatives, habitants. Les moyens matériels, financiers, humains et autres seraient mutualisés, l'engagement social serait promu.**

La création d'espaces de discussion et de concertation permettrait d'établir des liens et/ou des partenariats au développement du secteur associatif. Le bénévolat n'est pas "pris au sérieux" par les administrations, sentiment d'être le parent pauvre de la société. L'altruisme ayant des limites dans un contexte comme celui de la Guyane, il convient de promouvoir le bénévolat et d'accompagner les associations dans leur volonté de pouvoir indemniser leurs bénévoles pour les dépenses qu'ils engagent.

Par ailleurs, un volet émerge des travaux de cette commission, c'est la **possibilité d'occuper les niches d'emplois révélées par les bénévoles, par des salariés du secteur associatif**. Dans le contexte socio-économique guyanais, avec près de 23 000 chômeurs, la Guyane peut dans ce secteur, créer des emplois durables (personnel encadrant dans les métiers du sport, dispositifs d'aide...) La formation reste un secteur en forte demande ou le bénévolat doit être de moins en moins mobilisé au profit de salariés formés et professionnalisés.

Les bassins de vie, de l'ouest, de l'est se sentent oubliés, perçoivent une absence de solidarité, les laissant face à leurs nombreuses difficultés, celles qui sont communes aux associations de Guyane auxquelles viennent s'ajouter celles qui sont propres à l'enclavement dont les milliers de kilomètres à parcourir, les objectifs à atteindre sans moyens supplémentaires, la raréfaction des sponsors privés. En outre, l'éloignement et/ou l'enclavement des communes ne favorisent pas les échanges avec les autres clubs ou la participation aux différents championnats. Le logement et la restauration ne permettent pas non plus d'accueillir convenablement pour la tenue d'événements sportifs. ...) et à la démographie importante est cause de demandes nombreuses, beaucoup de jeunes dans la précarité... qui sollicitent les clubs. Il y a une forte demande pour que les classes sports/études soient développées en partenariat avec l'État. L'hébergement et la restauration restent des postes très lourds à porter pour les associations. Le manque d'infrastructures et d'accès aux halls sportifs sont des freins au développement des activités qui doivent pouvoir être levés.

À Apatou, l'adjoint au maire a informé la population qu'un gymnase est prévu, mais qu'il convient également de réhabiliter l'existant.

À Papaïchton, le débat a entendu l'appel de la population concernant la cantine scolaire pour que soit trouvé « un bon équilibre pour prévenir les risques cardiovasculaires et l'obésité ».

En mars 2017, le collectif A no wi opo de Maripasoula, posait parmi ses revendications « une vraie restauration scolaire ». Les associations sportives et culturelles doivent pouvoir agir efficacement auprès de la jeunesse, par la vie associative, sur les domaines prévention, santé communautaire et activités sportives.

Cette commission a souvent interrogé « **Quelle politique sportive ? Quelle est la politique en faveur des jeunes ?** » Elle a émis des dizaines de propositions appelant par exemple la DJSCS à former les associations lors de leur demande d'agrément, à créer des infrastructures simples, à **repenser le sport dans un modèle économique**.

**La création d'une banque associative.** « La Collectivité Territoriale de Guyane devrait convoquer une réunion avec le secteur bancaire », l'utilisation **des taxes payées (octroi de mer) pour les réinjecter dans le tissu associatif, plus de compétences humaines et sociales pour former les travailleurs sociaux**, l'adaptation des rythmes scolaires, la création d'infrastructures dont une piscine scolaire dans



l'est, une piscine à Iracoubo, sont parmi les nombreuses orientations concrètes que la population souhaite pour le Projet Guyane.

## VII- DÉBAT ET PROPOSITIONS DE LA COMMISSION N°9 : SÉCURITÉ, PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, SECOURS, IMMIGRATION, COOPÉRATION, IDENTIFICATION DES BLOCAGES INSTITUTIONNELS ET ADMINISTRATIFS, ADAPTATION DES RÈGLES, DONT CELLES DU DROIT COUTUMIER

### NOTE DE CADRAGE ET ENJEUX DE LA COMMISSION N°9

---

Les enjeux proposés aux quatre commissions, qui ont travaillé sur cette thématique, étaient les suivants :

La sécurité est l'enjeu majeur du *Projet Guyane* pour ces prochaines années. Le bien-être de la population et l'attractivité du territoire ne seront possibles que si le cadre de vie est sécurisant.

L'insécurité est la cause d'une dégradation de la qualité de la vie, mais également la conséquence de cette dégradation liée au sous-emploi, au mal-vivre, et à la faiblesse des infrastructures publiques.

La sécurité doit être vue dans les prochaines années comme la pierre angulaire de tout plan d'action et d'investissement. En effet, l'accroissement de l'activité passe par l'investissement privé extérieur au territoire : il ne sera possible que si les conditions de sécurité sont réunies.

La lutte contre le pillage illégal des ressources devra être renforcée. La perte de ressources, la pollution, la dégradation du cadre de vie pour les habitants et la frustration engendrée rend nécessaire une action de réelle envergure. La lutte contre toute l'économie clandestine qui l'alimente est essentielle.

La lutte contre l'immigration illégale et ses trafics doit être revue. En effet, il n'est pas aisé de la combattre par des moyens policiers, administratifs ou judiciaires. Actuellement, les dispositions législatives en vigueur encouragent l'immigration par la voie de l'asile, car elle permet d'accéder à une nouvelle vie, à des soins et à des ressources légalement pendant près de deux ans (temps de l'instruction et des appels). Les aides publiques offertes aux demandeurs d'asile ainsi que les soins médicaux sont très lourds et rendent nécessaire une révision globale de la législation pour éviter de faire de la Guyane un territoire d'immigration non voulue, avec les trafics d'êtres humains qui en sont la conséquence.

Les actions de lutte contre l'insécurité du quotidien (vols, cambriolages, violences envers les personnes, etc.) doivent être traitées de deux manières : par le renforcement considérable des moyens de police, de gendarmerie et de la justice pour appréhender avec plus de certitude les délinquants, mais également par la lutte contre les causes de l'insécurité. Celles-ci se trouvent dans l'inactivité, les logements insalubres, l'éclairage public défaillant, etc.

Aussi, un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales doit être trouvé pour investir massivement dans les actions permettant de baisser immédiatement l'insécurité : éclairage public, vidéosurveillance, logements décents, etc.

Concernant les réponses pénales, un tribunal de Grande instance devrait être construit à Saint-Laurent-du-Maroni et une cité judiciaire sera créée à Cayenne. Un établissement pénitentiaire sera également créé à Saint-Laurent-du-Maroni. Un hôtel de police sera également construit à partir de 2018 à Cayenne. Ces quatre projets ont été confirmés par le Président de la République.

Une autre forme d'illégalité est celle des entreprises légales qui embauchent illégalement, utilisent des ouvriers non déclarés et sous-payés, des entreprises qui ne déclarent pas leurs recettes réelles ou qui importent et commercialisent des produits interdits. Les services des finances publiques, de la DIECTTE et des Douanes doivent être renforcés afin de limiter cette concurrence déloyale.

#### Enjeux :



- Comment lutter contre le pillage organisé des ressources et les filières de l'approvisionnement ?
- Quels moyens pour lutter contre l'insécurité du quotidien ?
- Quelle politique de contrôle de l'immigration adaptée au territoire ?

## DÉBAT ET PROPOSITIONS SUR LES BASSINS DE VIE

---

### Bassin de vie Maroni-Mana

Pour cause de réserve électorale, les services de l'État n'ont pu répondre favorablement à l'invitation à contribuer aux États Généraux de Guyane notamment dans les domaines de la **sécurité, des secours, de l'immigration** où ils étaient attendus par la population. Le débat a ponctué de nombreux exemples la situation de la ville frontière et apostrophé sur la responsabilité de l'État qui applique une politique sociale qui fournit de l'argent aux familles sans contrepartie. Après les constats, le public a demandé de réfléchir aux conséquences futures sur la société guyanaise « Quel état d'esprit créons-nous en donnant de l'argent sans contrepartie ? ». Plusieurs des propositions concernent les familles et les jeunes mineurs. L'avenir s'inscrit pour cette partie de la Guyane, dans une coopération intelligente et efficiente avec le pays voisin. Sur le plan des secours, les propositions ont été exposées par les professionnels qui ont activement participé aux échanges.

#### Les propositions de la population sont les suivantes :

- ✓ Un commissariat avec du personnel local
- ✓ Prise en compte des conséquences de la situation transfrontalière
- ✓ Mettre en place des amendes pour les ressortissants étrangers
- ✓ Intensifier les contrôles sur les activités illégales, exemples : bars clandestins, transports de personnes, couvre-feux pour les mineurs
- ✓ Mettre les parents en face de leurs responsabilités
- ✓ Augmenter les opérations coup de poings par les services de la douane
- ✓ Concours locaux pour les gardiens de prison
- ✓ Révision du traitement de la plateforme des appels de secours, 17- 18 : pas de permutation sur Cayenne, les appels doivent être localisés sur la commune

- ✔ Harmonisation des réglementations transfrontalières : hôpital international, forces de l'ordre
- ✔ Mise en place d'un visa d'entrée sur le territoire français
- ✔ Simplification de la procédure de destruction des habitations illégales sur tout le territoire
- ✔ Adapter toutes les réglementations concernant les mineurs ex : À l'école, le fait d'arriver jusqu'au baccalauréat sans situation administrative conforme « sans papier »
- ✔ Renforcer les dispositifs en place pour leur permettre de fonctionner pleinement, Ouest Guyane Initiative en grande difficultés, disparition des Maison des Jeunes et de la Culture
- ✔ Zéro zone blanche à l'horizon 2020 (application du plan national)
- ✔ Maitrise du *dragon* par les pompiers de Guyane (application de la réglementation)
- ✔ Meilleures représentativités territoriales aux niveaux des jurys de concours du SDIS
- ✔ Professionnalisation des centres de secours des communes de l'ouest de Mana et Apatou
- ✔ Recensement de la population guyanaise annuelle à faire par les collectivités locales
- ✔ Nous permettre de créer des lois spécifiques à notre territoire
- ✔ Permettre d'établir des procédures directement avec nos voisins
- ✔ Permettre à *TELESUR*<sup>54</sup> *Suriname*- d'assurer le service de télécommunication, en coopération,
- ✔ Permettre de se fournir en carburant au Suriname

## Bassin de vie du Centre-Littoral

*Le débat de la commission n°9 sur ce bassin de vie, s'est déroulé en mairie de Matoury*

### **Délinquance - immigration- habitat illégal insalubre-sécurité**

La majorité des interventions associe délinquance à immigration.

La population demande au préalable de faire respecter la réglementation, la loi. Un exercice qui paraît être un vrai défi sur le territoire guyanais. Un rapport de force semble engagé en permanence avec les représentants de l'ordre public.



La population demande l'augmentation des effectifs des forces de l'ordre afin de multiplier les rotations même le week-end et afin d'agir plus rapidement et lutter avec plus de facilité contre la délinquance et principalement contre l'habitat illégal.

Le développement de l'habitat insalubre et spontané est un problème conséquent qui touche la Guyane : l'insalubrité est également un facteur qui favorise la « montée en délinquance ». Les conditions de vie déplorables n'aident pas, il faut donc agir en conséquence. En effet, l'assemblée déplore la montée en puissance des squats ce qui favorise la délinquance, mais aussi accentue le travail dissimulé

### **Ne pas stigmatiser les immigrés, intégration, contrat social, régularisation**

Le débat a alerté et précisé qu'il ne faut pas non plus tomber dans la stigmatisation.

La délinquance ne vient pas forcément de l'immigration. Il faut arrêter de cibler l'immigration sauvage et trouver des solutions.

---

<sup>54</sup> Telecommunications Company Suriname (Telesur) est le fournisseur de services de télécommunication pour le Suriname appartenant au gouvernement

Pour cela, il serait intéressant que les collectivités en l'occurrence la ville de Matoury mettent en place des structures pour accompagner dans l'intégration, par exemple par l'apprentissage de la langue.

De même, qu'il serait intéressant que les immigrés travailleurs soient insérés dans la société en leur donnant des papiers pour qu'ils participent entièrement à l'économie du pays.



S'il y a acceptation des immigrés, il faut pouvoir les recevoir dans de bonnes conditions.

- ✔ Offrir un contrat social permettant ainsi leur intégration.
- ✔ Mettre en place des structures pour accompagner dans l'intégration
- ✔ Donner des papiers (Régulariser)

### **La cellule familiale est aussi un point de départ**

Le Maire dans son intervention a précisé que la faute ne revient pas forcément à ce qui se passe à l'extérieur et que la plupart du temps, la délinquance naît et résulte de l'éclatement des familles avec un délaissement, un laxisme et un égoïsme de la famille.

Les autorités doivent bien être présentes, oui, mais le suivi de la famille est important.

L'immigration et la sécurité sont des éléments que l'État connaît déjà et la population s'est interrogée dans le débat sur ce qu'il lui était possible de faire à son niveau.

“ « *Nous, peuple de Guyane, que pouvons-nous faire afin de lutter ? Que doit faire le citoyen pour se prémunir ?* »

La population demande que les citoyens guyanais prennent « les choses à bras le corps afin d'avancer » Les échanges semblent traduire le fait d'un État impuissant à défendre les citoyens.

### **Solidarité et précarité, mieux vivre ensemble**

La solidarité passe par l'acceptation des immigrés sur le territoire La population met en avant le rôle de l'école « il serait intéressant de faire la promotion de l'école »

“ « *Aller au contact des jeunes pour qu'ils soient poussés à monter des associations, les captiver et leur donner des intérêts* ».

D'ailleurs, l'assemblée déplore, le fait qu'aucun jeune ne soit présent pour parler et plaider leur cause.

### **Infrastructures et mieux vivre ensemble, des lieux « positifs »**

La population a montré que pour favoriser le mieux vivre ensemble, il serait intéressant de mettre à la disposition des jeunes des lieux dits « positifs » tels que des maisons de quartier, lieux de rassemblement afin de favoriser l'échange et dans lesquels ils pourraient s'exprimer.

Une intervention a permis de rappeler qu'auparavant il y avait des structures qui accompagnaient les jeunes, qui attiraient leur attention. Cela constituait, entre autres, une éducation populaire, extérieure à celle de la famille, mais que maintenant tout cela s'est perdu.

Pour vivre ensemble il faut construire ensemble et cela passe par un réajustement dans les constructions de logements en hauteur.

Les différentes constructions de bâtiments ghettoïseraient les quartiers. Il faudrait que les différentes constructions se fassent avec un espace dédié aux jeunes, un lieu favorisant les rencontres et non l'individualité.

**Le mieux vivre ensemble se cultive et pour cela il faut savoir pointer du doigt ce qui ne va pas et apporter des solutions.**

### **Rôles des élus et de l'État**

- “ La Guyane est un pays émergent en développement, mais elle est en retard sur son statut.
- “ Il serait important que l'État prévoie un rattrapage structurel pour la Guyane.
- “ Il doit agir en tenant compte des particularités du pays principalement liées aux deux frontières le bordant.
- “ La Guyane est encore une colonie.
- “ **Pour vivre ensemble il faut vouloir vivre ensemble.** Cela implique d'avoir des modèles et passer par un changement de statut.
- “ Le système actuel nous divise.
- “ Des associations œuvrent et travaillent dans le but d'aller vers une unité et pour cela, il faut leur donner les moyens matériels et financiers afin qu'elles fassent face aux différentes difficultés.

De même, un intervenant a précisé aussi que ce débat est important, qu'il s'agit des États Généraux, mais que les forces de l'ordre, les représentants de l'État sont absents et ne peuvent bien-sûr pas apporter de réponses.

### **En conséquence, il faudrait que le peuple agisse seul en prenant des initiatives.**

Tant que la population guyanaise, dans son ensemble, n'aura pas pris le « taureau par les cornes les résultats ne se verront pas ».

Afin de clore le débat sur le rôle des Élus et de l'État, un intervenant vient apporter des propositions :

- ✓ Investir dans la formation professionnelle ou universitaire et favoriser les différentes orientations,
- ✓ Imposer aux entreprises venant de l'extérieur de participer davantage au financement
- ✓ Attribuer des terres aux personnes qui les cultivent inciterait les gens à s'auto-suffire.

### **Bassin de vie des Savanes**

---

- “ « Important et urgent de travailler sur la sécurité des personnes alors que l'on se focalise trop sur la sécurité du territoire. C'est un point primordial ».
- “ Où en est la création du commissariat de Kourou ?
- “ Il y a 600 légionnaires en Guyane, ce sont les militaires les mieux formés, proposer alors qu'ils interviennent lors des opérations
- “ Le fleuve est un passage, le droit français doit être modifié, car la Guyane n'a pas vocation à rester une terre d'accueil sans limite
- “ Nécessité d'une politique communale plus restrictive, ce qui permettrait une assiette fiscale plus large
- “ La population « dénonce les flux migratoires incontrôlés », « c'est à l'État de garantir le contrôle du flux migratoire aux frontières »

- “ Il existe une réglementation française et celles du droit européen et international sur la protection de l'enfance, qui doit s'appliquer en Guyane
- “ Tant que le système Aide Médicale d'État<sup>55</sup> et allocations familiales ne sera pas arrêté, il y aura toujours cet appel d'air qui fera que nous aurons toujours besoin d'augmenter les moyens de toutes sortes, plus d'écoles, plus de transports scolaires, plus d'allocations, plus d'aides diverses, plus de routes, plus de moyens de santé sans pouvoir travailler à la qualité
- “ Prise en charge des enfants par l'Aide Sociale à l'Enfance qui coûte à la Collectivité territoriale : le salaire de l'assistant familial et l'indemnité selon la situation de l'enfant
- “ Différence de culture et de vision de l'autorité parentale selon les populations : la diversité dans la république a un prix
- “ Inculquer la culture du contrôle en échangeant les informations entre administrations, la CTG, la CAF, le Rectorat, la Préfecture
- “ Vérifier s'il n'y a pas d'autres solutions au placement en famille d'accueil avec les consulats des pays voisins, mais la Collectivité Territoriale de Guyane n'a pas la compétence pour discuter avec un État voisin des situations de ses ressortissants
- “ Apparition de maladies qui avaient disparues, certainement liées à l'immigration clandestine et aux conditions de vie des populations : lèpre, typhoïde, tuberculose

## Bassin de vie de l'Oyapock

---

- “ « Les jeunes doivent pouvoir trouver du travail, se former et rêver. Il faut occuper nos jeunes. Dynamiser la vie associative et responsabiliser nos jeunes et moins jeunes pour favoriser la cohésion sociale, donc prévenir la délinquance qui naît de l'inactivité, de l'oisiveté et ensuite nous pourrions parler de répression. »
- “ « Le grand banditisme, même si l'Oyapock semble encore épargné, il y a une peur des conséquences de l'orpaillage clandestin. La population n'a pas été préparée aux conséquences : deals, vols, etc. »
- “ Inventer des dispositifs pour contrer ces problèmes.
- “ Mieux se connaître, échanger, coopérer pour trouver des solutions communes aux problématiques.
- “ **Former des éducateurs de rues pour prévenir les dérives diverses liées à la localisation de la Guyane, devenue un carrefour de circulation d'armes, de drogues...**
- “ Professionnaliser les activités issues du bénévolat. Ces activités doivent être créatrices d'emplois.
- “ Le projet du lycée va dynamiser l'emploi. (Internat, cuisine centrale) donc en amont, il faut former les jeunes à ces futurs métiers dont celui de la sécurité
- “ Même si la sécurité est une compétence régaliennne, il convient de partager les compétences avec l'État français. Il faut faire un recensement en amont pour anticiper les besoins en termes de sécurité.
- “ Abroger la loi sur le permis de chasse et remettre en place le permis du port d'armes (permis de chasse différent du permis de port d'armes). Être en possession d'une arme ne veut pas

---

55 En septembre 2016, environ 18 000 étrangers en situation irrégulière bénéficient de l'Aide médicale d'État (AME) en Guyane Elle vise à permettre l'accès aux soins des personnes étrangères en situation irrégulière au regard de la réglementation relative au séjour en France et résidant, effectivement, sur le territoire français de manière ininterrompue depuis plus de trois mois. Les bénéficiaires de l'AME ne disposent pas de carte Vitale et n'ont pas la qualité d'assurés sociaux. L'AME donne droit à une prise en charge des frais de santé maladie-maternité dispensées tant en médecine de ville qu'à l'hôpital, ainsi qu'au forfait journalier hospitalier. Le demandeur doit pouvoir justifier de son identité et de celle des personnes à sa charge et résider sur le sol français de manière ininterrompue depuis trois mois

dire être chasseur ou délinquant. Le permis de chasse va mettre en danger les habitants des zones rurales (défense contre les animaux sauvages). Nécessité d'aménager la loi au niveau local.

- Les dispositions (visas, assurances) entre le Brésil et la France (Guyane) ne favorisent pas les échanges commerciaux et des dépenses des brésiliens en Guyane.
- La problématique des assurances de voitures brésiliennes en France limite le déplacement des brésiliens. En effet, l'assurance de voiture n'est pas obligatoire au Brésil.
- Supprimer les visas pour favoriser les échanges commerciaux tout en assurant la sécurité. Les voisins transfrontaliers sont friands de produits français et des grandes enseignes de distribution. Trouver un compromis entre l'État, la CTG et la Commune.
- Appliquer les mesures de l'état d'urgence transfrontalier
- Réactiver le poste de douane du bourg de St Georges
- Multiplier les actions coup de poing
- Coopération entre les forces de police brésiliennes et françaises.
- Mise en place de journées d'action et d'information envers les jeunes sur et par les autorités.
- L'aménagement du débarcadère de Kaw. Le Site est très visité le week-end, mais très mal aménagé (pas de lumière, zone hors de portée téléphonique). Isolé en cas de problème, accident...

## ÉTATS GÉNÉRAUX DE 2009

---

**RAPPEL**

- Créer une cour d'appel de Cayenne de plein exercice
- Mettre en place à Cayenne un tribunal de grande instance à deux chambres avec une spécialisation des magistrats
- Créer un tribunal de grande instance à Saint-Laurent-du-Maroni
- Créer des points d'accès au droit et des maisons de justice
- Mettre en place à Maripasoula une maison de justice renforcée avec un greffe permanent
- Mettre en place un accueil des conciliateurs de justice
- Mise en place des interventions des chefs coutumiers dans les actions de pacification des conflits et litiges mineurs (en qualité de conciliateurs de justice)
- Mettre en place à Saint-Georges de l'Oyapock une maison de justice renforcée avec un greffe permanent
- . Mettre en place des *audiences foraines* sur Maripasoula et Saint Georges de l'Oyapock en vue de renforcer la légitimité du service public de la justice
- Créer une maison d'arrêt à Saint-Laurent-du-Maroni
- Créer de nouvelles charges d'huissier de justice (exécution des décisions de justice)
- Mise en place de dispositifs idoines pour la prise en charge
  - Des mineurs
  - Des jeunes majeurs
  - Des mineurs étrangers isolés
  - De l'identification des parents des enfants isolés sur le territoire
  - Des échanges avec les pays frontaliers



#### *États généraux 2009, suite*

- Confier à l'INSEE la mission de réaliser une *enquête en population générale* sur les étrangers en situation irrégulière
- Renforcer les effectifs de l'inspection du travail
- Prendre en compte dans le calcul de la dotation globale de fonctionnement des collectivités locales, le nombre d'étrangers en situation irrégulière
- Reconnaître un statut aux fleuves de Guyane et les rendre navigables avec les aménagements nécessaires
- Instituer une carte de circulation transfrontalière
- Mettre en place une procédure administrative simplifiée d'établissement de l'État-civil des populations du fleuve
- Réformer les services déconcentrés de l'État
- Créer un statut juridique de transfrontaliers (pour circuler et travailler sous certaines conditions)
- Rendre facilement accessible le territoire minier aux exploitants légaux qui permet de mettre fin à une vacuité du territoire
- Permettre aux enfants scolarisés en Guyane de passer sans problème les points de contrôle de la gendarmerie, de la PAF
- Systématiser l'information à destination des jeunes scolarisés pour la régularisation de leur situation au regard de l'État-civil
- Mettre en place des « contrats d'accueil et d'intégration »

**RAPPEL**

#### SUMMÉRIE DES DÉBATS DE LA COMMISSION N°9

---

La population, plusieurs fois durant le débat, a regretté l'absence des forces de sécurité de l'État. La CTG organisatrice ayant été informée du droit de réserve que l'ensemble des agents de l'État doivent observer en période électorale, soit jusqu'à mi-mars 2018 en a informé la population.

Les différents sujets : **Sécurité ; Prévention de la délinquance ; Secours ; Immigration ;** Coopération ont été abordés dans les travaux de façon pragmatique, et souvent illustrés par des exemples du vécu des habitants.

La population dans son ensemble appelle à l'adaptation des réglementations et des démarches au contexte guyanais. Il conviendrait de lutter efficacement contre toutes formes d'activités illégales comme l'habitat illégal, l'orpaillage, le travail clandestin ou dissimulé et les trafics divers.

Le débat a perçu le sentiment que l'État de droit est bafoué en Guyane et que les acteurs qui ont la compétence Sécurité ; Prévention de la délinquance ; Secours ; contrôle de l'Immigration et intégration des immigrés sont souvent dépassés.

**Les propositions pour lutter contre l'insécurité sont nombreuses dont celles relatives à la modification des compétences de l'État, de la CTG et des communes pour rendre efficace la lutte contre les phénomènes grandissants liés à une immigration incontrôlée sur le territoire guyanais.**

Des demandes sont urgentes et devraient être mises en œuvre par les autorités locales. La population demande :

- ✔ Que soient localisés les *appels au secours* sur la commune
- ✔ La révision du système de fonctionnement de la plateforme d'appel
- ✔ La professionnalisation des centres de secours
- ✔ Le renforcement des forces de sécurité, au besoin avec les légionnaires
- ✔ La multiplication des actions comme les contrôles douaniers
- ✔ Le recrutement dans la population pour les agents des futurs commissariats
- ✔ La création d'une "police de la sécurité en milieu forestier
- ✔ La création d'une "police verte" composée d'agents issus des peuples autochtones, qui veillerait à la préservation de la nature dans son ensemble et pas seulement des parcs
- ✔ L'augmentation des moyens et des effectifs des forces de l'ordre
- ✔ La modification des pouvoirs du maire en matière de lutte contre l'habitat illégal pour une plus grande efficacité et la simplification des procédures dans ce domaine.

**Par ailleurs, le traitement de l'immigration doit s'inscrire dans une réflexion partagée associant à la fois le respect des droits de l'homme et la protection des frontières de la Guyane.** Ainsi, il porte à la fois sur l'immigration clandestine et légale. La population propose de :

- ✔ Régulariser les personnes sans papiers adultes et mineurs qui travaillent ou vont à l'école, à l'université ou qui sont en formation professionnelle, sur le territoire afin qu'elles participent de fait à la société guyanaise
- ✔ Mettre en place des structures d'accueil pour l'intégration des immigrés dès leur arrivée sur le territoire.
- ✔ Modifier la réglementation sur les visas, car bien que réclamée à l'ouest du territoire, il s'avère que les procédures restent toujours bloquantes, lourdes à mettre en œuvre, dans le cadre d'échanges touristiques ou commerciaux comme à l'est. Les procédures doivent être simplifiées afin de faciliter la coopération avec les pays voisins.

En outre, le débat souhaite que soient repensées les constructions nouvelles qui ghettoïsent les jeunes et demande à prévoir des espaces favorisant les rencontres entre jeunes avec plus d'accompagnement pour les jeunes par les associations.

Par ces moyens, la population veut que l'on agisse fortement sur la prévention et la responsabilisation des parents. Dans ce domaine, elle propose :

- ✔ Création d'un groupement local du traitement de la délinquance juvénile
- ✔ Création d'un partenariat CTG-Rectorat pour mettre en œuvre une coéducation populaire afin d'occuper le temps libre des jeunes
- ✔ Et enfin la mise en place des journées d'action et d'information initiées par les différents services de sécurité sur leurs activités

Le désœuvrement des jeunes pourrait être enrayer grâce à des actions sociales préventives telles que la redynamisation de la vie associative, la création d'emplois en nombre suffisant, durables et rémunérés

en conséquence, ou une urbanisation qui tienne compte des conséquences des quartiers livrés à la délinquance.

IIIe partie :  
Forums et rencontres  
des États Généraux



## I-LES PROPOSITIONS DES JEUNES GUYANAIS

### FOCUS DES ÉTUDIANTS DU 15 MARS 2018 SUR LE CAMPUS DE TROUBIRAN

Le *fil rouge* des États Généraux c'est l'Accord de Guyane du 21 avril, dans lequel les étudiants guyanais et le monde de l'Éducation, ont pris une large place. Le vendredi 2 mars 2018, une réunion de préparation de la rencontre du 15 mars a été organisée sur le campus. Participaient les étudiants Joseph Hindrick, président de la S.E.G, Nicolas Durand, vice-président de la S.E.G, Tristan Baudrit, vice-président, Mathilde Galantine, élue au Conseil d'administration de l'UG et présidente de l'association des étudiants en droit « IUS FAIT NIX » et pour l'UG Sandra Stanislas, DSRVE, pour la Collectivité Territoriale de Guyane- CTG, Elodie Arras et Sergine Kokason, chefs de projet États Généraux de Guyane

Plusieurs thèmes ont été abordés par les étudiants :

- ✔ Exigüité des salles de l'université (le plus grand amphi à 250 places pour 420 étudiants !).
- ✔ En attente des bâtiments dont la construction est programmée (malheureusement pas d'amphi dans la programmation)
- ✔ Encadrement insuffisant pour accompagner la réussite des élèves
- ✔ Les transports, la mobilité, un problème pour les étudiants
- ✔ Des problèmes des volumes horaires de cours que doivent avoir les étudiants : remis en cause pour plusieurs raisons, des cours qui devraient être donnés sur quarante heures le sont sur trente, vingt heures, ce qui occasionne un stress pour les étudiants et pour les enseignants. Sont soulignés des problèmes de paiement des professeurs
- ✔ Ils ont observé : un centre d'activité trop concentré sur l'île de Cayenne qu'il faut donc déconcentrer. Ils ont proposé de développer des pôles d'activité sur le territoire guyanais
- ✔ Ils demandent que les propositions du pôle étudiant, qui ont été négociées avec la ministre de l'Outre-mer en mars-avril 2017 lors du mouvement social, soient rappelées
- ✔ Il est proposé de faire de la ville de Cayenne « une ville étudiante » comprenant toutes les fonctionnalités d'une ville qui porterait ce label
- ✔ Il serait possible de développer une économie étudiante
- ✔ Le Projet Guyanais devrait favoriser l'engagement, l'investissement, le développement de la culture étudiante, donner l'envie de s'impliquer...



Sur les échanges de la rencontre du 15 mars, ce sont 35 personnes qui étaient présentes dans l'amphithéâtre B du campus universitaire

Sur la motivation des étudiants : le manque de monde à ce débat est commenté par les étudiants par le manque de conscience et de mobilisation au bon moment, malgré le fait d'avoir fait la promotion de ce débat, ils s'accordent à dire qu'il y a un problème de culture et de priorité en Guyane (applaudissements)

## Les propositions exposées et débattues par les étudiants :

---

1. Pour la Guyane, « arrêter d'être perçue comme une île, même dans les livres »
2. Route pour permettre les échanges avec tous les pays du continent
3. Aider les *start-up* à se développer
4. Ouvrir des « lab » à l'université
5. Mieux connaître les dispositifs existants et leur fonctionnement
6. Bourse étudiante devrait être assujettie aux présences en cours des étudiants (discussion autour des vrais besoins de certains boursiers)
7. Sur le transport avec exposé de la demande d'ajustement des lignes et des horaires. La responsable de l'UG explique que la ligne ouverte à titre expérimental entre Macouria et l'université a été un échec et le service a été interrompu, car un seul étudiant se retrouvait à l'emprunter !
8. Fonds d'investissement pour les étudiants
9. La Guyane ne produit rien, pas un clou et on demande de l'argent : il faut être solidaire avec un fonds d'investissement (100€ par an de chaque Guyanais) ( $300\,000 \times 100\,€ = 30\,000\,000\,€$ )
10. Créer et attribuer une bourse au mérite, en gardant aussi l'aspect humain
11. Favoriser l'attractivité de la Guyane
12. Faire un Erasmus Amérique du sud et Plateau des Guyanes, car le Guyanais n'est pas seulement européen. Un projet de ce type serait en cours avec le Pôle Affaire Européenne
13. Université Jeune : tout est à faire (3000 étudiants)
14. Un Conseil étudiant évoque des projets en cours dont la création d'un Wiki pour mettre en commun les connaissances de chacun afin de mobiliser les étudiants sur un effort commun :
15. Problème d'identité puisque tous les cours sont axés sur la France et les étudiants sont perdus : manque de connaissance de leur territoire
16. Créer un programme pour permettre aux étudiants de voyager en Guyane : interaction avec les communes pour donner le sentiment d'appartenir à un ensemble commun et s'approprier le territoire
17. Développer la capitale Cayenne en ville Etudiante
18. Créer un guichet unique pour prendre en compte toutes les problématiques étudiantes ; obtenir des bourses, des prêts étudiants, des subventions, des aides diverses
19. Comment la CTG va redistribuer les terrains obtenus de l'État ?
20. Quand on a un terrain agricole, on doit tout mettre aux normes et les aides sont inexistantes et on n'est pas aidé pour le faire
21. À l'université, « on nous apprend beaucoup de théorie, mais on doit être conscient de notre réalité et adapter la théorie : être conscients des problématiques locales »
22. Chacun, en Guyane devrait avoir 2 hectares gratuitement : c'est dans la loi, mais on l'oublie





23. Privilégier les Guyanais à l'embauche, mais on a aussi besoin de tout le monde, car des étrangers font des travaux que les Guyanais ne veulent pas faire (ex. la pêche, le BTP, l'agriculture avec les populations hmong)
24. Les journalistes ne sont pas libres d'expression
25. Ne pas entrer dans le débat communautaire, rester dans l'axe du financement
26. « Mettre le paquet » sur le sport
27. Exploiter les produits locaux (applaudissements)

### « Chacun offre au moins une proposition comme une pépite à la Guyane »

---

Exercice individuel écrit et directement remis à l'organisation des EGG

#### **Propositions des étudiants et enseignants qui ont accepté de se prêter au jeu :**

- “ « Je suis ravi d'avoir la chance d'être à l'UG, quand on est en état de stress on ne peut pas se concentrer... j'admets que je suis en situation irrégulière, la suggestion que j'aimerais faire est la suivante : autoriser les étudiants qui n'ont pas une pièce valide, mais une carte étudiante, à circuler et surtout quand ils se rendent à l'université, sans aucune contrariété. Je me suis fait arrêté et amené deux fois. J'aime la Guyane et elle me permet de faire des études »
- “ Les étudiants quittent aussi la Guyane pour faire des études ailleurs parce que l'offre de formation ne correspond pas à leurs choix et il manque des professeurs et des formations. C'est selon moi une des raisons qui font que les jeunes perdent espoir d'étudier en Guyane
- “ Créer un moyen d'attirer les jeunes diplômés
- “ Organiser tous les trois mois un débat dans les différentes communes de Guyane sur la cohésion sociale en responsabilisant les jeunes universitaires, lycéens, collégiens pour animer ces débats afin de faire prendre conscience à la jeunesse de la problématique du vivre ensemble
- “ Pour le développement de la Guyane, chacun doit apporter sa contribution à l'édifice
- “ Je vois une Guyane mobile, où toute personne doit connaître son territoire
- “ Il faudrait que toutes les communes de Guyane soient reliées et désenclavées, aussi les communes du fleuve
- “ Il faudrait investir davantage dans la santé dans les communes du fleuve, Maripasoula et Papaïchton et les villages voisins
- “ Ne pas limiter le développement à Cayenne, Kourou, Saint-Laurent-du-Maroni
- “ Développer le numérique, pouvoir permettre à tous les guyanais de communiquer sans interruption
- “ Je suis Guyanais du fleuve et j'aimerais que tous les Guyanais aient leur chance
- “ Mettre en place un programme de voyage permettant à un maximum de jeunes de découvrir le territoire, afin de permettre une attache et une connaissance réelle et pour faire naître de l'ambition
- “ Mettre en place un programme faisant découvrir l'histoire de la Guyane et pas seulement celle de France
- “ Mettre en place des cours civiques permettant à chacun de se forger une conscience de citoyen
- “ Je propose un réaménagement des horaires de bus déjà présents afin de permettre aux étudiants qui ont cours le soir de suivre leurs cours de 20h00. Pour cela réajuster à 20h30 l'heure où les bus arrêtent de rouler

- “ Développer un vrai pôle universitaire dans l'ouest
- “ Entreprendre en Guyane
- “ Il existe des difficultés pour la création d'entreprise dans le développement durable, car le besoin de recherche et développement a un coût. Je propose le prêt de terrain, le prêt de foncier pour une période déterminée
- “ Créer un lieu de type *Fablab*<sup>56</sup> donnant l'accès à un espace créatif, à des outils ainsi qu'à un entrepôt
- “ Création d'un fonds d'investissement
- “ Mise en place de conventions internationales favorisant les échanges économiques et culturels
- “ Quel processus pourrait être mis en place pour sortir du système éducatif français ?
- “ Quelle politique devrait-on mener pour que la Guyane s'autofinance ? sans l'aide de la communauté européenne
- “ Comment combattre le phénomène d'importation, car notre département est une terre vierge ?
- “ Quelle procédure pourrait-on mettre en place au profit des élèves après leur baccalauréat pour ne pas laisser le territoire pour aller étudier ailleurs ?
- “ Sur les 10, 20 années à venir, je souhaiterais voir une Guyane ayant des cadres formés en Guyane et se mettant au service du développement de la Guyane
- “ Je souhaiterais voir une Guyane en paix à 100% et que les jeunes aient des conseils à prodiguer aux plus petits en combattant le fléau de la délinquance juvénile
- “ Je veux une Guyane de qualité
- “ Résoudre la problématique de transport : avoir une ligne de bus pour les étudiants qui viennent de Kourou. Les bus actuels partent à 19h00, pourtant on a des cours de 18h00 à 20h00, donc les étudiants sont obligés de ne pas assister à ces cours. Pareille pour Macouria.
- “ Développer une ligne de transport fluvial Macouria-Cayenne
- “ La Guyane a une diversité de richesses, mais elles ne sont pas contrôlées par les Guyanais, elles ne sont pas exploitées (notre forêt, notre fleuve, nos mines)
- “ Les élus de Guyane doivent défendre les perspectives afin de développer le territoire pour sortir de cette dépendance
- “ Il faudrait avoir en Guyane beaucoup plus d'usines d'extraction et de transformation
- “ Il faudrait alléger la procédure des fonds européens
- “ Faciliter l'accès au foncier
- “ Désenclaver l'est et l'ouest pour un meilleur maillage du territoire
- “ Décentraliser le pôle universitaire vers les communes de l'est et de l'ouest de la Guyane
- “ Je propose une ligne de chemin de fer gérée soit par la CTG ou par la SNCF reliant la commune de Maripasoula à celle de Saint-Georges de l'Oyapock afin de permettre aux petites entreprises d'avoir accès directement à leurs produits ou à leurs activités
- “ Pour les communes isolées, mettre en place un système de connexion type « Google Project Loon » c'est-à-dire un système de ballons stratosphériques permettant de connecter les zones les plus reculées (Google Project Loon<sup>57</sup> est encadré par le CNES)

---

56 Un Fab Lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») est un lieu ouvert au public, un atelier mettant à la disposition du public des outils de fabrication d'objets assistée par ordinateur ([carrefour-numerique.cite-sciences.fr](http://carrefour-numerique.cite-sciences.fr))

57 Le projet Loon est un projet de la société X (anciennement Google X Lab ou Google X, devenue filiale d'Alphabet) visant à développer l'accès à l'Internet dans les zones les plus reculées de la planète. Posant le constat que « deux tiers de la population mondiale n'ont toujours pas accès à une connexion rapide et bon marché », Google a lancé un projet utilisant des ballons stratosphériques gonflés à l'hélium. Google est aidé par l'agence spatiale française, le CNES, depuis 2014 pour la réalisation et le vol des ballons stratosphériques permettant de suspendre des relais

- “ Créer une bourse exclusivement aux étudiants méritants, pour tous les niveaux et indépendamment de la situation financière familiale, ayant des résultats convenables et des projets ambitieux pour la Guyane, cela motiverait les étudiants sous forme de récompense, sinon prendre le modèle des bourses des USA
- “ Adapter les constructions des bâtiments publics à la Guyane
- “ Une université américaine est construite en cercle avec des espaces communs
- “ Il manque à la Guyane des bus publics permettant que la circulation soit plus structurée
- “ J'aimerais voir beaucoup d'arbres fruitiers plantés dans les espaces verts de l'université
- “ J'aimerais que dans le projet Guyane, l'entrée dans les écoles publiques soit plus accessible, de nombreux jeunes se retrouvent au concours sans pouvoir entrer dans l'école en raison d'un manque de places. A cause de ce fléau, les jeunes se retrouvent dans l'obligation de partir, dans des conditions qui ne sont pas forcément les meilleures, d'autres laissent expirer les concours. Pour le concours infirmier par exemple, il y a plus de 200 personnes qui se présentent pour quelques places.
- “ J'aimerais que la prise en charge des étudiants soit plus stricte, j'aimerais avoir des professeurs et que les professeurs mettent en place des ateliers de compréhension des cours
- “ Il y a beaucoup d'étudiants qui habitent en dehors de Cayenne et qui ont des difficultés pour aller et venir tous les jours, certains d'entre eux sont boursiers, ils n'ont pas de famille en Guyane, c'est vraiment difficile d'étudier dans ces conditions, je souhaite que la CTG et l'université se penchent sur ce problème
- “ Il y a aussi un problème avec l'immigration pour les étudiants qui n'ont pas eu accès à une carte de séjour, parfois pour venir en cours, il faut surveiller le bon moment de partir pour échapper au contrôle de la police
- “ Je voudrais que la Guyane soit meilleure au niveau de l'éducation, du transport, du logement
- “ Je voudrais avoir une aide pour parvenir à mes besoins
- “ Les étudiants en situation irrégulière ont besoin d'un soutien pour avancer. Il faut améliorer les conditions de vie et merci de penser à ceux qui sont follement dans le besoin
- “ Je vous félicite pour cette initiative
- “ Il faut prendre des initiatives concrètes pour la Guyane, c'est un pays en construction, les étudiants, les jeunes sont l'avenir de ce pays
- “ Il existe en Guyane un problème d'identité et de racisme, l'important c'est ce que l'on est et notre détermination, notre objectif, ce n'est pas une question de nationalité. Un pays ne peut pas fonctionner sans étranger(ères).
- “ En Guyane, les étudiants étrangers ne sont pas protégés, c'est le comble. Nous avons une carte d'étudiant, pour nous c'est notre identité, pourquoi elle n'est pas valable quand on est dans la rue ?
- “ Il faut prioriser l'accès à l'éducation pour favoriser une bonne cohésion sociale en Guyane
- “ Il faut qu'il y ait des moyens pour la réussite de l'éducation
- “ Il faut qu'il y ait un service de suivi des jeunes déscolarisés ou qui vivent dans des familles défavorisées
- “ L'université manque de professeurs, il faut financer leur recrutement
- “ Il faut valoriser les travaux des jeunes chercheurs tout en finançant leur recherche

---

captant des signaux venant du sol et les renvoyant à d'autres centres de données au sol. Chaque ballon peut maintenant relayer la 4G sur un rayon de 80 kilomètres

## RENCONTRE AVEC 40 JEUNES DU SERVICE CIVIQUE (21 ANS EN MOYENNE – RECTORAT /CTG)

---

Cette rencontre s'est déroulée le 1 février 2018 à la CTG, dans le cadre de la découverte des institutions, organisée par le Rectorat. Les jeunes ont été amenés à faire des propositions « Au moins une proposition, comme une pépite offerte au Projet Guyane »

- 🗨️ Je voudrais une université de Guyane qui se développe plus, car nous n'avons pas trop de choix au niveau des formations
- 🗨️ Trouver une solution avec tous les gens qui n'ont pas de papiers les renvoyer dans leur pays
- 🗨️ Je souhaiterais que les jeunes aient plus de choix concernant les emplois
- 🗨️ Nous sommes beaucoup rejetés pour faute d'expérience, il faut vraiment une action pour arrêter cela et que les chefs d'entreprises laissent les jeunes qui ont le désir et une volonté de faire leurs preuves
- 🗨️ Pour les études supérieures, aider les jeunes financièrement et pour leurs stages dans le cadre de leurs formations
- 🗨️ La rénovation par la SEMSAMAR des logements de Copaya a été faite à l'extérieur, mais pas à l'intérieur des logements
- 🗨️ Faire en sorte qu'il n'y ait plus de SDF dans les rues qui importunent les passants et nuisent à l'image touristique de la Guyane
- 🗨️ Un effort sur l'éclairage des routes, car c'est très dangereux, provoque de nombreux accidents. Il serait nécessaire de sensibiliser la population qui marche ou qui est à vélo la nuit, pour qu'elle prenne conscience qu'il faut absolument mettre des gilets fluorescents
- 🗨️ Je voudrais plus de trottoirs
- 🗨️ Je voudrais que les caniveaux ou canaux soient recouverts aux abords des habitations, car manque d'hygiène (odeurs et moustiques)
- 🗨️ Plus de formation dans le domaine de la santé pour les jeunes et peut être remettre le service militaire
- 🗨️ Je voudrais que l'on réhabilite le parc de la résidence Saint-Martin et que les entreprises embauchent les jeunes
- 🗨️ Je souhaite la création d'une université avec d'autres filières de médecine, avec des professeurs adaptés et sur place, la création d'un centre pour handicapés et la création d'emplois sur place
- 🗨️ Aider les centres associatifs financièrement, car grâce à eux la plupart des jeunes font des activités gratuitement et ce qui les aidera dans leur vie future
- 🗨️ J'aimerais qu'il y ait un peu d'ordre dans mon quartier Chicago, car impossible de dormir, il y a la fête du lundi au dimanche
- 🗨️ J'aimerais qu'il y ait plus d'orientation après le baccalauréat STL (sciences et technologie de laboratoire, spécialité biotechnologie)
- 🗨️ Je voudrais qu'on aménage les trottoirs pour les personnes à mobilité réduite et qu'on arrange les rues de Cayenne
- 🗨️ Je voudrais plus de collecte de déchets des routes et des plages

- 🗣️ Ouvrir des formations pour les jeunes en difficulté
- 🗣️ Qu'il puisse y avoir plus d'agents de police, de gendarmes pour avoir une diminution conséquente de la délinquance et de la violence en Guyane (augmentation des forces de l'ordre)
- 🗣️ Je voudrais une université à Saint-Laurent
- 🗣️ Je voudrais des crèches et de la sécurité
- 🗣️ Il faut changer la vie chère en Guyane les frais d'import sont une trop mauvaise excuse !
- 🗣️ Pareille pour le prix des billets d'avion quand on part aux Antilles
- 🗣️ Plus d'activités sportives
- 🗣️ Je voudrais que l'on change la vie en Guyane, c'est-à-dire mettre en place plus de sécurité
- 🗣️ Faire davantage pour que les jeunes puissent trouver un emploi ou une formation
- 🗣️ Aider financièrement les jeunes qui en ont vraiment besoin
- 🗣️ Augmenter l'information concernant la sexualité afin de limiter les grossesses précoces et les maladies sexuellement transmissibles
- 🗣️ Soutenir les associations qui luttent contre la prostitution juvénile (arbre à fromager, soroptimist..)
- 🗣️ Améliorer l'accueil des tout-petits (crèches, nounous)
- 🗣️ Développer des structures pour les séniors
- 🗣️ Je voudrais plus de choix de formation, notamment dans le social
- 🗣️ Je voudrais plus de sécurité dans ma cité Soula 2 à Macouria, si possible un poste de police afin d'intervenir rapidement
- 🗣️ Mettre en place un tramway ou un bus électrique pour développer le transport de proximité
- 🗣️ Plus de formations à l'université pour empêcher « la fuite de cerveaux »
- 🗣️ Meilleur ramassage des déchets afin d'éviter leur amoncellement qui donne une mauvaise image de la Guyane
- 🗣️ Faciliter l'accès au foncier pour l'installation des agriculteurs, d'industries et d'entreprises de tout genre pour booster l'économie
- 🗣️ Mettre ne place une formation obligatoire en partenariat avec le RSMA pour les décrocheurs scolaires, afin d'éviter qu'ils finissent dans la rue
- 🗣️ Développer les conditions pour lutter contre la difficulté pour les jeunes de l'ouest de trouver un logement pour étudier à Cayenne, car alors ils doivent abandonner ou quitter le territoire
- 🗣️ Créer une nouvelle prison pour désengorger celle de Rémire
- 🗣️ Il faudrait plus de structures de santé et de personnels pour mieux nous soigner
- 🗣️ Plus de sécurité afin de mieux circuler
- 🗣️ Tout en ayant des discussions avec certains jeunes et dans des endroits plus ou moins isolés, faire en sorte que tous soient sur la même longueur d'onde, en particulier ceux qui sont sur le fleuve Maroni, car je fais partie de ces personnes concernées
- 🗣️ Ceux qui sont bénéficiaires du RSA, qu'ils soient en parallèles sur le terrain afin d'avoir en vue une profession !

## RENCONTRE AVEC 47 JEUNES DE CM1 DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SAINT-PIERRE DE MATOURY DU 25 MAI 2018

---

Les jeunes ont été reçus dans la salle des assemblées plénières à la CTG dans le cadre d'un projet pédagogique préparé depuis la rentrée. Madame Anne-Marie Read organisatrice et Sylvain Tarcy ont co-animé ce moment. Sergine Kokason a mené un exercice avec les jeunes : « **Quel âge aurez-vous en 2030 ? et en 2040 ?** » et chacun a dû prendre quelques instants pour calculer son âge. Il a été demandé de rappeler comment ils devaient le faire et une élève a expliqué comment calculer.

Puis chacun s'est levé et dit à son voisin de droite et de gauche, « **en 2030, j'aurai ..., en 2040 j'aurai** »

Ces enfants qui ont partagé cette matinée citoyennes à la CTG auront tous entre **21, 22 ou 23 ans en 2030 et 31, 32 ou 33 ans en 2040**. Il s'agissait d'imprimer chez eux la capacité à se projeter dans l'avenir, de donner à désirer une certaine Guyane...et faire passer le message des EGG : « **La Guyane que nous préparons dans les États Généraux, c'est votre Guyane. Dans quelle Guyane voulez-vous vivre ?** »

Ils ont par ailleurs visionné la vidéo explicative sur les États Généraux de Guyane d'une durée de 1 minute 59, la plaquette de présentation des EGG a été remise à chacun.

- “ « Que la Guyane soit plus développée »
- “ « Moins de violence beaucoup de paix, plus de supermarché, j'aimerais que la Guyane vous soutienne pour payer les constructions en Guyane »
- “ « Un parc d'attractions et beaucoup plus d'avion »
- “ « Trouver une solution pour les déchets sur nos routes »
- “ « arrêter de polluer la Guyane et avoir plus de compagnies aériennes »
- “ « je voudrais de plus grandes routes pour dépasser »
- “ « Améliorer les routes pour éviter les embouteillages »
- “ « Moins de délinquance, moins de problèmes en Guyane, trop de rond-point et des routes plus grandes »
- “ « Un KFC en Guyane, les billets sont trop chers pour partir pendant les vacances. »
- “ « J'aurais aimé voir des trains, j'ai un rêve celui qu'il y a plus de route en Guyane »
- “ « je veux plus de routes, je veux que les routes soient améliorées, les professeurs doivent être plus gentils »
- “ « Il faut beaucoup de docteurs »
- “ « Mon rêve est que tous les sans-abris aient une maison et je veux des larges routes pour la Guyane »
- “ « je voudrais voir Emmanuel Macron »
- “ « arranger les routes de Matoury »
- “ « Je veux que la Guyane accepte les étrangers »
- “ « On peut faire plus de parcs d'attraction »
- “ « Dans les quartiers, il manque de la végétation et plus d'hôpitaux »

- “ « Que les billets d’avion soient moins chers pour partir en vacances »
- “ « Je voudrais un musée d’histoire naturelle, créer un Disney Land en Guyane et une foire »
- “ « Moins de déchet au bord des routes »
- “ « Plus de moyens de transports comme des trains et des métros pour pouvoir se déplacer »
- “ « Je fais de la gymnastique et j’aurais aimé faire de la gymnastique de compétition »
- “ « Faire des routes tout près »
- “ « Qu’est-ce que vous allez faire de la délinquance en Guyane ? Je veux que la Guyane soit respectée, que la loi soit respectée »
- “ « de nouvelles situations en Guyane et du sport »
- “ « j’aurais aimé voir un parc d’attractions »
- “ « Avoir moins de voleurs »
- “ « Qu’est-ce que vous allez faire de la délinquance en Guyane ? Je veux que les gens soient gentils avec les autres gens, et je veux que ma mère soit toujours là pour moi, c’est mon rêve »
- “ « j’aimerais que la Guyane ait des tramways »
- “ « Pas de pollution en Guyane et des espaces verts dans chaque commune »
- “ « J’aimerais voir plus d’activités sportives »
- “ « J’aimerais que la Guyane soit protégée, car il y a des personnes qui tuent d’autres personnes »
- “ « Des routes surtout, des parcs d’attraction, pas de coupures EDF sur MATOURY et sur tout le territoire »
- “ « Pas de trous dans les routes »
- “ « J’aimerais voir la Guyane sans drogués, sans SDF et sans terroristes »
- “ « Plus de végétation, moins de pollution, moins de sans-abris »
- “ « J’aimerais avoir des parcs d’attraction, moins de danger en Guyane et plus d’hôpital »
- “ « Moins de pollution, plus d’hôpital pour les personnes malades, et plus de sécurité »
- “ « Nous pouvons aménager des trains dans les communes éloignées »
- “ « Je veux des écoles pour tous les enfants de la Guyane »
- “ « Plus de lampadaire sur les routes pour notre sécurité »
- “ « j’aimerais voir en Guyane des prix moins chers et qui répondent aux critères des citoyens »





## II- SYNTHÈSE DES SÉMINAIRES DES SOCIOPROFESSIONNELS

“ *La Guyane a tous les atouts pour être un modèle de développement durable*  
*Cohérence, coordination, connaissance, compétences, confiance*  
S.L, chef d'entreprise

Madame Hélène Sirder 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CTG et Monsieur Denis Burlot sont les conseillers territoriaux qui ont animé politiquement les travaux des séminaires avec la présence régulière du conseiller Gauthier Horth.

Les directeurs de la CTG, Marc Sagne pour la présentation du cadre de travail et Pascal Vélinore pour les échanges avec les socioprofessionnels, ont co-animé les travaux des quatre séminaires.

Il a été proposé de travailler autour de quatre grands questionnements qui étaient les suivants :

- 1) Quels grands projets structurants comme locomotive du développement économique ?
- 2) Quelles stratégies et actions en faveur de l'intégration économique ?
- 3) Comment faire de la jeunesse un atout du développement ?
- 4) Quelle gouvernance économique locale pour agir sur les leviers de développement ?

Plus d'une centaine de socioprofessionnels a suivi les séminaires des EGG. De nombreuses thématiques ont été abordées. Elles seront examinées par territoire.

Les événements de mars avril 2017 ont été soulignés comme un tournant pour le pays, nécessitant en effet de reconsidérer et de remettre en cause les méthodes, moyens divers, la réglementation autant que la gouvernance de l'économie de la Guyane.

Ce qui ressort généralement c'est l'urgence à faire corps pour tendre vers un même objectif à définir et partager une stratégie commune, à mettre de la cohérence, des compétences et à restaurer la confiance.



### BASSIN MARONI MANA

Le séminaire des socioprofessionnels s'est tenu dans la salle de délibération de la mairie de Saint-Laurent-du-Maroni, les locaux de la CCOG n'étant pas en mesure d'accueillir le séminaire. Ils ont débattu des thèmes de l'accès au foncier, de l'intégration régionale et de l'attractivité du territoire, des

infrastructures, portuaires, fluviales et numériques comme outils d'attractivité du territoire, de l'éducation, de la formation initiale, de l'apprentissage et de la formation continue, de l'accompagnement des entreprises et de l'ingénierie en particulier des TPE PME pour accéder aux grands chantiers et enfin du débat local sur le projet minier Montagne d'or.

### Propositions des socioprofessionnels à inscrire dans le Projet Guyane

---

- La création d'outils de gouvernance locale du foncier, la création d'une SAFER
- La création d'un grand port de l'ouest en lien avec l'international
- La création d'une ligne de cabotage à l'international
- La mise en place du nouveau bac reliant Saint-Laurent-du-Maroni au Surinam,

Après avoir rappelé le rôle central et moteur de la CTG, dans la Coopération :

- ✔ D'accélérer les rapports entre le Surinam et la Guyane
- ✔ De travailler en coopération à l'émergence de « produits coopératifs », des filières communes de développement
- ✔ De Définir une stratégie commune de coopération (entre socioprofessionnels, entre institutions...)
- ✔ De mettre en place des outils de formation en lien avec les grands projets et les secteurs en développement comme un campus des métiers et des qualifications de la mine. (via la formation par l'apprentissage)
- ✔ De développer la pédagogie alternative notamment la formation par l'image
- ✔ De mettre en œuvre la pédagogie des « jardins thérapeutiques »
- ✔ De créer un Centre de formation des apprentis –CFA
- ✔ De créer rapidement une « antenne » de l'université à Saint-Laurent Maroni

## Présentation du projet Montagne d'or :<sup>58</sup>

La présentation du projet Montagne d'Or est faite par son directeur général M. HORRU

« Le projet Montagne d'Or est un projet de mine d'or industrielle, situé au sud de Saint-Laurent-du-Maroni, à 125 km par piste et à plus de 50 km de toute habitation. Le gisement d'or primaire de Montagne d'Or se situe dans le secteur de Paul Isnard, faisant l'objet d'activités minières en continu depuis plus de 140 ans.

Le projet prévoit de développer le potentiel inexploité d'or primaire du gisement de Montagne d'Or en mine à ciel ouvert, et participer à l'essor de la filière minière en Guyane et au-delà. L'objectif est d'extraire 85 tonnes d'or de réserves déjà définies sur le gisement, soit une production d'or d'environ 6,7 tonnes d'or par an, sur douze ans. Les infrastructures minières occuperont une surface de 8 km<sup>2</sup>. La concession de Montagne d'Or d'une superficie de 15,24 km<sup>2</sup>, est située à 125 km par piste au sud de Saint-Laurent-du-Maroni, dans une zone où l'activité minière est autorisée sous conditions. Le site, qui fait l'objet d'une exploitation minière depuis 140 ans, est éloigné des lieux d'habitation.



La Compagnie Minière Montagne d'Or a conçu le projet de façon à mobiliser les meilleures techniques disponibles pour sa réalisation et son exploitation, en maximisant les retombées locales tout en réduisant au maximum les impacts sur l'environnement.

Le projet générera 200 emplois directs et 700 emplois indirects dans les secteurs du BTP, de la logistique notamment et particulièrement durant la phase de construction des installations minières qui dureront environ 2 ans et demi, puis ce sont 750 emplois directs qui seront générés pendant l'exploitation de la mine.

Plusieurs métiers seront présents et nécessaires pour les activités de la future mine. Le projet a recensé 57 métiers, comme l'extraction et le traitement du minerai, le suivi environnemental, les services administratifs et la base-vie.

Le projet pédagogique de la mine permettra de former des ouvriers qualifiés, des techniciens et des cadres. Avec des partenaires locaux, nationaux et internationaux, la Compagnie Minière Montagne d'Or va contribuer à développer cette filière de formation aux métiers de la mine industrielle, dispensée en Guyane. Par ailleurs elle continuera à faire appel aux savoir-faire des entreprises locales. Ainsi, ce sont 3000 emplois indirects et induits qui seront ouverts par le projet.

Quels effets pour les petites entreprises des communes de la région ?

---

<sup>58</sup> Compléments d'information et carte de localisation sur le site d'information de CMO compagnie Minière Montagne d'or

*Elles seront sollicitées, pour diverses prestations dont la mine a besoins, jusqu'à la réhabilitation du site au terme de l'exploitation.*

*À ce jour et après 6 ans de travaux d'exploration, 50 millions d'euros environ ont déjà été investis en Guyane par Columbus Gold Corporation, la société minière canadienne et Nordgold, l'entreprise minière russe spécialisée dans l'extraction d'or. Les partenaires du projet Montagne d'or engageront environ 782 millions d'euros d'investissement pour la construction et la production de la mine, puis pour sa fermeture et le réaménagement.*

*Les enjeux environnementaux sont pris en compte par CMO et tous les efforts possibles sont mis en œuvre pour réduire au maximum les impacts à court et à long termes sur les milieux naturels et prévenir les risques technologiques. Le projet se conforme rigoureusement et en toute transparence à toutes les normes environnementales françaises et européennes et utilise les meilleures pratiques actuelles dans le domaine de l'industrie minière. »*

Le directeur général termine son exposé en précisant que le débat public sera organisé par la commission nationale du débat public, la CNDP en Guyane, du 7 mars au 7 juillet 2018.

### Le débat autour du projet Montagne d'or :

---

- ✔ Comment le projet prépare-t-il la formation des jeunes aux métiers de la mine ?
- ✔ Les emplois qui seront proposés aux jeunes seront-ils durables ?
- ✔ Quelles seront les retombées pour les très petites entreprises locales- TPE ?
- ✔ La sécurité environnementale et la santé publique seront-elles garanties ?
- ✔ Un parallèle est fait avec l'activité spatiale et les conséquences sur la santé publique en Guyane.

La discussion portée par un jeune participant dubitatif, peut être résumée par une crainte réelle des conséquences des procédés industriels utilisés pour l'extraction de l'or. Il illustre ses propos par un engagement et la capacité d'une génération à protéger les enfants et les familles de Guyane.

Cette interpellation doit être prise comme un doute exprimé sur l'intérêt pour la Guyane, qui a certes besoin de donner du travail à sa jeunesse, de se développer économiquement, de voir des routes et de l'énergie dans l'ouest, de retenir ce projet tel qu'il est présenté à ce jour.

La plupart des socioprofessionnels présents ne poseront pas de questions particulières.

La mise en place d'un cluster pour une organisation locale doit permettre d'associer le plus grand nombre d'acteurs économiques au projet. Par ailleurs, La compagnie Montagne d'or a ouvert un bureau d'information à destination du public à côté de l'office du tourisme de Saint-Laurent-du-Maroni.

Le débat notera qu'aucune voix ne sera exprimée contre le projet minier.

## BASSIN DU CENTRE LITTORAL

---

*Le séminaire des socioprofessionnels s'est déroulé dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Centre Littoral à Matoury. Une quarantaine de personnes était présente.*

### Les propositions des socioprofessionnels

---

La simplification des formalités administratives, la modification des contraintes règlementaires, l'amélioration de l'attractivité du territoire, le foncier, le potentiel de richesses naturelles de la Guyane, l'agriculture comme moteur durable de l'économie, l'eau, l'énergie, internet, les routes, l'accompagnement financier des entreprises, la cohérence des politiques publiques, la mise en place de plans quinquennaux, l'importance du maillage du territoire par des groupes de projets, la capacité à attirer des investisseurs et à les garder, la mise en place d'une zone franche globale, les conditions de travail pour les jeunes dans l'agriculture, l'enjeu de sécurité alimentaire pour la Guyane, la nécessité de penser filières et de travailler les chaînes de valeur, l'appui et la structuration des filières, un laboratoire pour tester les produits de l'économie verte, comme les huiles diverses qui émergent des petites entreprises de Guyane, une gouvernance de la formation professionnelle, de l'apprentissage, efficace (« la formation professionnelle est maltraitée alors que tout est à faire en Guyane. Ex : le FSPP de 800 000 € pour la Guyane, ce fonds qui propose de redescendre de l'argent pour la Guyane en 2015 n'a pas été utilisé, sauf à hauteur de 20 000 € ; depuis il a été ramené à 400 000 €, et en 2018, à 170 000 € » COPAREF), ordre des architectes (« Un besoin permanent de dessinateurs compétents, nous recrutons des gens qui viennent de l'extérieur, dans les assises nous avons émis la proposition de créer un premier cycle universitaire d'architecture »), la nécessité de restaurer la confiance chez les chefs d'entreprise, de doter GDI Guyane Développement Innovation de moyens financiers en conséquence pour performer ses laboratoires et pépinières, sont autant de sujets qui ont été débattus

**Il a été mis en avant que les freins au développement étaient aussi humains** d'où l'urgence à développer une culture entrepreneuriale partout sur le territoire et particulièrement auprès des agents des différentes administrations.

#### Une zone franche sociale :

Le sujet de la zone franche est évoqué dans chacun des séminaires. Les échanges illustrent ce qui est attendu d'une zone franche. Madame Sirder a souhaité cependant que des précisions soient portées sur ce point après avoir mis en avant que la Corse dispose d'une zone franche globale.

À ses questions, le débat retient que la zone franche qui est demandée a été définie par les socioprofessionnels. Elle serait « positionnée dans les Assises du gouvernement et sera rediscutée en projet de loi de finances 2018 ».

Il est ainsi rappelé que les entreprises ont demandé une zone franche sociale. Le plus important c'est le compte de résultat, précisera le représentant du MEDEF.

#### Le Projet Guyane :

Pour sa communication, il conviendrait de le diffuser à Paris et aussi à Bruxelles

Les socioprofessionnels affirment que la Guyane a tous les atouts pour être un modèle de développement durable, d'où l'importance de travailler sur les moyens alternatifs, sur l'énergie. L'idée étant de drainer de bonnes énergies et de fédérer les intelligences. Ils requièrent dans le Projet Guyane la mise en place d'outils efficaces pour lutter contre le gaspillage de l'argent public, contre la spéculation foncière, contre les inégalités qui frappent le territoire. La consommation locale devra, selon eux, rester prioritaire dans les projets financés.

Il conviendrait de commencer par mettre en place un comité tripartite afin d'agir sur le pilotage du plan pour travailler sur la croissance, afin qu'elle passe de 3% à 8 %.

Sur le Projet Guyane, le représentant du MEDEF a rappelé qu'en 2015, l'organisation patronale a travaillé sur **Guyane 2040**<sup>59</sup> « Une base pour une interaction et une collaboration entre entreprises, société civile et institutions locales, nationales et internationales, sur la façon dont un futur souhaité par tous peut être réalisé » .

En effet a-t-il précisé, l'ensemble des acteurs sociaux et économiques ont un rôle clairement établi pour générer un climat favorable aux affaires sur le plan réglementaire, fiscal, social, mais aussi infrastructurel. Ce rôle ne peut être joué seul.

La formation, l'emploi, l'aménagement, l'insertion, la santé, l'environnement, l'intégration économique internationale, les enjeux économiques du territoire, sont autant de domaines concernés dans un moment où les citoyens et contribuables veulent être associés aux choix de développement.

L'existence de méthodes participatives qui permettent de faire remonter des projets, a été soulignée. Méthodes et projets qui émergent doivent être encouragés (ex : îlets Maloins,...)

Le foncier est un frein considérable au développement et la Guyane ne doit plus restée « sous cloche ». Il a été rappelé que la Guyane ne représente que 0,7 % de l'Amazonie. Par ailleurs la gestion des forêts et du bois, devrait être gérée par une structure à créer, un pouvoir local en remplacement de l'ONF. Il est demandé la rétrocession de l'intégralité du foncier. L'EPFAG, organisme d'aménagement et de gestion foncière est pointé du doigt par le président de la Chambre d'agriculture notamment. Sa colère porte sur des délais de traitement de dossier trop longs qui ne sont pas en cohérence avec l'activité économique et la gestion des fonds européens pour l'agriculture.

Une discussion autour de la création d'une SAFER en Guyane, ne fait pas l'unanimité, car cet outil serait coûteux. Il serait cependant nécessaire selon certains avis.

Un participant illustre le problème foncier en citant les mesures pour leur installation en Guyane que les populations hmong, ont eues la chance d'avoir.

Plusieurs points sont considérés comme majeurs dans le Projet Guyane. Parmi eux, l'importance de lisser la commande publique, de ne plus réagir dans l'urgence avec l'exigence d'une visibilité sur le long terme, aura rappelé Alain Charles, président de l'ordre des architectes qui voit également dans le développement du réseau routier un atout pour la Guyane, l'opportunité d'un projet moteur pour développer l'économie. L'aménagement des voies et réseaux divers pour les eaux pluviales peut être utilisé pour les agriculteurs, mais aussi dans les logements pour les sanitaires. Il s'agirait d'accroître ces réseaux sur tout le territoire,

---

59 medefguyane.fr/guyane-2040-osons-le-present



de les créer quand ils ne sont pas présents. Dans un pays où la pluviométrie est importante, une partie des eaux pluviales pourrait être récupérée. Le Projet Guyane, suite au mouvement populaire doit réviser le mécanisme de la Ligne budgétaire unique -LBU. Quelles orientations peuvent être prises dans ce domaine ?

L'objectif d'atteindre l'autonomie alimentaire doit être retenu dans le Projet Guyane. Pour ce secteur, comme pour les autres secteurs de l'économie, la part des importations reste structurellement et anormalement très élevée. Le marché est aujourd'hui dominé par les importations en viandes surgelées. Le débat met l'accent sur la mutualisation des projets.

Il est rappelé que le marché est l'outil qui peut structurer le développement économique du territoire, d'où l'importance de donner un cadre aux actions économiques en Guyane. Une orientation pourrait être prise pour la Guyane, celle d'obliger les cantines des écoles publiques à s'approvisionner en denrées locales uniquement.

Le Projet Guyane devrait intégrer une mesure publique volontariste pour les jeunes agriculteurs. Elle consisterait à attribuer un revenu mensuel aux jeunes agriculteurs afin qu'ils puissent se consacrer exclusivement à leurs exploitations. Le débat a en effet illustré la singularité de l'installation d'un jeune agriculteur en Guyane.

Les participants demandent « que l'on se donne les moyens de nos ambitions, de nos projets »

Il s'agirait de compléter si nécessaire, les ressources du pays avec des ressources extérieures.

Pour accroître l'attractivité du territoire, il est demandé de « parler positivement de la Guyane, qui est plus qu'un centre de tirs et de cas sociaux »

La présidente de l'UDAF présente la contribution de son organisation. Elle résume la situation des familles en grande difficulté par ailleurs stigmatisées, car pointées du doigt par les pouvoirs publics au motif que si elles ne s'en sortent pas, c'est qu'elles ne savent pas faire

Plusieurs représentants de diverses organisations débattent sur les outils financiers disponibles au développement de la Guyane. Ils demandent la création d'un établissement financier destiné à prêter de l'argent - un système de prêt à taux zéro, et d'autres mesures opérationnelles et efficaces. Certains rejettent « la politique de la main tendue, où les gens sont roulés dans la farine ».

Le débat perçoit une exaspération dans certaines prises de parole « Quelles options pour les Guyanais : nous sommes des français à part entière ou des français entièrement à part, et dans ce cas il faut demander l'indépendance ou on est français et nous devons avoir droit à tout, dont la continuité territoriale dans les transports. Le choix appartient aux jeunes de savoir ce qu'ils veulent devenir ».

Le Réseau entrepreneur voudrait que le Projet Guyane donne une large place aux associations et qu'elles soient mieux accompagnées. Ce que certaines associations vivent est inadmissible, alors qu'elles font un travail phénoménal. Il conviendrait de valoriser les gens, de montrer ceux qui réussissent. Ainsi la télévision M6 vient de présenter encore la Guyane de manière négative alors qu'il y a de belles réussites en Guyane. Agir aussi pour la création d'entreprise et d'emploi est un objectif à donner au Projet Guyane.

Il reste à mettre en place des mécanismes, des dispositifs concrets pour répondre aux besoins du territoire. Ex : jeune créateur qui cherche un local commercial ; si il a plus de 30 ans il n'a plus aucune

aide, aucun accompagnement (pas de garantie). Il est proposé que l'ADIL<sup>60</sup> se porte caution pour le locataire

Une discussion autour du fonctionnement de la BPI souligne la cohérence attendue par les socioprofessionnels en termes de financements de leurs activités.

Une responsable du GECAM, entreprise dans le secteur cinématographique illustre les niveaux d'activités économiques en Guyane ; ainsi pour une série tournée ce sont 850 000 € qui sont mobilisés, raison pour laquelle les professionnels du secteur qu'elle représente requièrent l'appui et le soutien durable de la CTG en particulier. De manière transversale, c'est aussi le tourisme qui potentiellement bénéficie des retombées de cette activité.

Le représentant de l'Interpro-Bois demande que soit imposé un quota de bois dans la construction, notamment chez les bailleurs sociaux. Il rappelle les chiffres de la profession : 70 à 90 000 m<sup>3</sup> de grumes par an avec un objectif de 210 000 m<sup>3</sup> (2026) Le Projet Guyane doit soutenir pleinement cette filière. Il doit exprimer sa volonté manifeste de l'accompagner.

### La prise en compte des apports du débat dans le Projet Guyane

Comment la collectivité va appréhender la suite des EGG ? Quel plan, Quelle mise en œuvre ?

La CTG travaille depuis presque un an sur le Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation- SRDEII.

4 phases sont prévues et les travaux avaient atteint la phase n°3 au moment des événements de mars avril 2017 et la CTG a décidé d'arrêter les travaux, de conduire les États Généraux et enfin de se caler aux débats pour être au plus près de la volonté des Guyanais.

L'objectif aujourd'hui, étant de restructurer le SRDEII avec une nouvelle approche, raison pour laquelle, les travaux sont articulés autour de questionnements, d'orientations et pas de schémas.

Madame Sinder précisera que le Projet de société est un projet local, qui servira de plan à la Guyane. La méthodologie mise en place doit marquer une certaine rupture avec ce qui se faisait antérieurement. Par ailleurs remarquera l'élue, « nous avons aussi des administrations qui passent leurs temps à bloquer, à interpréter les textes et ces pratiques qui sont vivaces et qui perdurent, cet état d'esprit, l'obligation de se contorsionner juridiquement pour adapter des textes, doivent changer ».

Une synthèse des travaux des États Généraux sera soumise au Congrès des élus de Guyane. Les résolutions qui seront ensuite prises par le Congrès, seront transmises au premier ministre.

Ensuite, le Président de la République prendra des mesures financières, législatives, réglementaires.

---

60 Agence départementale d'information sur le logement Guyane

## Le projet Montagne d'or :

---

Monsieur HORRU représentant de Montagne d'or présente aux participants le projet.

### Le débat sur le projet Montagne d'or

La présidente de la FEDOMG explique que « la filière mine a toujours eu des artisans qui la font vivre localement et que les professionnels ont besoin d'affiner l'accompagnement des petits opérateurs et qu'au dernier appel à manifestation d'intérêt (AMI), peu de dossiers ont été déposés. D'autre part les projets miniers ne sont pas seulement ceux de la Montagne d'or à l'horizon 2027. Il y a lieu de mettre en place trois projets miniers avec 12 000 emplois créés et permettre le développement de l'or guyanais et pour d'autres explorations ailleurs. La CTG est d'accord pour aider à développer cette activité. Surtout avec des petits porteurs qui peuvent déposer des projets au fil de l'eau ; car ils ne sont pas assurés d'obtenir les permis ». Elle évoque le Contrat d'études prospectives des mines-CEP, dont les appels d'offre viennent d'être lancés (horizon 2030). Elle rappelle en outre que la société I am Gold relance le projet de la montagne de kaw avec une meilleure technologie. Les opérateurs guyanais s'engagent aussi dans l'économie solidaire et circulaire et tendent vers l'utilisation de meilleures techniques de reforestation afin de collecter, de transformer les déchets - Sur le post-mines : la FEDOMG a fait une étude sur les projets après mine. Cependant c'est le choix du territoire qui prévaut.

L'élu à l'assemblée de Guyane, Gauthier Horth fustigera « l'arsenal de réglementation de nature à nuire au développement de l'activité. Dans le même temps, l'activité illégale se développe »

Le réseau Entreprendre souhaite que l'on arrête la défiance entre partenaires. Il faut que les acteurs s'engagent et soient constants.

La représentante du consortium Total commente que l'on perçoit un manque de visibilité de la population sur les grands projets, raison pour laquelle la concertation est importante sur ces questions. Les réunions publiques que Total a organisées, témoigne-t-elle, n'ont pas connues d'affluence et nous étions déçus. Certains leviers peuvent être actionnés, comme des partenariats avec l'école de commerce. Pour Total, pas de visibilité au-delà de 2019 qui s'inscrit aussi dans le recyclage des déchets et de l'économie circulaire

Un participant interroge le public « Est-ce que nous sommes prêts pour ces gros projets ? »

Après Montagne d'or, comment accompagner le territoire sur l'aspect des nouvelles technologies ?

« Nous sommes dans le domaine de l'aménagement du territoire et quand la grosse entreprise part, comme cela se passe-t-il ? Il faut se préparer pour l'après ».

## BASSIN DES SAVANES

---

*Le séminaire des socioprofessionnels s'est tenu dans la salle de délibération de la mairie de Kourou le 31 janvier 2018.*

Après avoir exposé plusieurs problématiques, les participants ont débattu des thèmes relatifs au foncier, aux infrastructures, portuaires, fluviales et numériques comme outils d'attractivité du territoire ; de

l'éducation, de la formation initiale et continue, de l'accompagnement des entreprises en ingénierie en particulier les TPE PME pour accéder aux grands chantiers, de l'économie bleue, du tourisme et de l'agriculture

Est mis en cause dans plusieurs interventions, le désintérêt de l'État dans l'accompagnement des entreprises.

La problématique d'adaptation et d'habilitation des lois pour la Guyane est aussi soulevée

Les échanges mettent en exergue les difficultés de plusieurs d'entre elles qui ont été durablement affectées par la crise de mars-avril 2017.

En outre, le manque d'attractivité des communes de la CCDS en termes d'emploi, le manque de financement des collectivités et des investisseurs privés sur les projets, le manque d'intérêt des banques dans le domaine de l'accompagnement impose que des mesures drastiques soient prises. Les difficultés à avoir une aide financière des banques pour la création d'une entreprise, la disparition de certains dispositifs financiers (Nacre, etc...), le gros fossé entre la population et les élus, le délai de traitement des dossiers de financement par la CTG beaucoup trop long, sont parmi les problématiques soulevées dans le séminaire.

### Propositions des socioprofessionnels

---

- Création d'un port pour navire de croisière en eau profonde à Kourou
- Création d'un grand port à Kourou en lien avec l'international
- Permettre aux navires de croisière de débarquer à Kourou
- Création d'une ligne de cabotage à l'international
- Mise en place d'outils de formation en lien avec les grands projets et les secteurs en développement : campus des métiers et des qualifications/Apprentissage
- Elaborer une stratégie globale d'accompagnement d'entreprises.
- Favoriser l'émergence d'une meilleure structuration des filières
- Mise en place de projets structurants
- Création d'un nouvel organisme de la CTG (Alyse Guyane<sup>61</sup>) pour le financement des petites structures.
- Création d'une pépinière d'entreprise dans le territoire des savanes
- Mise en place d'une procédure adaptée et simplifiée de l'administration générale (CTG)
- Coordination entre la CTG et les EPCI pour une gouvernance territorialisée et par bassin

---

<sup>61</sup> La création d'Alyse Guyane répond à une volonté forte de la Collectivité régionale et de l'Agence française de développement de doter la région Guyane d'un instrument de capital investissement fiable et indépendant.

- Développement de la croissance bleue et prise en compte du plan bleu (développement des éoliennes/énergétique/production hydro marine)
- Mise en place d'un projet structurant global qui servirait de locomotive pour la Guyane
- Favoriser le tourisme local (carnaval insuffisant)
- Mise en place d'un écotourisme et d'un tourisme scientifique (biodiversité, barrage de Petit-Saut/ site du CSG/ site des marais de Kaw)
- Adapter les normes et les cadres règlementaires
- Favoriser le Salon du tourisme de la Guyane
- Rattacher les Iles du Salut à Kourou
- Développer l'agriculture familiale
- Réduire la grande dépendance du pays ; dépendance des produits et de services de l'extérieur
- Développement de la filière locale plan vert
- Création d'une économie agricole de transformation
- Etude de la CCI (ODCB) depuis 2015 (8 projets pilotes en attente de financement)
- Lycée agricole devrait être un outil
- Privilégier le secteur agricole local

## BASSIN DE L'OYAPOCK

---

### Les propositions des socioprofessionnels

---

Le séminaire des socioprofessionnels a réuni une quarantaine de personnes qui ont débattu sur plusieurs thèmes et fait de nombreuses propositions.

- Des mesures qui peuvent véritablement aider les jeunes agriculteurs. Il a été pris en exemple, le projet de développement bloqué à ce jour, de cacaoyers, bois de rose, d'une unité de transformation, sur lequel la mairie de Régina ne s'est toujours pas prononcée. Un projet qui nécessite une assise foncière importante. Un projet à plus-value exceptionnelle, car dans l'hexagone la poudre de Cacao est prise dans les pays émergents.
- La ligne SAINT GEORGES/ CAMOPI / TROIS-SAUT doit être ouverte, son bon fonctionnement doit être assuré ainsi que la sécurité des passagers
- Le désenclavement de Saint Georges par le transport est une nécessité pour le territoire
- L'accessibilité des routes communales
- Le transport fluvial et routier des personnes et lutte contre la concurrence déloyale des piroguiers illégaux, le désenclavement de la région (la route Bélizon-Saül) qui doit devenir une priorité pour la Collectivité territoriale de Guyane.

Les participants ont considéré que l'immigration et particulièrement le contrôle inopérant de l'État sur cette frontière était un facteur limitant pour son développement. Ainsi, ils ont suggéré :

- Que le périmètre des compétences de la Collectivité territoriale de Guyane soit élargi à la sécurité du territoire, par la création d'une police CTG pour un contrôle des illégaux dans les domaines de la pêche, du transport et de l'or.
- Le travail sur les visas est une priorité.

Le tourisme est une valeur forte pour cette région et pour le Projet Guyane. 15 000 touristes guyanais visitent Oiapoque. Une seule entreprise touristique existante. Ne pas oublier le bassin de Saint-Georges pour le tourisme du Brésil Saint Georges. Les participants dans ce domaine réclament :

- Des actions pérennes pour stopper les coûts des billets d'avion prohibitifs. Il y a un potentiel touristique.
- Propositions sur le bassin de population, de mettre en place un incubateur ou une pépinière d'entreprises.

Le débat observe une distorsion qui doit instruire la réflexion du Projet Guyane : il existe 2 *hôtels* de moindre qualité sur Saint-Georges, complets en permanence et 250 chambres disponibles à Oiapoque en face au Brésil.

- ✔ Développer les infrastructures touristiques pour accroître l'offre d'hébergement

On note que le tourisme brésilien est très difficile à attirer. « La route est inexistante ! ».

La situation du non développement de la Guyane plaide pour le changement du statut. Il doit intégrer aussi la relation entre la CTG et les communes. Certaines communes de l'Est de la Guyane sont exsangues et ne peuvent assumer leurs missions. Il est propos :

- La CTG doit remplacer les missions des communes lorsque c'est un besoin identifié
- La modification des statuts de la CTG afin de lui donner compétence pour prendre le relais des communes défaillantes sur leurs propres compétences
- Le changement de statut de la Guyane est demandé.

### Débat sur le projet Montagne d'or

---

- ✔ Les retombées financières pour la Guyane sont jugées insuffisantes
- ✔ La vérification des retombées environnementales est demandée.
- ✔ Des exigences doivent être déposées devant l'entreprise pour favoriser le développement de l'ouest de la Guyane, par exemple ses infrastructures routières, ou le financement des hôpitaux, des écoles, etc.
- ✔ Le débat s'est interrogé sur la possibilité de réclamer 50% des dividendes de la production d'or.
- ✔ Il est noté que la commune de Grand-Santi, accessible par voie aérienne et voie fluviale, pourrait être désenclavée grâce au projet Montagne d'or.
- ✔ Les participants appellent les décideurs, la Guyane à « rechercher de la richesse par nous-mêmes », de ce fait la CTG pourrait créer une entreprise de production de richesses minières notamment.

### III- RECUEIL DES AVIS DU DÉBAT ET DES ÉTATS GÉNÉRAUX DE GUYANE SUR LE PROJET MONTAGNE D'OR

#### Préambule :

Les références bibliographiques relatives à l'exploitation aurifère en Guyane, posent le XIXe siècle comme date de démarrage de l'exploitation de l'or en Guyane<sup>62</sup>. L'exploitation mécanisée va commencer plusieurs années après. Cette période est postérieure aux phases de la colonisation qui se sont déroulées depuis 1604 dates d'arrivée du seigneur de la Rivardièrre sur les bords du Mahury, découvrant un pays peuplé d'autochtones amérindiens. Plus tard et avant l'exploitation de l'or, des productions, comme le cacao, le roucou, l'indigo, le coton, la canne à sucre, le café, le bois, vont être développées dans les plantations.

L'exploitation de l'or est profondément liée à l'histoire des Guyanais<sup>63</sup>, celle du peuplement du pays et du processus de constitution de la société guyanaise. Ainsi dans le bulletin officiel de la Guyane française de 1878, sont cités les noms de plusieurs entrepreneurs auxquels sont attribués ou qui se substituent à d'autres pour des « permis semestriels de recherche et d'exploitation de gisements aurifères »<sup>64</sup> : Brémond, Vitalo, Decomis, Duvigneau, Mazélie, Dauriac, Damianthe, Gratien, Baudin, Tamba, Philibert, Roubaud, Brignaschi, Paul Isnard, Mustapha, Le Boru, Amiel, Hérisson...

C'est vers 1880 que des exploitations aurifères mécanisées sont mises en place par des sociétés minières qui vont créer des voies ferrées comme celle de Saint-Elie en 1884, et investir dans des machines qui vont permettre d'exploiter et obtenir une augmentation remarquable de la production d'or qui fera d'ailleurs la fortune de certains exploitants.

Les placers sur Boulanger, Cacao, la rivière Comté, l'Approuague, l'Orapu, le Courcibo, la Conana, le Haut-Sinamary, le riche gisement aurifère de Saint-Elie, le placer historique de « Dieu Merci » sur Saint-Élie, la Mana (placer Elysée de Jean Galmot, placer de Saut Fracas appartenant à Paul Isnard), L'Awa et le Tapanahony, autour de la commune de Saül (Sophie, Repentir, Bœuf Mort), ceux de Dorlin ont plus d'un siècle voire près d'un siècle et demi d'exploitation (1878), auxquels il faut rajouter des dizaines d'autres lieux comme la rivière Carsewène, celle de l'Inini, la crique Sparouine.

Les moyens de communication à cette période sont assurés, entre la France et la colonie Guyane par un paquebot transatlantique Bordeaux-Fort-de-France puis transbordement sur un paquebot annexe avec escale à Sainte-Lucie, Trinidad, Démérara et Suriname qui arrive aux ports de Saint-Laurent-du-Maroni et de Cayenne. La Guyane possède en outre «<sup>65</sup>trois routes coloniales, une voie ferrée de 12 km sur le territoire pénitentiaire, des bateaux à vapeur, des goélettes et des tapouyes, des pirogues pour le

---

62 « En 1853 un brésilien réfugié politique Paolino découvre une pépite d'or sur les bords de la rivière Arataï, affluent de l'Approuague. Il passa dans le pays alors comme un vent de folie... » Agence générale des colonies –La Guyane et le territoire de l'Inini 1933

63 Bulletin officiel de la Guyane française (1878)

64 Galliot, Denous, Couy, Pommier, Michel, Beauville, Riéma, Labourdette, Blond, Dosmond Guisoulphe, Gasquet, Zacharie Bardeaux, Présent, Véronique, Nardem, Bonneton

65 Page 8 et 9 « Moyens de communication » Agence générale des colonies –La Guyane et le territoire de l'Inini 1933

franchissement des sauts afin d'atteindre les placers alluviaux et les mines. Chaque semaine, un avion de la Panamérican Airways reliant les États-Unis à la République Argentine, fait escale à Cayenne et effectue le trajet Miami-Cayenne en trois jours, permettant ainsi des communications plus rapides avec la France par la voie de New-York »

En 1910-1930, la population des mineurs dans l'intérieur de la Guyane est estimée à 10 000 personnes d'origines diverses. Les originaires de l'île de Sainte-Lucie sont nombreux.

Dans l'histoire de l'or en Guyane, s'inscrit aussi celle du *Territoire de l'Inini*<sup>66</sup> Un décret-loi institue, sans consultation du Parlement, le Territoire de l'Inini, qui couvre toute la colonie en-dehors de la bande côtière (soit 80 000 km<sup>2</sup>). Placé sous l'autorité directe du gouverneur de Guyane, il échappe au pouvoir politique local. Créé en juin 1930, pour reprendre le contrôle de l'intérieur de la Guyane en proie aux brigandages des « bricoleurs » (orpailleurs officiels) et « maraudeurs » (orpailleurs illégaux), tous sous-traitants miséreux des concessionnaires des placers ». Un décret de 1929 (Journal officiel de la République française du 13 octobre 1929) prévoit que la colonie pourra se réserver provisoirement, sous condition du respect des droits acquis antérieurement, le droit de recherche des mines pour les hydrocarbures liquides ou gazeux, bitumes, asphaltes, schistes ou bitumeux-Arrêté local du 15 février 1930. L'arrêté local du 13 juillet 1932 réserve au territoire de l'Inini le « droit de recherche de l'or et des métaux précieux. L'or est exploité dans toutes les rivières depuis le Maroni jusqu'à l'Oyapock. L'argent, le cuivre, le mercure, le fer, l'étain, le plomb existent dans la colonie. Il est possible que le platine et le diamant s'y trouvent ainsi que les grenats, topazes, calcédoines, améthystes et jades... »

En 1990, le journal *Le Pou d'agouti*<sup>67</sup> révèle les problèmes liés à l'utilisation du mercure dans l'orpaillage, ses conséquences sur la santé et le cadre de vie des populations, sur la préservation du patrimoine naturel et sur la valeur ajoutée économique pour la Guyane. C'est sans doute la première fois, qu'un média local écrit sur un tel phénomène. Des études scientifiques de Santé publique mettent en évidence des taux d'imprégnation de la population guyanaise par le mercure. Des niveaux élevés de contamination sont décelés chez les populations Wayana et Teko. Alors que l'Organisation Mondiale de la Santé- l'OMS préconise un seuil à ne pas dépasser de 10 µg/g, ces habitants du haut Maroni, présentent une imprégnation de 12 µg/g. Sur le reste du littoral ces moyennes ne dépassent pas 02 à 04 µg/g.

En 2000, Lionel Jospin chef du Gouvernement, considérant « que ces questions importantes pour la Guyane doivent faire l'objet d'une étude approfondie et afin de l'éclairer sur les décisions qu'il devra prendre, en liaison avec les élus du département, pour préciser le cadre de l'exploitation aurifère et en raison de sa connaissance de ce sujet et de l'intérêt qu'elle a manifesté pour ces problèmes », par lettre de mission, commande un rapport à Christiane Taubira Delanon<sup>68</sup>. Dans son rapport au premier ministre « L'or en Guyane : éclats et artifices », la députée fait l'exégèse de l'activité aurifère, du cadre juridique et administratif, de la situation du Parc, des retombées et perspectives pour la Guyane, des risques pour l'environnement et la santé humaine dont l'exposition au cyanure, la contamination au mercure, les risques épidémiques et de contamination bactérienne. Elle évoque aussi l'univers de la clandestinité, l'insécurité sur les chantiers. Sur les impacts sur le milieu naturel, elle titrera dans son rapport que « les efforts de réduction des impacts ont des effets limités ». En conclusion, elle proposera 28 recommandations regroupées en 11 domaines, qui sont les suivants :

---

66 Agence générale des colonies –La Guyane et le territoire de l'Inini 1933

67 Petit historique de l'orpaillage en Guyane

68 [www.ladocumentationfrancaise.fr/](http://www.ladocumentationfrancaise.fr/) L'or en Guyane : éclats et artifices – Décembre 2000



- ✔ La protection de la santé publique, une priorité
- ✔ Stimuler la concertation avec les collectivités pour faire progresser le débat public
- ✔ Maîtriser les conditions d'installations
- ✔ Assainir les conditions d'emploi et d'activité
- ✔ Maîtriser et réduire les dommages sur l'environnement
- ✔ Normaliser la gestion foncière et *patrimonialiser* le Parc
- ✔ Mieux contrôler et planifier l'installation par la télédétection et la photographie aérienne
- ✔ Évaluer les conflits à venir
- ✔ Rassembler et distribuer le savoir
- ✔ Définir les objectifs de la coopération transfrontalière

## ELÉMENTS RECUEILLIS AUPRÈS DE LA POPULATION SUR LE PROJET MONTAGNE D'OR ET L'EXPLOITATION AURIFÈRE

---

Ce paragraphe du rapport, reporte les éléments recueillis durant les États Généraux, auprès de la population. Le paragraphe qui suit fait un rappel des éléments du débat minier en 2009.

Madame Hélène Sirder, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la Collectivité territoriale de Guyane et membre du Congrès des élus de Guyane a rappelé lors des réunions des États Généraux de Guyane, qu'un débat local relatif au projet Montagne d'Or a été engagé conformément à la délibération de l'assemblée plénière de la CTG du 18 décembre 2017. Ainsi, la population après avoir écouté la présentation du projet par le directeur général du projet Montagne d'or, a pu poser des questions et donner son avis. Le projet étant fortement médiatisé, la population s'est également exprimée spontanément, même en l'absence de présentation du projet dans les réunions.

- Forum de Mana - 16 janvier

“ « Il faut que la Guyane arrête de dire non à tout. »

- Forum de Saint-Laurent-du-Maroni -17 janvier

“ « Vous donnez le bénéfice à la Montagne d'or d'avoir de l'électricité 24h/24 alors que nous ici, l'eau, l'électricité, c'est presque du rêve, internet, l'industrialisation est une solution, mais pas la seule solution. L'or ne réglera pas tout. ... On reste des êtres humains. On est fatigué, donc travaillons avec les êtres humains avant de travailler avec des industriels. Vous prévoyez quoi pour la Guyane à part l'or et le pétrole, sincèrement vous avez orienté des choix de formation avec l'université sur une seule voie, celle qui vous convient... »

“ « Sur l'industrialisation : ne pas tout miser sur l'or et le pétrole. On peut peut-être manger de l'or, on peut peut-être boire du pétrole, je ne pense pas ».

“ « Sur l'or : Sur quoi sont basés les modèles économiques, sur quoi est basé le dollar : sur l'or. Les devises sont basées sur l'or et avant on avait une banque, nous avons une réserve d'or en Guyane »

« Donc nous on propose que l'Iracoubo soit sanctuarisé, car dans le projet actuel de développement de la Guyane, il y a, aux sources de l'Iracoubo 16 permis d'exploration miniers qui vont abîmer l'eau qui peut l'être déjà par les orpailleurs illégaux. L'État français avec les hommes politiques actuels veut encore encourager la pollution de l'eau, donc avec ça on n'est pas d'accord »

« Vous savez très bien que nous avons plusieurs problématiques et cela nous fait mal. Il y a pas mal de nos frères qui sont en train de mourir, cela veut dire génocide par les autorités de Guyane française. Pourquoi ici en Guyane, on n'est pas développé comme il faut, alors qu'il y a le CNES, qu'il y a Soyouz, il y a de l'or... il faut arrêter cet amalgame s'il vous plait, car à un moment donné il y aura un clash... Amalgame, ça veut dire qu'on va commencer à prendre les armes »

- Commission 2 - St-Laurent du Maroni – 16 janvier

« Un projet essentiel pour le développement économique et social de l'Ouest »

« Mettre en place des formations pour favoriser le développement des métiers de la mine y compris l'exploitation alluvionnaire »

« Des garanties pour la santé humaine et les impacts sur l'environnement »

- Commission 2 et 5 – Cayenne - 23 janvier

« Nécessité pour la Guyane que le projet Montagne d'Or aboutisse. L'échec de IAMGOLD cumulé à celui de la Montagne d'Or mettrait une croix définitive sur le territoire Guyane »

« Le projet tel que présenté aujourd'hui ne permet pas d'envisager des retombées significatives pour le territoire »

« Quelle politique minière guyanaise ? »

« S'inspirer des modèles Surinamien et néo-calédonien en exploitation minière industrielle (investissement dans les infrastructures scolaires, routières, de santé ...) »

« Mise en place d'un musée de l'or, afin de valoriser cette ressource naturelle »

« Demander la compétence de la gestion locale pour les ressources du sous-sol »

- Commission 6 – Kourou - 30 janvier

“ « En analysant toutes les problématiques autour de toutes les ressources, on voit qu’il n’y a pas de cadre, pas de règles. Nous sommes spectateurs et on voit les projets arriver (ex. la montagne d’Or) sans pouvoir vraiment intervenir »

- Commission n°9 à Kourou -30 janvier

“ « Mettre à l’ordre du jour, la politique de l’immigration frontalière au niveau de l’Union européenne (le Maire) »

“ « La Guyane est spécifique, les problèmes liés à l’orpaillage sont uniques en France »

“ « Créer un corps de métiers spécifique : une nouvelle police de la sécurité en milieu forestier »

“ « Contre l’orpaillage illégal, il faut plus de service public, alors que depuis 1992, il y en a moins »

“ « Propose la surveillance par satellite »

“ « Propose le gardiennage de la forêt par les autochtones/ préservation de la nature : police de la nature »

“ « Porter le problème au niveau international : la Guyane ne peut pas supporter seule, le problème de l’insécurité lié à l’orpaillage »

- Forum Cayenne – 20 février

“ La CTG prévoit d’entrer dans le capital d’Auplata<sup>69</sup> qui est déjà installée en Guyane et son projet de cyanuration<sup>70</sup>. Nous ne sommes pas certains que ce soit le meilleur choix.

“ Si demain nous nous prononçons pour la Montagne d’Or, d’autres questions émergeront : fiscalité, formation universitaire, comment prendre part au capital ?

---

69 Auplata est le premier producteur d’or français coté en Bourse, détenant le plus important portefeuille d’actifs miniers de Guyane française. La société exerce ses activités en Guyane Française, et développe, depuis mi-2015, son portefeuille minier sur le continent africain avec l’acquisition de la société ivoirienne OMCI. Le groupe 3 sites d’exploitations en Guyane française Dieu Merci, Yaou, Dorlin, aussi 3 sites d’explorations en Guyane française : Couriège, Bon Espoir, Iracoubo-Sud et 1 site exploité à travers un contrat d’amodiation en Guyane française : Paul Isnard/Elysée. En Afrique, il possède 2 sites d’explorations en Côte d’Ivoire : Mont Goma et Adzopé.

70 Lors de sa visite officielle le 28 mai 2018 du site minier de Dieu Merci, le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG) Rodolphe Alexandre a pu apprécier l’état d’avancement de la construction de l’usine de cyanuration. Au cours de cette visite, il a réaffirmé le soutien de la CTG à l’ensemble de l’industrie aurifère guyanaise et plus particulièrement à Auplata (Euronext Growth -FR0010397760 –ALAUP en annonçant son souhait d’entrer, de manière minoritaire, au capital social de la société.

“ « La Guyane doit être gérée comme une multinationale et la CTG se positionner comme un gouvernement et donner les conditions du développement des activités minières notamment

- Forum Saint-Elie – 7 avril

“ Montagne d’or sera un exemple et c’est pourquoi il ne faut pas faire n’importe quoi

“ Expérimentation une semaine à Saint-Elie autour de la mine pour découvrir le savoir-faire sous la forme de chantier éducatif

- Forum de Camopi - 6 mars

La tenue du Forum public à Trois-Sauts dans la commune de Camopi, s’est tenu dans le village de Zidoc, le 6 mars. L’orpaillage illégal était parmi les sujets débattus, mais le débat n’a pas recueilli d’avis spontané sur le Projet Montagne d’or.

- Forum Apatou - 9 avril

“ M. Galimot informe « qu’à moyen terme, le pôle de l’Ouest est voué à être destiné à la filière minière. En effet, le futur lycée de Maripasoula est destiné aux filières bois, mines, à l’environnement et au social. De plus, un projet d’école technique des mines est en cours. Cette école sera implantée sur Saint-Laurent-du-Maroni si le projet "Montagne d’or" est adopté. Cet enseignement sera complémentaire à la licence VALORES dispensée à l’université de Guyane »

- Forum Awala-Yalimapo – 9 avril

“ L’exemple du projet de la Montagne d’or montre que l’on accepte tout et n’importe quoi.

“ Ce projet n’a pas été porté devant la population avant d’être mis en œuvre alors qu’il s’agit d’un projet criminel qui arrive avec tous les risques environnementaux et qui ne répond à aucune des problématiques guyanaises qui sont, entre autres, le besoin de logements et de nourritures saines

“ Il y a un défaut d’alternative et d’imagination de nos hommes politiques qui mettent leurs propres intérêts en avant malgré les avertissements scientifiques, comme la disparition des animaux.

“ Ils n’en tiennent aucun compte et cette politique appliquée partout sur la planète nous mène droit dans le mur.

“ Elle est uniquement là pour générer des profits : le capitalisme est le seul schéma envisagé et il faut aller vers une transition énergétique, ce qui est indispensable, car le problème est mondial.

- “ Le maître mot croissance est mis en avant par les politiques.
- “ Il faut remettre en cause ce modèle de croissance et trouver des alternatives qui vont nous permettre de nous réapproprier la fabrication des biens, la production d'énergie, d'être autosuffisant en alimentation, de relocaliser totalement les métiers, surtout ceux qui concerne les moyens primaires, car la Guyane mourra si la perfusion de la France cesse
- “ Les activités d'exploitation de l'or légal existant n'ont jamais eu un accompagnement aussi important que celui du projet Montagne d'Or (Bercy /mesures fiscales et financières ; Pôle emploi ; DIECCTE ; ...) Le président Macron soutient ce projet, car il n'a pas d'autres solutions pour la Guyane
- “ Même si l'orpaillage est un non-sens puisque c'est une ressource non renouvelable, c'est un fait existant qu'il faut prendre en compte et gérer en tant qu'hommes politiques.
- “ On sait que l'on se fera « b..... » par Montagne d'or, aussi autant se faire payer et guyaniser ce projet en demandant au moins 40% de retombées et pas 2% : le projet se fera avec nous, mais pas contre nous. La pseudo boîte aux lettres française (l'entreprise française qui porte le projet) sert de caution à ce projet.
- “ Il faut être maître de notre destin et ne pas dépendre des multinationales russo-canadiennes. C'est inquiétant, mais il faut être pragmatique.
- “ Si aucune pérennisation n'est faite sur le long terme ce n'est pas acceptable. Il faut préciser des choses qui tiennent la route en face des 12 milliards du projet
- “ Un référendum sur montagne d'Or surprendrait énormément
- “ Un projet rédigé sous la forme d'un plan mental sera envoyé à la plateforme numérique citoyenne des états-généraux CIVOCRACY (fait) : Il vise à mettre en place sur les fleuves des moulins à marée ou des moulins bateau (habitation qui flotte et qui utilise la force du fleuve pour faire tourner toute sorte de machine à l'intérieur intégrant des outils technologiques performants) : ces moulins seraient comme un camp de base de l'alternative énergétique pour ensuite aller vers l'excellence écologique et l'auto-suffisance énergétique, ce qui permettrait de se passer du tout électrique. Tous les déchets générés par ces moulins seront utilisés ailleurs :
  - Moulins scierie pour les bois de logement en replantant les arbres qui auront été coupés (dans le SAR, il n'y a pas de replantations) ce qui favorisera la création de la filière bois dans toute son acceptation
  - Moulins menuiserie bois et métal
  - Moulins d'agro-transformation afin d'avoir des ressources illimitées et propres, et éviter toutes les problématiques de la production et de la pollution de l'électricité et du pétrole
  - Moulins frigorifiques avec des moteurs stirling  
Si en amont les jeunes sont formés à ces corps de métier, on devient maître de notre outil que l'on peut fabriquer et réparer. L'on pourra s'épanouir dans ce projet qui utilisera les 3 ressources essentielles de

*la Guyane : Argile Kaolin (vaisselle et système d'irrigation des jardins, tuiles, tommettes,...) ; Fleuve ; Bois, plutôt que d'aller creuser la terre à chercher de l'or par défaut avec des métiers qui nous auront été imposés.*

*L'impact écologique serait le dépôt de limon là où seraient installés les moulins. Impact à étudier, mais qui sera sans doute moindre que l'impact des dépôts de mercure et de leur transport et utilisation.*

- Forum Iracoubo – 11 avril

- 🗣️ *On doit s'écouter, se respecter, mais certains veulent empêcher le débat et capturent la parole*
- 🗣️ *Dans cette division, actuellement il y a des menaces : il faut faire avec la raison et pas avec les émotions. Si nous disons non à ce développement comment va-ton se développer ?*
- 🗣️ *Laisser parler aussi ceux qui sont pour et arrêter de dire que tous les chiffres sont faux. La catastrophe environnementale actuelle avec l'orpaillage illégal est bien plus importante.*
- 🗣️ *Actuellement les miniers locaux légaux sont exsangues à cause des normes et des contrôles récurrents*
- 🗣️ *La Mine est le seul outil, puisque non délocalisable, qui pourra faire contre le sous-développement : l'autonomie demandera de l'argent, celui de l'État étant en régression*
- 🗣️ *Le projet est défendable avec des contreparties justes et élevées pour la Guyane. Les négociations doivent démarrer maintenant*
- 🗣️ *Il existe une mine qui est deux fois plus grosse et deux fois plus près de Saint-Laurent-du Maroni à 50 km exactement et à 20 km en face d'Apatou, c'est celle de Merian au Suriname de la société Newmont Mining.*
- 🗣️ *Former aux métiers de la mine (plus de 50 corps de métiers). La 1<sup>er</sup> année de licence ne fonctionne pas très bien (seulement 2 Guyanais et 10 étudiants venus d'ailleurs spécialement), car il manque la géologie en 1<sup>er</sup> année / sera mise l'année prochaine (licence subventionnée par Montagne d'or)*
- 🗣️ *Au Service Militaire Adapté-SMA, on prépare des conducteurs d'engins. Antenne université à Saint-Laurent-du-Maroni : École des mines financée par la société Montagne d'Or additionnée à une filière au Lycée de Maripasoula*
- 🗣️ *Faire la publicité de ces métiers dès maintenant pour que les jeunes puissent avoir envie de faire ces formations*
- 🗣️ *Certaines associations amérindiennes sont prêtes à faire couler le sang. C'est le résultat de la colère des anciens qui se sont fait « chasser » pour la fusée*
- 🗣️ *Créer des débats à côté du débat public de l'État.*
- 🗣️ *On fait un débat pour débattre pas pour se battre*

🗣️ *C'est comme s'ils voulaient créer une 2e Guyane. On récolte le résultat d'une division faite depuis longtemps et nous sommes tous responsables à un niveau ou à un autre. Si montagne d'or nous donne les mêmes retombées que Soyouz je dis non. Il faut recentrer le débat sur ce que gagnera la Guyane puisqu'actuellement ce sera l'état le grand gagnant*

- Forum Régina - Kaw – 6 mars

“ *Le maillage routier Saul/Maripasoula/Camopi, passant par Régina, est une évidence pour le désenclavement. Justin Catayée, député de la Guyane en 1960, avait déjà ce programme. Au Suriname, ils ont créé les routes et aussi des routes industrielles, mais ils ont recommencé l'utilisation des trains. La Guyane doit observer et réfléchir. C'est probablement le rail qu'il nous faut avoir. Pour l'énergie, il nous faut deux barrages hydroélectriques : Saut Grand Kanouri sur Régina, et Gros-Saut sur la Mana. Ces barrages seraient suffisants pour la Guyane. Il conviendrait aussi, en termes de téléphonie, de résoudre définitivement des problèmes graves des zones blanches sur le territoire. Ainsi, je suis contre la Montagne d'or, mais avec les moyens financiers de ce projet, on pourrait financer tout cela. Dans la zone de Sophie, sur la Haute-Mana, dans la période où les américains avaient des intérêts économiques en Guyane, une mine d'or existait. Il n'y a plus rien aujourd'hui et la Guyane n'a rien retiré de cette exploitation*

### RAPPEL

- Amplification des actions de lutte contre l'orpaillage clandestin
- Mise en place d'une campagne d'information régionale sur les métiers de la mine
- Révision de la carte du SDOM<sup>1</sup>
- Conforter les trois catégories d'entreprises dans le secteur minier
- Procéder à l'effacement des dettes fiscales et sociales
- Instaurer pour les artisans un assouplissement des règles administratives
- Mise en route immédiate d'un grand projet minier afin de restaurer la confiance des multinationales
- Permettre l'installation des prestataires de service dans ce domaine
- Création d'emplois dans ce domaine
- Simplifier la réglementation ICPE <sup>1</sup>et mine (en adoptant une des deux)
- Améliorer la durée d'instruction des titres miniers
- Réduire les coûts des dossiers par la création d'un protocole type pour l'état initial des inventaires
- Nomination d'un médiateur pour les litiges entre opérateurs et l'administration
- Désenclaver la Guyane par la création d'axes routiers accompagnant l'implantation des grosses mines (proposition à débattre, car pas unanimité)
- Permettre la réappropriation par les entreprises locales des sites illégaux
- Réformer l'actuelle commission régionale des mines en la transformant en une commission décisionnelle chargée d'attribuer les titres miniers
- Mise en place d'une fiscalité spécifique liée à la valorisation des ressources naturelles
- Développer l'accès aux ressources par une politique incitative d'investissement

### Débat public pour l'évolution statutaire de la Guyane de 2009 (extrait sur l'or)

---

- ✓ À Twenké, Talwen sur la commune de Maripasoula, les populations amérindiennes du Haut – Maroni demandent leur protection contre les conséquences de l'orpaillage clandestin et le maintien des gendarmes
- ✓ La population de Guyane appelle à lutter contre le pillage des ressources aurifères de la Guyane, la pollution des cours d'eau et à contrôler le développement de l'orpaillage clandestin
- ✓ Elle demande la structuration d'une économie de l'exploitation aurifère rationnelle et des autres ressources endogènes

### En avril 2009, le code minier est modifié sur plusieurs articles

---

- ✓ Dont article 59 : lutte contre l'orpaillage clandestin en Guyane (destruction de villages clandestins, accroissement des reconduites à la frontière, confiscation des matériels d'extraction aurifères, destruction des biens saisis sur instruction du parquet..., lutte contre la criminalité organisée)
- ✓ Article 68, sur le SDOM
- ✓ Enfin la loi de finances rectificative pour 2009 prévoit l'instauration d'une nouvelle taxe minière dont les recettes seront partagées entre la région Guyane et le futur conservatoire écologique de Guyane.





## IV-PROPOSITIONS CITOYENNES ET CONTRIBUTIONS DÉPOSÉES SUR LA PLATEFORME NUMÉRIQUE DE PARTICIPATION CITOYENNE (CIVOCRACY) OUVERTE POUR LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE GUYANE

Les citoyens internautes ont pu découvrir sur la plateforme le message suivant :

« Les États Généraux de la Guyane ont déjà commencé et leur objectif selon le Président de la collectivité est « *d'installer la transformation de notre société par un vrai programme, pérenne, durable ... Notre espoir est important, profond* ».

**Mais pour vous, qu'est-ce que les États Généraux de la Guyane veulent dire concrètement ?**

**Qu'attendez-vous des débats organisés par la collectivité avec les habitants et les acteurs professionnels du territoire ?**

**Avez-vous des thèmes qu'il vous semble fondamental d'aborder ?**

Proposez-nous des sujets de discussion que vous voudriez voir débattus sur la plateforme des États Généraux.

**Cliquez sur "S'impliquer" et faites-nous part de vos intérêts !**

*Lors de ces États Généraux, 9 commissions vont être lancées sur cette plateforme, dans lesquelles vous retrouverez différentes discussions numériques*

Démarrage de la discussion : janv. 11

Fin de la discussion : juil. 12

Aperçu de la discussion

38 participants

88% des contributions lues par États Généraux de la Guyane

### 87 PROPOSITIONS DÉPOSÉES SUR LA PAGE « DISCUSSIONS PROPOSÉES DE LA PLATEFORME »

---

- 1) Nous devrions recenser toutes les activités qui peuvent créer des richesses pérennes « Économie de la connaissance »
- 2) Nous avons besoin de créer le liant identitaire par la valorisation de l'existant culturel et l'incitation à une créativité et à un développement marqués « AMAZONIE »
- 3) Je voudrais des hydravions pour amerrir sur l'eau sans pistes (déjà fait à l'époque en Guyane)
- 4) Nous devrions être en association avec les autres pays d'Outre-mer, créer La Haute Autorité, pour la Défense des Intérêts des Pays d'Outre-mer, constituée de membres élus par les peuples ultramarins, capable d'ester en justice à chaque fois que nécessaire

- 5) Je voudrais l'HADIPOM, est la Haute Autorité pour la Défense des Intérêts des Pays d'Outre-mer. Elle s'appuie sur le constat du non développement chronique des pays d'Outre-mer, et des freins à leurs développements. Elle serait constituée en majorité de représentants de ces pays
- 6) Je voudrais créer L ' H.A.D.I.P.O.M.
- 7) Je voudrais alerter la CTG sur les taux d'octroi de mer concernant les produits bois et dérivés. Aujourd'hui la filière bois s'organise pour avoir un monopole, qui conduit à pratiquer des tarifs pénalisant la construction et le porte-monnaie des citoyens.
- 8) Nous devrions avoir la possibilité d'expliquer plus largement nos propositions et projets, que par slogans, comme proposé ici.
- 9) Nous devrions, suite à la signature des accords de Guyane concernant 250 000 hectares et 400 000 hectares rétrocédés par l'État, mettre en place un comité de réflexion sur la répartition de ce foncier.
- 10) Nous devrions mettre en valeur les "petits" sites à fort potentiel touristique le long des voies nationales et territoriales : Utilisons les infra déjà en place (Pt crique Brémon, Pt Organabo,...) et autres petites "criques"
- 11) Nous devrions obtenir le financement du projet Guyane sur le budget État au titre non des dotations exceptionnelles, mais, en conformité avec la constitution, des dotations de solidarité nationale à un territoire français sous-développé et en retard structurel.
- 12) Je voudrais que ces États-Généraux soient annulés, car les propositions qui en émanent ne sont le fait que d'une minorité non représentative de la population guyanaise.
- 13) Nous avons besoin d'inscrire la lutte antivectorielle (moustiques vecteurs de maladies infectieuses) dans le champ de pleine compétence de l'assemblée de Guyane. Les arboviroses sont en Guyane à l'état endémique sans équivalence sur le territoire métropolitain.
- 14) Nous avons besoin de mettre un terme à un assistanat institutionnalisé depuis plus de 60 ans. Le pilotage par l'assemblée unique de Guyane des politiques de développement économique, fiscale et sociale, protection sociale incluse, doit être légitimé.
- 15) Je voudrais résoudre le problème de désenclavement du territoire. Ne pensez-vous pas qu'il faille étudier la mise en place d'un réseau de chemin de fer ?
- 16) Nous devrions Faire de l'élevage d'animaux sauvages à grande échelle (homologué aux normes Franco amazonienne) cochon bois, maïpouri, hocco (cf. Études déjà réalisées) filière à structurer par un plan d'élevage intensif pour une quasi autonomie alimentaire
- 17) Je voudrais un réseau de chemin de fer. Ne coûterait-il pas moins cher qu'un réseau routier ? Si OUI, pourquoi ne pas opter pour cette solution pour désenclaver notre pays GUYANE ?
- 18) Trouvons une solution. Il nous manque tout, la liberté, l'égalité et la fraternité véritables. Parce qu'il nous manque la connaissance et la reconnaissance de notre passé commun. Il nous manque des écoles privées hors contrat pour enseigner tout cela.
- 19) Je voudrais qu'on lutte davantage contre l'homophobie et ses conséquences



- 20) Nous devrions avoir la création d'une zone de loisirs autour du spatial : ARIANELAND ou AMAZONLAND (Parc de loisirs autour du Spatial : EPCOT CENTER) à dimension Sud-Américaine et internationale, gérée par le CTG<sup>71</sup> avec des retombées pour le tourisme Guyanais
- 21) Nous avons besoin d'inscrire dans l'organisation politico-administrative du projet Guyane la constitution d'un vivier de compétences locales indispensable à la mise en œuvre des politiques publiques de développement et de progrès dans la durée et la continuité.
- 22) Nous avons besoin de restructuration des formations professionnelles avec pour priorités l'acquisition de cultures professionnelles solides et la constitution d'un vivier local de compétences techniques, d'encadrement, d'ingénieries, d'expertises.
- 23) Je voudrais que l'on insiste davantage sur l'importance de lutter contre l'homophobie partout en Guyane, pour éviter les suicides et les violences intrafamiliales
- 24) Je voudrais La construction d'un véritable port en eaux profondes/ Un pôle compétitif est la base de tout développement économique/création d'emploi/compétitivité économique/Des prix plus bas pour les marchandises importées et les matières premières nécessaires à la Guyane
- 25) Nous avons besoin d'une politique de santé guyanaise qui met l'accent sur les déterminants du système de santé que sont : le rapport de l'homme avec son milieu naturel, le climat, la qualité des eaux, de l'air, l'alimentation, l'habitat et le cadre de vie, l'épanouissement
- 26) Je voudrais mettre en gérance les sites touristiques, sous forme de concession, avec devoir d'aménagement en suivant les règles à minima légales d'une ERP, mais avec des dérogations locales (sites privés qui reçoivent du public)
- 27) Nous avons besoin d'une politique de santé guyanaise donnant toute sa place et sur l'ensemble du territoire à la médecine de santé publique et à la médecine préventive (scolaire, de protection maternelle et infantile, du travail), aux dépistages, aux bilans
- 28) Nous avons besoin d'une organisation publique et privée de l'égal accès aux soins intégrant l'approche "système de santé" sur un territoire guyanais en zone intertropicale avec un tableau épidémiologique distinct de celui de la métropole
- 29) Nous devrions conserver toutes les spécificités de la chasse guyanaise et ne pas être régis par les lois inadaptées
- 30) Je voudrais une Éducation guyanaise
- 31) Je voudrais la création d'un pôle de formation paramédicale en Guyane
- 32) Nous avons besoin d'un Plan de Prévention Désamiantage afin de pouvoir utiliser les nombreux bâtiments abandonnés
- 33) Nous devrions financer les associations sportives et culturelles en affectant 2% de la TIPP (taxe pétrolière perçue par la CTG) aux projets en direction des jeunes
- 34) Trouvons une solution pour éviter une spéculation actuelle sur le foncier par les groupes immobiliers en Guyane
- 35) Nous devrions proposer un calendrier scolaire tenant compte de notre climat en rentrant fin septembre, en travaillant uniquement le matin en octobre, en arrêtant d'avoir des coupures de 15 jours, en sortant plus tard (mi-juillet) et en reprenant plus tôt
- 36) Je voudrais déposer un projet sur la formation des métiers de la musique pour nos jeunes Guyanais, mais aussi à dimension international avec un rayonnement sur le bassin Caraïbes - Amérique du Sud
- 37) Je voudrais aider les personnes en situation de handicap, les malades, les personnes âgées à pratiquer une activité sportive ou physique régulière ...

---

71 Comité du Tourisme de la Guyane

- 38) Comment pourrions-nous soulager les surplus de souffrances générés par les dysfonctionnements du système local d'accompagnement des personnes en situation de Handicap
- 39) Trouvons une solution afin de pouvoir indiquer les bons chiffres des personnes en situation de handicap sur le territoire Guyanais
- 40) Comment pourrions-nous structurer la MDPH avec des antennes par bassin
- 41) Nous avons besoin de structures sportives adaptées aux personnes en situation de Handicap...
- 42) Je voudrais pour toutes les criques et autres sites de baignades plus de propreté pour l'attrait touristique avec possibilité de loger un gardien qui s'occupe du site entièrement. Cette proposition est à faire aux communautés de communes
- 43) Comment envoyer un email à *CIVOCRACY* ?
- 44) Je voudrais un vrai service public moderne performant, des transports en commun à l'échelle du territoire. ex. : 50% de la population guyanaise à moins de 25 ans. A-t-elle vocation ou les moyens d'avoir un véhicule perso, pour assurer son quotidien et son avenir ?
- 45) Je voudrais qu'on récupère les jeunes devant les chinois et qu'en parallèle on prospecte les secteurs en manque de personnel de façon à leur proposer un pack contenant une formation diplômante (en peu de temps de préférence) avec un boulot.
- 46) Nous avons besoin que la Guyane devienne un territoire autonome.
- 47) Pour un changement de statut "La Guyane française Autonome"
- 48) Nous avons besoin d'un changement statutaire, d'une autosuffisance alimentaire, et de ne pas avoir à hésiter à nous servir de notre situation géopolitique (Américano-européenne et multiculturelle) pour un développement efficace.
- 49) Je voudrais que chaque commune octroie des parcelles viabilisées pour que chaque habitant de Guyane puisse avoir sa maison avec des aires de jeux dans chaque quartier et des espaces dédiés aux commerces
- 50) Je voudrais un aménagement du territoire
- 51) Trouvons une solution pour renforcer les formations RSMA pour les jeunes inaptes à suivre des cours classiques en lycée, etc. : le lycée Balata sert de fourre-tout, les gamins illettrés en première on croit rêver !
- 52) Je voudrais plus de transport avec des lignes de chemins de fer pour désenclaver tout le territoire
- 53) Je voudrais réduire le prix des billets d'avion pour espérer voir des touristes, sans quoi les grands projets touristiques sont vains.
- 54) Comment pourrions-nous faire entendre les risques environnementaux qu'engendrent les activités spatiales en Guyane et la peur des habitants des savanes quant à la santé de leurs enfants ? Plusieurs tonnes d'ergols sont brûlées chaque semaine au sol dans l'ignorance de beaucoup !
- 55) Je voudrais que les agriculteurs se battent pour faire reconnaître un produit mondialement connu et qui met en avant la Guyane : le piment de Cayenne. Pourquoi personne n'a jamais fait reconnaître ce produit et fait de recherches pour obtenir une AOC ?
- 56) Je voudrais un changement de cadre institutionnel. Seulement une évolution de cadre administratif et réglementaire doit pouvoir répondre aux défis à relever
- 57) Je souhaiterais un désenclavement de la commune de Saint-Elie et de toutes les communes de l'intérieur
- 58) Je voudrais que la Guyane devienne une vitrine internationale du savoir-faire et du savoir-gérer en matière de développement durable et d'énergie renouvelable.

- 59) Je voudrais que la Guyane, terre d'eau, de rivières et de fleuves, puisse proposer une véritable offre de cabotage et de zones de loisirs. Quelle soit connue et reconnue et communique autour des vrais atouts qui la différencient par rapport aux autres destinations
- 60) Je voudrais que la Guyane ne soit plus une terre d'échec pour de nombreux jeunes guyanais. Comment expliquer que bon nombre de nos jeunes entrent dans le second degré voire à l'université sans maîtrise des compétences élémentaires (français, maths) ?
- 61) Je voudrais plus de place laissée aux modes de déplacements alternatifs ou doux (vélo, pédestre...), non polluant non bruyant, dans les villes, les centres villes et interurbains dans les schémas d'aménagement et les solutions retenues pour les infrastructures.
- 62) Nous devrions soutenir l'agriculture
- 63) Nous devrions avoir une route homologuée pour rejoindre Saint-Elie.
- 64) Trouvons une solution pour mieux contrôler les résidences des bénéficiaires de carte de séjour pour éviter les squats
- 65) Je voudrais un commissariat dans le bassin de l'ouest
- 66) Nous devrions demander à l'ENAC<sup>72</sup> que les 3 derniers contrôleurs aériens de chaque promotion aient l'obligation de rester 2 ans afin que ce roulement comble le problème de carence de contrôleur aérien
- 67) Je voudrais un pont (qui devra servir) sur le Maroni entre Saint-Laurent et Albina.
- 68) Nous devrions mettre en place un partenariat entre jeunes guyanais souhaitant devenir médecin et la CTG (bourses et autres modalités). En échange le futur médecin devra exercer durant au moins 5 ans après l'obtention de son diplôme.
- 69) Nous devrions réfléchir très sérieusement aux bases de la création de voies ferrées sur le littoral. Imaginez Cayenne => St-Laurent en moins de 1h45.
- 70) Trouvons une solution pour les *zones blanches* où le réseau mobile de téléphonie est inexistant
- 71) Je voudrais que l'histoire de la Guyane soit enseignée aux élèves de Guyane dès l'école élémentaire
- 72) Je voudrais que la production locale soit réellement soutenue
- 73) Trouvons une solution. Je propose plus d'infrastructures pour les jeunes
- 74) Nous avons besoin de ballons dirigeables pouvant transporter 10 tonnes, puis 50 tonnes et plus
- 75) Trouvons une solution qui tienne compte de notre histoire, du culturel, de nos coutumes
- 76) Trouvons une solution. J'aimerais un vrai institut de formation pour les infirmières
- 77) Trouvons une solution. La 2x2 voies pour Macouria comment cela va-t-il se passer ?
- 78) Je voudrais des infrastructures : mobilité et environnement.
- 79) Trouvons une solution pour moins d'entassement comme SOULA plus de maisons avec jardin
- 80) Trouvons une solution. Nous devrions pouvoir disposer d'un plus grand réseau de transports en commun propres (électriques ou autres) et moins chers (quelques centimes ou en tout cas moins de 1€ par trajet
- 81) Trouvons une solution Je voudrais des jardins potagers collectifs
- 82) Je voudrais une route d'Apatou à Maripasoula et une voie "rapide" Cayenne-Kourou-Saint-Laurent-du-Maroni". Avec autour de ces nouveaux axes, la mise à disposition importante du foncier.
- 83) Nous avons besoin d'un maillage cohérent (de voie rapide) entre le Rond-point de Balata (bientôt entre le Rond-point du P.R.O.G.T.) et le Rond-point Galmot.

---

72 École Nationale de l'Aviation Civile

- 84) Nous devrions accorder la priorité aux communes enclavées, elles sont vraiment en souffrance. Une Guyane ne peut pas se faire à deux vitesses. La route du fleuve pourrait débloquer beaucoup de situation.
- 85) Nous devrions agir pour la création de société d'économie mixte-SEM régionale : Création de SEM dans les domaines du spatial, de l'aurifère (33% Privé 33% Collectivité 33 % État ou autres Sociétés Nationales et/ou Amazoniennes...)
- 86) Je voudrais que toutes les directions administratives et des concessionnaires soient ramenés des Antilles en Guyane, ce sera la preuve d'un début de respect, de responsabilité et d'autonomie.
- 87) Nous avons besoin de la création de société de FONDS PARTICIPATIFS, une banque guyanaise de développement qui abonde aux principales SEM du pays. Une banque amorcée par un fonds créé par un Groupement des Riches Guyanais (les 10 ou 100 plus grandes familles du pays)

## LES PROPOSITIONS CITOYENNES DE 38 PARTICIPANTS DÉPOSÉES SUR LA PAGE « DISCUSSION OFFICIELLE »

---

### Agriculture

---

Des milliers d'hectares de terre nous ont été octroyés, comment vont-ils être utilisés ? Peut-on les mettre à disposition des agriculteurs pour avoir une culture bananière, en vue d'exportation. Souvenez-vous que les Antilles ont des problèmes sanitaires à cause du Chlordécone. Donc c'est l'occasion pour nous d'avoir nos champs de bananes, d'ananas qui est un fruit endémique et qui coûte trop cher sur nos marchés. Idem pour la canne à sucre, créons des champs et ouvrons des usines. Il est temps que l'industrialisation entre chez nous.

### Valorisation des sites de proximité à fort potentiel touristique et de lien social

---

En Guyane, nous avons énormément de sites inconnus et qui pourtant sont si proches de notre quotidien. Chaque fin de semaine, c'est la ruée vers les quelques coins (Crique Patate...), qui se retrouvent surpeuplés et sur-pollués...

Il faudrait multiplier les sites de détente (aire de détente, camping, pêche,...). Ainsi, dans le cadre de la création de sites touristiques, sites de détente à moindre coût et surtout rapidement réalisables, il est proposé de valoriser les points d'eau le long de la RN1, et autres départementales (routes territoriales ?). Dans un premier temps, il faudrait rendre accessible aux piétons les ponts et les portions de route délaissés et non entretenus (sur Macouria et Organabo, par exemple) : pratique pour l'observation du milieu et la pratique de la pêche oisive en toute sécurité.

De même, comme cela s'est fait (Crique Morpio, Kourou), étendre ce type de mise en valeur de site à d'autres petits points d'eau : juste débroussailler et entretenir l'herbe, sans nécessairement édifier des abris (moins de coût d'entretien et pas de pollution visuelle) : un cour d'eau au milieu d'un espace vert est tout aussi attractif.

Ces sites en nombre le long des routes satisferaient les attentes à moindre coût de la population et des touristes en ballade. L'impact environnemental est nul si les partenaires s'impliquent. Même, des gains sont attendus sur la partie ornithologie.

Les travaux de mise en valeur seraient à la charge concertée des communes et de la DEAL. La surveillance de ces sites en périodes estivales ou de petites vacances pourraient être proposée à des emplois saisonniers et des associations concernées par les thématiques culturelles et environnementales.

### Permettre à tous de s'exprimer, vraiment ?

---

Concernant l'Est guyanais, à Régina devait se tenir 4 ateliers et le reste à Saint-Georges. Surprise générale ce matin avec le nouveau planning diffusé hier (dimanche soir) il n'y a plus rien à Régina, tout est à Saint-Georges.



N'oublions pas qu'il y a 80 km entre Régina et Saint-Georges, et qu'une grande partie de la population n'est pas mobile...

Les États Généraux sont censés permettre à la population de s'exprimer, hors pour Régina, impossible de le faire (lieux, horaires...)

J'ai commencé un travail avec mes élèves (adolescents), nous étions censés nous rendre sur 3 ateliers avec eux...

Sans parler de faire 5 ateliers à la même heure dans des lieux différents, comment faire si l'on souhaite participer à plusieurs ?

Bref, une organisation bâclée et occulte qui ne permet pas à tous de s'exprimer.

### Désenclavement du territoire

---

Sans désenclavement du territoire comment la Guyane peut-elle rêver d'un développement économique ?

### Vivre ensemble

---

Récemment dans l'actualité a été évoquée l'idée de limiter les naissances pour soi-disant limiter l'insécurité, vous comprenez les parents seraient défaillants dans l'éducation de leurs enfants. On vise particulièrement les étrangers. Attention à ce type de discours dangereux et démagogue !

Il faudrait plutôt sensibiliser la population guyanaise sur le thème des grossesses précoces, qui est l'un des facteurs qui explique la raison pour laquelle il y a un phénomène de carence éducative. Comment se fait-il qu'il n'existe pas de campagne de prévention de grande ampleur traitant de ce sujet ?

Créer des centres de planning familial qui constituent des espaces d'écoute, de prévention, de pédagogie pour les jeunes est indispensable.

### Comment renforcer le tissu associatif en Guyane ?

---

Sur le secteur culturel, avec le mouvement social de 2017, se sont créés des collectifs Culture un peu partout en Guyane qui se sont rassemblés pour créer en décembre dernier, à St-Laurent du Maroni, une Fédération des acteurs culturels guyanais (FAC-G) avec plusieurs dizaines de membres fondateurs représentatifs du territoire et des différents secteurs artistiques, culturels et patrimoniaux.

*La FAC-G a son siège à Macouria, et sa Secrétaire est marie-annie.felicite@theatre-de-macouria.com*

*"On n'est pas le produit d'un sol, on est le résultat de l'action que l'on y mène" (Félix Castan).*

### SYNTHÈSE DU FORUM DE MANA – 16 JANVIER

---

- “ « *Que ces États Généraux et le projet de société qui en sortira fassent sortir la Guyane de l'urgence* »
- “ « *Quels moyens pouvez-vous mettre en œuvre pour que les Guyanais arrêtent de dire non à tout ?* »

Une quarantaine de personnes au premier forum des États Généraux de Guyane était rassemblée à la mairie de Mana, autour du premier adjoint au maire de Mana, du Président du Congrès et président de la CTG et de deux Conseillers à l'assemblée de Guyane.

La population s'est saisie des thématiques des États Généraux après que Rodolphe Alexandre, Président du congrès et de l'assemblée de Guyane, ait ouvert le forum, rappelant que c'est un débat démocratique, libre où la population peut s'exprimer sur toutes les questions et qu'il s'agit à terme de déboucher sur les conclusions qui deviendront le projet de la Guyane pour les années à venir ». Puis, les deux conseillers à l'assemblée de Guyane ont fait l'économie des débats qui se sont tenus dans les commissions auxquelles ils participaient.



Les retours des travaux des autres commissions ont été aussi présentés par la cheffe de projet des EGG, avant de lancer le débat.

Des thèmes variés ont été débattus ou simplement abordés, comme l'adaptation de la réglementation, un statut adapté à la Guyane « l'espoir est permis », les événements de mars -avril 2017 pour lesquels la population crie encore l'intolérable, l'insupportable des situations dans de trop nombreux domaines, la résolution des solutions sur le court terme pour le développement économique, l'allègement de la réglementation pour l'accès au foncier agricole, les compétences pour édicter les lois et règlements de et une assemblée législative locale dans le cadre de l'évolution statutaire, tout en rappelant la démarche de 2001 et citant de nombreux exemples, dont ceux des pays de la Caraïbe. À fait l'objet du débat, la question de la temporalité pour construire le projet guyanais et la nécessité de « prendre son temps », tout en observant le calendrier du gouvernement, pour mettre en place ce projet, rappelant l'Accord de Guyane et les documents relatifs aux démarches antérieures dont le *Document d'orientation d'un « pacte de développement pour la Guyane »*.

A été mise en avant également, la place du développement agricole et rural au regard des nouveaux enjeux, notamment celui de la santé humaine, celui de la préservation de l'environnement et de l'utilisation d'engrais, en particulier le glyphosate<sup>73</sup>, pour lequel le président de la chambre d'agriculture,

---

<sup>73</sup> Le glyphosate est un herbicide total foliaire systémique, c'est-à-dire non sélectif, absorbé par les feuilles et à action généralisée. Autrefois exclusivement produit par Monsanto (à partir de 1974, sous la marque Roundup), son

monte au créneau pour son maintien contre la décision du gouvernement de le supprimer d'ici quelques mois, au motif que la production s'en trouverait affectée.

La remise en cause du temps d'activité en Guyane des fonctionnaires affectant le service public a été au débat. Les thèmes de l'eau potable, de l'électricité qui sont une priorité pour la Guyane, de la route du fleuve ont été discutés.

La population a marqué son intérêt pour l'Éducation « *Bâtir un modèle guyanais éducatif* » et la jeunesse, l'université, la formation professionnelle, la lutte contre la délinquance, l'intégration des jeunes immigrés, la culture, l'identité, l'importance de la culture jusqu'à la question posée : « qui est Guyanais ? »

Enfin, la pêche, l'exploitation aurifère et le projet Montagne d'or, le pétrole, ont été débattus. Nous retiendrons, en conclusion, deux assertions de citoyens à ce forum. La première est relative à l'urgence qui se pose à la Guyane et la seconde à l'exploitation minière aurifère, comme voie de développement économique et de résorption du chômage des jeunes, mise en parallèle avec le développement économique de Trinidad sur la base de son potentiel pétrolier : « *Que ces États Généraux et le projet de société qui en sortira fassent sortir la Guyane de l'urgence* » et « *Quels moyens pouvez-vous mettre en œuvre pour que les Guyanais arrêtent de dire non à tout ?* »

- “ Quels projets pour les jeunes d'aujourd'hui ?
- “ La jeunesse et la natalité qui explose sur l'ouest : « on ne sait plus quoi faire »
- “ Il faut aider les jeunes à créer des entreprises et cibler les besoins de la commune
- “ On observe que même si les jeunes sont formés, ils ne trouvent pas de travail à Mana, dans l'Ouest et c'est alarmant
- “ Que deviennent à 15 ans, les jeunes déscolarisés, quand ils disparaissent des statistiques ? et particulièrement les jeunes de l'immigration qui ne trouvent pas de place à l'école, ceux qui restent sur le territoire et qui posent problème ?
- “ Quelles réponses donner à cette population ?
- “ À quand une université dans l'Ouest pour tous ceux qui partent à Cayenne et abandonnent ?
- “ Nos jeunes sont la clé
- “ Faire quelque chose pour ces jeunes – qu'ils ne soient pas lâchés par l'institution, mis à la porte d'un collège à 16 ans, c'est la fin pour nos jeunes : délinquance, mules
- “ Qu'est-ce que l'on attend pour dire que la scolarité est obligatoire jusqu'à un âge plus avancé puisqu'ils sont lâchés à un âge où ils ne sont pas suffisamment formés ?
- “ Il faut changer les lois. On en parle depuis 40 ans
- “ La formation professionnelle est importante
- “ Problème d'éducation et de projection de nos jeunes dans leur avenir
- “ Pour les jeunes issus de l'immigration dans le milieu rural, il y a de grandes disparités à résoudre pour amener les jeunes à un meilleur avenir
- “ Bâtir un modèle guyanais éducatif (la question statutaire reviendra çà ce moment-là)
- “ Comment organiser la cité ? Organiser « ces lieux d'éducation en fonction des lieux de la cité »
- “ Renforcer le modèle de formation alternative, spécifique, professionnelle et pas seulement des hauts niveaux
- “ Promouvoir tous les moyens d'éducation pour répondre à notre jeunesse. Pour exemple : les C.A.P

---

brevet est passé dans le domaine public en 2000, de sorte que d'autres entreprises le produisent désormais. C'est le désherbant le plus utilisé au monde (environ 8 000 t/an de matière active en France en 2016)<sup>5</sup>. Le glyphosate est classé depuis le 20 mars 2015 comme « probablement cancérigène » par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). Cette agence de l'OMS précise que ce classement est uniquement une estimation du danger, et que l'estimation du risque pour la population générale est du ressort des agences de sécurité sanitaire ( Actualité 06 juin 2018) « Une loi pour interdire l'herbicide controversé glyphosate sera examinée par le Parlement en cas d'absence d'avancée sur le sujet d'ici à 2021, a affirmé mercredi le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert. »

“ Que ces États Généraux et le projet de société qui en sortira fassent sortir la Guyane de l’urgence

## SAINT-LAURENT-DU-MARONI – 17 JANVIER

---

Cent cinquante personnes environ étaient réunies sur la place du marché pour le second forum des États Généraux de Guyane. Léon Bertrand, maire de la commune et Rodolphe Alexandre, étaient face au public pour le débat du futur de la Guyane. Madame Elodie Arras a entamé une présentation des travaux des commissions qui s’étaient tenues sur la commune. Jeunes et aînés, ont pris la parole. Toutes les thématiques ont été abordées durant ce forum.

Le débat s’est ouvert sur l’intérêt pour la Guyane de s’investir dans la sauvegarde de l’environnement et d’accompagner les initiatives entrepreneuriales dans le recyclage avec une question adressée à la CTG sur ses mesures pour aider les investisseurs dans ces domaines. La biodiversité, la valorisation du potentiel local agricole, la valorisation des terres par des guyanais afin d’amener des bonnes denrées, et rapidement, jusqu’au consommateur, l’agroforesterie avec l’exploitation des animaux tels les cochons bois, les lézards et autres pour la consommation alimentaire, avec des exemples pour illustrer les possibilités, sont des orientations que le public souhaite voir actées dans le Projet Guyane. La connaissance scientifique des insectes, des serpents et autres espèces animales autant que la possibilité de passer des diplômes sont souhaitées car ces domaines pourraient être une force économique.



La jeunesse était largement représentée à ce forum. L’élève académique à la vie lycéenne est intervenu pour demander avec insistance : « du travail, des lycées, des centres de formation, à être informés, car les choses prennent trop de temps à arriver jusqu’aux jeunes alors que les collectivités devraient prendre plus en compte les jeunes. Les familles, mais aussi les établissements scolaires devraient recevoir l’information des États généraux de Guyane ».

Le sport paraît être une voie où les jeunes guyanais peuvent construire un avenir, alors il est demandé d’accroître les équipements dédiés et avec le rectorat et les professeurs, d’organiser des ateliers afin de viser le professionnalisme dans les différentes disciplines sportives. Des structures comme l’IFAS pourraient être construites pour ceux de St-Laurent.

Ces EGG doivent apporter un traitement massif en accompagnant les ligues avec les fédérations qui peuvent aussi mettre de l’argent et mettre à disposition des bâtiments qui existent déjà pour former les jeunes. La mairie doit être aidée pour recruter et mobiliser des employés qui s’occupent de ces structures. La mise en place des formations au management du sport et au professorat de sport est attendue. Une filière STAPS serait à développer.

Il conviendrait aussi de financer le transport, car c’est une cause d’abandon chez l’élève.

L'éducation, la prévention face au développement outrancier de l'audiovisuel, du numérique avec le constat qu'à 16 ans, Un jeune passe beaucoup plus de son temps devant des écrans au contenu non guyanais. Importance alors de développer des contenus éducatifs tenant compte de ces données. L'état d'avancement du projet de fibre optique pour équiper les collèges, est questionné.

Face au développement des formations et de la culture, le forum met l'accent sur l'inégalité entre Cayenne et Saint-Laurent. En effet, les jeunes de l'Ouest sont obligés parfois d'arrêter leurs cursus. Il s'agirait alors de leur donner une chance de réussir avec une formation en rapport avec leur pays. Sur la construction scolaire, le public interpelle sur les coûts de construction des établissements et interroge sur les normes. Les pays voisins pour des coûts moindres fabriquent la réussite des élèves.

L'accès à l'école reste problématique en Guyane. Tout le monde n'a pas accès à l'école, le public interpelle alors « *On fait quoi en attendant les constructions prévues ?* »

Sur l'économie inadaptée et le développement des filières, le riz, le bois, le pétrole, l'or sont évoqués. Il est rappelé qu'avant la Guyane produisait industriellement du riz, mais plus maintenant. Riz, qui est acheté aux pays voisins. Le danger de tout axer sur l'or ou le pétrole est signalé dans le débat (La *Montagne d'or* aura son électricité nuit et jour et nous, nous serons là encore à quémander ! Il faut voir plus loin)

La population demande la création d'une université dans l'Ouest, afin de répondre à plusieurs problématiques, notamment celle de l'hébergement des étudiants en reconnaissant aussi que tous les jeunes n'ont pas les facilités économiques pour s'éloigner du domicile familial.

Les routes, le désenclavement terrestre et numérique sont attendus. La population a précisé que le développement économique ne peut se faire sans développer le réseau routier et que de même, elle veut rêver et pour une fois, d'une autoroute, même s'il lui a été dit de ne pas être utopique. Cette autoroute commencerait par Apatou jusqu'à Cayenne en passant par Saint-Laurent et une autre permettrait de relier directement Apatou-Cayenne. Cependant, elle appelle à déjà s'occuper des routes actuelles en les réparant en scandant « attention la Guyane ne s'arrête pas à Kourou ». Le développement du transport public (transport en commun) est une priorité pour Saint-Laurent-du-Maroni, transport avec un centre d'intérêt pour les gens de l'ouest qu'il faut aussi traiter, celui des trajets aériens qui desservent l'ouest de la Guyane.

L'importance de la culture dans le développement de la société guyanaise est mise en avant (faisons entrer les cultures guyanaises à l'école, toutes les cultures de la Guyane, les familles n'ont plus le temps de transmettre). Les lieux culturels doivent être développés dans l'Ouest. « L'école n'est pas faite pour tout le monde », alors un centre culturel permettrait à certains de s'exprimer. À Saint-Laurent, il n'y a plus de salles de spectacles aujourd'hui. La culture est un secteur économique porteur pour faire vivre l'économie de l'ouest.

Sur le sujet de l'autochtonie en Guyane française, un participant a évoqué un « génocide par l'État français », note l'existence sur le territoire des projets comme Soyouz (industrie spatiale franco-russe), comme le projet autour de l'exploitation de l'or et que pour autant la Guyane ne se développe pas. Il remarque encore le pillage de la biodiversité. Des demandes sont formulées comme celle de sanctuariser le fleuve Iracoubo (le dernier fleuve qui ne serait pas pollué « L'eau, c'est notre plus grande richesse » )

Le public pose un regard sur le développement urbain et la relation entre les quartiers dits dortoirs et le développement de la délinquance. Il invite à investir dans la formation des jeunes et souligne qu'il espère

que cette fois-ci il n'aura pas perdu son temps à impulser une dynamique, avant de déplorer une organisation pas assez dans la proximité.

Un point de démographie vient enrichir le débat sur la question particulière du rajeunissement de la parentalité, l'intergénérationnel et de son impact sur le vivre-ensemble, sur la question communautaire, dans le Projet Guyane. Autant de sujets que la jeunesse des mères, illustre. Des enfants qui deviennent parents, alors le temps générationnel est raccourci. La consultante qui prend la parole apostrophe alors les décideurs et le public « *comment peut-on construire une société où le rajeunissement de la parentalité devient critique puisque les générations n'ont pas le temps de préparer et de transmettre aux autres générations ?* ». La question de la politique publique appliquée dans ce domaine, celle des allocations familiales qui viennent soutenir l'action des familles pour élever leurs enfants, est pointée du doigt « *On ne peut pas donner de l'argent uniquement pour élever des enfants ou repenser comment distribuer cet argent qui ne devrait être utilisé que pour le bien-être de l'enfant* »

Le débat s'est penché sur la santé et la formation, la fierté de pouvoir être formé chez soi, de donner l'envie aux jeunes de devenir médecins pour leur pays avec une interrogation fondamentale « Comment devenir médecin en Guyane ? »

Sur la question foncière, « c'est la totalité du foncier qui est demandée afin de le protéger aussi » tout en appuyant le rôle tenu par l'ONF. Suite à la décision de l'Accord de Guyane, le public veut savoir quelle part reviendra aux communes sur les 250000 hectares octroyés à la CTG. Il conviendrait dans ce domaine d'« attribuer aux familles, une surface foncière, de façon à permettre à chacun de construire sa maison plutôt que les cages à poules des sociétés de construction immobilière »

Sur la thématique secours aux personnes et sécurité, le public a rappelé le projet de commissariat de Saint-Laurent-du-Maroni avec du personnel local qui y travaillera, afin de créer du lien social, le centre de secours principal avec des petits centres sur la route

D'autres observations ou préconisations comme la nécessité d'intégrer le SDIS dans les réflexions et les décisions qui sont prises, la vidéo protection urbaine prévue depuis quatre ans, mais qui n'a pas vu le jour, l'insécurité grandissante, les voleurs qui circulent, impunis, des citoyens braqués, ligotés...A partir de 20h, la ville livrée aux voleurs.

Abordant le statut de la Guyane, un participant exige *un désenclavement total de la Guyane* (applaudissements du public), rappelle qu'il ne faut « pas oublier la Guyane, car nous sommes les enfants oubliés de la République, ni oublier les débats antérieurs ». À l'attention du Président présent, « Aller dire cela au Président de France. Tout était déjà dit en 1998. Depuis 30 ans rien n'avance en Guyane et ce sont les élus de Guyane qui ont mis à mal les États Généraux de 2001 et pas l'État. N'allez-vous pas bloquer le débat aujourd'hui Président ? Allez- vous laisser la parole ? Pour se développer, il faut que l'on possède la terre pour réaliser nos projets. Les devises sont basées sur l'or et avant on avait une réserve d'or en Guyane. Il faut revenir à une monnaie guyanaise, revenir à des choses prioritaires, changer de statut. Tous nos aînés l'ont dit ».



Les élus ont ouvert le Forum rappelant que la parole était donnée à la population suite à la marche du 28 mars 2017, qu'il s'agissait ici de débattre et d'échanger pour définir un projet de société venant de la population et qui sera mis en place par les élus. Cette vision à long terme complétera les accords de Guyane.



La question a été posée de savoir si pendant ce forum des positions opposées ou des idées différentes pourront être présentées hormis le fait que les horaires ne conviennent pas (*applaudissement*) et que « parler beaucoup ne fait rien avancer, car dans 25 ans on entendra les mêmes choses ».

Les débats portent sur divers domaines et tous les problèmes sont abordés : Qui est guyanais ? Quelles infrastructures ? Quelle Santé en Guyane ? Éducation avec une gouvernance éducative spécifique à la Guyane ? Certaines interventions ont été très longues et M. le Maire de Matoury a rappelé que tout le monde devait pouvoir s'exprimer et a rappelé les règles du débat. Toutefois, le public a accordé un temps de parole plus long à Monsieur Jean-Victor Castor du MDES lorsqu'il a fait des rappels historiques

Le débat note que deux intervenants ont pris la parole en créole sur l'histoire du processus statutaire et leurs propositions.

Les thèmes abordés, écologie et environnement à prendre en compte d'un point de vue local, désenclavement et développement économique nécessaires pour tout le territoire afin que tous les Guyanais soient en égalité de chance réelle, immigration, ont tous été riches de propositions pour l'avenir de la Guyane. Les interventions, sur le changement de cadre statutaire ; les Accords de Guyane et les problèmes d'éducation, ont été longuement développées et applaudies chaleureusement par le public.

- **Environnement, désenclavement terrestre et numérique :**

- “ L'ensemble des moyens mis pour l'environnement (État – Collectivités) est inversement proportionnel à la richesse de la biodiversité de la Guyane
- “ L'environnement guyanais ne nous appartient, car dans toutes les associations qui gèrent ce sujet les membres ne sont pas guyanais
- “ Les structures responsables comme le rectorat par exemple ne s'investissent pas
- “ La population propose dans ce domaine la préservation du patrimoine faunistique avec la construction d'un aquarium, d'un reptilium, d'un insectarium et d'un planétarium (traduction et animation dans toutes les langues de Guyane). Par ailleurs l'élevage d'animaux sauvages donnerait de l'activité. Il faudrait attirer les porteurs de projets commentera la Vice-présidente de la CTG, Madame Isabelle Patient.
- “ Sur la taxe carbone « Est-ce nous qui polluons ? »

- “ Sur le plan du désenclavement, « faire des routes n'est pas forcément la panacée (solution concrète et réelle), car quand la route arrive quelque part les gens le quitte pour la grande ville (voir les exemples dans le monde). Les routes détruiront le savoir des piroguiers juste parce qu'ils ne l'utiliseront pas ». « Il faut penser au dirigeable moderne qui peut transporter jusqu'à 10 tonnes avec un partenariat avec les pays voisins pour l'utilisation de ces dirigeables.
- “ La population ne souhaite « pas de tout routier »
- “ Les grandes routes du Suriname sont prises en exemple de désenclavement par un participant, avec une interrogation « Pourquoi le gouvernement ferait des routes en Guyane, pour que les Guyanais accèdent à leur richesse ? »
- “ Une intervenante qui travaille dans une commune de l'intérieure de la Guyane, souligne au débat « Pas d'avion pour venir à la marche du 28 Mars car il n'y avait pas d'avion. Le billet d'avion trop cher et l'avion tout le temps en panne. Seulement deux à trois livres- services très chers, car les produits sont importés en avion - le prix du fret ». Elle propose la mise en œuvre d'une solution d'avion pour service rapide ou de route ou de toutes autres solutions possibles.
- “ Le désenclavement numérique, c'est pour les habitants d'une partie de la Guyane, l'utilisation du réseau surinamais, car les réseaux français ne passent pas (des attentes lors de l'installation de la fibre)

#### - Cadre réglementaire et institutionnel

Le Comité « Drapo » représentés notamment par Messieurs Alphonsine et Donzenac et Maître Louze-Donzenac, a présenté le projet de statut pour la Guyane et la démarche que le comité met en œuvre.

- “ Changer notre rapport à l'État français, changer les rapports existants entre la France et la Guyane :
- “ Rapports obsolètes et ésotériques
- “ Mettre ce pays en adéquation avec lui-même
- “ Document remis au chef de projet des EGG d'un groupe politique constitué en association. Ils sont partis de l'ossature du document de 2010 qui a été réactualisé
- “ C'est le statut qui portera le développement
- “ Prendre exemple sur la Corse qui vient de changer de statut (72) de plus la Guyane est encore plus loin que la Corse de la France
- “ Montrez comment on peut lever les freins avec le statut actuel
- “ Aller voir les collectifs et tenir compte du travail qui a été fait entre le 28 mars et le 31 avril
- “ Pas de tourisme, car les moyens n'ont pas été mis
- “ Lisez notre projet de statut et allons partout voir les gens : allons à la télévision
- “ Constat de l'abstention où 20 à 30 % seulement votent ce qui est un cas d'annulation dans certains pays : nous sommes des spectateurs et pas des acteurs, car tout se passe à Paris. Mme patient rétorquera « Nous sommes des acteurs et le cadre qui existera toujours doit être en adéquation avec la Guyane »
- “ Constat de réalité la situation économique est délabrée, la situation éducative « désastreuse » avec trop de jeunes illettrés
- “ Suriname et Guyana sont deux exemples à suivre
- “ Il faut un changement de cadre statutaire (Applaudissements)



En réponse Isabelle Patient :

“ Les routes pourraient être un vecteur de développement économique : faire des routes stratégiques qui rapportent pour ce pays, accorder les projets miniers et les développer en acquérant du savoir-faire sur place : système fiscal inadapté à ces grands projets, accompagner les porteurs de projets. Le Suriname ne va pas si bien que ça – crise aussi en 2017. Le statut n’est pas un préalable. Il s’agirait plutôt de lister tout ce qui ne va pas et d’adapter les lois, les règles et peut-être aussi la Constitution. Le Statut doit nous permettre d’aller plus loin. Changer de cadre ne changera pas les freins

Les intervenants demandent, en rappelant Léon-Gontran Damas, à sortir du système colonial avec ses 3 piliers qui sont l’occupation militaire, la domination politique et l’exploitation économique. « Développer la Guyane ou quitter la Guyane », « Laissez-nous nous gérer nous-mêmes ». Ils citent aussi les Guyanais qui se sont illustrés dans cette revendication : l’UPG demande une petite autonomie par la voix de Madame Maud Nadirée, du Docteur Henriot, de Maître Hugues Sirder et de Monsieur Patient.

Le député de la Guyane Justin Catayée a demandé un statut spécial.

La résolution 15-40 de l’ONU « Tout pays doit être décolonisé » et la France n’a jamais rien fait pour cela.

Jadford et Damas étaient des visionnaires et critiquaient déjà la départementalisation, Et aujourd’hui nous n’avons tout jour rien. Est-ce que la Guyane va rester en assistanat, faisant l’aumône ? (Emile Mencé)

Monsieur Castor a expliqué au public attentif le changement de statut et pris pour exemple la Corse et la Nouvelle-Calédonie. « En France on change la Constitution quand cela le nécessite. En 2010 la Guyane a dit non à la possibilité de changer. En 1952 les Guyanais se rendaient à Saül en camion (lire les mémoires de Michel Lohier) et Monsieur Vignon a dit que ce ne serait pas possible d’y retourner, car la montagne Balabao comprend d’énormes richesses et que Saül a un microclimat qui pourrait nourrir la Guyane (grenier de la Guyane)

L’État et ses représentants ont plus de poids que tous les Guyanais. Nous n’avons pas de techniciens pour défendre nos intérêts...Les gravillons du tarmac de Maripasoula ne sont pas conformes, car les graviers ne correspondent pas aux règles de l’État... Dans le monde on aménage en commençant par le désenclavement, par les routes...

Pensons à nous d’abord comme les français pensent à eux d’abord

Préférence locale dans un même niveau de compétence (ex. EDF et ses batailles syndicales)

Mouvement de mars : l’histoire ne va faire que se répéter et la France va réprimer en attaquant des élus (mises en examen) et des personnes de la société civile et toutes les élections truquées

Le message donné par la France est que nous sommes tous des incapables

Faire un vrai travail d’historien est urgent pour contrer l’histoire galvaudée qu’on nous donne aujourd’hui. Le combat sera dans la durée en exigeant des sacrifices »

Il rappelle la libération d’Antoine Abienso élu guyanais « par une bande armée cagoulée et armée. Après sa libération la commune de Maripasoula est restée sans eau pendant 3 ans et une base militaire a été créée

## Sur Échographe de l'aéroport :

- “ Quand le pays est en trafic de drogue, d'arme.....il est laminé pour 50 ans : actuellement 4000 mules : on en arrête de temps en temps, c'est presque intentionnel de laisser s'installer ce climat s'installer
  - “ ARS (préfet de la santé directement sous la responsabilité de son ministre sauf en Guyane où il est sous la responsabilité du préfet) et la directrice hôpital explique que l'échographe ne marche pas et que les médecins refusent de l'utiliser.
  - “ Frontières : il faut régler le problème, Iracoubo ? Régina ?\_Des enfants ne peuvent pas passer à l'intérieur de leur territoire...
- **Éducation**

Une enseignante regrette que depuis 25 ans en Guyane, la situation soit toujours au même stade sur le fleuve pour l'accueil des enseignants. À Elaé, les enseignants mangent et dorment dans la classe

“ *Comment donner un enseignement correct ? Et quand l'enseignant vient sur le littoral, il déborde de ses vacances pour diverses raisons*

Elle propose de donner des primes intéressantes pour motiver les personnes, d'orienter en amont les jeunes. Elle fustige aussi les modalités d'affectation des enseignants.

La population demande d'accélérer la construction des établissements d'enseignements, écoles, collèges, lycées.

Le témoignage haut en couleur d'un citoyen Monsieur Serbin a interpellé sur la situation des jeunes immigrants non scolarisés « Enfants qui arrivent via immigration et doivent être pris en charge par le CASNAV qui n'a pas de locaux (institution demandée par les politiques locaux). Ce sont 400 enfants à Cayenne de moins de 16 ans qui sont en attente ce qui est grave pour leur avenir, pour la sécurité du pays et cela peut durer plusieurs années pour le même enfant : régime de suspicion pour ceux qui ont eu le certificat. Le citoyen propose d'utiliser les locaux des écoles quand elles sont fermées pour les tests à passer et tout faire pour que les enfants aillent à l'école.

Réponse du Maire Serge Smock « Le CASNAV c'est l'État et pas les élus locaux, mais nous vous entendons ».

- **Immigration**

L'immigration est un levier pour l'état français.

La population guyanaise comparée avec le Portugal : La Guyane peut supporter 10 millions d'habitants

- **Santé**

Les centres de santé sont pires que l'hôpital avec EVASAN le lendemain

Les élus ne sont pas venus à la dernière manifestation de l'hôpital où une citoyenne matouryenne a perdu la vie.

La séance débute à 18h10 et se termine à 20h10. Les débats débutent 18h30. Mme. Le Maire de Cayenne ouvre le forum.

Rodolphe Alexandre, Président du Congrès des élus de Guyane et Président de la CTG présente les États Généraux et leurs objectifs, précisant que la CTG n'en est que l'organisateur. Il explique que le débat sur un changement statutaire était prévu depuis le débat sur l'exploitation pétrolière ; il est antérieur aux accords de Guyane. Il informe que la caravane des États Généraux de Guyane visitera tout le territoire pour apporter des compléments d'information. Il précise qu'un enjeu essentiel, la loi de finances 2018 prévu courant avril est le jalon de la première synthèse de ces États Généraux.



Une des chefs de projet des EGG expose une synthèse des thématiques principales abordées dans les commissions et forums précédents : santé, désenclavement, éducation avec des focus sur le ressenti des participants, les qualités des intervenants (associations, collectifs, syndicats,...) et la non-participation des fonctionnaires de l'État en raison du droit de réserve de période pré-électorale, ce qui a été impactant dans la commission n°9 dédiée à la coopération, l'immigration, la sécurité.

Étaient présents trois élus de la Mairie de Cayenne dont Mme le Maire ainsi que trois élus de la CTG dont M. le Président. Le public était de quatre-vingt participants dont quatorze ont pris la parole. Les échanges étaient posés.



Le débat s'ouvre par une succession d'interrogations du premier intervenant sur la finalité et la temporalité de ces États Généraux de Guyane.

“ « *Quelle est la finalité des États Généraux de Guyane ? Combien de temps sur le terrain ? Est-ce que le but sera d'intégrer tous les travaux réalisés par le passé, de collecter tous les documents des différentes démarches, d'en faire un document unique à remettre au gouvernement et pourquoi ? Pour lecture ou pour une prise en compte et pour dire voilà ce que les Guyanais veulent dans leur territoire et nous vous demandons de prendre en compte ce que nous voulons pour notre territoire ?* »

Le développement économique de la Guyane était le point d'orgue de ce forum. Plusieurs intervenants demandant à ce que les entreprises locales soient privilégiées et que le développement des infrastructures rende attractif le territoire pour que les jeunes diplômés guyanais aient envie de revenir s'y installer et pour attirer les professionnels de la santé ou de l'éducation.

Le non contrôle actuel de la natalité a été indiqué comme un frein au développement du territoire, Les citoyens devant être informés sur les droits à la contraception et sur la légalité de l'avortement

L'assemblée était d'accord sur l'importance d'un changement de rapport avec le gouvernement français et l'Union Européenne. Il s'agira de savoir **comment amener ce changement : ajustement des normes aux spécificités guyanaises, changement radical ou changement réfléchi de statut**

### **Les États Généraux de Guyane**

- “ Les propositions issues de ces États Généraux seront-elles intégrées à celles des Assises de l'État ?
- “ Y aura-t-il un document unique reprenant tous les anciens états généraux et autres plans ?
- “ À qui sera remis ce document au gouvernement et pourquoi ? pour lecture ?
- “ Des plans et des états-généraux ont été faits depuis plus de 20 ans, si vraiment la France avait voulu faire quelque chose, elle l'aurait fait, un énième document, je n'y crois pas
- “ Laisser le temps au temps, depuis que je suis née, j'entends parler de plan (de toutes les couleurs)
- “ Des États Généraux pour faire avancer la Guyane avec ses moyens limités !
- “ En réponse :
- “ « La tenue de ces États-Généraux est inscrite au journal officiel suite aux accords de Guyane et les élus porteront au 1<sup>er</sup> ministre le document qui contiendra toutes les propositions qui auront été faites par la population, les associations.
- “ La différence est qu'avec les anciens travaux, et, en ce sens, ces états généraux sont historiques, c'est la 1<sup>ère</sup> fois qu'ils émanent de la demande de la population, suite au mouvement du 28 mars.
- “ Les élus se soumettront au projet qui en ressortira tout en sachant que certaines propositions pourront être réalisées assez facilement, et que d'autres devront être étudiées.
- “ Ces États-Généraux sont prévus pour se terminer en juin, mais pourrait être prolongés.
- “ Le débat est entièrement libre et doit aboutir en tenant compte des 4 éléments suivants :
- “ Réformes nationales en cours
- “ Mémoire sur les fonds européens (prévu en Mars)
- “ Positionnement par rapport au courant migratoire
- “ Positionnement des collectivités : EPCI, Mairies, CTG
- “ Le projet Guyane n'est pas réservé aux élus, c'est pourquoi il faut prendre l'écoute de la parole de la population

### **L'Éducation, la jeunesse**

- “ Le niveau scolaire actuel est dramatique et il manque de professeurs. Des Lycées vont être construits, mais où va-t-on trouver les bons professeurs ?
- “ Il existe aussi la problématique des enfants non francophones, venant des pays limitrophes et que l'on retrouve dans la rue.
- “ Avant le système scolaire était adapté au climat guyanais, mais maintenant il est calqué sur celui de la métropole et il ne convient pas aux enfants.
- “ Il faudrait ouvrir des lycées techniques : il n'y a pas de relève pour tous les artisans qui sont décédés.
- “ La jeunesse qui arrive sur nous ce sera la révolte : mettre en place des structures éducatives

### **La natalité**

- “ Un pays qui ne contrôle pas sa natalité reste un pays du tiers-monde. Les structures d'accueil des enfants ne seront jamais suffisantes. Accès libre à la contraception et information à tous sur la légalité de l'avortement en Guyane.
- “ Annuler le système d'allocations familiales

### **Le développement économique**

- ☺ Les réformes en cours vont faire perdre de l'argent à La CTG dans le domaine de la formation
- ☺ La politique actuelle du gouvernement est à la privatisation, aussi pourquoi la CTG ne se privatise pas elle-même ?
- ☺ L'État se décharge sur les collectivités.
- ☺ Alerte : Rentrer dans le capital d'Auplata n'est pas une bonne idée puisque c'est une entreprise qui ne produit presque plus : il faudrait entrer dans le capital de Nordgold.
- ☺ Il est temps de se prendre en main : ce n'est pas parce qu'il y a beaucoup de monde en Guyane qu'il y a du chômage, c'est parce que nous ne voyons pas clair : ce n'est pas parce qu'il y a trop d'enfants : il y a du chômage parce qu'il y a une volonté du gouvernement français de ne pas développer la Guyane.
- ☺ Il n'y a pas de volonté du gouvernement de développer la Guyane : le prochain pont sera exactement le même qu'avant et les camions ne pourront toujours pas y rouler alors que nous avons les ingénieurs qui pourraient le construire, mais ils ne sont pas au pouvoir.
- ☺ Le pays est pillé dans ces richesses : or, ressources forestières.
- ☺ Il n'y a pas de traçabilité dans la valse des fonctionnaires d'État qui restent 3 ans en Guyane et dans le suivi de leurs travaux
- ☺ Tous les grands groupes européens vont venir en Guyane
- ☺ Proposition : monter un consortium pour exploiter les ressources de la Guyane et utiliser la réserve d'argent ainsi créée pour développer la Guyane, mettre en place le développement économique, développer nos écoles, nos routes...

### Normes et fonds européens

- “ « On ne peut pas faire d'élevage spécifique, car ils ne correspondent pas aux normes européennes
- “ Il faut comprendre les Guyanais avant de comprendre les autres.
- “ Nous n'avons que les contraintes des normes et aucune retombée locale. Le profit étant pour Les entreprises venues d'ailleurs qui elles sont aux normes.
- “ J'ai vu le bois descendre de St-Laurent et l'argent arrivait dans les caisses de la BNP, puis l'industrie du bois s'est arrêtée.
- “ Exemple des anciennes maisons qui n'avaient pas à respecter des normes de hauteur de plafond ce qui permettait une ventilation naturelle.
- “ Seulement 2 secteurs ont été cités : hôtellerie et pêche, il faut faire de vraies comparaisons : de combien a bénéficié l'entreprise Voltalia ? ».

En réponse :

- ☺ Les normes peuvent être adaptées et on trouve des financements auprès des banques quand le porteur de projet arrive avec un business plan (ex. élevage d'Agouti à Roura).
- ☺ La CTG facilite les exportations, mais cela demande beaucoup d'expertise et de temps.
- ☺ (Ex. des entreprises qui transforment les produits de la mer).
- ☺ Pour l'exploitation du bois, le dossier en cours, le débat actuel portant sur le reversement du foncier par l'État
- ☺ Les normes européennes ne sont pas adaptées à la Guyane : nous sommes européens en droit, mais amazoniens en fait
- ☺ Les contraintes existent, mais il y a aussi les dotations et depuis que la CTG a repris la compétence des fonds européens (600 millions d'euros), les entreprises locales en profitent, mais cela est lent
- ☺ Les entreprises qui profitent des fonds européens sont guyanaise (des noms de Guyanais sont cités)

- 📍 Une cellule aide les chefs d'entreprise à monter leur dossier de demande de fonds européens (un jeune amérindien et un jeune aluku vont être embauchés pour comprendre les entrepreneurs locaux)
- 📍 Il faut aussi respecter les procédures (ex. des procédures non respecté par les pêcheurs dans les temps impartis)

### Question statutaire

- “ La CTG est un outil puissant, l'argent n'étant qu'un moyen : nous avons le véhicule et les outils suffisants pour interférer sur les problèmes actuels qui existent depuis longtemps
- “ Comment faire si les élus qui prennent les décisions sont contraints dans un cadre législatif. Peut-être faut-il une désobéissance de nos élus pour avancer ?
- “ Nous voulons régler les problèmes, mais arrêtez de faire du replâtrage : tout cela ne sera pas fait tant que la Guyane restera sous assistanat.
- “ Il faut changer le rapport à l'état colonial : l'état n'est pas notre partenaire puisqu'il n'a pas les mêmes intérêts que nous.
- “ Damas n'était pas pour la départementalisation : c'était la nation de Monnerville et j'ai entendu parlé les disciples de Monnerville qui ne pouvaient pas vivre sans la France (Année 2018 : année damas pour la CTG).
- “ Damas disait : « développer le pays ou quitter le pays »
- “ La taxe carbone, l'espace aérien profitent à la France, mais à part avoir peur de la France ? qu'avons-nous ? à part cette relation sado masochiste ?
- “ Le seul responsable est celui à la tête de la préfecture.
- “ Catayée disait en 1961 : « si on doit mourir, on préfère mourir en étant digne

Réponse :

- 📍 « Le chef de l'État n'étant pas opposé à un changement statutaire, nous avons deux façons d'aborder ce changement
- 📍 Aspect finaliste : choisir le meilleur outil pour que le projet Guyane aboutisse
- 📍 Aspect idéologique : avoir un avis préconçu sur le statut à obtenir
- 📍 Selon le statut choisit, nous n'aurons pas les mêmes dotations et habilitations : il faudra évaluer toutes les implications pour bien choisir
- 📍 Différents articles 72, 73,74, ou Sui Generis sont à étudier »

Proposition :

- “ « Sortir du cadre réglementaire imposé par la mère patrie et la belle-mère l'Europe
- “ Trouver le cadre institutionnel le meilleur pour la réussite du Projet Guyane.
- “ Changement de statut radical.
- “ Etre unis sous le seul objectif de changer les rapports avec la France ou prendre les moyens nécessaires comme dit en 1961. Sortir du cadre administratif et institutionnel »

**Formation**

- 📍 La Guyane n'est pas attractive pour les jeunes qui veulent avancer.
- 📍 Des Licences sont ouvertes à l'université pour les métiers de la Mine.
- 📍 Actuellement sont formées 600 infirmières.
- 📍 Il y a 300 Guyanais en médecine.
- 📍 Des bourses existent avec retour au pays.
- 📍 Avec Shell nous avons formés des ingénieurs.
- 📍 7 pilotes guyanais à Air-Guyane.

- 19 Nous mettons en place les futurs cadres de la Guyane, ce qui prend du temps, mais leur niveau d'étude demande de gros salaires qu'il n'est pas possible d'honorer actuellement.

#### Propositions :

- Accompagner des jeunes tout au long de leur cursus scolaire avec obligation de revenir travailler plusieurs années sur le territoire.
- Former des cadres pour qu'ils puissent travailler dans des multinationales et revenir au pays.
- Faire un roulement avec les jeunes de l'ENAC pour les aiguilleurs du ciel en attendant une solution pérenne

#### **Coopération**

- “ « Où en sommes-nous avec le Surinam, avec le Brésil ?
- “ Les Brésiliens peuvent venir ouvrir un commerce en Guyane, mais les Guyanais sont maltraités au Brésil et subissent les pires misères quand ils veulent ouvrir une entreprise. L'état français nous c.....avec ces histoires de coopération.
- “ À quoi sert la coopération avec le Surinam et à quoi servent les employés de la CTG là-bas ? »
- “ Les interventions sur la responsabilité de l'État français dans le non-développement de la Guyane et celles portant sur le mouvement de mars-avril 2017 ont été applaudies

Le débat note que trois participants se sont exprimés en créole et trois participants ont conclu leur intervention par *j'ai dit*.

#### RÉGINA – 6 MARS

---

La proposition d'une Guyane dans l'article 72, a été émise et débattue dès le début du forum « Pourquoi ne pas devenir un POM – **Pays d'Outre- Mer**, dans lequel la Guyane reste dans la République avec de vraies compétences ? Tous les problèmes découlent d'un statut inadapté au développement de la Guyane. Il convient dès lors de revoir le statut afin qu'il soit dessiné pour la Guyane – c'est le préalable ».

La population a déploré la **disparition de services publics**, comme des classes d'école, des services de bus :

- “ *On enlève la possibilité de s'installer, on supprime des classes au motif qu'il y a moins d'élèves. On ferme des classes. Dès que l'on ne se bat plus, on nous enlève les services publics. Des quotas sont appliqués comme la métropole.*

Il a été demandé de ne pas se baser sur les quotas -métropole « un quota population/ km<sup>2</sup> »



Il est nécessaire de revoir la politique de la santé sur le territoire, car l'Est de la Guyane est démunie, alors que l'ouest a le CHOG. Sur le littoral, il y a le CMCK qui est devenu un petit hôpital ». La population propose de faire évoluer le centre de santé de Saint-Georges et au moins que **Régina devienne un centre de santé avec un médecin : urgence**

Un territoire isolé, où les services publics sont à organiser. Les habitants, malgré le développement touristique « marais de Kaw » et autres points d'attraction ont le sentiment que cette région de la Guyane est oubliée. Plusieurs habitants reviennent sur les mêmes points relatifs en résumé à une inégalité flagrante de traitement du citoyen sur le territoire devant l'accès aux services publics de base dont la santé, l'éducation, les services de communication dont la poste, internet, les secours.

Ce sont les habitants qui à distance donnent le diagnostic des malades aux pompiers et au SAMU qui ne se déplacent pas. Le directeur de la MFR aura souligné dans son intervention, que les ambulances ne s'arrêtent pas à Régina. (500 € A/R Cayenne-Régina). Le prix du transport d'intérêt général -TIG dépendant de la CTG, est passé de 10 à 20 € pour une personne. Mme Aoussa Alberte témoigne « on ne sait pas à quel moment on est malade, et pas de personnel. Quand l'infirmière ferme sa porte à 14h00 ce n'est pas possible. Les habitants pour se faire entendre doivent envoyer des roches sur le toit ». « À Kaw les gens se sont toujours débrouillés (voie maritime). Les habitants ne sont pas des mendiants ».



Ils portent les revendications relatives à l'amélioration de leur cadre de vie global et demandent la mise en œuvre de réalisations concrètes, efficaces pour développer la commune, car elle se dépeuple. Sur le plan de l'urgence, la première demande vise à mettre au moins un transport. Il doit être maintenu,

même si beaucoup de gens ne le fréquente pas au début.

- Préconisation de délimiter le foncier.
- Le foncier agricole doit être mis en place pour les habitants de la commune.
- L'état de la route est un frein, voire un danger réel pour les habitants de la commune, il convient de prendre des mesures pour le désenclavement terrestre de cette partie de la Guyane
- Financer le désenclavement : la population a des compétences, des richesses et sera en capacité de réussir ce défi.
- Les jeunes entrepreneurs sont obligés de commencer à zéro. Ils n'ont parfois pas de parents pour les aider.
- Faciliter les embauches pour toute la Guyane.



- Mettre les choses en place, mettre en valeur le territoire. Exemple, les 24 et 25 mars journée des palmiers à Régina, pour le tourisme et patrimoine : « Le canal Roy doit être classé *Patrimoine de l'humanité*, car il a été creusé par des hommes. C'est un canal de 7,5 km creusé à mains d'hommes, du temps de l'esclavage en Guyane ; par des hommes qui ont été engloutis par les eaux ensuite »
- Sida et santé : rendre disponible des préservatifs. Le dispensaire est occupé par l'infirmière qui n'a pas de logement dédié et l'accès est impossible après les heures de travail
- Aménager le débarcadère de Kaw : une situation insupportable dans ce domaine
- Instaurer une taxe tourisme « 2 000 ou 3 000 personnes qui passent par la commune et une taxe devrait enrichir la commune »

Le débat entendra aussi les cris d'alarme (interpellations sur le chemin, garde à vue sans prévenir les parents ni la MFR...) des jeunes adultes élèves et pensionnaires de la MFR, qui imposent que des mesures concrètes et urgentes soient mises en œuvre, dans la mesure où ces sujets ne sont pas nouveaux « Coopération- Intégration des immigrants et jeunesse immigrante »

Des habitants demandent que Kaw soit détachée administrativement de Régina. L'absence de services publics dans plusieurs domaines est inacceptable.

Mme Gober suggère de penser à un autre mode de transport et de déplacement sur le territoire. Elle demande à penser à un **réseau ferroviaire sur la Guyane**, qui desservirait notamment les communes les plus enclavées. Les matières premières sont disponibles sur le territoire, ainsi la possibilité d'utiliser du bois imputrescible local. « Regardez ce qui a permis aux États unis de se développer, d'autant plus que les énergies fossiles sont amenées à disparaître ». Il faut voir comment ce système sera implanté. **Ne pas abandonner les routes, mais les améliorer.**



Le débat recevra la contribution du collectif Kamiza Mayouri signé Justin Anatole. Le contenu de ce document est exposé par Monsieur Joigny Richard directeur général des services de la mairie de Régina-Kaw. Il interpelle les jeunes sur la nécessité d'une rupture totale. Rappelle le Général De Gaulle, discours de Brazzaville et demande la mise en place de l'article 72 de la Constitution. Mme Madère a rappelé la nécessité que la population s'exprime et demande qu'on laisse parler ceux qui le souhaitent. Monsieur Désert reprend Monsieur Joigny, ce qui déclenche le mécontentement de plusieurs participants. Puis le calme est revenu pour permettre la tenue des débats. Régina-Kaw est une commune d'environ 1000 habitants.

## CAMOPI / TROIS-SAUT – 6 MARS

Camopi et Trois-Sauts constituent une commune. Elle est située à l'extrême sud de la Guyane. Le village de Trois-Sauts est le regroupement de plusieurs villages : Yawapa, Pina, Roger, Zidoc, Calana, Lipo Lipo, Alamilan et Palaka.

*La délégation était composée de Madame Léda Mathurin, conseillère territoriale en charge de l'animation de l'antenne de St Georges, Gauthier Horth, conseiller territorial, Marc Sagne en charge de l'aménagement numérique du territoire et Elodie Arras Sainte Luce, co-coordinatrice de l'opération des États Généraux. Le forum public à Trois-Sauts, s'est tenu dans le village de Zidoc.*



Il coïncidait avec une mission d'enseignants stagiaires venant faire une immersion en vue d'une future affectation. En effet, depuis un certain nombre d'années, l'université organise des missions aux potentiels enseignants stagiaires pour leur présenter la réalité du terrain. Par méconnaissance des conditions de vie, beaucoup d'enseignants repartaient devant la situation précaire qu'offrent les villages de cette partie à l'extrême sud du territoire.

Tout comme dans les autres étapes, toutes les thématiques adoptées lors du congrès du 14 octobre derniers ont été abordées lors de la rencontre.

Tout est urgence dans cette commune et l'enclavement amplifie gravement tous les phénomènes

- ✔ Construire des logements pour les enseignants : le débat a entendu les conditions offertes aux enseignants et leur vécu de la cohabitation précaire obligatoire
- ✔ Demande d'un passage de la commission de sécurité : des situations intolérables et jamais vues à Trois-Sauts avec danger pour les élèves de l'école. Attaque de termites
- ✔ Développer l'attractivité de la commune en mettant à niveau les équipements
- ✔ Les enfants demandent à aller à l'école, il faut le permettre à tous
- ✔ Construction d'un collège de 65 élèves. Paiement de la famille d'accueil sur le littoral. 100 € par enfants et par mois. Ils ne veulent pas mettre leurs enfants à Camopi trop de problèmes liés particulièrement à l'alcool, la drogue
- ✔ Dispensaire manque de brancard pour l'hélico
- ✔ Carence en médicaments et vaccins pour les enfants.
- ✔ Problème de praticiens ophtalmo, dentiste. Il faut un plus grand dispensaire. Plus de rotation d'hélicoptère. Le courrier arrivant plus tard...
- ✔ Trouver des solutions pour prendre en charge financièrement et logistiquement le retour des personnes évacuées (Evasan vers Cayenne ou ailleurs).
- ✔ Equipement. Aménager une berge de béton sur la berge de Zidoc et berge à Roger.
- ✔ Faire un sentier avec garde-corps.
- ✔ Piste d'atterrissage de 700 m avec rotation aérienne.
- ✔ Pas de poste.
- ✔ Créer un distributeur d'espèces. Ou un guichet prioritaire pour les personnes de Camopi (Saint-Georges)
- ✔ Création de wc publics avec aménagement de lagunage pour le traitement des eaux usées.
- ✔ Pas de sanitaires en fonctionnement dans l'école !
- ✔ Pas d'eau pas d'électricité
- ✔ Transport scolaire non assuré. La mairie dit qu'elle doit voir avec la CTG.

- ✔ Transport scolaire entre les 3 villages
- ✔ Problème de carburant et à pied, c'est dangereux.
- ✔ Pas de transport fluvial. Entreprise ABG qui ne dessert pas tout. Yawapa, Pina. Village bambou est le plus enclavé
- ✔ Une boutique installée il y a 4 ans est toujours là, mais avec des problèmes importants d'approvisionnement
- ✔ Des solutions : élevage de volailles et commande des pièges pour les tigres, pisciculture.
- ✔ Internet en septembre 2018 : augmentation de débit.
- ✔ Pas de tourisme.
- ✔ Agriculture pour 700 familles. Approvisionnement de carburant à 4 € le litre d'essence. La consommation par foyer est estimée à des centaines de litres tous les 3 mois (600 litres).
- ✔ Formation maraîchage.
- ✔ Problèmes à résoudre de bornes pour recharger les portables. Une à Zidoc, Lipo-lipo, Roger, Misseau, Yawapa. Emplacement chez un particulier avec des heures d'ouverture. Réseau digicel 9 à 19H pas de téléphone. Recharge digicel. Passer un accord avec la boutique.
- ✔ Eclairage public devrait arriver début avril 2018,
- ✔ Production de l'huile de carapa. Huile Pure. Programme pour développement économique agricole. Accompagnement et commercialisation. Accompagnement possible. Avec une petite machine. Recommandation plantation de carapa.

#### Sur le plan de la santé, de l'environnement et de la culture :

##### ✔ **Suicide des enfants qui vont au collège.**

“ « Une MJC permettrait de mettre en place des activités qui évitent ce problème de suicide au retour du littoral. Il est demandé un internat pour les amérindiens, car ils sont les cibles des autres enfants. Les familles d'accueil ne sont pas forcément payées et les jeunes très mal à l'aise

- ✔ Exigüité du centre de santé, trop petit en cas de cas grave. Agrandissement de dispensaire demandé. Problème de logement aussi. Roulement des praticiens et surtout des dentistes. Explication de l'hygiène bucco-dentaire. Télémédecine par mail. Le réseau ne permet pas autre chose. Les prestations s'arrêtent souvent à Camopi.
- ✔ La collecte des déchets pour un éco-carbet. Comme à village Misseau. Un éco-carbet pour chaque écart. Pas de tri sélectif. Pas de sacs poubelles.
- ✔ Pas de visites sociales
- ✔ Choc culturel trop important.
- ✔ Explication fournie sur la présence d'un dispensaire qui apporterait des soins. Beaucoup de maux sont importés.
- ✔ Pas de problème de nutrition particulier. Il peut y avoir des périodes en fonction de l'approvisionnement des abattis. Hypertension et diabète arrive tout doucement
- ✔ Il y a une antenne pour la TNT, la télévision Guyane 1ere. (Parabole) L'antenne peut être mise à disposition à condition de payer 80 € par mois.
- ✔ L'énergie est générée par panneaux photovoltaïques.
- ✔ Cyber carbet

Les villages de Trois-Sauts ont un fort sentiment d'abandon du bourg de Camopi. Les problématiques les plus abordées restent le **logement des enseignants**, le **fort taux de suicide chez les jeunes amérindiens** et l'**orpaillage illégal** pour le bourg de Camopi.

“ « La Gwiyann lèvé, fo Ouanary lèvé » (Anthony, jeune de Ouanary)

Des frustrations sont exprimées dès le début de la réunion par la population qui croyait que tout était terminé (pourquoi ce débat à la télévision alors que toutes les communes n'ont pas encore reçu les États Généraux ?). Les habitants ont suivi à la télévision le débat relatif aux États Généraux et ont compris que « tout était décidé ».

Si les participants ont pu faire des propositions, il a été surtout question **des solutions et projets déjà identifiés et évalués, à mettre en œuvre tout de suite pour la commune et ses habitants.**



Un forum animé, passionné, qui s'est parfois enflammé, où la dizaine d'habitants a exprimé que ses priorités sont le désenclavement - terrestre, fluvial, numérique- et la santé.

L'aménagement du territoire, le désenclavement, la santé, le transport, le foncier, la qualité de vie, l'économie locale, la planification et le développement durable, les finances locales et la fiscalité, l'éducation, la jeunesse, la formation, la sécurité, la gouvernance et le cadre normatif et réglementaire, sont les thèmes qui ont été abordés

dans ce forum.

L'internet, le téléphone sont des équipements que la population attend tout de suite.

Pour la santé, le besoin crucial est la présence permanente d'un infirmier au moins sur la commune, pour répondre aux premiers besoins de la population et qui contribuerait à la rassurer.

**Des droits à vivre bien, sont réclamés par les habitants de Ouanary.** Le maire s'est défendu au forum ayant eu l'impression de ne pas être compris et suffisamment soutenu par les habitants. Il a exprimé sa souffrance (entretien des espaces verts de la commune, notamment l'élagage des arbres, qui occasionnent des incidents électriques...), mais plus généralement sur le poids de l'enclavement.

**Le forum a souligné la situation très dégradée de la commune, les « mauvais traitements** (le mot de « méchanceté » a été cité plusieurs fois), réservés à la commune » (problème de téléphone, de courrier, des demandes insatisfaites de plusieurs mois, voire année, la continuité territoriale.

“ « Nous sommes dans l'oubli, est-ce que c'est fait exprès ? ».

La population a échangé sur les nombreux projets de Ouanary : la route de Ouanary, la digue et son mur de soutènement (5 millions €), le curage de la crique, la piste d'atterrissage (700 000 €), une barge pour les matériaux et pour écouler les fruits et légumes de grande qualité (cacao, mangues, bananes sans engrais) qui finissent par pourrir dans les abattis, le couac, le wassaï, le bois de rose, la structuration de la filière pêche (torche de Ouanary, Koumarou). Les projets privés ont été aussi évoqués. Un jeune a présenté la situation de la jeunesse vis-à-vis de Ouanary et les propositions pour l'emploi, le

désenclavement communal – l'enclavement est inacceptable aux yeux de tous, ses ambitions pour l'agriculture, le tourisme, la pêche.

**Le pillage des ressources est directement corrélé à l'insécurité sur cette partie du territoire.** « Les clandestins sont dangereux, très dangereux ». Après les fruits et légumes dans les abattis, ce sont les vols des canots de la commune, des moteurs, du gasoil. Les brésiliens, seraient en cause. Ils viennent pêcher près de la commune. *La torche* à la *montagne d'Argent*<sup>74</sup>, le *koumarou* sont des poissons très recherchés. Comme une forme d'habitude de vie, maintenant à Ouanary, les habitants doivent tenter de bien se protéger. Sur la sécurité, les habitants se sont exprimés longuement sur le barrage de la gendarmerie érigé sur la RN2, avec de nombreux témoignages. Il est proposé de revoir les objectifs du barrage qui ne peut être un frein, un handicap supplémentaire pour la population.

Le forum s'est achevé sur le thème du rapport avec la France d'une part et sur l'obligation d'une autre gouvernance locale proposant que chacun, en Guyane, soit la main dans la main pour voir comment sortir de l'enclavement, sans attendre des solutions du national. Il est demandé entre les élus de l'Est, une solidarité, une vision commune sur le développement et les moyens à mobiliser

## MARIPASOULA – 3 AVRIL

---

Le 3 avril dernier en salle délibération, les habitants de la commune de Maripasoula ont accueilli les États Généraux. Le maire de la commune, Serge Anneli, Mme Anne Gaëlle Joseph, conseillère à l'assemblée de Guyane, en charge de l'antenne de Maripasoula, M. André Djani, conseiller à l'assemblée de Guyane, en charge de l'antenne de Papaïchton, ont recueilli les doléances des habitants au cours de cette séance de participation citoyenne. Après un compte rendu de Mme Anne Gaëlle Joseph, des commissions qui ont été organisées, sur la commune, les citoyens de Maripasoula ont choisi d'aborder le thème de l'aménagement du territoire et demandent à **relier tous les villages alentours au bourg de Maripasoula**. Le point central de revendication demeure la **route qui contribuerait à désenclaver la commune pour la relier au littoral**.



Ce projet est cher aux habitants du bassin de vie. Les habitants demandent également un meilleur accès au numérique notamment pour améliorer la formation des élèves qui pourront bénéficier de tous les supports numériques que propose l'Éducation nationale pour lutter contre le décrochage scolaire. Le développement économique est aussi très lié à cet aspect du désenclavement. **Le futur lycée de Maripasoula** a été porté au débat avec son offre de formation dans l'enseignement général, mais aussi professionnel dans **les filières, mines, environnement, social et bois**.

---

<sup>74</sup> La montagne d'Argent est une montagne située dans l'estuaire du fleuve Oyapock en Guyane. La montagne d'Argent est protégée (site de 740 ha) par le Conservatoire du littoral depuis 1998, elle est située sur le territoire de la commune de Ouanary



Un manque de praticiens médicaux est également mis en avant pour répondre aux besoins de santé du bassin de population. La question de la place de l'autorité coutumière notamment auprès des jeunes, au sein d'une société dont les mœurs évoluent a également été soulevée.

### Comment créer le juste équilibre entre autorité coutumière et droit commun ?

#### PAPAÏCHTON – 4 AVRIL

---

Le mercredi 4 avril dernier, Jules Deie, maire de la commune de Papaïchton recevait les États Généraux de la Guyane. André Djani, conseiller de l'assemblée de Guyane et en charge de l'antenne de Papaïchton a rappelé le sens des forums.

Toutes les thématiques adoptées lors du congrès des élus du 14 octobre dernier peuvent être abordées.



- ✓ La question de la **construction de logements sociaux** sur la vallée du haut Maroni a trouvé sa place dans les débats. Pour endiguer ce problème, une proposition est formulée sur la base d'un chantier école en mobilisant des partenaires comme la CAF.
- ✓ La **non gestion des déchets**, compétence de la CCOG est jugée scandaleuse.
- ✓ L'**enclavement numérique** est déploré : une réponse est apportée par M. Djani « Le changement récent d'opérateur demande encore un délai d'intervention. Un accès à la 3G et au haut débit peut être espéré pour le début de l'année 2019. Toutefois, l'intervention de la CTG ne pourra pas régler tous les problèmes. Une part revient aux opérateurs téléphoniques »
- ✓ Il convient de se constituer en association de consommateurs, ce qui pourrait faciliter les échanges entre les intéressés
- ✓ La **question de l'autorité coutumière** a été mise en avant : les **moyens alloués aux chefs coutumiers** restent faibles pour répondre à tous les problèmes rencontrés au sein de la communauté notamment sur les **problèmes d'accès au foncier**.
- ✓ **La drogue dans la société, le fléau des mules est arrivé sur la commune**, plusieurs cas ont été répertoriés.
- ✓ La **culture aluku** doit être valorisée notamment au sein de l'école. Proposition : pourquoi ne pas donner l'accès aux examens en langue régionale ? - Lors du forum, une traduction en direct a été effectuée aluku /français/ aluku ce qui a facilité la tenue des débats et mis en valeur cette langue.
- ✓ Des **problèmes sanitaires** sont également à déplorer. Concernant la **cantine scolaire**, il faut trouver un bon équilibre pour prévenir les risques cardiovasculaires et d'obésité. Pour les femmes, il convient également que les **campagnes de dépistage du cancer du sein et du col de l'utérus** arrivent jusque dans les communes les plus reculées.

## SAINT-ELIE – 7 AVRIL

---

Le samedi 7 avril dernier, Madame véronique Jacaria maire de la commune de Saint Elie recevait l'étape des États Généraux de La Guyane. Elle a rappelé



l'importance de la démarche pour l'avenir du territoire et des citoyens de Saint-Elie. Mme le maire soulève avec plaisir qu'au prorata de la population, les habitants de Saint-Elie ont répondu présent à l'appel des États Généraux de la Guyane. De nombreux enfants ont assisté au débat. Ils seront eux-mêmes acteurs du projet Guyane qui se prépare en ce moment.

La délégation de la CTG était composée de Madame Audrey Marie, 9eme vice-présidente de la Collectivité territoriale de Guyane déléguée à la jeunesse et à la petite enfance, M. Gauthier Horth conseiller à l'assemblée de

Guyane, Elodie Arras Sainte Luce un des chefs du projet des États Généraux et Sylvie Pappalardo collaboratrice du projet

- ✔ La **continuité territoriale** tient une part importante dans la vision des habitants pour leur commune. En effet, la **route d'accès au barrage de Petit-Saut** est fermée à la circulation par arrêté préfectoral. Le désenclavement par voie terrestre ou numérique reste donc la priorité des priorités à Saint-Elie. Le chenal sur la retenue d'eau du barrage est régulièrement emprunté, mais n'est pas reconnu et ne favorise pas les **potentialités touristiques** que peuvent offrir les petits îlots créés par le barrage
- ✔ Il n'y a **pas d'école sur la commune**. Tous les élèves partent à Sinnamary pour leur scolarité. Toutes les semaines, la séparation est un moment difficile pour les familles
- ✔ Saint-Elie de part son histoire est une **commune minière** qui accueille une activité aurifère qui profite à sa prospérité financière
- ✔ La **réouverture du centre de santé** contribuerait à prévenir d'éventuels accidents. Les habitants accueillent le développement d'activités aurifères avec prudence.
- ✔ La **préservation de l'environnement** et de la **biodiversité** demeure une préoccupation des habitants. À l'heure où le débat sur le projet Montagne d'or fait parler de lui, les habitants sont **favorables à un développement économique, mais pas à n'importe quel prix**. L'issue du débat révèle que Saint-Elie est et doit rester la pépite d'or de la Guyane.

## APATOU – 9 AVRIL

---

Le lundi 9 avril dernier, encadré par les capitaines Messieurs Ronald Amete, Pierre Sida et Thomas Toukouyou, Paul Dolianki, Maire d'Apatou a accueilli les États Généraux de la Guyane au sein de sa commune.

La délégation de la CTG organisatrice des États Généraux de la Guyane était composée de M. Denis Galimot 10e VP de l'assemblée de Guyane et délégué à l'insertion socioprofessionnelle et à l'égalité des territoires et pour l'administration, Mesdames Elodie Arras Sainte-Luce et Sylvie Pappalardo conduites pour leur sécurité (620 km A/R) par M. Daude Philippe.

M. Galimot a rappelé l'esprit des États Généraux de la Guyane et l'importance de faire entendre sa voix durant cette session de participation citoyenne. Les apatoutiens et apatoutiennes ont pu débattre sur les thématiques qui les préoccupent au quotidien.

- ✔ Le Maire a appuyé sa demande pour la **reconnaissance de la route entre Saint-Laurent-du-Maroni et Apatou** qui doit être le **prolongement de la RN1**
- ✔ Favoriser l'**installation de jeunes agriculteurs** pour approvisionner Saint-Laurent-du-Maroni en fruits et légumes
- ✔ Il est proposé de rendre la commune attractive
- ✔ Il est également proposé que l'*IFREMER* réalise des **études sur les poissons de rivière** pour que leur exploitation devienne un des moteurs de développement économique du bassin de vie
- ✔ Les **autorités coutumières** doivent retrouver leurs **places dans la société**. L'intervention d'un jeune admet qu'il revient aux habitants et notamment aux jeunes de recréer les liens avec le **savoir-faire** et les **pratiques ancestrales**
- ✔ Il convient de conserver le savoir-faire pour le transmettre aux générations futures
- ✔ Une proposition est même formulée pour que ces enseignements intègrent l'école pour sauvegarder la culture et les langues
- ✔ Les écoles de la commune ne sont ouvertes que le matin. Une proposition est formulée pour la mise en place de la **double vacation** pour éviter aux enfants des campoes de se lever à 4h du matin pour aller à l'école et ainsi lutter contre le décrochage scolaire
- ✔ **Que l'Éducation nationale adapte son enseignement** pour favoriser l'attention des élèves. Certains d'entre eux sont stigmatisés comme des individus perturbateurs alors qu'il faudrait adopter une autre méthode apprentissage
- ✔ Il est également important d'offrir une **offre de formation en adéquation avec les besoins du territoire**, mais surtout avoir un **tissu économique** suffisamment important pour proposer aux stagiaires ou aux apprentis des conditions d'accueil pour la validation de leur formation
- ✔ À ce titre, les apatoutiens et apatoutiennes réclame un **lycée**, mais une réponse de l'assistance précise que trois collèges sont nécessaires à la construction d'un lycée. Ce qui n'est pas le cas à ce jour
- ✔ M. Galimot informe qu'à moyen terme, le pôle de l'Ouest est voué à être destiné à la filière minière. En effet, le futur lycée de Maripasoula est destiné aux filières bois, mines, à l'environnement et au social
- ✔ De plus, un projet d'école technique des mines sera implanté sur Saint-Laurent-du-Maroni si le projet "Montagne d'or" est adopté. Cet enseignement sera complémentaire à la licence VALORES dispensée à l'université de Guyane
- ✔ Un gymnase est prévu sur Apatou, mais il convient également de réhabiliter l'existant et de créer également un lieu d'expression comme une salle de spectacle
- ✔ Une proposition est faite pour qu'un accompagnement administratif soit réalisé pour les familles qui résident dans les campoes. En effet, ces villages excentrés du bourg ne sont pas familiarisés avec les formalités administratives imposées par le numérique.



Hervé Robineau, conseiller de l'assemblée de Guyane, adjoint au maire rappelle que les États Généraux sont organisés pour faire des propositions pour l'avenir de la Guyane et de la commune. La séance commence tardivement, car il n'y a que 3 participants. Un quatrième arrivera plus tard. M. Jean-Paul Ferrera, maire de la commune, accompagné de M. Félix Tiouka, 1<sup>er</sup> adjoint, retenus à une réunion à la CCOG, prendront le débat en cours. Les échanges ont tout d'abord porté sur le thème du développement économique en relation avec le projet Montagne d'or « où seule la croissance est mise en avant, sur la base du modèle capitaliste ». Il a été proposé de :

“ « Remettre en cause ce modèle et de trouver des alternatives qui permettraient aux Guyanais de se réappropriier la fabrication des biens, la production d'énergie, et d'aller vers l'autosuffisance alimentaire, en choisissant le développement durable et écologique allant vers une transition énergétique ».



Des propositions alternatives de développement ont alors été longuement exposées.

Toutefois, si le projet Montagne d'or vient à être validé, il semble obligatoire qu'il apporte des financements directs à la Guyane

Le débat s'est ensuite naturellement engagé sur la responsabilité des choix politiques qui sont réalisés, et dans quelles mesures ils tiennent compte des avis de la population, via les débats publics ou la possibilité de référendum sur des questions précises. L'exercice démocratique a été vu sous l'angle des élections qui valident les actions des élus en leur renouvellement leur mandat, ou inversement.



Au cours de ces échanges fructueux, d'autres sujets ont été abordés : l'importance du rôle des chefs coutumiers ; l'avenir des jeunes et leur rapport au travail ; le désenclavement qui doit servir à relier les hommes entre eux ; la difficulté à obtenir des fonds publics ou privés vu la complexité des dossiers à soumettre et les avances financières de départ à avoir.

Il a été évoqué le problème de l'envasement de l'embouchure de la Mana impactant les pêcheurs.

Le débat a entendu par ailleurs, la question récurrente à tous les forums : « les propositions de la population faites dans le cadre de ces États Généraux vont-elles être écoutées ? »

Le forum s'est déroulé à l'antenne de la CTG en présence de trois élus Mme Céline Régis et Monsieur Gauthier Horth conseillers territoriaux et de Monsieur Patrick Cosset, adjoint au maire de Sinnamary, assistés de 2 agents de l'équipe administrative de la CTG.



Une dizaine de participants étaient présents. Le débat notera que quatre participants appartenaient au collectif d'Iracoubo durant le mouvement de mars-avril 2017.

Il est noté la très faible participation de la population et le manque de communication autour de ce forum. Les chefs coutumiers des villages de la zone avaient été informés directement par Mme Régis qu'un car était mis à la disposition des habitants des villages pour un transport aller-retour avec 3 arrêts précis.

Aucun habitant n'a pris ce car. M. Cosset a indiqué qu'il n'y avait aucune information concernant le forum du lendemain à Sinnamary.

### Chasse :

- 📌 Ce n'est pas aux régions ultrapériphériques de s'adapter, mais à l'Europe de s'adapter. Par exemple pour la chasse, selon l'article L340-04 du code de l'environnement le permis de chasse ne peut pas être appliqué en Guyane. Or, l'article actuel a été ajouté alors que ce premier article n'a pas été abrogé. Comment cela est-il possible ?

### Exploitation des ressources :

Un arrêté donne le droit d'exploiter le bois sur certaines Zones de Droits d'Usages Collectifs (ZDUC)<sup>75</sup>.

### Foncier :

- “ Dans les 400 000 hectares, savoir si les ZDUC sont dedans. Ils seront vite absorbés et pour quels usages.
- “ Nous sommes les grands perdants de tout, puisque nous n'avons même pas 1 petit hectare pour nos enfants dans notre propre commune.
- “ Pourquoi les populations hmong d'Iracoubo n'ont pas de terrains ici au profit de ceux de Javouhey ? À cause de la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) ? C'est comme si l'État voulait faire de ce pays un pays de non droit.

**Gouvernance** : Est-il prévu de revenir sur la gouvernance de la CTG ?

M. Horth :

- 📌 Il y a eu un focus sur l'évolution avec le projet du Front Guyanais, sur la base du projet de 2001. On y a parlé de ce que pourrait être la future gouvernance avec une assemblée bicéphale sur la

---

<sup>75</sup> Les Zones de Droits d'Usage Collectif (ZDUC). Ce dispositif foncier a été créé par décret en 1987 au bénéfice des « communautés d'habitants qui tirent traditionnellement leurs moyens de subsistance de la forêt ». 25 ans après leur création, ces zones sont au nombre de 27 (15 ZDUC, 9 concessions et 3 cessions) sur le territoire guyanais et 88% ont été demandées par les communautés amérindiennes.

même idée que la CTM, avec des différences sur les modes de scrutin. La parole est ouverte sur ce sujet. Il faut s'autoriser à avoir le débat et discuter des compétences à transférer

Possibilités de faire des propositions sur ce que l'on veut dans le cadre de la réforme institutionnelle. On ne va pas réécrire la Constitution, mais il faudra demander aux Guyanais leur volonté

*Est-il possible d'envisager un référendum sur ce sujet ?*

M. Horth donne lecture du journal officiel où il est inscrit cette possibilité, en insistant qu'elle est au conditionnel puis explique que « dans le cadre des accords de Guyane, le congrès du 14 octobre a lancé les États Généraux. Un congrès de clôture en juin prendra une résolution sur l'évolution statutaire et les contours de la redistribution des compétences et leurs étendues »

### Fracture numérique :

- “ Nous avons les mêmes problématiques à Iracoubo, Sinnamary et Saint-Elie. La fracture numérique va de Macouria jusqu'à l'ouest. Il ne faut pas simplement nous dire qu'il y a des opérateurs sur place.

### Éducation, enseignement et échec scolaire :

- “ Il n'y a pas de continuité dans l'enseignement. Je suis sortie illettré de l'école et souvent nous avons honte de le dire, mais grâce à l'éducation de nos parents, nous travaillons.
- “ Il n'y a pas de travail éducatif réel. Maintenant les parents viennent dans les conseils d'école en primaire. Il faut mener ce travail dans les collèges
- “ Adapter les programmes scolaires, **donner de l'estime aux jeunes**, monter des plans pour que **des jeunes de nos communes soient les enseignants de demain** qui auront envie de rester dans la commune en donnant un enseignement de qualité, former des enseignants ;
- “ Droit de regard des élus locaux sur les orientations de l'enseignement.
- “ L'éducation nationale produit trop d'illettrés
- “ Mme. Le maire ne peut agir que sur la logistique comme la CTG pour les collèges et lycées, mais rien sur le plan éducatif.
- “ Il faut arrêter l'éducation au rabais
- “ Certains parents retirent leurs enfants d'une école et ils ne restent que les enfants moins bons ensemble
- “ Il n'y a pas de possibilité de développement avec un mauvais enseignement mis avec une perte des valeurs
- “ **Jeux des points des enseignants pour s'en aller ailleurs**
- “ La jeunesse est un bar à points, et c'est la jeunesse de demain
- “ Les parents sont aussi responsables
- “ Difficulté des langues multiples



### Sécurité :

- “ Problème des mules et problèmes liés à la drogue
- “ À Iracoubo il y a des passages par les petits chemins et seul le pont est contrôlé
- “ Demande d'un barrage volant acté dans les accords de Guyane

### Développement économique :

- “ N'y a-t-il que l'assistance sociale pour les parents ?
- “ Y-a-t-il des intérêts à Iracoubo pour les jeunes ?

- “ Commune rurale avec des emplois aidés précaires qui ne rapportent pas beaucoup. Pour l'embauche, on compte sur la mairie
- “ Perspectives possibles : pêche, agriculture (si on avait le foncier). Les carrières des savanes sont protégées par la loi protection littorale, alors qu'il manque des carrières. Il n'y a pas de réserve communale. Une carrière a été ouverte pour Ariane 6 sur le territoire du CNES, sans problème de protection de la nature
- “ Il n'y a pas de possibilité pour installer des industries. Il faut un vrai projet de création, de formation, avec un travail de fond avec les jeunes pour qu'ils croient en eux et en leur capacité de faire
- “ Il faut un **plan spécifique de développement pour Iracoubo** favorisant l'installation des entreprises et des associations qui n'ont pas de lieux dédiés : le foncier est crucial, avec beaucoup de terrains privés autour de la commune avec la possibilité de rétrocession de 10% de la surface de son agglomération
- “ **Le bois est prélevé à Iracoubo, mais la scierie est à Kourou.** Il n'y a donc pas de retombée. C'est pareil pour le poisson

M. Horth pose la question de l'identité économique ? Pêche artisanale, carrière, exploitation forestière, agriculture, le tout est soumis au foncier. Il y a la possibilité pour les élus locaux de lever les verrous qui bloquent le développement. Il faut avoir une vraie formation en pêche, avec une école dédiée. Installation d'une usine de transformation de poisson, avec création d'emploi

#### Transport :

- “ Le pont de Saut Saba ne supporte pas les gros tonnages et ils passent par le détour de la route départementale, entretenue par la CTG. Comme cela la route nationale n'a pas besoin d'être entretenue par l'État.

Rapprocher les services de la CTG et ceux de l'état des communes pour ne pas perdre de temps en trajet. L'antenne de la CTG devenant un premier relais pour la population

**Avenir :** On n'a pas de vision à long terme, à 20 ans.

“ *Comment les jeunes pourraient-ils se projeter alors que nous même nous ne projetons pas ?*

- “ Il n'y a pas de développement à Iracoubo.
- “ Pas de structures culturelles, la médiathèque n'est pas utilisée, pas de logement, comment les jeunes peuvent-ils avoir envie de rester ?
- “ Il faut qu'il ya ait une présence réelle des élus face à la population : **fossé entre la population et les élus qui aident à la tête du client**

#### Sport :

- “ Déplacements difficiles des enfants pour aller au sport
- “ Seulement 2 créoles dans le club Iracoubo, le reste, ce sont des immigrés (clandestins certains)

#### Montagne d'or :

- “ « On doit s’écouter, se respecter, mais certains veulent empêcher le débat et capturent la parole
- “ Dans cette division, actuellement il y a des menaces : il faut faire avec la raison et pas avec les émotions. Si on dit non à ce développement comment va-ton se développer ? Laisser parler aussi ceux qui sont pour. La catastrophe environnementale actuelle avec l’orpaillage illégal est bien plus importante. Actuellement **les miniers locaux légaux sont exsangues à cause des normes et des contrôles récurrents**
- “ La Mine est le seul outil (puisqu’il n’est pas délocalisable) qui pourra apporter quelques solutions contre le sous-développement : l’autonomie demandera de l’argent, celui de l’État étant en régression
- “ **Le projet est défendable avec des contreparties justes et élevées pour la Guyane.** Les négociations doivent démarrer maintenant
- “ Une mine deux fois plus grosse et deux fois plus près de Saint-Laurent (à 50 km). C’est Mériane et à 20 km en face d’Apatou »
- “ **Certaines associations amérindiennes sont prêtes à faire couler le sang.** C’est le résultat de la colère des anciens qui se sont fait « chasser » pour la fusée
- “ C’est comme s’ils voulaient créer une 2<sup>e</sup> Guyane : On récolte le résultat d’une division faite depuis longtemps et nous sommes tous responsables à un niveau ou à un autre : Si Montagne d’or nous donne les mêmes retombées que Soyouz je dis non : recentre le débat sur ce que gagnera la Guyane puisqu’actuellement ce sera l’État le grand gagnant »

#### **Santé et Centre Spatial Guyanais :**

- “ Le CSG n’est pas réellement contrôlé. Pour Ariane, on a déplacé les gens de Malmanoury et de Kourou. Maintenant Soyouz est tout prêt de Iracoubo et Sinnamary, conséquences : les plantes meurent, les manguiers sont brûlés, les gens ont des cancers de la Thyroïde

#### **Immigration :**

- “ Dans 15 ans il n’y aura plus de guyanais. Avec le flux d’enfants qui viennent, on a descendu le niveau. Issus de l’immigration avec des pères inexistants et l’État qui leur donne les moyens de vivre. On observe heureusement que certains enfants issus de l’immigration réussissent très bien. Au lieu d’une force c’est une faiblesse. Il faut regarder ce qui se fait ailleurs, par exemple en Allemagne. Ici on subit l’immigration alors qu’elle devrait être un appui au développement. Ici, c’est seulement le profit pour transférer les fonds chez eux. Il y a un travail politique à faire. Il faut s’imposer.

## SINNAMARY – 11 AVRIL

---

Le 11 avril 2018 s'est tenu durant deux heures le forum de Sinnamary dans la salle Sinnariouz en présence de dix-sept participants. Plusieurs habitants arriveront en cours de séance. Mme Régis, conseillère territoriale ouvre la séance. Une remarque porte sur le petit nombre de participants et le manque de communication autour des États Généraux et leur intérêt. Les échanges sont courtois, constructifs et riches de l'expérience du passé de Sinnamary

Le débat s'est ouvert sur une question déjà soulevée dans la commission santé des États Généraux à savoir le « nombre très élevé du **cancer de la thyroïde** dans cette zone qui devrait être soumis à étude »

Des problématiques générales à toute la Guyane ont été abordées comme le problème récurrent de **l'accès au foncier** ; les difficultés des **jeunes** en mal **d'éducation et de formation** ; **l'immigration** ressentie comme un facteur du développement de la délinquance

Les particularités de Sinnamary ont été mises en avant, surtout celles liées à la proximité de la base spatiale, de la présence de l'armée et du conservatoire du littoral, identifiées comme des freins au développement économique de la commune.

Les seuils de déforestation contraignants empêchent l'installation d'exploitations agricoles ou industrielles.

La fermeture des routes durant les périodes de tirs, l'accès réglementé de la route de Petit-Saut et de la piste de St-Elie empêchent la circulation des personnes et des biens. Pour pallier à ces manquements, il a été suggéré de récupérer des moyens financiers comme **fiscaliser la base spatiale** ou **obtenir des contreparties matérielles**. Il a également été proposé de **créer des zones de droit d'usage** selon les us et coutumes de tous les habitants en prenant l'exemple de la plage de l'Anse qui n'est plus accessible au public.

Un autre point important du débat a mis en avant le **rôle de l'état français** et de ses fonctionnaires comme le frein majeur au développement du territoire. Ceci impliquant la nécessité d'une **préférence locale dans le recrutement des cadres** avec en point de mire pour les années à venir la **formation d'une élite administrative** à l'Université de Guyane. Les lois et règlements en vigueur bloquant également le processus de développement, la possibilité d'une **adaptation de ces règles ou d'une évolution statutaire** a été débattue.

La question a été posée de savoir si les Guyanais ne pouvaient pas régler certaines **problématiques, comme le transport scolaire, avec les outils légaux dont ils disposent actuellement**.

## MACOURIA – 13 AVRIL

---

Le vendredi 13 avril, les États Généraux de la Guyane se sont installés dans la commune de Macouria. M. Jacquelin MARIUS, conseiller de l'assemblée de Guyane menait la délégation de la Collectivité territoriale de Guyane composée de M. Gauthier HORTH, conseiller à l'assemblée de Guyane. Madame Madly Marignan, 1ere adjointe au maire accueillait les Macouriens et Macouriennes qui s'étaient déplacés.



Très vite, les propos se sont portés sur le **désenclavement inter-quartiers** de la commune. En effet, durant les heures de pointe, certains automobilistes peuvent prendre 45min pour parcourir... 10 km. : De nouvelles constructions viennent engorger les lotissements et autres zones d'habitation déjà existantes. Mme le 1er adjoint au maire déplore que le projet d'accès de la 2 fois 2 voix arrive par la Carapa. Il convient de réaménager la route de Montsinery ainsi que ses 7 ponts présents afin de la rendre plus praticable. En effet, lors d la fermeture du pont, cette route était la seule à pouvoir relier Macouria et le reste de cette partie du littoral à l'île de Cayenne. Une habitante propose également de développer la **traversée par voie fluviale**.



Avec la place que nous avons en Guyane, une habitante déplore que les promoteurs persistent à construire des bâtiments collectifs plutôt que de petites **maisons individuelles**.

Un chef d'entreprise présent se souvient qu'un projet d'**auto-construction** encadré et contrôlé a vu le jour sur la commune de Saint-Laurent-du-Maroni. Il maintient que c'est l'avenir de la construction en Guyane. Il propose de profiter de cette expérience pour renouveler les points forts et travailler sur les points faibles notamment relatifs aux problèmes de voirie. Une habitante alerte sur l'obsolescence des projets qui prennent tellement de temps à sortir de terre qu'ils sont déjà dépassés à peine mis en fonction.



L'ensemble des participants au forum se rejoignent pour soutenir que les **programmes scolaires et les formations ne sont pas adaptés à la Guyane**. Au-delà de la liberté pédagogique dont peuvent user les enseignants. Il est demandé d'apporter plus d'enseignements locaux (apprentissage du tambour et autres arts locaux). Il est demandé que cette dynamique soit valable également dans l'enseignement dans le secondaire.

Il convient d'encourager les jeunes du territoire à s'engager à **enseigner dans leur commune d'origine**.

Le débat sur le meilleur statut pour la Guyane de demain est la règle évoquée. Un habitant demande que soit largement répandu de **petit clip explicatif et pédagogique** pour aider à la compréhension de la **réforme constitutionnelle en cours**.





## VI-PROPOSITIONS DES GUYANAIS À PARIS

La rencontre s'est déroulée le samedi 24 mars à Paris. Une centaine de personnes étaient présentes à cette rencontre des États Généraux de Guyane. Débutée à 10h10, elle s'est achevée à 13h10 avant de partager un moment de convivialité qui s'est terminé à 14h30.



Après un mot de bienvenue, le Président du Congrès, Président de la CTG en compagnie du Député de la première circonscription Gabriel Serville, a expliqué le contexte des États Généraux. Ainsi, la situation financière et budgétaire de la Collectivité territoriale de Guyane a été décrite :

“ 675 millions aujourd'hui "avec ça on ne fait pas un pays", alors que les autres Martinique, Guadeloupe, Réunion, sauf Mayotte, dépassent le milliard d'euros de budget annuel- La fusion des deux collectivités, l'héritage de la dette, la charge du RSA, la compensation, le reste à charge pesant sur le budget de la CTG. Le RSA heureusement repris par l'État - Le contexte est difficile, l'équilibre est fragile - Les pistes de ressources pour la Guyane, ce sont les filières et en particulier le pétrole ”

Le Président a évoqué ensuite la rencontre avec les patrons de Total France et leur présence au Guyana et au Brésil (au large de Macapa). L'exploitation pétrolière est une ressource importante dans la région avec un potentiel estimé énorme... 150 000 barils c'est 150 millions de dollars. Sept puits de pétrole sont ouverts au Guyana.

“ « La démarche pour la CTG avec Total, c'est 10 millions d'euros, en ticket d'entrée auxquels s'ajouteraient 10 autres millions d'euros en cas de résultat positif lors des forages. Ces sommes constituant un fonds d'investissement de capital risque. Le bois, la pêche (industrie de transformation et en particulier trois entreprises qui produisent pour le marché guyanais et exportent également), l'activité aurifère pour laquelle des orientations sont prises. »

Sur le débat de Montagne d'or, le Président souligne :

“ « qu'il se fera, cependant il estime que si le rendez-vous pour le projet porté par la société IAMGOLD sur Kaw a été manqué, il faut saisir l'opportunité du projet de Montagne d'or (parmi les impacts attendus, celui de la route créée qui arrivera à 30 km de Grand-Santi, la viabilisation de la zone concernée...). Le point de vue des écologistes est évoqué ainsi qu'une certaine posture qui viendrait monter l'une contre l'autre, les communautés dont la communauté amérindienne ».

Les deux chefs de projet étaient présents à Paris et le bilan d'étape des EGG a été dressé par Sergine Kok-A-Son après qu'Elodie Arras Sainte-Luce ait rappelé le cadre général. Un diaporama illustré et projeté sur

grand écran, a permis à la population présente de suivre facilement. En amont de cette rencontre, la veille, elles avaient été reçues sur une des radios nationales écoutée par la communauté ultramarine. Les participants qui étaient arrivés tôt avaient pu voir en boucle la vidéo des EGG, appelant la population à prendre la parole.

## LE DÉBAT

---

### 1. **Les choix de filières économiques** à faire pour la Guyane :

Nécessité d'adaptation du territoire. Le format administratif est-il adapté au développement de la Guyane ? Réponse : pas d'adaptation des règles en fonction des caractéristiques du territoire, notamment lorsque les directives viennent de l'U.E

2. À la question "Allez-vous **consulter la population guyanaise sur le projet Montagne d'or** entendu que le Ministre de l'écologie ne considère pas ce projet comme une opportunité pour la Guyane ? ", le Président a répondu qu'il maintiendra son positionnement au vu des emplois à la clé.
3. La **priorité de l'emploi aux guyanais à compétences égales**, avec un constat que des Guyanais rayonnent à l'internationale, sont peu ou pas connus, alors qu'ils pourraient apporter leurs expériences et faire bénéficier de leurs connaissances à la Guyane. Un engouement pour une avancée de la Guyane tenant compte du respect de l'environnement et des peuples autochtones
4. Explication de Maître Lingibé sur la **reconnaissance dans la loi des peuples autochtones**, mais le cadre réglementaire n'est pas encore défini.
5. L'**industrie cinématographique** doit être considérée comme un réel acteur de développement. À l'heure où le Venezuela, le Costa Rica et la Colombie, due à leur instabilité politique, n'offrent plus les conditions favorables à des tournages, il convient de positionner la Guyane sur le marché international dans ce domaine, notamment avec les USA, avec un label « Guyane terre de tournages ». Une productrice participant au débat, insiste pour que soit mis en place une dynamique pérenne de nature à favoriser l'image de la Guyane pour la vendre sur le plan cinématographique et des aides matérielles publiques dont des visuels, un BAT efficaces avec un personnel formé multilingue.
6. La prise en considération des **patients souffrant de maladies dégénératives** qui affectent aujourd'hui toutes les familles avec l'accès aux soins et l'égalité des patients guyanais pour bénéficier des cures relatives notamment aux maladies dégénératives idiomatiques
7. La **dégradation de la santé** en Guyane qu'il souligne également
8. La dégradation des soins et notamment vis-à-vis des **patients de la drépanocytose**.
9. La **continuité territoriale : exaspération sur les coûts de billets d'avion** qui empêchent le retour dans les familles avec une demande de continuité territoriale à l'instar de la Corse où des mesures ont été prises afin de réduire les coûts permettant aux jeunes de rentrer chez eux durant les vacances de Noël, Pâques, voire pour des événements familiaux heureux ou malheureux (réponse du président : la **continuité territoriale sur les communes de l'intérieur de la Guyane**- un billet qui revient à 600 euros qui est subventionné par la collectivité revient à 160 euros aux bénéficiaires..)

10. **L'environnement, la biodiversité** (association des étudiants guyanais) Questionnement sur la création d'emploi de Montagne d'or, alors qu'ils mobiliseront entre 420 et 620 millions d'euros de subventions publiques. Avec ces sommes, il serait possible d'investir dans le tourisme écologique, le cinéma comme le Costa-Rica (réfute cette allégation et maintient que l'UG a ouvert une licence VALORES relative au métier de l'or, une autre sur la biodiversité, et l'école d'application des mines de SLM et à terme une formation d'ingénieur avec l'école des mines (à la clé la création de 700 emplois). Serville (Demande à M. Hulot et Mme la Ministre de l'Outre-mer de préciser clairement leurs intentions pour le développement de la Guyane, afin que les Guyanais trouvent avec eux une voie développement qui apporterait satisfaction aux deux parties...)
11. **L'accès aux marchés publics du numérique en Guyane** pour un chef d'entreprise ingénieur télécom guyanais
12. Les **choix cohérents d'offres de formation dans les établissements guyanais** soulignés par un étudiant en horticulture venant du lycée de Matiti et qui a dû quitter la Guyane, car **l'offre BTS horticulture n'est pas proposée**. Un même raisonnement doit être opéré pour les autres filières.
13. À quand **une maison de la Guyane à Paris**, une antenne de la CTG permettant aux Guyanais de s'informer régulièrement sur les dispositifs existants ?
14. Félicitations à **l'ouverture de la boutique "Délices de Guyane"** dans la Capitale. Peut-on espérer d'autres possibilités de ce genre.
15. Lénaïck Adam, mandaté pour assurer les relations entre les étudiants guyanais en France. Ayant accédé à la fonction de député de la Guyane, Qui le remplacera dans ses fonctions de conseiller à l'assemblée de Guyane ?
16. Quand va-t-on former des jeunes aux **métiers du spatial** (ingénieur).
17. Assurer la **reconversion professionnelle** dans différents **secteurs porteurs d'emplois**.
18. Les événements de **mars avril 2017** ont mobilisé également les Guyanais à Paris permettant un **renforcement de l'identité guyanaise**. La démarche des États Généraux a aussi ce but fédérateur.
19. L'accompagnement financier des chefs d'entreprise, des banques qui ne jouent pas le jeu. Il faut **une banque pour la Guyane**. Réponse du Président : le fonds d'investissement est précisément abondé par les 10 millions (au départ) de Total
20. De quoi s'agit-il- **la Guyane est-elle un pays ? Ou est-elle un territoire de France ?** "La question fondamentale" posée en contribution aux échanges, par un ressortissant ivoirien (un des fils d'Houphouët Boigny un des pères de la décolonisation et des indépendances africaines- mais qu'est devenue cette Côte d'Ivoire ?) réagissant par ailleurs aux propos du Président sur les activités de la société Total. Il faut vous projetez non pas sur Total France et ce que vous pouvez faire avec cette société, mais sur **Total Guyane**.
21. Le souvenir de **Gaston Monnerville** se vend bien : une exposition a reçu récemment plusieurs centaines de visiteurs. Une bande dessinée et un film lui seront consacrés.
22. L'insertion des jeunes est un secteur important qui demande un investissement et un engagement conséquent. L'attention est portée sur les **conditions de précarité des étudiants dont la bourse n'est pas honorée** par la CTG. Ils sont excessivement fragilisés dans leur vie quotidienne et sont obligés de cumuler leurs études et des "petits boulots" pour faire face à leurs besoins.
23. L'exploitation des ressources minières doit contribuer à **l'enrichissement de la Guyane**.



# Annexes

## LISTE DES ANNEXES

- 📄 **Résolution du Congrès des Élus de Guyane relative au lancement des États Généraux du territoire**
- 📄 **Délibération n° AP-2017-62 – Relative au lancement des États Généraux du territoire**
- 📄 **Proposition de plans pour les socioprofessionnels de Guyane**
- 📄 **Liste des documents déposés sur la plateforme pour documenter les EGG**
- 📄 **Liste des contributions citoyennes aux EGG**
- 📄 **Participation des agents de la CTG aux EGG**
- 📄 **Liste non exhaustive des associations ou organismes ayant participé aux EGG**
- 📄 **Rapport de la communication de la CTG**
- 📄 **Les cinq acteurs du système de santé en France**
- 📄 **Projet régional de santé 2018-2023 - ARS**
- 📄 **Focus Santé : Le CTPS de quoi s'agit-il ? Dr. Chow Chine**
- 📄 **Le système sanitaire de l'Ouest – Pôle santé du KPLG**
- 📄 **Communication de M. André Néron**
- 📄 **Communication de M. Olivier Gohin**
- 📄 **Communication de M. Stéphane Diemert**
- 📄 **Communication de M. Justin Daniel**



## Congrès des Elus de Guyane

### RÉSOLUTION DU CONGRÈS DES ÉLUS DE GUYANE Congrès du 14/10/2017

**Résolution n° Congrès-2017-1 – Relative au lancement des États Généraux du territoire.**

L'an deux mille dix sept et le samedi 14 octobre à 09h00, le Congrès s'est réuni à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

**Etaient Présents :**

ADAM Lénaïck, ADELSON Gilles, ALEXANDRE Rodolphe, ANELLI Serge, BECHET Katia, BERTRAND Léon, BOUCHEHIDA Hadj, BRIOLIN Didier, BURLOT Denis, CHALCO-LEFAY Rolande, CHARLES Marie-Hélène, CHANEL Joseph, CHEUNG-A-LONG Claude, CHONG-SIT Boris, DEIE Jules, DESERT Pierre, DESMANGLES Laurietta, DESMANGLES Nelly, DJANI André, DOLIANKI Paul, ELFORT Georges, FERREIRA Jean-Paul, FULGENCE Arnaud, GALIMOT Denis, GANTY Jean, GUSTAVE-LAGUERRE Tatiana, HORTH Gauthier, HO TIN NOE Jocelin, JACARIA Véronique, JAÏR Athys, JEAN Elaine, JEAN-BAPTISTE Myrtha, JEROME Wesley, JOJE-PANSA Diana, JOSEPH Anne-Gaëlle, JOSEPH Jean-Henry, KARAM Antoine, LABRADOR Jean-Claude, LECANTE Patrick, LEO Catherine, MADELEINE Alex, MADELEINE Jean-Claude, MAIGNIEN Jehan-Olivier, MARIE Audrey, MARIUS Jacquelin, MARTIN Marie-Françoise, MATHIEU Mylène, NICOLAS Gabrielle, QUAMMIE Michel, PATIENT Isabelle, PATIENT Georges, PLENET Claude, PHINERAHORTH Marie-Claude, READ Anne-Marie, REGIS Céline, RICHE David, RINGUET François, ROBINEAU Hervé, ROBINSON Annie, ROUMILLAC Jean-Pierre Théodore, ROZE Eric, SAINT-CYR Juliette, SELLALI-BOIS-BLANC Cornélie, SERVILLE Gabrielle, SIRDER Hélène, SMOCK Serge, TIEN-LIONG Alain, VENTURA Emilie

**Etaient représentés :**

DEKON François donne procuration à MATHIEU Mylène, LING Sau-Wah donne procuration à VENTURA Emilie, FORTUNE Mécène donne procuration à partir de 10 h à DJANI André, HO TIN NOE Jocelin donne procuration à partir de 12 h 35 à PATIENT Isabelle, JAÏR Athys donne procuration à partir de 11 h 15 à JEAN-BAPTISTE Myrtha, MATHURIN Léda donne procuration à JEAN Elaine.

Accusé de réception en préfecture  
973-200052678-20171017-Congrès-2017-1  
DE  
Date de télétransmission : 17/10/2017  
Date de réception préfecture : 17/10/2017

**Etaient Absents :**

Messieurs : LOUPEC Roger-Michel, MARTIN Paul

Le Congrès des élus de Guyane,

Vu le Code général des collectivités territoriales, spécialement son article L. 7324-1 ;

Vu la saisine du Congrès des élus de Guyane par l'assemblée de la collectivité territoriale de Guyane suivant délibération en date du AP-2017-3 du 21 septembre 2017 ;

Vu le rapport présenté par le Président de la collectivité territoriale de Guyane et les propositions soumises au Congrès et débattues en son sein ;

Vu le rapport n° CONGRES-2017-1-1 du Président du Congrès ;

Vu l'accord de Guyane publié au Journal officiel le 2 mai 2017 ;

Considérant l'urgence de définir le « Projet Guyane » conformément à « l'Accord de Guyane ».

**DELIBERE**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président du Congrès du présent rapport n°CONGRES-2017-1-1

**ARTICLE 1 : ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

**Le Congrès des élus de Guyane adopte pour le fonctionnement de ses séances** le Règlement intérieur présenté par Monsieur le Président de la collectivité territoriale de Guyane et annexé à la présente résolution.

**ARTICLE 2 : PROPOSITION SUR LES THEMATIQUES.**

**Le Congrès des élus de Guyane PROPOSE d'adopter** la liste non exhaustive des thématiques suivantes :

1. **Foncier**
2. **Santé / médico-social**
3. **Education/ Formation**
4. **Aménagement du territoire**
5. **Désenclavement/accessibilité des territoires - mobilité**
6. **Sécurité/ secours/ prévention de la délinquance**
7. **Développement économique/ Emploi**
8. **Immigration**
9. **Jeunesse**
10. **Vie sociale/ cohésion sociale**
11. **Gouvernances, cadre institutionnel**
12. **Sport**
13. **Culture identités, droit des peuples autochtones**
14. **Coopération**
15. **Habitat**
16. **Environnement/ biodiversité/Recherche/Energie**
17. **Exploitation des ressources endogènes**

18. **Fiscalité**

Accusé de réception en préfecture  
973-200052678-20171017-Congres-2017-1-  
DE  
Date de télétransmission : 17/10/2017  
Date de réception préfecture : 17/10/2017

### ARTICLE 3 : PROPOSITION SUR LES COMMISSIONS

Le Congrès des élus de Guyane **PROPOSE** d'adopter les commissions suivantes :

	Dénomination des commissions
1	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité
2	<b>Economie, planification et Développement durable des territoires :</b> Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi,
3	Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier
4	Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger
5	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles
6 Commission Chapeau	Gouvernances dont cadre institutionnel, droit coutumier, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles,
7	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse
8	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale,
9	Sécurité, prévention de la délinquance, secours, immigration, coopération, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles, t celui du droit coutumier

### ARTICLE 3 : PROPOSITION SUR LA METHODOLOGIE.

Le Congrès des élus de Guyane **PROPOSE** d'adopter la méthodologie exposée dans le rapport joint présenté par Monsieur le Président de la collectivité territoriale de Guyane.

### ARTICLE 4 : PROPOSITION SUR LA DUREE DES ETATS GENERAUX.

Le Congrès des élus de Guyane **PROPOSE** que la durée des Etats Généraux s'étende sur une période de 4 à 6 mois à l'issue de cette date un congrès de « bilan d'étape », se réunira pour une première restitution des travaux.

### ARTICLE 5 : PROPOSITION D'ADOPTION D'UNE LIGNE BUDGETAIRE.

Le Congrès des élus de Guyane **PROPOSE** à l'assemblée de la collectivité territoriale de Guyane d'adopter au sein de son Budget territorial une ligne budgétaire exclusivement réservée aux travaux du Congrès et de leurs suites.

### ARTICLE 6 : EXECUTION DES PROPOSITIONS ADOPTEES.

Le Président du Congrès reçoit tous pouvoirs et autorisations nécessaires à l'effet de transmettre et délibérer sur les propositions adoptées par le Congrès des élus de Guyane conformément aux

Accusé de réception en préfecture  
973-200052678-20171017-Congres-2017-1-  
DE  
Date de télétransmission : 17/10/2017  
Date de réception préfecture : 17/10/2017

dispositions combinées des articles L. 7324-2 et L. 7324-3 du Code général des collectivités territoriales.

Les articles 1 à 6 ont été adoptés selon le vote ci-dessous :

75 POUR  
0 CONTRE  
0 ABSTENTION  
NUL(S)

**ARTICLE 7 : ADOPTION DE L'AMENDEMENT RELATIF A L'INTEGRATION DU CONSIDERANT CI-DESSOUS**

Le congrès des élus de Guyane **PROPOSE** que le considérant ci-dessous présenté soit intégré à la présente résolution.

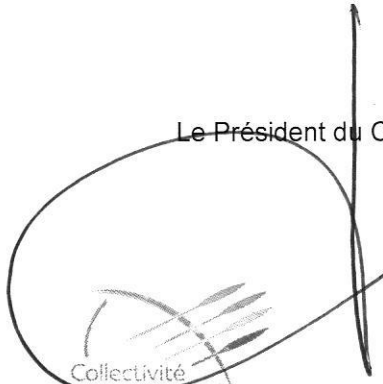
*« Considérant l'urgence de définir le « Projet Guyane » conformément à « l'Accord de Guyane ».*

72 POUR  
0 CONTRE  
3 ABSTENTIONS : BERTRAND Léon, MATHIEU Mylène et DEKON François  
NUL(S)

*La présente résolution peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.*

Fait et délibéré à Cayenne, le 14 octobre 2017.

Le Président du Congrès



Collectivité  
Territoriale  
de Guyane

Accusé de réception en préfecture  
973-200052678-20171017-Congres-2017-1-  
DE  
Date de télétransmission : 17/10/2017  
Date de réception préfecture : 17/10/2017



## EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLEE TERRITORIALE DE GUYANE

Assemblée Plénière du 23/10/2017

**Délibération n° AP-2017-62 – Relative au lancement des États Généraux du territoire.**

L'an deux mille dix sept et le lundi 23 octobre à 09h00, la Collectivité Territoriale de Guyane s'est réunie en séance plénière à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

**Etaient présents :**

M. Rodolphe ALEXANDRE, M. Denis BURLLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, Mme Rolande CHALCO-LEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, M. Athys JAÏR, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. François DEKON, M. Didier BRIOLIN, M. Pierre DESERT, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOË, Mme Elaine JEAN, Mme Myrtha JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Gaëlle JOSEPH, Mme Sau Wah LING, M. Alex MADELEINE, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Annie ROBINSON, Mme Juliette SAINT-CYR, M. Jacquelin MARIUS

**Etaient représentés :**

Madame Gabrielle NICOLAS a donné procuration à Monsieur Gauthier HORTH, Monsieur François RINGUET a donné procuration à Monsieur Denis BURLLOT, Monsieur Denis GALIMOT a donné procuration à Monsieur Pierre DESERT, Madame Nelly DESMANGLES a donné procuration à Madame Mylène MATHIEU, Monsieur Boris CHONG-SIT a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Madame Laurietta DESMANGLES a donné procuration à Madame Sau Wah LING, Monsieur Arnaud FULGENCE a donné procuration à Madame Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, Monsieur Wesley JÉROME a donné procuration à Madame Katia BECHET, Monsieur Jehan-Olivier MAIGNIEN a donné procuration à Monsieur Jean-Claude LABRADOR, Monsieur Alain TIEN-LIONG a donné procuration à Monsieur Athys JAÏR, Madame Emilie VENTURA a donné procuration à Monsieur Alex MADELEINE

Vu la Constitution,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.7324-2 et L.7324-3

Vu la résolution du Congrès n° Congrès-2017-01 du 14 octobre 2017

Vu le rapport n° AP-2017-79-10 du Président de la Collectivité Territoriale de Guyane ;

Entendu l'avis du CESER (Conseil Economique Social et Environnemental Régional)

Entendu l'avis du CCEE (Conseil de la Culture, de l'Education et de l'Environnement de la Guyane)

## DELIBERE

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane du présent rapport n°AP-2017-79-10

**ARTICLE 1 : ADOPTE** la liste des thématiques suivantes :

1. Foncier
2. Santé / médico-social
3. Education/ Formation
4. Aménagement du territoire
5. Désenclavement/accessibilité des territoires - mobilité
6. Sécurité/ secours/ prévention de la délinquance
7. Développement économique/ Emploi
8. Immigration
9. Jeunesse
10. Vie sociale/ cohésion sociale
11. Gouvernances, cadre institutionnel
12. Sport
13. Culture identités, droit des peuples autochtones
14. Coopération
15. Habitat
16. Environnement/ biodiversité/Recherche/Energie
17. Exploitation des ressources endogènes
18. Fiscalité

**ARTICLE 2 : ADOPTE** les commissions suivantes dans lesquelles sont réparties les thématiques :

	Dénomination des commissions
1	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité
2	<b>Economie, planification et Développement durable des territoires :</b> Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche,  Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi,
3	Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier
4	Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger
5	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles
6 Commission Chapeau	Gouvernances dont cadre institutionnel, droit coutumier, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles,
7	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse
8	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale,
9	Sécurité, prévention de la délinquance, secours, immigration, coopération, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles, t celui du droit coutumier

**ARTICLE 3 : ADOPTE** le principe que la durée des Etats Généraux s'étende sur une période de 4 à 6 mois à l'issue de cette date un congrès de « bilan d'étape », se réunira pour une première restitution des travaux.

**ARTICLE 4 :** Le Président de la Collectivité Territoriale de Guyane, le Directeur Général des Services et le Payeur territorial sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Collectivité Territoriale de Guyane.

42 POUR	M. Rodolphe ALEXANDRE, M. Denis BURLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Gabrielle NICOLAS, M. François RINGUET, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCOLEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, M. Athys JAÏR, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Didier BRIOLIN, M. Boris CHONGSIT, M. Pierre DESERT, Mme Laurietta DESMANGLES, M. Arnaud FULGENCE, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, M. Jocelin HO-TIN-NOÉ, Mme Elaine JEAN, Mme Myrtha JEAN-BAPTISTE, M. Wesley JÉROME, Mme Anne-Gaëlle JOSEPH, Mme Sau Wah LING, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Léda MATHURIN, Mme Céline REGIS, Mme Annie ROBINSON, M. Alain TIEN-LIONG, Mme Emilie VENTURA, M. Jacquelin MARIUS, Mme Juliette SAINT-CYR
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	



*La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.*

Fait et délibéré à Cayenne, le 23 octobre 2017.

**CERFITIFIE EXECUTOIRE LE 25/10/2017**

Date d'envoi en préfecture : 25/10/2017

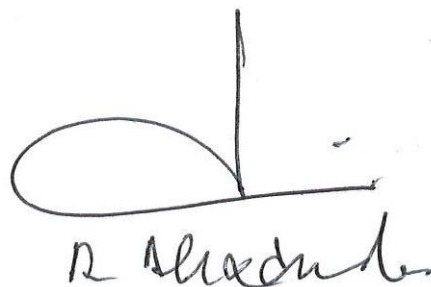
Date de retour préfecture : 25/10/2017

Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20171023-

Imc139051-DE-1-1

Publiée le : 26/10/2017

Le Président



R. Alouche

## Proposition de plans pour les socioprofessionnels de Guyane

Première partie : 5 diapositives explicatives de la démarche (4 minutes).

---

### **Diapositive 1 :**

*Objectif des états généraux : partager votre vision du territoire en 2030.*

#### **Préambule**

La marche du 28 mars est un formidable sursaut de la population, qui s'est levée pour dire non à la délinquance devenue ordinaire, mais aussi à toutes les formes d'insécurité : économiques, sanitaires et sociales.

Cette démonstration était celle d'une volonté de réussite d'un peuple de Guyane, unifié pour l'égalité des droits, la liberté d'entreprendre et d'affirmer ses choix, la fraternité entre les cultures, traditionnelles ou plus récentes.

Elle a également eu un coût économique et social considérable, et a été un signal très négatif pour les investissements extérieurs. Il s'agit désormais de renouer une confiance dans l'avenir du territoire

C'était aussi un cri d'alarme et de peur face aux mutations immenses du territoire.

### **Diapositive 2 :**

De ce cri d'alarme, il s'agit désormais de construire la Guyane de demain, de définir une ambition nouvelle en Guyane : ouverte, sûre de sa force, capable d'unir ses talents et sa jeunesse à la construction d'un territoire exceptionnel. Elle dispose d'atouts considérables.

Les états-généraux doivent permettre la construction d'un véritable projet de société. Jamais la Guyane n'a fait le choix d'une réflexion globale sur son devenir et ses souhaits. C'est ce projet qui naîtra de la participation de chacun et qui unifiera les Guyanais vers des objectifs communs qu'ils auront choisis. Il est l'aboutissement de la consultation des États-généraux. C'est aussi un modèle économique global qui sera affiché.

### **Diapositive 3 :**

#### **Méthodologie :**

Les réunions seront les suivantes :

9 commissions thématiques par intercommunalité.

1 réunion publique pour la population dans chaque commune.

1 réunion publique pour les socioprofessionnels par commune.

1 plateforme d'information, un site Facebook.

1 congrès des élus qui débattrà des choix proposés (qui seront présentés de manière synthétique) et qui transmettra au Premier Ministre un « livre blanc » issu des états généraux de la Guyane.

### **Diapositive 4 :**

Le congrès des élus a déterminé neuf Commissions thématiques :

<b>Titre</b>	<b>Périmètre</b>
Un aménagement qui désenclave le territoire au bénéfice d'une libre circulation de l'humain	<b>Commission n°1 :</b> aménagement, transport, foncier et habitat, continuité territoriale et accessibilité du territoire, infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité
Pour une planification économique et durable de la Guyane	<b>Commission n°2 :</b> économie (agriculture, pêche, bois, tourisme, mines ...), développement numérique, innovation, exploitation des ressources endogènes, fiscalité des entreprises, recherche, développement durable des territoires, environnement, biodiversité, recherche et énergies (dont les énergies renouvelables)
La Guyane: territoire de cultures qui valorise ses identités et son droit coutumier	<b>Commission n°3 :</b> cultures, patrimoines et « identités », valeur des pratiques
Pour des membres d'une famille en bonne santé au cœur de la prévention	<b>Commission n°4 :</b> prévention, solidarité, santé, médico-social, famille et enfance en danger
La Guyane : créatrice de ses propres richesses	<b>Commission n°5 :</b> finances (dont finances publiques), fiscalités (dont celles issues des ressources endogènes), adaptation des règles
La Guyane, actrice de son cadre institutionnel au sein de la République	<b>Commission n°6 :</b> gouvernance, identification des blocages institutionnels et administratifs, adaptation des règles

Pour une jeunesse active, prometteuse et talentueuse	<b>Commission n°7 :</b> emploi, éducation, enseignement supérieur, formation, cohésion sociale et insertion
Un tissu association compétent, vecteur de cohésion sociale	<b>Commission n°8 :</b> sport, jeunesse et vie associative
Mieux vivre ensemble dans environnement unique en France	<b>Commission n°9 :</b> sécurité, secours et prévention de la délinquance, immigration, coopération

### Diapositive 5 :

#### Objectifs de l'exercice

Il s'agit ici d'une démarche prospective pour un projet de territoire, de société et, pour cette réunion, d'une démarche prospective économique.

Ces travaux seront synthétisés dans un document unique, le « Livre Blanc des États-Généraux », validé par le congrès des élus de Guyane entre avril et juin 2018. Puis remis au Premier Ministre, conformément aux statuts du Congrès, pour entamer une stratégie.

Relation avec les Assises de l'Outre-mer : les Assises sont créées par le Gouvernement, sur le fondement d'une promesse du candidat Emmanuel Macron. Leur objectif est de recenser les projets du territoire afin d'y apporter une réponse : il s'agit de trouver des solutions à des enjeux précis et de favoriser des projets microéconomiques.

La démarche des états-généraux est inverse : elle part du territoire pour donner une stratégie globale, un souffle, une vision prospective. C'est un projet de société à l'horizon 2030 qui devra être décliné ensuite.

Les rencontres avec les socioprofessionnels sont thématiques par bassins de vie :

1-Centre littoral

2-Savanes

3-Ouest :

Ouest - Bas Maroni

Ouest- Haut Maroni

4- Est

En fin de réunion, une « ambition » économique du territoire devra être définie. Il faut donc pouvoir anticiper à la fois les mutations du territoire et les changements technologiques. Cette ambition sera définie en actions, soit globales soit locales, qui permettront de la réaliser

#### **Questions/réponses (2 minutes)**

*(Noter précisément les questions comme exemple de compréhension de la démarche et d'attente de la population)*

# Liste des documents déposés sur la plateforme dédiée aux Etats Généraux de Guyane

---

Sur la plateforme numérique dédiée aux Etats Généraux de Guyane, le citoyen peut découvrir ou redécouvrir des documents comme :

1. Le Document d'orientation d'un pacte de développement pour la Guyane de 1999 (18 pages)
2. Le Journal Officiel n°103 du 2 mai 2017 relatif à l'Accord de Guyane
3. Le projet d'accord relatif à l'avenir de la Guyane de 2001
4. Le Schéma d'aménagement régional (481 pages)
5. L'état d'avancement de l'Accord de Guyane (au 14 oct 2017)
6. Une infographie qui rappelle quelques étapes de la démarche statutaire
7. Les délibérations du congrès des élus du 14 octobre 2017
8. Le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (2015)
9. Le rapport patient sur les pistes de réforme des finances des collectivités locales des départements et régions d'outre mer
10. Le P.O FEDER FSE 2014-2020
11. Le contrat de plan Etat région 2015-2020
12. La programmation pluriannuelle de l'énergie
13. Le livre blanc du développement durable- Guyane
14. L'agenda 21 Guyane- approche participative (2006)
15. PDRG –FEADER 2014 -2020
16. Le schéma directeur d'aménagement numérique (SDTAN -2015)
17. Le schéma territorial des services aux familles 2016- 2019 (64 pages)
18. Revendications de l'UDAF pour une politique du jeune enfant adaptée- mars avril 2017 -9 pages)
19. Guyane 2040 – OSONS LE PRESENT MEDEF Guyane
20. Le schéma intercommunal pour le développement économique de la CACL 2014-2020 (64 pages)
21. La communauté de communes du centre littoral : un contexte sociodémographique –INSEE 2009 (20 pages)
22. Recensement de la population 259 865 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2015-INSEE flash- déc 2017 n°76
23. Atlas des risques sociaux- échec scolaire Guyane -l'exemple du décrochage scolaire-(25 pages)
24. Cartographie DEPP CEREQ atlas académique – risques sociaux et échec scolaire-2016 (4pages)
25. Le débat public du projet montagne d'or
26. Le calendrier du projet montagne d'or
27. Le rapport sur la politique minière de la CTG n° AP-2017-100-17
28. Le rapport ville de Sinnamary-note d'orientation sur le développement de la croissance bleue (2016-18 pages)
29. Le projet biomasse d'Iracoubo– 70 millions d'euros (Volitalia 2018)
30. Le projet hydroélectrique de Maripasoula – 75 millions d'euros (Volitalia 2018)
31. Une chronologie de la réflexion sur l'avenir institutionnel de la Guyane de 1997 a 2003
32. *En préparation : le rapport du congrès des élus de Guyane de 2009 : oui à l'article 74 de la constitution*
33. Rapport de la cour des comptes sur la sante dans les outre-mer (2014/ 287 pages) – extrait page 135 concernant la Guyane
34. Rapport sénatorial Antoine Karam et Elisabeth Lamure « situation et perspectives des entreprises en Guyane » décembre 2017
35. Identité culturelle et communauté de destin (Extrait du Pacte de développement –Guyane 2001)
36. Adaptation du système éducatif dans un contexte pluriculturel et plurilingue– Alexis Tiouka 1998
37. Schéma régional de développement culturel –région Guyane SRDC 2012
38. Entre ethnicité et national : A propos de la Guyane – Gérard Collomb 2017
39. Discours de Félix Tiouka « *Nana Inonoli, Nana kinipinanon, Iyombo nana isheman* » adressé au gouvernement et au peuple français dans revue Ethnies et droits de l'homme vol n°1 de juin-septembre 1985 -La question amérindienne en Guyane française –Félix Tiouka 1985
40. Etudes CRPV – conditions de vie des 15-25 ans
41. Revendications du pôle éducation mars 2017
42. Rapport du Défenseur des droits- Guyane 2016
43. Contexte sociodémographique CCCL (CACL) 2009
44. « 31 Propositions pour l'Ecole de Guyane SE-UNSA »
45. Rapport sénatorial Othily n°300 sur l'immigration clandestine en Guyane -2006 – 237 pages

## Listes des contributions citoyennes aux Etats Généraux de Guyane

---

- MEDEF GUYANE 2040 (Vision partagée, stratégie audacieuse, plan directeur) – Novembre 2015 - 75 pages
- Contribution écrite de Monsieur M. Fontelio et G. Jean-Baptiste à la rencontre des guyanais à Paris –mars 2018 – Solidarité saluée entre les associations culturelles guyanaises de métropole- Promotion de la culture guyanaise en métropole et à l'étranger-Demande la structuration d'un espace dédié aux guyanais de métropole
- Contribution écrite de Madame Sylvie Montgénéie à la rencontre des guyanais à Paris – mars 2018 (Demande une Maison de la Guyane et le soutien des associations de guyanais de métropole)
- Contribution de Monsieur Michel Serrier au forum d'Awala-Yalimapo –avril 2018 (Commentaires sur le Schémas d'Aménagement Régional -34 pages. Enjeux et défis liés à l'énergie, au logement, aux infrastructures et moyens de transport, au développement humain, aux paysages et au patrimoine, aux ressources naturelles, aux masses d'eau...les moteurs hydrauliques – carte mentale)
- Contribution de AVM Cité de l'image à la rencontre des guyanais à Paris –mars 2018 (Projet de la cité de l'image – 8 pages)
- Contribution du Docteur Bodros au focus santé (Un CHU pour la Guyane et la prise en charge de la douleur – 1 page)
- 31 propositions pour l'Ecole en Guyane SE-UNSA Education -10 pages
- Revendications de l'UDAF pour une politique du jeune enfant adaptée- mars avril 2017
- Contribution de Madame Alexandre « Pour un département de plein exercice de Géographie » -1 page
- Contribution de Madame Mireille Pierre-Louis (19 pages – Réflexion sur la crise que traversent les DOM, le désengagement budgétaire de l'Etat, les perspectives au plan national, le modèle économique des DOM) –présentation à la 7<sup>ème</sup> conférence des villes-capitales des DOM-2018)
- Contribution de Monsieur Max Ventura au focus santé des Etats généraux de Guyane du 24 avril 2018 (4 pages- Bases d'une réflexion en profondeur pour que les politiques de santé soient adaptées aux besoins des populations et au contexte guyanais)
- Revendications des chasseurs guyanais ATCG (1page – 18 points de revendication)

## AGENTS CTG AYANT CONTRIBUE AUX ETATS GENERAUX DE GUYANE

NOM AGENT	TYPE REUNION
1. Anthoni-Prévoit Nicolas	Assistance technique pour Focus et Rencontres
2. Aras Elodie	Chef Equipe Projet
3. Bade Christelle	Secrétariat commissions et Accueil Focus
4. Baronian Alain	Communication Cabinet
5. Beaudi Nadine	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale (Commission 8)
6. Benoît Marie-Patrice	Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier (Commission 3)
7. Bernado Béatrice	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
8. Bertene Léo	Impression /réalisation livret
9. Biron Christelle	Cabinet Président
10. Blasse Cassandra	Communication Cabinet/réalisation visuels
11. Blezes Lucie	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
12. Brouard Thibault	Séminaire pro (PTMG )
13. Bruneau Eric	Communication Cabinet/réalisation visuels
14. Buisson-Rosten Yannick	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles (Commission 5)
15. Buzaré Loïc	Séminaire pro (commission 2 et 5)
16. Caberia Jocelyn	Chauffeur
17. Carême Marie-Rose	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale (Commission 8)
18. Castor Valérie	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale (Commission 8)
19. Chainon-Reynaud Eliane	Organisation du Ramassage dans les villages amérindiens
20. Chantalou Alain	Logistique sur le bassin de l'ouest
21. Chantilly Christian	Logistique sur le bassin de l'est
22. Claude Marie-Michèle	Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger (Commission 4)
23. Clovis Nicole	Secrétariat Commission 9 à St-Laurent
24. Coco Muriel	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
25. Coëta Joël	Communication Cabinet
26. Constance Jean-Pierre	Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger (Commission 4)
27. Covis Laurianne	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité (Commission 1)
28. Dalton Claurita	Secrétariat Commission 7
29. Daniel Guy-Felix	Impression /réalisation livret
30. Daniel Vanessa	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale (Commission 8)
31. Daudet Philippe	Chauffeur
32. Doudou Sylvain	Logistique sur Papaïchton
33. Douglas Dona	Reprographie
34. Duventru Marie-Gaby	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale (Commission 8)
35. Eustache Tatiana	Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger (Commission 4)
36. Fabien Orlane	Coordination



37. Farlot Franck	Chauffeur
38. Fauvé-Sablon Mariane	Secrétariat commission
39. Ferreira De Souza Nerialza	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
40. Gambet Lise	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité (Commission 1)
41. Georges Wanley	Chef de cabinet
42. Glénie Myrna	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles (Commission 5)
43. Grand-Bois-Billy Nathalie	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité (Commission 1)
44. Gratien Isabelle	Accueil Focus
45. Gustave Patricia	Accueil Focus
46. Ho-Kong-Tiat Paul	Sport, jeunesse, vie associative, Cohésion sociale (Commission 8)
47. Horn Soria	Traduction des programmes Focus Santé et Justice
48. Horth Andy	Traduction en direct au forum de Papaïchton
49. Hugues-Despointes Yannick	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi (Commission 2) et Séminaire socioprofessionnel
50. Jadfard Sabrina	Coordination et Accueil Focus
51. Jean-Louis Marie-Paule	(Commission n°3)
52. Jérôme Dominique	Chauffeur
53. Joseph jean	Chauffeur
54. Juillerat Tom	Communication Cabinet
55. Jupiter Amédée-Philippe	Logistique bassin de l'Est
56. Kago Marie-Angélique	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles (Commission 5)
57. Kitterimoutou Florus	Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier (Commission 3)
58. Kokason Sergine	Chef Equipe Projet
59. Labarthe Laurent	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité (Commission 1)
60. Labeau Sabrina	Cabinet
61. Labeca Maryse	Prévention, solidarité santé, médico-social, famille, enfance en danger (Commission 4)
62. Labonne Sandrine	Réservation voyage et Location voiture
63. Lacascade Jean-Yves	Préparation du Focus Coopération et Justice
64. Lacordelle Grégory	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité (Commission 1)
65. Lama Mireilla	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
66. Lambert Maryvonne	Réalisation des convocations des élu(e)s
67. Lebeau Jean-Pierre	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité (Commission 1)
68. Lecaille Jérémy	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...) (Commission 2)

69. Léon Aimée	Accueil Focus et Suivi des factures
70. Lucenay Ludmya	Communication Cabinet
71. Malouda Marie-Agnès	Secrétariat commission 2
72. Maximin Bénédicte	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi (Commission 2) et Séminaire socioprofessionnel
73. Missidjan Ernesto-Léonardo	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
74. Montgénie Daniel	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles (Commission 5)
75. Mousqueton Loïc	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi (Commission 2) et Séminaire socioprofessionnel
76. Ndedi-Ekwalla L'Avenir	Séminaire socioprofessionnel
77. Néron Karine	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi (Commission 2)
78. Pappalardo Sylvie	Assistance Equipe projet
79. Polonie Sylvio	Communication Cabinet
80. Polony Emile	Impression /réalisation livret
81. Polony Jonathan	Chauffeur
82. Prépont Yves	Chauffeur
83. Rabord Christelle	Séminaire pro
84. Reveron Caroline	Communication Cabinet
85. Ringuet Guylaine	Réservation voyage et Location voiture
86. Robin Daniel	Commande et suivi des factures du matériel informatique
87. Roblot-Coulanges Edmond	Communication Cabinet
88. Safel Floriane	Finances dont finances publiques, fiscalités dont celles issues des ressources endogènes, adaptation des règles (Commission 5)
89. Sagne Marc	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi (Commission 2) et Séminaires socioprofessionnels
90. Sophie-Lagotry Marietta	Secrétariat Commission 7
91. Soury Amandine	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi (Commission 2)
92. Stephant Krystel	Communication Cabinet
93. Tablon Cedric	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
94. Talbot Richard	Emploi, Education/ Enseignement supérieur, recherche, Formation, insertion, jeunesse (Commission 7)
95. Tankam Anaïs	Cultures, patrimoines, « identités », valeurs et droit coutumier (Commission 3)

96. Tarcy Sylvain	Secrétariat Commission 9
97. Tchung-Min Viviane	Préparation du Focus Coopération
98. Thérésine Emmanuel	Assistance technique pour Focus et Rencontres hors webinar
99. Thérésine Lauremy	Réservation voyage et Location voiture
100. Thiant Rosange	Aménagement, transport, Foncier et habitat, continuité territoriale et désenclavement, accessibilité du territoire, Infrastructures, équipements et appuis aux collectivités, mobilité (Commission 1)
101. Tribord Murielle	Réservation voyage et Location voiture
102. Tribord Nicole	Accueil Focus
103. Valérius Annie	Secrétariat Commission 9
104. Vélinore Pascal	Economie, planification et Développement durable des territoires : Economie durable (agriculture pêche bois, tourisme bois mines...), développement numérique, innovation exploitation des ressources endogènes, fiscalités des entreprises, recherche, Environnement, exploitation industrielle de la biodiversité, recherche et énergies dont les énergies renouvelables, Emploi (Commission 2) et Séminaires socioprofessionnels
105. Vilsaint Claudine	Focus Etudiant
106. Yi Pein Liu Rose	Secrétariat Commission 8

Liste non exhaustive des associations ou organismes ayant participé aux ETATS GENERAUX DE GUYANE (Source : feuilles d'émargement des travaux des Etats Généraux au 30 avril 2018)

1. La FAC-Guyane (Fédération des acteurs culturels – Traditionnel-danse- Théâtre-art culinaire...Guyane)
2. WWF
3. la Chambre d'agriculture de Guyane
4. l'UNSA Education
5. le S.E – UNSA
6. la FAPEEG
7. l'école EGC -CCIG
8. le syndicat FSU
9. le Parc Amazonien
10. la FDSEA
11. le GRAFOGUY
12. Kolektif des Toukans (Kourou)
13. La CDTG - CFDT (Mme Nivoix)
14. Asso Guyane Promo Santé
15. Asso des puéricultrices de Guyane
16. l'ADAPEI
17. l'APADAG
18. l'APEHG /CRSA
19. la Régie de quartier de Cayenne
20. la Centrale UTG
21. la CCI Guyane
22. Les agents de mairies et collaborateurs des maires
23. le SNUIPP Guyane
24. les agents des mairies et les maires de Guyane
25. la FPG (Mme Labonté)
26. Fédération des associations de musique et de danse
27. La fédération des acteurs culturels
28. Fédération Paikweneh de Guyane
29. le G.CAM
30. l'UPR (parti politique)
31. la police municipale (plusieurs mairies)
32. L'association jeunesse autochtone de Guyane
33. l'association Kiltirplis
34. Le chef coutumier Vander Pilj (SLM)
35. l'APROSEP
36. La Politique de la ville
37. Kolektif des Iguanes de l'ouest
38. Le parc naturel régional
39. l'association des lycéens de Guyane (représentant de la vie lycéenne au niveau national aussi)
40. le GAL ouest
41. le Komité drapo
42. le MDES
43. le PSG
44. la FOAG
45. l'ONAG
46. l'UTG-santé du Centre hospitalier

Andrée Rosemond
47. l'UTG – Centre hospitalier ouest guyanais
48. le C.M. E / CHOG
49. La CFDT-CDTG du CHAR
50. Syndicat du CHK-Centre hospitalier Kourou
51. Association Santé et respect des Droits pour Tous
52. Pôle santé du collectif KPLD
53. MAMAMOB
54. Fédération de la FAC.G
55. L'association CARMA Chercheurs d'art et ses artistes
56. le centre KOKOLAMPOE – Centre dramatique et ses directeurs et autres membres
57. Le Conseil coutumier Kulalasi
58. Le Chef coutumier d'Awala
59. La Cheffe coutumier de Terre-Rouge
60. L'adjoint au Chef coutumier de Yalimapo
61. Le Conseil coutumier de Mana
62. Le MEDEF
63. L'Ordre des architectes
64. la FEDOM-G
65. Association l'EBENE
66. Association GUYACLIC
67. INTERPRO-BOIS
68. Association MFR maisons familiales et Rurales
69. AA- TOURISME
70. Association LINK-UP (Kourou)
71. l'ADIE
72. INTERPRO -VEGETALE
73. GUYANE NATURE ENVIRONNEMENT
74. LES PREMIERES GUYANE
75. l'UDAF
76. l'UGTR
77. le PNRG
78. EPLEFPA GUYANE
79. RESEAU ENTREPRENDRE
80. la SARA
81. UNION DES GEOLOGUES DE GUYANE
82. GUYANE DEVELOPPEMENT INNOVATION
83. INTERPRO VIANDE
84. l'AM GOLD
85. TOTAL
86. EPAG
87. MONTAGNE D'OR
88. L'URPS-MLG Médecins libéraux Guyane
89. L'URPS-Infirmiers(ères)libéraux
90. L'A.R.S

# Bilan EG<sup>2</sup> Communication externe

## Promotion

- Création d'une page Facebook –Page des Etats Généraux – avec 614 abonnés = publications, réalisation de live, vidéothèque, publicité, bandeau
- Création d'un bandeau animé pour le site internet CTG
- Alimentation lors de la phase 1 de la plateforme Civocracy (agenda, publication, comptes-rendus)
- Réalisation de deux spots vidéo (lancement des EGG) avec des personnalités de la société civile guyanaise par Tawara production avec une diffusion :
  - Whatsapp (groupe presse, groupe OMR, groupe politique)
  - Mise en ligne sur Facebook –Page des Etats Généraux –
  - Mise en ligne sur la plateforme Civocracy
  - Mise en ligne sur site internet
  - Diffusion au cinéma Agora du 9 février au 22 février 2018 (2 semaines)
- Habillage/visuels physiques =
  - Covering partiel mini bus et renault traffic
  - Autocollants pour les véhicules
  - Impression de 18 expobanners
  - Impression et installation de 44 banderoles (22 visuels)
- Publireportage dans le France-Guyane = 12 parutions d'une ½ page (janvier à mars)
- Ecriture de propositions du spot pour la diffusion dans les quartiers depuis le véhicule publicitaire
- Réalisation de 3 spots audio (diffusions en radio et sur Whatsapp)
  - Promotion et lancement des EGG en Guyane
  - Promotion des EGG à Paris
- 3 campagnes de promotion
  - sur 4 médias radiophoniques (Nrg, métis FM, chérie fm, radio péyi)
  - sur 3 mois (Janvier, février, mars 2018)
  - 2 semaines par campagne
  - 10 spots par jour pour un total de 450 spots

# Couverture

- o Couverture des rencontres de la phase 1 par bassins de vie
- o Couverture de la rencontre sur Paris
- o Couverture des évènements = rencontre à l'université, focus santé, focus statut institutionnel, focus démocratie participative

Supports	Résultats	Observations
11 lives diffusés sur Facebook –Page des Etats Généraux – (dédoublés sur whatsapp et le site internet)	1700 vues en moyenne	Un pic lors du 1 <sup>er</sup> forum à Mana avec 4941 vues
25 publications sur Facebook -- Page des Etats Généraux – (dédoublés sur whatsapp et le site internet)	42 clics en moyenne	Un pic de 116 clics sur la publication relative aux ÉTATS GÉNÉRAUX : CAP SUR L'OYAPOCK (mercredi 7 février 2018) et une autre avec 110 clics relative aux États Généraux de Guyane : focus sur la « Santé dans le Projet Guyanais" (25 avril 2018)

# Relations de presse

Envoi régulier de la programmation des EGG :

- o Chaque bassin + mise à jour
- o Chaque Focus
- o EGG à paris

Rappel par Whatsapp des événements journaliers = la veille et le jour même

Passage en émissions pour les EGG = forum de Gilles Vernet (M. Ho Tin Noé)

Revue de presse = panel non exhaustif

Réunion préparatoire à la chambre consulaire	<a href="#">Radio péyi</a>	7 décembre
Lancement des EGG	<a href="#">Radiopéyi</a>	11 janvier
	<a href="#">France-Guyane</a>	12 janvier
	<a href="#">Le Figaro</a>	25 janvier (l'hexagone a du décalage)
EGG Rencontre socio-professionnelle	<a href="#">Radio péyi</a>	17 janvier
EGG Bassin Ouest	<a href="#">Guyane la 1ère</a>	18 janvier
EGG Bassin littoral	<a href="#">Guyane la 1ère</a>	22 janvier
	<a href="#">Guyane la 1ère</a>	25 janvier
1 <sup>er</sup> bilan de participation	<a href="#">Guyane la 1ère</a>	27 janvier
EGG Bassin des savanes	<a href="#">Guyane la 1ère</a>	30 janvier
Bilan de la participation numérique	<a href="#">Guyaweb</a>	30 janvier
EGG Bassin Est	<a href="#">Guyaweb</a>	05 février
2 <sup>ème</sup> Bilan (plus global)	<a href="#">Radio Péyi</a>	21 février
Focus Etudiant	<a href="#">Radio péyi</a>	16 Mars
EGG à paris	<a href="#">Guyane la 1ère</a>	26 mars
	<a href="#">France-Guyane</a>	
Focus Santé	<a href="#">Guyaweb</a>	16 avril

Budget total = 62509,51€ avec l'ajout des deux factures complémentaires (exclusion de la communication événementielle pour laquelle je n'ai pas de visibilité à mon niveau)

# Les cinq acteurs du système de santé en France

En France, on distingue cinq acteurs du système de santé.

**1/ Des institutions publiques** de l'État qui organisent le système tant au niveau national avec le ministère de la santé, que régional avec les agences régionales de santé – ARS ou les institutions publiques départementales (conseils départementaux dans le domaine de l'action sanitaire et sociale) ;

Qui conseillent ou aident à l'organisation (Haut Conseil de santé publique, Institut national de veille sanitaire, Agence nationale d'appui à la performance des établissements de santé et médico-sociaux, etc.) ;

Qui contrôlent et orientent : Parlement (au travers des lois de financement de la Sécurité sociale et de l'Objectif national des dépenses d'assurance-maladie –ONDAM), corps de contrôle (notamment Cour des comptes, Inspection générale des Affaires sociales – IGAS).

**2- Des financeurs** aux statuts différents :

Les assurances maladies obligatoires constituées du Régime général d'assurance maladie, de la Mutualité sociale agricole (MSA), du Régime social des indépendants (RSI) et de certains régimes spéciaux (par exemple la Caisse d'assurance maladie des industries électriques et gazières – CAMIEG),

Des assurances maladies complémentaires (mutuelles, assurances privées, institutions de prévoyance)

Et les ménages.

**3- Des offreurs de soins**, qui regroupent :

Des professions médicales et pharmaceutiques (médecins, pharmaciens, chirurgiens-dentistes, sages-femmes), des auxiliaires médicaux (infirmières, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.) Aux statuts et aux modes d'exercices divers : libéraux, salariés ou mixtes ;

Des établissements de santé couvrant des champs d'intervention différents (hospitalier, médico-social) avec des statuts qui peuvent être publics ou privés ;

Des réseaux de santé pluridisciplinaires regroupant des médecins, des infirmières et d'autres professionnels (travailleurs sociaux, personnel administratif, etc.) Constitués pour favoriser l'accès aux soins, la coordination, la continuité ou l'interdisciplinarité des prises en charge ;

Des structures de prévention : services de santé au travail, médecine scolaire, services de protection maternelle et infantile, structures de dépistage, etc.

**4-Des producteurs de biens et services en santé**, comme l'industrie pharmaceutique, qui obéissent à des logiques économiques de marché.

5-Des **bénéficiaires** via les associations de patients.

La multiplicité des acteurs aux périmètres d'intervention et aux statuts très divers rend le système de santé français particulièrement complexe à réguler, efficace dans sa capacité à répondre aux demandes et à couvrir les besoins de santé de la population

**En France, le système de santé et médico-social se compose ( [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)):**

De structures de ville – dites aussi ambulatoires – au sein desquelles des professionnels libéraux et salariés exercent à titre individuel en cabinet, en groupe ou de manière



coordonnée en maison ou centre de santé : médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens-dentistes, pharmaciens, sages-femmes, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, pédicures-podologues...

D'établissements hospitaliers, répartis en 3 grandes catégories : les hôpitaux publics, les cliniques privées à but lucratif et les établissements privés d'intérêt collectif (comme par exemple les hôpitaux privés, les centres de lutte contre le cancer ou de dialyse). Les établissements hospitaliers délivrent des soins généraux (médecine, chirurgie, obstétrique) et/ou plus spécialisés (psychiatrie et santé mentale, par exemple). Ils concourent aussi à la médecine d'urgence avec, répartis sur tout le territoire, des services d'urgence, des services d'aide médicale urgente (SAMU) pour la régulation et des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) pour les interventions. Parmi les missions spécifiquement dévolues aux hôpitaux publics, figurent aussi l'enseignement et la formation professionnelle ainsi que la recherche scientifique et médicale.

D'établissements médico-sociaux, regroupant entre autres les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et les structures pour personnes handicapées. Ils ont pour mission d'apporter un accompagnement et une prise en charge aux publics dits « fragiles », en situation de précarité, d'exclusion, de handicap ou de dépendance.

Ces dernières années, des alternatives à l'hospitalisation classique ou à l'hébergement traditionnel se développent à l'initiative des pouvoirs publics et au bénéfice des patients et des résidents eux-mêmes, voire de leurs proches. Parmi ces alternatives :

La chirurgie ambulatoire pour raccourcir les délais de prise en charge à 12 heures maximum, avec la garantie d'une sécurité des soins et d'un réel suivi médical

La télé médecine (téléconsultation, téléexpertise ou télésurveillance, par exemple), pour réduire le nombre des hospitalisations non nécessaires, limiter les transports inutiles ainsi que la perte de repères chez certains patients, notamment âgés

L'hospitalisation à domicile (HAD) pour maintenir, sous certaines conditions, le confort de vie des patients et de leurs proches

Les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) pour une surveillance médicale et autres soins d'hygiène et paramédicaux

L'accueil temporaire en EHPAD pour améliorer la qualité de vie des personnes et accorder un temps de répit aux aidants.

Par ailleurs, des structures spécialisées accueillent de manière adaptée certains patients ou résidents :

Les unités neuro-vasculaires (UNV), qui composent une filière efficace de prise en charge des accidents vasculaires cérébraux (AVC) pour lesquels la réduction du temps d'intervention est primordiale

Les consultations et centres spécialisés douleur

Les centres spécialisés et intégrés pour les patients obèses afin de rendre à ces derniers l'offre de soins accessible et lisible

Les centres de référence et de compétences pour les patients malades rares, qui améliorent l'accès au diagnostic et l'orientation au sein de filières ad hoc

Les centres mémoire de ressource et de recherche (CM2R), qui reçoivent les personnes dont les troubles nécessitent des examens approfondis, les consultations mémoire pour évaluer les troubles repérés par le médecin traitant et les unités cognitivo-comportementales (UCC), pour accompagner les patients jeunes et âgés atteints de la maladie d'Alzheimer

Les maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA), les pôles d'activité et de soins adaptés (PASA) et les unités d'hébergement renforcé (UHR), qui favorisent une meilleure articulation entre les structures de soins, d'information et d'accompagnement en vue d'offrir une réponse graduée et adaptée à chaque situation

Les maisons départementales pour personnes handicapées (MDPH), dont les équipes pluridisciplinaires informent, accompagnent et conseillent pour formuler un projet de vie, un plan personnalisé de compensation (PPC) ou de scolarisation (PPS) pour chaque personne

Les centres locaux d'information et de coordination gérontologique (CLIC), qui renseignent sur tous les dispositifs susceptibles de répondre aux besoins des personnes âgées

les maisons départementales de l'autonomie (MDA), qui constituent des structures expérimentales fusionnant à terme les équipes médico-sociales (EMS) des conseils généraux, les MDPH et les CLIC dans les régions concernées

les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), qui permettent aux personnes en situation de précarité de bénéficier d'un accueil, d'informations – entre autre de prévention – d'une orientation et de soins.

Cette synergie très forte entre les professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux permet aujourd'hui à la quasi-totalité des Français de bénéficier d'un accès à des soins de proximité et de qualité. Les patients ont le libre choix de leur médecin traitant, de leur établissement de santé ou de leur structure d'hébergement. De même, les médecins libéraux disposent de la liberté d'installation et prescrivent librement.

**À ce titre, le système de santé français demeure l'un des plus originaux et généreux en termes de prise en charge, ce qui en fait un modèle souvent encore envié dans le reste du monde.**

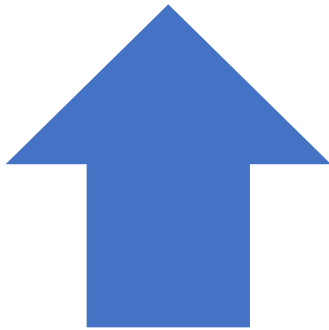
PROJET  
REGIONAL  
DE SANTE  
2018-2023  
Guyane

Présentation des axes stratégiques

# Diagnostic territorial partagé

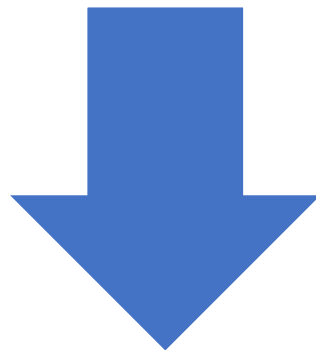
Atouts contraintes et défis :  
Santé et système de santé en  
Guyane

# La santé en Guyane : les grandes caractéristiques



## Des caractéristiques favorables

- Une démographie vigoureuse
- Une espérance de vie qui augmente chaque année
- La baisse de la mortalité infantile
- La mortalité due au VIH-SIDA qui diminue (succès thérapeutique)
- Le contrôle du paludisme



## Des caractéristiques moins favorables

- Une population peu diplômée vivant dans une grande précarité
- Une population qui recourt peu et tard aux soins
- Une forte prématurité
- Une population touchée par les maladies chroniques plus tôt que dans l'Hexagone
- Une population qui doit faire face aux maladies infectieuses : VIH/SIDA, maladies vectorielles,...

# Une région marquée par de fortes inégalités sociales et territoriales

- en comparaison avec les autres départements Français, la Guyane fait face à de nombreux défis :
  - la croissance démographique
  - les problèmes socio-économiques
  - la diversité linguistique et culturelle
  - une proportion élevée de personnes n'ayant pas de droits ouverts
  - l'offre de transports en commun insuffisante
- Sur le plan sanitaire, il existe un retard structurel par rapport à l'hexagone avec une démographie des professionnels de santé en souffrance, notamment en ce qui concerne les spécialistes ; complété d'une grande hétérogénéité sur le territoire Guyanais

# Inégalités de santé en Guyane

- Les immigrés sans papiers ont un moins bon état de santé que les autres
- On vit en moyenne moins vieux que dans le reste de la France
- On observe en Guyane un taux de mortalité prématurée supérieur à la France
- Le taux de mortalité infantile régional est très significativement supérieur à la moyenne nationale
- La région est fortement frappée par le VIH, les hépatites et la tuberculose
- La région est peu touchée par la consommation de tabac, mais fortement touchée par la consommation de crack
- Des inégalités chez les jeunes
- Du point de vue de la violence, la Guyane est plus proche de l'Amérique du Sud que de la France
- Les indicateurs de précarité sont particulièrement élevés en Guyane
- Près d'un quart des logements en Guyane sont insalubre et/ou illicites
- La qualité bactériologique de l'eau distribuée est très satisfaisante, mais, une grande partie de la population guyanaise n'a pas accès à l'eau potable

# Des indicateurs de santé sont plus dégradés qu'en moyenne nationale et qui s'améliorent plus lentement (1)

## Le poids de la mortalité prématurée évitable

- Les taux de mortalité révèlent également une mortalité prématurée plus élevée en Guyane
- Un taux suicides entre 8 et 10 fois plus élevé chez les amérindiens
- Espérance de vie « basse »
  - Des évolutions malgré tout encourageantes : l'espérance de vie croît de façon constante sur les 15 dernières années ; la mortalité infantile et la mortalité néonatale baissent continuellement sur les 7 dernières années ; que la mortalité liée au VIH/SIDA est en baisse constante ; la mortalité liée aux causes externes de blessures et d'empoisonnement baisse sur la dernière décennie



# Des indicateurs de santé sont plus dégradés qu'en moyenne nationale et qui s'améliorent plus lentement (2)

Une population touchée par les maladies chroniques plus tôt que dans l'Hexagone

- Le nombre de diabétiques en Guyane a doublé en dix ans
- La précocité des décès ainsi que les chiffres d'hospitalisation pour maladie cardiovasculaire attestent, de façon indirecte, d'une lacune dans la prise en charge de ces pathologies
- L'obésité, classiquement intriquée comme un risque majeur d'apparition du diabète et de l'hypertension, est très fréquente en Guyane
- L'Insuffisance Rénale Chronique Terminale concerne des patients jeunes, et représente la première cause d'hospitalisation en Guyane
- L'incidence globale du cancer, moins fréquente que dans l'Hexagone, ne doit pas faire oublier la forte incidence du cancer du col de l'utérus

# Des indicateurs de santé sont plus dégradés qu'en moyenne nationale et qui s'améliorent plus lentement (3)

Le grand défi de l'amélioration de la santé périnatale

- La prématurité concerne 1 naissance sur 10
- le taux de prématurité est en augmentation sur les 10 dernières années : la part d'enfants nés entre 33 et 36 semaines d'aménorrhée a augmenté de 2 points, la grande et la très grande prématurité baisse mais en proportion plus faible
- 6,7% d'enfants naissent avec un poids inférieur à 2 500 g
- Les grossesses précoces, le suivi insuffisant des grossesses et la fréquence élevée des pathologies pendant la grossesse
- Des évolutions favorables méritent cependant d'être soulignées : la part des grossesses précoces diminue et le suivi des grossesses s'améliore

# Des indicateurs de santé sont plus dégradés qu'en moyenne nationale et qui s'améliorent plus lentement (5)

Un taux de recours aux soins inférieur au national

- Les niveaux de consultations les plus bas au sein des DOM et inférieure à la moyenne métropolitaine
- Renoncement aux soins pour des raisons financières, d'éloignement et de délais

Le recours aux hospitalisations (MCO, SSR) est moins fréquent en Guyane qu'au niveau national

- Le recours à l'hospitalisation à domicile y est en revanche plus important
- la principale cause d'hospitalisation en MCO concerne les séjours pour complications de grossesse et accouchement ; La dialyse; les maladies de l'appareil digestif

Des caractéristiques particulières qui exposent la région à des risques sanitaires, environnementaux, ainsi qu'à des situations sanitaires exceptionnelles

L'épidémiologie est marquée par la surreprésentation des maladies infectieuses et parasitaires

- La Guyane doit régulièrement faire face à des épidémies liées aux arboviroses : La dengue ; Le chikungunya ; Le Zika
- LE VIH/SIDA : une épidémie généralisée encore active et qui devrait le rester, Cependant la prise en charge des PVVIH en Guyane s'améliore. L'incidence du VIH a régulièrement baissé depuis les années 2000. Le pourcentage d'infections non diagnostiquées a baissé à 15%, mais le nombre d'infections non diagnostiquées reste stable

Des tensions concernant l'offre de santé publique en raison de l'afflux massif de demandeurs d'asile Haïtiens

# Une offre en santé guyanaise marquée par des zones de fragilité importantes (1)

Une offre en dispositifs d'observation et de diffusion de connaissances en épidémiologie médicale et sociale qui doit être renforcée

Une offre en prévention qui a besoin d'être consolidée et développée pour répondre aux besoins des guyanais

- La prévention individuelle :
  - En matière de lutte contre la tuberculose
  - retard au dépistage des cancers
  - Des couvertures vaccinales laissant à désirer
  - La prévention, le dépistage et la prise en charge du VIH, des Hépatites, des Infections sexuellement transmissibles
  - les programmes d'éducation thérapeutique du patient

La prévention collective

- faible nombre des acteurs dans le champ de la prévention collective et un fort turn-over des équipes
- répartition irrégulière sur le territoire régional, qui conduit à des inégalités de couverture en promotion de la santé et parfois à des zones blanches.
- fragilité des moyens mis en œuvre.

# Une offre en santé guyanaise marquée par des zones de fragilité importantes (2)

Une offre ambulatoire très fragile avec de fortes disparités territoriales qui pourraient s'amplifier au regard des projections démographiques

- La densité régionale en médecins généralistes tous modes d'exercice confondus est la plus faible de France. La démographie médicale et l'installation de nouveaux médecins constituent un enjeu pour le territoire dans la mesure où près d'un tiers des généralistes ont aujourd'hui plus de 60 ans
- La répartition des médecins libéraux sur le territoire est inégale
- La répartition des professionnels de santé libéraux sur le territoire ne correspond pas à la dynamique démographique et donc aux besoins de la population
- Concernant la densité des médecins spécialistes, tous modes d'exercice confondus, est encore plus faible
- Les densités de professionnels paramédicaux sont bien moindres en Guyane par rapport à d'autres territoires de comparaison, hormis pour les sages-femmes

# Une offre en santé guyanaise marquée par des zones de fragilité importantes (3)

Une offre hospitalière guyanaise en cours de développement et de transformation

- Le CHAR est le principal établissement hospitalier de la Guyane, mais ne couvre pas l'ensemble des besoins hospitaliers du territoire. Les trois autres structures hospitalières ne comportent pas de lits de soins critiques. Ainsi des évacuations sanitaires sont faites régulièrement, en urgence ou en programmé vers les Antilles (principalement la Martinique) et la métropole
- Le CHOG et le CHAR doivent faire face à un isolement géographique par rapport aux Antilles et à la métropole
- La consommation en MCO. Trois pôles d'attraction regroupent globalement les séjours consommés sur l'ensemble de la Guyane :
  - Cayenne : attractivité sur le sud et de l'est de la Guyane
  - Saint-Laurent-du-Maroni : attractivité sur l'ouest du département
  - Kourou : attractivité sur le nord du département

# Une offre en santé guyanaise marquée par des zones de fragilité importantes (4)

Une offre hospitalière guyanaise en cours de développement et de transformation (suite)

- La consommation du territoire a augmenté significativement, avec globalement peu de fuites
- Les séjours en MCO sont réalisés globalement dans le public
- L'obstétrique est le domaine d'activité le plus consommé
- Excepté les maladies infectieuses et l'hématologie, la consommation de soins a augmenté sur l'ensemble des domaines d'activité entre 2014 et 2015.
- Seul le domaine des cathétérismes vasculaires a un taux de fuites important



# Une offre en santé guyanaise marquée par des zones de fragilité importantes (5)

## Offre de soins du territoire

- Les structures de soins sont concentrées au nord du département, dans les communes les plus peuplées et en particulier sur Cayenne et alentours
- La Guyane possède un nombre de lits et places en chirurgie pour 100 000 habitants légèrement inférieur à l'hexagone (383 vs 408 en lits hospit)
- Le CHOG et le CHAR font tous les deux l'objet de restructurations importantes, depuis quelques années et qui sont encore en cours

La répartition des autorisations d'activité et d'équipements a évolué, en lien avec les orientations nationales, dans un objectif de renforcement de la qualité des prises en charge.

- L'offre en médecine et chirurgie est restreinte
- les hôpitaux guyanais garantissent un accueil médico-chirurgical général, mais l'offre de service spécialisé n'est pas exhaustive. Cela conduit à un recours important à l'évacuation sanitaire urgente ou programmée vers des hôpitaux métropolitains ou antillais
- L'offre en gynécologie obstétrique est quant à elle 2 à 3 fois plus élevée en Guyane que dans l'Hexagone et continue à se développer

# Une offre en santé guyanaise marquée par des zones de fragilité importantes (6)

La répartition des autorisations d'activité et d'équipements a évolué, en lien avec les orientations nationales, dans un objectif de renforcement de la qualité des prises en charge (suite)

- Les efforts pour développer l'offre de SSR en Guyane sont considérables depuis bientôt une décennie mais ne suffisent pas encore à couvrir l'ensemble des besoins
- Les efforts de développement de l'offre en psychiatrie ont permis de réduire les écarts avec la métropole, mais doivent être poursuivis
- Le développement rapide de l'HAD place la Guyane au premier rang des taux de recours à ce type d'hospitalisation
- Les soins palliatifs (27,6%), la surveillance des grossesses à risque (25,6%), représentent la majorité des motifs de prise en charge en HAD en 2014
- La prise en charge de 1er recours des populations des communes isolées repose essentiellement sur les CDPS
- La couverture aérienne du Service Mobile d'Urgence et de Réanimation de Cayenne est tributaire des conditions météorologiques et de la possibilité technique des requérants de pouvoir appeler les secours
- La majorité des communes du département n'ont pas accès à un service d'urgences en moins de 30 minutes
- Les médecins à diplôme hors U.E. sont une caractéristique de la Guyane

# Un rattrapage et un rééquilibrage de l'offre médicosociale qui doit se poursuivre

- La Guyane accuse un retard important dans le taux d'équipement en établissements médico-sociaux et de services tant en direction des enfants que des adultes en situation de handicap. Ce retard a justifié la mise en place d'un plan de rattrapage sur la période 2010- 2015
- Dans le champ du handicap, 304 places ont été créées sur l'ensemble de la durée du premier projet régional de santé (171 mineurs, 133 adultes).
- Le développement de la prise en charge du handicap est un défi majeur pour la Guyane, le taux d'équipement est nettement inférieur à celui des Antilles et de la métropole pour les adultes (3,7 pour 1000 vs 9,3 en France). Ce sous-équipement est aggravé par les disparités infrarégionales, les structures étant concentrées sur Cayenne et Kourou
- En ce qui concerne les personnes âgées, 133 ont été ouvertes sur la même période

# Les enjeux liés à l'universitarisation

- La Guyane est fortement impactée par la rareté des formations médicales
- L'UFR de médecine Antilles-Guyane, éclatée sur trois sites universitaires et trois sites hospitaliers (dont le troisième, Cayenne n'est pas un CHU) ne couvre que les trois premières années de médecine et a l'effectif hospitalo-universitaire le plus petit de France
- Il représente légèrement plus du tiers des effectifs du plus petit CHU métropolitain Limoges
- Les étudiants guyanais en médecine dépendent de la faculté de médecine de l'Université Antilles Guyane, qui assure uniquement l'enseignement de 1er cycle à Cayenne
- Même si une université de plein exercice a été créée en Guyane par le décret n°2014-851 du 30 juillet 2014, son département de santé a un statut particulier
- Le centre hospitalier Andrée Rosemon (CHAR) compte actuellement quatre professeurs des universités-praticiens hospitaliers (PU-PH), un maître de conférences des universités-praticien hospitalier (MCU-PH) et un de ses PH devrait être nommé prochainement PU-PH
- La Guyane est un laboratoire in vivo de maladies tropicales
- La situation géographique de la Guyane et sa diversité ethnique permettent le déploiement d'une recherche unique en France
- La recherche médicale reste trop éclatée
- Les liens déjà existants avec des universités et des hôpitaux universitaires tant avec le Brésil que le Suriname doivent être maintenus

# Structure du PRS 2

Trois volets soumis à consultation :

Cadre d'orientation  
stratégique (COS)

- Orientations stratégiques et résultats attendus à 10 ans

Schéma régional de  
santé (SRS)

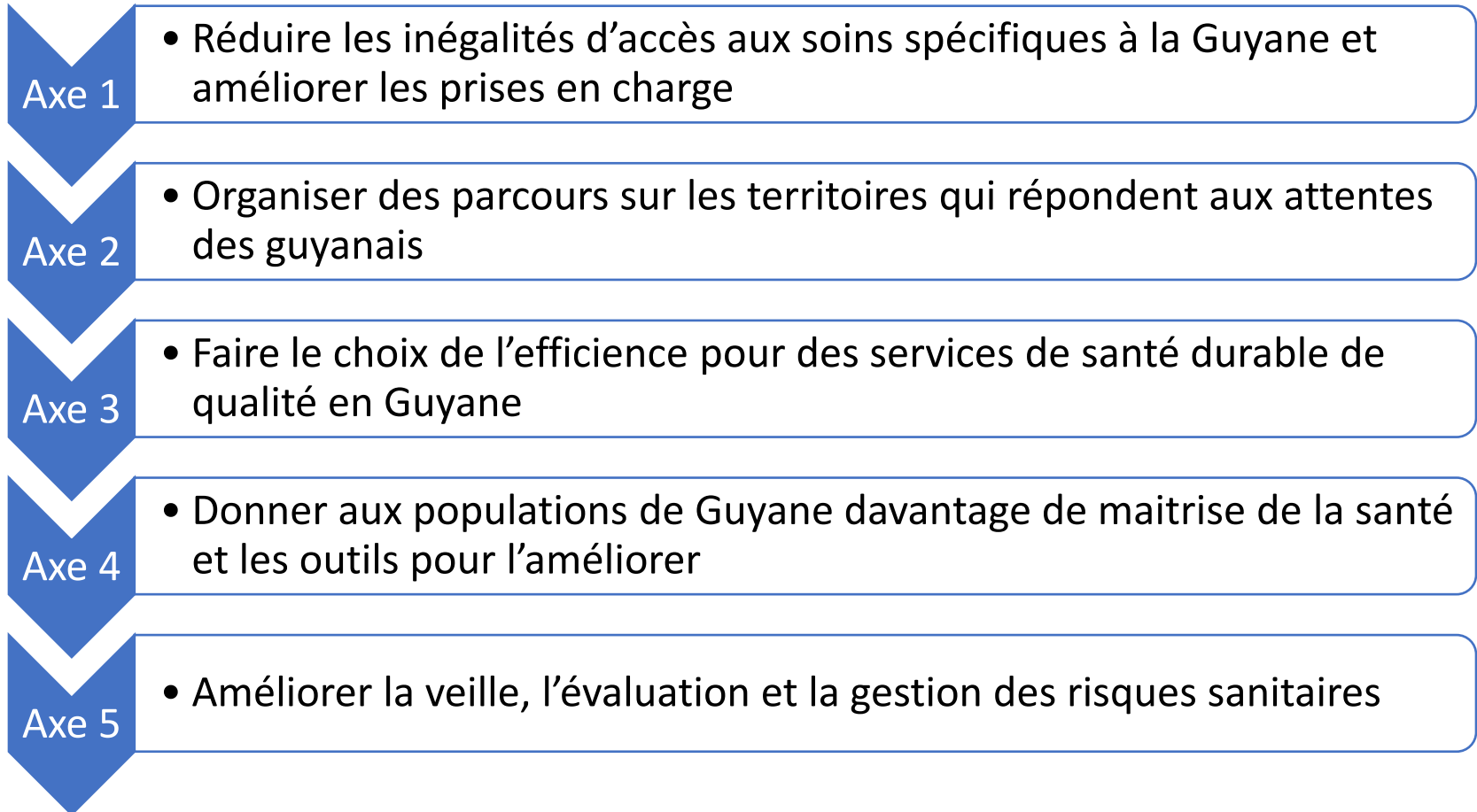
- Sur la base du diagnostic, détermine les évolutions nécessaires et les objectifs opérationnels à 5 ans déclinant les orientations stratégiques du COS

PRAPS

- Déclinaison spécifique du SRS en vue de faciliter l'accès et l'égalité d'accès au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies

Plans de mise en œuvre opérationnelle : déclinaison opérationnelle du PRS

# Le PRS 2 en Guyane structuré autour de 5 axes



Axe de  
transformation  
1 :  
Réduire les  
inégalités  
d'accès aux  
soins  
spécifiques à la  
Guyane et  
améliorer les  
prises en charge

Développement des CDPS

Conduire une politique de rééquilibrage territorial de l'offre à destination des personnes âgées en perte d'autonomie,

Conduire une politique de rééquilibrage territorial de l'offre répondant aux besoins des personnes handicapées,

Réduire les inégalités territoriales de recours aux soins psychiatriques

Lutter contre le phénomène de renoncement aux soins,

Développer la médiation santé dans les services de soins,

Accompagner la transition numérique,

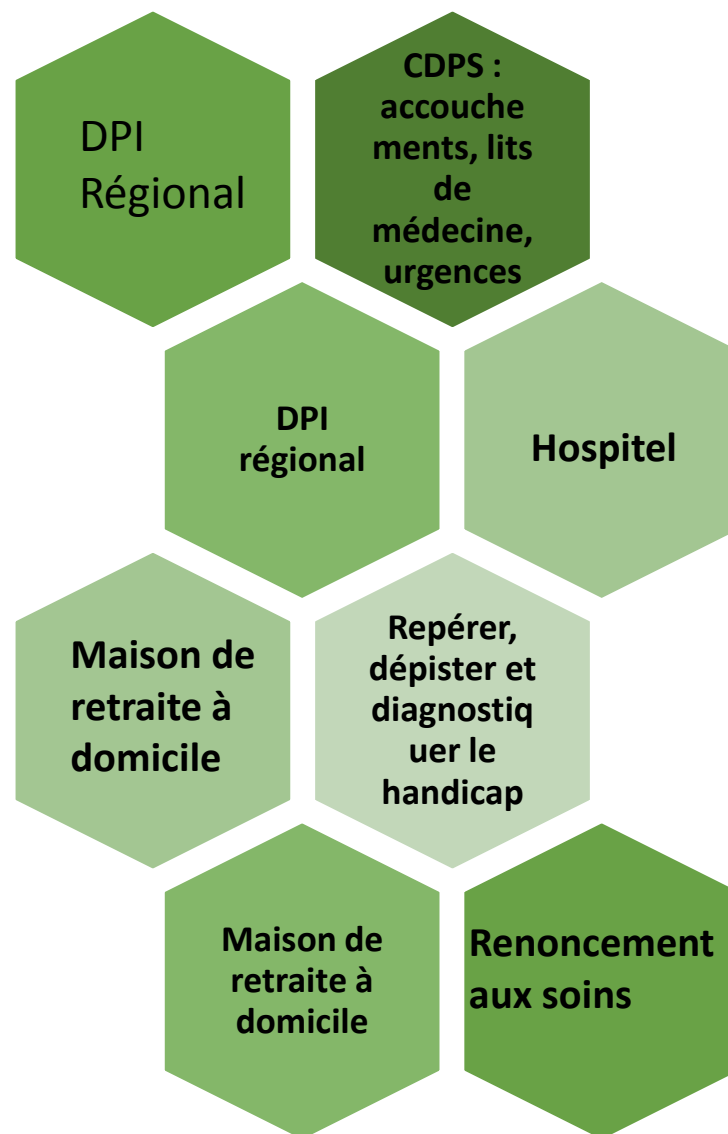
Offrir des soins de santé primaire (ou de premier niveau) dans toutes les communes (CDPS, MPS, EMP,...)

Repérer les situations de handicap, de troubles psychiques ou psychiatriques, et de perte d'autonomie des personnes éloignées des structures de santé

Garantir la faisabilité des transferts et EVASAN sur le département

Favoriser l'hébergement des personnes transférées vers des services de soins

Axe de transformation  
1 : Réduire les inégalités d'accès aux soins spécifiques à la Guyane et améliorer les prises en charge





Axe de  
transformation  
2 :  
Organiser des  
parcours sur les  
territoires qui  
répondent aux  
attentes

---

Parcours de vie territoire de l'intérieur

---

Parcours de vie personnes « sans chez soi »

---

Parcours de vie parents-enfants-jeunes

---

Parcours de vie handicap

---

Parcours de vie santé mentale

---

Parcours de vie drépanocytose

---

Parcours de santé nutrition-santé

---

Parcours de santé cancer

---

Parcours de santé VIH/SIDA

---

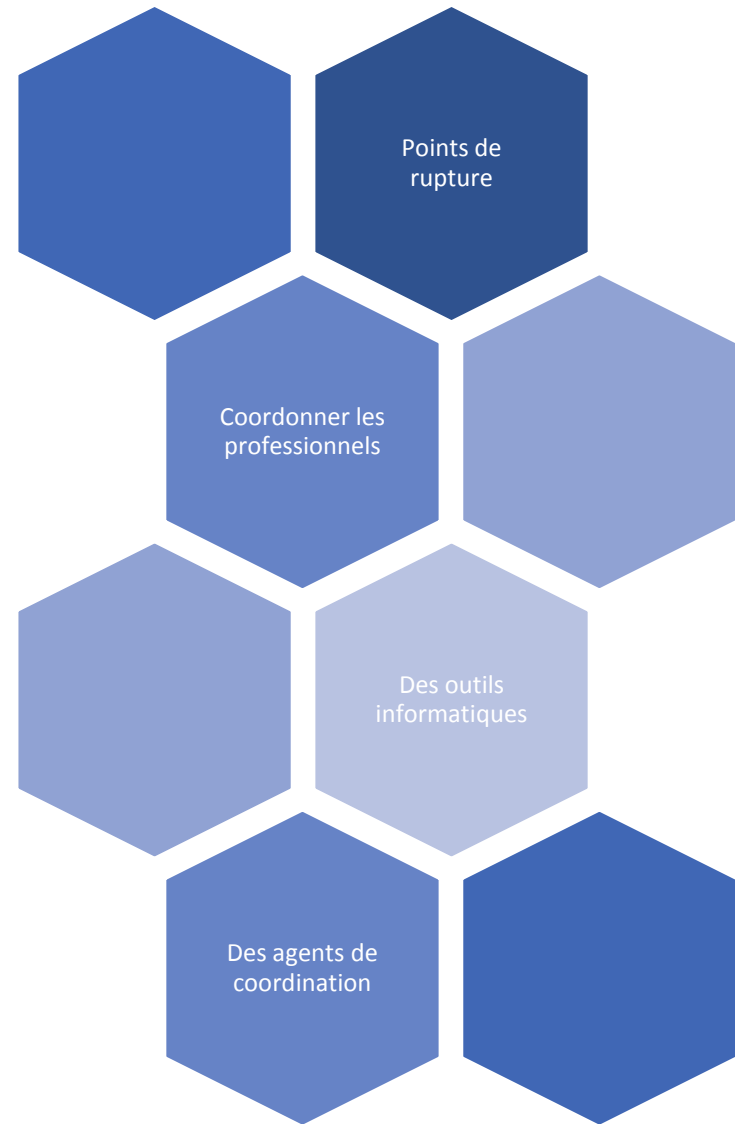
Parcours de santé addictions

---

Parcours de soins AVC

---

Axe de transformation 2 :  
Organiser des parcours sur les territoires qui répondent aux attentes



Axe de  
transformation  
3 :  
Faire le choix de  
l'efficacité pour  
des services de  
santé durable  
de qualité

---

Observer et connaître ; Développer la recherche

---

Restructurer les plateaux techniques dans une logique territoriale et de gradation des soins / projet médical commun / gouvernance des 18 centres de santé

---

Création de nouvelles autorisations en médecine, chirurgie et obstétrique (création d'une nouvelle clinique privée)

---

Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge (médiation santé, culture du signalement, ...)

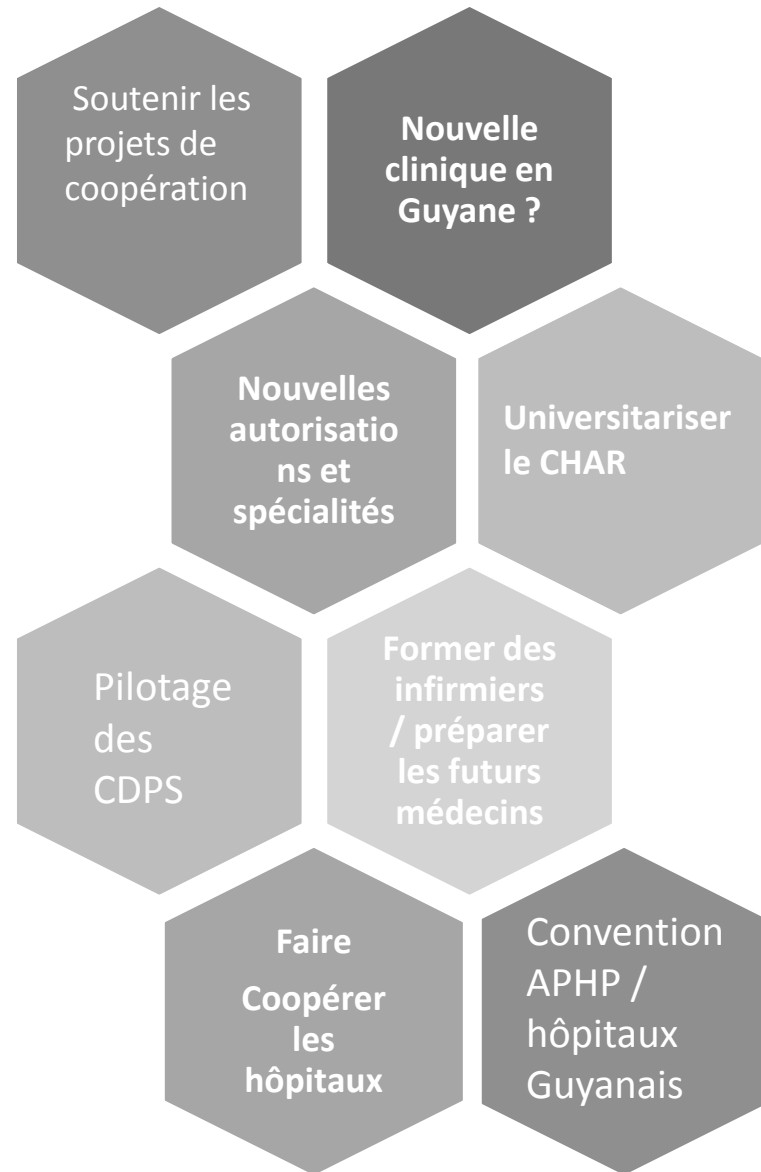
---

Rattraper le retard en matière de présence et de formation professionnelle dans le sanitaire et le médicosocial : plan régional d'attractivité du territoire pour les professionnels, développer les formations para médicales, universitarisation du CHAR

---

Renforcer les coopérations : internationale, interrégionale et entre DOM/COM

Axe de transformation  
3 :  
Faire le choix de l'efficacité pour des services de santé durable de qualité



Axe de  
transformation  
4 :  
Donner aux  
populations de  
Guyane  
davantage de  
maîtrise de sa  
santé et les  
outils pour  
l'améliorer

---

Développer la prévention universelle afin  
de créer un environnement favorable à  
la santé pour tous

---

Développer des programmes au plus  
proche des populations et des territoires

---

Accompagner le pouvoir d'agir individuel  
et collectif des populations (santé  
communautaire, médecine  
traditionnelle)

---

Soutenir la participation des habitants au  
cœur de la politique de santé  
(découpage territorial)

Axe de transformation 4 :  
Donner aux populations de Guyane davantage de maîtrise de sa santé et les outils pour l'améliorer



Axe de  
transformation  
5 :  
Améliorer la  
veille,  
l'évaluation et  
la gestion des  
risques  
sanitaires

---

Favoriser un environnement propice à la santé et réduire les expositions particulières (eau potable, habitat insalubre, exposition au plomb, exposition au mercure)

---

Faire évoluer les plans de prévention et de lutte contre les maladies zoonotiques (arboviroses : dengue, chikungunya, zika,...), leptospirose, paludisme, ...

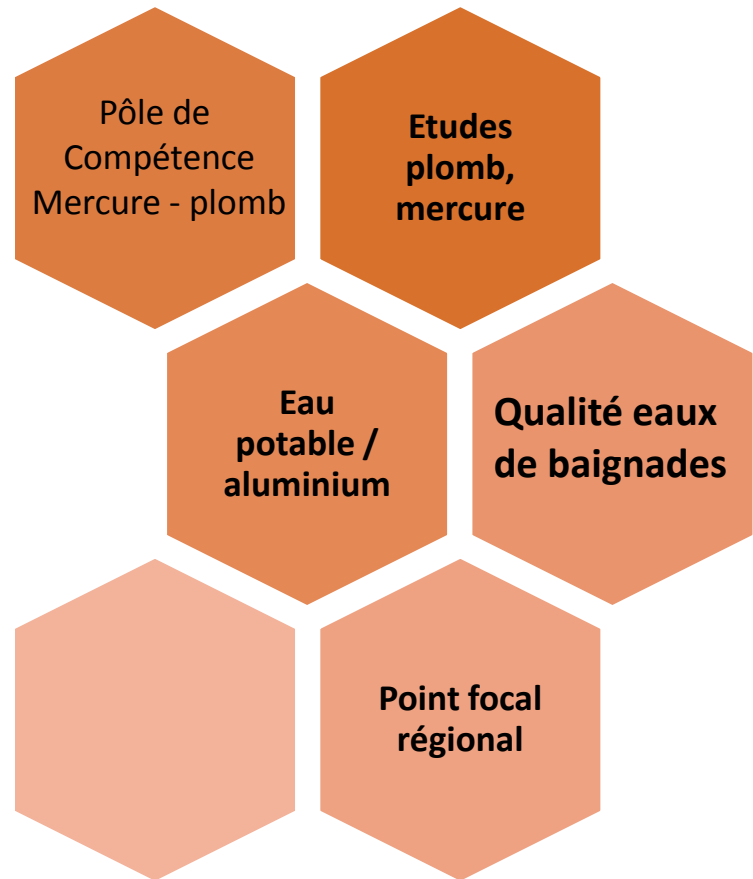
---

Consolider la préparation du système de santé à la gestion des situations sanitaires exceptionnelles, prioritairement pour les maladies infectieuses émergentes et les catastrophes naturelles

---

Dispositif de veille et sécurité sanitaire  
(culture du signalement, renforcement du suivi des maladies transmissibles comme les infections nosocomiales, ...)

Axe de transformation 5 :  
Améliorer la veille, l'évaluation et la gestion des risques sanitaires





ETATS GENERAUX DE LA GUYANE  
FOCUS SANTE  
« La santé dans le projet Guyane »

**Le CTPS**

( Centre Territorial de Promotion de la Santé )

**DE QUOI S'AGIT-IL ?**

INTERVENTION du PRESIDENT DE L'URPS-MG  
Docteur Elie CHOW CHINE

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Raphaël RADANNE

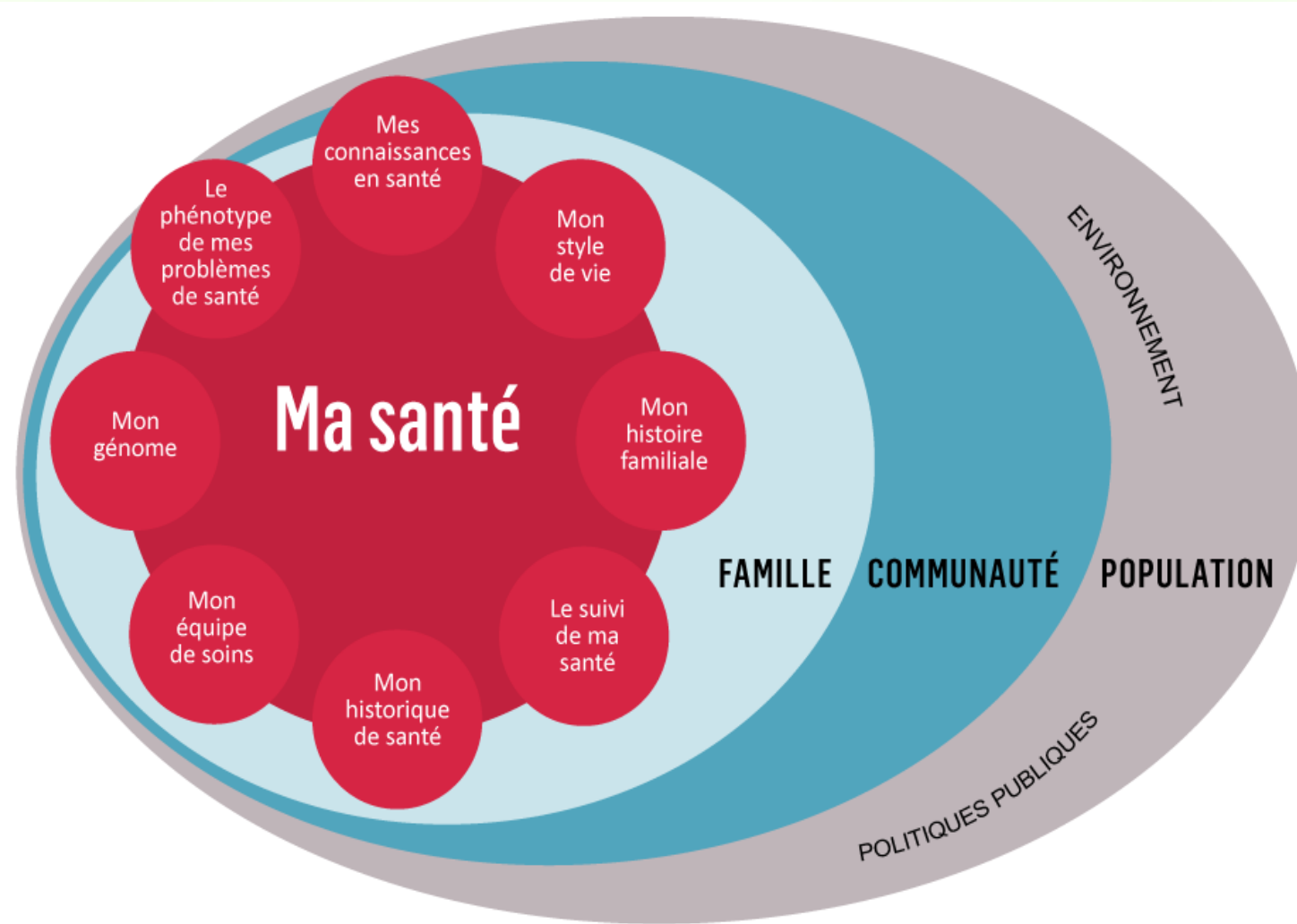
*Conseiller Technique Santé*

*2, rue de l'Élysée  
75008 - PARIS*

*Tél : 01 42 92 86 63  
Fax : 01 42 92 81 09*

*raphael.radanne@elysee.fr*

# ETATS GENERAUX DE LA GUYANE « FOCUS SANTE »



# I. La SANTE en Guyane : Où en sommes nous ?

La Santé est un Droit :

- Elle est essentielle à la qualité de vie et au bien-être de chacun ;
- Elle doit être partout garantie par les autorités compétentes.

Malheureusement, en Guyane, la situation est des plus déplorables et ne cesse de se dégrader :

- La prévention n'est pas toujours assurée ;
- L'accès au soins reste difficile ;
- L'organisation et le fonctionnement du système de santé sont défectueux ;
- Le secteur public est saturé et en crise (*insuffisance de moyens, mauvaise gestion* ...) ;
- Les Professionnels de santé se font rares (*désert médical*...) ;
- Tous les indicateurs sont au rouge ...

Les conditions de vie sont donc des facteurs de risques (*insalubrité, précarité*...)

**Il est donc URGENT d'y remédier**

Comment : Le **CTPS**, peut grandement y contribuer.

Mais, pour l'instant, c'est l'ARS (= *agence régionale de santé*) seule qui est en charge, pour le compte de l'Etat, de la gouvernance et du pilotage de la santé.

## II. Le CTPS

### (1) HISTORIQUE

Le CTPS a une longue histoire qui remonte à 1984.

**En 1984**, lors du vote de la loi n° 84 747 du 02/08/1984 relative aux compétences des régions de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique et la Réunion, Aimé CESAIR fait introduire l'art 30 (*validé par le Conseil constitutionnel*) :

« Il est créé, dans chaque région d'outre-mer, un centre régional de promotion de la santé dont la mission est de veiller à ce que les réformes du système de santé et de soins s'orientent vers les besoins spécifiques de la région.

Le centre régional de santé est composé, d'une part, de professionnels de santé, de représentants de la sécurité sociale et de l'administration, *ainsi que des divers organismes impliqués dans le maintien et la promotion de la santé à l'échelon local*, choisis selon une procédure et des modalités arrêtées par le conseil régional et, d'autre part, pour moitié au moins, de conseillers régionaux. »

et retranscrit avec l'introduction de [ *\* attribution \** ] à la 1<sup>ère</sup> ligne avant « dont la mission ... ».

**En 1996**, la loi Juppé abroge cette formulation, la rétabli sous sa forme initiale ci-dessus (*\*attribution\* est supprimée*) et on la retrouve à l'art. L4432-11 du CGCT en vigueur.

**En 2011**, suite à la création de la Collectivité de Guyane (CTG), la Guyane n'est plus une région et la loi n° 2011-884 du 27 juillet 2011, qui précise ses compétences, substitue le Centre Territorial de Promotion de la Santé (CTPS) au CRPS. Dès lors, l'art. L71-122-1 du CGCT reprend l'art. L4432-11 avec comme seule modification : la phrase «... *ainsi que des divers organismes impliqués dans le maintien et la promotion de la santé à l'échelon local, ...* » devient «... *ainsi que des organismes locaux en charge de la promotion de la santé, ...* ».

CRPS

## II. Le CTPS

### (2) Ses Missions

Avec l'installation de la CTG en 2015, la création du CTPS est redevenue d'actualité. L'art. L71-122-1 du CGCT, définit sa mission et la nature de sa composition mais sans pour autant préciser son architecture (*forme, contenu...*).

#### Par sa mission

« **veiller à ce que les réformes du système de santé et de soins s'orientent vers les besoins spécifiques de la collectivité territoriale.** »

Le CTPS doit pouvoir :

- ❖ Identifier et évaluer tout élément de « réforme » ;
- ❖ Veiller à ce que les réformes s'orientent vers les besoins de santé de la Guyane

Et par conséquent, le CPTS est à la fois :

- 1) Un observatoire pour repérer et identifier les éléments de réforme, tant au niveau local que national (*certes, il y a l'ARS, l'ORSG ... mais il y a un besoin de fédérer ...*) ;
- 2) Un centre d'expertise médicale (*sinon, comment peut on évaluer ...*) ;
- 3) Une autorité locale reconnue (*indispensable pour s'imposer, contrôler, orienter ...*)

## II. Le CTPS (3) Une Assemblée d'Experts

### Par sa composition :

- Professionnels de santé (*Médecin, pharmacien, auxiliaire médical ...*)
- Représentants de la CGSS et de l'administration (*de l'Etat, ARS ...*)
- Organismes locaux en charge de la promotion de la santé (*assoc : Guyane Promo ...* )
- Elus de la CTG, pour au moins 50% des membres

### Le CTPS est également

- 1) un haut lieu de concertation et de coopération (*offre les possibilités de clarifier et d'harmoniser les politiques, de mettre en œuvre des partenariats ... donc de rendre plus lisible et cohérent le système* )
- 2) Une structure d'expertise et de conseil (*à défaut de lui déléguer toutes ses compétence en matière de santé, la CTG peut l'utiliser comme conseil, d'autant que toute politique publique impacte la santé...* )

Par suite le CTPS est un véritable outil local de régulation et d'adaptation de notre système territorial de santé et de soins.



### III. CTPS (4) Pour sa MISE en PLACE

La loi laisse à la CTG le soin d'installer le CTPS, mais sans préciser le périmètre d'intervention, ni lui imposer une architecture. Il appartient donc à la CTG de définir :

- 1) le périmètre d'intervention, la composition, la procédure et les modalités de désignation, la forme juridique, les sources de financement (*statut, règlement intérieur*) ;
- 2) l'organisation administrative et son fonctionnement, ainsi que les modalités de ses interventions (*lesquels pouvant être définis par le CTPS lui-même*).

Divers modèles sont alors envisageables, avec leurs avantages et leurs inconvénients.

En particulier,

- 1) La mission peut-être limitée aux réformes nationales ou étendue à tout élément de transformation et la CTG peut même lui déléguer ses compétences sanitaires.
- 2) Le choix du statut, avec ou sans personnalité morale, influe sur la nature du modèle :
  - ❖ Sans personnalité morale : il peut s'agir d'un simple « conseil » (*comme celui de l'Habit...*), d'une structure et un travail en réseau ... ; des modèles peu coûteux.
  - ❖ avec une personnalité morale : La création d'une association, d'un EPA, d'une Agence de la CTG ... est inévitable et requiert une administration et un budget propres.

**Vous conviendrez donc, Mme, Mr, que la création du CTPS est une urgence pour nous.**



# JE VOUS REMERCIE DE VOTRE ATTENTION

Vous pouvez vous procurer ce diaporama, si vous le souhaitez,

auprès de l'URPS-MLG : Tél. : 0594 30-6949

mail.: [urps-guyane@orange.fr](mailto:urps-guyane@orange.fr)

## FIN

**Le système  
sanitaire  
de l'Ouest**

***Présentation du bas Maroni***

***Un lieu où il est plus sain de ne pas être malade.***

*Pôle santé du KPLG*

*Présentation aux Etats Généraux le 24 avril 2018*

# Localisation

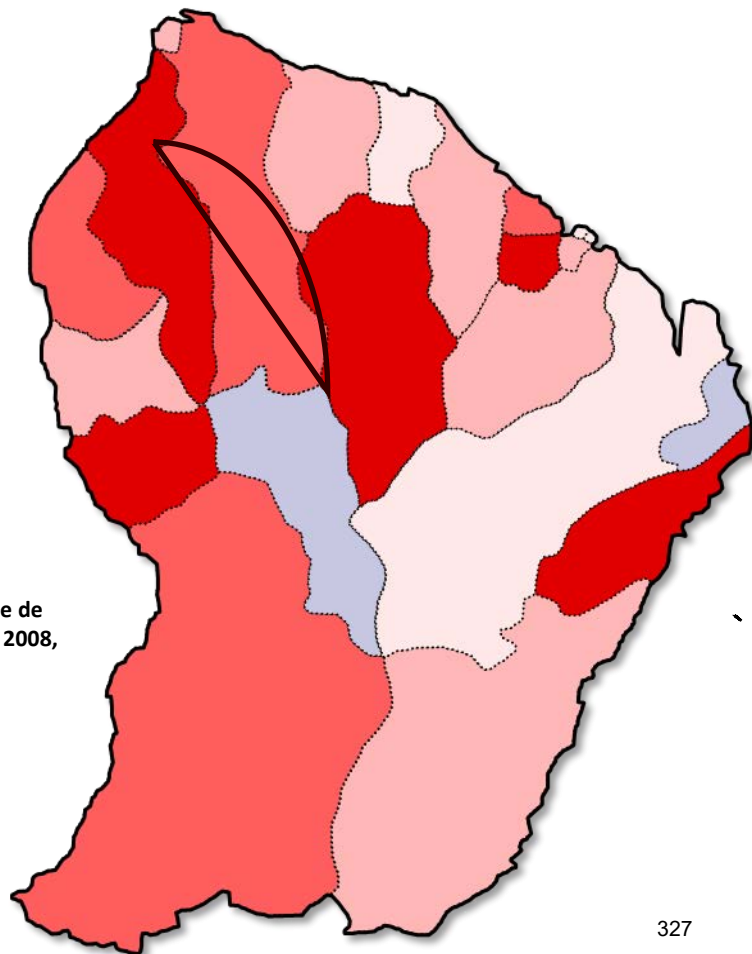
# Caractéristiques géographiques

- Le **Département le plus vaste de France**, avec une superficie de 83 534 km<sup>2</sup>, et le moins peuplé : 90% du territoire est recouvert par la forêt amazonienne, et la population guyanaise est concentrée sur la zone littorale, notamment dans la périphérie de la préfecture, Cayenne, et autour de Saint-Laurent-du-Maroni.
- Face à l'étendue du Département, des infrastructures qui se développent afin de favoriser l'accessibilité de l'ensemble du territoire, mais qui reste entravée par deux facteurs :
  - Un **développement insuffisant des moyens de transport collectifs**, ce qui constitue un frein à la mobilité des habitants ;
  - 7 communes sur 22 qui demeurent exclusivement accessibles par hélicoptère ou pirogue.
- Une **configuration géographique qui pèse fortement sur l'organisation des services publics** dans le Département, et qui est à l'origine de difficultés en termes de :
  - Recrutement des agents, notamment dans les zones les plus isolées : combinée au faible niveau de qualification de la population active, l'attractivité limitée du territoire fait que certains postes restent longtemps vacants, et que l'ensemble des services connaît un turn-over important qui désorganise l'activité et nuit à la continuité de l'action publique ;
  - Au regard de la faible densité de peuplement de certaines zones, le maillage du territoire par les institutions revêt pour ces dernières un coût conséquent ;
  - Pour finir, le département se caractérise par des infrastructures de communication peu performantes, qui complexifient la réalisation des missions de service public sur l'ensemble du territoire.

# Caractéristiques géographiques

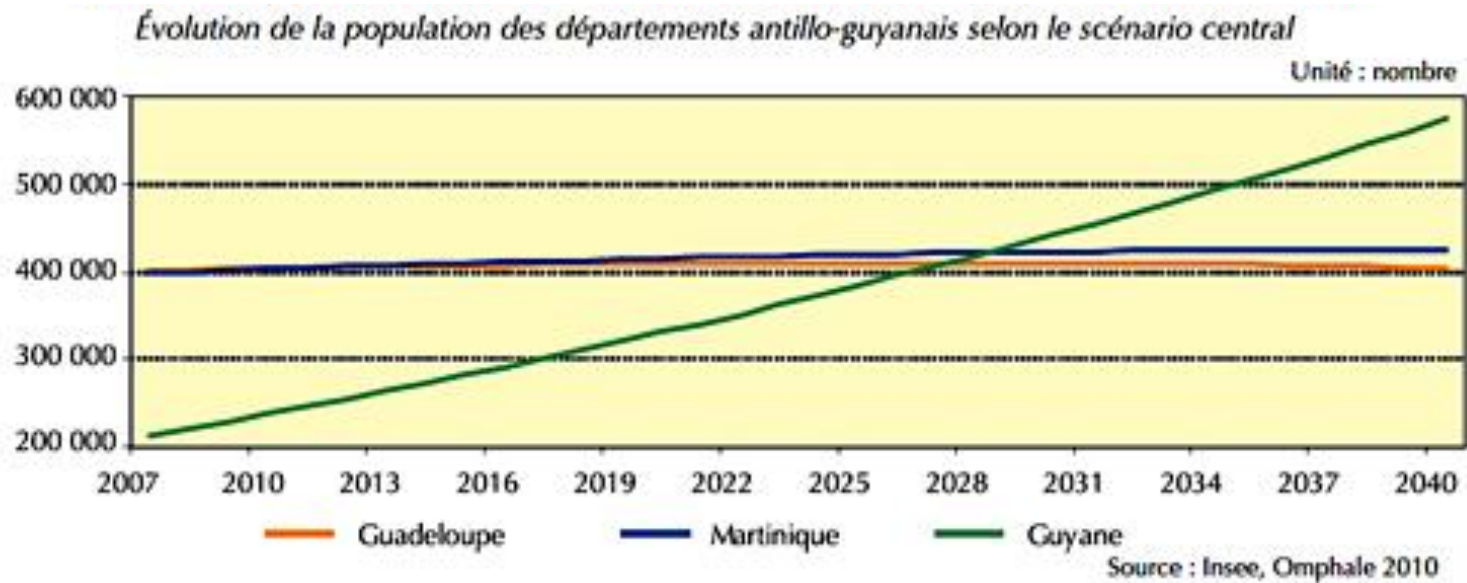
**Un territoire étendu présentant une population réduite ; une croissance démographique rapide**

- **252 338 habitants en 2014 en Guyane,**
- Des évolutions qui concernent plus particulièrement l'Ouest du département (Saint-Laurent-du-Maroni (85,9%), Apatou (77,6%), Papaïchton (85,8%)), ainsi que Saint-Elie (99,2%), Montsinéry-Tonnegrande (97,1%), et Saint-Georges (84,1%).
- Une population de 44 169 habitants en 2017 à Saint-Laurent



# Un département atypique du fait de prévisions d'évolutions démographiques très importantes

- Des prévisions INSEE qui laissent apparaître d'ici 2040 une croissance annuelle moyenne de la population de 3,1%, portant la population à 574 000 habitants en 2040 (soit + 169 d'évolution en moins de 30 ans)
- La Guyane, la région la plus peuplée des départements antillo-guyanais à partir de 2030
- Un département qui sera toujours caractérisé par la jeunesse de sa population d'ici 2040 (âge moyen : 30 ans, contre 43 pour la moyenne nationale), malgré un poids des personnes de plus de 60 ans en augmentation (2 fois plus important en 2040 qu'en 2007).



# Le bassin du bas Maroni

Le bas Maroni représente une population de 66 000 habitants. Il s'étend d'Iracoubo à Grand santi sans oublier l'île Portale,

Il se situe à **10 min en pirogue du Suriname**,

De l'autre coté du fleuve, on trouve Albina, une ville dépourvue de centre hospitalier.

Pour se soigner, les habitants du fleuve ne disposent que de centre de santé qui sont rattachés à l'hôpital de Cayenne.

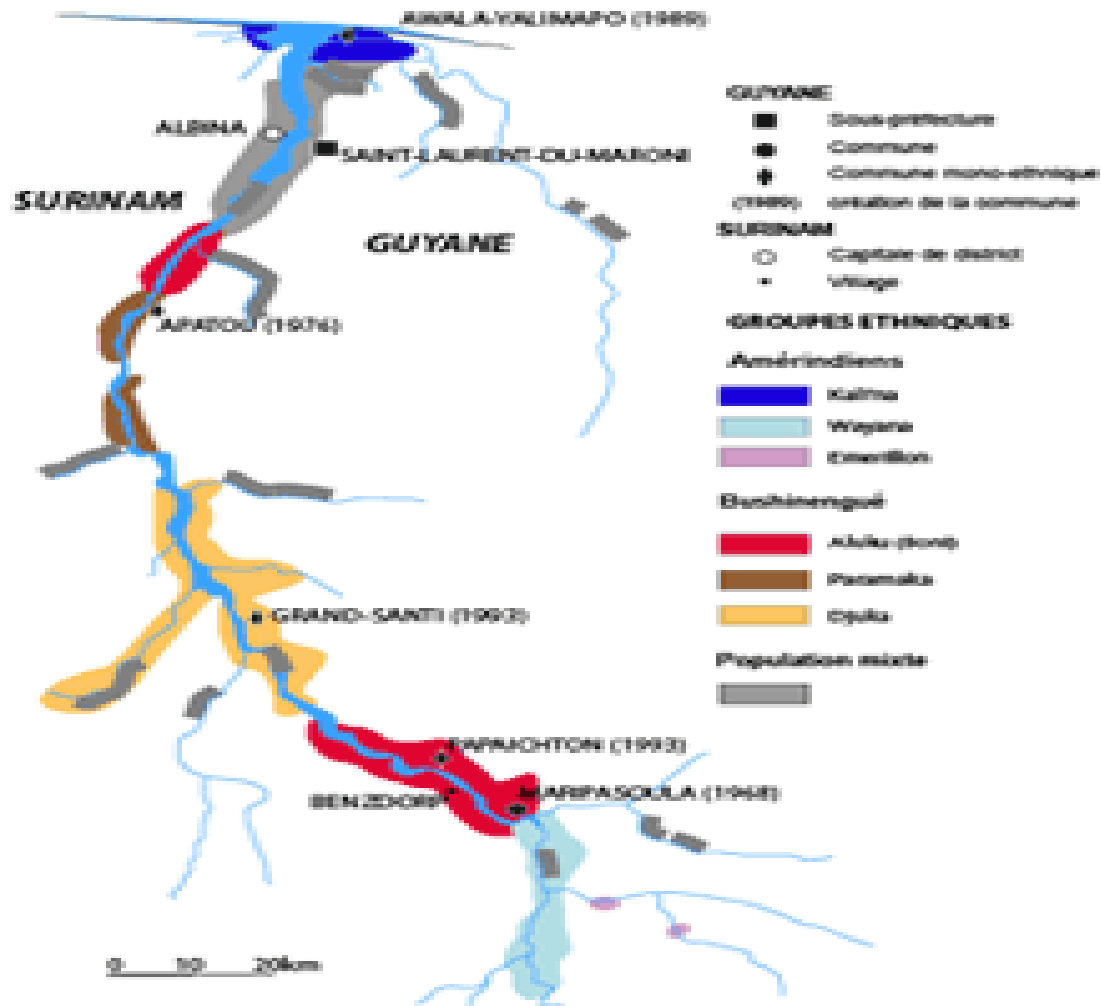
**Des pirogues sanitaires sont mise à disposition pour favoriser l'accès aux soins depuis les communes enclavées.**

**L'hélicoptage est également un outils d'accès au CHOG qui est l'établissement de santé de proximité.**

• Communes	• Nbre d'habitants
• Saint Laurent du Maroni	• 44 169
• <a href="#">Awala-Yalimapo</a>	• 1 364
• <a href="#">Apatou</a>	• 8 040
• <a href="#">Mana</a>	• 9 916
• <a href="#">Grand-Santi</a>	• 6 656
• <a href="#">Papaïchton</a>	• 6 572
<a href="#">Maripasoula</a>	• 10 984
Ile Portal	• 124
• Rive d'Albina	• 4 669

# Notre population

Distribution des groupes ethniques le long du Maroni

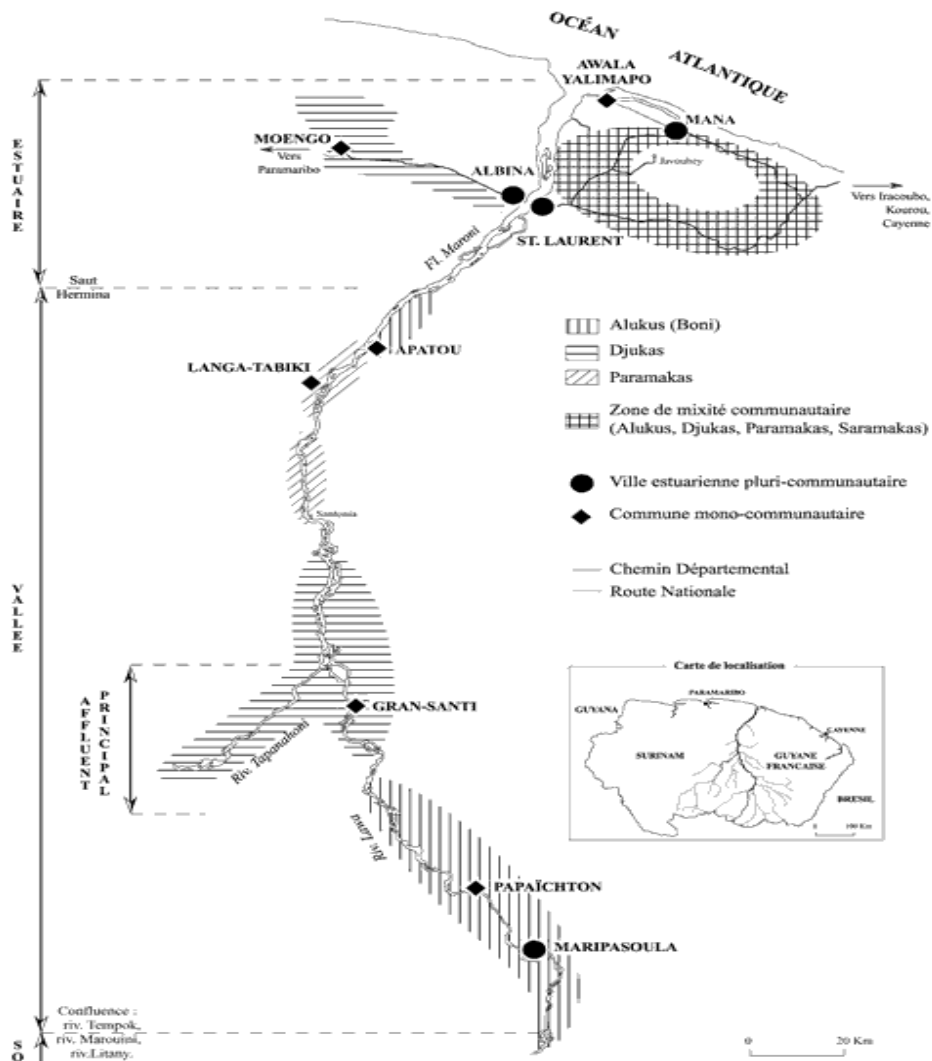


Sources : d'après Atlas de la Guyane, 2000, Françoise et Pierre Grosjean, 2001  
Réalisation J. Domont GDTL-FRED.



Le bas Maroni se développe sur l'espace estuarien du fleuve éponyme et regroupe comme nous l'avons déjà dit, plusieurs communes.

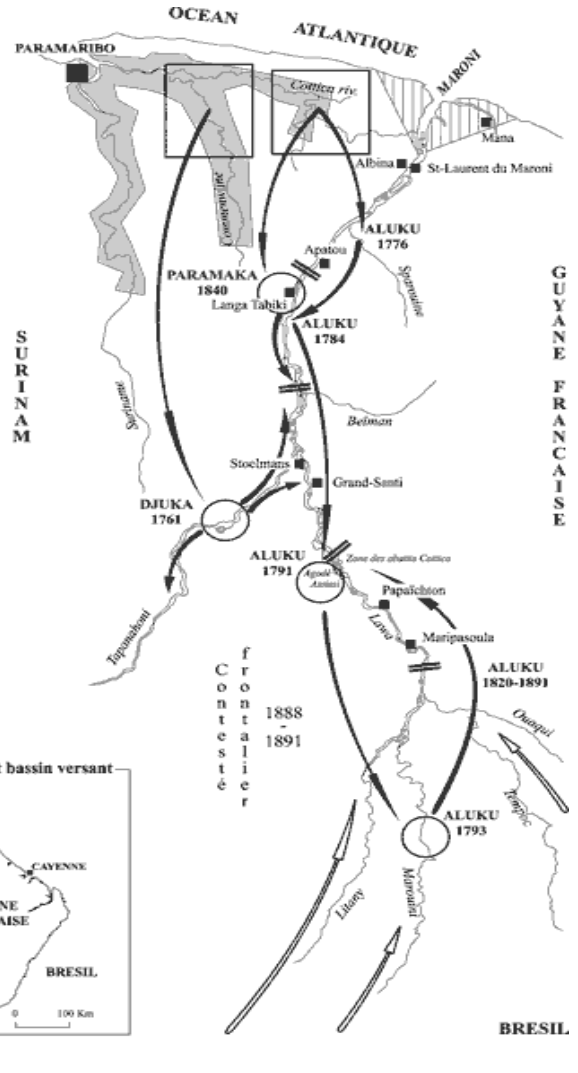
Cet espace est, d'une part, un espace à enjeux en termes de santé publique et de coopération policière et, d'autre part, un espace privilégié d'exercice de prospective,



**Légende :**

- Zones de colonisation hollandaise littorale.
- ▲ Zones de villages amérindiens Kal'ina au XVIII<sup>ème</sup> siècle.
- Espaces originels de marronnage.
- Espaces d'établissements des groupes de Marrons.
- ➔ Mouvements de Marrons.
- ➔ Mouvements amérindiens (Wayanas) à partir du Brésil au milieu du XVIII<sup>ème</sup> siècle.
- Les sauts : ruptures de charges, freins à la navigation et frontières ethniques hiérarchisées selon le gradient d'intégration au littoral.
- Centres administratifs actuels.

**Le fleuve frontière Maroni : localisation et bassin versant**



# **Focus : le public du CHOG**

## ***Le constat d'une complexification du public accueilli***

### **Notre public est celui de l'ensemble du bassin pour des raisons de proximité, et ce malgré la non répartition insensée des centres de santé**

- Le constat par les professionnels d'une augmentation des profils de patients présentant des **problématiques administratives**, de nature à rendre plus difficile l'accompagnement réalisé
- Les difficultés administratives posent des complications dans la prise en charge du patient
- La majorité de notre public ne maîtrise ni le français, ni le créole (relation médecin/patient= secret médical)
- Des pathologies, plus ou moins lourdes, conséquence, d'une consanguinité déguisée ou ignorée. Pour autant les structures relais prenant en charge les handicaps sont rares à St Laurent du Maroni et inexistantes sur le fleuve. Ainsi les déficients sont à la charge de leur famille ou amis et sont très souvent en danger
- Notre population est galopante, le nombre de grossesse est conséquent et notre maternité représente une grande activité, attractivité.
- Les professionnels de santé relate une augmentation du profil de jeunes patients présentant des problématiques psychiatriques

***La problématique des mineurs étrangers*** : des prises en charge rendues complexes du fait des multiples problématiques d'ordre social, administratif et financière qui interfèrent sur la prise en charge médicale (problématiques d'insertion et de scolarisation notamment < problématique d'accès aux droits) ; des difficultés liées au statut de tutelle ou autre

### ***La problématique des personnes sans identité :***

- Les patients du Fleuve ne sont ni français, ni surinamiens. Pour la plupart, ils sont nés d'un coté ou de l'autre du fleuve souvent en forêt, sans qu'aucune déclaration de naissance n'ait été réalisée. Par conséquent, ils sont sans existence légale sur le territoire.

- Des **grossesses précoces** en nombre important (estimation : 1 naissance sur 100 concernant une mère de moins de 15 ans ; 1 naissance sur 10 concernant une mère de moins de 18 ans), qui pose la question du soutien réalisé auprès de ces jeunes mères (soutien à la parentalité, rôle de la PMI absence de centre de planification...
- Une **forte précarité**, qui constitue un facteur de fragilité des familles : monoparentalité, chômage, difficultés liées au logement= problématique d'hygiène et les pathologies relatives; malnutrition par manque de ressource etc.
- Des **caractéristiques géographiques et culturelles bien spécifiques au territoire guyanais**, qui ont des **impacts sur la prise en charge des familles** :
  - **Isolement géographique de certains territoires** : difficultés de recrutement et turn-over de professionnels (pas de relation de confiance), impact sur le travail avec les familles concernant la prévention, temps de déplacement parfois importants etc.
  - **Multi-culturalité et multilinguisme**
  - Des **problématiques d'accès aux droits**, qui concernent : des enfants français « à l'état civil incertain » (naissances non déclarées) ; des mineurs isolés
  - Des conséquences sur l'établissement de l'état civil et l'accès aux droits des enfants et de leurs parents (statut juridique du mineur / exercice de l'autorité parentale autorisation de soins et d'hospitalisation)
  - Des conséquences sur l'accès à la santé (difficulté des démarches d'ouverture des droits au regard de leur sécurité sociale ; risque de rupture dans le suivi de l'enfant concernant la PMI en raison de l'absence de protection sociale)

# En terme de santé publique

Le bassin du bas Maroni regroupe ainsi 8 communes françaises qui représentent environ 66 000 habitants et s'étend jusqu'à l'Est surinamais, Si nous n'avons représenté qu'Albina, il est évident que le Centre hospitalier de l'Ouest guyanais reste l'hôpital de proximité pour la population de l'Est. Les habitants du bas Maroni souffrent d'un désert sanitaire manifeste.

# L'offre de soin

	• Awala Yalimapo	• Mana	• St laurent du Maroni	• Apatou	• Grand Santi	• Papaïc hton	• Maripas- oula	• Ile Portale
• Cabinets de généralis- te	• 0	• 2	• 6	• 1	• 0	• 0	• 0	• 0
• Cabinets dentaires	• 0	• 0	• 2	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• Ophtalm- ologie	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• ORL	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• Dermath- ologie	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• Gynécol- ogues	• 0		• 2	• 0	• 0	• 0	• 0	
• Sage- femme	• 0		• 10	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• Pharmac- ies	• 0	• 1	• 7	• 1	• 0	• 0	• 1	• 0

# SUITE

	Awala Yalimapo	Mana	St Laurent du Maroni	Apatou	Grand Santi	Papaïchto n	Maripasoula	Portale
• Kynésithérapeuth	• 0	• 0	• 1	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• IME	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	
• MAS	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0		• 0	• 0
• MECS	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• Asso toxicomanie	• 0	• 0	• 1	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• Asso SDF	• 0	• 0	• 1	• 0	• 0	• 0	• 0	• 0
• CMP/ • CMPI	• 0	• 0	• 1/1	Situé à st laurent du maroni	Situé à st laurent du maroni	Situé à st laurent du maroni	Situé à st laurent du maroni	

# SUITE

• CDPS		• 1		• 1	• 1		• 1	• 0
• HAD	DEPUIS ST LAUREN T	•	DEPUIS • 1 ST LAUREN T	DEPUIS ST • 0 LAUREN T	• 0	• 0	• 1	• 0
• PMI	• 0	• 1	• 1	• 1	• 0	• 0	• 1	• 0
• ASE	• 0	•	Situé à • 1 st laurent du maroni	Situé à st • 0 laurent du maroni		Situé à st laurent du maroni	Situé à st laurent du maroni	• 0

# Nos Besoins



## ***Focus : Le regard des patients***

### **La méthode suivie :**

- Entretiens réalisés avec le « tout venant » (une demi-journée par centre)
- Sollicitation des usagers dans les salles d'attente, avec l'appui des professionnels
- Entretiens autour de la problématiques sanitaire de l'Ouest durant le mouvement social

### **Les profils des patients rencontrés :**

- Ils ne disposent pas toujours de protection sociale (SS, CMU, AME)

• Spécifiquement à Saint Laurent, de nombreux consultants qui ne disposent pas de carte de séjour, dont les droits sont échus, ou qui traversent la frontière pour bénéficier d'un accompagnement

Ils consultent le centre hospitalier pour son caractère gratuit via les bon « de « soins urgents ». Mais le défaut de protection sociale est un frein pour l'accès au soin lorsque des complications de santé apparaissent et que le patient doit être transféré à Cayenne, Kourou, en dehors de la Guyane faute de moyens matériel ou humains pour garantir la prise en charge.

Les patients français ou en situation régulière déplore également la non prise en compte immédiate de la douleur du patient, ils confient ne pas avoir confiance au système sanitaire. Pas de service de réa, de dialyse.

- Des patients qui ne maîtrisent pas toujours la langue française
- Des patients livrés à leur souffrance en raison d'un manque de structure, de lit d'aval
- Une minorité de consultants issus des classes moyennes / moyennes supérieures

## *Focus : Le regard des usagers*

### **Les attentes des patients:**

- L'écoute et la spécialisation des professionnels
  - Une qualité des locaux convenable
- Attente d'actions d'information d'une prise en charge efficace de proximité
- La possibilité de faire soigner près de chez soi, ne pas être obligé de quitter la Guyane

## **Un contexte spécifique où la prévention auprès des populations est nécessaire**

- **Des besoins sociaux importants** : nombre de naissances, taux de fécondité, part des 0/6 ans, pression démographique
- Des zones géographiques particulièrement concernées par les évolutions démographiques : Ouest du département
- **Des indicateurs préoccupants en matière de santé publique** : indicateurs élevés de mortalité infantile (10,4‰, contre 3,6‰ en métropole) ; faible densité des professionnels de santé (médecins généralistes : 38‰, contre 112‰ en métropole) ; situations précarisées des femmes enceintes (25% peu ou non scolarisées, 7,5% de mineures, 55% d'origine étrangère, 80% sans emploi).
- **Un déficit est constaté en termes de nombre de places (à Cayenne) en structure d'accueil pour la population de l'Ouest guyanais et de la prise en charge du handicap ou autres pathologies.**
- **Une carence manifeste de structure d'accueil, de structure annexe dans l'Ouest**

# Quelques cas concrets

## ➤ MR A et son fils:

Résident de GRAND Santi, Mr A est inquiet de pour son fils unique, R.A, alors âgé de 10 mois.

Lui et sa compagne sont très jeunes, un peu moins que la vingtaine. Ils prennent la pirogue avec leur bébé qui semble faible et ne réagit plus au stimuli.

A leur arrivée en pédiatrie les praticiens examinent l'enfant et diagnostic un handicap lourd qui freinerait l'évolution physiologique et psychologique de R.

Le couple n'a pas de droits ouverts. Il n'est pas français non plus.

En effet, tous deux nés sur la rive française du fleuve, n'ont jamais éprouvé le besoin d'instruire des demandes de régularisation administrative. Mr est chasseur, pêcheur, piroguier en fonction des besoins de sa famille; Mme est femme au foyer.

Considérant la problématique de santé de R, les pédiatres expliquent aux parents qu'il ne pourra pas retourner sur le fleuve. Il doit impérativement bénéficier d'une prise en charge thérapeutique en H.A.D et de l'intervention du CAMPS.

Le projet de vie de ce couple est bouleversé faute de structure pouvant garantir l'accès aux soins.

D'autre part, le couple non français se voit contraint de maintenir R en pédiatrie durant 3 mois puisqu'il n'y a pas de sécurité sociale.

Afin de trouver un logement rapidement (soumis à condition de ressource qu'ils n'ont pas) ils sollicitent le frère de Mr A qui lui, est français afin de reconnaître leur enfant et prétendre à une prestation CAF.

Si le couple est actuellement installé à ST Laurent du Maroni dans l'intérêt de leur enfant, le géniteur de R est devenu officiellement son oncle. L'oncle est détenteur de l'autorité parentale

➤ Mme P:

Mme B est de nationalité française. Elle vit à St Laurent du Maroni en centre ville. Elle donne naissance a un enfant polyhandicapé. Son fils ne peut pas s'asseoir ni s'allongé sur le dos.

Il présente une malformation physique, si bien qu'il ne peut se tenir droit. Sa colonne vertébrale est courbée. Ses pieds touchent sont front. Son corps forme LA LETTRE « O ».

Si Mme est bienveillante avec le reste de la fratrie, nous constatons son épuisement et son impossibilité à le prendre en charge.

Le handicap de est très vite devenu un point de discorde familiale, le couple s'est séparé.

Les conditions de sécurité liées à son évolution mentale, morale pédagogique et physique ne pouvant être assurées, un signalement pour négligence lourde a valut une ordonnance de placement provisoire.

Pas de foyer pour l'enfance pouvant l'accueillir nous avons attendu 2 ans avant qu'il ne puisse intégrer l'IME yepikaz à Cayenne. Aucune famille d'accueil n'acceptait la lourde responsabilité de cet enfant qui est aujourd'hui en institution à 300 KM de sa famille.

Le placement n'ayant pas été levé, l'ASE non concernée, nous assistons à une rupture du maintien du lien et à l'hospitalisme d'un enfant élevé en structure avec tous les troubles de la personnalité que cela occasionne.

## POLITIQUE SANTÉ

Le territoire est-il entièrement couvert par les permanences PMI ?

Taux d'enfants de 3-4 ans ayant bénéficié d'un dépistage (troubles sensoriels) par une infirmière

• Bonne couverture du département, mais certains territoires restent découverts notamment dans l'Ouest Guyanais

• Des bilans de santé sont trop peu menés dans les communes de l'Ouest Maripasoula/Papaïchton, Grand Santi, Monfina, Apaguy, Saint-Laurent

## Existence au CHAR d'un protocole partenarial ou d'une convention avec les praticiens de Paramaribo

Nous constatons au CHOG:

- une carence en personnel
- des territoires non ou insuffisamment couverts – Est et Ouest du département –
- une **réflexion à mener sur l'organisation actuelle** (ressource et offre) au regard des zones géographiques dépourvues d'assistance sanitaire
- des délais anormalement longs de réception des médicaments
- une hétérogénéité des pratiques due notamment à l'isolement des professionnels. Un réseau partenarial qui demeure à structurer (formalisation) et qui est parfois insuffisant du fait de la mauvaise couverture du territoire

**La Protection des personnes  
vulnérables EST CASI IMPOSSIBLE  
dans l'Ouest**

# Le partenariat

- Un **partenariat qui apparaît parfois insuffisant** au niveau institutionnel
- Au niveau opérationnel (territoires)
- Autour des situations pathologiques (précarité, handicap, cancer, AVC...)
  
- La nécessité, dans un contexte socio-économique fragile, de développer des **dynamiques de « développement social local »** et de se doter d'outils favorisant le partenariat (conventions, groupements de coopération – sanitaire et/ou médico-sociale –, réseaux, instances locales de partenariat etc.)
  
- Une **absence notable de structure tel que les centres de réadaptation, les instituts médico éducatif ou encore les pouponnières**
  
- Un Observatoire qui n'apparaît pas opérant à ce jour



...  
de  
pas  
ns  
oso  
disp  
ne  
s  
Non

Planning familial

Service d'hospitalisation pour adolescents

Pas de service d'urgence psychiatrique

Pas de service d'SDT

Pas d'ORL ni d'ophtalmologue de plein exercice

Pas de Cardiologie à 100%

Pas de neurochirurgien

Pas de structure du médico-social

ETC....

## • STOP AU SCANDAL SANITAIRE!

Considérant ce triste état des lieux, nous exigeons des structures et services adaptés afin de répondre aux besoins de notre population qui meurt en silence.

Le bassin du bas Maroni doit être développé et permettre à sa population une prise en charge efficace dans le domaine de la santé mentale physique et sociale.

Bien plus qu'une coopération entre le Suriname et la Guyane; le centre hospitalier de l'ouest guyanais doit impérativement devenir international afin de bénéficier des fonds étrangers et ne plus être le dispensaire de l'ouest.



## Centre Hospitalier de l'Ouest Guyanais Franck JOLY

16 Boulevard du Général de GAULLE - BP 245

97393 Saint Laurent du Maroni

Tél. : 0594 34 75 75 - Fax. : 0594 34 75 65

**Camarades, collègues et sympathisants,**

Vous trouverez ci-dessous le tableau de revendications synthétisées en accord avec la volonté du personnel du CHOG et le collectif des professionnels de santé hospitaliers et libéraux de l'Ouest Guyanais.

Celui-ci a été transmis au collectif « POU LA GUYANE LEVE » afin d'être intégré aux revendications générales.

Objectifs à TRES court terme	Réalité du terrain	Revendications
<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous souhaitons parvenir à une autonomie en limitant les couts d'évacuations sanitaires ou de transferts vers les hôpitaux de Guyane.</li> <li>Nous exigeons la régularisation de nos dossiers depuis 2008 auprès de la caisse générale de sécurité sociale de la Guyane</li> <li>Il est nécessaire et urgent que les centres de santé de l'Ouest soient rattachés au CHOG et non au CHAR puisque nous assurons leur suivi médical.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'hôpital est déficitaire de 6 millions d'euros.</li> <li>Informatique obsolète.</li> <li>150 millions d'euros bloqué au niveau des caisses (retard de paiement CGSS via Bons PASS et facturations mal encodées)</li> <li>Un montant de 25 millions d'euros est nécessaire afin d'assurer le fonctionnement de l'hôpital.</li> <li>Pas encore ouvert mais déjà trop petit.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>50 millions d'euros afin de combler notre déficit et continuer de palier à l'accès aux soins (p'4)</li> <li>Alignement du coefficient géographique sur celui de la réunion soit à 1.31 et une dotation spécifique car nous sommes frontaliers.</li> <li>Le rattachement des centres de santé DE L'OUEST au CHOG</li> <li>Débloccage des fonds afin de réaliser l'ouverture de services inexistants (ophtalmologie/ORL, cardiologie, soins intensifs...)</li> <li>Nous demandons un plateau technique efficient cf p'3 ; 3) dès l'ouverture du nouvel hôpital</li> <li>Maintien du nombre de lit et l'assurance d'ouverture de services spécialisés tels que la réanimation et l'hémodialyse.</li> <li>Création d'ULSD et MAS sur le site actuel de l'hôpital dès le déménagement dans le nouvel hôpital.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li><u>Nouvel hôpital</u></li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs à court terme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalité du terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revendications</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>Le pole Psychiatrie nous demande un hôpital psychiatrique autonome afin d'utiliser les fonds de la MIG en toute quiétude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les urgences psychiatriques n'existent pas dans cet établissement</li> <li>La psychiatrie réclame un service d'hospitalisation ado</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il nous est de plus en plus compliqué d'accompagner nos patients vers une démarche de soins adaptée.</li> <li>Urgence psychiatrique</li> <li>L'ouverture de l'hospitalisation ado ainsi que du service de SDT</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Objectifs à Moyen termes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalité du terrain</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revendications</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>70% de turn-over des médicaux, paramédicaux et manque d'effectifs dans la majorité des services, saturation psychologique des équipes, burn out, arrêt de maladie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Embauche de 120 agents</li> <li>Embauche de médecins titulaires des diplômes et ou équivalences leur permettant un plein exercice au sein de notre établissement.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Formations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Antenne d'IFSI qui accueille 10 étudiants IDE et 10 étudiants AS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>IFSI de plein exercice avec une capacité de 50 étudiants IDE+ 50 étudiants AS /AP.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>IL EST IMPORTANT DE FIDELISER NOTRE PERSONNEL EN VUE D'UNE PRISE EN CHARGE EFFICACE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Manque de financement de formation pour le personnel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Conventions avec les compagnies aériennes pour la réduction des billets d'avion pour les départs en formation.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Insécurité des personnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Agressions verbales et physiques récurrentes.</li> <li>Intrusions récurrentes d'individus malveillants.</li> <li>Locaux et accès non sécurisé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ouverture d'une cellule de sécurité en coordination avec les forces de l'ordre.</li> <li>Prise en charge psychologique immédiate lors des évènements.</li> </ul>

- Objectifs incontournables
- Post-hospitalisation et structures externes
- L'Ouest est très peu pourvu d'associations et institutions du Médico-social
- Le réseau est inexistant ou trop sollicité avec un champ d'action limité
- Il faut impérativement le développer
- Réalité du terrain
- Activité importante de la maternité
- 4.5 enfants/femme en Guyane contre 2.3/femme en métropole
- 145 grossesses mineures/ an
- Campagne de prévention inadaptée à notre réalité
- Absence de structure post-hospitalisation et d'hébergement.
- Aucun lit d'aval
- L'hôpital est devenu un lieu de résidence pour les situations pathologiques lourdes OU LES HANDICAPS
- Revendications
- La PMI manque d'effectif et de moyens ( p'6) Les communes enclavées en souffrent (ILE PORTALE)
- Création d'un centre de planification et d'éducation familiale dans l'ouest
- Création de centre d'hébergement pour les personnes résidant des communes éloignées.
- Création de Centre d'hébergements mixtes
- Centre de cure de désintoxication dans l'Ouest
- Association de prévention à la délinquance (éducateur de rue)
- Création d'une Maison d'enfant à caractère social dans l'ouest
- Création d'un centre éducatif fermé dans l'Ouest
- Création d'un IME pour l'Ouest
- Création d'un IMED , UN ESAT pour l'Ouest

# Synthèse

## Les points essentiels

- Le rattachement des centres de santé vers l'hôpital de proximité (réponse en proximité et coordination avec les centres de santé et PMI qui assurent les actes primaires et de prévention)
  - La mise en place d'une M.A.S (Maison d'Accueil Spécialisée)
  - Le développement du plateau technique du CHOG pour éviter que les patients souffrent durant trois heures en transport médicalisé avant de bénéficier d'un diagnostic (réanimation, oncologie, cardio, ORL...)
  - La création d'urgence psychiatrique
  - La création d'un centre de planification
  - Un hôpital psychiatrique de plein exercice est indispensable
- Le passage de notre centre hospitalier à l'hôpital international permettrait une prise en charge de la population du fleuve ainsi que des fonds supplémentaires pour améliorer la qualité de soin.

**Un contexte socio-économique et sanitaire inquiétant, des disparités géographiques en termes de service rendu (communes isolées et Ouest guyanais), ainsi qu'un déficit en termes d'offre de soins, qui font du CHOG un acteur clé du dispositif de prévention**

## **INTERVENTION ETATS GENERAUX / André NERON, 5 avril 2018**

S'il y a deux articles de la Constitution Française du 04 octobre 1958 dont la plupart des Guyanais ont connaissance depuis 2003, et plus encore depuis 2010, ce sont bien les articles 73 et 74. Non pas qu'ils en connaissent le contenu exact, mais, ils savent au moins qu'ils concernent la question de l'évolution statutaire, des départements et régions d'outre mer, à travers deux dispositifs à finalité différente.

Avec la révision constitutionnelle de 2003 la République a en effet défini les principes juridiques de cette évolution, tracé les contours des options possibles, et précisé les conditions et les procédures pour y parvenir. Il convient sans doute d'apprécier ces dispositifs comme la conséquence d'un regard lucide porté par le pouvoir central sur les situations de ses outre-mers, leurs difficultés, leurs contraintes et caractéristiques particulières. C'est donc une démarche de reconnaissance légitime et consciente de ces situations qui aurait fait son chemin depuis la décentralisation mise en œuvre en 1982, puisque cette grande réforme institutionnelle a favorisé la mise en lumière officielle des problématiques de l'outre mer, et plus précisément celles de la Guyane pour ce qui nous concerne . Ainsi, la question statutaire déjà intégrée dans les programmes politiques de certains partis bien avant 1982, a dès lors pris une réelle dimension populaire, s'installant progressivement comme l'un des enjeux du développement. La position prise par le Président de la République Jacques CHIRAC, telle qu'il l'exprimait le vendredi 26 octobre 2001, lors d'une rencontre avec une délégation d'élus et de représentants de partis politiques de Guyane est à cet égard l'officialisation de la mise au ban du tabou de la revendication statutaire, au profit d'un droit à une évolution constitutionnellement définie : *« pour moi il n'y a pas de différence entre DOM et TOM, et il est clair que la Guyane ce n'est pas la Réunion. Chacune des terres françaises peut avoir le statut qu'elle décide, qui peut bien évoluer dans le cadre de la République. Cela va de l'autonomie totale comme la Polynésie que je soutiens et qui demande toujours un peu plus. Tu veux un drapeau,*

*une décoration, d'accord tant que ce cela reste dans le cadre de la République. Sinon, après c'est l'indépendance, et pourquoi pas si la population le souhaite. Voter des textes à caractère législatif, pas de problème. Au nom de quoi l'on refuserait à la Guyane ce que l'on accorde à la Polynésie ? La Réunion veut rester département, pourquoi pas ?*

*Quelles sont les limites : le respect des principes généraux de la République, dont les acquis sociaux, mais également l'organisation d'un référendum dans les DOM-TOM concernés car le changement de statut ne doit pas se faire à la discrétion du Gouvernement.....Je confirme à cet égard mes discours de Madiana et de Champs Fleuri en Martinique le 11 mars 2000.*

La révision constitutionnelle intervenue dans le droit fil de ces orientations a permis ainsi de déduire l'existence de deux régimes distincts sur la base respective des articles 73 et 74 de la Constitution. Sur ce point, le Professeur Antoine DELBLOND souligne néanmoins à notre avis avec justesse, le reproche fait au gouvernement par Jean Jacques QUEYRANNE ancien ministre de l'outre mer, « d'avoir privilégié une *summa divisio* c'est à dire, l'opposition principale entre ces deux régimes. Nous pensons qu'il faut comprendre par là que l'inévitable affrontement entre le principe de l'identité législative de l'article 73, et celui de la spécialité législative de l'article 74, allait obscurcir le débat s'agissant de la réalité des problèmes du territoire concerné, et des solutions adaptées envisageables, en termes d'institutions, de compétences, de moyens, et de projets de développement.

La propagande politique qui a précédé la consultation inédite de la population guyanaise en 2010 sur les deux options d'évolution statutaire, était là pour le prouver, car de toute évidence, elle a généré en effet, un face à face entre deux clans, celui du 73 et celui du 74, intégrant ainsi d'une certaine façon la rivalité ancienne et traditionnelle qui dans le paysage politique de la Guyane opposait systématiquement les partisans légitimistes du statu quo départemental, et les militants progressistes autonomistes ou indépendantistes, opposition qui s'était manifestée très vite au lendemain de la départementalisation de 1946.



En dépit de cette similitude, nous ne pouvons pour autant avoir une analyse uniforme de la démarche statutaire d'hier, et de celle d'aujourd'hui, car nous pensons que nous sommes en effet passés d'une revendication dont la finalité était d'identifier la Guyane à travers un statut qui lui serait propre et spécifique, à une revendication pour une évolution statutaire strictement encadrée juridiquement, s'agissant de ses principes, de sa mise en œuvre, et de son contenu.

Nous allons donc nous livrer à une présentation analytique de deux périodes, celle qui va de la départementalisation en 1946, à la décentralisation de 1982, puis celle de 1982, jusqu'à la création de la collectivité unique de Guyane par la loi du juillet 2011. Cette démarche nous semble nécessaire afin de bien situer dans le temps les initiatives statutaires, comme témoignages d'une Guyane en perpétuelle alerte en ce domaine, avec plus ou moins de persévérance en fonction des problématiques contextuelles. Il s'agit de façon induite d'ouvrir une interrogation sur l'avenir et la persistance de la revendication ; devra t-elle s'inscrire dans cette réflexion bien connue de Nicolas BOILEAU : *« cent fois sur le métier remettez votre ouvrage, polissez le sans cesse et le repolissez. »*

## **I/ Changer de statut : des projets politiques sans bases constitutionnelles spécifiques pour les départements d'outre-mer .**

### **A/ 1946-1982**

Avec la Loi du 19 mars 1946, la colonie de la Guyane, comme celles de la Guadeloupe, de la Martinique, et de la Réunion est érigée en département français sur la base du principe de l'assimilation.

La Constitution de la 4<sup>ème</sup> République du 27 octobre 1946 va simplement indiquer à son article 73 : *« le régime législatif des DOM, est le même que celui des départements métropolitains sauf exceptions déterminées par la loi.*

Par contre, il sera précisé à l'article 74, que *« les TOM sont dotés d'un statut particulier tenant compte de leurs intérêts propres dans l'ensemble des intérêts de la République »*.

Le rapport de présentation de la proposition de loi de départementalisation, n'avait pas écarté le débat sur l'hypothèse d'une assimilation souple, pour tenir compte de contingences spéciales liées à l'histoire et à la situation géographique des quatre vieilles colonies, en évoquant notamment la nécessité d'adapter certaines mesures. Cette hypothèse qui aurait constitué une dérogation exceptionnelle au principe de l'assimilation, n'a pas été retenue, au motif qu'il était fondamental que dorénavant, les lois votées par la métropole soient de plein droit applicables aux nouveaux départements. Seul le législateur pourrait en décider autrement, s'il jugeait cette application impraticable ou dangereuse.

La 4<sup>ème</sup> République n'a donc pas laissé d'ouverture constitutionnelle au profit des DOM, ni sur des adaptations législatives, ni sur des possibilités de changement statutaire.

A partir de 1958, la Constitution de la 5<sup>ème</sup> République va tenir compte du particularisme des DOM, en son article 73 dans sa version initiale, « *le régime législatif et l'organisation administrative des départements d'outre mer peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation nécessitées par leur situation particulière* ». Juridiquement, la Constitution permettait ainsi de modifier les institutions des DOM, sans conséquence sur leur statut constitutionnel.

Les courants politiques de la Guyane des années 1958-1960 n'ont d'ailleurs pas attendu un quelconque agrément constitutionnel, pour présenter des revendications statutaires. A cet égard, on peut affirmer que la problématique de changement de statut est indissociable de la naissance des partis politiques guyanais, divisés au départ entre autonomistes et assimilationnistes. (**rappel**)

Pour les premiers, le PSG de Justin CATAYEE, le RPG de Marius MIRON, l'UPG de Hugues SIRDER, tous considéraient qu'en intégrant la Guyane dans un cadre départemental soumis à l'uniformité, la loi de 1946 n'excluait pas réellement l'héritage de la colonisation, et ne prenait pas en compte les réalités guyanaises justifiant une organisation particulière.

Les second (Union pour la Nouvelle République UNR ; Union pour le

Rassemblement des Guyanais URG ; Section Française de l'Internationale Ouvrière SFIO) constituait une certaine représentation locale de partis métropolitains.

Au départ, un certain consensus régnait néanmoins entre ces deux courants politiques sur la nécessité de profiter de l'impulsion donnée par le général DE GAULLE pour le passage de la 4<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> République, pour octroyer à la Guyane un statut particulier. La population elle-même semblait y adhérer. Faut-il encore rappeler son intervention sur la Place des Palmistes en 1960 : *« il est conforme à la nature des choses qu'un pays qui a son caractère aussi particulier que le vôtre, et qui est en somme si éloigné, ait une sorte d'autonomie proportionnée aux conditions dans lesquelles il doit vivre.... »*

Au delà de certains événements de rues, c'est en fait le choix à faire en faveur ou non de la Constitution de 1958 soumise à la décision du peuple par référendum du 28 septembre 1958 qui a brisé ce consensus ; des promesses en effet avaient été faites à l'échelon national pour insérer dans la nouvelle Constitution un article prévoyant une réorganisation de la situation des DOM. Voter oui, c'était croire en ces promesses, voter non c'était comprendre qu'elles ne seraient pas tenues, et les assimilationnistes défendaient dès lors l'importance du maintien dans la République. C'est à partir de là sans doute que s'est forgé le clivage sur les notions de « droite et de gauche » en Guyane, clivage qui ma foi n'avait pas de fondement idéologique local réellement appréciable.

Dans ce contexte, des années 1958-1960 cinq propositions de statut ont été élaborées, avec une certaine constance jusqu'en 1981 soit directement par le Parti Socialiste Guyanais (PSG), soit avec le concours d'autres formations politiques : UPG – UNR – URG.

*1/ Juin 1958: proposition d'un projet sommaire de statut spécial de la Guyane, dans ou hors cadre départemental, suite à la publication par le RPG en Février d'un programme minimum comme base de discussion pour une évolution du statut de la Guyane.*

*2/ Avril 1960 nouveau projet pour la création d'une collectivité territoriale appelée*

*« région guyanaise » jouissant d'une autonomie interne, sous la gouvernance d'un exécutif local, contrôlé par une assemblée régionale.*

*3/ Août 1960 proposition de la sous commission politique du comité pour le statut spécial de la Guyane (PSG,UPG,SFIO,UNR),pour la création d'une collectivité territoriale dénommée région guyanaise, jouissant de l'autonomie de gestion, et comportant une assemblée élue au suffrage universel, et un conseil régional composé d'un président et de 5 membres.*

*4/ Février 1972 : proposition de loi du conseil général (majorité PSG) pour un statut d'autonomie dans le cadre d'une collectivité territoriale dénommée « territoire autonome guyanais »,ayant: un conseil exécutif, une assemblée guyanaise, un conseil économique et social, un commissaire de la République, et un conseil mixte paritaire.*

Sur les principes qui ont guidé les rédacteurs de ces documents, nous nous contenterons de rappeler ici les principales orientations du projet de « statut spécial de 1960, et de celui de 1972.

- la base constitutionnelle est l'article 72 initial de la Constitution : *« les collectivités territoriales de la République sont les communes, les départements, les territoires d'outre-mer. Toute autre collectivité territoriale est créée par la loi.*
- La reconnaissance de l'autonomie est affirmée : 1960 *« la Région Guyane jouit de l'autonomie de gestion dans la limite des compétences que lui confère le partage des matières fixé par la loi »* ; 1972 : *« la Guyane forme au sein de la République Française conformément à l'article 72 de la Constitution une collectivité territoriale nouvelle appelée Territoire Autonome Guyanais. Cette collectivité est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie interne. Par ailleurs, la proposition de 1972 votée par le Conseil Général a été présentée au gouvernement dans le cadre de l'article 2 du décret 60-406 du 26 avril 1960 : « les conseils généraux des départements d'outre-mer pourront saisir le Gouvernement par*

*l'intermédiaire du Ministre d'Etat, de toutes propositions tendant à l'intervention de dispositions spéciales motivées par la situation particulière de leur département.*

- On ne peut réellement parler durant cette période d'un « tandem » nouveau statut et projet de développement économique, même si déjà en 1962 le PSG faisait valoir que « *la réforme permettrait à la Guyane de bâtir dans un délai assez court une économie valable capable de faire disparaître la nécessité de l'aide de l'Etat pour le bon fonctionnement des services publics, et qu'enfin il serait possible à la Guyane d'apporter sa juste contribution au renforcement de l'économie nationale* ».

## **B/ 1982-2003**

La loi 82-213 du 2 mars 1982 relative au droit et libertés des communes des départements et des régions met en place les principes généraux de la réforme de la décentralisation prévue au programme du Président François MITTERRAND élu en 1981. Ce texte n'a ouvert aucune voie nouvelle particulière permettant une évolution statutaire des DOM, se contentant de mentionner en son article 1ier, « *en ce qui concerne les départements d'outre-mer la présente loi s'applique jusqu'à promulgation de lois adaptant certaines de ses dispositions à la spécificité de chacune des collectivités concernées* ».

On peut être étonné par le fait que concomitamment, la Corse s'est vue reconnaître le même jour un statut particulier portant organisation administrative, par la loi 82-214. Néanmoins la coïncidence entre la gouvernance politique de gauche au niveau national, et une représentation de parlementaires de gauche à l'échelon local (MM Castor et Tarcy), a été un encouragement pour ces derniers quant à l'opportunité de présenter une proposition de loi pour un statut particulier de la Guyane. Il s'agissait d'aller au delà des seules possibilités d'adaptation prévues par la loi du 2 mars 1982, pour faire de la Guyane une collectivité territoriale nouvelle dans le cadre de l'article 72 de la Constitution, à l'instar de la Corse. Dans l'exposé des motifs, les rédacteurs

mettaient en évidence :

- les relations automatiques et souvent indispensables avec les pays étrangers de l'environnement géographique ;
- la croissance démographique ;
- la diversités des races et des communautés ;
- le milieu physique ;

Du point de vue économique la proposition soulignait la nécessité de créer une banque régionale de développement ainsi qu'une agence régionale foncière.

Par ailleurs elle comportait en annexe un plan intérimaire de deux ans fixant les grands axes sur lesquels devrait reposer une véritable politique de développement.

Du point de vue des organes, elle prévoyait :

- un Conseil de Région cumulant les attributions du département et de la région ;
- un Président du Conseil de Région Exécutif Local ;
- un Comité Consultatif Economique et Social ;
- un Comité Consultatif du Développement Culturel et du Cadre de Vie ;
- un Commissaire de la République.

Cette proposition statutaire n'a pas eu de suite directe de la part du Gouvernement, mais il n'est pas illusoire de penser qu'elle a contribué à la prise en compte dans la mouvance de la décentralisation naissante, de l'opportunité de reconnaître globalement une nouvelle organisation institutionnelle des DOM dans la République.

Je veux parler bien sûr du projet de loi prévoyant une assemblée unique, et qui a été censuré par le Conseil Constitutionnel par une décision du 2 décembre 1982, tel que nous l'avons déjà évoqué. (*conséquence : loi du 31 décembre 1982 créant une région mono départementale*).

Les ouvertures autorisées par la décentralisation en application du principe de libre administration, et la reconnaissance de nouvelles compétences gérées par les Exécutifs territoriaux, avaient créé une impulsion nouvelle dans l'action publique locale, notamment en matière d'investissements divers. Mais, un peu plus de dix ans

après 1982, on ne peut que faire le constat d'une décentralisation locale « à bout de souffle », face à des réalités administratives, financières, sociologiques, économiques et sociales, qui ne trouvaient pas toujours d'exutoire avec la seule application de l'uniformité des textes et des procédures en vigueur. En 1997, les « Etats Généraux du Développement Réel et Durable » vont associer les politiques, les socioprofessionnels et autres forces vives du pays, dans une vaste réflexion, afin de définir les voies nouvelles du développement. A la page 47 du document produit, figure la nécessité d'un changement du cadre politico- administratif. Il importe aussi de rappeler « la déclaration de Basse Terre du 1ier décembre 1999 des Exécutifs régionaux de Guadeloupe de Guyane et de Martinique, adressée au Gouvernement en vue de la création d'une nouvelle Région d'outre-mer dotée d'un régime fiscal et social spécial dans le cadre de la République et de l'Union Européenne. La déclaration faisait notamment état de la dégradation continuelle de la situation économique et social des trois territoires, et de l'inadéquation du dispositif fiscal.

La Loi d'orientation du 13 décembre 2000 va instituer le Congrès des élus départementaux et régionaux, habilité à délibérer de toute proposition d'évolution institutionnelle.

L'État de son côté va diligenter des expertises, objets de plusieurs rapports successifs : JARNAC, FRAGONARD, MERLE, LISE et TAMAYA. A titre d'exemple, rappelons cet extrait du rapport MERLE :

En deux mots, rappelons néanmoins que deux projets statutaires ont été présentés durant cette période. Le premier en 1992 à l'initiative du PSG, était dénommé « nouveau statut politico administratif de la Guyane ; plus élaboré que celui de 1982, il constitue un compromis entre le statut des Régions d'outre-mer mis en place par la

loi du 31 décembre 1982, et le statut de la collectivité territoriale de Corse résultant de la loi du 13 mai 1991. Il s'inscrivait dans la catégorie des statuts particuliers autorisés par l'article 72.

Le second plus près de nous est le statut de 2003, à la suite des conclusions des « Etats Généraux » de 1997. Il est le résultat d'une réflexion de la société guyanaise dans son ensemble, représentée dans toutes ses composantes, et notamment les communautés autochtone et bushinengué. Pour la première fois, il est adossé à un véritable document d'orientation sur l'avenir de la Guyane. Le projet prenait pour cadre constitutionnel de référence l'article 73 nouveau issue de la réforme du 28 mars 2003, mais on peut penser qu'il s'inscrirait plutôt dans les dispositifs de l'article 74, un 74 intégrant une bonne dose de 73. En dépit des nombreuses négociations avec le Gouvernement, la reconnaissance en Congrès du 29 juin 2001 d'un « Projet d'Accord relatif à l'Avenir de la Guyane », l'affirmation par le Ministère de l'outre-mer, de la conformité du projet à la Constitution, la consultation de la population n'a pas été organisée en 2003, au contraire de la Martinique et de la Guadeloupe (*explications*).

## **II/ Changer de Statut : du projet de 2009 à la Collectivité Unique.**

Tout ce que nous venons d'exposer jusqu'en 2003 fait déjà partie de l'histoire de la Guyane, avec tous les enseignements qu'il convient d'intégrer afin d'éviter d'éventuelles erreurs de conceptions statutaires, par rapport au cadre, et aux limites, de l'environnement juridique depuis la révision constitutionnelle de 2003 dans le cadre de l'acte II de la décentralisation.

Le projet statutaire de 2009 s'appuie sur les mêmes constats que ceux identifiés lors des Etats Généraux de 1997 sur la crise sociale et la situation économique, et c'est la raison pour laquelle dans la démarche initiée, il est fait état de l'impérieuse nécessité de l'adosser à un « projet de société ». De façon délibérée les élus régionaux et départementaux réunis en Congrès le 02 septembre 2009 choisissent à la majorité une évolution statutaire dans le cadre de l'article 74 de la Constitution. La nouvelle collectivité se substituant au Département et à la Région serait dotée de l'autonomie,



tout en demeurant une RUP dans l'ensemble européen ; de nombreuses compétences qu'il serait trop long de rappeler ici lui seraient reconnues au delà de l'héritage des compétences traditionnelles départementales et régionales.

Dans son organisation, il est notamment prévu un Conseil des autorités coutumières guyanaises, et un Conseil de la jeunesse. Enfin la résolution numéro 10 du Congrès prévoit l'adoption d'un projet de programme exceptionnel d'investissement.

Il importe de signaler que dans le même temps, le Gouvernement a choisi d'organiser des Etats Généraux de l'outre-mer sur 8 thèmes, dont : la gouvernance et les évolutions institutionnelles ; les grands projets structurants et les conditions du développement durable ; l'insertion des départements dans leur environnement régional .....l'objectif était de « définir un vaste plan de modernisation de l'outre-mer et de sa relation avec la métropole ». On est en droit de penser que cette démarche conjointe ne pouvait que créer de la confusion dans les esprits du fait de la communication parallèle qui était faite sur les médias.

La confusion est venue ensuite de l'annonce faite par le Président de la République de consulter les électeurs guyanais sur une évolution statutaire en collectivité unique dans le cadre du dernier alinéa de l'article 73, au cas où une première consultation sur l'orientation du projet guyanais serait négative.

La logique juridique n'était-elle pas de rester dans le statu quo en cas de réponse négative sur ce projet, puisque depuis 2003 la Constitution laisse la porte ouverte à toute autre initiative future ! De là s'est affirmée l'affrontement local entre le 73 et le 74.

**CONCLUSION :**

**Il semblerait que depuis les événements de Mars -Avril 2017 la réflexion sur la question statutaire met en avant l'opportunité d'un statut particulier dans le cadre de l'article 72. Nous considérons pour notre part que si cette voie est choisie, elle suppose en amont un inventaire précis de tous les domaines qui nécessiteraient autant une reconnaissance de compétences locales particulières et adaptées, que des mécanismes décisionnels plus souples que celui des habilitations actuellement prévu à l'article 73. De telles dispositions en matière de compétences ne sauraient d'ailleurs être figées, et pourraient être assujetties à des clauses d'évaluation, de révision, et d'actualisation.**

**C'est à travers cela que pourrait être apprécié le degré d'autonomie de la Collectivité de Guyane au sein de la République.**



---

## **Communication du Pr Olivier GOHIN**

---

*« Réponse à quatre questions posées dans le cadre du focus des Etats Généraux sur le Statut de la Guyane » 31 mars 2018*

---

*Olivier GOHIN Professeur agrégé de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

---

31.03.18.

**Note du Professeur Olivier GOHIN,**  
*professeur agrégé de droit public à l'Université Panthéon-Assas (Paris II)*

à

Maître Hélène SIRDER,  
*1ère Vice-présidente de la Collectivité territoriale de Guyane, membre du Congrès des élus de Guyane*

La Guyane est une collectivité territoriale unique de l'article 73, alinéa 7 de la Constitution, résultant de la fusion du département, issu de la loi du 19 mars 1946, et de la région, issue de la transformation de l'établissement public régional de la loi du 5 juillet 1972, en une collectivité régionale, en conséquence de la loi du 31 décembre 1982, à l'ouverture de la première séance du conseil régional élu au suffrage universel direct, le 20 février 1983.

Cette collectivité territoriale qui est placée sous le régime d'identité de l'article 73 de la Constitution, est et demeure une région ultrapériphérique (RUP) dans le droit de l'Union européenne (TFUE, art. 349 § 1<sup>er</sup>).

***1ère question : Est-il nécessaire de mettre dans la Constitution le droit à la différenciation ?***

L'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 73 part d'un principe d'identité : « *les lois et règlements sont applicables de plein droit* » pour prévoir, aussitôt, des exceptions de différenciation : « *Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités* », qui, au temps de l'art. 229 § 2 du traité de Maastricht de 1992, visait à placer le droit français d'origine interne (droit constitutionnel) et d'origine externe (droit communautaire) sur les mêmes marges de variation.

Ces adaptations ou variations ou différenciations – les termes sont synonymes – peuvent porter

. première hypothèse, sur les matières de la compétence de la Guyane (al. 2), sous réserve d'habilitation par la loi (pour les matières législatives) ou par le règlement national (pour les matières réglementaires) ;

. seconde hypothèse, sur les matières de la compétence de l'État en Guyane (al. 3), à l'exception, toutefois, des matières dites de souveraineté, limitativement énumérées à l'alinéa 4 de l'article 73 qui sont de la compétence exclusive de l'État central ou déconcentré.

Dans les deux hypothèses, quatre conditions cumulatives doivent être réunies :

a) une loi organique d'encadrement, celle du 27 juillet 2011, qui prévoit les conditions et les réserves dans lesquelles le droit de différenciation territoriale est opéré ;

b) la demande requise de la collectivité territoriale concernée, au sens de la délibération à cet effet de l'assemblée délibérante concernée, au cas particulier celle de l'Assemblée de Guyane ;

c) une loi ou un décret d'habilitation, selon que la matière à différencier est législative ou réglementaire ;

d) l'absence, dans la loi ou le décret d'habilitation, de toute atteinte aux libertés fondamentales, comprise comme la mise en cause « *des conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti* », sous le contrôle du Conseil constitutionnel ou du Conseil d'État, respectivement.

**Dès lors, à la question posée, il est répondu : il n'est pas nécessaire de mettre dans la Constitution le droit à la différenciation législative et réglementaire qui s'y trouve déjà.**

***3ème question : Quelles modifications constitutionnelles de l'article 72 pour la Guyane ?***

L'article 72 de la Constitution qui commence (al. 1<sup>er</sup> – 1<sup>ère</sup> phr.) par énumérer toutes les collectivités territoriales de la République – elles sont, d'ailleurs, toutes représentées au Sénat dont, à mon avis, la Nouvelle-Calédonie et les provinces de la Nouvelle-Calédonie, au titre d'un statut particulier - pourrait mentionner la Corse, ce qui aurait pour objet et pour effet de constitutionnaliser son statut particulier, sans interdire le changement de statut particulier comme en 1991 ou en 2015, après l'échec de 2003.

Mais, la seconde phrase de l'alinéa 1<sup>er</sup> du même article 72, dans sa rédaction issue de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 précitée, prescrit que « *toute autre collectivité territoriale est créée par la loi, le cas échéant en lieu et place d'une ou de plusieurs collectivités mentionnées au présent alinéa* », en correspondance avec l'article 73, alinéa 7, s'agissant des outre-mers sous régime d'identité, éventuellement et variablement adaptée. Tel est bien le cas de la Guyane qui, en tant qu'autre collectivité territoriale, a été créée par la loi du 27 juillet 2011, en lieu et place du département et de la région de Guyane, à l'ouverture de la séance de la première assemblée de Guyane élue au suffrage universel direct en décembre 2015.

**Dès lors, aucune modification constitutionnelle de l'article 72 n'est envisagée pour la Guyane qui – on le rappelle à toute fin utile – figure, à dessein, dans l'énumération de l'article 72-3, al. 2 de la Constitution pour autant qu'elle entende se maintenir dans le régime de l'article 73 de la Constitution, et non dans le régime de l'article 74 qui n'interdit ni les dérogations dans les COM ni le statut de RUP pour une COM (en ce sens Saint-Martin par ex.).**

***2ème question : Comment traduire pour la Guyane le pouvoir réglementaire et le principe de subsidiarité ?***

La question fait appel,

. non seulement, au pouvoir réglementaire dont la Guyane dispose et dont il lui appartient de faire usage, selon les prescriptions de la Constitution (art. 73, al. 1<sup>er</sup> à 4 et al. 6), à son initiative (al. 6) et dans les matières de sa compétence (al. 2) ou des compétences de l'État en Guyane (al. 3), hors matières sanctuarisées (al. 4) ou atteinte aux libertés fondamentales (al. 6),

; mais aussi au pouvoir de subsidiarité, expression de doctrine qui, par transposition du droit de l'Union européenne, renvoie à l'article 72, al. 2, ainsi rédigé : « *Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon* ». On est ici en présence d'un principe fort vague et peu normatif : avoir vocation, c'est

. moins que pouvoir pour les collectivités territoriales

. bien moins que ne pas pouvoir ou devoir ne pas pour l'État qui est toujours en mesure, malgré la subsidiarité, de prendre une loi ou un décret dans le droit des collectivités territoriales de la République dont la Guyane, que la matière traitée porte sur droit institutionnel ou substantiel. Le principe de subsidiarité ne crée ni une compétence exclusive des collectivités décentralisées ni une incompétence rédhibitoire de l'État unitaire.

**Il est proposé de reprendre, sur ce point, la loi organique du 27 juillet 2011 (voir 4<sup>ème</sup> question).**

**4<sup>o</sup> question : Les pouvoirs réglementaires de l'assemblée délibérante de la Collectivité territoriale de Guyane ?**

Il est rappelé que l'article 72, alinéa 3 de la Constitution prescrit, depuis sa révision par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 précitée, que, « *dans les conditions prévues par la loi* », les collectivités territoriales de la République « *disposent d'un pouvoir réglementaire pour l'exercice de leurs compétences* ».

**Il y a lieu de conforter et de faciliter l'exercice de ce pouvoir réglementaire (mais aussi matériellement législatif), ce qui passe, en ce qui concerne la Guyane, par une révision des articles suivants Code général des collectivités territoriales :**

**CHAPITRE Ier : Adaptation des lois et règlements par les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique**

#### **Article L07311-1**

Dans les conditions et sous les réserves prévues au présent titre, les assemblées de Guyane et de Martinique peuvent être habilitées à adapter sur le territoire de leur collectivité les lois et règlements dans les matières où s'exercent leurs compétences.

*n. b. On pourrait concevoir d'avoir deux dispositifs distincts qui pourraient évoluer séparément : l'un pour la Guyane et l'autre pour la Martinique.*

#### **Article L07311-2**

I. – La demande d'habilitation tendant à adapter une disposition législative ou réglementaire est **formée par le président ou trois membres au moins de l'assemblée et** adoptée par délibération motivée de l'assemblée.

*n. b. Il faut préciser et élargir l'initiative en matière d'adaptation de l'art. 73, al. 2.*

Cette délibération **d'habilitation** mentionne les dispositions législatives ou réglementaires **à adapter**. ~~en cause ou, lorsque la demande porte sur l'adaptation d'une disposition réglementaire non encore publiée et nécessaire à l'application d'une disposition législative, la disposition législative en cause.~~

Elle expose les caractéristiques et contraintes particulières **de la collectivité territoriale** justifiant la demande d'habilitation. ~~et précise la finalité des mesures que l'assemblée envisage de prendre.~~

La demande **délibération** d'habilitation ne peut porter sur une disposition législative ou réglementaire ressortissant à l'une des matières mentionnées au quatrième alinéa de **l'article 73** de la Constitution ni intervenir lorsque sont en cause les conditions essentielles d'exercice d'une liberté publique ou d'un droit constitutionnellement garanti.

II. – La demande d'habilitation devient caduque :

1° ~~Le dernier jour du mois qui précède celui du renouvellement de l'assemblée ;~~

2° ~~Le jour de la dissolution ou de l'annulation de l'élection de l'ensemble des membres de l'assemblée qui l'a adoptée ;~~

3° ~~Le jour de la vacance de l'ensemble des sièges de l'assemblée en dehors des cas prévus au 2°.~~

*n. b. Il faut distinguer, par souci de clarté, la délibération d'habilitation (art. 73, al. 6) et la délibération d'adaptation (ibid., al. 2). La réaction de l'article est simplifiée.*

*Il y a lieu de faciliter la demande d'habilitation qui n'aura plus à préciser la nature et la finalité des dispositions que l'assemblée envisage de prendre, ce que l'art. 73, al. 1<sup>er</sup> ne dit pas. Il est vrai que cet ajout n'a pas été censuré par le Conseil constitutionnel dans sa décision 2007-547 du 15 février 2007 qui s'est contenté de citer la loi organique. Il n'y a pas de base constitutionnelle pour censurer la loi organique qui cesserait de le dire.*

*Les « caractéristiques et contraintes particulières » de la collectivité territoriale justifiant la demande d'habilitation » sont sous le contrôle éventuel du juge constitutionnel ou administratif.*

### **Article L07311-3**

Le conseil économique, social, environnemental, de la culture et de l'éducation est consulté **préalablement** sur toute ~~projet de demande d'habilitation mentionnée à l'article L07311-2~~ qui porte sur une matière qui relève de sa compétence. **entrant dans les compétences de la collectivité territoriale.** Son avis est réputé donné à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de sa saisine.

En Guyane, la consultation est étendue au grand conseil coutumier des populations amérindiennes et bushinenges pour toute demande d'habilitation de l'alinéa précédent intéressant l'environnement, le cadre de vie ou les activités culturelles des populations amérindiennes et bushinenge. Son avis est réputé donné à l'expiration d'un délai d'un mois à compter de sa saisine.

*n. b. La rédaction de l'article est simplifiée.*

*Cette consultation permet que le débat soit porté, en temps utile, sur la place publique. En Guyane, elle est étendue, en tant que de besoin.*

#### **Article L07311-4**

La délibération d'habilitation prévue à [l'article LO 7311-2](#) est transmise par le président de l'assemblée au Premier ministre ainsi qu'au représentant de l'État dans la collectivité territoriale qui peut, dans le mois qui suit la transmission, prévue à l'article LO 3445-4, déférer la délibération au Conseil d'État.

A défaut de déferé préfectoral, la délibération d'habilitation est exécutoire.

En cas de déferé préfectoral, l'exécution de la délibération d'habilitation est suspendue jusqu'à ce que le Conseil d'État rende sa décision dans le délai de trois mois, sauf à ce que la délibération d'habilitation redevienne exécutoire.

~~Lorsqu'elle porte sur l'adaptation d'une disposition législative, elle est transmise à l'Assemblée nationale et au Sénat par le Premier ministre, assortie le cas échéant de ses observations.~~

~~Elle est publiée au Journal officiel dans le mois suivant l'expiration du délai de recours prévu à l'article LO 7311-5 ou la date à laquelle la délibération devient exécutoire en application de ce même article. Elle entre en vigueur le lendemain de sa publication.~~

*n. b. Transmission d'abord au préfet en charge du contrôle de légalité, la juridiction compétente restant le Conseil d'État en premier et dernier ressort, selon une procédure qui est revue pour être plus rapide.*

#### **Article L07311-5**

~~Les recours dirigés contre cette délibération sont portés devant le Conseil d'État.~~

~~Le représentant de l'État dans la collectivité territoriale peut, dans le mois qui suit sa réception de la transmission prévue au premier alinéa de [l'article LO 7311-4](#), déférer la délibération au Conseil d'État. Ce recours en suspend l'exécution jusqu'à ce que le Conseil d'État ait rendu sa décision. Si celle-ci n'est pas intervenue dans un délai de trois mois suivant sa saisine, la délibération redevient exécutoire.~~

La délibération d'habilitation est transmise au Premier ministre par le représentant de l'État dans la collectivité territoriale et publiée au Journal officiel dans le mois suivant la date à laquelle elle est exécutoire. Elle entre en vigueur le lendemain de sa publication.

*n. b. C'est la délibération exécutoire qui est transmise ensuite au Premier ministre en vue d'un projet de loi (mais la proposition de loi se conçoit) ou de décret, désormais simple :*



*délibération sans déferé préfectoral ou délibération pour laquelle le déferé préfectoral a été rejeté dans les trois mois.*

### **Article L07311-6**

L'habilitation est ~~accordée~~ **décidée** par la loi, à l'initiative du Premier ministre ou d'un député ou sénateur, lorsque la demande porte sur l'adaptation d'une disposition législative. Dans ce cas, elle vaut également habilitation à prendre les dispositions réglementaires d'application.

Elle est ~~accordée~~ décidée par décret du Premier ministre ~~en Conseil d'État~~ lorsque la demande ~~ne porte que~~ sur l'adaptation d'une disposition réglementaire, **y compris si elle relève d'un décret en Conseil d'État.**

~~Elle est accordée pour une durée ne pouvant aller au delà du renouvellement de l'assemblée.~~

**Après consultation de l'assemblée, l'habilitation peut être abrogée par la loi ou par décret lorsque l'adaptation d'une disposition législative ou réglementaire, respectivement, n'est plus justifiée.**

*n. b. Le terme « décidée » est celui de l'art. 73, al. 6 et il est à conserver.*

*De plus, l'habilitation n'a pas à être limitée dans le temps ou conditionnée par le temps tant qu'elle reste justifiée, sous le contrôle éventuel du juge constitutionnel ou administratif. Si elle cesse d'être justifiée, l'habilitation est abrogée et donc le droit adapté avant l'habilitation reste applicable pour le passé, ce qui contribue à la sécurité juridique.*

### **Article L07311-7**

~~Si la loi ou le décret en Conseil d'État mentionnés aux deux premiers alinéas de [l'article L0 7311 6](#) le prévoient, lorsque l'habilitation a été accordée jusqu'au renouvellement de l'assemblée, elle peut être prorogée de droit, une seule fois, pour une durée ne pouvant aller au delà du prochain renouvellement par délibération motivée de l'assemblée adoptée dans les six mois suivant son renouvellement.~~

~~La délibération prévue au premier alinéa du présent article est transmise au Premier ministre ainsi qu'au représentant de l'État dans la collectivité territoriale. [L'article L0 7311 5](#) est applicable à cette délibération. Elle est publiée au Journal officiel dans le mois suivant l'expiration du délai de recours prévu au même article L0 7311-5 ou la date à laquelle la délibération devient exécutoire en application dudit article. Elle entre en vigueur le lendemain de sa publication.~~

### **Article L07311-8**

~~Les délibérations prises en application de l'habilitation sont adoptées à la majorité absolue des membres composant l'assemblée. Elles précisent les dispositions législatives ou réglementaires auxquelles elles dérogent.~~

~~Les délibérations prévues au premier alinéa sont transmises au Premier ministre ainsi qu'au représentant de l'État dans la collectivité.~~

~~Elles sont publiées au Journal officiel dans le mois suivant leur transmission au Premier ministre. Elles entrent en vigueur le lendemain de leur publication.~~

~~Les recours dirigés contre ces délibérations sont portés devant le Conseil d'État. Le représentant de l'État dans la collectivité peut les déférer au Conseil d'État dans les conditions et avec les effets prévus à [l'article LO 7311-5](#).~~

#### **~~Article LO7311-9~~**

~~Les dispositions de nature législative d'une délibération prise sur le fondement de l'habilitation prévue à [l'article LO 7311-6](#) ne peuvent être modifiées par une loi que si celle-ci le prévoit expressément.~~

~~De même, les dispositions de nature réglementaire prises sur le fondement de cette habilitation ne peuvent être modifiées par un règlement que si ce dernier le prévoit expressément.~~

#### **Article LO 7311-7**

Les délibérations d'adaptation prises par l'assemblée, en application de l'habilitation et à l'initiative du président ou de trois membres au moins de l'assemblée, précisent les dispositions législatives ou réglementaires auxquelles elles dérogent.

Toute délibération d'adaptation est transmise par le président de l'assemblée au représentant de l'État dans la collectivité territoriale qui peut, dans le mois qui suit la transmission, déférer la délibération au Conseil d'État.

A défaut de déferé préfectoral, la délibération d'adaptation est exécutoire.

En cas de déferé préfectoral, l'exécution de la délibération d'adaptation est suspendue jusqu'à ce que le Conseil d'État rende sa décision dans le délai de trois mois, sauf à ce que la délibération d'adaptation redevienne exécutoire.

*n. b. La rédaction est clarifiée et simplifiée, avec un parallélisme entre la délibération d'habilitation et la délibération d'adaptation.*

*Il est entendu que, selon une jurisprudence constante, la délibération du conseil général en matière législative est un acte administratif.*

#### **Article LO7311-8**

La délibération d'adaptation est transmise au Premier ministre par le représentant de l'État dans la collectivité territoriale et publiée au Journal officiel dans le mois suivant la date à laquelle elle est exécutoire. Elle entre en vigueur le lendemain de sa publication.

L'assemblée consigne dans un recueil spécial, porté à la connaissance du public, le dispositif dérogatoire des délibérations d'adaptation en vigueur sur le territoire de la collectivité territoriale

*n. b. La rédaction est clarifiée et simplifiée, avec un parallélisme entre la délibération d'habilitation et la délibération d'adaptation.*

*Mais, il faut que les dérogations; dans ces CTU, au droit commun des collectivités territoriales de la République soient, désormais, bien connues*

#### **Article LO7311-9**

**Les dispositions de nature législative ou réglementaire d'une délibération d'adaptation, prise sur le fondement d'une délibération d'habilitation, peuvent être modifiées, en la même matière, par une nouvelle délibération d'adaptation, prise sur le fondement de la même délibération d'habilitation.**

*n. b. La législation ou la réglementation adaptée n'est pas immuable et peut donc être modifiée tant que l'habilitation est acquise. Mais ce ne peut plus être par la loi ou le décret qui n'est plus en Conseil d'État, même, en ce cas, de façon expresse par sécurité juridique, confortée par la décision 2007-547 du 15 février 2007, consid. 36.*

*L'État ne doit pas / plus interférer dans l'adaptation du droit, une fois l'habilitation décidée par la loi ou par décret, tant que cette habilitation est en vigueur (voir art. LO 7311-6).*

## **CHAPITRE II : Fixation par les collectivités territoriales de Guyane et de Martinique des règles applicables sur leur territoire dans un nombre limité de matières relevant du domaine de la loi ou du règlement**

### **Article LO7312-1**

Dans les conditions et sous les réserves prévues au présent titre, les assemblées de Guyane et de Martinique peuvent être habilitées à fixer les règles applicables sur le territoire de leur collectivité dans un nombre limité de matières **entrant dans les compétences de l'État et pouvant relever relevant** du domaine de la loi ou du règlement, sous réserve des dispositions des quatrième et sixième alinéas de [l'article 73](#) de la Constitution.

### **Article LO7312-2**

La demande d'habilitation tendant à fixer une règle, **dans le champ de l'article LO 7312-1**, applicable sur le territoire de la collectivité est **formée par le président ou trois membres de l'assemblée et** adoptée par délibération motivée de l'assemblée prise à la majorité absolue de ses membres.

Cette délibération mentionne les dispositions législatives ou réglementaires **à adapter**. la matière susceptible de faire l'objet de l'habilitation prévue à [l'article LO 7312-1](#).

Elle expose les spécificités locales justifiant la demande d'habilitation. **et précise la finalité des mesures que l'assemblée envisage de prendre.**

~~La demande d'habilitation devient caduque dans les cas prévus au II de [l'article LO 7311-2](#).~~

### **Article LO7312-3**

Les [articles LO 7311-3 à LO 7311-9](#) sont applicables au présent chapitre.

## QUELLE ÉVOLUTION DE LA CONSTITUTION POUR QUELLE AUTONOMIE DE LA GUYANE ?

### *Les contours d'une large autonomie pour la Guyane*

Stéphane Diémert <sup>1</sup>

*Autonomie !*

Ce mot, qui est chargé d'une connotation aussi porteuse de promesse, pour les uns, que de craintes, pour les autres, est assez mal défini en droit constitutionnel français.

L'étymologie du mot nous vient du grec :

- « *autos* », **soi-même**
- et « *nomos* », **droit, loi, normes** ;

l'entité autonome est donc celle « qui secrète elle-même ses propres normes »

L'*autonomie interne* est ainsi définie :

(in *Vocabulaire juridique*, G. CORNU, PUF, coll. Quadrige 2014)

*Il s'agit du statut d'entités juridiques non souveraines, au regard du droit international, et dont les relations internationales sont assurées par un État souverain, mais qui n'en détiennent pas moins compétence pour déterminer librement les règles régissant l'organisation et le fonctionnement de leurs pouvoirs publics ainsi que les modalités de leur action sur le plan interne.*

❖ **1.** En droit constitutionnel français, terme « *autonomie* » n'a été mentionné qu'à deux reprises dans la Constitution, et encore, pas de manière simultanée :

---

<sup>1</sup> Les propos qui suivent sont tenus à titre strictement personnel et n'engagent donc que leur auteur.

<sup>2</sup> **Loi org. n° 96-312 du 12 avr. 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française**

**Art. 1<sup>er</sup>.** - [...] / La Polynésie française est, au sein de la République, un territoire d'outre-mer doté d'un statut d'autonomie, qui exerce librement et démocratiquement, par ses représentants élus, les compétences qui lui sont dévolues par la présente loi. La République garantit l'autonomie de la Polynésie française ; elle favorise l'évolution de cette autonomie, de manière à conduire ce territoire d'outre-mer au développement économique, social et culturel, dans le respect de ses intérêts propres, de ses spécificités géographiques et de son identité.

<sup>3</sup> On notera que le terme n'apparaît plus, s'agissant de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de son évolution statutaire spécifique, amorcée par la loi référendaire du 6 novembre 1988 et la loi constitutionnelle du 20 juillet 1998...

<sup>4</sup> **Loi n°84-820 du 6 sept. 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française. – Art. 1<sup>er</sup>.** /

a) À titre désormais historique, dans l'article 77 initial, à propos des États de la Communauté, instituée entre la République et ceux de ses territoires d'Outre-mer qui ont choisi ce statut sur décision de leur assemblée territoriale en vertu de l'article 76, dans les 6 mois suivant la promulgation de la Constitution :

« Dans la Communauté instituée par la présente Constitution, les **États jouissent de l'autonomie** ; ils s'administrent eux-mêmes et gèrent démocratiquement et librement leurs propres affaires. »

Cette disposition a été vidée de sa substance avec la révision constitutionnelle du 4 juin 1960 qui a permis la « déconstitutionnalisation » de la Communauté par voie d'accords entre la République et ses autres membres. L'article 77 fut formellement abrogé par la loi constitutionnelle du 4 août 1995. Il a été recréé le 20 juillet 1998 pour contenir l'actuel statut transitoire de la Nouvelle-Calédonie – statut qui, pour autonome qu'il soit, ne mentionne jamais ce terme...

b) Dans le droit positif, il figure dans l'article 74, dans la rédaction que lui a donnée la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à l'administration décentralisée de la République, pour qualifier certaines des collectivités d'Outre-mer régies cet article : ainsi qualifiées par leur loi organique statutaire comme « dotées de l'autonomie », elles possèdent des compétences et jouissent de garanties dont ne bénéficient pas les collectivités d'Outre-mer « ordinaires » (not dotées de l'autonomie). Sont ainsi « dotées de l'autonomie » par le législateur organique : la Polynésie française, Saint-Barthélemy et Saint-Martin (mais ni Saint-Pierre et Miquelon, ni Wallis-et-Futuna), soit 3 COM sur 5. Ainsi, une collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 peut être dotée d'une très large compétence normative sans être pour autant expressément reconnue comme « autonome » au sens de la Constitution.

Cette divergence entre le sens commun du concept et la portée que lui donne la Constitution s'explique pour des raisons purement politiques et conjoncturelles : le Constituant de 2003 a voulu conserver à la Polynésie française – et à son président de l'époque, alors très influent auprès du Président de la République – le bénéfice du « statut d'autonomie » que lui avait conféré – mais alors sans le moindre fondement constitutionnel – la loi organique du 12 avril 1996<sup>2</sup> dont la portée était donc sur ce point assez déclarative.

Par ailleurs, le législateur a utilisé le terme d'*autonomie* dans des anciens statuts d'Outre-mer ; tel fut le cas pour les statuts antérieurs de la Polynésie française et de la Nouvelle-Calédonie (1976-1977-1984-1988-1996)<sup>3</sup> :

- « *l'autonomie interne* » (pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française : les lois statutaires du 6 septembre 1984<sup>4 5</sup>) ;

---

<sup>2</sup> Loi org. n° 96-312 du 12 avr. 1996 portant statut d'autonomie de la Polynésie française

Art. 1<sup>er</sup>. - [...] / La Polynésie française est, au sein de la République, un territoire d'outre-mer doté d'un statut d'autonomie, qui exerce librement et démocratiquement, par ses représentants élus, les compétences qui lui sont dévolues par la présente loi. La République garantit l'autonomie de la Polynésie française ; elle favorise l'évolution de cette autonomie, de manière à conduire ce territoire d'outre-mer au développement économique, social et culturel, dans le respect de ses intérêts propres, de ses spécificités géographiques et de son identité.

<sup>3</sup> On notera que le terme n'apparaît plus, s'agissant de la Nouvelle-Calédonie, dans le cadre de son évolution statutaire spécifique, amorcée par la loi référendaire du 6 novembre 1988 et la loi constitutionnelle du 20 juillet 1998...

- « *l'autonomie et la régionalisation* » (loi n° 88-82 du 22 janvier 1988 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie) ;
- « *l'autonomie administrative et financière* » (loi n° 77-772 du 12 juillet 1977 relative à l'organisation de la Polynésie française) ;
- « *l'autonomie financière* » (loi n° 76-1222 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie).

En revanche, la Charte européenne de l'autonomie locale – ratifiée par la France en 2005 – est moins exigeante :

« *Par autonomie locale, on entend le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques.* »

❖ **2.** Il est à peu près certain que, **en dehors de celles l'article 74 et de l'article 77, aucune des collectivités territoriales françaises ne peuvent être aujourd'hui regardées comme « autonomes »** - même si celles de l'article 73 bénéficient d'une protection constitutionnelle particulière, s'agissant au moins :

- de leur évolution statutaire vers l'article 74 (qui ne peut leur être imposée par le législateur sans le consentement de leurs électeurs), de la fusion des assemblées ou des collectivités pour celles d'entre elles qui ont été soumises en 1982 au régime de la région monodépartementale,
- et des possibilités d'intervention dans le domaine de la loi et du règlement, selon des procédures assez contraintes, mais qui s'expliquent aisément dès lors que l'on veut bien admettre que l'article 73 IMPLIQUE autant juridiquement que politiquement l'identité législative.

❖ **3.** En droit constitutionnel comparé, en revanche, l'autonomie des collectivités « périphériques » est riche d'enseignements : ainsi, et pour nous limiter aux États partenaires de l'Union européenne,

- l'**Espagne** (avec ses *communautés autonomes*),
- le **Portugal**, avec ses deux *régions autonomes* de Madère et des Açores,
- les **Pays-Bas**, avec leurs trois *pays* des Antilles néerlandaises (Aruba, Curaçao et Sint-Maarten – ce dernier se qualifiant lui-même dans la version anglaise officielle de sa Constitution de « *Country within the Kingdom of the Netherlands* »),

---

<sup>4</sup> **Loi n°84-820 du 6 sept. 1984 portant statut du territoire de la Polynésie française. – Art. 1<sup>er</sup>.** / [...] / Le territoire de la Polynésie française constitue, conformément aux articles 72 et 74 de la Constitution, un territoire d'outre-mer doté de l'autonomie interne dans le cadre de la République et dont l'organisation particulière et évolutive est définie par la présente loi.

<sup>5</sup> **Loi n° 84-821 du 6 sept. 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie. – Art. 1<sup>er</sup>.** / [...] / Le territoire de la Nouvelle-Calédonie [...] / Il constitue, conformément aux articles 72 et 74 de la Constitution, un territoire d'outre-mer doté de la personnalité juridique et de l'autonomie interne

- l'**Italie**, avec ses cinq régions (ou provinces) à statut spécial<sup>6</sup>,
- et même **la Finlande** (avec les îles Åland<sup>7</sup>),

nous offrent des pistes très intéressantes de comparaison et de réflexion, comme on le verra.

❖ **4. Définir les « contours » d'un statut de large autonomie, c'est – si j'ai bien compris la portée du sujet qu'il m'est imparti de traiter – se limiter au contenant plus qu'au contenu, à l'enveloppe davantage qu'à la substance.** C'est définir un cadre constitutionnel susceptible de permettre la mise en œuvre d'un statut d'autonomie, qui prendra, au terme d'un processus à définir, la forme d'un acte législatif, voire constitutionnel, de l'État, mais qui pourra avoir été élaboré sur la proposition ou avec l'accord de la Guyane – sur décision de son assemblée et/ou avec le consentement de ses électeurs se prononçant par la voie du référendum.

a) Il est évident que, s'il ne s'agissait que d'envisager la transformation de la Guyane en collectivité d'Outre-mer régie par l'article 74 de la Constitution, nous ne serions pas réunis aujourd'hui autour du thème de la révision constitutionnelle puisqu'à droit constitutionnel inchangé, cette évolution est possible – sous réserve que les électeurs guyanais le décident - ce qui n'est pas gagné d'avance...

En outre, l'article 74 souffre lui-même de quelques imperfections et insuffisances ; en particulier, il ne comporte pas les mécanismes démocratiques permettant aux électeurs d'approuver les modifications du statut de leur collectivité : choisir d'y entrer, c'est donc faire une sorte de « saut dans l'inconnu » puisqu'une fois l'article 73 quitté, on ne dispose d'aucune espèce de garantie quant à la définition ultérieure du régime législatif et du partage de compétences entre l'État et la collectivité.

b) Il faut donc « inventer » autre chose, **ce que le pouvoir constituant peut faire, puisqu'il est juridiquement souverain**, et n'est soumis au respect d'aucune autre norme de droit interne. Pour citer me Pr. Carré de Malberg, « *au delà de la Constitution, il ne subsiste plus que du fait* ». Toutefois, il faut rappeler que les révisions sont censées respecter la « forme républicaine du gouvernement », sans que l'on sache trop ce que la conception française de la République recouvre, du moins en droit. En tout état de cause, le Conseil constitutionnel a décliné sa compétence pour exercer un tel contrôle (Cons. const., n° 2003-469 DC du 26 mars 2003<sup>8</sup>).

---

<sup>6</sup> **Const. italienne du 27 déc. 1947, art. 116.** - Des formes et des conditions particulières d'autonomie sont attribuées au Frioul-Vénétie Julienne, à la Sardaigne, à la Sicile, au Trentin-Haut Adige/Südtirol et au Val d'Aoste, selon les statuts spéciaux respectifs adoptés par loi constitutionnelle.

<sup>7</sup> **Const. du 1<sup>er</sup> mars 2000. – Art. 120.** - *Statut spécial de la province d'Åland.* - La province d'Åland dispose de l'autonomie, conformément aux dispositions spécifiques de la loi sur l'autonomie d'Åland.

<sup>8</sup> 1. Considérant que la compétence du Conseil constitutionnel est strictement délimitée par la Constitution ; qu'elle n'est susceptible d'être précisée et complétée par voie de loi organique que dans le respect des principes posés par le texte constitutionnel ; que le Conseil constitutionnel ne saurait être appelé à se prononcer dans d'autres cas que ceux qui sont expressément prévus par ces textes ; / 2. Considérant que l'article 61 de la Constitution donne au Conseil constitutionnel mission d'apprécier la conformité à la Constitution des lois organiques et, lorsqu'elles lui sont déférées dans les conditions fixées par cet article, des lois ordinaires ; que le Conseil constitutionnel ne tient ni de l'article 61, ni de l'article 89, ni d'aucune autre disposition de la Constitution le pouvoir de statuer sur une révision constitutionnelle ; / 3. Considérant qu'il résulte de ce qui précède que le Conseil constitutionnel n'a pas compétence pour statuer sur la demande susvisée, par laquelle les sénateurs

La révision constitutionnelle annoncée par le Président de la République peut permettre de doter enfin et sans doute définitivement - l'Outre-mer d'un cadre constitutionnel à la fois évolutif, assoupli et démocratisé qui permette à chaque territoire une évolution qui lui soit propre, conforme à la volonté de sa population. Les occasions de cette sorte ne se présentent pas si souvent, et constituent donc une opportunité à ne pas manquer pour tracer les voies d'un avenir constitutionnel renouvelé pour l'Outre-mer français.

Il s'agit donc de prolonger et d'amplifier le mouvement amorcé par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 :

- 1/ permettre des évolutions adaptées ;
- 2/ recueillir l'accord des électeurs du territoire concerné ;
- 3/ adopter des solutions statutaires et institutionnelles innovantes, protectrices des libertés locales,

et, le tout, sans déroger :

- 1/ ni aux principes de l'État de droit,
- 2/ ni aux règles qui garantissent l'unité nationale et l'indivisibilité de la République ainsi que l'uniformité des droits constitutionnels des citoyens français, quelle que soit leur origine, sur l'ensemble du territoire national.

Je suppose donc ici que l'on peut être *a priori* d'accord pour exclure du champ de nos débats des solutions « séparatistes » - tels que l'indépendance-association, ou d'autres solutions juridiquement délétères impliquant une « citoyenneté à plusieurs vitesses » et une restriction des droits civiques - qui sont d'ailleurs peu compatibles avec nos traditions républicaines : sur ce point précis, le précédent de la Nouvelle-Calédonie et de son corps électoral restreint n'est pas à dupliquer, quelles que soient ses justifications dans le cadre du processus politique très particulier de ce territoire.

\*  
\* \*

### **Annonce de plan :**

J'examinerai successivement les quatre points suivants :

---

requérants lui défèrent, aux fins d'appréciation de sa conformité à la Constitution, la révision de la Constitution relative à l'organisation décentralisée de la République approuvée par le Congrès le 17 mars 2003,



**1. Les insuffisances et les « angles morts » du cadre constitutionnel actuel, et spécialement des articles 72-3, 73 et 74.**

**2. Les enseignements du droit comparé en termes de solutions évolutives, protectrices des libertés locales et des droits des citoyens**

**3. Ce que pourrait être le cadre constitutionnel renouvelé d'un statut évolutif et différencié d'autonomie pour chacun des territoires de l'Outre-mer français, dans le cadre d'un État de droit toujours unitaire, et la forme des dispositions constitutionnelles à insérer dans la révision à venir.**

\*

\* \*

## **I. Les insuffisances et les « angles morts » du cadre constitutionnel actuel et spécialement des articles 72-3, 73 et 74.**

**1.1.** Incontestablement, la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 a constitué une évolution remarquable du droit de l'Outre-mer, en introduisant dans la Constitution des procédures et des garanties nouvelles :

- le **principe même de possibles évolutions statutaires** qui avait disparu du texte constitutionnel après le 4 février 1959 par expiration des effets de l'article 76, alors que la Constitution posait expressément ce principe en son article 75<sup>9</sup> ;
- le **principe démocratique**, selon lequel les changements de statut de l'article 73 vers l'article 74 ou vice-versa, ou certaines évolutions institutionnelles spécifiques aux DROM (collectivité unique, assemblée unique) doivent recueillir le consentement des électeurs ;
- pour les collectivités régies par l'article 73 des **éléments de souplesse dans l'adaptation des normes**;
- dans le cas des collectivités régies par l'article 74 des **éléments de souplesse – permettant un statut « sur mesure » et une échelle de spécialité législative, et des garanties spécifiques**, telles que la possibilité de saisir le Conseil constitutionnel pour constater la méconnaissance par le législateur des compétences qui leur sont attribuées par le statut.

Cette réforme constitutionnelle a ainsi :

- permis la tenue de **5 consultations statutaires et de 4 consultations institutionnelles**,
- conduit à trois changements de statuts, avec :
  - o la **création de deux C.OM. régies par l'article 74** par détachement d'un DOM (Saint-Barthélemy et Saint-Martin),
  - o à **l'accession d'une C.O.M. de l'article 74 au statut de l'article 73** (Mayotte)
- la disparition, mais seulement en Guyane et en Martinique pour l'instant, de l'absurde système des deux collectivités territoriales majeures et concurrentes sur un même territoire ;

---

<sup>9</sup> **Constit. du 27 oct. 1946, art. 75.** - Les statuts respectifs des membres de la République et de l'Union française sont susceptibles d'évolution. / Les modifications de statut et les passages d'une catégorie à l'autre, dans le cadre fixé par l'article 60, ne peuvent résulter que d'une loi votée par le Parlement, après consultation des assemblées territoriales et de l'Assemblée de l'Union.

- institué un régime statutaire d'une grande souplesse et d'une grande diversité pour les COM de l'article 74, qui comprend désormais des statuts modulant la spécialité législative et le transfert de compétences, allant de la Polynésie française très autonome à Saint-Pierre et Miquelon très largement soumis au droit commun national (alors que le statut des anciens TOM, longtemps perçu comme une antichambre l'indépendance ne permettait pas de manière évidente cette modulation).

**1.2.** Pour autant, la révision de 2003, alors que quinze années déjà se sont écoulées depuis sa promulgation, a montré ses limites :

**1.2.1 Le régime des collectivités régies par l'article 73 est perçu comme trop contraignant** – mais peut-il en aller autrement dès lors qu'est posé le principe d'identité législative adaptée ?

À mon avis, on critique un peu trop vite ses limites fondamentales, qui n'ont que peu à voir avec l'éventuelle frilosité des collectivités concernées, ou avec les conditions d'exercice du pouvoir législatif au niveau national, souvent trop cahotiques et trop éloignées des préoccupations de l'Outre-mer ... Mais enfin, il existe bien une opinion très répandue sur ce point, et elle n'est pas totalement infondée ! Il est certain que la démarche du Constituant de 2003 est restée prudente – *trop* prudente ? - sur la question des adaptations des lois et règlements par les institutions territoriales, dans un contexte politique où il convenait de réaffirmer la « primauté » du principe d'identité et de bien distinguer les régimes respectifs de l'article 73 et de l'article 74.

**1.2.2.** Par ailleurs, l'article 74 – ou du moins l'interprétation et utilisation qui en ont été faites, notamment par les juridictions - **s'est révélé incomplet et parfois trop contraignant pour les collectivités**, confrontées à des problèmes juridiques d'une grande complexité, notamment dans la définition et la protection de leurs compétences, et dans la détermination des normes étatiques applicables sur leur territoire ;

**1.2.3.** En outre, **les garanties constitutionnelles** dont bénéficient les collectivités ultra-marines sont – comme d'ailleurs celles des collectivités territoriales en général dans la tradition constitutionnelle française, encore trop limitées quant à la protection de leur existence, de leur stabilité institutionnelle et de leurs compétences contre les incursions du législateur national :

- a) ainsi, si les articles 73 et 74 garantissent la substance d'un régime statutaire, **ils ne protègent en rien l'existence même d'une collectivité déterminée**, que le législateur peut en théorie diviser, subdiviser, supprimer ou remplacer sans même consulter les électeurs intéressés ;
- b) **ce qu'une loi, même organique, a fait, une autre peut le défaire...** les collectivités n'ont pas le pouvoir de s'opposer à une modification de la substance

de leur statut, du moins tant que le législateur qui entend le modifier respecte la Constitution ;

- c) **les collectivités ne peuvent saisir directement le Conseil constitutionnel que dans des hypothèses assez limitées** (et seules le peuvent les trois COM « dotées de l'autonomie » de l'art. 74 : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin), outre la procédure de question prioritaire de constitutionnalité qui est d'un piètre secours pour assurer la protection des compétences locales ;
- d) En matière d'**engagements internationaux et européens**, les collectivités ultra-marines, si elles ne sont pas dénuées de quelque pouvoir d'initiative, sont sans prises sur la modification du droit applicable sur leur territoire ;
- e) Enfin, **les collectivités ultra-marines n'ont pas un accès direct au processus décisionnel législatif national** que ce soit pour l'élaboration de leur statut propre come pour celle des normes étatiques applicables sur leur territoire : « leurs » parlementaires sont les élus de la Nation, et non les représentants de la collectivité « majeure » qui ne les désigne pas puisque – pour les sénateurs, ses élus ne sont qu'une part relativement faible des « grands électeurs » ; en outre, la participation même à titre consultatif d'élus territoriaux aux travaux du Parlement est étrangère à la tradition française.

**1.2.4.** Dans le domaine des **garanties démocratiques**, le Constituant s'est, à l'évidence, montré beaucoup trop timoré – et la situation n'a pas évolué depuis...

- a. Certes, ces garanties – réservées à l'Outre-mer, au nom du droit à l'autodétermination, auquel le Conseil constitutionnel a fort heureusement et intelligemment reconnu en 2000 une portée en droit interne – sont réelles, mais elles s'arrêtent – outre le cas de la collectivité/assemblée unique - à la seule question du changement de statut ;
- b. Les autorités nationales sont en droit de ne donner aucune suite à un changement statutaire pourtant approuvé par les électeurs ; ces derniers donnent donc leur autorisation pour un tel changement, mais le statut lui-même peut ne jamais intervenir... La possibilité d'une telle inertie du législateur, assez étonnante sur le plan des principes, n'est pas une hypothèse d'école : je puis témoigner que l'adoption du statut de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin (loi organique du 23 février 2007, promulguée plus de 3 ans après la votation du 7 décembre 2003) a bien failli ne jamais intervenir, au motif – évidemment fallacieux – que l'on ne trouvait pas le temps pour le faire voter avant la fin de la Législature 2002-2007 !
- c. Ainsi, l'obligation de recueillir le consentement des électeurs ne s'applique pas aux adaptations du droit national dans les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution ;

- d. Et, surtout, dans les COM de l'article 74, aucune modification du statut – et notamment sur les compétences respectives de l'État et de la COM ou sur la variation de l'intensité du régime de spécialité législative – l'intervention obligatoire des électeurs est exclue : seul le Président de la République peut décider d'organiser une telle votation - et encore n'y est-il pas tenu, le vote des électeurs n'ayant qu'une portée consultative et non décisionnelle.
- e. On touche là l'un des problèmes – anciens – de **la conception ultra-représentative de la démocratie française** et de la réticence des élus à admettre que les électeurs, qui sont jugés suffisamment doués de discernement pour élire des équipes au programme multisectoriel plus ou moins élaboré, et plus ou moins réalisable, voire mais qui sont – ces électeurs - en revanche jugés totalement inaptes pour se prononcer sur une question ponctuelle. Quant à l'idée qu'une fraction des électeurs puisse organiser un référendum sur un texte déjà adopté par les élus, elle est généralement jugée très sévèrement par ces derniers – et par les universitaires en général, tant la méconnaissance en France des expériences étrangères sur ce point conduit facilement à la caricature et aux préjugés : ces procédures démocratiques ne seraient pas *républicaines*, elles seraient d'essence *démagogique*, voire *populiste*, et vouées seulement à ces démocrates incultes que sont les Suisses, les Américains, les Italiens, les Baltes, les Slovènes, et autres peuples (de plus en plus nombreux, soit dit en passant) qui n'ont pas atteint le niveau de la démocratie française, forcément indépassable et exemplaire, de ce qui peut être pourtant regardé, très objectivement, comme une dérive vers la concentration et la confiscation du pouvoir décisionnel par une aristocratie électorale, *les représentants de la Nation souveraine s'érigeant en représentants souverains de la Nation...*
- f. Or, il est certain que l'**absence de mécanismes référendaires d'initiative minoritaire**, et notamment d'initiative populaire, comme il en existe pourtant dans de nombreux systèmes constitutionnels où ils fonctionnent parfaitement – je pense aux cantons suisses, d'une population semblable à certaines de nos collectivités ultra-marines - pèse lourd dans les perspectives d'évolution. Dès lors, en effet, que les électeurs ne peuvent plus – dans le cadre de l'article 74 – exercer le moindre choix sur le statut de leur collectivité une fois le principe même du passage vers l'article 74 admis. C'est sans doute – avec d'autres facteurs – l'un des obstacles les plus dirimants à une évolution « autonome » des collectivités régies par l'article 73, alors même que l'article 74, on le sait bien, ne mérite « ni l'excès d'honneur, ni l'indignité » qu'on lui témoigne...

\*

\* \*

## II. Les enseignements du droit comparé en termes de solutions souples et évolutives, protectrices des libertés locales.

Ayant évoqué les insuffisances du cadre constitutionnel actuel, j'ai indiqué, en creux, ce que l'on y pourrait trouver dans le cadre d'une réforme constitutionnelle.

Il se trouve que le droit comparé nous offre des pistes très intéressantes sur un certain nombre de points :

- 1/ la **souplesse et la spécificité du cadre constitutionnel** ;
- 2/ **une forme de « pouvoir constituant » sub-national** avec l'adoption du statut particulier de la collectivité autonome à l'initiative de ses électeurs ou de son assemblée, et/ou avec l'accord des mêmes (électeurs, assemblée), le cas échéant par la voie d'un processus de décision conjointe de son assemblée délibérante et du Parlement national ;
- 3/ la **participation effective aux compétences normatives de l'État**, y compris dans le domaine de l'application du droit européen et du droit conventionnel (*ie* issu des traités internationaux) ;
- 4/ des **garanties constitutionnelles – et notamment juridictionnelles** (par la saisine du juge constitutionnel) de leur existence, de leur compétences, etc.

\*

### 2.1. Un cadre constitutionnel spécifique :

L'idée d'une **constitutionnalisation très précise des statuts d'autonomie** peut aller très loin : ainsi, le statut des cinq régions italiennes un statut spécial est-il déterminé par des lois constitutionnelles spécifiques pour chacune de ces régions.

Le statut constitutionnel des trois pays des Antilles irlandaises est encore plus original dans la structure mise en place : en effet, le « Statut du royaume » (*Status van het*) du 28 octobre 1954, qui est un texte distinct de la Constitution néerlandaise elle-même (*Grondwet*), laquelle ne régit que la partie européenne – l'État des Pays-Bas - ainsi que les trois îles antillaises de Bonaire, Saint-Eustache et Saint-Thomas qui sont devenues en 2010 des communes d'Outre-mer dont le statut n'est pas sans rappeler celui de nos collectivités de l'article 73) mais qui en possède la même valeur, organise les relations entre quatre entités : le Royaume et les trois pays d'Outre-mer ; ce statut possède la particularité de pouvoir n'être

modifié qu'avec l'accord conjoint des parlements des trois pays autonomes et du Parlement du Royaume<sup>10</sup>.

On constate, ainsi, que le statut d'un pays autonome peut se trouver hors du texte formel de la Constitution nationale, sans pour autant impliquer une quelconque indépendance en droit international.

Dans le texte initial de la Constitution de 1958, les dispositions relatives à la Communauté, incluses dans un titre particulier de la Constitution, comprenaient les articles 77 à 87 ; ces dispositions pouvaient être modifiées par une procédure spéciale de révision constitutionnelle – l'article 85 – qui faisait intervenir le Parlement et le Sénat de la Communauté, composé de représentants des États membres.

De manière générale, on constate que les dispositions constitutionnelles italiennes, espagnoles, portugaises et néerlandaises qui régissent l'autonomie des entités à statut spécial sont particulièrement détaillées :

- 15 articles en Espagne, 9 au Portugal – étant entendu que les « articles » des Constitutions espagnole et portugaise sont souvent beaucoup plus longs que chez nous : l'article 227 de la Constitution portugaise consacré aux compétences des régions autonomes compte une trentaine d'alinéas ; l'article 149 espagnol ayant le même objet en compte 34... ;
- 60 au Pays-Bas ;
- la loi constitutionnelle italienne portant statut du Val d'Aoste comporte à elle seule 51 articles, et celle portant statut de la Sicile une quarantaine...

Il est certain que, plus le cadre constitutionnel est détaillé, plus l'autonomie des entités à statut spécial est protégé contre les incursions des institutions nationales, tandis qu'un texte constitutionnel trop elliptique donne au juge constitutionnel une marge de manœuvre peut-être excessive, qui bénéficie rarement aux collectivités décentralisées...

\*

## **2.2. Une forme de « *pouvoir constituant/instituant* » sub-national.**

C'est là l'un des composants de la notion d'autonomie : l'entité autonome détermine – au moins pour partie - sa propre organisation institutionnelle, son propre régime législatif, ses propres compétences. Elle dispose donc d'un « statut » qui n'est pas seulement l'œuvre du Parlement national mais qui est élaboré avec son accord ou sur sa proposition.

---

<sup>10</sup> **Art. 55 du Statut : 1.** Les amendements au présent Statut sont effectués par loi du Royaume. / 2. Un projet de révision adopté par les États généraux ne doit pas être approuvé par le roi avant d'être accepté par Aruba, Curaçao et Sint Maarten. Cette acceptation doit être donnée par une loi du pays. / Une telle loi du pays n'est adoptée qu'après avoir été approuvée par les États lors de deux lectures. Si le projet est adopté en première lecture par les deux tiers des suffrages exprimés, il est censé être approuvé immédiatement. La deuxième lecture a lieu un mois après l'adoption du projet en première lecture. / 3. Si un projet visant à modifier le Statut est incompatible avec la Constitution des Pays-Bas, le projet est traité comme un projet de loi constitutionnelle de révision de la Constitution, à condition que les deux chambres, lors de la deuxième lecture de la modification proposée, l'adoptent à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Différentes procédures sont envisageables, comme nous le montrent les exemples espagnols, portugais ou néerlandais :

- **déclenchement du processus autonome au niveau territorial**, sans que les autorités nationales puissent s'y opposer en opportunité – sous réserve évidemment d'un contrôle de constitutionnalité et de légalité ;
- **pourvoir exclusif d'initiative des autorités autonomes** pour l'adoption ou la modification statutaire (ce qui entraîne le cas échéant une limitation du droit d'amendement du Parlement sur la loi statutaire ;
- **pouvoir de co-décision** partagé entre le Parlement national et l'assemblée autonome pour l'adoption et la modification du statut ;
- **participation des autorités autonomes aux délibérations des institutions nationales** (Parlement – séances plénières ou commissions, Conseil d'État) ;
- obligation d'un **référendum statutaire** pour approuver le projet.

\*

**2.3. La participation effective aux compétences normatives de l'État**, y compris dans le domaine de l'application du droit européen et du droit conventionnel (*ie* issu des traités internationaux) est assurée dans un certain nombre de systèmes constitutionnels étrangers.

Ainsi, les pays autonomes antillais du Royaume des Pays-Bas disposent-ils d'un droit de veto sur l'entrée en vigueur de certaines lois nationales sur leur territoire, et sur la conclusion ou la dénonciation des engagements internationaux qui y sont applicables.

De même, dans les systèmes belge ou allemand, les autorités nationales sont tenues de prendre en compte la volonté des entités fédérées dans l'élaboration de la position nationale à tenir dans les négociations au sein de l'Union européenne.

**2.4. Les garanties constitutionnelles – et notamment juridictionnelles** (par la saisine du juge constitutionnel) de l'existence des entités autonomes, de leur compétences, etc. sont évidemment d'autant plus effectives que les textes constitutionnels sont précis. On l'a déjà dit. Dans la totalité des États « autonomiques », la saisine du juge constitutionnel est largement ouverte aux entités autonomes, qui disposent ainsi des voies de droit nécessaires pour faire assurer le respect de leur statut, conformément d'ailleurs à l'article 11 de la Charte européenne de l'autonomie locale<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> **Art. 11.** - Les collectivités locales doivent disposer d'un droit de recours juridictionnel afin d'assurer le libre exercice de leurs compétences et le respect des principes d'autonomie locale qui sont consacrés dans la Constitution ou la législation interne.



\*  
\* \*

### **III. QUELLES ORIENTATIONS, QUEL CONTENU, POUR LA RÉVISION CONSTITUTIONNELLE ?**

Deux options sont envisageables, selon la démarche politique que l'on suite suivre ; elles sont parfaitement cumulables, et ne nécessiteraient d'ailleurs que le dépôt de seulement deux amendements (certes, d'un « volume » inégal) au projet de loi constitutionnelle.

- **l'hypothèse de compléments à l'article 73**, qui étendrait les garanties dont disposent les « collectivités uniques » (Guyane, Martinique et Mayotte) en « blindant » leur statut et leurs compétences et en leur ouvrant un champ d'intervention permanent dans le domaine législatif et réglementaire, limité à une ou deux matières qui pourraient être admises sans problèmes politiques majeurs (environnement et ressources naturelles, notamment) ;
- **l'hypothèse de la création de la catégorie des « pays d'Outre-mer » (P.O.M.) dotés d'une large autonomie à définir ultérieurement, dans le cadre d'un Statut-cadre des pays d'Outre-mer, qui serait annexé à la Constitution** : toutes les collectivités ultra-marines seraient éligibles à ce statut entièrement nouveau, sous réserve de l'accord de leurs électeurs.

-> Je vais maintenant détailler ces propositions.

#### **3.1. L'hypothèse de substantiels compléments à l'article 73.**

On se situe donc résolument ici dans la perspective d'un renforcement de l'article 73 qui n'en dénaturerait pas l'esprit, et notamment pas le principe d'identité législative auquel, semble-t-il, la population accorde une importance politique certaine (du moins l'a-t-elle montré en 2010, et c'est pour le moment le seul indicateur fiable de la volonté démocratiquement exprimée des électeurs de la Guyane.

On appliquerait ce complément aux collectivités qui sont déjà « unique » sur leur territoire, c'est à dire aux collectivités qui exercent déjà les compétences départementales et régionales : il n'y a en effet aucune espèce d'intérêt à conforter et à complexifier encore le statut à bien des égards ubuesque, des régions monodépartementales encore existantes (Guadeloupe, La Réunion). Seules seraient donc ici concernées la Guyane, Mayotte et la Martinique.

J'examinerai trois points :

- Le « blindage » par la loi organique des compétences et du régime institutionnel de la collectivité unique ;

- l'octroi à la collectivité d'un pouvoir normatif permanent dans quelques matières déterminantes pour le développement local.
- l'institution de garanties constitutionnelles nouvelles, notamment démocratiques et juridictionnelles.

### **A. Le « blindage » des compétences et du régime institutionnel.**

L'idée est ici d'importer au profit de ces collectivités les garanties qui existent déjà dans l'article 74 : une **loi organique** – et non plus une loi ordinaire – fixerait le statut particulier de la collectivité unique, qui est d'ailleurs des collectivités à statut particulier au sens de l'article 72 (comme la Corse). Ce réhaussement du statut dans la hiérarchie des normes renforcerait sa protection ; il ne serait plus possible de modifier le régime existant des compétences, notamment, par la loi ordinaire. La collectivité serait ainsi assurée d'une forme nouvelle de stabilité fonctionnelle, qui la préserverait de l'application des lois ordinaires de réforme des collectivités locales, rarement adaptées aux spécificités de l'Outre-mer. Le domaine de la loi organique statutaire s'étendrait aux ressources de la collectivité et donc au régime de ses dotations.

Il n'y a là rien de profondément révolutionnaire ni d'infaisable techniquement : l'article 74 le démontre. Il faudra simplement bien estimer certaines difficultés techniques que l'article 74 lui-même a révélées ; le complément de l'article 73 serait d'ailleurs l'occasion de préciser et de compléter l'article 74 en ce qu'il a de lacunaire.

### **B. L'octroi d'un pouvoir normatif permanent dans quelques matières déterminantes pour le développement local.**

On estime généralement que les « domiens » sont majoritairement attachés au principe d'identité législative auquel ils attribuent, à tort ou à raison, le mérite de les préserver de « dérives autonomistes » (je place là des guillemets) qui pourraient conduire, dans l'imaginaire collectif, à la disparition du régime de droit commun de protection sociale, de droit du travail etc.

C'est la raison communément admise, semble-t-il - *mais je m'exprime là sous réserve de l'appréciation de plus fins connaisseurs que moi de la vie politique locale* - du rejet massif (70 et 78 % des suffrages exprimés, respectivement) par les électeurs de Guyane et de Martinique du statut de l'article 74 en janvier 2010. Quant à Mayotte, l'idée même de l'autonomie, assimilée à la période honnie durant laquelle l'île fut soumise à la domination des Comores autonomes (1961-1974) y est regardée comme une abomination que nul ne saurait sérieusement proposer sans immédiatement se suicider sur le plan politique.

Si l'on prend acte ce qui semble une réalité politique bien établie, et sous réserve évidemment que de nouvelles consultations populaires n'effacent pas les précédentes, on peut envisager, tout en préservant le « noyau dur » de l'identité législative – pour simplifier, les branches du droit qui affectent directement le statut des personnes, les droits sociaux, etc.) – envisager de transférer de manière permanente aux collectivités le pouvoir d'intervenir sous forme réglementaire dans le domaine de la loi et du décret, et donc au lieu et place du Parlement et du Gouvernement.

Cette habilitation permanente pourrait ne porter que sur quelques secteurs du droit, clairement identifiés mais largement entendus : pour la Guyane, on songe évidemment à l'environnement, aux ressources naturelles (biologiques et géologiques), à l'énergie. On verrait ainsi la Guyane dotées d'une partie des compétences des collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Deux limites évidentes à ce transfert du pouvoir normatif doivent être évoqués :

- d'une part, cela va de soi, dès lors que la Guyane demeurerait une RUP (il est inutile d'agiter des craintes absolument sans aucun fondement sur ce point – cf. le statut des Canaries, des Açores ou de Madère), **il lui appartiendrait, dans son domaine de compétences normatives, de transposer et de mettre en œuvre le droit de l'Union européenne**, ce qui n'est pas une mince affaire... À défaut, l'État devrait pouvoir se substituer aux autorités territoriales défaillantes, sous le contrôle du juge ;
- D'autre part, cela va de soi également, **ce pouvoir normatif s'exercerait dans les limites de la Constitution et des engagements internationaux**, notamment pour ce qui concerne le **respect des droits fondamentaux et des libertés publiques et individuelles**.

Il me semble qu'un tel transfert – partiel, bien délimité, mais néanmoins substantiel - de compétences normatives ne heurterait pas le sentiment populaire majoritaire... surtout s'il était accompagné de garanties démocratiques nouvelles.

### **C. L'institution de garanties constitutionnelles nouvelles.**

Toujours dans le cadre de l'article 73 complété, il faudrait songer à poser des principes que la loi organique viendrait mettre en œuvre, en s'inspirant des exemples étrangers :

**1° la garantie de l'association à l'exercice des compétences normatives de l'État :** la possibilité pour la collectivité d'être mieux associée à la détermination des normes étatiques applicables sur son territoire (accès direct au Parlement, droit de veto sur certains textes, dont les traités, obligation de veiller aux intérêts particuliers des collectivités dans les négociations européennes, etc.)

**2° la garantie démocratique :** pour les électeurs qu'ils pourraient se saisir, par la voie de l'initiative populaire minoritaire, des textes adoptés dans le cadre des nouveaux pouvoirs normatifs de la collectivité, pour les approuver ou les imputer ;

**3° la garantie juridictionnelle :** un accès direct de la collectivité au juge constitutionnel dans le but de la défense de son statut et de ses compétences.

Ces trois types de garanties pourraient évidemment être étendues aux COM de l'article 74.

Voici donc ce que pourrait être l'article 73 complété, dans le sens d'une « autonomie » proche de celle de l'article 74 sous bien des aspects, mais qui garantirait l'essentiel de l'identité législative et le maintien d'un socle incompressible de droit commun en Guyane, spécialement en matière de droits individuels et collectifs largement entendu.

\*

### **3.2. L'hypothèse de la création de la catégorie des « pays d'Outre-mer » (P.OM.) dotés d'une large autonomie à définir ultérieurement, dans le cadre d'un Statut-cadre des pays d'Outre-mer, qui serait annexé à la Constitution.**

Avec un tel statut, que je vais vous détailler, on sort évidemment du cadre de 2003 en innovant considérablement mais, vous l'allez voir, dans le strict respect de la volonté des populations intéressées, qui seront toujours appelées, le moment venu, à se prononcer sur leur loi statutaire.

#### **A. Le statut-cadre des « pays d'outre-mer » :**

Je retiens pour le moment cette terminologie de *pays d'Outre-mer* pour bien nous démarquer de l'existant. Elle présente l'avantage, outre d'être nouvelle en droit constitutionnel français, de figurer déjà dans le droit de l'Union européenne – pour les « PTOM » - et elle caractérise assez bien une entité non souveraine qui est beaucoup plus qu'une collectivité territoriale dotée d'attributions administratives, sans utiliser le terme « État (autonome) » propre à certains systèmes fédéraux (mais aussi à la Communauté de 1958. Le terme est assez présent dans le droit comparé (cf. les *Länder* allemands ou autrichien ; le terme de *Land* existe aussi en néerlandais ; les Portugais utilisent les termes de *régions autonomes*, les Espagnols ceux de *comunidades autonomas*, les Canadiens ont des *provinces* et des *territoires*, etc.).

1) Le *Statut-cadre des pays d'Outre-mer* comporterait tout ce qui, actuellement, manque dans notre système constitutionnel pour garantir une « autonomie » au sens commun que possède ce concept en droit constitutionnel comparé.

J'en ai déjà parlé plusieurs fois, et je n'y reviens que brièvement : il est certain que les garanties nouvelles accordées aux entités autonomes nécessitent un texte constitutionnel détaillé, tant il faudrait déroger, de manière aussi précise que possible, à un état du droit qui reste profondément jacobin, surtout quand il s'agit de toucher à l'exercice des compétences extérieures et européennes de l'État ou aux lois dites « de souveraineté ». Les innovations que nous suggérons (droit de veto sur certains traités, participation directe des entités autonomes au processus législatif national, extension de la saisine du Conseil constitutionnel, etc)

susciteront suffisamment de réticences pour qu'il soit utile d'en préciser la portée et ce, toujours exprimée autant que possible sous la forme, souple, de principes, de droits et de libertés plus que de dispositions excessivement détaillées.

2) Le statut cadre mentionnerait de manière aussi précise que possible les compétences que l'État conserverait en propre – mais sans préjudice d'une forme de « co-décision » ou de consultation avec les entités fédérées dans certains cas :

- Nationalité et état des personnes,
- défense,
- politique étrangère,
- sauvegarde des libertés publiques, organisation de la justice, sécurité intérieure,
- monnaie, droit bancaire, Trésor, etc.

3) Le Statut-cadre permettrait une définition adaptée, souple et évolutive de chacun des statuts particuliers des pays autonomes : la répartition des compétences, le système institutionnel pourrait varier sensiblement d'un pays à l'autre ; en théorie, on pourrait concevoir qu'un pays d'Outre-mer conserve la substance du statut de l'article 73, avec des garanties en plus ! (que j'évoquerais tout à l'heure)

4) Le Statut-cadre n'ayant aucune vocation à devenir une antichambre de l'indépendance, il garantirait évidemment l'unité de nationalité et de citoyenneté ainsi que des garanties uniformes d'exercice des libertés publiques ; il pourrait aussi – pour régler définitivement la question, prévoir dans quelles conditions l'accès à l'indépendance est possible... J'ai tendance à penser depuis longtemps, mais je peux me tromper, que c'est en banalisant cette question, et en donnant aux intéressés la possibilité de s'en saisir eux-mêmes, que l'on évitera qu'elle soit un jour posée.

Bref, le Statut-cadre ne doit constituer en rien un moyen de pousser quiconque dans une direction qu'il ne souhaite pas. C'est pourquoi la « déclinaison » du statut cadre dans chacun des statuts particuliers ne sera possible qu'avec l'accord des électeurs et de l'assemblée délibérante de l'entité autonome.

## **B. LA DÉCLINAISON DU STATUT-CADRE DES « PAYS D'OUTRE-MER » : UN STATUT PARTICULIER, LIBREMENT ADOPTÉ.**

1) S'il n'est pas question d'instituer un « libre-service » constitutionnel qui donnerait à chaque entité une liberté absolue de s'organiser comme elle l'entend – il faut quand même respecter réalité de l'appartenance à l'ensemble national, les devoirs qui en découlent, et les principes constitutionnels y afférents, il est toutefois possible de conférer à chaque pays d'Outre-mer le droit de co-décider, avec les autorités nationales – et principalement le Parlement – le contenu de son statut particulier : régime législatif, partage des compétences, organisation de ses institutions, etc.

Cette co-décision, cette « double-clef » statutaire constituera une profonde innovation dans notre système constitutionnel, où c'est le Parlement qui en principe est le maître de l'organisation des entités territoriales de la République, de la fixation de leurs compétences et

de leurs ressources (l'article 34 de la Constitution définit d'ailleurs en ces termes le domaine législatif afférent).

On peut donc imaginer que la loi organique statutaire soit élaborée selon la procédure suivante, inspirée des exemples espagnols et portugais :

- élaboration du projet par l'assemblée délibérante ;
- procédure de « navette » entre cette assemblée, le Gouvernement et les commissions parlementaires en vue de l'adoption d'un texte consensuel ;
- soumission du projet définitif au Conseil constitutionnel ;
- **approbation par les électeurs** ;
- ratification définitive par l'Assemblée nationale et le Sénat et promulgation par le Président de la République.

Pour être absolument certain que les **autorités nationales** n'entravent pas le processus par leur inertie, il conviendra à chaque étape de prévoir **qu'en l'absence de décision de leur part dans un délai déterminé, le projet local sera considéré comme adopté.**

2) dans un tel processus, l'approbation par les électeurs est évidemment la condition *sine qua non* de l'entrée en vigueur effective du statut d'autonomie ; à la différence de l'état actuel du droit, les électeurs ne se prononcent pas sur un simple principe : **ils sont appelés à approuver un statut d'autonomie complètement rédigé** (étant entendu que certaines questions pourront faire l'objet de votes séparés, comme pour la procédure de révision des Constitutions des cantons suisses). Ils peuvent donc apprécier pleinement la portée de leur choix. C'est là une avancée démocratique décisive. Les auteurs du statut du pays devront donc veiller à apprécier, eux aussi, la portée de leur proposition de statut.

Bien entendu, les modifications ultérieures du statut obéiraient au même processus, au moins pour ses aspects les plus importants (régime législatif et compétences), étant entendu que :

- certaines modifications pourraient entrer en vigueur sans référendum si, dans un certain délai, une minorité des électeurs n'a pas demandé l'organisation d'un tel scrutin ;
- le Gouvernement et le Parlement pouvant toutefois en appeler directement aux électeurs en cas de blocage de l'assemblée.

3) en l'absence de l'adoption du statut particulier de chaque pays d'Outre-mer, le statut d'autonomie demeurerait à l'état virtuel.

Poser ce double principe de l'exigence d'une approbation populaire et, dans l'attente, du maintien du statut en vigueur avant la révision permet de rendre virtuellement « éligible » au statut de pays d'Outre-mer toutes les collectivités ultra-marines :

- les COM de l'article 74, d'abord, étant entendu que, pour elles, le passage au statut de pays d'Outre-mer n'aurait que des conséquences de pure forme et pourrait donc découler de la loi constitutionnelle elle-même ; il suffirait ensuite de compléter, si nécessaire, les statuts particuliers existants pour les mettre en harmonie avec le statut-cadre, ce qui constituerait une

simple formalité, sans nécessité d'un référendum si l'on ne touche pas aux aspects essentiels du statut.

- pour les collectivités régies par l'article 73, en revanche, on ouvrirait certes la porte vers une possible autonomie, mais avec toutes les garanties que j'ai exposées. Cette question pourrait ainsi être banalisée, **les électeurs étant certains de toujours avoir le dernier mot.**

### **C. L'INSERTION DU STATUT-CADRE DES PAYS D'OUTRE-MER DANS LA CONSTITUTION :**

J'ai privilégié une approche globale, susceptible d'intéresser l'ensemble de l'Outre-mer, au-delà du statut de la seule Guyane : cette voie me semble préférable à celle de dispositions particulières à la Guyane, qu'il serait difficile de faire adopter par le Parlement (cf. la question de la Corse) ; en outre, l'idée que la Constitution soit un peu vendue « par appartements » n'est pas particulièrement séduisante, la reproduction du statut dérogatoire de la Nouvelle-Calédonie, et de celui – avorté – d'un statut identique pour la Polynésie française n'étant pas nécessairement la meilleure voie à suivre.

Dans la mesure où un tel statut-cadre, à vocation globale, doit être complet, précis et relativement détaillé, il devrait nécessiter l'insertion dans la Constitution d'une quinzaine d'article, au moins une quinzaine d'articles... Or la place manque de plus en plus dans la Constitution, même si les articles 78 à 87 sont actuellement vacants... il est donc préférable d'annexer le futur Statut-cadre à la Constitution, sous la forme d'un texte qui serait évidemment doté de la même valeur : c'est ce qui a été fait pour l'Accord de Nouméa, par la loi constitutionnelle du 20 juillet 1998, ou encore pour la Charte de l'environnement de 2004 (loi constitutionnelle du 1<sup>er</sup> mars 2005).

Une disposition insérée dans le corps même de la Constitution renverra au statut-cadre et lui donnera ainsi sa pleine valeur constitutionnelle : elle pourrait être ajoutée à l'article 72-4, créé en 2003 et lui-même consacré aux évolutions statutaires<sup>12</sup>.

Pour éviter une excessive rigidification, le Statut-cadre des pays d'Outre-mer pourrait être révisé – au moins sur des points mineurs - comme le Statut du Royaume néerlandais, par accord entre le Parlement en les pays d'Outre-mer (tout comme, sous le régime de la défunte Communauté, avait été prévue à l'article 85 initial de la Constitution une procédure de révision constitutionnel dérogatoire et simplifiée consacrée à la modification de ses règles de fonctionnement<sup>13</sup>).

---

<sup>12</sup> **Art. 72-4 de la Constitution.** - **Aucun changement, pour tout ou partie de l'une des collectivités mentionnées au deuxième alinéa de l'article 72-3, de l'un vers l'autre des régimes prévus par les articles 73 et 74, ne peut intervenir sans que le consentement des électeurs de la collectivité ou de la partie de collectivité intéressée ait été préalablement recueilli dans les conditions prévues à l'alinéa suivant. Ce changement de régime est décidé par une loi organique.** / Le Président de la République, sur proposition du Gouvernement pendant la durée des sessions ou sur proposition conjointe des deux assemblées, publiées au Journal officiel, peut décider de consulter les électeurs d'une collectivité territoriale située outre-mer sur une question relative à son organisation, à ses compétences ou à son régime législatif. Lorsque la consultation porte sur un changement prévu à l'alinéa précédent et est organisée sur proposition du Gouvernement, celui-ci fait, devant chaque assemblée, une déclaration qui est suivie d'un débat.

<sup>13</sup> **Art. 85 de la Constitution.** - Par dérogation à la procédure prévue à l'article 89 **les dispositions du présent titre qui concernent le fonctionnement des institutions communes sont révisées par**

## Conclusion :

Les évolutions que je viens de proposer sont complémentaires, et nullement exclusives ; elles sont raisonnables, et n'obligent dans un premier temps à rien, puisque leur adoption ouvrirait seulement des voies nouvelles, sans forcer quiconque à les emprunter.

Elles s'inscrivent dans la lignée des réflexions antérieures, d'ailleurs commencées en 1946, le Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, qui a pleine force constitutionnelle, fixant toujours l'objectif de conduire les peuples d'Outre-mer à « *la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires* ».

La révision de 2003 a amorcé une évolution qu'il est temps d'amplifier, en insérant dans notre Constitution les éléments de souplesse et d'adaptation qui lui manquent encore, avec les nécessaires et indépassables garanties démocratiques qui doivent les accompagner. Rien ne se fera sans le consentement des populations concernées. Mais rien ne se fera non plus sans l'accord du Parlement constituant, et aussi du Gouvernement et du Président de la République qu'il convient donc de convaincre de la justesse de cette démarche. Cela justifie que les textes qui seront proposés soient rédigés de telle manière qu'ils soient pleinement opérationnels.

*Stéphane Diémert*

## Annexe :

### Proposition d'amendement au projet de loi constitutionnelle.

#### Article additionnel.

I. L'article 72-3 de la Constitution est complété par un nouvel alinéa ainsi rédigé :

*« Les collectivités mentionnées au deuxième alinéa peuvent accéder au statut de pays d'Outre-mer au sein de la République, dans les conditions prévues par le statut-cadre des pays d'Outre-mer, partie intégrante de la présente Constitution »*

II. Le statut-cadre des pays d'Outre-mer est ainsi rédigé :

---

**des lois votées dans les mêmes termes par le Parlement de la République et par le Sénat de la Communauté. / (Loi const. n° 60-525 du 4 juin 1960, I de l'art. unique) « Les dispositions du présent titre peuvent être également révisées par accords conclus entre tous les États de la Communauté ; les dispositions nouvelles sont mises en vigueur dans les conditions requises par la constitution de chaque État. »**



« Statut cadre des pays d'Outre-mer.

« I. - Les pays d'Outre-mer font partie intégrante de la République française et sont soumis à la Constitution.

« Dans les pays d'Outre-mer, les citoyens français ont tous les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils y jouissent des droits et libertés garantis à chacun par la Constitution et par les engagements internationaux de la France.

« Les électeurs des pays d'Outre-mer participent à l'élection du Président de la République et aux référendums. Ils élisent des députés à l'Assemblée nationale.

« Les pays d'Outre-mer sont représentés au Sénat.

« II. - Les pays d'Outre-mer se gouvernent librement et gèrent démocratiquement leurs propres affaires, dans le respect des libertés et droits fondamentaux garantis par la Constitution et les engagements internationaux de la France. Ils peuvent exercer leur propre pouvoir législatif et réglementaire.

« III. - Dans les conditions prévues par une loi organique, le statut de chaque pays d'Outre-mer est adopté conjointement par le Parlement et par l'assemblée délibérante du pays, puis soumis au Conseil constitutionnel afin qu'il se prononce sur sa conformité à la Constitution

« Il ne peut entrer en vigueur qu'après son approbation, par la voie du référendum, par les électeurs du pays.

« Ses modifications ultérieures, adoptées dans les conditions prévues au premier alinéa ne peuvent entrer en vigueur sans le consentement des électeurs du pays, le cas échéant selon la procédure du référendum d'initiative populaire. Une modification du statut que l'assemblée délibérante n'a pas adoptée peut néanmoins être à ces électeurs par le Président de la République sur la proposition du Gouvernement, de l'Assemblée nationale, du Sénat ou d'une fraction des électeurs.

« IV. Le statut de chaque pays d'Outre-mer, qui a la valeur d'une loi organique, détermine :

« 1° la répartition des compétences respectives de l'État et du pays, conformément au V ;

« 2° les conditions dans lesquelles les dispositions législatives et réglementaires intervenant dans le domaine de compétence de l'État y sont applicables, et les procédures selon lesquelles elles sont adoptées ou y sont étendues, le cas échéant avec l'accord des institutions du pays ;

« 3° les conditions dans lesquelles les engagements internationaux de la France y sont applicables, et les modalités selon lesquelles les institutions du pays sont, selon le cas, informées, consultées ou associées quant à leur négociation, puis appelées à approuver l'entrée en vigueur sur son territoire de ceux d'entre eux qui interviennent dans le domaine de ses compétences ;

« 4° les conditions dans lesquelles ses institutions sont consultées, avant sur adoption, sur les dispositions législatives et réglementaires adoptées par les autorités compétentes de l'État et comportant des dispositions particulières au pays ;

« 5° les conditions dans lesquelles le pays est consulté, informé ou associé, selon le cas, aux décisions de politique étrangère le concernant, peut être membre d'une organisation internationale, disposer d'une représentation auprès d'États ou d'organisations internationales, négocier des accords avec ceux-ci, dans son domaine de compétence et, sans préjudice de l'accord des autorités compétentes de la République, conclure ces accords ;

« 6° les conditions dans lesquelles certaines des compétences de l'État peuvent être déléguées au pays pour être exercées sous son contrôle, ainsi que les conditions dans lesquelles l'État et le pays peuvent exercer en commun certaines compétences ;

« 7° les règles et principes généraux gouvernant la composition, l'organisation et le fonctionnement de ses institutions du pays, qui comportent une assemblée délibérante et un organe exécutif élus, ainsi que les modalités de mise en œuvre du droit de pétition et du référendum local ;

« 8° les conditions dans lesquelles le pays peut prendre des mesures justifiées par les nécessités locales en faveur de sa population, en matière d'accès à l'emploi, de droit d'établissement pour l'exercice d'une activité professionnelle ou de protection du patrimoine foncier ;

« 9° les conditions dans lesquelles le délégué du Gouvernement de la République dans le pays a la charge des intérêts nationaux et du respect des lois ;

« 10° les modalités de l'exercice du contrôle juridictionnel sur les actes des institutions du pays, et notamment les conditions dans lesquelles le Conseil constitutionnel se prononce sur la constitutionnalité des actes de son assemblée délibérante intervenant dans le domaine de la loi ;

« 11 ° les conditions dans lesquelles les autorités de la République peuvent, en cas d'urgence et après mise en demeure restée sans résultat, se substituer aux institutions du pays afin de prendre les mesures qui s'imposent pour assurer la sécurité de la population et le fonctionnement normal des services publics ou mettre fin à une violation grave et manifeste des dispositions de la loi fondamentale relatives au fonctionnement des institutions, lorsque ces dernières n'ont pas pris les décisions qui leur incombent ; ces mesures peuvent être soumises à l'autorisation ou à la ratification du Parlement ;

« 12° les modalités selon lesquelles la solidarité nationale s'exerce à l'égard du pays notamment pour la mise en œuvre des dixième à treizième alinéas du préambule de la Constitution de 1946 ;

« 13° la garantie des ressources du pays, dans le respect des dispositions de l'article 72-2 de la Constitution, et les conditions de leur emploi dans le respect des principes de transparence et de responsabilité prévus par l'article 15 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

« V. - Dans chacun des pays d'Outre-mer, les compétences de l'État comprennent notamment :

« 1° la nationalité ; les droits civiques ; la sauvegarde des droits fondamentaux et des libertés publiques et individuelles ; le contrôle des élections et des référendums ;

« 2° la défense ;

« 3° la politique étrangère, sans préjudice des compétences du pays en matière de relations extérieures liées à l'exercice de ses compétences propres ;

« 4° le contrôle de la justice ; le droit pénal général ;

« 5° la sécurité intérieure et le maintien de l'ordre, les prohibitions à l'importation et à l'exportation qui relèvent de l'ordre public ;

« 6° le respect des obligations résultant des engagements internationaux et de l'appartenance à l'Union européenne ;

« 7° la monnaie, le Trésor, crédit et les changes.

« VI. - Les autorités compétentes de l'État peuvent adopter des dispositions législatives ou réglementaires particulières à chaque pays d'Outre-mer.

« Elles veillent, dans la négociation des engagements internationaux de la France, à préserver les compétences du pays et à prendre en compte sa situation particulière.

« VII. - Le Conseil constitutionnel règle les litiges survenus entre l'État et les pays d'Outre-mer dans l'application du présent statut-cadre ; à cette fin, il peut notamment se prononcer, par voie d'action ou par voie d'exception, sur la conformité des lois promulguées aux dispositions du statut de chaque pays ; les questions de répartition des compétences entre l'État et les pays d'Outre-mer peuvent lui être renvoyées à l'occasion d'une instance en cours devant une juridiction.

« VIII. - Une loi organique détermine les conditions dans lesquelles les collectivités mentionnées au dernier alinéa de l'article 72-4 peuvent, sur décision de leur assemblée délibérante et, le cas échéant, de leurs électeurs, opter pour leur transformation en pays d'Outre-mer, ainsi que la procédure selon laquelle est adopté et modifié le statut de chacun des pays d'Outre-mer dans le respect des règles et principes énoncés aux III et IV du présent statut-cadre.»

#### Exposé sommaire :

Le présent article additionnel entend ouvrir de nouvelles perspectives d'évolution à l'ensemble des collectivités d'Outre-mer, qu'elles soient régies par l'article 73 comme par l'article 74.

Il est proposé, à cette fin, de créer la catégorie des pays d'Outre-mer, régie par un statut-cadre, annexé à la Constitution et donc doté de la même valeur. Ce statut-cadre serait ensuite décliné, le cas échéant, dans chacun des pays d'Outre-mer, par un statut particulier qui, ayant valeur de loi organique, serait adopté conjointement par le Parlement et par son assemblée délibérante sous le contrôle du Conseil constitutionnel, puis soumis à l'approbation des électeurs concernés.

À la différence de l'état actuel du droit, fixé par les articles 72-4, 73 et 74, chaque statut particulier, dans son intégralité ne pourra entrer en vigueur qu'avec l'accord exprès des électeurs ; il ne pourra ensuite être modifié qu'avec cet accord, qu'il soit explicite ou tacite (une procédure de référendum d'initiative populaire est prévue à cet effet, de sorte que toute modification, même mineure, du statut d'un pays

d'Outre-mer, déjà adopté par l'assemblée délibérante et par le Parlement, puisse toujours être soumis aux électeurs intéressés si une fraction d'entre eux le demande).

Ce nouveau statut vise à répondre aux difficultés résultant de l'excessive rigidité des actuels articles 73 et 74 : en donnant toujours le dernier mot aux électeurs, notamment sur le régime législatif de chacun des territoires et sur le transferts des compétences de l'État, il empêche toute « dérive » qu'ils ne souhaiteraient pas. Par ailleurs, la nécessité de l'adoption conjointe du statut par le Parlement et par l'assemblée délibérante locale interdit toute évolution non souhaitée, soit par l'État, soit localement.

Cette « double-clef » représente une garantie démocratique fondamentale, de nature à lever les éventuelles objections vers une évolution différenciée de chaque territoire, en amplifiant les garanties démocratiques inscrites dans la Constitution avec la révision constitutionnelle du 28 mars 2003. Elle s'inspire des procédures prévues par les constitutions espagnole et portugaise pour l'édiction des dispositions statutaires respectives des communautés autonomes et des régions autonomes.

Dans le cadre constitutionnel en vigueur, en effet, les électeurs ne sont, le cas échéant, consultés que sur un principe : celui du passage d'une catégorie statutaire vers une autre, autrement dit du statut régi par l'article 73 vers celui régi par l'article 74, ou vice-versa.

Toutefois, une fois qu'une collectivité est régie par l'article 74, ses électeurs et son assemblée ne disposent plus d'aucun moyen de s'opposer à une évolution vers une plus grande autonomie, même s'ils en rejettent les modalités. Il n'existe en effet aucune procédure qui leur permette d'empêcher qu'entre en vigueur sur leur territoire une modification statutaire décidée par le législateur organique.

De même, dans le cas d'une collectivité qui passerait du régime de l'article 74 vers celui de l'article 73, de profondes évolutions du droit commun peuvent modifier la substance même du nouveau statut dans des conditions telles que la volonté des électeurs exprimée à l'occasion du changement de catégorie de la collectivité pourrait être regardée comme méconnue.

En proposant que toute modification statutaire soit susceptible d'être soumise aux électeurs, on rend impossible que leur volonté soit méconnue. On oblige aussi les partisans d'une évolution à présenter un projet complet et détaillé, et donc à cesser de manier comme des slogans des concepts abstraits.

Le dispositif ici proposé est purement facultatif : il n'oblige nulle collectivité à y adhérer ni même à se prononcer sur le principe d'une évolution ; il n'oblige pas non plus les autorités compétentes de l'État à faire droit à des demandes statutaires qui apparaîtraient déraisonnables ; il repose au contraire sur la responsabilité de chacun des acteurs, tant nationaux que locaux, dont l'œuvre commune sera toujours soumise aux électeurs.

Dans ce cadre, toutes les formes d'évolution sont possibles, dès lors que les dispositions du statut-cadre sont respectées : ce dernier fixe un « plafond » à l'autonomie et ouvre néanmoins de larges opportunités d'évolution aux collectivités qui le souhaiteraient ; il n'impose aucun « plancher » :

- ainsi, un pays d'Outre-mer pourrait-il être doté d'une autonomie normative très développée – comme c'est le cas aujourd'hui pour la Polynésie française, assortie d'un régime de spécialité législative étendue ;
- à l'inverse, un autre pourrait choisir un statut dans lequel les lois et règlements nationaux continueraient de s'appliquer dans une large mesure, selon que le curseur de l'identité ou de la spécialité législative varierait en intensité : ainsi, les collectivités actuellement régies par l'article 73 pourraient continuer de bénéficier des garanties dont elles disposent dans le cadre de leur actuel statut, par exemple en ce qui concerne le maintien de l'application de la législation en matière de protection sociale.

En revanche, chacun des statuts serait doté des garanties démocratiques que l'on a décrites plus haut, qui le préserverait de modifications non souhaitées ; en tout état de cause, l'organisation institutionnelle propre à chaque pays, et l'étendue de l'association de ses institutions aux décisions nationales ne serait pas directement liée à la substance même du droit qui y est applicable.

De manière générale, les articles du statut-cadre des pays d'Outre-mer sont rédigés de manière à poser des principes et à ouvrir des perspectives ; leur rédaction évite toute précision excessive, et se limite à poser des bornes maximales à l'autonomie. S'il ne pourra pas dépasser ces bornes, fixées par la Constitution, le législateur organique demeure libre de ne pas les atteindre ; ainsi, s'agissant en particulier de la délimitation des compétences minimales de l'État, l'énumération du V du statut cadre, volontairement réduite aux seuls compétences les plus fondamentales, ne peut avoir pour effet de contraindre le législateur organique

La présente proposition contribuera à une rénovation profonde et démocratique du cadre constitutionnel de l'Outre-mer français : elle entend régler, pour les prochaines décennies, les conditions d'une évolution statutaire différenciée, adoptée aux spécificités de chaque territoire, en espérant mettre fin à des débats qui deviendront sans objet dès lors que la décision appartiendra, en toute circonstance, aux électeurs eux-mêmes.

Jeudi 5 avril 2018

Etats Généraux de la Guyane

Quelle évolution de la Constitution pour quelle autonomie ?

Justin DANIEL

Professeur de science politique

Université des Antilles

Directeur du LC2S (UMR CNRS 8053)

## **Modèle statutaire et stratégie de développement pour la Guyane**

### **I) En guise d'introduction**

Le thème de cette intervention tourne autour de la question éternellement débattue de l'articulation entre statut politico-institutionnel et développement. Une interrogation qui, d'une certaine façon, fait penser à l'aporie de la poule et de l'œuf. Quelle est la nature du lien entre ces deux enjeux ? Quel est le sens de la relation ? Qui est premier, le statut ou le développement ?

À vrai dire, pour le politiste spécialisé dans l'étude des sociétés de la Caraïbe, cette problématique est devenue familière au fil du temps. Elle est, en quelque sorte, dictée par un constat qui s'impose à l'observation de l'ensemble des territoires non indépendants de la Caraïbe et des Amériques dont les statuts actuels remontent aux années 40 du siècle dernier.

Ces statuts correspondent à une tentative pour concilier trois libertés constitutives d'une forme d'autonomie soulignée en 1955 par le leader politique portoricain Luis Munoz Marín<sup>1</sup>. Une combinaison qui se décline selon des modalités variables en

---

<sup>1</sup> « La liberté est faite d'éléments multiples. En mettant l'accent sur une forme particulière de liberté politique, on peut compromettre les chances de liberté économique ou de liberté culturelle ». Conférence de son Excellence Luis Muñoz Marín, Gouverneur de Porto Rico, « L'État national dans le monde international », 3 août 1955 (archives de la Fondation Muñoz Marín).

fonction des traditions juridico-institutionnelles : liberté **économique**, liberté **politique**, liberté **culturelle**. Cette appréciation n'est pas d'ailleurs sans rappeler le fameux discours des « trois voies et cinq libertés » prononcé par Aimé Césaire en février 1978<sup>2</sup>.

Ces questionnements sont donc loin d'être nouveaux. Ce qui l'est, en revanche, c'est d'une part, le **contexte** qui a profondément évolué depuis la revendication du statut spécial d'autonomie de gestion pour la Guyane portée par Justin Catayée et la tenue du Congrès du Morne Rouge (Martinique) en 1971 ; et, d'autre part, la **situation particulière de la Guyane**, dont la problématique est assurément différente de celle de la Martinique et de la Guadeloupe.

Sur le premier point, force est d'admettre l'évolution de l'action publique territoriale depuis une trentaine d'années, à la faveur notamment des différentes réformes territoriales qui se sont succédé. Parallèlement, la notion d'autonomie locale s'est elle-même métamorphosée dans la mesure où l'action publique se décline désormais à **plusieurs échelles** et implique un nombre croissant d'acteurs en interdépendance. Significatif est à cet égard le triomphe de la notion de gouvernance qui, en meublant le registre discursif des acteurs, prend acte de ce changement. À cela s'ajoute un autre facteur : la **régression de la capacité contributive** de l'Etat a un effet direct sur la situation particulière de la Guyane.

Car la Guyane — et c'est le deuxième point — est confrontée à de **multiples défis** qui apparaissent très clairement à travers les revendications qui se sont exprimées lors de la crise de 2017. En un mot, la Collectivité Territoriale de Guyane doit faire face à l'absorption d'un **choc démographique** exceptionnel couplé à un retard considérable en matière d'équipements collectifs et à une sous-administration historique du territoire. Ces différents éléments se renforcent mutuellement et nourrissent le sentiment d'une **citoyenneté bridée** dans son exercice, à la fois du fait de la difficulté, voire de l'impossibilité à accéder à certains droits (ce qui confère localement une résonance particulière à l'idée « d'égalité réelle ») et de la **non-prise en compte des particularismes guyanais**, en raison des limites inhérentes à un modèle qui reste, pour une large part, fondé sur le principe de l'uniformisation.

---

<sup>2</sup> Aimé Césaire prononce le 24 février 1978 dans la cour de la mairie de Fort-de-France son célèbre « *Discours des trois voies et des cinq libertés* » : après une sévère mise en accusation du régime départemental<sup>2</sup> et le rejet sans ambiguïté de l'idée d'indépendance, il décline le concept d'autonomie, qui figure à ses yeux la seule voie possible, en cinq libertés (douanière, commerciale, économique, culturelle et politique).

Un autre défi découle de la nécessité d'assurer la **transition vers un nouveau modèle** de développement : on ne peut plus se contenter du cycle de lois de programme, réductrices par excellence de l'espace d'autonomie locale et dont les résultats sont rarement à la hauteur des espérances.

Surtout, la notion de développement a, elle aussi, profondément évolué : plus que jamais, elle incite à une prise de distance avec la conception développementaliste du siècle dernier qui appréhendait le développement essentiellement comme une collection statistique d'équipements collectifs, peu soucieuse de la dimension culturelle et encore moins de la protection des richesses naturelles. L'heure est à la promotion de **l'idée d'un développement durable**, intégrant les trois piliers bien connus — économique, social et environnemental auquel il convient d'ajouter la dimension culturelle — et prenant au sérieux les contraintes liées aux **changement globaux et à l'urgence environnementale**.

Ces constats établis, il est dès lors possible de revenir à la question initiale : **comment penser une articulation harmonieuse entre l'enjeu statutaire, c'est-à-dire un éventuel renforcement de l'autonomie, et la problématique du développement dans un contexte de possible révision constitutionnelle, même si peu d'informations ont filtré à ce jour sur ce dernier point ?** Sans oublier que les collectivités territoriales de l'Hexagone pourraient bénéficier de certaines dispositions proches de celles applicables actuellement à leurs homologues des outre-mer relevant de l'article 73. Quel véhicule utiliser pour réaliser une réforme répondant aux aspirations s'exprimant localement ?

Il s'agit, d'un certain point de vue, de **concilier l'objectif d'égalité et de citoyenneté pleine et entière avec celui d'un développement maîtrisé**, tenant compte des contraintes et valorisant les atouts de la Guyane, tout en étant piloté localement. Dès lors, différents scénarios peuvent être envisagés.

## **II) Les scénarios possibles et quelques suggestions pour nourrir le débat**

On voudrait commencer en professant une grande banalité : aucun statut ne comporte par lui-même une quelconque **vertu démiurgique** et ne permet d'accoucher à lui seul d'une réalité nouvelle. Le statut, quel qu'il soit, est avant tout un **outil**, un agencement de règles, de normes et de procédures, au service d'objectifs clairement identifiés, ici

un nouveau modèle de développement. Son efficacité dépend de la façon dont les acteurs se l'approprient et des usages qu'ils en font.

Quant à la notion d'autonomie, elle apparaît historiquement peu **compatible** avec la tradition juridico-politique française. L'actuelle constitution n'en fournit, d'ailleurs, aucune définition précise. Elle se contente de la caractériser. Toutefois, des changements significatifs sont intervenus depuis 1982 dans les rapports entre le pouvoir central et les pouvoirs locaux et, pour les outre-mer, depuis une quinzaine d'années avec la révision constitutionnelle de 2003. Ces changements vont dans le sens :

- D'un **renforcement** des pouvoirs locaux ;
- D'une prise en compte de la **diversité**, au plan institutionnel et de la possibilité d'une **approche différenciée** y compris entre les « quatre vieilles colonies » ;
- De la promotion du principe de **co-construction** : un statut ne saurait être la résultante d'une volonté unilatérale imposée par un État omniscient.

Cette évolution a ouvert le champ des possibles en plaçant, pour parler familièrement, la balle dans le camp de la Guyane. Il est vrai, en effet, que le contexte actuel laisse la possibilité d'élaborer des propositions, selon une **démarche Bottom-Up** (de la base au sommet et non l'inverse). Mais quelle est la marge de manœuvre sur le plan statutaire ?

Sans doute convient-il d'éviter, pour les raisons évoquées ci-dessous, de pratiquer le « fétichisme du statut », au risque de verser dans une forme de « numérologie » (la magie du chiffre symbolisé par tel ou tel article de la Constitution), comme cela a pu être observé il y a quelques années dans les outre-mer.

Cette remarque préalable admise, il est possible d'analyser sereinement les différentes options en présence :

- Le **choix entre l'article 73 et l'article 74** (évaluation de leurs avantages et limites respectifs)
  - L'article 73 est sans doute plus **rassurant**, mais il présente des limites connues :
    - Le régime de l'identité législative semble en **congruence** avec la revendication d'un traitement égalitaire fortement ancré dans l'imaginaire collectif (pendant longtemps l'égalité a été associée au statut de DOM) ;

- Les **limites** sont néanmoins connues : la lourdeur de la procédure d'habilitation laisse une **marge de manœuvre réduite** aux autorités locales et restreint au final le champ des possibles, même si diverses dispositions ont été assouplies (durée de l'habilitation et possibilité de poursuivre l'édiction des normes entre deux mandatures). À titre d'exemple, seules trois lois d'habilitation en matière de transport, d'énergie et de formation pour la Guadeloupe et la Martinique ont été adoptées, alors que les demandes introduites par la Guyane sont restées sans lendemain.

En outre, il convient de **tirer les leçons des réformes** instituant des collectivités uniques sur le fondement de l'article 73 de la Constitution (Guyane et Martinique). Parfois présentées comme la création d'un cadre susceptible de renforcer l'autonomie locale, ces réformes soulèvent parfois de réelles difficultés et révèlent leurs limites. Intéressante est, de ce point de vue, l'expérience de la Martinique, au regard de la façon dont l'une des composantes de l'autonomie — la capacité d'auto-organisation de la collectivité — a été mise en œuvre, au risque de signer l'échec de la réforme (difficultés de l'apprentissage institutionnel et de l'appropriation des nouvelles institutions par les acteurs ; appel paradoxal à l'État pour combler de prétendus vides juridiques...). C'est dire, encore une fois, le rôle décisif des acteurs, aucun statut ne pouvant se substituer à eux.

- L'article 74 permet sans doute d'aller plus loin :
  - Il offre une gamme variée de modèles, de la Polynésie à Saint-Pierre-et-Miquelon, avec une gradation en matière d'autonomie ;
  - Mais le principe de **spécialité législative**, et les éventuelles lois du pays qui peuvent lui être associés servent **d'épouvantail** dans les ex-DOM, comme en témoignent des deux consultations de janvier 2010 en Guyane comme à la Martinique.
  - Autrement dit, si l'option du basculement à l'article 74 est retenue, il importe de mener un gros travail de **persuasion** auprès de la population guyanaise.



- De même, il importe de tirer les enseignements des **expériences polynésiennes** (art. 74), s’agissant du bilan plutôt décevant des politiques publiques territoriales, comme le révèle la thèse récemment soutenue par Arnaud Busseuil<sup>3</sup>.
- Dans les deux cas, art. 73 et art. 74, dès lors qu’il s’agit d’édicter des normes relevant du domaine de la loi, plusieurs paramètres doivent être pris en compte :
  - Dans le cas de l’article 73, il est impératif pour la collectivité de **se doter des moyens** de le faire, sous peine d’être tributaire de l’expertise de l’État. Cela suppose la mise en place d’une **véritable ingénierie** accompagnant la demande d’habilitation et sa mise en œuvre, sinon l’échec est assuré ;
  - S’agissant de l’article 74, il est vain de demander à exercer le pouvoir d’habilitation et le transfert de nouvelles compétences si la collectivité ne dispose pas de **la capacité technique et financière** pour gérer. Peut-être serait-il judicieux, le cas échéant, d’envisager une forme de « **spécialité législative différée** », rappelant le modèle espagnol et se traduisant par une montée en puissance progressive en fonction de l’acquisition de la capacité juridico-technique. Cette démarche pourrait également s’appliquer dans le cadre du « 73 amélioré » présenté à l’instant par Stéphane Diemer ;
  - Dans tous les cas, le développement des capacités institutionnelles constitue un chantier auquel il faut penser dès maintenant, afin d’éviter de futures déconvenues.
- Un autre point, débordant très largement l’exemple de la Guyane, mérite d’être signalé : **la très forte dépendance du budget et de la fiscalité des collectivités territoriales à l’égard des dotations de l’État** limite incontestablement la portée d’une potentielle autonomie fiscale (la liberté fiscale dont parlait Aimé Césaire). Outre ce

---

<sup>3</sup> Arnaud Busseuil, *L’autonomie dans la République. Bilan politique et juridique de trente années d’autonomie en Polynésie française (1974-2014)*, Thèse de droit public et science politique, Institut d’Études Politiques d’Aix-en-Provence, 2018.

paramètre, le poids des recettes indirectes dans le budget des collectivités territoriales situées outre-mer doit être mis en miroir avec la question du développement.

➤ L'articulation avec l'enjeu du développement.

Plusieurs, remarques, accompagnées de suggestions, s'imposent :

- D'abord, il ne peut y avoir de développement réussi sans **mobilisation de la population** autour de l'élaboration d'un véritable projet et son adhésion à la réalisation de ce dernier. Ce qui revient pour les élus à donner un sens à l'action publique, en sachant que celle-ci repose nécessairement sur des arbitrages recelant des conflits potentiels, tout en prenant en considération plusieurs paramètres :
  - La situation de la Guyane est caractérisée par une **tension aigüe** entre un **modèle finissant**, même si le territoire n'a jamais pu profiter de toutes ses potentialités, notamment en termes d'équipements collectifs, et des alternatives émergentes qui ne se sont pas encore pleinement imposées. Les attentes de la population et des acteurs du développement peuvent être **contradictoires** (ex. conflits d'usage en matière de gestion du foncier) ;
  - Les alternatives ont pour nom le **développement durable**, c'est-à-dire une notion devenue extraordinaire englobante, au risque de perdre de sa substance initiale. Un peu partout, l'idée selon laquelle le renforcement des capacités et des politiques centrées sur l'environnement ouvre la voie à une transformation économique majeure qu'il convient de concilier avec les effets de la mondialisation tend, à se répandre. Ce qui se traduit par :
    - La remise en question du système linéaire de production et le développement de nouvelles logiques circulaires (économie bleue, économie verte...), **fondées sur la valorisation, sur place, de la ressource tout en la protégeant** ;
    - La libéralisation commerciale avec pour conséquence la remise en cause des marchés garantis européens et la

nécessité de **structurer la production autour de filières compétitives**

- **La révolution numérique** induisant une nouvelle organisation du travail ;
  - L'évolution technologique permanente imposant de **nouvelles logiques dans l'organisation** de la production.
- 
- Plus généralement, le développement durable se présente aujourd'hui sous la forme d'un **ensemble complexe d'enjeux en interaction** dont la mise en politique s'avère délicate, en raison de la très grande **fragmentation** de l'action publique et des **difficultés d'appropriation** de cet enjeu par les acteurs et les populations.
  - Grande fragmentation de l'action publique, en effet : de l'Union européenne aux communes, en passant par la CTG, sans oublier les établissements publics de coopération intercommunale, la chaîne est longue. La **multiplication des échelles** d'action publique et l'interdépendance accrue entre acteurs du développement rendent peu lisible l'action publique et plaident pour le fonctionnement d'espaces de coordination et d'harmonisation ;
  - Cette tendance à la fragmentation de l'action publique renvoie davantage à l'idée de « **gouvernance** », au demeurant parfaitement intériorisée par les acteurs politiques, qu'à celle de **gouvernement local**, naguère revendiquée par certains mouvements politiques locaux ;
  - Ce modèle se caractérise par la formation d'une **administration multicouche et multiniveaux**, et une propension à la coproduction de politiques publiques, notamment de développement, avec une participation accrue d'acteurs ne jouissant pas nécessairement d'une légitimité électorale ;
  - De leur côté, les citoyens s'en remettent à une démocratie fonctionnant essentiellement par délégation. Cela soulève, par là même, le problème de l'appropriation des dispositifs de

politique de développement par les acteurs et les populations locales ;

- En outre, en écho à cette évolution, on assiste à la multiplicité de schémas en tout genre : SAR, SRDTL d'origine régionale, le PDEDMA d'origine départementale, les Schémas dans le domaine de l'énergie, etc., pour n'en citer que quelques-uns, nécessitant une mise en cohérence afin de donner sens à l'action publique.
- L'ensemble de ces constats, qui s'apparentent parfois à des contraintes, nécessitent une réflexion approfondie au moment de penser et de mettre en place un nouveau cadre institutionnel et statutaire permettant de répondre aux défis actuels.

## **En guise de conclusion provisoire**

Au moment où le gouvernement actuel s'engage dans une vaste réforme comportant un volet constitutionnel relatif à différentes institutions de la République, à la procédure législative et aux collectivités territoriales, la Guyane dispose d'une opportunité pour mieux se faire entendre, en valorisant les résultats des réflexions des propositions élaborées dans le contexte des États Généraux. La réforme envisagée par le gouvernement pourrait, de ce point de vue, servir de véhicule pour faire adopter un projet fondé sur une approche intégrée, prenant en compte les différentes dimensions – politique, économique, sociale culturelle et environnementale – dans un cadre cohérent et repensé, respectueux des revendications exprimées localement.

